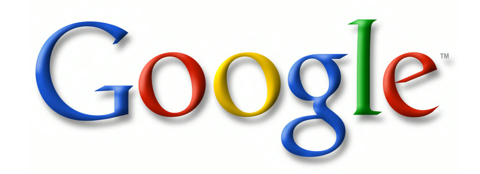

Google


B 1,142,900


PROPERTY OF THE
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE

TOME XI

ANNÉES 1881 ET 1882



CAEN

F. LE BLANC-HARDEL, RUE FROIDE, 2

ROUEN, CH. MÉTÉRIE, SUCC[r] DE LE BRUMENT

PARIS, HONORÉ CHAMPION, QUAI MALAQUAIS, 15

—

1883

1
341
7
11

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

FONDÉE A CAEN, LE 24 JANVIER 1824

Reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 14 février 1855

MEMBRES TITULAIRES DE DROIT.

Son Éminence le cardinal archevêque de Rouen ;
Nos Seigneurs les Évêques de Bayeux et Lisieux ;
d'Évreux ;
de Séez ;
de Coutances et Avranches ;
Messieurs les Préfets des départements du Calvados ;
de la Seine-Inférieure ;
de l'Eure ;
de l'Orne ;
de la Manche.

(Décisions de la Société des 12 avril 1861 et 2 decembre 1870.)

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1882-1883.

Directeur . . . . MM. H. WALLON, ancien ministre, se
taire perpétuel de l'Académie
Inscriptions et Belles-Lettres ;
Président. . . . . . . DU PLESSIS-VAIDIÈRE ;
Vice-Président. . . . . LE FÉRON DE LONGCAMP ;
Secrétaire. . . . . . . Eugène DE ROBILLARD DE BEA
REPAIRE ;
Secrétaire adjoint . . . Gaston LE HARDY :
Trésorier. . . . . . . Charles HETTIER ;
Bibliothécaire . . . . . Émile TRAVERS ;
Conservateur du Musée. Charles DU PLESSIS-VAIDIÈRE.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Bureau, membres de droit.
Membres élus : MM. CAUVET, CHATEL, GUILLOUARD, JO
Julien TRAVERS.

MEMBRES TITULAIRES ÉLUS.

MM. AMPHERNET (Vte d'), Versailles, rue St-Julien, 2 (Sei
et-Oise).
ANGERARD, notaire, à Louviers (Eure).
ANQUETIL, avocat, Bayeux, rue des Ursulines, n° 9
APPERT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Fle
AUVRAY, architecte de la ville de Caen.
BARTHÉLEMY (Cte Édouard de), rue de l'Universi
Paris.
BAYEUX, professeur honoraire à la Faculté de Droit
Caen.
BEAUCOURT (Georges Duchesne de), château de Mora
ville, par Blangy (Calvados).

MM. BEAUDOUIN (H.), ancien architecte, 6, rue Oudinot, Paris.

BEAUREPAIRE (Charles de Robillard de), membre correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine Inférieure, rue Chasselièvre, 1, Rouen.

BEAUREPAIRE (Eugène de Robillard de), conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 25, Caen.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, vice-président du Tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard, Paris.

BENOIT (Félix), ancien magistrat, rue Calibourg, Caen.

BERTOT, ancien élève de l'École des chartes, ancien pharmacien, Bayeux.

BLANCHETIÈRE, membre de plusieurs Sociétés savantes, Domfront (Orne).

BLANCHARD (Charles), à Condé-sur-Noireau (Calvados).

BLANGY (le vicomte de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles (Calvados).

BOISBRUNET (Soret de), ancien avocat général, rue de Bagatelle, Caen.

BONNECHOSE (de), château de Blary, à Monceaux, par Bayeux (Calvados).

BONNEFONS (Louis), Évrecy (Calvados).

BOSSARD (l'abbé), curé-doyen de Condé-sur-Noireau (Calvados).

BOUET (Georges), artiste peintre, rue de l'Académie, Caen.

BOULATIGNIER, ancien conseiller d'État, rue de Clichy, Paris.

BOURMONT (Amédée de Ghaisne, comte de), de la Bibliothèque nationale, boulevard St-Michel, 87, Paris.

BRÉCOURT (Lenez de Cotty de), ancien officier de marine, rue du Cours-la-Reine, Caen.

CACQUERAY (marquis de), château de Marcé, par Pontorson (Manche).

CAREL (Alexandre), avocat, professeur à la Faculté de droit, rue de Bayeux, Caen.

MM. CAUVET (Jules), professeur à l'École de droit, place Fontette, Caen.

CHARENCEY (le comte de), homme de lettres, membre du Conseil général de l'Orne, St-Maurice-lès-Charencey (Orne).

CHARLES (l'abbé), rue de Flore, le Mans (Sarthe).

CHASSANT, membre de plusieurs Sociétés savantes, Évreux.

CHATEL (Eugène), archiviste du Calvados, rue du Cours-la-Reine, Caen.

CHATEL (Victor), agronome, Campandré, par Aunay-sur-Odon (Calvados).

CHAUMELIN (Marius), directeur des Douanes, Caen.

CHÊNEDOLLÉ (Léon Lioult de), conservateur des forêts en retraite, rue de la Sous-Préfecture, Vire (Calvados).

CHÉNEL, libraire-éditeur, rue St-Jean, 16, Caen.

CHÉRUEL, inspecteur général de l'Université, rue de Condé, 9, Paris.

COMONT (l'abbé Georges), Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure).

CONTADES (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert (Orne).

COQUERET (Georges), ancien magistrat, rue de Bayeux, Caen.

CORROYER, architecte du Gouvernement, rue de Ponthieu, Paris.

COTARD (Charles), artiste peintre, Verson, près Caen.

COURSON (du Buisson de), ancien sous-préfet, au château d'Amblie, par Creully (Calvados).

COURTILLOLES (de), château de Courtilloles, près Alençon (Orne).

CROISMARES (le comte de), membre de plusieurs Sociétés savantes, Versailles (Seine-et-Oise).

DARCEL (Alfred), directeur de la manufacture des Gobelins, Paris.

MM. DEGRON (Lucien), rue St-Martin, Caen.

DELIÉ, à Manéglise, par Montivilliers (Seine-Inférieure).

DELISE, conseiller à la Cour de Cassation, Paris.

DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8, Paris.

DENIS-DUMONT (le docteur), professeur à l'École de médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, rue des Carmélites, Caen.

DESDEVISES DU DÉZERT, professeur à la Faculté des lettres, rue Bicoquet, Caen.

DESESSARTS (Laurens), conseiller à la Cour d'appel de Paris.

DESFRIÈCHES (l'abbé), curé d'Ussy (Calvados).

DESLANDES (l'abbé Eucher), curé de Robehomme (Calvados).

DESNOIRESTERRES (Gustave Le Brisoye), à Maisons, près Bayeux (Calvados).

DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, rue Geoffroy-St-Hilaire, 57, Paris.

DESPRAIRIES, notaire, Carentan (Manche).

DIGUÈRES (Victor Guyon des), château de Sévigni, par Argentan (Orne).

DO (l'abbé), chanoine de la cathédrale, Bayeux.

DOUBLET, ancien juge de paix, rue de la Chaîne, Caen.

DOUCET, banquier, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts, Bayeux.

DUBOURG, juge au Tribunal civil, rue Bosnières, Caen.

DUFOUR DE LA THUILLERIE, ancien magistrat, avenue de Bagatelle, Caen.

DUMAINE, curé-doyen, à Tourouvre (Orne).

DUCHESNE-FOURNET (Paul), député, membre du Conseil général, Lisieux.

DUPONT (Gustave), conseiller à la Cour d'appel, rue Pémagnie, Caen.

MM. DUPRAY DE LA MAHÉRIE, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Chaîne, Caen.

DURAND (l'abbé), curé de Dozulé (Calvados).

DUVAL (Louis), archiviste de l'Orne, Alençon.

DUVAL, percepteur, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

EGGER, membre de l'Institut, rue Madame, n° 48, Paris.

ESTAINTOT (Robert Langlois, vicomte d'), rue des Arsins, Rouen.

FARCY (Paul de), à Château-Gontier (Mayenne).

FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibliothèque publique, Vire.

FÉLIX (Julien), conseiller à la Cour d'appel, président de la Société des Bibliophiles rouennais, Rampe Bouvreuil, Rouen.

FEUARDENT, antiquaire et numismate, rue Vivienne, 12, Paris.

FIERVILLE, proviseur du Lycée, au Havre.

FLANDIN (Anatole), rue de la Michodière, 8, Paris.

FLEURY, juge au Tribunal civil, rue Jean-Romain, Caen.

FORMIGNY DE LA LONDE (Arthur Rouxelin de), rue des Carmes, Caen.

FOUQUET, artiste peintre, Avranches (Manche).

GALLOIS, ancien pharmacien, rue Bicoquet, Caen.

GARNIER (l'abbé), aumônier de l'École des Frères, rue des Croisiers.

GASTÉ, professeur à la Faculté des Lettres, rue Élie-de-Beaumont, Caen.

GEISER, agent-voyer, Condé-sur-Noireau.

GIRAUCOURT (de), rue St-Patrice, 48, Rouen.

GLANVILLE (Léonce de), rue Bourg-l'Abbé, 10, Rouen.

GODFRAY (Henri), membre de l'Assemblée des États, avocat, St-Hélier (Jersey).

GOSSELIN (Urbain), docteur-médecin, rue de l'Engannerie, Caen.

GOUSSIAUME DE LAPORTE, place de la Demi-Lune, Caen.

MM. GOUVILLE (Lemonnier de), président du Tribunal civil de St-Lo.

GRANCLOS (Merouze de), ancien receveur de l'Enregistrement, rue du Moulin, Caen.

GRAVIER (Gabriel), rue du Champ-des-Oiseaux, 80, Rouen.

GRUCHY (de), juré justicier à la Cour royale, St-Hélier (Jersey).

GUILLOT, juge de paix, Évrecy (Calvados).

GUILLOUARD, professeur à l'École de droit, avocat, rue des Cordeliers, 9, Caen.

HAIN, ancien président de chambre, rue Bosnières, 29, Caen.

HANDJERI (le prince Michel-Vlangali), château de Manerbe, par Lisieux, et Caen, rue des Chanoines.

HAREL, ancien magistrat, château de Chicheboville, par Argences (Calvados).

HARCOURT (le duc d'), château de Thury-Harcourt (Calvados).

HETTIER (Léopold), conseiller général, rue Guilbert, 27, Caen.

HETTIER (Charles), rue Guilbert, 27, Caen.

HEUZÉ, membre de l'Institut, conservateur des Antiques au musée du Louvre, professeur à l'École des beaux-arts, boulevard St-Germain, 241, Paris.

HOFFMANN, conseiller à la Cour d'appel, rue de Bretagne-Bourg-l'Abbé, Caen.

HOSKINS ELLIOT, historien, Guernesey.

HUART, architecte, rue Formage, Caen.

HUET (l'abbé), vicaire à St-Étienne, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen.

JACQUIER (François), sculpteur, rue des Vieilles-Carrières-St-Julien, Caen.

JOLY (Aristide), doyen de la Faculté des lettres, place St-Martin, Caen.

LAIR (Jules-Auguste), boulevard de La Villette, Paris.

MM. LAISNÉ-DESHAYES, avocat, professeur à la Faculté de droit, rue des Cordeliers, Caen.

LAMBERT, inspecteur de l'Enregistrement, à Lille.

LAMOTTE, architecte, rue de Bras, Caen.

LANGLOIS, élève de l'École des chartes, 26, rue de Babylone, Paris.

LARTURIÈRE (de La Huppe de), ancien maire de Vire, Vire.

LA SICOTIÈRE (Léon Duchesne de), sénateur, Alençon.

LE BEURRIER (l'abbé), ancien archiviste du département de l'Eure, Évreux.

LE BLANC, inspecteur général des ponts et chaussées, Paris.

LE BLANC-HARDEL, imprimeur, rue Froide, Caen.

LE BOUTEILLER (Georges), notaire, place St-Sauveur, Caen.

LEBRETON (Charles), proviseur du lycée de St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

LE BRETON, conseiller de préfecture, Évreux.

LE CANU, (l'abbé), chanoine de la cathédrale, Coutances.

LE COINTE (l'abbé), curé de Cormelles, près Caen.

LE COINTRE (Eugène), ancien maire d'Alençon, rue du Château, 35, Alençon.

LE COINTRE-DUPONT, Poitiers (Vienne).

LE DART (Jules), chef de division à la préfecture, rue de Lisieux, Caen.

LEFAVERAIS, président du Tribunal civil de Mortain (Manche).

LE FÉRON DE LONGCAMP, rue de Geôle, 52, Caen.

LEFOURNIER, curé de Clinchamps-sur-Orne.

LE GAY, conseiller à la Cour d'appel, rue du Jardin-des-Plantes, Rouen.

LEGRAND (l'abbé), curé de St-Julien, rue de l'Église, Caen.

LE HARDY (Gaston), Rots, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

MM. LE HÉRICHER, président de la Société d'archéologie, sciences et arts, Avranches.

LE JOLY DE VILLIERS, avenue St-Gabriel, Caen.

LE PROVOST (l'abbé), curé de Langrune-sur-Mer (Calvados).

LEROUGE (Edmond), juge au Tribunal civil de Lisieux.

LE ROY, orfèvre-joaillier, place de la République, Caen.

LE ROY-BEAULIEU, publiciste, Paris.

LE ROY DE LANGEVINIÈRE (le Dr), ancien directeur de l'École de médecine, rue de Geôle, Caen.

LE TOURNEUR D'ISON (Alfred), maire d'Airan, au château de Coupigny, par Argences (Calvados).

LE VAVASSEUR (Gustave), conseiller général, La Lande-de-Lougé (Orne).

LEVÉ (Albert), vice-président du Tribunal civil de Coutances (Manche).

LIDEHARD, rue de Bernières, Caen.

LIESVILLE (Alfred Frigoult de), rue Gauthey, 28, Paris.

LOMAS (de), ancien magistrat, château de La Horie, près Granville (Manche).

LOTH (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie, rue des Bonnetiers, 2, Rouen.

MAC-CULLOCH (Edgard), lieutenant du bailly, St-Pierre, Guernesey.

MANOIR (Le Courtois du), rue Singer, Caen.

MARIE (Charles), ancien professeur, Venoix, près Caen.

MARTIN (William), avenue de la Reine-Hortense, 13, Paris.

MÉRIEL (Amédée), membre de plusieurs Sociétés savantes, Falaise.

MERVAL (Stephano comte de), château de Canteleu, près Rouen.

MÉTIVIER (Henri), inspecteur d'Académie, Arras (Pas-de-Calais).

MOISY, notaire honoraire, ancien magistrat, Lisieux.

MM. MONCOQ (l'abbé), curé de St-Ouen, place Villers, Caen.

MOULIN (Henry), avocat, ancien maire, Mortain (Manche).

MARIE, architecte, Flers-de-l'Orne.

NERON, propriétaire, Pierrefite-en-Auge (Calvados).

NEUVILLE (Louis Rioult vicomte de), château de St-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

NIQUET (l'abbé), curé de Villers-Canivet, par Ussy (Calvados).

NOEL (l'abbé), curé de St-Agnan-de-Cramesnil, par Argences (Calvados).

OSMONT DE COURTISIGNY, prés. du Tribunal de Falaise.

OSSEVILLE (Le Forestier, comte d'), château de Thère, par Pont-Hébert (Manche).

PANTHOU (Lanfranc de), avocat, ancien procureur général, place du Parc, Caen.

PELLERIN (Albert), ancien magistrat, avocat, le Havre.

PELLERIN (Arthur), juge au Tribunal civil, Domfront.

PEPIN (le docteur), rue d'Auge, Caen.

PICHON (le baron), président de la Société des Bibliophiles, château de Montessart, par Honfleur.

PIGEON, chanoine de la cathédrale, Coutances.

PIMONT, propriétaire, Valmont (Seine-Inférieure).

PLESSIS (Ruault du), ancien conseiller, Caen.

PLESSIS (Charles Ruault du), Caen.

PONTAUMONT (Le Chanteur du), rue de l'Alma, 30, Cherbourg.

POUBELLE (Amédée), rue de Geôle, Caen.

PRÉMONT, conseiller, rue St-Louis, Caen.

QUENAULT (Léopold), ancien sous-préfet, Coutances.

RAMÉ (Alfred), conseiller à la Cour d'appel, membre du Comité des monuments historiques, Paris.

RAMPAN (Léonard de), château d'Écrammeville, par Trévières (Calvados).

RENARD (Charles), impasse de Than, Caen.

MM. RENAULT, conseiller honoraire, à Falaise.

REVOIL (H.), architecte du Gouvernement, Nîmes.

ROBERT (le R. P.), supérieur du Mont-St-Michel, par Pontorson (Manche).

RUPRICH-ROBERT, architecte du Gouvernement, inspecteur général des monuments historiques, rue d'Assas, 10, Paris.

SABINE, architecte, avenue des Ternes, Paris.

SAINTE-BEUVE (de), boulevard St-Germain, 75, Paris.

SAINT-GERMAIN (Hervé de), ancien sénateur, château d'Apilly, près Avranches (Manche).

SAINT-PATERNE (le comte de Martené de), au château de St-Paterne, près Alençon (Orne).

SAINT-QUENTIN (le vicomte de), château de Garcelles, par May-sur-Orne (Calvados).

SAROT, avocat, à Coutances.

SEMICHON, inspecteur des finances, rue Cassette, 10, Paris.

TARGET (Paul), ancien député, ancien ministre plénipotentiaire, au château de Bourguignoles, près Lisieux.

TAVIGNY, ancien magistrat, Bayeux.

TESNIÈRES, artiste peintre, rue Jean-Romain, Caen.

TESSIER, professeur à la Faculté des lettres, rue des Capucins, Caen.

TIRARD (Jules), rue du Château, Condé-sur-Noireau.

TOULMON (Eugène Bottée de), Orbec.

TOUSTAIN (le comte Henri de), conseiller général, château de Vaux-sur-Aure, près Bayeux (Calvados).

TOUSTAIN-MAZEVILLE, rue Bosnières, 31, Caen.

TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la Faculté des lettres, rue des Chanoines, Caen.

TRAVERS (Émile), ancien conseiller de préfecture, rue des Chanoines, Caen.

TRIGER (Robert), ancien élève de l'École des chartes, le Mans (Sarthe).

MM. VANEL, ancien magistrat, rue de Bayeux, Caen.
VASSEUR (Charles), St-Germain-de-Belvès (Dordogne).
VASTEL, avocat, Versailles (Seine-et-Oise).
VAUCELLES (de), Lignou, près Briouze (Orne).
VENGEON (l'abbé), curé de Luc-sur-Mer (Calvados).
VIGNERAL (le comte Christian de), conseiller général à Putanges (Orne).
VILLERS (Georges Gardin de), Bayeux.
VOISIN (l'abbé), curé de Caenchy, près La Cambe (Calvados).
YVER (Léon), St-Martin-de-Bonfossé, par Canisy (Manche).
WITT (Conrad de), au Val-Richer, par Lisieux.

Les membres titulaires payant leur cotisation annuelle ont droit aux publications de la Société.

La cotisation est fixée à 15 fr. pour les membres titulaires non résidants, à 20 fr. pour les titulaires résidants. — Ces derniers sont autorisés à payer la moitié de leur cotisation en jetons de présence.

Le coût du diplôme est de 10 francs.

Les publications sont distribuées :

A Caen, chez M. Le Blanc-Hardel, imprimeur de la Société, rue Froide, 2 et 4 ;

A Paris, chez M. H. Champion, libraire-éditeur, quai Malaquais, 15 ;

A Rouen, chez M. Métairie, libraire-éditeur, rue Nationale.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 11 DÉCEMBRE 1879

Présidence de Mgr GERMAIN

Évêque de Coutances et Avranches

La Société des Antiquaires de Normandie s'est réunie pour sa séance publique annuelle, le jeudi 11 décembre, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de son directeur, Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches.

Aux côtés du Directeur avaient pris place au bureau M. Guillouard, président de la Société; M. Champin, premier président de la Cour d'appel; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux; M. Rémond, procureur général; M. Capmas, recteur de l'Académie; M. le colonel du 5e de ligne, Tramont, et M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire.

M. le général de Bouillé et M. le Maire de Caen avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Un public nombreux remplissait la salle et les tribunes latérales.

Le programme était ainsi composé :

Discours d'ouverture, par Mgr Germain;

Rapport sur les travaux de l'année, par le Secrétaire;

Le Cérémonial de l'église de Bayeux, par M. de Farcy;

La Pierre de St-Cyr-de-Bailleul, par M. Moulin;

Les Médecins et la Coutume, par M. Guillouard.

Le temps n'a pas permis d'entendre les deux derniers mémoires.

Le soir, le banquet offert, suivant l'usage, par la Société à son Directeur a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Au dessert, le Président de la Société a porté un toast à Mgr l'Évêque de Coutances. Dans une improvisation chaleureuse, Monseigneur de Coutances a remercié la Société des Antiquaires et son digne Président, et a assuré tous les membres de la Compagnie de l'intérêt qu'il prenait à leurs travaux.

Nous reproduisons ci-dessous, avec trois des mémoires portés au programme de la séance publique, le toast de M. Guillouard et la réponse de Mgr l'Évêque de Coutances et Avranches.

DISCOURS DE MONSEIGNEUR GERMAIN

Évêque de Coutances et Avranches

Messieurs,

La présence d'un Évêque à la place que j'ai l'honneur d'occuper en ce moment exprime, plus haut que toute parole, la raison qui, cette année, vous a inspiré le choix de votre Directeur.

Épris d'un culte si intelligent pour le passé, vous avez accepté la noble et féconde mission d'en étudier

les œuvres et d'en recueillir les témoignages. Chaque jour vous travaillez, avec un zèle que rien ne déconcerte, à reconstituer ses plus beaux monuments, à relever ses édifices les plus vénérables, à faire revivre ses événements. Sous les yeux d'un siècle qui, trop souvent, hélas ! ne connaît que l'instant présent et s'y enferme tout entier, chaque jour vous mettez en relief les titres des âges antérieurs au respect, à l'admiration, à la reconnaissance. Et des profondeurs de l'histoire que vous scrutez avec tant de sollicitude, et des ruines que vous fouillez avec une si énergique persévérance, et de toutes les sciences que vous évoquez, sort une voix qui sans doute rend au génie de l'homme un légitime hommage, mais qui surtout proclame la puissance et la libéralité de son Auteur. Partout, sur les chemins que vous avez parcourus, dans les pierres que vous avez remuées, dans les manuscrits que vous avez déchiffrés, vous avez retrouvé non pas seulement les traces, mais la souveraine influence et les incomparables bienfaits de la Religion.

Voilà pourquoi, Messieurs, vous avez fait asseoir à cette place, après le docte et doux Pontife qui gouverne ce cher diocèse de Bayeux, le grand et illustre Métropolitain de notre Normandie. Voilà pourquoi vous appelez aujourd'hui encore un Évêque à présider cette solennelle réunion. Souffrez donc, Messieurs, que ma première parole soit une parole de remercîment.

Mais, je ne saurais l'oublier, c'est à l'Évêque de Coutances que vous décernez cette distinction. Son Diocèse en particulier est tout plein de ces grandes choses du passé. Pour fixer quelques instants votre attention, que de merveilles assiégent ma pensée et

sollicitent la préférence ! C'est avant tout notre pure et harmonieuse Cathédrale avec son dôme qui, dit-on, ravissait Vauban. Ce sont les magnifiques églises de St-Sauveur-le-Vicomte, de Lessay, de Cerisy-la-Forêt, de l'Abbaye-Blanche. Ce sont les ruines imposantes de Blanche-Lande, de la Lucerne, de Hambye, de Savigny-le-Vieux et tant d'autres. Ce sont les majestueux donjons de Bricquebec et de La Haye-du-Puits. Mais c'est par dessus tout la Merveille de l'Occident, le Mont-St-Michel.

Vous le connaissez, Messieurs, ce roc célèbre où le travail de l'homme a complété celui de la nature. Vous avez admiré cette montagne qui se dresse superbe et sévère sur les confins de la Normandie et de la Bretagne, ayant à sa base la Cité, au centre le Monastère, au sommet la grandiose Basilique ; cette montagne « debout, comme on l'a si bien dit, au milieu des grèves, avec ses pieds baignés par les flots, sa cime perdue dans les nuages, vrai géant de granit entre deux immensités; merveille incomparable de l'art chrétien, œuvre des siècles et de la foi qui oblige l'admiration, contraint au respect, saisit l'âme, la transporte et fait revivre de si longs souvenirs ! C'est bien le trône terrestre de l'Archange. »

Mais que dire aujourd'hui du Mont-St-Michel ? Les archéologues l'ont étudié pièce par pièce ; les architectes l'ont décrit avec un soin minutieux et jaloux ; les poètes l'ont chanté. Les historiens non plus ne lui ont pas manqué. Une gloire toutefois n'a pas été suffisamment mise en lumière, suffisamment célébrée. Je veux parler de la défense héroïque, défense incontestablement supérieure à la journée pourtant immortelle des Thermopyles, de la défense du Mont-St-Michel devenu le

dernier rempart de notre Patrie contre l'invasion anglaise au XVe siècle.

En ressuscitant des héros trop ignorés, je tiens à payer, Messieurs, une dette de justice; car, durant dix années, ces héros ont combattu pour la France, pour nous, pour l'avenir. Alors que tous désespéraient, ils n'ont pas perdu confiance; alors que tous fuyaient ou se donnaient à l'étranger, ils sont restés au poste dans une intrépide et inébranlable fidélité.

C'était, Messieurs, une triste, une lamentable situation que celle de la France en 1420. Discordes intérieures, meurtres odieux, blessures cruelles et empoisonnées de la guerre civile, malheurs avilis, agonie sans gloire : telles étaient les calamités qui pesaient sur notre infortuné pays en cette lugubre année où fut signé, à Troyes, l'opprobre de nos annales.

Dans ces conjonctures désespérées, que devenait la Normandie? La fière et forte Province qui jadis avait conquis l'Angleterre et qui, moins d'un siècle auparavant, avait conçu le projet, dans sa patriotique colère, de venger l'invasion du Cotentin par une nouvelle descente sur les rivages anglais, la Normandie, elle aussi, courbait la tête. Dans son sein, partout c'est la dévastation : à la place du blé, le feu, le sang, la terreur. « J'ai vu, dit un contemporain, les plaines du Vexin français et normand entièrement incultes, sans habitants, remplies de ronces et d'épines. On n'osait cultiver que les terres situées près des villes et des châteaux-forts. La sentinelle placée au haut des tours agitait la cloche d'alarme ou sonnait du cor, dès qu'elle apercevait de loin une troupe d'ennemis; et aussitôt ceux qui travaillaient dans

les champs se hâtaient de chercher un asile derrière les murs des forteresses. » Et le laboureur lui-même qui avait pu semer ne récoltait point. L'Anglais épiait tout le fruit de la terre pour le détruire ou le moissonner. Bientôt, hélas! les forteresses elles-mêmes disparaissent, les châteaux-forts ne tiennent plus : la valeur manque pour les défendre. On ne sait plus mourir. Le drapeau de la France se dérobe et l'étendard anglais, marchant de ville en ville, domine sans résistance les foules épouvantées. Caen sans doute, c'est justice de lui rendre cet hommage, Caen résiste d'abord, mais bientôt succombe. St-Lo, Coutances, Avranches obligent à peine à une courte halte nos victorieux ennemis. La vieille citadelle de Duguesclin, Pontorson, tombe à son tour.

La victoire pourtant n'est pas complète. En vain, l'Anglais contemple les provinces soumises et les trésors amassés; en vain, contemple-t-il avec étonnement, dans son prodigieux butin, le sceptre même de la France : tant qu'il ne siége pas en souverain sur le propre trône du Patron de la France, sa fortune est incomplète; son orgueil, l'orgueil britannique, inassouvi.

Mais qui pourrait l'arrêter ? Il a pour lui toutes les ressources humaines, le nombre, les chevaux de guerre, les canons, les chefs habiles, les vaisseaux puissants qui interdisent la mer à tout secours ennemi. Demain donc, demain sans plus tarder, le léopard triomphant flottera sur la cime du palais de l'Archange, ou bien, si les Chevaliers s'acharnent follement à la défense, après-demain les remparts tomberont, la Forteresse et la Basilique ne seront plus qu'un amas de ruines fumantes. Et le boulevard suprême de la France deviendra pour l'envahisseur un repaire inaccessible.

Ainsi rêvait l'Anglais ; mais ce n'était qu'un rêve.

La France, en effet, n'a pas péri tout entière aux champs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Du fond des tombeaux de ceux qui sont morts en gardant l'honneur du Pays monte une odeur de vie, une odeur de vengeance. Ce ne sont que des débris, il est vrai, mais ce sont des débris français.

Le Dauphin, grâce à Dieu, n'a pas perdu tout instinct de conservation. Il a senti la nécessité de maintenir la France au Mont-St-Michel, et il en confie la défense à Jean d'Harcourt, comte d'Aumale.

Vous permettrez, Messieurs, à l'Évêque de Coutances qui est en même temps fils de l'église de Bayeux, de saluer en passant, avec une double fierté, ce grand nom d'Harcourt. Je salue dans ce nom l'héroïque défenseur du Pays et le père de cet Évêque de Bayeux, Patriarche de Jérusalem, qui dota sa cathédrale de la tour merveilleuse que les siècles ont justement appelée, de son nom, la tour du Patriarche.

Jean d'Harcourt méritait le périlleux honneur que lui faisait Charles VII. La devise qu'il s'était choisie était un cri, cri de suprême détresse et de suprême espérance : *Nemo mihi adjutor nisi Michael; Aultre ayde n'ay que St-Michel !*

Le Lieutenant-Général pour le Roi ès provinces de Normandie, d'Anjou, de Touraine et du Maine devient donc capitaine du Mont. Écoutez sa proclamation. « Pour obvier, dit-il, à la malice damnable des Anglais, lesquels ont par plusieurs fois et par divers moyens essayé à entrer ès abbaye, ville et forteresse du Mont-St-Michel, nous y sommes venus et, moyennant la grâce de Notre-Seigneur Dieu, y maintiendrons la bonne obéissance. »

Puis, comme saisi d'une ardeur nouvelle au voisinage de l'Archange, il confie la Garde du Mont au breton Olivier de Mauny, qui commande à cinquante-quatre chevaliers ou écuyers, et lui enjoint de prélever des impôts sur le pays environnant, totalement occupé par les Anglais. Ainsi Rome, au lendemain de Cannes, mettait en vente le camp d'Annibal.

Mais, en attendant l'heure où le pays délivré pourrait payer l'impôt, les Moines affirmaient leur patriotisme et donnaient sans compter ce qui leur restait d'argent.

La confiance du duc d'Aumale allait être glorieusement justifiée. A quelque temps de là, en effet, le chœur de la Basilique s'effondre tout à coup. L'ennemi croit le moment propice et s'élance à l'assaut, mais ses efforts se brisent contre l'imperturbable sang-froid, contre l'intrépide énergie d'Olivier de Mauny et de ses compagnons.

Cependant Jean d'Harcourt travaillait à organiser dans sa lieutenance la guerre des embuscades, la guerre des buissons et des haies, la guerre des Machabées et des Pélage. L'histoire infidèle ne se souvient pas assez de ce genre d'héroïsme où la valeur la plus bouillante se condamne, sans croire descendre, aux escarmouches et aux coups de main. L'histoire n'a pas tout dédaigné pourtant. Elle a gardé le souvenir du combat heureux de la Broussinière, prévu et préparé par Jean d'Harcourt, où trois mille Anglais, gorgés des dépouilles de l'Anjou et du Maine, sont surpris à la fois par le corps du duc d'Aumale et la réserve de Jean de La Haye, autre serviteur de saint Michel. L'ennemi laissa dix-huit cents morts sur le champ de bataille ou dans la

fuite. Une première fois enfin, on put espérer que la France ne serait pas toujours pour les Anglais « un pays à manger dessus comme chenille sur arbre. »

Le Mont-St-Michel se révèle alors de plus en plus à la haine de l'envahisseur comme le dernier foyer de la résistance nationale en Normandie. Aussi, à dater de ce moment, l'Anglais y concentre de plus nombreux moyens d'attaque et commence par l'enfermer dans un plus étroit blocus.

Si l'on considère à cette heure la forteresse de l'Archange et les forces qui l'enveloppent, on ne peut y voir qu'une proie dont les jours sont mesurés. Non content, en effet, de surveiller le Mont du haut de Tombelaine où se dresse une forteresse rivale, où campe toute une armée, l'ennemi multiplie ses précautions pour qu'aucun secours ne puisse pénétrer du dehors et que du dedans rien ne puisse lui échapper. Une flottille ferme la baie et, sur le rivage opposé, outre la citadelle d'Avranches, pleine de munitions, une bastille surgit dans la plaine d'Ardevon, des forts s'élèvent à Genets et à St-Léonard.

Encore quelques jours, et tout va manquer dans la place bloquée. Par la seule porte encore franchissable, le Prieur Jean Gonnault s'empresse d'engager à Dinan et à St-Malo ce qui reste d'argenterie au monastère pour se procurer des armes. Car c'est à peine si le Roi de France pour sa part peut lui fournir « sept cent vingt livres de salpêtre, soixante livres de souffre, un millier de traits et cinquante pelotons de fil d'arbalètes. » Telle était, à cette époque douloureuse, la richesse d'un Roi de France. C'est dans de telles conditions que, pendant plus de dix ans, le Mont-St-Michel va se dé-

fendre et triompher enfin des trahisons, des habiletés, des efforts, des fureurs et de l'immortelle opiniâtreté de la toute-puissante Angleterre.

Qui nous expliquera ce miracle? Sans doute, si nous pénétrons derrière les remparts investis, un grand spectacle nous est offert. Inclinons-nous d'abord devant ces nobles restes de la France. Poignée par le nombre, mais masse formidable par le courage et par l'héroïsme, ils ont résisté à l'universelle contagion de la lâcheté. Ils ont sacrifié leurs manoirs, ils ont passé au milieu de toutes les ruines, ruines des villes et des châteaux, ruines des champs et des chaumières, ruines bien autrement graves des volontés et des âmes, et ils sont venus à la montagne de l'Archange. Ils y sont venus, non pas pour chercher un abri : ils savent que tous les efforts d'un vainqueur irrité vont s'acharner contre eux. Du haut des remparts, ils le verront brûler leurs castels, dévaster leurs domaines, et, en échange, ils ne trouveront ni or, ni argent, ni crédit, ni subsistances assurées. Qu'importe? Ils maintiendront leurs âmes dans la liberté, dans le devoir, dans l'amour de la France. S'ils meurent vaincus, leur cœur du moins n'aura pas succombé ; leur sang versé, semence de justice, d'honneur et de patriotisme, engendrera plus tard à la France des enfants dignes d'elle.

Là aussi, depuis quatre siècles, les fils de saint Benoît ont construit, par un travail de géants, le théâtre des événements qui vont s'accomplir. Ils ont entassé les murs sur les murs, les colonnes sur les colonnes, les voûtes sur les voûtes, les merveilles sur les merveilles ; ils ont fait à leur montagne une armure de granit. Ils prendront leur part de toutes les souffrances, et, sur

leurs lèvres ardentes, les gémissements de la Patrie ne cesseront de s'élancer vers le Ciel.

Mais, s'il ne reste à tous ces héros d'autre espérance humaine que celle de mourir avec gloire, saint Michel est là, versant dans leur âme l'espérance de vaincre et de recommencer la France.

L'Archange n'a rien oublié des merveilles de Dieu en faveur du Pays et du Peuple dont il est le gardien. Il a vu la France prédestinée, avant de naître, au rôle et au nom incomparable de fille aînée de l'Église. Quand elle naquit à Reims, il couvrait son berceau de ses ailes puissantes. Il a protégé sa turbulente jeunesse et guidé sa virilité généreuse. Il a vu Dieu multiplier pour elle, à travers les siècles, les grands hommes de guerre et les grands hommes d'État. Il l'a vue échapper, par son aide, à des ennemis plus redoutables que l'Anglais. Avec elle, il a écrasé, dans les plaines de Poitiers, tout l'effort de la barbarie musulmane. Avec Charlemagne et la France, il a remué l'Europe et le monde. Avec la France, il a traversé trois siècles de nuit, de sang et de feu, et, tandis qu'autour d'elle d'autres peuples mouraient de révolutions, de guerres, d'invasions, de trahisons, il l'a vue continuant de vivre, restant fidèle à son baptême et à son nom de gloire. Il l'a vue avec saint Louis couronnée de toutes les splendeurs, brillante de raison, de foi, de vaillance et d'amour. Il est vrai, à l'heure présente, sa France bien-aimée semble déshéritée de la vigueur de son sang et de la vigueur de son âme; son tempérament robuste n'est que trop profondément atteint; mais ne demeure-t-elle pas toujours la France du Christ et le soldat de Dieu? Qu'elle se détruise elle-même de ses propres mains, l'Archange sait clai-

rement que ses destinées ne sont point finies. Placé au-dessus du temps, il possède une espérance immuable comme les desseins mêmes de Dieu. Il inspirera cette espérance à la troupe qu'il a rassemblée. Du haut de leurs remparts, les Chevaliers de saint Michel et de la France ne regarderont en bas que pour voir où est l'ennemi, que pour lui courir sus, ou bien, plus forts que leurs tours de granit, ils l'attendront de pied ferme à l'heure où il lui plaira de venir.

Le jour même de la fête de l'Archange, 29 septembre 1423, fut témoin du premier grand effort de l'ennemi contre la forteresse, et, le même jour, ses défenseurs y reçurent un témoignage éclatant de la protection qui les couvrait. La flottille de la baie avait concerté une attaque avec l'armée de Tombelaine, et, pendant de longues heures, les Chevaliers en avaient soutenu l'effort opiniâtre. Leur énergie allait peut-être s'épuiser, quand soudain s'élève une violente tempête. L'Anglais surpris est à son tour contraint de se défendre. Ses marins opèrent des prodiges d'habileté, mais la fureur de la mer l'emporte et reste maîtresse. En même temps, ceux qui, du côté de Tombelaine, venaient de tenter l'assaut, sont rejetés au pied des remparts. Et sans doute l'ennemi aurait laissé le Mont en paix, si la mort de Jean d'Harcourt, tombé au champ de Verneuil, n'eût relevé sa confiance. La résistance, en effet, n'allait-elle pas se dissoudre et les courages s'éteindre avec le vaillant capitaine qui avait tout organisé? Vain espoir, Messieurs! Le capitaine qui venait de tomber n'avait été que l'instrument d'une volonté plus haute : l'âme de la résistance était ailleurs.

C'est alors que Charles VII confie à Dunois l'honneur

de défendre le Mont. Si le nouveau Commandant, retenu sur les bords de la Loire, ne put se rendre en personne à son poste, du moins il y fit pénétrer des munitions et se choisit pour lieutenant un homme bien connu des Anglais, Nicolas Paisnel, seigneur de Bricqueville.

Pendant ce temps, les envahisseurs faisaient passer le détroit à une armée nouvelle de douze mille hommes qui venait grossir les bataillons de lord Scales et des comtes de Suffolk et de Salisbury. Les vaisseaux ennemis reparaissaient; les garnisons de la côte s'augmentaient à force d'or et surtout d'exactions, car les Anglais prenaient toutes choses l'épée à la main ; les provisions de toutes sortes s'entassaient ; le blocus se resserrait, et l'hiver s'ajoutait à tous les autres périls.

Nous avons vu naguère ces hivers terribles où l'abondance règne dans le camp de l'ennemi triomphant, tandis que des provinces entières meurent de misère et d'épouvante, tandis que les soldats de la Patrie se couchent épuisés sur la neige, hélas ! pour ne plus se relever.

En cette nouvelle épreuve, l'âme des Chevaliers resta digne de l'Archange. Aussi, quand, au mois d'avril suivant, l'un des vainqueurs de la Broussinière, Jean de La Haye, fit proposer à Nicolas Paisnel de renouveler cette glorieuse aventure, la garnison, comme un seul homme, s'offrit à descendre et provoquer l'ennemi. L'Anglais donna dans le piége. Attaqué vigoureusement par la troupe du baron de Coulonces au moment même où il criait victoire, il laisse deux cents morts sur le sable, de nombreux prisonniers aux mains des Français ; et l'un de ses ouvrages les plus fortifiés, la bastille d'Ardevon, est pris et livré aux flammes.

Avantage stérile, sinon périlleux : car les Anglais ne s'en montrèrent que plus acharnés à leur proie et n'en travaillèrent qu'avec plus d'énergie à la bloquer dans sa prison plus étroitement encore. Une flotte entière, composée de bâtiments choisis, ferme la baie, comme une digue; Tombelaine devient plus vigilant et plus menaçant; Pontorson achève l'isolement du Mont obstiné. Aucun pèlerin n'arrive plus; aucun émissaire ne peut désormais sortir. Plus de munitions, plus de vivres. Était-ce l'heure suprême? Après de longs jours, le cri de détresse des assiégés pénètre encore une fois jusqu'en Bretagne. A travers les sables, un courrier, plus heureux que les autres, avait pu gagner St-Malo. Sans hésiter, l'Évêque Montfort et l'amiral Briand de Châteaubriand équipent la flotte malouine. Avec l'amiral, Montauban, Combourg, Coëtquen, Querbouënt, Tinténiac, La Beslière, La Vieuville, mettent à la voile sous les auspices de l'Archange, arrivent à l'improviste et se précipitent sur la flotte anglaise. « Le combat, dit Bertrand d'Argentré, fut à pots et à lances de feu, à coups de haches et de toutes armes. » « Les Anglais, ajoute un autre historien, se défendirent vaillamment. Néanmoins, les Bretons cramponnèrent leurs vaisseaux sur lesquels ils montèrent par force avec le cordage, et, venus au combat mains à mains, en tuèrent la plupart... et ceux du fort d'Ardevon se sauvèrent à la suite. » Les Bretons laissèrent en abondance vivres et munitions. La proie venait encore d'échapper, et l'Anglais, dans son étonnement, resta plusieurs mois sans revenir.

La même année, par lettres patentes données à Poitiers le 2 septembre, le Roi appelait à la capitainerie

du Mont Louis d'Estouteville. Le nouveau capitaine arrive le 19 octobre avec une suite nombreuse.

En les introduisant sur la scène, je sens le besoin de m'arrêter un instant pour contempler, à travers les siècles, ces nobles et hautes figures, ces héros immortels, ces *cent dix-neuf* dont l'invincible résistance devait, pour sa part, ressusciter notre Pays et sauver la nationalité française. Que ne puis-je les nommer tous? Vous étiez là, glorieux libérateurs qui vous appeliez Estouteville, du Homme, de Saint-Germain, de Guiton, d'Auxais, de Verdun, de Clinchant, de Bacilly, de La Paluelle. Vous alliez montrer devant le présent et devant l'histoire ce que peut le patriotisme inspiré par la foi.

Il y a, Messieurs, pour le patriotisme aussi je ne sais quoi d'achevé qu'il ne revêt que dans le malheur. Le patriotisme romain ne fut jamais plus beau, ni plus émouvant qu'au lendemain de Cannes. Il ne jeta jamais de cris plus pénétrants que dans les pages désolées de saint Jérôme et de saint Grégoire-le-Grand. Le patriotisme français n'a qu'un cri : Vive la France ! mais moins émouvant encore sur les lèvres des vainqueurs de Bouvines et d'Austerlitz que sortant de la poitrine déchirée des vaincus de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Suivons, du reste, leurs exploits : ils nous diront assez éloquemment quelle est la vertu irrésistible, la vertu surhumaine du patriotisme malheureux.

Il fallait augmenter les défenses de la place. « On travailla fort et ferme, nous dit un chroniqueur, on adjousta des tours entre les aultres, des demyes lunes, et l'on fit le portail comme il se voit à présent, avec le pont-levis de la ville et le logis au-dessus. » Pour

subvenir à de si grosses dépenses, le Monastère n'avait plus son argenterie. Les Moines n'hésitent pas à payer « avec les calices, ornements, crosses, mitres, encensoirs. » « Aultrement eût convenu bailler la dite place dans les mains des Anglais. » Ainsi fit toujours l'Église, depuis saint Ambroise.

Remis de l'étonnement où l'avait jeté l'intervention de la flotte malouine, l'ennemi recommença bientôt d'inquiéter le Mont. Louis d'Estouteville, pour protéger ses travailleurs, jugea nécessaire de le remettre à distance.

« C'était vers la Toussaint. Les gens d'Estouteville, après s'être recommandés à Dieu, allèrent, tête baissée, sur ceux qui étaient sortis de Tombelaine et les menèrent si mal que ceux du dedans furent contraints de venir à l'aide. Mais les nôtres, renforçant leurs bras et leur valeur, mirent presque toute la troupe à mort, jonchant la grève de leurs cadavres. »

Ainsi battus, les Anglais, pendant plus de deux ans, se préparèrent à porter contre l'héroïque rocher le coup suprême.

L'attaque allait être commandée par leurs plus habiles généraux. Lord Scales, attentif et recueilli, veillait à Pontorson, et, en l'année 1429, l'armée qui doit anéantir le Mont se rassemble de toutes parts et se concentre dans l'Avranchin.

Saint Michel se préparait à l'occuper ailleurs. L'année même où l'Ange de la France réunissait au Mont les Chevaliers qui devaient le défendre, il apparaissait en Lorraine à une enfant du peuple. Au cœur de la magnanime jeune fille, il avait inspiré tous les sentiments énergiques et généreux qui sauvent les patries. Quatre

ans après, en dépit de tous les dédains, Jeanne d'Arc avait revêtu la cuirasse. Sous sa conduite, les gens d'armes s'étaient mis à batailler; Dieu leur donnait la victoire, et l'Anglais épouvanté se hâtait d'appeler autour d'Orléans l'armée de l'Avranchin. Autour de Jeanne d'Arc aussi l'Anglais retrouvera plus d'un Chevalier de saint Michel.

C'est l'heure d'une gloire nouvelle pour ceux qui se condamnent à rester au Mont. Ces vaillants entendent dans le lointain les bruits de victoire de la France. Pourquoi ne pas se précipiter hors de leurs remparts? Pourquoi ne pas se jeter dans la mêlée et frapper de grands coups? Pourquoi du moins ne pas tenter aux environs de soulever le pays? Mais, en leur absence, qui garderait la place confiée à leur fidélité? Ils restent donc immobiles sur leur rocher, s'exerçant chaque jour à une vertu plus difficile que toutes les autres, la patience, entretenant, loin de l'ennemi, une flamme de courage plus dévorante, une haine plus violente de l'étranger.

Bientôt, en effet, l'étranger devait revenir. Tout annonçait son retour et ses projets de vengeance.

Lord Scales est prêt : il s'appuie sur une armée qui ne compte pas moins de vingt mille hommes, s'il faut en croire le témoignage de Dom Huynes. Il vient d'emprisonner le Mont dans un cercle formidable. De toutes parts ses batteries sont dressées. Des pièces énormes vont lancer des boulets de pierre de cent vingt et même de cent soixante livres. On n'attend plus, pour foudroyer l'ennemi, que le moment, où la mer se retirant doit laisser la plage libre pour l'attaque.

Nous touchons à l'heure solennelle et nous allons

assister à l'un des plus héroïques, des plus immortels combats que l'histoire ait jamais racontés.

Au sommet de la merveilleuse montagne flottent l'étendard de saint Michel et la bannière de la France. Dans le sanctuaire, les Moines prient avec ferveur. Les Chevaliers, sous la conduite d'Estouteville, sont à leur poste. En bas, la multitude ennemie se déploie sur l'immensité des grèves. Une dernière fois, Lord Scales fait sommer la garnison de se rendre. « Annoncez à votre maître, répond d'Estouteville, que nous ne connaissons de souverain légitime que Charles VII. Nous sommes prêts à nous ensevelir sous les ruines de cette place plutôt que d'en ouvrir les portes à l'ennemi (1). » « Superbe étendard, s'écrie Lord Scales, bientôt je t'abattrai dans la poussière. » Et sur le champ, il donne le signal de battre les remparts.

A l'instant même s'ouvre un feu terrible. Les canons vomissent sans relâche leurs boulets de granit. Soudain, sous leurs chocs répétés, un pan de muraille s'écroule. L'ennemi s'élance à la brèche. En même temps, les assiégés se précipitent pour la défendre, opposant non plus un rempart de pierres, mais un rempart de poitrines vivantes. Le moment est décisif. La hache d'arme vient se briser contre la hache ; l'épée et la lance tombent à coups redoublés sur les boucliers ; les cuirasses volent en éclats. C'est une lutte corps à corps, une lutte gigantesque. D'Estouteville, entouré, se dégage, vole au sommet d'un bastion où l'Anglais vient de planter son étendard, l'arrache, culbute les assaillants et renverse les audacieux qui se sont hasardés

(1) Chartrier de la famille de Guiton.

jusque-là. Cependant les assiégeants, forts de leur nombre, se succèdent sans cesse ; à tout prix, ils veulent vaincre ; ils veulent, par un éclatant fait d'armes, couvrir la honte des défaites précédentes. D'autre part, les assiégés se surpassent à cette heure suprême. Ils se battent non pas en soldats, mais en vrais lions. Ils écrasent les assaillants sous une grêle de pierres, de poutres, de rochers. Ils multiplient les blessures et sèment autour d'eux la mort. Déconcertés par tant d'héroïsme, les Anglais commencent à plier. Vainement un de leurs généraux, l'épée haute et la face découverte, essaie-t-il de les rallier et de les soutenir par des troupes toutes fraîches. Les assiégés frappent toujours, les assiégés tuent sans cesse, les cadavres tombent pêle-mêle sur ceux qui montent à l'assaut ; le désordre augmente, l'épouvante devient irrésistible ; la terreur, à la fin, entraîne les Anglais loin de ces mers indomptables ; la déroute est complète et le Mont est sauvé !

O Preux incomparables, vous avez eu raison de pousser vos cris de guerre : « *Potius mori quam fœdari ;* » « *Spes mea solus Deus ;* » « *Quod opto est immortale ;* » « *Gloria mihi calcar !* » Au lieu de la mort, en effet, c'est la vie ! Au lieu de la souillure, c'est l'honneur ! Le Dieu, votre espérance, a été votre force ! Vous avez conquis vraiment l'immortalité ! La gloire n'a pas seulement été votre éperon, elle est votre couronne ! Vous n'aviez d'autre appui que saint Michel, disiez-vous. Par lui vous triomphez et votre triomphe est le salut de la Patrie !

Vous avez entendu, Messieurs, cette page d'histoire si glorieuse pour notre Normandie, si féconde pour la

Patrie française. Est-elle seulement destinée à provoquer votre admiration, ou plutôt ne contient-elle pas un enseignement plus précieux que jamais à l'époque où nous vivons ?

Au XVe siècle, la France était mourante, et l'on pouvait affirmer, sans exagérer le mal, qu'elle allait disparaître de la famille des nations. Dieu intervient d'une part; de l'autre quelques héros gardent au cœur la flamme sacrée de l'amour du Pays qu'ils défendent sans craindre la mort.—Un siècle s'écoule, et la France, des bords de la tombe, est remontée jusqu'au sommet de la vie. Voici que se lève son grand siècle, ce siècle où, maîtresse d'elle-même, la France, étendant les bras, s'unit cinq provinces et parmi elles la noble et toujours chère Alsace; ce siècle où elle domine plus encore par son éclat intérieur que par la gloire de ses armes; ce siècle où, pour parler le langage de Saint-Simon lui-même, tout est florissant dans l'État, tout est riche, où Colbert met les finances, la marine, le commerce, les manufactures, les lettres au plus haut point; ce siècle semblable à celui d'Auguste et qui produisait à l'envi des hommes illustres en tout genre; ce siècle enfin, ajoutons-le, dont les travaux, les institutions et les merveilles ont mérité à la France la gloire d'imposer à l'un des quatre grands siècles de l'histoire le nom d'un de ses Rois.

Voilà les faits, Messieurs, et voilà pourquoi de cette grande leçon que je viens de vous lire, je veux recueillir avant tout un mot : l'espérance.

Non, quels qu'aient été nos désastres, dans ces derniers temps, ils n'ont pas égalé les désastres de notre malheureux Pays au XVe siècle. La France ne

peut-elle pas se relever aujourd'hui comme autrefois? Oui, Messieurs, mais à la condition qu'aujourd'hui, comme autrefois, surgiront dans son sein des hommes animés du vrai patriotisme, c'est-à-dire de ce patriotisme qui se nourrit de foi, de patience et de dévouement. N'est-ce pas le patriotisme que vous venez d'admirer dans les héroïques défenseurs de ce Mont-St-Michel, dont la cime, fière d'un honneur unique, n'a jamais subi la flétrissure du drapeau étranger? Ces hommes, Messieurs, confondaient dans un même amour Dieu et la Patrie; la foi les soulevait au-dessus des nécessités terrestres et les portait à ces hauteurs où l'on s'oublie soi-même et où l'on sait se sacrifier, où l'on sait se donner, où l'on sait, comme le disait notre vieux Roland, « pour son Pays souffrir grands maux, endurer le chaud et le froid, perdre de son sang et de sa chair. »

Mais quels hommes seront capables d'un tel patriotisme?

Dans ce XV[e] siècle que nous venons d'étudier, l'histoire nous montre trois grands types : Jeanne d'Arc, c'est-à-dire le peuple; les Héros du Mont-St-Michel, c'est-à-dire les hommes d'épée, les hommes de dévouement et de cœur; les Moines, c'est-à-dire les hommes de la prière, qui se dépouillent eux-mêmes, qui dépouillent jusqu'au sanctuaire, pour secourir la Patrie menacée. Les voilà les hommes de la vraie race française et avec eux la France!

Non, non, la France, ce n'est pas exclusivement l'or, l'argent, l'industrie, le négoce.

La France, ce n'est point la cité sans lois, brisant tous les freins du respect et du devoir.

Non, les vrais hommes de la France, ce ne sont point

les discoureurs intéressés qui surprennent l'imprudence des foules et abusent de leur crédulité.

Non, le génie de la France, ce n'est ni la haine, ni l'envie, ni le mépris.

Non, le vrai peuple de France, ce n'est point la multitude sans amour, sans prière, affolée d'orgueil et d'égoïsme, enivrée de jouissances et de poisons.

Le vrai peuple de France, Messieurs, c'est le peuple qui croit, le peuple qui aime, le peuple qui respecte, le peuple qui obéit, le peuple qui travaille, le peuple qui se renonce, le peuple qui trouve dans ses convictions le courage de l'immolation au devoir, si obscur et si pénible qu'il puisse être, de l'immolation à sa famille, à son Pays et à Dieu.

Que la France aujourd'hui, comme au XV[e] siècle, rencontre de tels hommes, et il ne sera pas permis de désespérer : aujourd'hui, comme autrefois, l'avenir lui appartient.

Telle est la leçon consolante qui se dégage des événements auxquels nous venons d'assister.

En l'exposant, Messieurs, j'ai tenu à payer, comme je vous l'annonçais au début, une dette de justice et de reconnaissance. « Depuis longtemps, puis-je vous dire avec l'illustre auteur des *Moines d'Occident*, je contemplais, en tremblant, ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloires méconnues ; leurs regards semblaient errer de leurs œuvres oubliées jusque sur moi. De leurs mâles poitrines j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive : tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu et le salut de la Patrie, et pour prix de ces services l'ingratitude et l'oubli ! Ne

se lèvera-t-il donc personne dans la génération moderne pour venger notre mémoire? Et alors, comme l'illustre écrivain, je sentais courir dans mes veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion : je ne suis, leur répondais-je, qu'une pauvre poussière; mais cette poussière s'animera peut-être au contact de vos ossements. Peut-être une étincelle de votre foyer viendra-t-elle animer mon âme. »

Mais pourquoi rétrécir ainsi l'horizon? Messieurs, c'est la grande et utile mission de la Société des Antiquaires que vient d'exposer à son insu Montalembert lui-même. Et vous aussi, Membres de cette Société, vous avez contemplé les gloires d'un passé trop souvent méconnu; les regards de ces monuments, si j'ose ainsi parler, ont erré jusque sur vous; vous avez entendu leur voix noblement plaintive, et, dans un élan généreux de zèle et d'admiration, vous avez résolu de venger leur mémoire et de combler leur vœu :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

Vous avez senti courir dans vos veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion; au contact du passé votre âme s'est animée; chaque jour vous l'exhumez, ce passé, de son vaste tombeau; vous rappelez ses œuvres à la lumière; vous le vengez contre la calomnie, l'ingratitude, la proscription, le mépris; vous lui restituez, avec sa vie, sa légitime influence, vous continuez ses bienfaits. En ressuscitant sa gloire, vous procurez celle de notre siècle.

Honneur à vous, Messieurs! vous faites par cette œuvre acte de foi d'abord, acte de patriotisme aussi. Car c'est à la foi que sont dues la plupart des merveilles du passé. En les plaçant sous les regards du présent,

vous travaillez au progrès, à la civilisation, à la grandeur de la Patrie !

RAPPORT DE M. EUGÈNE DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Secrétaire.

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Comme les années précédentes, je viens, aux termes du réglement, vous rendre compte des travaux de la Société depuis la dernière séance générale.

Mon exposé sera bref; nos publications mettent en évidence, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, les efforts que nous avons tentés ensemble, les résultats que nous avons obtenus.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, la réorganisation de notre musée, grâce aux soins de son zélé conservateur, M. Lavalley-Duperroux, a été complètement achevée. Cette opération dispendieuse, mais nécessaire, qui permet d'apprécier, en connaissance de cause, les richesses de nos collections ne pouvait pas être retardée. Nous avions cru pouvoir compter sur des secours qui nous ont fait défaut, mais la bonne volonté des particuliers ne s'est pas ralentie, et c'est avec un réel sentiment de satisfaction que nous avons pu enregistrer un certain nombre de dons qui, dans les derniers temps, nous ont été adressés. Les noms de Mme de Caumont, de MM. Sénot de La Londe, Drouet, Malherbe, Formigny de La Londe, Lavalley-Duperroux, Tesnière et Morière doivent vous être particulièrement signalés.

Ce mouvement qui tend à se développer est de bon augure; il prouve que le but élevé que nous poursuivons est généralement compris. Aussi, malgré des difficultés passagères, nous ne nous découragerons pas, persuadé qu'un jour viendra où tous reconnaîtront que ces modestes collections sont en définitive l'un des moyens les plus simples et les plus efficaces pour vulgariser les goûts artistiques et faciliter l'étude et la connaissance du passé.

Les découvertes dont nous avons été informés et qui ont occupé, à plusieurs reprises nos séances, ont présenté cette année une réelle importance : nous passerons légèrement sur la trouvaille faite à Biéville, au lieu de La Londe, d'anneaux, d'une pièce de Tetricus, en bronze et d'une clochette de même métal, mais nous appellerons spécialement l'attention sur le contenu d'une riche cachette de fondeur, rencontrée à 70 centimètres de profondeur, au Castel à Port-en-Bessin, ainsi que sur les sépultures d'une vaste nécropole gauloise, sise à Mondeville, au lieu dit le *Champ-Fouroux*, que des extractions de ballast, entreprises d'une manière fort opportune, nous ont permis d'explorer, au mois de juin et de juillet dernier, sur une assez grande étendue. Les mémoires détaillés, accompagnés de planches et de plans, que nous nous proposons de publier sur ce sujet, mettront, croyons-nous, en pleine lumière l'intérêt que méritent ces mobiliers funéraires, vestiges bien caractéristiques de civilisations depuis longtemps disparues. En attendant, nous croyons répondre à vos sentiments, en exprimant ici toute notre gratitude à M. Leblanc, ingénieur en chef, à M. Boreux, ingénieur ordinaire et à MM. Besnard et Malherbe, conducteurs des ponts

et chaussées, pour leurs constatations si précises et pour le concours effectif que, en toutes circonstances, ils ont bien voulu nous prêter.

Parmi les mémoires historiques ou archéologiques qui vous ont été soumis, nous signalerons tout particulièrement : la *Chasuble de saint Regnobert*, par M. Paul de Farcy; le *Gaufrier*, de M. Ernest Guéroult; une description du *Buste antique de Coutances*, par M. Quenault; la *Verrerie de Tortisambert*, par M. Duval; un *Monument mégalithique*, par M. Gaston Le Hardy; une *Note curieuse* sur les origines viroises de la famille du jurisconsulte Pithou, par M. Gasté. Citons encore, un peu au hasard, les *Voies anciennes aux abords de la côte*, par MM. Tirard et Appert; les *Statues de St-Germain-de-Livet*, par le docteur Pépin; la *Symbolique des nombres*, par M. le vice-président Levé ; des Recherches philologiques, par MM. Émile Travers et Le Héricher ; les *Barons d'Orbec*, par M. le vicomte de Neuville, enfin, les *Sépultures du Mont-St-Michel*, les *Dalles tombales en carreaux émaillés* et un *Réglement intérieur de prison d'État au XVIII*e *siècle*, par votre Secrétaire.

Nous devons compléter ces indications en vous faisant connaître que le volume des Mémoires in-4°, qui vous sera prochainement distribué, renferme les *Registres de l'officialité de Cerisy*, édités par M. Gustave Dupont, et les *Chartes normandes de St-Florent de Saumur*, dont nous devons le texte à notre savant confrère, M. Paul Marcheguay. J'ai l'espoir, dans un bref délai, de pouvoir y joindre, avec l'étude sur *Robert Courte-Heuse*, les recherches, si impatiemment attendues, de notre correspondant danois, M. Johannes Steenstrup, sur les *Invasions normandes* et l'*Anonyme de Caen*, dont la publication

commencée depuis longtemps a été l'objet de soins minutieux de la part de M. Châtel.

Depuis notre dernière réunion, notre Société a été douloureusement éprouvée.

Au commencement de l'année, M. Canel nous a été enlevé; plus tard, nous avons vu mourir M. André-Marie Laisné, président de la Société d'archéologie d'Avranches, et, presque à la veille de cette séance, nous apprenions la mort d'un des derniers survivants de nos membres fondateurs, M. de Formeville.

M. Alfred Canel a été tout à la fois un homme politique et un bibliophile érudit. Vous me permettrez, Messieurs, suivant nos usages invariables, de ne vous parler que du dernier.

M. Canel, avocat, longtemps bibliothécaire de Pont-Audemer, qu'il devait plus tard administrer comme maire, naquit dans cette ville le 30 novembre 1803. Il ne s'en éloigna guère et s'occupa pendant toute sa vie, avec une persistance remarquable, à décrire ses monuments et à reconstituer ses annales.

Dans ces ordres d'idées, nous citerons de lui l'*Essai historique*, *archéologique* et *statistique* sur l'arrondissement de Pont-Audemer, publiés chez Périaux, à Rouen, en 1833. On peut en rapprocher *St-Pierre de Cormeilles* et son *abbaye* (Caen, 1833); l'*Abbaye de Préaux*, fragment historique (Rouen, id.); notice sur la commune de *Houguemare;* notes sur la *Statistique monumentale de Pont-Audemer;* notice sur les *monuments religieux* les plus remarquables de l'arrondissement; *Annuaire* de la ville et de l'arrondissement; *Indications de quelques documents historiques*, conservés dans les archives de la

de la ville; *Notice sur ses institutions municipales ;* quelques mots sur les *entrées des Rois, Princes et Gouverneurs* à Pont-Audemer.

Ces brèves indications, qui sont loin d'être complètes, suffisent à montrer quelle place sa ville natale tint dans les affections et dans les préoccupations scientifiques de notre confrère.

Entre temps, M. Canel essaya d'aborder des sujets d'un intérêt plus général; mais, il nous faut le confesser, ce n'était là ni son aptitude ni sa vocation véritables. La préparation de longue main, et un certain sens critique élevé, indispensables pour traiter ces matières, lui faisaient trop complètement défaut. Aussi y a-t-il bien peu de chose à tirer de ses *Lettres sur l'histoire de la Normandie au XIVe siècle* et de ses *Mémoires sur les États.* — Son vrai terrain était l'anecdote, l'événement bizarre, la curiosité dans ses détails les plus tenus et sous toutes les formes. C'est là qu'il se complaît et qu'il est vraiment à son aise. Aussi, à notre sens, ses brochures les plus courtes sont-elles presque toujours les meilleures. Parmi ses très-nombreuses publications, nous citerons à ce point de vue :

La procession noire à Évreux ; — Le droit d'asile ; — Les modes au XIe siècle ; — Le royaume d'Yvetot ; — Les loups de Jumiéges ; — Les mariages en Normandie ; — La potence et les Normands ; — L'anagramme ; — Particularités sur l'abbé Baston ; — Le poète Olivier Ferrand ; — L'exécuteur des hautes-œuvres ; — L'histoire de la barbe et des cheveux.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'il n'est pas besoin de lire ces ouvrages, et que les titres seuls que nous venons de transcrire nous livrent déjà le caractère

de l'écrivain et le genre de son érudition. Il est du reste une publication qui, à elle seule, le peint tout entier et qui permet de l'apprécier sous son aspect le plus vrai et le plus favorable. Cet ouvrage, en deux volumes, est intitulé :

« *Blason populaire de la Normandie*, comprenant les « proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette an- « cienne province et à ses habitants. »

Ces recherches spéciales l'avaient fort longtemps occupé. En 1839, il avait inséré dans la *Revue de Rouen* un premier essai sur ce sujet; il y était revenu en 1842 dans les *Mémoires* de la Société libre de l'Eure, à propos des sobriquets : *Drachiers*, *Bigots* et *Bouillieux ;* enfin, en 1859, avec l'aide de Georges Mancel, il put donner un corps définitif à tous ces tâtonnements en publiant son *Blason*.

Nous ne voulons pas dire que ce travail soit irréprochable. L'auteur a recueilli, avec le même scrupule, des particularités intéressantes et de vraies puérilités; les renseignements qu'on lui a communiqués sont de valeur très-inégale et très-souvent les explications de l'auteur sont inadmissibles. Malgré tout, les deux volumes se lisent facilement et continuent, dans une direction d'esprit toute spéciale, les *Origines de quelques coutumes anciennes et façons de parler triviales* de Moisant de Brieux.

Au reste, la persévérance de notre laborieux confrère avait été récompensée, et à force de creuser la matière des dictons et des sobriquets, il était arrivé à en extraire une sorte de philosophie :

« Il y a, dit-il, quelques qualifications laudatives « dans le blason populaire, mais c'est la très-rare « exception. La satire et la critique y prévalent et cela

« devait être. Le peuple, qui presque toujours est le « créateur de ces qualifications, est généralement peu « flatteur. S'il garde en son cœur bon souvenir des « actions belles et méritoires, il ne les crie pas sur les « toits. En revanche, il fait rude guerre aux travers, « aux ridicules, surtout aux actes qui blessent l'hon-« nêteté publique. Cette disposition instinctive à exercer « ainsi une sorte de police morale, envers et contre « tous, s'est manifestée en France dans tous les temps. « Inspiré par elle, le peuple s'était fait de bonne heure « une arme du *charivari*, des *chevauchées de l'âne à* « *rebours*, des *associations bouffonnes et carnavalesques*. Il « ne pouvait laisser en oubli le vieil usage des quali-« fications vitupératoires. »

Le *Blason populaire* et l'*Armorial* des villes, des évêchés, des chapitres et des abbayes de Normandie, qu'il publia plus tard, malgré d'inévitables lacunes, forment sans contredit la meilleure partie du bagage littéraire de notre ancien et regretté confrère.

Un peu plus âgé que M. Canel, M. Formeville appartenait à notre Compagnie depuis 1825. A cette date il était, je crois, substitut du procureur du roi près le tribunal de Lisieux. Assez récemment, un ministre éminent, qui portait à l'institution judiciaire un réel et sérieux intérêt, avait cru devoir recommander aux jeunes magistrats d'occuper dignement leurs loisirs en se livrant, leurs occupations professionnelles remplies, à divers travaux juridiques, historiques ou philosophiques. Ces habitudes de haute culture intellectuelle et de recherches scientifiques, conseillées avec tant d'insistance et d'autorité par M. Dufaure, étaient de tradition dans les ressorts de Normandie, et sans sortir

de notre spécialité, nous pouvons citer, au milieu de beaucoup d'autres, les noms de MM. Galleron et Du Bourg d'Isigny, qui furent tout à la fois des magistrats d'élite et des archéologues distingués. M. Formeville, lui aussi, subit l'entraînement généreux de son temps. De là ces recherches commencées avec ardeur, dès l'année 1833, qu'il n'interrompit jamais et qu'il reprit, avec un redoublement d'activité, lorsque l'heure de la retraite eut sonné pour lui.

Les travaux les plus connus de M. Formeville concernent l'association des *francs-brements-canonniers* de la ville de Caen, les *francs-porteurs* de sel de la même ville, un essai sur l'état des *corporations industrielles* au moyen âge ; les *Rouleaux des Morts*, rapport curieux dont les éléments sont empruntés au beau travail de M. Delisle, intitulé : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts ; — Les sentences* rendues par les commissaires enquêteurs réformateurs, envoyés dans la baillie de Caen vers l'an 1300 ; les *Barons fossiers et les Férons* de Normandie ; le *Livre de Saint-Just* et les registres mémoriaux de la Cour des comptes.

Presque toutes les autres publications de notre confrère se rattachent étroitement à l'histoire de sa ville natale. En 1831, en 1833, en 1836, il entretint la société de découvertes faites à Lisieux à diverses époques ; en 1834, il publiait, chez Kœppelin, à Paris, des études sur une maison en bois, avec neuf planches dessinées et lithographiées par Challamel ; en 1837, il consacrait une étude détaillée à la manufacture d'étoffes de laine de la ville, depuis sa fondation, vers 1435, jusqu'à la suppression des communautés d'arts et métiers en 1791 ;

enfin, il préludait, en 1840 et en 1843, par deux brochures relatives l'une à Jean Le Hennuyer, l'autre aux mémoires de Noel Deshayes, au grand ouvrage sur les évêques-comtes de Lisieux, qui devait être l'occupation exclusive des dernières années de sa vie. Ces deux volumes, abondants en renseignements, ont été favorablement appréciés par l'Académie des Inscriptions et ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques normandes.

M. Formeville avait recueilli, sur d'autres sujets, une infinité de pièces et de documents originaux qu'il n'a pas trouvé l'occasion d'utiliser. Sans nous faire illusion sur les *desiderata* de son œuvre, il nous est impossible de ne pas reconnaître qu'il a rendu de réels services à l'histoire locale. La Société des Antiquaires, dont il fut le secrétaire, ne saurait les oublier, et la ville de Lisieux tiendra à honneur d'inscrire le nom de M. Formeville à la suite de ceux de ses anciens et de ses meilleurs annalistes.

M. André-Marie Laisné, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, décédé au mois de juillet dernier, a beaucoup moins écrit que MM. Canel et Formeville ; mais, à tout prendre, il ne leur est certainement pas inférieur.

Dans une nouvelle intitulée : *Étienne Moret*, un de nos écrivains les plus en vogue a tracé d'une Société archéologique de province un portrait fantastique et absolument défavorable. Les antiquaires qui la composent, gens terribles, s'il faut en croire l'auteur, s'invectivent à qui mieux mieux et soulèvent à propos des ruines prétendues d'un aqueduc romain les plus grosses questions philosophiques : la loi et la marche du progrès, voire même le problème de l'immortalité de l'âme. Je

ne sais si une Académie de ce genre a existé quelque part, mais, à coup sûr, ce n'est pas en Normandie qu'on pourrait venir en tenter la découverte. La Société d'Archéologie d'Avranches, en tout cas, ne lui ressemblait guère.

L'élément mondain y dominait, les discussions stériles et irritantes en étaient scrupuleusement bannies ; et, en somme, l'influence qu'elle exerçait dans son rayon était plus fortifiante et plus considérable qu'on ne serait tout d'abord tenté de le supposer. Aussi loin que mes souvenirs remontent, je me rappelle ses doctes réunions présidées, avec une courtoisie charmante, par un homme de tact et d'esprit, M. Gustave de Clinchamps ; notre savant confrère, M. Le Héricher, qui écrivait alors le meilleur livre que nous ayons sur l'Avranchin, en était le secrétaire. Un ingénieur fort distingué, M. Marchal, y étudiait consciencieusement les ressources variées du sol au point de vue agricole et industriel. Quant à la littérature, elle avait pour tenants, brillants et autorisés, M. de Tesson, auteur d'ouvrages divers, *Contes*, *Voyages*, *Moralités*, rêveur original, dont on peut louer sans réserve le sens artistique, les aspirations morales, les vues généreuses, et M. Bon de La Martre, ancien diplomate, violoniste remarquable, esprit raffiné qui, dans les *Ironies d'un joueur de luth*, a caché, sous une forme bizarre et tourmentée, les observations les plus justes et les aperçus les plus ingénieux. Au milieu de cette société élégante et animée, M. Laisné représentait la science sérieuse et la saine critique historique, science un peu sèche peut-être, critique s'appliquant plus aux détails qu'à l'ensemble, mais rachetant en définitive ce défaut d'étendue par la sûreté et la précision des constatations.

Il était encore professeur de mathématiques au collège Rollin, lorsqu'il débuta dans la carrière archéologique par des observations relatives au Mont-St-Michel et à des lieux voisins de l'abbaye. Perdues dans un journal peu répandu, dont l'archéologie n'était pas la spécialité, ces notes assez courtes étaient restées à peu près inaperçues lorsque leur auteur jugea à propos d'entretenir la Société du résultat de ses recherches sur la révolte des Nu-Pieds, ce mouvement formidable dont la répression n'exigea rien moins que l'envoi en Basse-Normandie d'une armée régulière et du chancelier Seguier. Cette fois, M. Laisné avait frappé juste, et son travail, qui complète sur certains points les grandes publications de Floquet, fut accueilli avec une véritable faveur. Plus tard, la communication qui lui fut faite d'un procès-verbal d'enquête provenant du cabinet d'un vieil avocat du pays, M. Frault, l'amena à s'occuper des *Agitations de la Fronde* et des exactions commises par les soldats aux environs d'Avranches en 1649. Ce mémoire, composé avec autant de scrupule que le précédent, n'a cependant pas pour nous, à l'heure qu'il est, la même valeur historique.

C'est aussi, surtout au point de vue de la curiosité ou de l'intérêt local, que doivent être appréciées les notices brèves, mais exactes et substantielles, qu'il publia successivement sur *Alexandre de Villedieu*, *François Desrues* et *Jacques Campront.*

Alexandre de Villedieu était le Lhomond de son temps. Il écrivit, notamment, un traité du *comput* et une grammaire méthodique, *Doctrinale puerorum*, qui eut d'innombrables éditions. François Desrues était un géographe dans le genre pittoresque; je dirais volontiers,

si je ne craignais de commettre un anachronisme, dans le genre archéologique. Après avoir donné au public la *Description de la France;* il ne dédaigna pas d'y joindre : *Les Marguerites françoises*, sorte de *parfait secrétaire*, à l'usage des gens, sans littérature, qui désirent formuler, en termes honnêtes, les suppliques, les lettres de condoléance ou de compliment et les demandes en mariage. — La vogue de ce petit volume, qui répondait à un besoin général, dut être considérable. Quant à Jacques de Campront, gentilhomme et curé de Vergoncey, il est l'auteur d'un livre des plus singuliers, que Dupin a cité dans sa bibliothèque du Droit, et qui est intitulé : *Le Psautier du juste plaideur.*

L'origine du volume est caractéristique. Une inimitié capitale, résultat de luttes judiciaires immémoriales, existait, paraît-il, entre les familles Campront et Le Rogeron, toutes deux originaires du pays de St-James, tant et si bien qu'un soir un Campront, père de notre auteur, fut assailli dans un chemin creux, volé et traîtreusement assassiné. A cette date, les faits de ce genre n'étaient pas rares dans la contrée, et le fils de la victime, effrayé de ce guet-apens, ne crut pas sa vie en sûreté et quitta momentanément le pays. Pendant son absence, ses partisans crurent bon de le venger, et livrèrent au pillage le plus consciencieux le château de Le Rogeron, auquel, à tort ou à raison, on imputait le crime. C'est à la suite de cet acte de représaille que le curé de Vergoncey, traduit comme instigateur des assaillants devant le Parlement de Normandie, composa pour sa défense le curieux Psautier analysé avec un soin si méticuleux par M. Laisné :

« Ce n'est point au hasard, nous dit-il, que les in-

« vocations de l'auteur se succèdent, mais bien suivant
« un plan régulier, exposé tout d'abord dans une pièce
« de distiques latins. Il y passe en revue en vingt-huit
« points, pas un de plus, pas un de moins, toutes les
« phases de la procédure, toutes les situations, tous
« les sentiments dont devra se préoccuper le plaideur
« jusqu'au jugement, au salut et au triomphe. »

Ces derniers mots révèlent clairement que l'innocence de Jacques de Campront fut solennellement reconnue, et que malgré les critiques, les calomnies et les embûches, il put revenir occuper paisiblement sa maison presbytérale.

Des qualités analogues d'exactitude rigoureuse recommandent les pages excellentes consacrées par M. Laisné à M. l'abbé Fleurye, fondateur des maîtresses d'école dites *Bonnes Sœurs* dans le diocèse d'Avranches. Cette institution, si prospère aujourd'hui, qui a son cachet particulier, et qui jouit dans le pays d'une légitime popularité, date de l'année 1686; elle se rattache, par conséquent, à cet ensemble d'efforts généreux tentés, en faveur de l'instruction populaire qui caractérise la fin du XVII[e] siècle. Organisée dans les premiers temps à Avranches, avec l'appui de Mgr de Froulay de Tessé, sous le nom d'*Écoles charitables des Sœurs de la Providence*, elle est devenue, après bien des transformations, le magnifique établissement connu aujourd'hui sous le nom de *Notre-Dame du Mont-Carmel*.

« S'il est juste, écrivait à ce sujet M. Laisné, en
« 1857, que chaque pays garde la mémoire des hommes
« qui lui font honneur en se distinguant en quelque
« genre, à plus forte raison doit-on consacrer le nom
« des compatriotes qui se sont signalés par des bien-

« faits nombreux, intelligents, durables et si bien
« conçus, que la postérité en recueille longtemps,
« après leurs auteurs, des fruits chaque jour plus
« abondants et plus précieux. Ce n'est plus un simple
« souvenir que l'on doit à ces âmes d'élite, mais une
« vénération et une reconnaissance ineffaçables. »

Je voudrais pouvoir terminer ici. J'arrive en effet à un sujet que notre vénéré Directeur, Mgr l'évêque de Coutances vient de traiter devant vous, dans un magnifique langage et je dois craindre d'affaiblir par mes paroles l'impression si vive que vous avez ressentie. Il me faut cependant continuer parce qu'il m'est impossible de passer sous silence le travail le plus achevé de M. Laisné et de lui enlever ainsi son meilleur titre à votre sympathie.

Dans un mémoire intitulé : *Défense heroïque du Mont-St-Michel*, 1426-1450, qui fut lu aux séances de la Sorbonne, en 1867, notre confrère s'est attaché à élucider dans ses plus minutieux détails l'un des événements les plus surprenants de la guerre de Cent-Ans. Ce succès inouï, cette résistance triomphante, au milieu des défaites les plus lamentables, méritait bien les investigations ardentes dont ils ont été l'objet. M. Laisné a mis à cette tâche tous ses soins. Il n'a sans doute ni comblé toutes les lacunes, ni éclairci tous les points obscurs, mais il a saisi parfaitement la véritable physionomie des faits et leur portée générale. A la fin de son opuscule, il concluait en effet par les lignes suivantes, sur lesquelles nous appelons l'attention :

« Nous avons cru, disait-il, que cette admirable
« défense du seul point de la Normandie, que les
« Anglais ne purent jamais réduire

« au moins pendant quinze ans, tous leurs efforts, était
« digne d'être glorifiée. Il était intéressant d'en grouper
« et d'en compléter, autant que possible, les détails
« trop peu nombreux que l'on connaissait, d'en expli-
« quer ou rectifier quelques-uns. C'est un chapitre
« glorieux de la guerre de Cent-Ans. Ce fut un grand
« exemple de patriotisme, de dévoûment, de fermeté
« indomptable, qui dut contribuer puissamment à for-
« tifier le courage de tous les défenseurs de la France
« depuis le Roi jusqu'à ses humbles sujets. Cette ré-
« sistance héroïque concourut avec les merveilleux
« exploits de Jeanne d'Arc à persuader la France
« entière de la protection de Dieu par la faveur de
« son archange déjà considéré comme le patron du
« royaume. Rien n'était plus propre à soutenir la force
« du Roi, de l'armée, de la population, et à rendre
« inébranlable leur confiance. Ce ne fut donc pas seu-
« lement un titre impérissable de gloire pour les reli-
« gieux et pour la noblesse de la Basse-Normandie,
« ce fut encore un immense service et un élément con-
« sidérable de salut pour toute la nation française. »

Dans ces quelques lignes, M. Laisné, guidé par un sens droit et un esprit patriotique, a fait acte de véritable historien et il est curieux de voir, à plus de douze ans de distance, ses appréciations confirmées par celles d'un de nos compatriotes, M. Siméon Luce, dont les travaux font le plus grand honneur aujourd'hui à l'érudition française.

Dans l'édition magistrale de la chronique du Mont-St-Michel, parue tout récemment dans la collection de la *Société des anciens textes français*, M. Luce s'exprime en ces termes :

« Après l'incomparable épisode de Jeanne d'Arc,
« la merveille de notre histoire nationale et l'expression
« sublime de l'âme du peuple de France au moyen âge,
« la résistance du Mont-St-Michel aux Anglais pendant
« les trente-trois années que dura leur domination en
« Normandie, de 1417 à 1450, est certainement l'un des
« faits les plus saisissants et les plus glorieux de nos
« annales au XVe siècle. »

Et plus loin :

« A l'exemple des anatomistes et des physiologistes
« contemporains qui s'efforcent de scruter dans ce
« qu'ils appellent une cellule tous les phénomènes de
« l'organisation humaine, nous avons ici un ensemble
« de documents où tout œil exercé pourra surprendre
« dans un espace nettement circonscrit la décomposi-
« tion et la résurrection de la vie nationale sous
« Charles VII. »

Sous une forme différente, la pensée des deux écrivains est identique : et ils se sont si bien rencontrés qu'il semble que les paroles de l'un font écho aux paroles de l'autre.

Il ne faut pas d'ailleurs se le dissimuler. Cette défense héroïque, qui nous émerveillait autrefois par son côté audacieux et romanesque, nous va droit à l'âme aujourd'hui et nous remue plus profondément. La brochure de M. Laisné a bénéficié de cette impression générale. Il semble, en effet, que les humiliations que nous avons subies et que les amertumes laissées au cœur du pays par le démembrement du territoire, ont donné à notre patriotisme des clairvoyances et des sensibilités qu'il n'avait pas autrefois. La publication de M. Luce en porte la trace ; le mémoi[illegible] Laisné

les avait pressenties. Pour notre part, c'est avec une émotion profonde, dont nous essaierons moins que jamais de voiler l'expression, qu'éclairé par ces travaux consciencieux, nous saluons aujourd'hui, avec notre Directeur, ces soldats et ces religieux qui ne désespérèrent jamais de la fortune de la France, qui firent flotter ses couleurs, sans défaillance, sur un rocher isolé, perdu dans les grèves, au milieu de la Normandie conquise, et qui, pendant plus de quinze ans, séparés du reste du monde, attendirent intrépidement, avec une foi invincible, l'heure marquée par Dieu pour le triomphe définitif et pour la délivrance.

Je me suis arrêté un peu longuement peut-être sur les ouvrages de M. Laisné. Vous me le pardonnerez. M. Laisné, après avoir, comme professeur, honoré l'Université par sa science, son bon esprit et la dignité de sa vie, était devenu l'un des collaborateurs les plus dévoués de M. de Caumont, l'un des membres les plus laborieux et les plus zélés de notre compagnie. Comme l'a dit avant nous un juge fort autorisé, c'était un de ces hommes de bien que les distinctions officielles récompensent rarement, et qui entretiennent en province le culte désintéressé des bonnes études. J'ai d'ailleurs, pendant de longues années, conservé avec lui d'affectueuses et cordiales relations, et je me suis laissé aller, presque sans m'en douter, à la pente insensible de tous ces souvenirs.

Ma tâche, Messieurs, est maintenant achevée; mais avant de céder la parole à mes confrères, permettez-moi, en finissant, de vous faire part d'une heureuse nouvelle.

La Société des Antiquaires a décidé qu'elle organise-

rait, dans le courant de l'année prochaine, avant le retour de sa séance publique, une exposition typographique pour fêter le quatre centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie en Normandie. C'est, en effet, en 1480, que sortait des presses de Durandas et de Quijoue, imprimeurs à Caen, ce merveilleux Horace dont l'un des trois exemplaires connus figure au nombre des plus précieux joyaux de l'exposition permanente de la galerie Mazarin à la Bibliothèque nationale. Nous n'avons pas en vue une vaine et bruyante manifestation, mais une exhibition sérieuse qui éclaircira bien des points obscurs, et qui permettra plus tard de consacrer aux *incunables normands* une notice analogue à celle qu'un érudit dont le nom nous est cher, M. de La Borderie, vient de publier sur les *incunables bretons.* — Les adhésions qui nous ont été adressées de tous les côtés par les Bibliophiles normands, l'appui dévoué que notre éminent compatriote, M. Léopold Delisle, a bien voulu nous promettre, nous garantissent dès à présent le succès. — Ce sera la fête de l'art, de l'intelligence, du progrès, et c'est avec une pleine confiance que dès aujourd'hui, Messieurs, la Société des Antiquaires de Normandie vous y donne rendez-vous.

LES MÉDECINS ET LA COUTUME AU MOYEN AGE,

Par L. GUILLOUARD.

La plupart des jurisconsultes reconnaissent que le médecin ne peut être responsable de l'insuccès du traitement de ses malades, et Ferrière, dans son *Diction-*

naire de droit et de pratique, nous en donne plusieurs motifs : c'est, dit-il, que suivant l'opinion de bien des gens la médecine est un art conjectural ; on doit être persuadé, ajoute-t-il, qu'un médecin fait tous ses efforts pour faire des cures éclatantes, car c'est là ce qui fonde et ce qui soutient sa réputation ; et il termine par une comparaison qui me touche beaucoup : « Lorsqu'un avocat a, pour la défense de sa partie, « employé tous ses soins et tous ses talents, et qu'il a « mis au jour tous les moyens que sa science a pu « lui suggérer, quand elle perd sa cause, est-elle en « droit de prétendre qu'il en est responsable ? »

Nos aïeux, en gens économes, faisaient cependant une différence entre le médecin qui guérissait son malade et celui qui ne pouvait procurer la guérison ; pour celui-ci, Houard attteste que les anciennes coutumes de la Normandie le privaient de ses honoraires ; mais je dois ajouter qu'à l'époque où Houard écrivait, cet usage économique, mais peu encourageant pour les médecins, avait disparu.

Les Assises de Jérusalem, qui, d'après Hévin, sont en grande partie empruntées aux usages de la Normandie, vont beaucoup plus loin, et édictent contre le médecin qui a laissé mourir son malade des dispositions d'une sévérité draconienne, et qui ne sont pas sans intérêt pour l'étude des mœurs du XII[e] et du XIII[e] siècle.

La distribution des chapitres des Assises (cour des bourgeois) qui s'occupent de cette question est assez originale : le chapitre CCXXXI traite de la responsabilité des chirurgiens, « des mieges qui taillent aucun naffré « autrement qu'il ne devent, et por ce meurt le naffré, « quel dreit en deit estre de celuy miege ? »

Le chapitre CCXXXII est consacré « aux *mareschaus de* « *bestes* qui par leur mau meger ou par leur mau ferrer « mehaignent aucune beste, qui deit amender celui « mahaing au chevalier ou au borgeis de qui la beste « est ? »

Enfin le chapitre CCXXXIII est relatif aux médecins : « Ici orres la raison et le dreit des mecines et des « euvres des fisiens qui donnent à aucun malade aucun « serobs ou aucune medessine ou aucun laituaire, dont « il meurt per sa male garde. »

Cet ordre des matières indiquerait suffisamment l'origine normande de quelques-unes de ces dispositions des Assises, car, il faut bien l'avouer, aujourd'hui encore, dans nos campagnes, on attache autant, je n'ose dire plus, d'importance à bien choisir les « mareschaux de bestes » que les médecins ou les chirurgiens, et on ne pardonnerait pas d'avoir « méhaigné aucune beste, » pas plus qu'au XIIe siècle.

Du chapitre CCXXXII je n'ai point à m'occuper, si ce n'est pour y noter en passant un détail qui montre combien, au moins dans l'Orient, la mule était plus rare et plus appréciée que le cheval : le « mareschal de beste » paiera X besans s'il a occasionné la mort d'un cheval, et il en paiera XXX s'il s'agit d'une mule.

Pour les chirurgiens, dont parle le chapitre CCXXXI, les Assises prévoient deux hypothèses : ou le blessé est mort après l'opération, ou il est resté infirme pour la vie. Dans le premier cas, s'il s'agit d'un serf, le miége devra payer au seigneur la valeur qu'il avait au jour de l'opération : cette disposition se trouvait déjà, sinon dans la loi *Aquilia*, au moins dans l'interprétation que lui avaient donné les jurisconsul[illegible] le Proculienne.

La loi *Aquilia* prévoyait seulement le cas où le chirurgien, après avoir bien fait l'opération, laissait ensuite l'esclave blessé sans soins; mais Proculus ajoutait que si l'opération avait été mal faite, « *si medicus servum* « *imperitè secuerit* », il fallait encore donner l'action de la loi Aquilia, au moyen de laquelle le maître obtenait la plus grande valeur que l'esclave avait eue dans l'année de sa mort (l. 7, 8, *Ad leg. Aquiliam*).

Les Assises ajoutent une autre peine, le bannissement du miége : « Et cil le deit encement la cort à celui « miege congier de la vile ou il fist cele mauvaise « megerie. »

Si le blessé dont le miége a causé la mort était « un « franc home ou une franche femme », le miege sera *pendu* et ses biens confisqués au profit du seigneur; seulement, la coutume excepte de la confiscation les honoraires qui auraient été payés au chirurgien ; ils seront restitués à la famille du mort.

Si le blessé survit, mais en restant infirme, le miége, s'il s'agit d'un serf, paiera au seigneur ce que le serf vaudra de moins, à raison de son infirmité; et s'il s'agit d'un « crestien ou d'une crestienne », le miége aura le « poin destre coupé », probablement pour éviter qu'il fasse de nouvelles opérations. De plus, il rendra au blessé ce qu'il lui aurait pris pour le « meger. »

S'il s'agit d'un médecin qui a malencontreusement donné un « sserob ou une medessine », la pénalité est la même; une amende s'il s'agit d'un serf, la pendaison et la confiscation des biens s'il s'agit d'un homme libre. Mais, pour le médecin, les Assises ajoutent quelque chose au supplice, pour effrayer ses confrères : « Avant « qu'on le pende, det estre mené frustant par la vile,

« un orinal en sa main, car ce est dreit et raison, por « espoventer de ce mais faire, car ce est raison. »

Mais dans quels cas le médecin dont le malade est mort sera-t-il atteint par ces rigoureuses pénalités? Devra-t-on s'en rapporter au jugement de ses confrères, qui seraient peut-être heureux, en critiquant les soins donnés, de se débarrasser d'une manière expéditive d'un rival ? Les Assises évitent au moins ce danger, mais pour tomber dans un autre : après avoir énuméré longuement les maladies connues à l'époque et les fautes que le médecin a pu commettre, tirer trop de sang, donner une médecine qui renferme trop « d'escamonnie », donner des choses « laschatives » alors qu'il fallait donner des choses « estraignantes », la coutume ajoute que si le médecin soutient qu'il n'a pas commis de faute, on fera entendre des témoins. Ils jureront qu'ils ont vu donner les « mecines et sserops », que le malade est mort de ces médecines, et qu'ils lui ont entendu dire à lui-même qu'il sentait bien qu'il en mourrait. Avec cette preuve, le médecin sera convaincu d'impéritie et pendu, après avoir été au préalable promené dans la ville, « un orinal en la main. »

Une pareille législation ne tenterait guère les médecins d'aujourd'hui ; il ne paraît pas cependant qu'ils aient manqué au moyen âge, même dans le royaume de Jérusalem. Il semble même qu'on n'avait que l'embarras du choix ; car les Assises déclarent qu'aucun médecin étranger ne sera admis à exercer dans une ville avant d'avoir été examiné par « d'autres miéges, « les meillors de la terre, en la présence dou vesque « de la terre devant qui se det estre fait. » S'il est jugé capable, l'évêque lui remettra les lettres le con-

statant ; sinon, il devra quitter la ville ou promettre de n'y pas exercer la médecine.

Les assises nous révèlent encore un usage qui paraît bien étrange aujourd'hui : le médecin, avant d'entreprendre une guérison, traitait du prix de ses soins, à forfait; il pouvait même, s'il s'agissait d'un serf, faire un autre marché, et stipuler qu'en cas de guérison il recevra la moitié de la valeur du serf, et que s'il décède il n'aura rien. Mais, dans cette dernière hypothèse, les Assises déclarent que le médecin n'encourra aucune amende, « por ce qu'il i pert tout premier son travail. »

Il est probable, et c'est la seule explication que nous puissions donner de ces dispositions si rigoureuses des assises, que le royaume de Jérusalem était rempli d'aventuriers qui, en se qualifiant de miéges, n'avaient d'autre but que de toucher de gros honoraires, mais n'avaient pas plus de connaissances médicales que le *Sganarelle* du *Médecin malgré lui.* Pour en diminuer le nombre, la coutume avait adopté les dispositions que nous venons de rappeler, et qui sans cela ne se comprendraient pas.

Mais, la restitution des honoraires si le malade n'est pas guéri est certainement d'origine normande, et aujourd'hui encore plus d'un bas-normand voudrait pouvoir invoquer ce vieil usage contre son médecin et surtout contre son avocat, s'il a perdu sa cause.

Lorsque nous avons écrit les lignes qui précèdent, nous n'avions pu consulter que l'édition de la *Cour des Bourgeois*, publiée à Stuttgard, en 1839, par E.-H. Kausler : depuis lors, nous avons eu l'occasion de parcourir la belle édition des *Assises de Jérusalem*, publiée par M. Beugnot, et nous sommes heureux d'y trouver

la même explication de la sévérité des Assises contre les médecins.

« Ulpien dit :

« *Sicut medico imputari eventus mortalitatis non debet,*
« *ita quod per imperitiam commisit, imputari id debet :*
« *prætextu humanæ fragilitatis, delictum decipientis in*
« *periculo hominis innoxium esse non debet* » (l. 6, § 7, I, XVIII, 66).

« L'Assise, en prononçant la peine capitale contre le
« médecin qui, par ignorance ou par imprudence,
« causait la mort du malade, étendait au-delà des vraies
« limites posées par Ulpien le principe de la responsa-
« bilité des médecins. L'art de la médecine était plus
« particulièrement exercé dans le royaume de Jérusalem
« par des Syriens, et les Croisés pouvaient bien ne pas
« avoir une confiance entière dans leurs inventions.

« Guillaume de Tyr raconte en ces termes la mort
« d'Amaury Ier, roi de Jérusalem (1173) :

« *Cumque per dies aliquot ex febre supra vires afflige-*
« *retur, præcepit ad se accersiri medicos, græcos, syros,*
« *et illarum nationum homines, petens instantissime ab eis*
« *ut aliqua decoctiuncula alvum ejus solverent : quod enim*
« *ab eis impetrare non posset, fecit ad se consequenter*
« *vocari Latinos, a quibus idipsum exigens, adjiciens*
« *etiam ut sibi omnis rei imputaretur eventus, dederunt ergo*
« *ei decoctiunculam unam, etc...* » (l. XX, c. XXXIII).

TOAST DE M. GUILLOUARD,

Président de la Société.

Monseigneur,

La Société des Antiquaires ne Normandie est fière de compter parmi ses directeurs les évêques de notre région : où trouver en effet de meilleurs guides pour diriger les travaux d'une compagnie vouée à l'étude de l'histoire de nos monuments et de nos traditions? C'est sous l'inspiration de vos prédécesseurs que se sont élevés ces chefs-d'œuvre de la religion et de l'art, où la majestueuse harmonie de l'ensemble le dispute à la richesse des détails : conserver ces précieux monuments de la foi de nos pères, les restaurer, en inspirer de nouveaux, n'est pas la moindre tâche que s'imposent nos prélats. La sévérité éclairée de leur goût, leur respect religieux des traditions, leur foi dans l'immortalité de l'art chrétien, doivent leur concilier tous les suffrages d'une société qui s'honore d'avoir pour devise le vieux cri de guerre de nos pères : *Dex aïe !*

Vous aviez, Monseigneur, d'autres titres pour nous présider : vous êtes des nôtres depuis longtemps, et si les nombreux travaux d'une vie si remplie vous ont tenu éloigné de nos séances, vous n'avez cessé cependant de nous appartenir et de vous intéresser à nos études.

Depuis votre avènement à l'épiscopat, vous avez conquis un titre nouveau et durable à nos suffrages.

Aux confins de la Normandie et de la Bretagne, du milieu des flots, sur un rocher battu par la vague, s'élève une merveille de granit : toutes les splendeurs de l'architecture y sont déployées, et l'étonnante hardiesse de la Merveille, la superbe élégance du réfectoire, l'imposante majesté de la salle des chevaliers, la grâce charmante du cloître se disputent l'admiration du visiteur. C'est le Mont-St-Michel au péril de la mer, *Mons-Sancti-Michaëlis in periculo maris.*

La restauration de ce monument, commencée par Mgr Bravard, se continue sous vos auspices, Monseigneur, par les soins d'un architecte aussi habile que dévoué ; et bientôt purifiée des taches que lui avaient faites les outrages du temps et la profanation des hommes, la « merveille de l'Occident » se montrera plus resplendissante que jamais.

Ce n'est pas tout encore ; et un dernier titre appelait spécialement sur vous, Monseigneur, l'attention de la Compagnie : vous ne vous êtes pas contenté de restaurer le Mont-St-Michel, vous avez voulu écrire son histoire.

Oh ! c'est que cette histoire est belle entre toutes : le Mont-St-Michel n'est pas seulement une réunion des chefs-d'œuvre de l'art, dont la chronique offre à l'antiquaire un champ inépuisable de découvertes, depuis les temps druidiques jusqu'aux nôtres ; il est aussi un lieu de prières, consacré depuis longtemps par la piété des fidèles : bien longue serait la liste des pèlerins qui, depuis saint Aubert jusqu'à nos jours, sont venus se prosterner aux pieds de l'Archange ! longue

aussi la liste des pieux moines, dont la vie s'est passée à prier Dieu dans l'enceinte du monastère fondé par l'Évêque d'Avranches !

Un autre aspect des annales du Mont devait attirer vos regards, Monseigneur : ces annales nous racontent comment les Normands savent aimer la patrie, et comment ils savent combattre pour elle. Pendant de longues années, sur ses remparts assaillis, nos ancêtres ont lutté vaillamment, et jamais l'étendard de l'étranger n'a flotté sur la tour du Mont. Nous sommes encore sous le charme de ces paroles élevées où vous avez fait revivre la mémoire de tant de héros, les d'Harcourt, les d'Estouteville, les Paisnel, les de Guéménée, les Percy, les Bascon, et tant d'autres. Ces hommes nous ont laissé une grande leçon de courage et de patriotisme ; et cette leçon., Monseigneur, vous avez voulu nous la redire dans ce langage élevé dont votre âme patriotique a le secret.

A tous ces titres, Monseigneur, la Société des Antiquaires est heureuse de vous avoir aujourd'hui à sa tête, et je crois être l'interprète, non-seulement de la Compagnie tout entière, mais encore des membres éminents de la magistrature et de l'instruction publique, qui veulent bien nous honorer aujourd'hui de leur présence, en portant un toast à Votre Grandeur.

Vous me permettrez d'y associer, dans une même expression de respectueux et sympathique dévouement, le vénéré prélat de ce diocèse, notre ancien directeur, qui témoigne une fois de plus, par sa présence au milieu de nous, de l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

Je bois à Mgr Germain, au successeur de saint

Aubert, au restaurateur, à l'historien du Mont-Saint-Michel.

RÉPONSE DE MONSEIGNEUR DE COUTANCES.

Je remercie M. Guillouard de ses trop bienveillantes paroles, et je félicite cordialement la Société des Antiquaires de ses féconds et incessants travaux ; la science consciencieuse et impartiale a toujours été favorisée par l'Église. A ce titre, la Société des Antiquaires ne pouvait demeurer indifférente à un évêque : à elle donc mes sympathies, mon dévouement, ma reconnaissance. Elle a d'ailleurs son siège dans ce cher département du Calvados qui m'a vu naître, dans cette noble et antique cité de Caen à laquelle me rattachent tant de liens et de souvenirs. C'est dans son sein que j'ai fait mes études et que, plus tard, j'ai pu consacrer à la jeunesse neuf années d'un ministère que je ne saurais oublier. A ce banquet même, je retrouve tant de personnes aimées et vénérées. C'est dans l'ordre judiciaire, le magistrat éminent qui n'a cessé de me porter une affection de père à laquelle mon cœur répond par le plus filial attachement. Ce sont, dans l'ordre académique, des maîtres dont les conseils et les leçons me furent si utiles, dont l'amitié constante me soutient et me réjouit. C'est à la tête du clergé, le doux et pieux prélat sous la houlette duquel il m'était si bon de marcher autrefois. Ce sont des prêtres avec lesquels j'ai vécu dans une si fraternelle intimité. Partout, je revois ici des visages amis, des condisciples qui jettent sur l'illustre barreau de Caen un éclat si brillant et si vif, des

élèves qui me furent et me restent si chers. De là ma profonde gratitude pour cette Société à laquelle je dois ces joies si douces et ce jour si précieux ; de là mes vœux sincères pour sa prospérité comme pour le bonheur de la ville de Caen. Que toujours cette grande cité garde ses antiques traditions de science et de foi ! Qu'elle soit toujours dans l'avenir, comme dans le passé, la cité des arts, des sciences et des lettres, la cité de l'ordre, de la paix, de la religion et de l'honneur !

Les paroles de M. le président Guillouard et de Monseigneur l'Évêque de Coutances, qui répondaient si bien aux sentiments des auditeurs, ont été accueillies par des applaudissements unanimes.

PROCÈS-VERBAUX DES SEANCES.

Séance administrative du 12 décembre 1879. — Présidence de Mgr Germain, évêque de Coutances et Avranches, directeur.

Aux termes de l'ordre du jour, il est procédé aux élections pour le renouvellement intégral du bureau.

Les scrutins donnent les résultats suivants :

Directeur : M. Charles de Beaurepaire, membre correspondant de l'Institut, archiviste de la Seine-Inférieure.

Président : M. de Formigny de La Londe.

Vice-président : M. Bayeux.

Secrétaire : M. E. de Beaurepaire.

Secrétaire-adjoint : M. Gaston Le Hardy.

Bibliothécaire : M. Emile Travers.

Conservateur du musée : M. Lavalley-Duperroux.

Membres de la commission d'impression : MM. Julien Travers, Guillouard, Joly, Chatel et Cauvet.

Après sa nomination comme président, M. de Formigny de La Londe annonce à la Société qu'il fait don au musée de la collection de la série de monnaies gauloises publiées par M. Lambert et reproduites, avec une exactitude scrupuleuse, d'après le procédé de M. Cavelier.

La Société remercie M. de Formigny du don de cette

importante collection, et décide que l'expression de sa reconnaissance sera consignée au procès-verbal.

Séance du 6 janvier. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Après la lecture du procès-verbal de la séance administrative, le Secrétaire dépose sur le bureau les volumes des Sociétés correspondantes qui lui ont été adressés dans le courant du mois de décembre dernier. Il donne ensuite communication d'un travail très-détaillé et fort intéressant de M. Moulin, sur le polissoir de St-Cyr-de-Bailleul (arrondissement de Mortain), qui rappelle par certains côtés le polissoir d'Auberoche, signalé récemment par M. Le Héricher.

M. Doucet, de Bayeux, dans une note étendue, décrit, avec sa compétence habituelle, les divers types de monnaies romaines faisant partie de la découverte qui a eu lieu, il y a quelques mois, à La Cambe.

M. Pepin fait passer sous les yeux de la Compagnie le texte d'une inscription sur schiste qui se voyait autrefois dans l'église des Cordeliers, et qui a été malheureusement brisée. Ces débris intéressants ont été recueillis par M. Dedouit et offerts par lui au musée de la Société : M. Pepin présente en outre le fac-simile d'épitaphes cordiformes, provenant de l'église de Notre-Dame-de-Froiderue.

L'inscription de la grande dalle sur schiste est ainsi conçue :

A LA GLOIRE DE DIEU

ET POUR LA PERPÉTUELLE MÉMOIRE DES BIENFAICTS DE NOBLE DAME ISABELLE LE BAS DE CAMBES, VEUVE DE HAULT ET

PUISSANT SEIGNEUR PIERRE DE MATHAN, SOQUENCE, QUERVILLE, TROUSSEAUVILLE ET DE LONGVILLERS, ET DE CEUX DES ANCESTRES DU DIT SEIGNEUR SON EPOUX ENVERS LE COUVENT DES RR. PP. CORDELIERS DE CETTE VILLE DE CAEN, LES GARDIEN ET RELIGIEUX DU DIT COUVENT, DU CONSENTEMENT ET AVEC LA PERMISSION DES SUPERIEURS DE LEURS PROVINCES, SE SONT VOLONTAIREMENT OBLIGÉS DE FAIRE ANNUELLEMENT ET A PERPETUITÉ DEUX SERVICES SOLEMNELS A COMMENCER L'UN DÈS LE 17 DÉCEMBRE DE LA PRESENTE ANNÉE 1754 POUR LE REPOS DE L'AME DU DIT SEIGNEUR DE MATHAN DÉCÉDÉ LE DIT JOUR 17 DÉCEMBRE EN L'ANNÉE 1728, ET L'AUTRE POUR LA DITE DAME APRÈS SON DÉCEDS ET AU JOUR QU'IL ARRIVERA, COMME AUSSI DE RECOMMANDER L'UN ET L'AUTRE DANS LEURS PRIÈRES ET SUFFRAGES ET DE RECITER TOUS LES JOURS, APRÈS L'OFFICE DE PRIME, LE PSEAUME DE PROFUNDIS AVEC UNE ORAISON EN MEMOIRE DES DITS DEFFUNCTS SEIGNEUR ET DAME DE MATHAN.

LE R. P. FRANÇOIS D'ARCQ GARDIEN.

LE R. P. DE CORDEL Mre PROVINCIAL.

Il est ensuite procédé au scrutin pour l'élection de M. le comte de Charencey, présenté par MM. Travers et Le Féron de Longcamp.

M. le comte de Charencey, ayant réuni le nombre voulu de suffrages, est proclamé membre titulaire non résidant de la Société.

Séance du 6 février. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Le Secrétaire communique à la Société une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-

Arts, relative à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1880.

Il sera procédé, dans la séance du mois de mars, à la désignation des personnes chargées de représenter la Compagnie dans cette occasion.

M. le docteur Pepin dépose sur le bureau le dessin d'une magnifique épée en bronze, découverte en 1857, par M. Le Roux, dans une tourbière du littoral de la baie du Mont-St-Michel. Cette épée appartient au type que M. Chantre désigne sous le nom d'*épées* à soie plate, avec rivets sans encoche. La plupart des fragments découverts à Port-en-Bessin, et donnés récemment par M. Malherbe au musée de la Société, doivent être rangés dans la même catégorie. Les épées de ce genre sont celles que l'on rencontre le plus généralement dans les diverses parties de la France.

M. Pepin donne ensuite lecture d'une lettre de M. Le Roux fils, relative à la découverte par son père de l'épée dont il s'agit.

M. Gaston Le Hardy dépose sur le bureau une matrice d'un sceau en bronze du XIII[e] siècle, dont la légende est ainsi libellée : ✠ S. FR. MINOR. DE STAMPIS. Il fait hommage de ce curieux objet à la Société et donne lecture de la note suivante :

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société une matrice de sceau, en bronze, dont je n'ai déchiffré l'empreinte qu'avec l'aide de notre savant collègue M. Paul de Farcy. On y lit : ✠ S. FR. MINOR. DE STĀPIS. *Sigillum Fratrum Minorum de Stampis.*

« Le sceau est de forme ogivo-ovale, et porte sur le champ la figure d'un oiseau éployé, tenant dans son bec une fleur de lys. M. de Farcy le croit du XIII[e]

siècle. C'est celui des Franciscains d'Etampes, pour lesquels la reine Blanche et saint Louis firent construire, en l'an 1239, un couvent qu'ils dédièrent à S. Jean Baptiste (1).

« C'est à ce couvent que l'archevêque de Sens, Toussaint-Gilles Le Cornu, donna, dix ans après, en 1249, la léproserie de Croulebarbe, en remettant à leur garde les reliques des saints Cantius, Cantianus et Cantianille, avec celles des saints Felix et Felicissime, et de l'abbé saint Macaire (2).

« Voilà comment cette épave d'une autre province est venue de la Beauce en Basse-Normandie.

« A la mi-novembre 1870, tandis que j'étais établi dans la forêt de Chateauneuf en Thimerais avec ma compagnie de mobiles, le sergent-major étant allé chercher des provisions, me rapporta ce sceau dans la hutte qu'on avait creusée pour mon lieutenant et moi sous un gros chêne. Il me dit qu'il avait acheté cet énorme *bouton* d'une vieille femme de Thimert (3), en même temps que de la chandelle. Il me céda son acquisition, qui fit le reste de la campagne au fond de ma poche, et bien que cet objet ne soit pas normand d'origine, j'avais depuis longtemps l'intention de vous demander une petite place pour lui dans notre musée. »

(1) *Epitome Annalium Ordinis Minorum*, t. I, page 259, A.

(2) *Gallia Christiana*, t. XII.

(3) Thimert est à six lieues de Chartres, et Chartres à quinze ou seize lieues d'Etampes. Le sceau est muni par derrière d'un petit anneau qui a pu servir jadis à le suspendre ou à le fixer à un manche. Certains boutons ont une queue ou anneau de cuivre presque semblable.

Séance du 5 mars 1880. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, la Société désigne, pour la représenter au congrès de la Sorbonne, MM. de Boisbrunet, Joly, Guillouard et de Beaurepaire.

Il est donné lecture d'une note fort curieuse de M. de La Sicotière, sur des papiers trouvés récemment à Séez, et qui jettent un certain jour sur plusieurs points de notre histoire révolutionnaire. Les détails relatifs à l'association amicale des étudiants de Rennes et aux spéculations de l'abbé Grégoire sur les biens ecclésiastiques sont particulièrement intéressants. La note de notre savant confrère sera insérée dans notre prochain bulletin.

M. Gaston Le Hardy dépose sur le bureau un fragment de brique émaillée ayant fait partie d'un dallage funéraire et provenant de l'abbaye de Hambye. Cette brique porte un fragment incomplet d'inscription qui, suivant l'explication proposée par M. A. Gasté, pourrait être la fin du mot latin *Progenie.*

Le Secrétaire, à propos de la publication par M. de Blangy d'une traduction des *Eloges*, de Cahaignes, expose les diverses raisons qui seraient de nature à faire penser que la maison de la rue de Geôle, n° 17, pourrait bien être la maison que le père de Cahaignes fit construire par l'architecte Abel Le Prestre, fils de Blaise. Il se propose, du reste, de revenir sur cette question fort intéressante au point de vue de l'histoire de l'architecture de la Renaissance à Caen.

Nous reproduisons la note de M. Le Hardy, relative aux fragments de briques émaillées offerts par lui à la Société :

« La *Gallia Christiana* cite aux premiers rangs parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Hambye, Foulques de Canteloup, Jourdain de La Haie, et Nicolas de La Haie-Hue (*de Haia-Hugonis*). Elle indique la donation de la dîme de St-Pierre, faite en 1228, par Fouques de Cantelou, aux moines de Hambye, qui reconstruisaient leur abbaye.

« Dans son histoire des châteaux de la Manche, notre savant confrère de Gerville indique le mariage de l'héritière des Canteloup avec Foulques Paynel, IIIe du nom, baron de Hambie, qui vivait en 1295.

« Je n'ai pas trouvé d'alliance entre les Canteloup et les La Haye, mais les Paisnel ont si longtemps et si anciennement porté le titre de sires de La Haie-Pesnel, que quelque confusion entre les La Haie et les Pesnel a bien pu se produire.

« En effet, voici de vieux témoins d'un passé lointain auquel je n'ose assigner de date.

« Ce sont deux briques émaillées, recueillies par moi dans les ruines de l'abbaye de Hambye. L'une porte des armes où l'on doit, ce semble, reconnaître celles des La Haie, bien que du Moulin, et d'après lui, sans doute, La Roque et Lachesnaye-Desbois les aient blasonnées : *de gueule à trois macles, ou lozanges vidés d'or.* Sur l'émail que je présente, les lozanges ne sont pas vidés et sont au nombre de quatre; ils sont posés en face.

« La seconde brique reproduit incontestablement les armes des Cantelou : *lozangé d'or et de sable*, et le *canton*

dont elles sont chargées indique une alliance prise dans la famille de La Haie, puisqu'on y retrouve la reproduction de l'écusson de la première brique.

« Ces briques ont sans doute fait partie du pavage ornant quelque monument funéraire élevé dans l'église de l'abbaye, à la mémoire d'un bienfaiteur. Seraient-elles du XIIIe siècle? — Je n'ose leur assigner de date, non plus qu'aux deux fragments où on lit la fin d'un mot ... GENIE. »

Séance du 7 mai. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Parmi les ouvrages offerts, il y a lieu de signaler les Mémoires de la Société Jersiaise ; le Carillon de Béthune, par M. Émile Travers ; la Vie de nos Pères, par M. des Diguères ; note sur un manuscrit de Juvénal, par M. Gasté ; Patry, par un Gentilhomme normand, désignation un peu vague, sous laquelle il est facile de reconnaître notre confrère, M. du Buisson de Courson.

Au nombre des objets déposés sur le bureau, se trouvent une médaille de M. de Caumont, offerte par Mme de Caumont ; diverses séries de poids, dues à la générosité de M. Lavalley-Duperroux et de MM. les vérificateurs de Caen et de Bayeux, et deux pièces d'or provenant d'une découverte faite récemment aux environs de Domfront. L'une de ces pièces, qui est un franc à pied de Charles VI, a été offerte à la Société par M. le conseiller du Plessis.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. de Linas, relative à une découverte, faite à Tchernigor,

d'une paire de fibules qui rappelle, par sa forme technique, les fibules d'Airan ;

2° D'une lettre de M. Doucet, sur les pièces d'or de Domfront ;

3° D'une lettre de M. Ernest Gueroult, relative au manuscrit de Gaignières.

Le Secrétaire entretient la Société d'un champ de sépulture dont l'existence a été révélée récemment par les travaux entrepris pour l'élargissement de la route de grande communication n° 61, de Ranville à Amfréville. D'après les constatations faites par lui sur les lieux, de concert avec M. Emile Travers, on peut considérer comme certain que le cimetière d'Amfréville appartient à l'époque mérovingienne. On y rencontre, en effet, les fibules et boucles en bronze, les scramasaxes, les couteaux et les francisques en fer qui caractérisent cette période. Deux sarcophages en pierre, à peu près intacts, ont été mis à la disposition de la Compagnie par M. Thibout.

Le Secrétaire communique, de la part de M. Moulin, un travail intéressant sur le dolmen du Mont-Savarin. Les appréciations de M. Moulin donnent lieu à quelques observations. M. Gasté, qui a visité à plusieurs reprises ce monument mégalithique, offre à la Société deux dessins faits par lui et représentant le dolmen du Mont-Savarin tel qu'il était autrefois et tel qu'il est aujourd'hui.

Sur la proposition de son secrétaire, la Société décide que le programme de l'exposition typographique devra être adressé aux membres des diverses Sociétés savantes et aux principaux bibliophiles de la Normandie. L'exposition sera préparée par les soins du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Léopold

Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale. Le Conseil d'administration est autorisé à s'adjoindre, pour le seconder dans sa tâche, des bibliophiles résidant dans les diverses villes de Normandie et dans les îles anglaises.

Séance du vendredi 4 juin. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au vote sur la présentation, comme membres titulaires, de MM. Amédée de Bourmont, Francis Jacquier, l'abbé Garnier et Goussiaume de La Porte. Ces Messieurs, ayant obtenu le nombre voulu de suffrages, sont proclamés membres de la Société.

M. le docteur Pepin donne à la Société quelques détails sur une bague avec camée, appartenant à M. Laporte, de Lisieux, et trouvée il y a quelques années à St-Ouen-le-Pin (Calvados).

Le Secrétaire donne lecture de trois lettres de M. de Brécourt, relatives à un médaillon de la maison de la rue de Geôle et aux médaillons du manoir des Gendarmes.

Les rapprochements ingénieux et humoristiques de notre zélé confrère sont accueillis avec un vif intérêt.

Le Secrétaire fait connaître à la Société qu'il a cru devoir faire dessiner le bateau trouvé dans le nouveau bassin. Ces dessins très-exacts, que la Société doit à l'obligeance de M. Clément, conserveront au moins le souvenir d'une embarcation que l'on peut considérer comme fort ancienne, bien que la date n'en puisse pas être déterminée avec exactitude.

Le Secrétaire fait en outre connaître que notre dévoué confrère, M. Pepin, lui a également remis une note et un croquis du même bateau : M. Pepin, comme toutes les personnes qui ont étudié sérieusement cette embarcation, n'hésite pas à lui attribuer une assez haute antiquité.

A propos de ce bateau, M. Quénault soumet à la Société une savante dissertation sur l'abaissement du sol, qui s'est manifesté depuis plusieurs siècles à l'endroit précis où s'exécutent les travaux du nouveau bassin. Le sol primitif, avec souches en place, a pu être retrouvé bien au-dessous du point où se trouvait le bateau, et cette découverte vient à l'appui d'un système présenté déjà depuis plusieurs années et qu'il se propose d'exposer prochainement avec de nouveaux développements. Voici, du reste, en substance le texte de la communication de M. Quénault :

« Depuis environ un mois que je réside à Caen, j'ai souvent visité les travaux du nouveau bassin, et j'ai eu beaucoup à me louer de l'obligeance et de l'intelligence de M. Tison, conducteur des travaux des ponts et chaussées, qui, comme ses chefs, a été extrêmement gracieux envers les membres de notre Compagnie, qui est constamment sur les travaux quand les ouvriers sont à la besogne et veille à ce que rien de ce qui est trouvé par les ouvriers ne lui échappe. Quand je suis allé voir le canot découvert dans les déblais, il m'a donné tous les renseignements dont j'avais besoin pour déterminer d'une manière approximative l'époque de son envasement. Il affecte, à peu de chose près, la forme des canots dits picoteux. Les dessins qui vous sont présentés sont parfaitement exacts. Il diffère pourtant des canots actuels

en ce que la poupe et la proue sont courbées en sens contraire, ce qui devait faciliter le virement de bord.

« Le fond est double ; le canot étant plat, on a attaché les deux planches ensemble par des gournables, nom que l'on donne dans la marine à des chevilles d'environ 2 centimètres de diamètre.

« Les gournables sont en chêne ; ce bois est noir, mais il n'a rien perdu de sa dureté ni de sa consistance. Le canot est à cleins et le bois dont il est fait, qui est très-détérioré, semble être de l'orme.

« Au reste, vous savez que chaque port avait autrefois sa forme de bateaux suivant l'usage auquel ils servaient.

« Il y a bien des siècles qu'on se sert de plaques à Arromanches et de picoteux à Caen.

« J'ai vu dans la tapisserie de la reine Mathilde un canot qui ressemble un peu à celui-là.

« Les bois qui ont servi à le construire et ceux qui ont été trouvés auprès sont à peu près dans le même état de détérioration que les bois que l'on découvre aux environs de Granville, de Jersey et de Guernesey, peut-être un peu moins détériorés.

« On sait, par des titres de rente qui le constatent, qu'on faisait paître des animaux dans la forêt de St-Brolade et dans celle de St-Aubin, à Jersey, en 1340.

« On la retrouve quelquefois aux grandes marées, à basse mer. Elle est alors, à haute mer, couverte de plus de 15 mètres d'eau.

« Il y a donc eu là un affaissement du sol d'environ 3 mètres par siècle.

« Un affaissement pareil a été observé pour un siècle par M. Delfesterse, président de la Société Linnéenne de Bordeaux, au phare de Cordouan.

Il était donc essentiel de constater exactement le niveau du canot, eu égard au niveau actuel des hautes et basses mers.

Vous savez que ce canot a été placé comme il est par la main de l'homme. Il est renversé et porté à chacune de ses extrémités sur une grosse pierre. Il a été placé ainsi en dehors des hautes mers, abandonné, ou mis en réparation.

Or, il est aujourd'hui à 2 mètres au-dessous des plus basses mers à Caen. Comme la mer monte dans ce port à 5 mètres, le niveau des eaux s'est élevé, ou le sol s'est affaissé de 7 mètres au moins depuis son envasement.

On a fait, quelques jours après, devant la tour des Gendarmes, une trouvaille plus importante et plus probante pour le dénivellement du sol ou des eaux. Ce sont des souches debout dans le sol, où elles ont végété à 1 mètre plus bas, au-dessous des bases de béton.

Le sol végétal est pareil à celui de la prairie actuelle.

M. Tison a remarqué que, quand les pilons atteignaient la terre végétale, il était bien plus difficile de les enfoncer.

Ces souches sont donc à 8 mètres au-dessous des hautes mers. Il y a donc eu, depuis l'immersion de ces souches, un affaissement de 8 mètres. On a trouvé au milieu de ces souches un fer de flèche parfaitement conservé, et, comme on a cessé de se servir de flèches depuis la fin du XV[e] siècle en France, cette pointe de flèche date d'au moins 380 ans. Elle peut aussi bien avoir été perdue là, un ou deux siècles avant l'époque précise où l'arc et l'arbalète ont cessé d'être en usage en France.

L'immersion a donc au moins 400 ans de date ; elle peut en avoir aussi bien 5 ou 6.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à vous dire sur les trouvailles qui viennent d'être faites à Caen, et je vous engage à rechercher, dans les travaux qui se font en ce moment à Caen, des objets du travail de l'homme qui puissent, comme la flèche, donner une date à l'immersion du sol.

La fameuse pipe, qui a donné lieu à tant de plaisanteries, a été nettoyée ; on n'y a jamais fumé ; elle n'est pas culottée et elle appartient non au premier, mais au second Empire ; c'est un tour joué par les ouvriers aux savants qui sont habitués à ces sortes de plaisanteries et ne s'en préoccupent guère. C'était aussi une bonne aubaine pour les journalistes. La pointe de flèche répond suffisamment à leur satire.

Séance du vendredi 21 juillet. — Présidence de M. de Formigny de La Londe.

Le Secrétaire rend compte des résultats de la souscription ouverte par M. Cavelier, pour lui permettre d'offrir à la Société tout ou partie de sa collection de reproductions de médailles anciennes.

Il est ensuite donné lecture de lettres de MM. Léopold Delisle, de Pontaumont, Tissot, abbé Le Beurrier, relatives à l'exposition typographique qui doit s'ouvrir le 26 de ce mois. Dès à présent, le concours de M. le duc d'Aumale, de M. le baron Pichon, président de la Société des Bibliophiles et de la plupart des bibliophiles normands est assuré à l'entreprise de la Société.

Le programme de cette exhibition a d'ailleurs été

publié dans les journaux et adressé à un grand nombre de personnes. Nous le reproduisons ci-dessous :

1. A l'occasion du *quatrième centenaire de l'introduction de l'Imprimerie en Normandie*, une *exposition typographique*, organisée par les soins de la SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, aura lieu à Caen, le lundi 26 juillet prochain ; elle sera fermée le lundi 9 août suivant.

2. Cette exposition comprendra les livres imprimés en Normandie et remarquables par leur ancienneté, leur rareté ou leur mérite typographique.

La Société appelle particulièrement l'attention sur les livres par lesquels l'Imprimerie a débuté dans les différentes localités : poëtes latins ou français, coutumiers, manuels, livres liturgiques, etc. ; sur les placards, gravures sur bois, cantiques, chansons et livrets populaires ; enfin, sur les produits de quelques ateliers clandestins ou peu connus de la province.

3. Les livres modernes, sortis des presses normandes et ayant un caractère artistique, pourront figurer à l'exposition.

4. Seront admis exceptionnellement les livres anciens, imprimés en dehors de la province, mais composés par des auteurs normands, ou imprimés pour le compte de libraires normands.

5. Seront également admis, quelle que soit leur date, les livres imprimés en français à Jersey ou à Guernesey.

6. La Société recevra, en outre, les bois et les cuivres gravés provenant des anciennes imprimeries normandes.

7. Les objets destinés à être exposés devront être

remis au Secrétariat de la Société, avenue de Bagatelle, nº 14, du 10 au 15 juillet.

Séance du 3 Août. — Inauguration de l'Exposition typographique.

M. de Formigny qui, malgré un deuil douloureux et bien récent, avait tenu à répondre à l'appel qui lui avait été adressé, après avoir regretté de ne pas voir dans cette enceinte le directeur de la Société et le promoteur véritable de l'Exposition, M. Léopold Delisle, invite l'un de nos anciens directeurs et l'un de nos bibliophiles les plus érudits, M. le sénateur de La Sicotière, à prendre place au fauteuil et à bien vouloir présider la réunion.

M. de La Sicotière remercie M. de Formigny et tous ses confrères de l'honneur qu'ils veulent bien lui faire, et, dans une allocution d'un tour original, il fait ressortir l'intérêt particulier et l'utilité pratique de ces exhibitions.

M. le Secrétaire présente ensuite un aperçu sommaire des principales collections et constate avec bonheur que l'exposition typographique, grâce au concours des principaux bibliophiles normands, présente un ensemble satisfaisant et servira utilement à éclairer la question, encore fort obscure, de nos origines typographiques. Il fait d'ailleurs connaître qu'un catalogue détaillé des ouvrages exposés sera publié, de manière à en conserver le souvenir et à pouvoir fournir aux travailleurs toutes les indications désirables.

Séance du 6 Août.

Après la lecture du procès-verbal, il est procédé au scrutin pour l'admission, comme membre titulaire non résidant, de M. Godfray, de Jersey : M. Godfray, ayant obtenu le nombre voulu de suffrages, est nommé membre correspondant de la Société. — Le Secrétaire fait connaître qu'une allocation de 500 fr. a été accordée à la Société par M. le Ministre de l'Instruction publique et donne quelques détails complémentaires sur les découvertes d'Amfréville.

Séance du 8 novembre.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observation, le Secrétaire communique diverses lettres relatives au succès obtenu par l'exposition typographique et annonce les candidatures, comme membres titulaires de la Société, de MM. du Plessis, de Contades, Vaudon, professeur à Juilly, Fouquet, artiste peintre à Avranches, abbé Le Fournier, curé de Clinchamps.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Appert et d'une lettre de M. de Contades, à propos de la découverte d'un monument mégalithique à St-Maurice-du-Désert. Le monument dont il s'agit a déjà été l'objet d'une description sommaire dans les journaux de la localité. C'est une allée couverte qui rappelle, par certains côtés, un monument du même genre, dont on peut encore voir les restes dans le parc de M. de Rougé, à St-Symphorien, canton de St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

M. Chatel fait connaître à la Société qu'il s'est rendu à St-Maurice-du-Désert pour visiter ces mégalithes ; il entre à ce sujet dans quelques nouvelles explications et annonce qu'il a reçu de M. de Contades un travail complet sur cette découverte.

M. le docteur Pepin reçoit la parole et communique à la Compagnie le résultat de recherches qu'il a entreprises sur Sarrasin. Les pièces consultées par notre infatigable confrère jettent un jour précieux sur la situation embarrassée de Sarrasin et sur l'époque précise de son mariage et de sa mort.

M. le Président remercie M. Pepin du zèle qu'il apporte à élucider des questions qui ont un réel intérêt, au point de vue de l'histoire littéraire de notre province.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Note sur le poëte Sarrasin, par le Dr Pepin.

En parcourant les actes du bailliage de Caen, j'ai eu la bonne fortune de découvrir un document relatif au poëte Sarrasin ; cette pièce m'a semblé d'autant plus intéressante qu'elle rectifie un certain nombre d'erreurs commises par les biographes du célèbre écrivain. C'est une sorte de compte revêtu des formes judiciaires, ainsi que l'indique clairement cette mention : *Sentence en forme entre M. et Mme Sarrazin.*

Nous en reproduirons ci-dessous la portion la plus importante, en faisant remarquer que, dans ce texte, le nom du poëte est toujours écrit avec un *z*, Sarrazin.

Sarrasin mourut à Pézenas, dans des circonstances assez mystérieuses, le 5 décembre 1654. Cette date donnée par son épitaphe est en rapport avec les indications du livre des *Baptistaires, mariages et morts de la paroisse de Pezenas, commençant en juillet* 1648, et tenu par M. Jacques Desmons, prêtre, chanoine et curé de ladite paroisse. On y lit, en effet, sous la date du mois de décembre 1654, les lignes suivantes :

« Décembre 1654, le sixième jour, Jean de Sarrazin, intendant chez monseigneur le prince de Conty, (a été enterré) à la grande église dans le chœur. » Nous possédons si peu d'informations précises sur Sarrasin

que nous avons pensé qu'il était utile de signaler à la Société cette mention.

Voici maintenant le texte de la sentence dont nous avons parlé :

« Du lundy unze jour de décembre mil six cents cinquante-cinq (1), entre noble dame Marguerite Bouie (2), femme et espouze de messire Jean Sarrazin, conseiller du roy en ses conseils, secrétaire des commendements de monseigneur le prince de Conty et intendant de sa maison, d'avec luy civillement séparée de biens, par sentence rendue au Chastellet de Paris, le neufviesme jour de décembre mil six cents quarante-cinq, et sa créancière, pour la répétition de tout et chacuns des deniers qu'il aurait reçues de son bien suivant ladite sentence, et qu'il est contenu au proceds verbal des demandes qu'elle en a faite, audit sieur son mary, par Charles Conte, sergent à verge au Chastellet de Paris, du saiziesme jour dudict mois audict an et même pour les stipulations portées par le traité de mariage faict et passez entre eux, devant Queuichot et Chapperon, notaires au Chastellet de Paris, le vingt-cinquyesme jour d'apvril mil six cents quarante quattre (3), ayant esté ladicte dame, en ladicte quallité,

(1) Boisard, dans ses *Notices biographiques*, rapporte que la mort de Sarrasin eut lieu en 1654.

Huet, dans ses *Origines de Caen*, signale l'an 1655.

(2) Guerlin de Guer, dans son *Itinéraire de Caen à la mer*, désigne sa femme sous le nom de Mme de La Pile; d'autres lui donnent un autre nom.

(3) Par cette date, on pourrait retrouver son contrat de mariage dans les registres du tabellionage de Paris et, par là, connaître exactement le lieu de sa naissance.

reçeue par sentence donnée en ce siége le dernier jour de juillet mil six cents quarante-huit, à rembourser Nicolas Dumont, sieur de Sannerville, créancier dudict sieur Sarrazin, ayant requis et fait faire la saisye par Bellestoille, sergent à Oy^{an} (Oistreham) le vingt huitième jour de juing, au dict an, des maisons et hérittages assis aux paroisses de Colleville et Hermanville, appartenant audict sieur Sarrazin, en quallité d'héritier de feu maître Roger Sarrazin son père, vivant escuier, conseiller du roy, trésorier général de France à Caen.....

« Le sieur Sarrazin devra être débouté de l'opposition par « luy formée contre ladicte saisye. »

« Les créances à rembourser se montaient à plus de 20,000 livres, outre la dette à elle due, dont elle aurait baillé mémoire : dont 2,926 liv. 10 s. payés audit Dumont devant tabellions, à Caen, le 1er août 1648.

« 50 liv. à Jean Helouin, etc.

« 21 liv. 8 s. 6 d. de rente dotale due par le sieur Sarrazin à Me Charles Carrel, en faveur de son mariage avec Suzanne Sarrazin, sa sœur, passé devant tabellions d'Estreham le 11 mai 1613, remis par Michel Carrel, fils et héritier de laditte Sarrazin, par contrat du 25 novembre 1648.

« Autre contrat passé devant tabellions de Caen, en 1616, de l'obligation du feu sieur Sarrazin envers le sieur Lardon, à Pierre Rousselin, procureur du sieur des Yveteaux.

« 292 liv. de rente de dus, plus les arrérages, payez par ladite dame.

« Rente envers feu Jean Le Fauconnier, sieur de Fontenay, président et trésorier de France à Caen, 800 liv. payées par ladite dame.

« 450 liv. payées par la même à M. Blouet, de Camilly.

« 80 liv. payées aux chanoines du St-Sépulcre pour une rente de 4 boiss. de froment.

« Ladite dame représentée par damoiselle Isabelle de Saint-Leu, fondée de pouvoir, devant Bergeon et Chapperon, notaires à Paris, le 17 novembre dernier.

« Le sieur Sarrazin opposant contre ladite saisie, comparant par Nicolas Loisel, bourgeois de Caen, fondé de pouvoir, devant notaire, à Stenay (1), le 2 septembre 1650.

« A dict que veu le mémoire des debtes payées et remboursées par ladicte dame qu'il ne peut empescher la condamnation par elle prétendue d'icelle et soustien, qu'il doit être compensé tant sur les arrérages à elles payées que sur ceux depuis dus.

« Le 4 mai 1652.

« *Signé :* Isabelle de Saint-Leu,
« Loysel,
« Barbey,
« Lebourgeois.

« Délivré le 12 mai 1655. »

(1) Stenay, chef-lieu de canton, département de la Meuse.

Liste des Recteurs de l'Université de Caen, dressée d'après leurs signatures sur les registres des rectories et autres documents conservés aux Archives du Calvados, par M. Eug. Chatel.

DURANT L'OCCUPATION ANGLAISE.

1. 19 janvier 1439 (1440), Trégorre (Michel), maître ès arts et bachelier en théologie (1).
2. 1er octobre 1440, L'Enfant (Jean), docteur ès lois.
3. 24 mars 1440 (1441), Blondel, *Blondelli* (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.
4. 2 octobre 1441, Le François (Michel), maître ès arts et bachelier en théologie.
5. 24 mars 1441 (1442), Masselin (Robert), maître ès arts et bachelier en théologie.
6. 1er octobre 1442, Basin (Thomas), docteur en l'un et l'autre droit, et maître ès arts.
7. 23 mars 1442 (1443), Caudel, *Caudelli* (Jean), maître ès arts, bachelier en théologie.
8. 1er octobre 1443, d'Estampes (Roger), maître ès arts, licencié ès lois et bachelier en droit canon.
9. 24 mars 1443 (1444), Dixins (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.
10. 1er octobre 1444, pour la seconde fois, Blondel (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.
11. 24 mars 1444 (1445), L'Absolu, *Absoluti* (Jean), maître ès arts, licencié en droit canon.

(1) Le rectorat fut semestriel jusque vers 1616; celui de Michel Trégorre dura huit mois et douze jours au lieu de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre 1440.

12. 1er octobre 1445, de Vauville (Nicolas), maître ès arts et bachelier en théologie.

13. 24 mars 1445 (1446), pour la seconde fois, Caudel (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

14. 1er octobre 1446, Dyel (Regnauld, *Reginaldus*), maître ès arts et bachelier en droit civil.

15. 24 mars 1446 (1447), pour la deuxième fois, Blondel (Jean), maître ès arts et licencié en médecine.

16. 1er octobre 1447, de Villette, *de Villetta* (Guillaume), maître ès arts et docteur ès lois.

17. 16 mars 1447 (1448), Du Bois, *De Bosco* (Nicolas), maître ès arts et bachelier en théologie, fondateur du collège *Du Bois.*

18. 1er octobre 1448, Roussel (Guillaume), maître ès arts et licencié en droit civil.

19. 24 mars 1448 (1449), de Mailloc (Jacques), maître ès arts et bachelier en droit canon.

20. 1er octobre 1449, Picot (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

21. 24 mars 1449 (1450), Le Héricé (Richard), maître ès arts et bachelier en théologie (1).

APRÈS L'EXPULSION DES ANGLAIS.

22. 1er octobre 1450, Le Thabouyer (Thomas), maître ès arts et licencié en droit canon (*in decretis*).

(1) C'est sous son décanat que Charles VII confirme provisoirement par lettres-patentes, données à Écouché, le 30 juillet 1450, l'Université de Caen, à l'exception de la *Faculté de droit civil*, contre laquelle avait protesté, dès l'origine, l'Université de Paris, qui n'en avait pas dans ses écoles.

23. 24 mars 1450 (1451), Le Pelletier (Rouland), maître ès arts et licencié en droit civil.

24. 1er octobre 1451, Crasset (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

25. 24 mars 1451 (1452), pour la seconde fois, de Vauville (Nicolas), maître ès arts et bachelier en théologie.

26. 1er octobre 1452, Michel, *Michaelis* (Nicolas), maître ès arts et bachelier en théologie (1).

27. 24 mars 1452 (1453), Le Goupil (Gilles), maître ès arts et licencié en droit civil.

28. 1er octobre 1453, Pestel (Pierre), maître ès arts et bachelier en droit canon.

29. 24 mars 1453 (1454), Le Cloutièr (Thomas), maître ès arts, licencié en droit civil et bachelier en droit canon, principal du collège fondé en 1452, par Roger Le Cloutier, son oncle.

30. 1er octobre 1454, Daniel (Guillaume), maître ès arts et licencié en l'un et l'autre droit.

31. 24 mars 1454 (1455), de Castillon, *de Castileono*, *Mediolanensis* (Pierre), maître ès arts et bachelier en théologie, de Milan.

32. 1er octobre 1455, du Moustier, *de Monasterio* (Richard), maître ès arts, docteur ès droits canon et civil.

(1) Charles VII, à la demande des *trois États* de Normandie, confirme l'érection de l'Université avec les *cinq facultés*, par lettres-patentes datées, le 30 octobre 1452, de *Pommiers-en-Forez*, et qui furent solennellement promulguées, avec les bulles des papes Eugène IV et Nicolas V, lors de l'inauguration de l'Université, célébrée avec pompe dans l'église St-Pierre de Caen, le 22 janvier 1453.

33. 20 mars 1455 (1456), de Rinello, *Rinello* (Jean), maître ès arts, licencié en droit canon et bachelier en droit civil, de Paris.

34. 1er octobre 1456, de Louraille (Guillaume), maître ès arts, licencié en droit canon et bachelier en théologie (*in sacrâ paginâ*).

35. 24 mars 1456 (1457), Marc (Nicolas), maître ès arts et licencié en droit civil (1).

36. 1er octobre 1457, Caudel, *Caudelli* (Pierre), maître ès arts et bachelier en médecine.

37. 24 mars 1457 (1458), Pellevé (Jacques), docteur ès lois et maître ès arts.

38. 2 octobre 1458, Le Coiffié, *Coeffy* (Noël), maître ès arts et bachelier en théologie (*in sacrâ paginâ*).

39. 17 mars 1458 (1459), Le Prestre, *Presbiteri* (Robert), maître ès arts et bachelier en théologie.

40. 1er octobre 1459, pour la deuxième fois, du Moustier (Richard), docteur ès droits canon et civil et maître ès arts.

41. 24 mars 1459 (1460), de La Cour, *de Curia* (Germain), maître ès arts et bachelier en théologie.

42. 1er octobre 1460, Le Valloys (André), maître ès arts et docteur ès droits canon et civil.

43. 24 mars 1460 (1461), Léonard, *Leonardi* (Jean), maître ès arts et docteur en théologie.

44. 1er octobre 1461, Baussen (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

(1) C'est à dater de son décanat que chaque recteur dut enregistrer ses actes (*per se vel per alium fideliter redigeret conclusiones*) sur un registre, dont l'achat devint une dépense de l'Université. De là la variété d'écriture, d'enluminure et de rédaction dans les registres, à chaque changement de recteur.

45. 25 mars 1461 (1462), pour la seconde fois, Le Héricé (Richard), maître ès arts, docteur en théologie.

46. 1[er] octobre 1462, Le Plusbel, *Pulcrior* (Jean), maître ès arts et docteur en médecine.

47. 24 mars 1462 (1463), Héquart (Robert), maître ès arts, bachelier en droit civil et licencié en droit canon.

48. 1[er] octobre 1463, du Moustier (Jean), maître ès arts, licencié en l'un et l'autre droit.

49. 24 mars 1463 (1464), Le Bec (Godefroy), maître ès arts et licencié en droit civil.

50. 1[er] octobre 1464, Le Febvre, *Fabri* (Quentin), maître ès arts et bachelier en théologie.

51. 24 mars 1464 (1465), Blondel, *Blondelli* (Pierre), maître ès arts, bachelier en droit canon et licencié en droit civil.

52. 1[er] octobre 1465, pour la seconde fois, Le Valloys (André), maître ès arts et docteur ès droits canon et civil.

53. 24 mars 1465 (1466), Le Hardy, *Audacis* (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

54. 1[er] octobre 1466, Du Bouillon, *Bullionis* (Pierre), maître ès arts et bachelier en théologie.

55. 20 mars 1466 (1467), Gouel (Jean) (1), maître ès arts et licencié en droit civil.

56. 1[er] octobre 1467, Tiesse (Robert), maître ès arts.

57. 23 mars 1467 (1468), Caudel (Jean), maître ès arts et docteur en droit canon (2).

(1) Élu sur le refus de Geoffroy d'Évreux, conservateur des privilèges de l'Université.

(2) Élu sur le refus de Jean Léonard.

58. 1er octobre 1468, pour la seconde fois, Le Coiffié (Noël), maître ès arts et docteur en théologie.
59. 24 mars 1468 (1469), Le Porchier (Jean), maître ès arts, licencié en droit civil et bachelier en droit canon.
60. 2 octobre 1469, Le Conte (Thomas), maître ès arts et docteur en médecine.
61. 24 mars 1469 (1470), pour la seconde fois, Pellevé (Jacques), docteur ès lois, maître ès arts.
62. 1er octobre 1470, Bonet (Jean), maître ès arts et licencié en théologie, fondateur du collège Bonet.
63. 24 mars 1470 (1471), Osmont (Jean), maître ès arts, bachelier en droit civil et licencié en droit canon.
64. 1er octobre 1471, Talvas (Thomas), maître ès arts et licencié en théologie.
65. 20 mars 1471 (1472), Grente (Thomas), maître ès arts et licencié en droit canon.
66. 1er octobre 1472, Pellevé (Jean), maître ès arts et docteur ès droits canon et civil.
67. 24 mars 1472 (1473), Vaultier, *Valteri* (Jacques), maître ès arts et bachelier en théologie.
68. 1er octobre 1473, d'Argouges, *de Argouges* (Robert), maître ès arts et licencié en droit canon.
69. 24 mars 1473 (1474), Le Prevost (Nicolas), maître ès arts et licencié ès droits canon et civil.
70. 1er octobre 1474, de La Hazardière (Pierre), docteur en théologie et maître ès arts.
71. 18 mars 1474 (1475), Trexot (Jean), maître ès arts, licencié en droit civil et bachelier en droit canon.
72. 1er octobre 1475, de Briquebec (Guillaume), maître ès arts et licencié en droit civil.

73. 23 mars 1475 (1476), Ouyn (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.

74. 1er octobre 1476, de Graville (Charles), maître ès arts et licencié en droit civil.

75. 24 mars 1476 (1477), Laygnier (Robert), maître ès arts et licencié en théologie.

76. 2 octobre (1) 1477, Avaine (Jacques), maître ès arts et licencié en théologie, fondateur du collège Avaine.

77. 14 mars 1477 (1478), Le Cave, *Cavey* (2) (Pierre), docteur en l'un et l'autre droit.

78. 1er octobre 1478, de Troismons (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

79. 24 mars 1478 (1479), Hamon (Guillaume), maître ès arts et professeur en théologie.

80. 1er octobre 1479, Pastourel, *Pastoralis* (Raoul), maître ès arts et licencié en théologie.

81. 24 mars 1479 (1480), Godeffroy (Robert), maître ès arts et docteur en médecine.

82. 1er octobre 1480, pour la seconde fois, Tiesse (Robert), docteur ès droits canon et civil.

83. La veille de l'*Annonciation* 1480 (1481), de La Mouche (Nicolas), maître ès arts et licencié en théologie.

84. 1er octobre 1481, Le Riche, *Divitis* (Jean), maître ès arts et docteur en médecine.

(1) L'élection ne put avoir lieu le 1er octobre, par suite du désaccord des votants. Ce ne fut que le lendemain, 2, que Jacques Avaine fut élu, « *unanimi et concordi consensu intrantium.* »

(2) La signature est indéchiffrable dans le registre intitulé : *Pinax Rectoriarum*, feuillet 168 v°, ainsi que dans le *Registrum pro conclusionibus Rectorum*, feuillet 74 r°.

85. Mars 1481 (1482), du Hamel, *de Hamello* (Robert), maître ès arts et licencié en droit civil.

86. 1er octobre 1482, Ernault (Richard), maître ès arts et licencié en droit civil (1).

87. 23 mars 1482 (1483), Le Héricy (Jean), maître ès arts et bachelier en droit civil.

88. 1er octobre 1483, pour la deuxième fois, Avaine (Jacques), maître ès arts et licencié en théologie.

89. 24 mars 1483 (1484), Le François (Nicolas), bachelier ès droits.

90. 1er octobre 1484, Basan (Pierre), maître ès arts, licencié en droit civil et bachelier en droit canon.

91. 24 mars 1484 (1485), Le François (Roger), maître ès arts et licencié en droit canon.

92. 1er octobre 1485, pour la seconde fois, de Graville (Charles), docteur en droit civil *(legum doctor)* et protonotaire du siège apostolique.

93. 18 mars 1485 (1486), pour la seconde fois, Le Febvre, *Fabri* (Quentin), maître ès arts et professeur en théologie.

94. 2 octobre 1486, Gauvain (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.

95. 24 mars 1486 (1487), Hermen (Gilles), maître ès arts et docteur en médecine.

96. 1er octobre 1487, pour la seconde fois, Osmont (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.

97. 24 mars 1487 (1488), Lirondel (Jean), maître ès arts et docteur ès droits.

(1) Élu sur le refus de Barthold Danjon, qui paya l'amende de six écus *(somma sex scutorum pro penâ recusantibus acceptare illud officium imposita)*, feuillet 93 du Registre des Conclusions.

98. 1[er] octobre 1488, pour la seconde fois, Le Riche (Jean), maître ès arts et docteur en médecine.

99. 24 mars 1488 (1489), Longier (Denis), maître ès arts et licencié ès droits.

100. 1[er] octobre 1489, Pépin (Denis), maître ès arts et licencié en théologie.

101. 24 mars 1489 (1490), de Grimouville (Charles) (1), maître ès arts et licencié en droit canon.

102. 1[er] octobre 1490, pour la seconde fois, de La Mouche (Nicolas), maître ès arts et professeur en théologie.

103. 24 mars 1490 (1491), Dargouges (Jean), maître ès arts et bachelier ès droits.

104. 1[er] octobre 1491, Le Perretel (Pierre), docteur en théologie.

105. 24 mars 1491 (1492), Patry (Jean), docteur ès droits.

106. Octobre 1492, Donnebault (Guillaume), maître ès arts et licencié ès droits.

107. 23 mars 1492 (1493), Cauvin (Ursin), maître ès arts et licencié en droit civil.

108. 1[er] octobre 1493, pour la seconde fois, Le Conte (Thomas), maître ès arts et docteur en médecine.

109. 23 mars 1493 (1494), de La Bigne (Marguerin), maître ès arts et licencié en théologie *(in sacris litteris)*, abbé commendataire d'Ardennes.

110. 1[er] octobre 1494, Morin (Jean), licencié en théologie *(in sacrâ paginâ)*.

(1) La signature incomplète, ne donnant que la première partie du nom, ne permet pas d'affirmer s'il faut lire « de Grimo*n*ville » ou « de Grimo*u*ville. »

111. 24 mars 1494 (1495), Le Cronier (Pasquier) *(Pascasius)*, licencié en théologie.

112. 1er octobre 1495, Lenglois (Fralin), maître ès arts et docteur en théologie *(decretorum)*.

113. 24 mars 1495 (1496), de Launay, *Delaunay* (Jean), maître ès arts et docteur en médecine.

114. 1er octobre 1496, Vaultier, *Walteri* (Pierre), maître ès arts et licencié en droit canon.

115. 18 mars 1496 (1497), de Perrières (Guillaume), maître ès arts et docteur en droit civil *(legum)*.

116. Octobre 1497, Léonard, *Leonardi* (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.

117. 18 mars 1497 (1498), Regnauld *(Reginaldi)* (Pierre), maître ès arts et docteur en droit canon.

118. 1er octobre 1408, Marivint (Pierre), maître ès arts et bachelier en théologie.

119. 23 mars 1490 (1499), Dupuys (André), licencié ès droits canon et civil.

120. 1er octobre 1490, Le Jolis (Guillaume), licencié en droit canon.

121. 14 mars 1499 (1500), Sobier (Roger), licencié en droit canon.

122. 1er octobre 1500, Panis (Jean), maître ès arts et licencié en théologie.

123. 24 mars 1500 (1501), Hunot (Gabriel), maître ès arts et licencié en droit civil.

124. 1er octobre 1501, Le Brun (Étienne), licencié en droit civil.

125. 19 mars 1501 (1502), d'Esterville (Philippe), licencié ès droits canon et civil.

126. 1er octobre 1502, de Magny (signant alternative-

men de *Magny* et de *Maigny*) (1) (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

127. 24 mars 1502 (1503), de Mangny (Pierre), maître ès arts et licencié en droit civil.

128. 2 octobre 1503, pour la seconde fois, Morin (Jean), maître ès arts et professeur en théologie.

129. 23 mars 1503 (1504), Le Chevalier (Jacques), maître ès arts et licencié en droit civil, seigneur de Neuilly-le-Malherbe.

130. 1er octobre 1504, Le Hayer, *Haier* (Jean), maître ès arts, bachelier en droit civil et licencié en théologie et en droit canon.

131. 15 mars 1504 (1505), Grosparmy (Aimard), maître ès arts et bachelier en théologie.

132. 1er octobre 1505, de Lesnauderie (Pierre), maître ès arts licencié en droit civil *(in legibus)*.

133. 24 mars 1505 (1506), de La Mare, *de Mara* (Guillaume), maître ès arts, alors licencié, puis docteur ès droits canon et civil.

134. 1er octobre 1506, La Longny (Adam), licencié en droit canon.

135. 24 mars 1506 (1507), Le Prevost (2) (Henri), maître ès arts et bachelier en théologie.

136. 1er octobre 1507, de La Lande, *de Landa* (Guillaume), bachelier, puis docteur en théologie.

137. Mars 1507 (1508), Patrix, *Patrice* (Jean), bachelier en théologie.

(1) Le Matrologe écrit à tort : *Jo. Demengny in theo. bacca.*, et son successeur *de Magny*.

(2) Au défaut de Jean Misouart, *qui non fuit repertus Cadomi* (feuillet 235 du *Registrum pro Conclusionibus*).

138. 2 octobre 1508, Duquesnay (1), *a Quercu* (Guillaume), bachelier en théologie.

139. 24 mars 1508 (1509), Gaudin (Jean), licencié en droit civil *(legum)* et bachelier en théologie *(decretorum)*.

140. 1[er] octobre 1509, Gauvillet (Jean), maître ès arts et bachelier en théologie.

141. 23 mars 1509 (1510), Le Maistre (Guillaume), maître ès arts et licencié en médecine.

142. 1[er] octobre 1510, Desbuas, *Desbuatz* (Antoine), maître ès arts et licencié en droit canon.

143. 24 mars 1510 (1511), Malfilastre (2), *Mauffillatre* (Gilles), maître ès arts et licencié ès droits canon et civil.

144. 1[er] octobre 1511, Dumoys (Guillaume), licencié en droit civil.

145. Mars 1511 (1512), Mallet (3) (Guillaume), bachelier en théologie.

146. Octobre 1512, Lathomi dit Le Masson (4) (Nicolas), licencié en théologie.

147. Mars 1512 (1513), Sandebreul (Nicolas), licencié en théologie.

(1) Élu sous le nom de Quesnel, à défaut de Jean Fauvel, *qui non inventus est* (feuillet 241 du *Registrum*).

(2) C'est par le titre illustré de ce recteur que se termine le premier registre en parchemin des Rectories, allant de 1439 à 1510.

(3) Au refus de Jean Fauvel, *qui, recusans, solvit decem Turonenses per judicium intrantium prædicto Mallet.*

(4) C'est à cette date que s'arrête le *Registrum pro Conclusionibus* et le MATROLOGE de l'Université intervertit les rangs; ainsi, il place *Latomi* ou *Le Masson* après *Osmont* et *Sandubreul*, dont il a ajouté le nom après coup dans l'interligne entre « *Malet* et *Omont.* »

148. Octobre 1513, Osmont (Jean), licencié en droit civil.

149. Mars 1513 (1514), Malherbe (Richard), licencié en droit civil.

150. Octobre 1514, Barrey (Robert), licencié en théologie.

151. 24 mars 1514 (1515), Verglaiz (1) (Marin), maître ès arts et bachelier, puis licencié en médecine.

152. 1er octobre 1515, Léonard, *Leonardus* (2) (Romain), licencié en médecine, curé de Notre-Dame-de-Froide-Rue et chanoine du St-Sépulcre.

153. 15 mars 1515 (1516), Mérié (Laurent), maître ès arts, bachelier en droit civil.

154. 1er octobre 1516, Adeline (Raoul), licencié en théologie.

155. 24 mars 1516 (1517), Le Bourgoys (André), licencié en droit civil.

156. 1er octobre 1517, pour la seconde fois, Lathomi (3) (Nicolas), professeur en théologie.

157. 24 mars 1517 (1518), Le Corsu (Jean), licencié en médecine.

158. 1er octobre 1518, pour la seconde fois, Dumoys (Guillaume), licencié en droit civil.

159. 24 mars 1518 (1519), pour la seconde fois, Le Prevost (Henri), bachelier en théologie.

160. 1er octobre 1519, Duquesnay (4) (Guillaume), docteur en théologie, principal du collège *Bouet*.

(1) C'est à la fin de son rectorat que Pierre de Lesnauderie offrit le Matrologe, écrit de sa main (feuillet 41 v° du *Registre des Minutes*).

(2) Appelé *Lienart (Germain)* dans le registre des *Obits* de 1515.

(3) Désigné, dans la liste manuscrite n° 88 de la Bibliothèque de Caen, sous le nom de Le Masson.

(4) Au refus de Pierre Costart « *qui recusavit et emendam solvit.* »

161. 24 mars 1519 (1520), Richart (Jacques), licencié en droit civil.

162. 1er octobre 1520, pour la seconde fois, de Lesnauderie (Pierre), docteur ès droits, auteur du Matrologe de l'Université.

163. 23 mars 1520 (1521), des Prés, *De Pratis* (Pierre), maître ès arts et licencié en théologie *(in sacrâ paginâ)*.

164. Octobre 1521, La Longny (1) (Pierre), docteur ès droits.

165. 24 mars 1521 (1522), Barate (Pierre), bachelier en droit canon.

166. Octobre 1522, Le Cordier, *Castelanus* (Châtelain), licencié en théologie, principal du collège de Bonet, puis du collège du Mont.

167. 24 mars 1522 (1523), pour la troisième fois, Le Prevost (Henri), docteur en théologie.

168. 1er octobre 1522, pour la troisième fois, Duquesnay (2), (Guillaume), doyen et docteur en théologie.

169. 19 mars 1523 (1524), Maxienne, *Maxianus* (Regnault, *Reginaldus*), licencié en droit canon, principal du collège de la Mare, *Mara*, autrement dit de Gonvix, et du Bois, *de Bosco*.

170. 1er octobre 1524, Cabart (François), docteur ès droits canon et civil.

(1) Le MATROLOGE intervertit l'ordre de succession et place à tort le recteur P. BARATE avant LA LONGNY qui, au contraire, le précédait. Il est l'auteur d'une célèbre « ballade contre les lansquenets allemands. »

(2) Au refus 1° de Regnault Maxienne qui ne comparut pas et 2° de Jean Bourget, qui paya l'amende.

171. 24 mars 1524 (1525), Lefebvre, *Fabri* (Jacques), licencié en théologie, chapelain de St-Jean de Caen.

172. 2 octobre 1525, Le Sénéchal (1) (Robert), licencié en droit civil, l'un des 12 chapelains de St-Pierre de Caen.

173. 26 mars 1525 (1526), Le Breton, *Britonis* (Thomas), bachelier, puis licencié en droit canon *(in jure pontificio)*.

174. 1er octobre 1526, Du Vergier, *Vergier*, (Jean), licencié en théologie *(sacris in litteris)*.

175. 23 mars 1526 (1527), du Londel, Dulondel (2) (Antoine), licencié en droit civil.

176. 1er octobre 1527, Auvrey (3) (Jean), bachelier en droit canon et régent de philosophie.

(1) Dont le nom ne figurait pas sur la liste, du reste peu soignée, du MATROLOGE DE L'UNIVERSITÉ, et qui y a été ajouté en marge comme l'avaient été, entre les lignes, les noms de quatre autres recteurs. Les actes de *Rob. Le Sénéchal* manquent, du reste, dans le *registre en papier* des Rectories, qui laisse un feuillet blanc entre les rectories de *J. Le Febvre* et de *Thomas Le Breton*.

(2) Les actes de ce recteur manquent encore dans le *registre en papier* des Rectories.

(3) Il fit indiquer ses 25 semaines de rectorat et ses 16 années de professorat par ces deux pédantesques logogriphes, représentant les carrés de 5 et de 4 :

. . . . . Quadrata quinquies quinque hebdoma-
. . . . . dibus Rectoria Magistri Johannis
. . . . . Auvrey in Jure Baccalaurei
. . . . . Constantiensis Diocesis, etianum

. . . .
Quater quatuor annis . . . .
in Philosophia Regentis . . . .
. . . .

C'est sous ce rectorat qu'eut lieu la 1re fondation du Palinod de Caen, par Jean Le Mercier (feuillet 141 du *registre en papier*).

177. 24 mars 1527 (1528), Morize (Julien), licencié en droit civil.

178. 1er octobre 1528, Rat (Guillaume), bachelier en théologie *(in Christi philosophia)*.

179. 20 mars 1528 (1529), Le Grand (Pierre), bachelier en théologie *(in sacris paginis)*.

180. 1er octobre 1529, Le Mercier (1) (Geoffroy), docteur ès lois.

181. 9 mars 1529 (1530), Bridel (Jean), licencié en médecine.

182. 1er octobre 1530, Huet (2) (Jean), licencié en médecine.

183. 24 mars 1530 (1531), Jores, *Jorius* (David), bachelier en théologie *(in sacris litteris)*.

184. 2 octobre 1531, de Drosay (3) (Jean), docteur et professeur ès droits.

185. 24 mars 1531 (1532), Roger (4), *Corneriacus* (Jean), docteur en médecine et maître ès arts.

186. 1er octobre 1532, Bougon (Etienne), maître ès arts et bachelier en théologie, chapelain de St-Sauveur de Caen.

(1) Encore oublié sur la liste du Matrologe.

(2) Nouvelle lacune dans le *registre en papier* des Rectories, dont le cahier du feuillet 160 à 167 contenant les actes de *Jean Huet* manque.

(3) Les actes de *Jean de Drosay* manquent encore dans le *registre en papier*. V. l'Athenæ Norman., éditée par M. C. Benoist.

(4) Il écrivit le récit de la visite que François Ier fit à l'Université de Caen (feuillets 177-185 des *Minutes* des Rectories). Il harangua le roi (V. de Bras, p. 160 des *Recherches et Antiquités de la ville de Caen*, et la *Notice historique sur l'ancienne Université*, par M. J. Cauvet.

187. 24 mars 1532 (1533), Bourget (1) (Jean), licencié en droit canon *(juris Pontificii).*

188. 1er octobre 1533, Goulley, *Agathopagite* (Robert), licencié en théologie *(supermundanis in eloquiis).*

189. mars 1533 (1534), pour la seconde fois, Du Vergier (2), *Vergier* (Jean), professeur de théologie *(in supramundanâ Facultate theologiæ).*

190. 1er octobre 1534, Pellevé (Robert), docteur ès droits.

191. 24 mars 1534 (1535), Fermyn (André), bachelier en théologie *(in sacrâ theosophiâ).*

192. 1er octobre 1535, pour la seconde fois, Le Grand, *Grandis* (3) (Pierre), licencié en théologie.

193. 24 mars 1535 (1536), de La Lande (Robert), bachelier en médecine.

194. 5 octobre 1536, Le Porchier *Porcarii* (Nicolas), bachelier en théologie *(supramundanâ theologorum facultate).*

195. 24 mars 1536 (1537), Noël, *Natalicii* (Richard), licencié en droit civil, curé de St-Martin et chapelain de St-Jean de Caen.

196. 1er octobre 1537, Mosque (Jean), bachelier en théologie.

(1) N'ayant pu être découvert par les bedeaux de l'Université, il ne prêta le serment rectoral qu'après l'Annonciation. Ses actes ne figurent ni dans le deuxième registre des *Rectoriæ*, en parchemin, ni dans le *registre en papier.*

(2) Les actes de la deuxième rectorie de Du Vergier manquent dans le *registre en papier.*

(3) Il signait *Le Grand* durant son premier rectorat et *Grandis* durant son second.

197. 23 mars 1537 (1538), Poullain (1) (Richard), licencié en droit.

198. 1er octobre 1538, de Guette (Guillaume), docteur de la faculté de médecine.

199. 24 mars 1538 (1539), Marescot (2) (Raoul), licencié en droit canon.

200. 1er octobre 1539, pour la seconde fois, Jores (3) (David), bachelier en théologie *(in sacris litteris)*.

201. 24 mars 1539 (1540), Hérauld (Rodolphe), bachelier ès droits, professeur de physique au collège Du Bois, curé de St-Ouen de Caen.

202. 1er octobre 1540, Noël (Michel), bachelier en théologie, principal du collège Bouet, puis du collège Du Bois.

203. 24 mars 1540 (1541), Roussel (4) (Quentin), licencié en théologie.

204. 1er octobre 1154, Auvray (Pierre) (5), lic. ès droits.

205. 24 mars 1541 (1542), Guernon (6) (Guillaume), licencié en médecine.

(1) Il inscrit en tête de ses actes cette épigraphe : « Solvite pulum et adducite michi », et a fait dessiner un poulain blanc au-dessus de ses titres, dans le grand registre de sa *Rectoriæ*.

(2) Le cahier où devaient figurer les actes des recteurs Marescot, Jores et Hérault a disparu du registre en papier des *Minutes des Rectories* avant même la pagination.

(3) Les actes de la deuxième rectorie de Jores ne se trouvent pas non plus dans le grand registre des *Rectoriæ*.

(4) Rien de ce recteur dans le registre des *Minutes des Rectories*.

(5) Les actes des recteurs *Auvray* et *de Guernon* ne figurent pas sur le registre des *Rectoriæ*.

(6) Aucun de ses actes ne figure sur le registre des *Minutes*. Son nom ne se trouve pas même sur la liste supplémentaire du *Matrologe* de l'Université, feuillet 258.

206\. 4 octobre 1542, Brohon (Jean), bachelier en médecine.

207\. 17 mars 1542 (1543), pour la seconde fois, Le Porchier (Nicolas), professeur en théologie.

208\. 1er octobre 1543, du Viquet (1), *Viquætius* (Marius), licencié, puis docteur en médecine.

209\. 24 mars 1543 (1544), Le Villain, *Villanus* (Jean), bachelier en théologie.

210\. Octobre 1544, Le Breton, *Brethon* (Jacques (2) ou Jean), bachelier en théologie.

211\. D'Espagnart (3).

(1) Rien de ce recteur dans le registre des *Minutes*; heureusement que le beau registre grand in-folio des RECTORIÆ contient les actes, les conclusions et la liste des maîtres et des élèves de ces Recteurs. On y lit : « *Eiusdem mensis octobris die Mercurii ultimâ, coram decanis « et multis aliis Universitatis proceribus supplicavit* Marius Viquætius, « *Rector, ut a prandio illo sumptuoso olim a Rectoribus celebrari « solito absolveretur.* » Il donne pour raison que l'usage de ce festin rectoral était abrogé depuis plus de vingt ans dans l'Université de Paris, et que, du reste, trois ou quatre de ses prédécesseurs s'étaient dispensés de l'offrir, sous divers prétextes, entre autres celui de la pénurie : « *Vel « deficientis pecuniæ pretextu.* » Feuillet 155.

(2) Les listes du *Matrologe* et du *manuscrit* 88 de la Bibliothèque de Caen l'appellent Jean, tandis que le grand registre des RECTORIÆ lui donne le nom de JACQUES (JACOBUS LE BRETON).

(3) Ce recteur, qui n'est pas mentionné dans le Registre des *Minutes*, et qui ne figure pas sur la liste du *Matrologe*, ni par conséquent sur celle du ms. 88 de la Bibliothèque de Caen, doit être cependant ajouté à la liste des Recteurs et prendre rang entre Jacques Le Brethon et Jean Godard. C'est en effet au feuillet 160 du grand registre in-folio des RECTORIÆ, c'est-à-dire entre ces deux rectorats, qu'on lit :

« Sequntur nomina et Cognomina eorum qui jurati fuerunt *eo tem- « pore quo* Dominus DE EPEGNART ERAT RECTOR huius Universitatis

212. Mars 1544 (1545), Godard (Jean), licencié en médecine.

213. Octobre 1545, de La Bretonnière (1) (Marius), professeur en médecine.

214. 17 mars 1545 (1546), d'Agier, *Dagerius* (Rodolphe), licencié en médecine.

215. 1er octobre 1546, Mustel, *Mustelius* (Philippe), bachelier en théologie.

216. 24 mars 1546 (1547), Bigot (2) (Gilles), bachelier en théologie.

217. Octobre 1547, Hérault (Rodolphe), licencié ès droits.

218. 24 mars 1547 (1548), Le Hot (Pasquier), licencié ès droits.

219. 1er octobre 1548, Deschamps (3) (Adam), bachelier en théologie.

220. 24 mars 1548 (1549), Morise (4) (Louis), licencié en droit canon.

221. 1er octobre 1549, pour la seconde fois, Mustel (Philippe), docteur en théologie.

222. 24 mars 1549 (1550), Le Bastart (Roger), licencié et docteur en médecine.

« Cadomensis. » Sans autre désignation ni qualification qui puisse dire d'où il était ni quel grade il avait, ni même à quelle faculté il appartenait.

(1) Rien sur ses actes ni dans les *Minutes*, ni dans les RECTORIÆ.

(2) Rien sur lui ni sur ses deux successeurs dans le registre des *Minutes*, ni dans le registre des RECTORIÆ.

(3) Rien de ce recteur ni de son successeur dans le registre des *Rectoriæ*, qui renvoie au registre en papier des *Minutes* où se trouve en effet, au feuillet 252-255, la liste des gradués de l'Université.

(4) Rien encore des actes de ce recteur ni de ses trois successeurs.

223. 1er octobre 1550, Le Villain (Jean), bachelier en théologie.

224. 14 mars 1550 (1551), de Housteville (Gilles), *Egidius*, bachelier en théologie.

225. 1er octobre 1551, pour la seconde fois, Bigot (1) (Gilles), bachelier en théologie.

226. Mars 1551 (1552), Flambart (Jacques), bachelier en théologie.

227. 1er octobre 1552, Borey (Pierre), bachelier en médecine.

228. 24 mars 1552 (1553), de Than (2) (Nicolas), licencié en droit canon.

229. 2 octobre 1553, Moysy, *Moseus* (Henri), docteur en théologie.

230. 17 mars 1553 (1554), Onfroy (3) (Jean), bachelier en médecine.

231. 1er octobre 1554, Pinson, *Pissonius* (Pierre), bachelier en théologie.

232. 24 mars 1554 (1555), Chrestien (4), *Christianus* (Jean), bachelier, puis docteur en médecine.

(1) Rien non plus de ce recteur ni de son successeur; des feuillets sont restés en blanc dans le registre des *Minutes* et le registre des *Rectoriæ* passe du rectorat de *Gilles de Housteville* à celui de *Pierre Borey*.

(2) C'est au 24 juin 1553 que s'arrête le registre des MINUTES DES RECTORIES.

(3) V. le 43e des ÉLOGES DES CITOYENS de Caen par Jacq. *de Cahaignes*, traduction d'*un Curieux*, de Juvigny, 1880.

(4) Rien des actes de ce recteur ni de ses successeurs dans le grand registre des RECTORIÆ. Au bas de la marge du verso du feuillet 212 on lit : « *Desunt conclusiones* Christiani, Trismontani et Bigotii, *rectorum*.

233. Octobre 1555, de Troismons, ***Trismontanus*** (Guillaume), bachelier en médecine.

234. Mars 1555 (1556), pour la troisième fois, Bigot (Gilles), docteur en théologie.

235. 1er octobre 1556, Le Brunet (Henri), docteur en médecine.

236. 24 mars 1556 (1557), pour la deuxième fois, de Troismons (1) (Guillaume), bachelier en médecine.

237. 3 octobre 1557, Le Porchier, ***Porcarius*** (Jacques), bachelier en théologie.

238. 24 mars 1557 (1558), Le Laboureur, ***Agricola*** (Godefroy), bachelier en théologie.

239. 1er octobre 1558, pour la quatrième fois, Bigot (2) (Gilles), docteur en théologie.

240. Mars 1558 (1559), Marège-Brémont (Béroald), docteur-médecin.

241. 30 septembre 1559, du Buysson, ***Buyssonius*** (Jacques), bachelier en médecine.

(1) A la marge du feuillet 214 r° des Rectoriæ, en face de l'élection de ce recteur, on lit ces mots d'une écriture très-pâle : « *Secundùm dictator fuit* idem de Troismonts, *cuius desunt conclusiones.* »

(2) Au bas et en marge du feuillet 224, à la fin des actes de « Le Laboureur » on lit : Ejusdem Bigotii, quartùm rectoris, *conclusiones desunt et ea quæ gestit* Maregius *dùm dictaturam ageret.* » Mais un cahier de quatre feuillets, numérotés 225-228, dont le recto du premier est rempli par des chimères et des amours et autres ornementations de la Renaissance, telles que fleurs, arabesques et guirlandes, a été ajouté au manuscrit des Rectoriæ et donne tous les actes du recteur Béroald Marège-Brémont.

242. 3 mars 1559 (1) (1560), Le Valloys (Nicolas), docteur ès droits.

243. Octobre 1560, Maduel (Adrien), bachelier en théologie.

244. Mars 1560 (1561), de Chanvéry (2) (Réné), docteur ès droits.

245. Octobre 1561, pour la deuxième fois, Le Laboureur (Godefroy), bachelier en théologie.

246. Mars 1561 (1562), Hérault (Rodolphe), docteur ès droits.

247. Octobre 1562, Hérault (Rodolphe), docteur ès droits.

248. Mars 1562 (1563), Hérault (3) (Rodolphe), docteur ès droits.

249. Octobre 1563, pour la deuxième fois, de Than (Nicolas), licencié en droit canon.

250. Mars 1563 (1564), pour la deuxième fois, Moisy (4) (Henri), docteur en théologie.

251. Octobre 1564, pour la deuxième fois, Le Valloys (Nicolas), docteur ès droits.

(1) Le registre des RECTORIÆ passe de cette date (feuillet 233) au 4 novembre 1563, sous le deuxième rectorat de NICOLAS DE THAN, sans parler par conséquent des sept rectories qui remplissent cet intervalle.

(2) Les registres des comptes de l'Université manquent à partir de 1561 jusqu'en 1567.

(3) Les guerres de religion ayant dispersé maîtres et élèves, RODOLPHE HÉRAULT dut rester trois semestres consécutifs.

(4) Le registre des RECTORIÆ passe (feuillet 235) du 24 mars 1563 (1564) au 14 avril 1567, par conséquent sans donner les actes des cinq recteurs qui séparent la deuxième rectorie (octobre 1563) de la troisième de Nicolas de Than (mars 1567). Ils ne se trouvent pas non plus dans le MATROLOGE, qui porte : *hic quinque rectores desunt.*

252. Mars 1564 (1565), Le Paon (Jean), docteur ès droits, curé de Vaucelles.
253. Octobre 1565, pour la troisième fois, Moisy (Henri), docteur en théologie, curé de St-Jean.
254. Mars 1565 (1566), pour la cinquième fois, Bigot.
255. Octobre 1566, pour la deuxième fois, Le Paon (Jean), docteur ès droits.
256. Mars 1566 (1567), pour la troisième fois, de Than (Nicolas), licencié en droit canon.
257. 1er et 2 octobre 1567, Champion (1) (Jean), licencié en droit civil.
258. Mars 1568, pour la quatrième fois, Moisy (2) (Henri), docteur en théologie.
259. Octobre 1568, Le Hot (Pasquier), *Paschasius*.
260. Mars 1569, Lourry (A.).
261. Octobre 1569, Malherbe (3) (Guillaume), docteur ès droits.
262. Mars 1570 (4), } pour la deuxième fois, Jacques du
263. Octobre 1570, } Buisson.

(1) La double élection de ce recteur termine le registre des RECTORIÆ, à la date du 2 octobre 1567.

(2) Dont la signature figure sur le registre des comptes de 1567-1568, à la place même qu'occupe toujours la signature du recteur arrêtant les comptes, c'est-à-dire la première à gauche. C'est donc à tort que le *Matrologe* de l'Université et la liste du manuscrit 88 de la Bibliothèque de Caen mettent à cette date JACQUES DU BUISSON, dont la signature, mise au bas de la marge des comptes, atteste qu'il ne figure là que comme l'*un des députés* chargés de vérifier les comptes, définitivement arrêtés par la signature du recteur, toujours la première à gauche (V. le compte de 1567-1568 aux *Archives du Calvados*).

(3) V. le dossier du *Collège des Arts*, 1re liasse, pièce 5e.

(4) Les comptes de 1553 à 1571 portent seulement, à chaque distribution de deniers, les mots : « Rectori » ou « pour M. le Recteur »,

264. Mars 1570 (1571), Madeline (François) (1), bachelier en droit canon.

265. Octobre 1571, Le Chevalier (Gervais), bachelier en droit canon, curé de St-Sauveur.

266. Mars 1571 (1572), Hérault (Rodolphe), docteur en droit (mort le 27 août, durant sa quatrième rectorie).

267. Octobre 1572, pour la deuxième fois, Le Chevalier (Gervais), bachelier en droit canon.

268. Mars 1572 (1573), pour la cinquième fois, Moisy (Henri), docteur en théologie.

269. Octobre 1573, pour la troisième fois, du Buisson (Jacques), licencié en théologie.

270. Mars 1573 (1574), Hérembert (Nicolas), licencié en droit civil.

271. Octobre 1574, Durand (Sébastien), bachelier en droit.

272. Mars 1574 (1575), de Cahaignes (Jacques), docteur en médecine (2).

273. Octobre 1575, pour la quatrième fois, du Buisson, *Buissonius* (Jacques), docteur en théologie, curé de Bretheville.

sans ajouter le nom du recteur, qui doit être *Jacques du Buysson* pour la seconde fois. Le Matrologe indique une lacune de dix recteurs « *desunt hic decem* » de 1568 à 1573 et 1574.

(1) V. aux Archives du Calvados, dans une liasse de 80 pièces de la comptabilité de l'Université, cote CCC, le nom de ce recteur qui ne figure pas sur les trois listes connues.

(2) V. la notice par M. le vicomte de B., en tête de sa traduction des *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, et l'article de l'*Athenæ Normannorum* du P. Martin, en voie de publication par M. Charles Benoist, dans la collection de la *Société Rouennaise de Bibliophiles*.

274. Mars 1575 (1576), du Buisson (Tanneguy, *Tanigius*), licencié et professeur ès droits.
275. Octobre 1576, Jacques (Germain), licencié ès droits.
276. Mars 1576 (1577), pour la troisième fois, Le Valloys, *Valoys* (Nicolas), licencié ès droits.
277. Octobre 1577, Cabart (François), bachelier en droit civil.
278. Mars 1577 (1578), Collet (Jean), licencié ès droits.
279. Octobre 1578, Le Rebours (Richard), bachelier en médecine.
280. Mars 1578 (1579), Michel, *Micaelin* (Nicolas), bachelier en médecine.
281. Octobre 1579, pour la deuxième fois, Le Rebours (Richard), bachelier en médecine.
282. Mars 1579 (1580), du Bouillon, *Bulonius* (Jean), licencié ès droits.
283. Octobre 1580, Onfroy (Étienne), bachelier, puis licencié et docteur en médecine et maître ès arts.
284. Mars 1580 (1581), Du Pré, *De Pratis* (1) (Charles).
285. Octobre 1581, Le Piccard.
286. Mars 1581 (1582), Le Porchier (2), *de Bons*, *a Bonis* (Jacques).

(1) V. dans le cahier des comptes de *Geuffroy Le Laboureur* pour 1582, intitulé : « *Codex rationum* accepti et dati », les noms des recteurs *Du Prey* ou *Des Prés* et *Le Piccard*, qui ne figurent pas sur la liste du manuscrit de la Bibliothèque de Caen, ni sur les tableaux des recteurs, conservés au secrétariat de l'Académie.

(2) Les cahiers des comptes désignent souvent les recteurs sous le seul nom de la paroisse dont ils sont curés ou seigneurs. Ainsi : Jacques Le Porchier devient *Rector Bons :* Jacques Du Buisson devient *Rector Bretheville;* Jacques Le Maistre *Rector Savigny* ou *Savigneus*..., ce qui peut induire en erreur si l'on n'y regarde de très-près.

287. Octobre 1582, Jacques (1) (Germain).

288. Mars 1583, pour la deuxième fois, Collet (Jean), licencié ès droits.

289. Octobre 1583, du Buisson (Anne, *Annas*) (2).

290. Mars 1584, pour la troisième fois, Jacques (3) (Germain), licencié en théologie.

291. Octobre 1584, pour la quatrième fois, Le Vallois, *Valois* (Nicolas), docteur ès droits.

292. Mars 1585, Crespin (Guillaume), principal du collège des arts.

293. Octobre 1585, Le Neuf (Henri), docteur ès droits.

294. Mars 1586, de Castillon (Philippe), doyen de théologie.

295. Octobre 1686, pour la cinquième fois, du Buisson, (Jacques), curé de Bretheville-l'Orgueilleuse, doyen de théologie.

296. Mars 1587, Le Maistre, seigneur de Savigny, *Savigneius* (Jacques), « *qui jacet in ecclesia* Fratrum Minorum Cadomi.

297. Octobre 1587, Le Roy (Guillaume), bachelier en théologie.

298. Mars 1588, Janus (Jacques), bachelier ès droits.

299. Octobre 1588, Du Puys (Godefroy), licencié en droit civil.

(1) V. dans le cahier des comptes de 1583 le nom de ce recteur, qui ne figure pas sur les listes à cette date.

(2) V. l'ATHENÆ NORMANNORUM et les notes de l'éloge 85, p. 332 de la traduction des *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, par un Curieux.

(3) V. aux Archives du Calvados, le compte de 1584 intitulé : « *Elenchus rationum ærariæ quæsturæ factæ* à Magistro Geofredo Agricola (*Geoffroy le Laboureur*).

300. Mars 1589, Salley, *Salé* (Robert), bachelier en théologie.

301. Octobre 1589, pour la quatrième fois, Jacques (Germain), docteur en théologie, curé de St-Pierre de Caen.

302. Mars 1590, pour la troisième fois, Le Paon (Jean), docteur ès droits.

303. Octobre 1590, pour la deuxième fois, Janus (Jacques), bachelier ès droits.

304. Mars 1591, pour la deuxième fois, Le Roy (Guillaume), docteur ès droits.

305. Octobre 1591, pour la deuxième fois, Salley (Robert), docteur ès droits.

306. Mars 1592, pour la deuxième fois, Le Maistre de Savigny (Jacques).

307. Octobre 1592, Le Chevalier (Noel, *Natalis*), bachelier en théologie.

308. Mars 1593, de Frébourg (Charles), licencié en droit civil.

309. Octobre 1593, Des Rues, *Rutanus* (Pierre).

310. Mars 1594, Huillart (François), licencié en médecine.

311. Octobre 1594, pour la troisième fois, Janus (Jacques), licencié ès droits.

312. Mars 1595, pour la sixième fois, du Buysson (Jacques), docteur en théologie.

313. Octobre 1595, Sybille (Guillaume), bachelier en médecine.

314. Mars 1596, Fleury, *Floridus* (Henry), licencié ès droits.

315. Octobre 1596, Colin (Claude), principal du collège Du Mont et professeur royal de littér. grecque.

316. Mars 1597, pour la deuxième fois, Le Chevalier (Noël), professeur ès arts.

317. Octobre 1597.

318. Mars 1598, Jouan (Pierre), docteur ès droits, curé de St-Sauveur de Caen, où son corps a été inhumé en 1612.

319. Octobre 1598 (1).

320. Mars 1599, Lozon (2).

321. Octobre 1599, } Le Boucher (Michel), docteur ès
322. Mars 1600, } droits.

323. Octobre 1600, Salley, *Salæus* (Philippe).

324. Mars 1601, Guillebert (Guillaume), licencié ès droits, curé de St-Étienne de Caen.

325. Octobre 1601, pour la deuxième fois, Des Rues (Pierre), professeur ès droits, curé de St-Julien de Caen, puis de St-Michel de Vaucelles, où il fut inhumé en 1630.

326. Mars 1602, De Caen (Enguerand), bachelier en théologie.

327. Octobre 1602, Sillère, *Sillière* ou *Pillière* (Jean-Girard), bachelier en théologie.

328. Mars 1603, Vasnier (3) (Gilles), bachelier en théologie.

(1) V. aux Archives du Calvados, l'acte en parchemin intitulé : « *Adjonction de* l'UNIVERSITÉ de Paris à l'UNIVERSITÉ de Caen, le 5 janvier 1599, pour deffendre au Conseil à ce que les officiers ne soient point enrollés à payer taille ny autres subsides. » Au bas de cet acte figure la signature du recteur de Paris ; le nom du recteur de Caen n'y est pas.

(2) V. le premier alinéa du premier feuillet du *Registre des « testimonialles » et des réceptions de licenciés*, de 1599 à 1617.

(3) Il harangua Henri IV et Marie de Médicis à leur entrée à Caen, le 13 septembre 1603.

329. Octobre 1603, de Guernon (Jean), professeur ès droits.

330. Mars 1604, pour la deuxième fois, Colin du Prignon (Claude), professeur ès arts, licencié en droit civil.

331. Octobre 1604, } Du Hamel (Antoine), licencié ès
332. Mars 1605, } droits.

333. Octobre 1605, Savary (Pasquier), professeur en théologie.

334. Mars 1606, pour la troisième fois, Colin du Prignon (Claude), professeur ès arts.

335. Octobre 1606, du Moustier.

336. Mars 1607, pour la quatrième fois, Colin du Prignon (Claude), élu prieur de l'Hôtel-Dieu à la demande de Henri IV.

337. Octobre 1607, Gosselin (Antoine), professeur au collège Du Bois.

338. Mars 1608, pour la troisième fois, Des Rues (Pierre), alternativement doyen du droit canon (1606) et du droit civil (1607).

339. Octobre 1608, Macer, *Lemaigre* (Marc), professeur au collège Du Bois.

340. Mars 1609, de Cahaignes (Jacques), docteur en médecine.

341. Octobre 1609, pour la deuxième fois, de Guernon (Jean), professeur ès droits, curé de Vaucelles.

342. Mars 1610, pour la deuxième fois, Savary (Pasquier), docteur et professeur en théologie.

343. Octobre 1610, Romery, *Du Mesnil Romery* (Marc-Antoine).

344. Mars 1611, Jacques (Germain), doyen en théologie, curé de St-Pierre, principal du collège du Cloutier.

345. Octobre 1611, pour la quatrième fois, Des Rues (Pierre), docteur.

346. Mars 1612, pour la deuxième fois, de Cahaignes (Jacques), docteur et professeur en médecine.

347. Octobre 1612, pour la troisième fois, de Guernon (Jean), professeur ès droits.

348. Mars 1613, pour la troisième fois, Savary (Pasquier), docteur et professeur en théologie.

349. Octobre 1613, } pour la cinquième fois, Des
350. Mars 1614, } Rues (1) (Pierre).

351. Octobre 1614, } pour la deuxième fois, Jacques
352. Mars 1615, } (Germain), doyen en théologie.

353. Octobre 1615, } de Brix, *Brixœus* (Jean), pro-
354. Mars 1616, } fesseur de philosophie.

355. Octobre 1616, } pour la quatrième fois, de Guer-
356. Mars 1617, } non (Jean), prof[r] ès droits.

357. Octobre 1617, } pour la sixième fois, Des Rues
358. Mars 1618, } (Pierre), docteur ès droits.

359. Octobre 1618, } Boëda, *Bœda* (André), docteur
360 Mars 1619, } et professeur de théologie.

361. Octobre 1619, pour la cinquième fois, de Guernon (Jean), professeur ès droits.

362. Mars 1620, } Boisteau (Pierre), professeur ès
363. Octobre 1620, } arts.

364. Mars 1621, } pour la quatrième fois, Savary
365. Octobre 1621, } (Pasquier), doyen de la Faculté
366. Mars 1622, } de théologie.

367. Octobre 1622, Raoulin, *Rolin* (Louis), licencié ès droits, maître ès arts, curé de St-Sauveur de Caen.

(1) V. le feuillet 5 v° du deuxième *Registre des réceptions de licenciés* (1613-1637).

368. Mars 1623, Du Pré (Jacques), professeur en théologie.

369. Octobre 1623, pour la deuxième fois, Boisteau (Pierre), professeur ès arts.

370. Mars 1624, Halley (Antoine), professeur en droit canon.

371. Octobre 1624, pour la deuxième fois, Boëda (1) (André), docteur et professeur en théologie, curé de St-Martin de Caen.

372. Mars 1625,
373. Octobre 1625, } Guillebert (Guillaume), licencié ès droits, curé de St-Étienne de Caen.

374. Mars 1626, pour la cinquième fois, Colin de Prignon (2) (Claude), professeur ès arts.

375. Sept. et oct. 1626,
376. Mars 1627, } Duchemin (3) (Nicolas), bachelier et professeur en théologie.

377. Octobre 1627,
378. Mars 1628, } pour la septième fois, Des Rues (Pierre), docteur ès droits.

379. Octobre 1628,
380. Mars 1629, } pour la sixième fois, de Guernon (Jean), professeur ès droits.

381. Octobre 1629,
382. Mars 1630, } Auquetin (Jacques), bachelier en théologie, principal du collège du Cloutier.

(1) C'est sous ce rectorat, à partir du 27 janvier 1625, que les candidats apposèrent leur signature sur le registre au-dessous de leur inscription.

(2) Mort de la peste le 22 septembre 1626, et enterré sans pompe dans le vestibule de St-Sauveur de Caen.

(3) Qui figure, dès le 6 septembre 1626, comme *recteur*, sur le cahier des comptes de Guillaume Hébert, receveur des deniers communs de l'Université.

383. Octobre 1630, 384. Mars 1631,	Le Bidois (Toussaint, *Tussanus*), proviseur du collège des arts.
385. Octobre 1631, 386. Mars 1632,	Laignel (Nicolas), bachelier en théologie.
387. Octobre 1632, 388. Mars 1633,	pour la deuxième fois, Duchemin (Antoine-Nicolas), professeur de philosophie.
389. Octobre 1633, 390. Mars 1634,	les pièces comptables et les registres des *Conclusions* manquent pour ces deux années.
391. Octobre 1634, 392. Mars 1635,	Hébert (1) (Jacques), doyen de la Faculté de médecine.

393. Octobre 1635, pour la deuxième fois, Le Bidois (Toussaint), doyen et professeur ès arts.

394. Mars 1636, Le Pyonnier (Denis), docteur en droit canon.

395. Octobre 1636, 396. Mars 1637, 397. Octobre 1637,	Gosselin (Antoine), doyen, professeur du Roi, principal du collège Du Bois et curé de N.-D.-de-Froide-Rue.
398. Mars 1638, 399. Octobre 1638,	Auber (Jean), professeur de rhétorique au collège Du Bois.
400. Mars 1639, 401. Octobre 1639,	Halley, *Hallœus* (Pierre), docteur ès droits et prof[r] d'éloquence.
402. Mars 1640, 403. Octobre 1640,	Gaudin (Gilles), docteur en médecine.
404. Mars 1641, 405. Octobre 1641,	pour la troisième fois, Boëda (André), docteur et doyen perpétuel de théologie.

(1) Il mourut le 10 décembre 1638 et fut inhumé dans l'église de St-Michel de Vaucelles.

406. Mars 1642, 407. Octobre 1642, — pour la deuxième fois, Du Pré (Jacques), docteur en théologie.

408. Mars 1643, 409. Octobre 1643, Mars 1644, — Halley (1) (Henri), professeur ès droits.

410. 4 avril 1644, 411. 1er octobre 1644, — Baron (Pierre-Louis), profr de philosophie au collège des arts, curé de N.-D.-de-Froide-Rue.

412. Mars 1645, Gosselin (2) Antoine), professeur d'éloquence et principal du collège Du Bois.

413. 30 sept. 1645, 414. Mars 1646, — Le Maistre (3) (Julien), bachelier en théologie et profr ès arts.

415. Octobre 1646, 416. Mars 1647, — pour la deuxième fois, Halley (4) (Antoine), profr d'éloquence et principal du collège Du Bois.

417. Octobre 1647, 418. Mars 1648, — Renard (Julien), licencié en droit canon, professeur de philosophie au collège Du Bois.

419. Octobre 1648, 420. Mars 1649, — pour la deuxième fois, Baron (5) (Pierre-Louis), bachelier en théologie.

(1) Il fut déposé le 4 avril 1644.

(2) Mort le 17 mai et inhumé au milieu du chœur de N.-D.-de-Froide-Rue (V. l'*Athenæ Normannorum*).

(3) C'est sous son rectorat que Thomas Corneille passa sa licence, le 26 mai 1646 (V. son inscription autographe au *Registre des Réceptions*).

(4) Il réédita, en 1636, les poésies latines de Jean Rouxel, dont il mit le portrait en tête de son édition (V. l'*Athenæ Normannorum*, édition de M. Ch. Benoist, en voie de publication par la Société Rouennaise *de Bibliophiles*).

(5) C'est sous son rectorat que Nicolas Heinsius, de Leyde, passa sa licence à Caen, le 5 octobre 1646.

421. Octobre 1649, } Beaussieu (Robert), docteur, professeur et doyen de théologie, curé de Langrune.
422. Mars 1650, }

423. Octobre 1650, } Baudry (Jean-Baptiste), prof[r] de rhétorique au collège Du Bois.
424. Mars 1651, }

425. Octobre 1651, } de Hays, *Haisius* (1) de La Motte (Gilles), professeur d'éloquence au collège des arts.
426. Mars 1652, }
427. Octobre 1652, }

428. Mars 1653, de Saint-Martin (2) (dit de la calotte) (Michel), docteur en théologie de l'Université de Rouen.

429. Octobre 1653, } Dauge (Thomas) (3), bachelier en théologie.
430. Mars 1654, }

431. Octobre 1654, } Legrand (Claude), docteur en théologie.
432. Mars 1655, }

433. Octobre 1655, } Le Marchand, *Marcantius* (André), docteur et doyen de théologie.
434. Mars 1656, }

435. 2 Octobre 1656, } de La Porte (Bernardin), docteur et professeur de théologie.
436. Mars 1657, }
437. Octobre 1657, }

438. 26 Mars 1658, } Vérel (Robert), docteur et professeur de philosophie.
439. Octobre 1658, }
440. Mars 1659, }

441. 3 Octobre 1659, Gonfray, *Gonfrœus* (Michel), docteur ès droits.

(1) L'avant-dernier jour de son rectorat, il subit son examen de licence (V. feuillet 148 du troisième *Registre des Réceptions*, à la date du 22 mai 1653.

(2) Le héros ridicule de la *Mandarinade*.

(3) Appelé Thomas, lors de sa nomination, au feuillet 62 v° du *Registre des Conclusions*, et Nicolas, lors de son remplacement, au v° du feuillet 74.

442. Mars 1660,
443. Octobre 1660,
444. Mars 1661, — Vengeons (Pierre), professeur d'éloquence au collège Du Bois.

445. 3 Octobre 1661,
446. Mars 1662, — pour la troisième fois, Halley (Antoine), principal du collège Du Bois et profr d'éloquence.

447. Octobre 1662,
448. Mars 1662,
449. Octobre 1663, — pour la deuxième fois, Legrand (Cl.), doctr et doyen de théol., archiprêtre, official de Caen.

450. Mars 1664, Cally (1) (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.

451. Octobre 1664,
452. Mars 1665, — Le Marchand (Jean), docteur et professeur en médecine.

453. Octobre 1665,
454. Mars 1666,
455. Octobre 1666, — Le Verrier (Marin), professeur d'éloquence et de littérature grecque au collège des arts.

456. Mars 1667,
457. Octobre 1667,
458. Mars 1668, — Pyron (2) (Guillaume), professeur d'éloquence au collège Du Bois.

459. Octobre 1668,
460. Mars 1669,
461. Octobre 1669, — pour la deuxième fois, Cally (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.

462. Mars 1670,
463. Octobre 1670,
464. Mars 1671, — Le Tellier (Jean), bachelier en théologie et professeur d'humanités au collège Du Bois.

465. Octobre 1671,
466. Mars 1672,
467. Octobre 1672,
468. Mars 1673,
469. Octobre 1673, — pour la deuxième fois, Pyron (Guillaume), professeur royal d'éloquence et de grec au collège Du Bois.

(1) V. l'*Athenæ Normannorum*.

(2) *Ibid.*

470. Mars 1674, 471. Octobre 1674, 472. Mars 1675,	pour la troisième fois, Cally (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.
473. Octobre 1675, 474. Mars 1676, 475. Octobre 1676,	pour la deuxième fois, Vérel (Robert), docteur et professeur de théologie.
476. Mars 1677, 477. Octobre 1677, 478. Mars 1678,	pour la quatrième fois, Cally (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.
479. Octobre 1678, 480. Mars 1679, 481. Octobre 1679,	Malouin (Jacques), docteur en théologie, curé de St-Étienne de Caen.
482. Mars 1680, 483. Octobre 1680, 484. Mars 1681,	Le Petit (François), professeur en droit.
485. Octobre 1681, 486. Mars 1682, 487. Octobre 1682,	Cousin (Jean), docteur en théologie.
488. Mars 1683, 489. Octobre 1683, 490. Mars 1684,	pour la cinquième fois, Cally (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.
491. Octobre 1684, 492. Mars 1685,	pour la deuxième fois, Malouin (1) (Jacques), docteur en théologie, curé de St-Étienne de Caen et principal du collège Du Bois.
493. Octobre 1685, 494. Mars 1686,	pour la deuxième fois, Le Tellier (Jean), doyen de la Faculté des arts.

(1) C'est sous son rectorat qu'eut lieu à l'église des Cordeliers la grande cérémonie, lors de l'érection de la statue de Louis XIV sur la place Royale, le 28 septembre 1685.

495. Octobre 1686, pour la troisième fois, Malouin (1) (Jacques).

496. 17 janvier 1687, Mars 1687, pour la deuxième fois, Cousin (Jean), docteur en théologie.

497. Octobre 1687,
498. Mars 1688,
499. Octobre 1688, Fleury (2) (Pierre), docteur ès droits, chanoine du St-Sépulcre de Caen.

500. Mars 1689,
501. Octobre 1689,
502. 1er avril 1690, pour la deuxième fois, Gonfrey (Michel), docteur ès droits.

503. 2 Octobre 1690,
504. Mars 1691,
505. Octobre 1691, pour la deuxième fois, Le Petit (François), profess. ès droits.

506. Mars 1692,
507. Octobre 1692,
508. Mars 1693, Aubert (Georges), bachelier en théologie, professeur de philosophie au collège des arts.

509. Octobre 1693,
510. Mars 1694,
511. Octobre 1694, Coquerel (Jean-Baptiste), docteur en théologie.

512. Mars 1695,
513. Octobre 1695, Maheult de Vaucouleur (Jacques), professeur ès droits.

514. Mars 1696,
515. Octobre 1696,
516. Mars 1697, pour la deuxième fois, Aubert (Georges), professeur de philosophie au collège des arts.

517. Octobre 1697, pour la troisième fois, Le Petit (François), professeur ès droits.

(1) Ex decreto Regis consilii destitutus (28 décembre).

(2) Deux fois réélu, malgré la protestation du sieur Guillaume Amey, qui soutenait que les recteurs ne devaient pas être réélus à l'expiration de leurs six mois réglementaires.

518. Mars 1698, 519. Octobre 1698,	de Gouët du Hamel (Thomas), bachelier en théologie, professeur de philosophie au collège Du Bois.
520. Mars 1699, 521. Octobre 1699, 522. Mars 1700,	pour la deuxième fois, Aubert (1) (Georges), doyen de la Faculté des arts.
523. Octobre 1700, 524. Mars 1701, 525. Octobre 1701,	Hallot (Jean), professeur d'éloquence au collège Du Bois.
526. Mars 1702, 527. 2 Octobre 1702, 528. Mars 1703,	pour la deuxième fois, de Gouët du Hamel (Thomas), bachelier en théologie, professeur de philosophie au collège Du Bois.
529. Octobre 1703, 530. Mars 1704, 531. Octobre 1704,	pour la troisième fois, Aubert (Georges), bachelier en théologie, professeur de philosophie au collège Du Bois.
532. Mars 1705, 533. Octobre 1705, 534. Mars 1706,	pour la deuxième fois, Hallot (Jean).
535. Octobre 1706, 536. Mars 1707, 537. Octobre 1707,	Le Chanoine (Louis-Jacques-Joseph), docteur en théologie.
538. Mars 1708, 539. Octobre 1708, 540. Mars 1709,	Coquerel (Jean-Baptiste), docteur en théologie.

(1) C'est sous son rectorat qu'eut lieu, le 18 septembre 1699, l'enregistrement du nouveau règlement contenant les soixante-douze articles des statuts de l'Université, établis par les commissaires nommés par Louis XIV, en date du 7 janvier 1699.

541. Octobre 1709, } Le Chartier (Jean), professeur
542. Mars 1710, } d'humanités et de langue
543. Octobre 1710, } grecque au collège des arts.
544. Mars 1711, } pour la troisième fois, Hallot
545. Octobre 1711, } (Jean).
546. Mars 1712, }
547. Octobre 1712, Turpin (1) (Charles), bachelier en théologie.
548. 24 Nov. 1712, } pour la quatrième fois, Aubert
549. Mars 1713, } (Georges), bachelier en théo-
550. Octobre 1713, } logie.
551. Mars 1714, } pour la deuxième fois, Le Chartier
552. Octobre 1714, } (Jean), professeur d'humanités et de langue grecque.
553. Mars 1715, } pour la quatrième fois, Hallot
554. Octobre 1715, } (Jean).
555. Mars 1716, }
556. Octobre 1716, } Regnauld (Jacques), docteur en
557. Mars 1717, } théologie, curé de St-Martin
558. Octobre 1717, } de Caen.
559. Mars 1718, } Buffard (Gabriel-Charles), doc-
560. Octobre 1718, } teur en théologie, curé de Ste-
561. Mars 1719, } Paix (2).

(1) Qui mourut le 19 novembre.

(2) Il fut continué, sans élection, *ob dissensionem electorum*, durant son troisième semestre, par *arrêt* du Parlement de Rouen, dont il partageait les principes sur les libertés de l'*Église gallicane*, et dont il fit enregistrer, le 1er mars 1719, l'arrêt rendu, le 8 février de la même année, contre des *lettres monitoriales* de Clément XI, affichées à Rome le 8 septembre 1718, qui prescrivaient à tous les fidèles obéissance absolue, *omnimodam obedientiam*, à la constitution UNIGENITUS et les déclarant *abusives*.

562. Octobre 1719, 563. Mars 1720, 564. Octobre 1720,	pour la cinquième fois, Hallot (Jean).
565. Mars 1721, 566. Octobre 1721, 567. Mars 1722,	Crevel (Jacques), professeur de droit français.
568. Octobre 1722, 569. Mars 1723, 570. Octobre 1723,	Vicaire (Philippe), docteur en théologie, curé de St-Michel de Vaucelles et plus tard de St-Étienne (1).
571. Mars 1724, 572. Octobre 1724, 573. Mars 1725,	Boullard (Charles), docteur et professeur en médecine.
574. Octobre 1725, 575. Mars 1726, 576. Octobre 1726,	Loüet (2) (René), bachelier en théologie, professeur d'éloquence au collège Du Bois.
577. Mars 1727, 578. Octobre 1727, 579. Mars 1728,	De La Rüe (Pierre), professeur de philosophie aux arts, proviseur du collège Du Bois.
580. Octobre 1728, 581. Mars 1729, 582. Octobre 1729,	pour la deuxième fois, Boullard (Charles), professeur royal de médecine.

(1) Continué comme recteur par lettres de cachet du Roi, datées du 15 mars, à Versailles.

(2) C'est sous son rectorat que, sur la demande du sieur Marescot, au nom de la Faculté de médecine, l'Université vota, le 18 février 1726, une allocation de 40 livres par an, pendant quatre années, pour avoir un *jardin des plantes*.

Il fit se rétracter, le 4 juillet 1726, l'Université de l'appel au prochain concile contre la bulle *Unigenitus*, et biffer les délibérations des 19 et 25 novembre 1718 et 30 janvier 1719, prises sous le rectorat de Buffard, official de l'abbaye de Fécamp et curé de Ste-Paix de Caen.

583. Mars 1730, Épidorge (Nicolas), docteur en théologie, professeur de rhétorique au collège des arts.

584. Octobre 1730, 398. 3 Av. (Mars) 1731 586. Octobre 1731,	de Than (1) (Robert ou Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.
587. Mars 1732, 588. Octobre 1732, 589. Mars 1733,	pour la deuxième fois, De La Rüe (Pierre). Poignavant (Richard), suppléant le recteur.
590. Octobre 1733, 591. Mars 1734, 592. Octobre 1734,	pour la deuxième fois, Loüet (René), bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège Du Bois.
593. Mars 1735, 594. Octobre 1735, 595. Mars 1736,	Beljambe de Longrais (2) (Alex[re]), professeur en médecine.

(1) Sous son rectorat, le collège du CLOUSTIER fut réuni à l'Université, par lettres-patentes du Roi datées de Versailles en avril 1731, pour faciliter la fondation d'une bibliothèque publique et l'entretien d'un bibliothécaire, nommé par l'assemblée générale de l'Université.

C'est aussi sous ce recteur qu'il fut décrété, le 18 mai 1731, que la distribution des prix du PALINOD se ferait publiquement sur le *puy*, le jour de la Conception, immédiatement après la lecture des meilleures pièces, choisies parmi celles qui devraient être adressées, dans le courant d'octobre, au secrétaire de l'Université, *bien écrites et bien orthographiées*, sans nom d'auteurs ni autres désignations qu'une sentence ou quelque chiffre.

(2) Sous ce recteur fut prise la décision de l'Université pour l'achat d'un *jardin des plantes*, moyennant 4,000 livres, dont 2,000 livres avaient été données par le cardinal Fleury et 1,200 par la ville de Caen, en échange de la place Dauphine.

596. Octobre 1736, 597. Mars 1737, 598. Octobre 1737,	pour la troisième fois, De La Rüe (Pierre).
599. Mars 1738, 600. Octobre 1738,	Boudin (Philippe), docteur en théologie, curé de St-Martin de Caen.
601. Mars 1739, 602. Octobre 1739, 603. Mars 1740,	pour la deuxième fois, de Than (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois. Poignavant suppléant le recteur.
604. Octobre 1740, 605. Mars 1741, 606. Octobre 1741,	(Godefroy (1) (Jean-Charles), licencié ès droits, professeur de rhétorique au collège des arts.
607. 25 Nov. 1741, 608. Mars 1742, 609. Octobre 1742,	pour la quatrième fois, De La Rüe (Pierre).
610. 23 Mars 1743, 611. Octobre 1743, 612. Mars 1744,	Le Caval (2) (Jean-Louis), docteur et professeur de théologie.
613. Octobre 1744, 614. Mars 1745, 615. Octobre 1745,	Buquet (Pierre), proviseur au collège des arts, curé de St-Sauveur et bibliothécaire de l'Université.

(1) Il abdiqua le 25 novembre 1741, en raison de ses affaires privées, qui l'obligeaient à suivre un procès au Parlement de Rouen. Voir aux feuillets 39, 40, 41 et 42 du *Registre des Conclusions* (1734-1742) les vifs débats entre ce recteur et le sieur Michel, principal du *collège des arts*, qui s'opposa énergiquement à la représentation du « *Légataire universel* » de Regnard, qui fut proscrite par la *Faculté de théologie*, comme « contraire aux bonnes mœurs et à l'éducation de la jeunesse. »

(2) C'est durant son rectorat que parut le décret des Facultés des droits, défendant le port d'armes et d'épées aux écoliers, le 24 juillet 1744.

616. Mars 1746, 617. Octobre 1746, 618. Mars 1747,	Le Guay (Thomas-François), professeur de philosophie au collège Du Bois.
619. Octobre 1747, 620. Mars 1748, 621. Octobre 1748,	pour la cinquième fois, De La Rüe (Pierre).
622. Mars 1749, 623. Octobre 1749, 624. Mars 1750,	Le Clerc de Beauberon (Nicolas-François), professeur de théologie.
625. Octobre 1750, 626. Mars 1751, 627. Octobre 1751,	pour la deuxième fois, Le Caval (Louis), professeur de théologie.
628. Mars 1752, 629. Octobre 1752, 630. Mars 1753,	de Boisne (1) (Jean-François), professeur d'éloquence au collège Du Bois.
631. Octobre 1753, 632. Mars 1754, 633. Octobre 1754,	Terrée (Pierre), professeur de philosophie au collège des arts.
634. Mars 1755, 635. Octobre 1755, 636. Mars 1756,	pour la deuxième fois, Buquet (Pierre), docteur en théologie, curé de St-Sauveur et principal du collège des arts.
637. Octobre 1756, 638. Mars 1757, 639. Octobre 1757,	pour la deuxième fois, Le Guay (Thomas-François), prof[r] de philosophie au collège Du Bois.
640. Avril 1758, 641. Octobre 1758, 642. Mars 1759,	pour la deuxième fois, Terrée (Pierre), professeur de philosophie au collège Du Bois.

(1) Il mourut le 26 septembre, quatre jours avant la fin de son troisième semestre.

643. Octobre 1759, 644. Mars 1760, 645. Octobre 1760,	Desmoueux (Charles-Nicolas), professeur royal en médecine et de botanique.
646. Mars 1761, 647. Octobre 1761, 648. Mars 1762,	Le Paulmier (Jean-Jacques-Georges), professeur royal ès droits.
649. Octobre 1762, 650. Mars 1763, 651. Octobre 1763,	Lentaigne (Jacques), docteur en théologie, curé de St-Sauveur,
652. Mars 1764, 653. Octobre 1764, 654. Mars 1765,	Hardoüin (Jean-Baptiste-Al^dre^), licencié ès droits, proviseur du collège des arts.
655. Octobre 1765, 656. Mars 1766, 657. Octobre 1766,	Godard (Jean-Jacques-François), licencié ès droits, professeur royal d'éloquence et proviseur du collège du Mont.

638. 24 mars 1767, Levêque (1).

659. 25 avril 1767, pour la deuxième fois, Lentaigne (2) (Jacques), docteur en théologie.

660. 1er Octobre 1767, 661. Mars 1768, 662. Octobre 1768,	pour la deuxième fois, Hardoüin (Jean-Baptiste-Alexandre), licencié ès droits.
663. 5 Avril 1769, 664. Octobre 1769, 665. Mars 1770,	pour la deuxième fois, Le Clerc de Beauberon (Nicolas-François).
666. Octobre 1770, 667. Mars 1771, 668. Octobre 1771,	Bellenger (Thomas), professeur d'éloquence au collège Du Bois.

(1) Voir au feuillet 19 du Registre des certificats des recteurs (1752-1790) le nom de ce recteur, qui ne figure pas sur les listes connues.

(2) Il se démit le 29 septembre.

669. Mars 1772, 670. Octobre 1772, 671. Mars 1773,	Le Cocq de Biéville (Jean-Louis-Pierre), professeur ès droits.
672. Octobre 1773, 673. Mars 1774, 674. Octobre 1774,	Louvel (Jacques), profr royal de langue grecque et d'éloquence au collège des arts.
675. Mars 1775, 676. Octobre 1775, 677. Mars 1776,	pour la deuxième fois, Bellenger (Thomas), professeur d'éloquence au collège Du Bois.
678. Octobre 1776, 679. Mars 1777, 680. Octobre 1777,	Villers (Joseph-Jacques), docteur en théologie et professeur d'humanités au collège Du Bois.
681. Mars 1778, 682. Octobre 1778, 683. Mars 1779,	pour la deuxième fois, Le Paulmier (Jean-Jacques-Georges), professeur ès droits.
684. Octobre 1779, 685. Mars 1780, 686. Octobre 1780,	Coquille-Deslonchamps (Jean-Henri-François), professeur d'éloquence au collège Du Bois.
687. Mars 1781, 688. Octobre 1781, 689. Mars 1782,	Godeffroy (Jean-Charles-Antoine), docteur en théologie et professeur au collège du Mont.
690. Octobre 1782, 691. Mars 1783, 692. Octobre 1783,	Duchemin (1) (Jean-Baptiste), professeur de philosophie au collège des arts.

(1) Sous son rectorat, parurent les lettres-patentes du Roi, datées de Fontainebleau, en novembre 1783, confirmant la réunion du *collège du Mont* à l'Université de Caen, ordonnée par l'arrêt du Parlement de Rouen, en date du 5 mars 1763.

693. Mars 1784, 694. Octobre 1784, 695. Mars 1785, 696. Octobre 1785, 697. Mars 1786, 698. Octobre 1786, 699. Mars 1787,	Chibourg (1) (Pierre-Joseph), docteur régent en la Faculté de médecine. Mac Parlan, vice-recteur. Le Clerc de Beauberon, pro-recteur.

(1) Durant le troisième semestre de son rectorat, il reçut une lettre du Garde des Sceaux, intimant l'ordre du Roi à l'Université de ne procéder à aucune élection de recteurs ni de doyens jusqu'à nouvel ordre.

C'est sous la féconde administration de ce recteur que Louis XVI donna de nouveaux statuts contenant 83 articles, par lettres-patentes datées de Versailles, en août 1786, et élevant considérablement les émoluments des différents membres de l'Université.

Il se démit le 28 septembre 1787, à la fin de son septième semestre, dans la séance où il offrit le portrait du roi Louis XVI, pour être provisoirement déposé dans l'appartement du recteur au *collège royal de Normandie*.

Il est suppléé d'abord par Mac Parlan, puis par l'abbé Le Clerc de Beauberon, *vice-recteur* de droit en sa qualité de *doyen de la Faculté de théologie*, qui, le 10 octobre 1787, lors de la rentrée solennelle de l'Université, fut nommé *pro-recteur* par le syndic général; car ce dernier protesta contre la prétendue élection « faite clandestinement, le 1er dudit mois, de M. Nicolas Tyrard-Deslongschamps, « comme abusive, radicalement nulle, irrégulière, contraire aux « dispositions des arrêts de la Cour et arrêtés du général de l'Université, « attentatoire enfin à l'autorité du Roi. » Enfin, le 22 novembre 1787, M. de Lamoignon écrit à MM. de l'Université que Sa Majesté approuve « qu'ils procèdent à toutes les élections et nominations, « suivant les formes prescrites tant par les lettres-patentes de novembre « 1783 que par l'édit d'août 1786. » En conséquence, le 27 novembre, le pro-recteur assemble l'Université pour procéder à l'enregistrement de la susdite lettre et à la prompte exécution des ordres de Sa Majesté, et le lendemain, 28 novembre, M. *Tyrard-Deslongschamps* est élu recteur.

700. 28 Nov. 1787, 701. Mars 1788, 702. Octobre 1788,	Tyrard-Deslongschamps (Nicolas-François), bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège du Mont.
703. Mars 1789, 704. Octobre 1789, 705. Mars 1790,	Beaumont (Pierre), professeur d'éloquence au collège Du Bois.
706. Octobre 1790, 707. Mars 1791,	Rouelle (Pierre), professeur de langue grecque.

Cette liste des recteurs a été établie d'après les textes originaux; chaque nom a été copié sur la signature même du recteur, figurant à la suite des actes de l'Université, consignés dans les registres dont suit la nomenclature chronologique :

1° Pinax rectoriarum Cadomensis Universitatis. — Registre *en parchemin* de 317 feuillets, de 34 centimètres de hauteur sur 25 de largeur, illustrés de lettres ornées de dessins à la plume, dont quelques-uns d'une vraie valeur artistique (1). Ce registre commence à la première rectorie de Michel Trégore, le 19 janvier 1439

(1) Feuillets 35, 103, 119, 138, 169, 170, 194 v°, 201, 210 v°, 213 v°, 254, 269, 270, 276, mais surtout 282 v° et 283 v°, d'une conception des plus étranges : 285 v°, 287 v°, un saint Sébastien; 288 v°, un saint Pierre lisant; 289 v°, un saint André; 291, un saint Pierre coloré tenant un livre ouvert; 200 v° et 201 r° et v°, 202, en tête des actes de *Henri Le Prevost*, dont l'enlumineur a épuisé toutes les ressources de la fantaisie artistique; — au feuillet 307, le saint Pierre, et surtout au 308 v°, le troupeau de chèvres.

(1440), et finit à la rectorie d'*Antoine Desbuas*, le 1[er] octobre 1510.

2° Registrum PRO CONCLUSIONIBUS rectorum.— Registre en *fort papier* de 263 feuillets, commençant au 31 mars 1456, sous le rectorat de NICOLAS MARC, et finissant le 28 juin 1502, sous le rectorat de GUILLERME MALLET. — Quelques lettres initiales sont grotesquement ornementées.

3° RECTORIÆ, minutes des rectories. — Registre *en papier, épais et mou*, de 262 feuillets écrits, commençant au 11 octobre 1512, sous la rectorie de NICOLAS LATHOMI (autrement appelé LE MASSON), et finissant le 24 juin 1553, sous la rectorie de NICOLAS DE THAN. Ce registre a beaucoup souffert de l'humidité, plusieurs feuillets sont tachés et rongés. — Les titres des rectories sont en majuscules bleues, noires ou rouges, et les lettres initiales sont ornées d'arabesques peintes (feuillets 72 v° et 152 v°), de dessins fantastiques (feuillet 130 v°) et de figurines charmantes, telles que celles de la Vierge (feuillet 34 v°), de sainte Catherine (feuillet 35 v°), de saint Laurent (feuillet 77 v°), et surtout celle de saint Jacques (feuillet 84) et une figure de docteur (feuillet 154).

4° RECTORIÆ Cadomensis Universitatis. — Grand registre en vélin composé : 1° de 8 feuillets, commençant le 24 juillet 1514, sous la rectorie de ROBERT BARREY et finissant sous la rectorie de ROMAIN LÉONARD; 2° de 240 feuillets, commençant le 15 mars à la rectorie de LAURENT MERIÉ et finissant le 2 octobre 1567, date de

l'élection au rectorat de JEAN CHAMPION. Ces feuillets ont 38 centimètres de hauteur sur 26 de largeur. Les titres de tous les feuillets de ce beau manuscrit sont en lettres historiées, et les initiales sont des vignettes délicates et de charmants dessins d'une perfection artistique. Chaque recteur luttait de luxe pour orner les actes de sa rectorie. Il faut citer, entre autres, JACQUES RICHART, dont les titres surmontés de ses armes : « *d'azur aux trois têtes de cerf d'or* 2 *et* 1 », sont en lettres d'or, en lettres bleues et or, en lettres or et rouges, dont les lettres initiales sont des vignettes d'une grande richesse de couleurs et d'une vraie valeur artistique (feuillets 18 et 19) ;—PIERRE BARATE, dont les titres ont une initiale d'or encadrant une belle vignette représentant le recteur agenouillé devant l'Évangile et vêtu de la pourpre royale à collet d'hermine, protégé par saint Pierre nimbé, debout derrière lui, portant une grosse clef (feuillet 27 v°). L'initiale du feuillet 28 v° est encore un R d'or encadrant la salle du conseil. Le recteur, vêtu de la pourpre à collet d'hermine, est assis sous un dais : devant lui se tiennent, debout ou assis, sept docteurs personnifiant les sept arts libéraux et dont la diversité des toges indique les Facultés qu'ils représentent ; — FRANÇOIS CABART, dont la lettre initiale (feuillet 45 v°) encadre une vignette d'une charmante originalité, représentant saint Martin nimbé, sur un cheval blanc haut empanaché, coupant son manteau dont la moitié recouvre la partie supérieure du dos d'un mendiant à jambe de bois ; les M initiales, d'or et rose, de Guillaume Le Rat, qui sont d'une grande richesse d'ornementation ; le D initial en or de DAVID JORES, encadrant un David agenouillé d'un seul genou et

tendant la main pour recevoir une épée qu'un ange armé lui descend du ciel; les saints Jean et les actes de JEAN MOSQUE (au feuillet 126-134), qui sont d'un vélin plus beau que tous les autres feuillets. — Il convient de citer surtout les trois M initiales de Michel Natalis (Noël) encadrant la trilogie de la légende de saint Michel, 1° vainqueur, foulant sous son pied gauche et menaçant de son épée le diable terrassé et lançant des flammes de sa gueule ouverte (feuillet 145); 2° saint Michel, juge, tenant une balance de la main droite et pesant l'âme d'un enfant, qui le supplie, agenouillé dans l'un des plateaux de la balance que le diable, armé d'une massue, mais foulé sous les deux pieds nus et la longue croix du saint, veut attirer à lui de sa main gauche aux doigts crochus (feuillet 145 v°); 3° saint Michel, protecteur, tenant la grande croix, debout sur un piédestal, se penchant, la main gauche sur le cœur, vers un docteur agenouillé et l'invoquant avec confiance, les mains jointes et le regard levé vers le saint, derrière les pieds duquel apparaît la tête menaçante du diable (feuillet 146 v°). Pour terminer, citons le feuillet 225 consacré au seul titre de Beroald Marège de Brémont, encadré dans un anneau d'or surmonté de ses armes d'azur au T d'argent, cantonné de deux étoiles d'or, entourées d'une guirlande de laurier fleuri que soutiennent deux beaux amours ailés; des deux côtés du titre, deux bustes de canephores semblent causer avec des oiseaux, et au-dessous deux sirènes aux seins saillants se terminent en croupes et queues recourbées de dauphin.

5° LE MATROLOGE DE L'UNIVERSITÉ de Caen, de la main

de Pierre de Lesnauderie, 1515, appartenant à la *Collection Mancel*.

6° Les Comptes des receveurs de l'Université, de 1517 à 1711.

7° Un grand registre en parchemin, de 18 feuillets de 39 centimètres de haut sur 31 de large, contenant :

1° Breves commentarii de la gestion de Jacques de Cahaignes, dont le premier feuillet est encadré d'arabesques, de fleurs et de fruits avec les armes du recteur : « *de gueules à 3 épées d'argent en pal, au chef d'argent à 3 roses de gueules* » (1575) ;

2° Historica hypomnemata de la rectorie de Tanneguy du Buisson, dont le premier feuillet est encadré de fleurs, de fruits avec le chiffre et les armes du recteur : « *d'azur à l'arbre d'or enlacé d'un serpent de sinople* » (1576) ;

3° Rerum gestarum de la troisième rectorie de Nicolas Le Valoys (1577) ;

4° Dictatura magistri Johannis Bulonii, avec les armes de Jean de Bouillon : « *de gueules au chevron d'azur à 3 oies d'argent 2 et 1* » (1580) ;

8° Un cahier de parchemin de 6 feuillets, contenant les actes de la rectorie de Germain Jacques (1577) ;

9° Le volume 50e des *Délibérations de la ville de Caen*, relatives à l'Université de Caen, 1580-1627 (appartenant aux *Archives municipales*) ;

10° Les 45 registres des réceptions, de 1590 à 1792.

11° Les registre des conclusions du général de l'Université, de 1641 à 1788.

12° Les nombreux registres des attestations et certificats des diverses Facultés, de 1681 à 1792.

Enfin, toutes les liasses et pièces relatives à l'Université, que nous avons pu réunir et classer dans les Archives du département, de telle sorte que nous avons pu combler les lacunes et rectifier les erreurs des trois listes connues et qui sont :

1° Le premier essai de liste des recteurs dans le MATROLOGE de Pierre de Lesnauderie, allant du premier recteur, Michel Trégore (1540), jusqu'à Julien Morize (1528) (feuillet 371 v°-374), puis continuée tant bien que mal jusqu'en 1579 (feuillet 258). Il y a des erreurs, des omissions et des interversions de recteurs, déplacés de leur vraie date;

2° La liste remplissant deux grands tableaux conservés au secrétariat de l'Académie et du Rectorat; il y a aussi des erreurs de noms et d'assez nombreuses lacunes ;

3° Enfin, la liste du numéro 88 de la Bibliothèque de Caen. Ce manuscrit, offert à la Bibliothèque par M. Massif, libraire, a son prix, malgré des erreurs de détails et des omissions. Il est, sans doute, de la main de M. Léchaudé-d'Anisy, qui a dû compulser quelques-uns des documents originaux; car, à la suite de sa liste des recteurs, il a ajouté des *anecdota academica* et la liste des doyens, des professeurs et des scribes de l'Université des plus célèbres.

Il nous reste toujours le regret de n'avoir pas trouvé

la liste que l'abbé De La Rue (1) annonçait devoir publier dans un « Essai sur l'histoire littéraire de la ville de Caen. » C'était probablement un de ces projets qui restent toujours à l'état de projet. Toujours est-il que, s'il a été exécuté, il n'a pas été publié,

Eug. CHATEL.

Note sur l'inscription céramique du Breuil, par M. Desprairies.

L'église du Breuil (canton de Trévières) n'offre rien de remarquable dans son ensemble ; on y voit cependant les débris d'un monument funéraire d'un genre fort rare et par cela même fort curieux.

Il s'agit d'une inscription sur briques émaillées, provenant de la fabrique du Molay, commune voisine du Breuil. Cette inscription, déjà signalée par M. de Caumont, n'est plus à sa place ; elle devait faire partie d'un tombeau placé dans l'église, dont il ne reste aucune trace et dont on n'a gardé aucun souvenir dans la paroisse. Aujourd'hui elle est encastrée dans la muraille extérieure du chœur, du côté de l'épître ; elle aura été ainsi transposée lors de la reconstruction de cette partie de l'édifice, c'est-à-dire à une époque relativement récente.

L'inscription complète se développait sur trois plaques en briques juxtaposées : l'une d'elles, la dernière, a disparu, et ses débris informes sont noyés dans la maçonnerie qui entoure les deux autres. La fin de chaque ligne fait donc défaut. Les deux plaques

(1) Page 23 du t. II de ses *Essais historiques sur la ville de Caen.*

subsistantes sont carrées ; elles mesurent 26 centimètres de côté et 3 centimètres d'épaisseur. La forme des lettres donne la date du monument ; ce sont de belles capitales du XIVe siècle, légèrement imprimées en creux et se détachant en noir sur un fond jaune presque vert.

Voici, du reste, cette inscription telle qu'on la lit aujourd'hui :

† CIGIST ROBERT FI
ROGER BACON CHEVAL
AME AELIS DASNIERES
LLAME FIZ MONSEGNE
ON, CHEVALIR ETFIZ MADA
RE DE VILERS, DEX LOR FACE

On se trouve donc en présence de l'épitaphe de deux membres de la famille Bacon, si connue au moyen âge, et il ne faut pas s'étonner de la rencontrer dans l'église du Breuil. Les Bacon, seigneurs du Molay, étaient en même temps seigneurs du Breuil ; un des leurs, Guillaume Bacon, avait en 1166 aumôné à l'abbaye d'Ardennes le patronage et les dîmes du Breuil, et en 1307 Roger Bacon, celui-là même dont le nom figure dans la deuxième ligne de l'inscription, avait confirmé la donation de son ancêtre (1).

C'était encore son nom que l'on voyait sur la plaque aujourd'hui disparue ; car c'est lui le Bacon époux de la dame de Villers. On lit, en effet, dans l'histoire de

(1) Cart. Ardennes (Bibl. Caen) 2, 360. D'Anisy, archives du Calvados, Ardennes, 387.

la maison d'Harcourt que : « L'Eschiquier de la feste St-Michel en 1336, tenu à Rouen, fait mention de Roger Bacon, seigneur du Mollay, et *que ledit Roger Bacon s'allia par mariage à la dame de Villers* ou Villiers en Boscage portant le nom et les armes de Villiers (2). » Delarocque nous apprend en outre que ce Roger Bacon eut pour fille Jeanne Bacon, la dernière héritière de sa famille, dont le souvenir est resté populaire dans tout l'arrondissement de Bayeux.

Le nom propre manquant étant ainsi retrouvé, on peut, sans trop de présomption, reconstituer la partie absente de l'inscription et la rétablir ainsi :

† CIGIST ROBERT FIZ MONSEGNER
ROGER BACON CHEVALIR ET FIZ MAD
AME AELIS DASNIERES, CIGIST GUI
LLAME FIZ MONSEGNER ROGER BAC
ON CHEVALIR ET FIZ MADAME ELEONO
RE DE VILERS. DEX LOR FACE GRACE.

L'église du Breuil aurait donc renfermé le tombeau des deux fils de Roger Bacon, issus, le premier, Robert, de son mariage avec dame Alix d'Asnières, le second, de son union avec la dame de Vilers, tous deux frères de la fameuse Jeanne Bacon.

Ce qui subsiste aujourd'hui de l'inscription du Breuil est dans un bon état de conservation, sauf une légère détérioration qui a fait disparaître une lettre de la première plaque. Mais dans quelques mois la partie de

(2) Histoire d'Harcourt, I. 79. V. aussi Béziers. *Recherches sur la France*, 1766, I. 516, 517.

CIGIST·R
OGER·BAC
ME·AELIS
LAMEFI
N:CHEVALI
EDEVILERS

la muraille, où les deux plaques sont encastrées, doit être refaite pour faciliter la construction d'une sacristie. Il est à craindre que l'inscription funéraire des fils de Roger Bacon ne soit alors détruite, ou tout au moins défigurée. Il serait donc désirable que des mesures fussent prises dès à présent, pour assurer la conservation de ce précieux spécimen de la céramique normande du XIV[e] siècle.

Nous donnons ci-devant le fac-simile d'une des plaques.

***La verrerie de Tortisambert*, addition et rectification à la Monographie des verreries de la Normandie *de M. Le Vaillant de La Fieffe*, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne.**

D'après le *Mémoire sur la généralité d'Alençon*, dressé en 1698 par l'intendant de Pommereu, les deux verreries les plus importantes de cette généralité étaient celles de Tottemberg et de Nonant (1). La même indication se trouve reproduite dans plusieurs ouvrages, notamment dans la *Description de la France*, par Dumoulin (Paris, 1767, in-8°, p. 11).

Comme il n'existe dans l'étendue de la généralité d'Alençon aucun lieu du nom de Tottemberg, MM. Le Vaillant de La Fieffe, Léon de La Sicotière et Gravelle-Desulis ont eu recours à une supposition pour déterminer à laquelle des verreries connues cette appellation pouvait s'appliquer.

(1) *Les verreries de la Normandie*, par M. Le Vaillant de La Fieffe, p. 380-382.

Une enquête de 1700, conservée aux Archives départementales de l'Orne et citée par M. Le Vaillant de La Fieffe, sans indication de la série ni du numéro de l'article auxquels elle appartient, nous apprend qu'il existait à Touville deux verreries à cette époque. Pour lever la difficulté posée par la mention par l'intendant de ce nom insolite de Tottemberg, on a supposé que l'une de ces verreries, celle de M. de Mésenge, connue sous le nom de verrerie du Gast, avait bien pu, en outre, être baptisée du nom de Tottemberg. A l'appui de cette conjecture, M. Gravelle-Desulis, consulté par M. Le Vaillant de La Fieffe, présente les arguments suivants :

« D'où la verrerie du Gast aurait-elle pris le nom de *Tottemberg?* On l'ignore. Serait-ce parce que l'établissement du Gast est situé sur le penchant d'une colline? Ce nom, qui n'a pas mal l'air d'une appellation allemande, se termine par *berg*, qui signifie « montagne », ou ne serait-ce pas plutôt du nom d'un allemand auquel cet établissement, à une certaine époque, aurait été loué? Cela ne paraîtrait pas invraisemblable. »

Faute de mieux, M. Le Vaillant de La Fieffe s'est contenté de ces arguments. M. L. de La Sicotière a fait de même, et l'hypothèse de M. Gravelle-Desulis a pris place dans la *Monographie des verreries de la Normandie.* M. Le Vaillant de La Fieffe s'est borné à rapprocher des conjectures de M. Gravelle-Desulis ce fait que le duc de Wurtemberg a joui par engagement du domaine d'Alençon de 1605 à 1617.

Toutes ces explications laborieuses et purement conjecturales auraient été épargnées, si l'on avait pris la peine d'examiner plus attentivement le nom en litige. Il

n'est pas rare de voir les noms de lieux défigurés par les éditeurs ou par les copistes. Or, ce nom de Tottemberg a une physionomie si étrange que cette question préalable devait se poser naturellement. On aurait pu remarquer alors qu'il existait dans l'élection d'Argentan et, par conséquent, dans l'étendue de la généralité d'Alençon, une paroisse du nom de Tortisambert, qui faisait partie de l'évêché de Lisieux. En poussant plus avant ces recherches, on aurait appris qu'effectivement il y avait autrefois dans cette paroisse une verrerie, abandonnée depuis la fin du XVII[e] siècle. Ce renseignement, qui a son importance, si on le rapproche du Mémoire de M. de Pommereu, qui nous apprend que cette verrerie et celle de Nonant étaient les deux plus importantes de toute la généralité, nous est fourni par la *Description des paroisses qui composaient l'ancienne vicomté d'Argentan*, par Jacques-Pierre-Toussaint Bailleul, commis à la recette particulière des finances de l'élection d'Argentan avant 1789, travail important dont la publication pourrait être utile (1).

Si M. de Caumont avait connu l'existence de cette ancienne verrerie, il n'aurait pas manqué de la mentionner dans sa *Statistique monumentale de l'arrondissement de Lisieux*. Il serait facile à ceux de nos confrères qui habitent le pays de compléter ce renseignement trop sommaire en faisant des recherches sur les lieux. Le voisinage de la forêt de Montpinçon, qui faisait partie du domaine royal, ainsi que la baronnie de ce

(1) Ce manuscrit appartient à M. Magny, propriétaire à La Gravelle, près Argentan.

nom, nous explique la présence d'une verrerie dans la paroisse de Tortisambert. Il faudrait probablement en chercher les vestiges dans l'étendue du fief du Pont, qui dépendait du domaine d'Argentan et d'Exmes, ou aux environs du château de Beauvoir, situé dans la forêt de Montpinçon.

Louis DUVAL.

Les Carrelages funéraires en Normandie.

Il serait certainement excessif de prétendre que l'application des briques émaillées à la décoration tumulaire a été bornée exclusivement à la Basse-Normandie. Le musée de Rennes renferme, en effet, des briques de ce genre, provenant d'une sépulture bretonne; des fragments du même caractère existent, paraît-il, dans quelques collections de la Seine-Inférieure, et tout récemment M. le comte de Marsy nous signalait, dans le département de l'Oise, plusieurs tombeaux décorés, à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, d'après des procédés analogues (1). On peut toutefois

(1) « Nous avons trouvé dans l'église de Thourotte (Oise, canton de Ribécourt) des carreaux émaillés du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, portant des lettres, des mots ou fragments de mots, et ayant servi à composer des inscriptions funéraires... Un autre groupe, incomplet malheureusement, formé de carreaux de près de 20 centimètres de côté, gravés en creux, avec incrustations noires, et non vernis, formait un ensemble avec effigie d'un personnage en costume militaire. Cette tombe était du temps de Henri III, je crois... On en a trouvé d'analogues, une dizaine, dans une autre église du voisinage à Tracy-le-Val. »

(Lettre de M. le comte de Marsy, du 6 mai 1881.)

affirmer, sans aucune exagération, que la Basse-Normandie est incontestablement la région où la céramique funéraire a été le plus en honneur et a laissé les meilleurs spécimens. Malheureusement, presque aucun des monuments fragiles, élevés dans cet ordre d'idées, n'est aujourd'hui en place; les débris peu nombreux qui en restent sont dispersés dans les collections publiques et particulières et rendent, par suite, l'étude de cette curieuse question archéologique assez difficile. Dans quelques années, elle sera devenue tout à fait impossible. Ces considérations me paraissent donner quelque utilité aux modestes recherches que j'ai entreprises.

Le dictionnaire de M. Viollet-le-Duc, si abondant sur toute autre matière, est absolument muet sur le point qui nous occupe; l'habile et savant architecte, en énumérant, avec un grand soin, les diverses espèces de dalles tumulaires qui se rencontrent dans les édifices religieux, ne paraît pas avoir soupçonné l'existence des sépultures en carreaux émaillés.

M. de Caumont, qui s'était imposé la tâche de parcourir la plupart des communes de notre pays et d'étudier leurs églises sur place, ne pouvait commettre un pareil oubli : aussi a-t-il consigné des détails fort intéressants sur les carrelages funéraires aux tomes I et III de la *Statistique monumentale du Calvados.*

« L'église de l'ancienne abbaye de Fontenay, nous « dit-il, n'était pas seulement intéressante par son « architecture; elle renfermait aussi des tombeaux cu- « rieux formés de carreaux de terre cuite émaillée dont « la réunion figurait l'image du défunt.

« Il reste peu des débris de ces tombeaux en France, « parce qu'ils ont moins bien résisté que les grandes

« tombes en pierre dure d'un seul morceau ; les car-
« reaux s'étaient détachés, d'autres avaient été brisés
« par la pression et les chocs qu'ils avaient éprouvés
« en diverses occasions (1). »

Quand M. de Caumont composa son ouvrage, les tombeaux de Fontenay étaient détruits depuis bien longtemps, mais il put retrouver le dessin fort exact de trois d'entre eux dans le manuscrit 4,902, fonds français, de la Bibliothèque nationale.



Le premier tombeau, sur lequel se voyait la figure d'un chevalier imberbe, représenté en costume militaire, la tête nue et les mains jointes, est ainsi décrit :

« Cette tombe est à l'entrée du
« chœur, vis-à-vis de la chaire ;
« elle est composée de treize mor-
« ceaux de brique chaquun de huit
« poulces en quarré, sans date ni
« inscription. »

« L'effigie du défunt ne comporte
« aucun encadrement ; à droite et
« à gauche de la tête se trouvent
« deux briques émaillées de deux
« poulces en quarré, qui parais-
« sent avoir été rapportées après
« coup (2). »

Le dessin qui accompagne cette légende dans le manuscrit a été

(1) Statistique monumentale, t. I, p. 151.
(2) Ms. 4,902, F. 65.

reproduit par M. de Caumont, d'après un calque fort exact de M. Mofras.

Au moment où il fut dessiné par les ordres de l'intendant Foucault, le second tombeau était un peu moins complet que le précédent. Il offrait aux regards la figure d'une femme, les mains jointes sur la poitrine, et vêtue d'une simple cotte ou robe longue, sans ornement. Cette robe, retenue à la taille par une ceinture, a des manches serrées au poignet et tombe en longs plis droits jusqu'aux pieds.

La coiffure, d'une simplicité tout ascétique, encadre la face au moyen d'une bande d'étoffe qui enveloppe complètement le menton (1).

Au-dessus de la tête s'élevait un fronton triangulaire à deux clochetons. Celui de droite n'existait plus au XVIIe siècle, une partie de l'inscription avait été également enlevée, et les grandes briques manquantes, sur lesquelles ces détails devaient originairement se trouver, avaient été remplacées, à une date déjà ancienne, par de petites briques à fleurons semblables de tout point à celles que nous avons déjà observées sur l'autre tombeau.

Ce qui restait de l'inscription se lisait ainsi :

VDE DE BRVCOVRT FAME DE MONS. RAOVL TESSON. SEIGNEVR DE SAINT-VAVT ET DE FONTENA. DEX LI FACE MERCI. AMEN.

L'auteur du ms. fait suivre le dessin de cette sépulture de cette courte mention :

(1) Cf. *Histoire du Costume en France*, par Quicherat, p. 243, et *Saint Lunaire*, son histoire, par Arthur de La Borderie, dans les Mémoires de la Société d'Ille-et-Vilaine, 1881, p. 167 et pl. I.

« Cette tombe étoit com-
« posée de trente morceaux
« de brique emaillée ; elle
« a été brisée par un côté
« et restaurée avec d'au-
« tres petites briques ; ce
« qui fait qu'on ne peut
« voir le commencement
« du nom de cette dame.
« Elle est placée dans le
« cœur, costé de l'epis-
« tre (1). »



Le troisième tombeau est infiniment plus intéressant. D'abord, le dessin qui nous a été conservé nous le représente dans un état d'intégrité absolue ; son ornementation est d'ailleurs plus savante et plus compliquée ; de plus, il est daté.

Il nous offre au-dessous d'une arcade ogivale trilobée, avec fronton aigu à crochets, flanqué de pinacles, l'effigie d'un ecclésiastique tenant un calice, coiffé d'une calotte et revêtu d'une chasuble dont la bande centrale, ornée de deux c adossés (ɔc), se

(1) Ms. 4902, F. 63.

partage en deux branches qui, à partir de la ceinture, remontent vers les épaules. A la hauteur de la tête du défunt, le céramiste a placé deux *orantes*, mains jointes : à ses pieds, deux autres personnes, agenouillées dans l'attitude de la prière, ont un livre ouvert à la main. Elles sont séparées l'une de l'autre par trois écussons à trois croisettes ou croisilles, posées 2 et 1. L'identité du personnage, déjà indiquée par ces armes parlantes, que l'on voit encore au fronton, est déterminée avec plus de précision par l'inscription suivante :



CI GIST · DAN · GVILLAVME · CROISILLES · JADIS RECTOVR · DE SAINT · MARTIN DE SALON · POVR VNE · PORCION QVI TRESPASSA L'AN M · CCCXL · LE SAMEDI · AVANT NOEL.

L'état ancien de ce petit monument est con-

staté en ces termes par l'auteur anonyme de notre manuscrit :

« Cette tombe est dans le milieu du chœur : elle a « près de sept pieds de long et est composée de « trente morceaux de brique de viron huit poulces en « quarré » (1).

Ainsi que le caractère général de l'ornementation eût suffi à le révéler, la sépulture de Guillaume de Croisilles appartient au XIVe siècle : à cet égard, la date de 1340 lève toute incertitude ; nous croyons pouvoir affirmer également, sans la moindre hésitation, que les deux autres carrelages, non datés, de l'église de Fontenay, composés de briques identiques d'aspect et de dimensions, ont été fabriqués vers la même époque et sortent de la même officine.

L'église de St-Pierre-sur-Dives renfermait un tombeau de la même espèce, représentant un abbé, vêtu du costume monastique et décédé dans la seconde moitié du XVe siècle. Ce renseignement nous est fourni par un passage d'un recueil intitulé : *Livre des choses notables arrivées au monastère de St-Pierre-sur-Dives*, dont nous devons la communication à M. le docteur Pépin :

« James, prieur des anciens, y lisons-nous, étant « mort au mois de juillet 1693, le fossoyeur ouvrit, au « milieu de la chapelle de la Vierge, un tombeau sur « lequel étoit la figure d'un abbé, tenant une crosse, les « pieds tournés vers l'autel, recouvrant un cercueil de « pierre, dans lequel étoient des ossements fort blancs « et entiers. On le referma aussitôt, *mais on ne put réta-* « *blir la figure, qui n'étoit que sur des pavés de brique.* On

(1) Ms. 4,902, F. 65.

« a sujet de croire, par un reste d'inscription qu'on « trouva, que c'étoit le tombeau de Jacques Le Meus- « nier, abbé régulier de ce monastère, qui s'en démit, « en 1455, en faveur de Jean Le Cordier, abbé de Silly. « On a mis sur son tombeau une pierre carrée d'un « pied, avec cette inscription :

« HIC JACET JACOBUS ABBAS. »

Des recherches faites par M. Gaston Le Hardy révèlent que des tombeaux en carreaux émaillés existaient également à l'abbaye d'Aunay, mais nous ne saurions donner aucun renseignement précis ni sur leur date, ni sur leur décoration, ni sur les personnages qu'ils représentaient.

Les monuments céramiques dont nous avons maintenant à nous occuper subsistent encore en partie et peuvent, par conséquent, être étudiés avec plus d'exactitude et de profit.

Le premier se trouve dans l'église du Breuil. Il a été décrit en 1857 par M. de Caumont. Depuis, il a été, de la part de M. Desprairies, l'objet d'une notice plus détaillée.

Voici en quels termes s'exprimait M. de Caumont dans la *Statistique monumentale du Calvados :*

« On remarque à l'extérieur du chœur de l'église du « Breuil un fragment très-curieux d'inscription tumu- « laire sur brique émaillée. Cette inscription n'est plus « à sa place. Elle accompagnait probablement un tom- « beau qui se trouvait à l'intérieur de l'église et qui « aura été détruit. Alors on aura incrusté dans le mur « extérieur, où on les voit, deux plaques en terre cuite

« qui ne forment que les deux tiers de l'inscription,
« car elle était, ainsi qu'il était facile de s'en con-
« vaincre, composée de trois plaques. La fin de chaque
« ligne manque donc dans l'inscription, ce qui est très-
« regrettable. La voici telle que je l'ai relevée :

« CI GIST ROBERT FI . . . . .
« ROGER BACON CHEVAL. . . .
« AME AELIS DASNIERES. . . .
« LLAME FIZ MONSEGNE . . . .
« ON CHEVALIR ET FIZ MADA .
« RE DE VILERS · DEX LOR FACE.... (1). »

Les plaques ainsi décrites sont carrées; elles mesurent 26 centimètres de côté et ont 0,05 centimètres d'épaisseur. « La forme des lettres donne la date du monu-
« ment. Ce sont de belles capitales du XIVe siècle,
« légèrement imprimées en creux et se détachant en
« noir sur un fond jaune-vert (2). »

D'après M. Desprairies, dont l'opinion est conforme sur ce point à celle de MM. Lambert et de Farcy, ces plaques recouvraient la sépulture des deux fils de Roger Bacon, seigneur du Breuil et du Molay. Ces deux personnages, frères de la fameuse Jeanne Bacon, dont le souvenir est resté si populaire dans l'arrondissement de Bayeux, étaient issus : l'un du mariage de Robert Bacon avec Alice d'Asnières, l'autre du mariage du même seigneur avec la dame de Vilers. Par suite, l'inscription devrait être ainsi restituée :

(1) *Statistique monumentale*, t. III, p. 709.

(2) Note sur l'inscription céramique du Breuil, par M. Desprairies.

✠ CI GIST ROBERT FI[S MONSEGNER
ROGER BACON CHEVAL[IR ET FIZ MADA
ME AELIS DASNIERES [CI GIST GUI
LLAME FIZ MONSEGNE[R ROGER BAC
ON CHEVALIR ET FIZ MADA[ME ELEONO
RE DE VILERS · DEX LOR FACE [MERCI. AMEN.

Les registres de l'Échiquier constatent la présence dans la ville de Rouen de Roger Bacon, père de Robert et de Guillaume, à la séance de la fête St-Michel 1336. Nous ne saurions indiquer la date précise de la mort de ses fils, mais on peut la placer, sans trop de chances d'erreur, dans la seconde moitié du XIVe siècle. Cette indication concorde d'ailleurs de tout point avec le caractère graphique de l'inscription que nous venons de transcrire.

L'église de Gratot (arrondissement de Coutances) conserve trois carreaux funéraires qui se rapprochent de ceux du Breuil et par leurs couleurs et par leurs dimensions. Ils sont aujourd'hui grossièrement incrustés dans le pavage du chœur et faisaient autrefois partie de la sépulture d'un membre de la puissante famille des d'Argouges, propriétaires du château de Gratot et seigneurs de la paroisse. Ces plaques ont 0,25 centimètres sur chaque côté et 0,05 centimètres d'épaisseur; elles sont percées de trous à leur face inférieure. L'effigie du défunt se détachait en noir sur un fond jaune clair; elle a malheureusement presque entièrement disparu, et nous n'avons plus aujourd'hui qu'une partie des bras et de la jambe droite. Ces fragments suffisent toutefois à nous montrer que le seigneur dont ils recouvraient les restes avait été représenté mains jointes, couvert d'une cotte de mailles, l'épée à la ceinture,

absolument comme le chevalier dont la tombe sans inscription se voyait dans l'église de St-André-de-Fontenay (1).

L'église de l'abbaye de Longues, au diocèse de Bayeux, était encore plus favorisée. Voici, à cet égard, comment s'exprime l'un de nos compatriotes, M. Paul de Farcy, investigateur consciencieux et très-versé dans la connaissance de ces questions délicates :

« Mais ce qui était beaucoup plus important sous le « rapport de l'étude de l'art à cette époque et des pro- « cédés de la céramique dans notre contrée, c'étaient « les effigies tumulaires de quelques membres de la « puissante famille des Bacon du Molay. Leurs dona- « tions à Longues leur avaient valu ce droit de sépul- « ture. Roger Bacon, mort en 1300, était enterré dans « le sanctuaire de l'abbaye, et l'abbé Beziers nous dit « avoir lu son épitaphe, qui le qualifiait : « Monsei- « gneur sire du Mollay. »

« Nous avons retrouvé dans l'abbatiale six des car- « reaux provenant de la tombe d'un Guillaume Bacon. « Ces briques, remarquables par la netteté du dessin et « par leur grandeur, ont 0,25 centimètres de côté et « 0,05 d'épaisseur. Il devait y en avoir vingt-sept, qui « formaient une longueur de 2^m,25 sur 0^m, 75 de large.

« On voit encore dans le segment de l'ogive, formant « encadrement, selon l'usage, la figure couchée du « chevalier, revêtu de son armure et d'un casque de « fer. A gauche et à droite, l'artiste a placé des écus « penchés avec les six roses. Au-dessus et sortant des

(1) Des débris de carreaux provenant de Gratot se trouvent dans la collection de M. le chanoine Pigeon, au musée de Coutances et au musée de la Société des Antiquaires.

« nuages, près d'un joli clocheton, deux anges affrontés « tenaient dans leur main un objet qui n'existe plus; « sous les clochetons se trouvaient des colonnes qui « supportaient l'arcade. Le champ était semé de roses. « L'inscription, en belles lettres majuscules du XIV[e] « siècle, porte ces mots : CY GIST MONSEGNOR GUILLE S · « SEGNOR · »

Nous reproduisons ici, d'après un cliché qu'a bien voulu mettre à notre disposition M. de Farcy, la restitution d'une partie de cette remarquable sépulture : l'inscription, que l'on peut lire complètement, est ainsi libellée :



† CI · GIST · MONSEGNOR · GUILLĒ · CHEVALIER · S · SEGNOR · DU · MOLAI · † (1).

L'église de l'abbaye de Hambye, dont les ruines pittoresques attirent chaque année un si grand nombre de visiteurs, avait conservé jusqu'à ces derniers temps plusieurs monuments funéraires peut-être encore plus précieux. Jeanne Paynel et Louis

(1) C'est aussi à M. de Farcy que nous devons les clichés des trois tombeaux de St-André-de-Fontenay, dont nous avons précédemment fait usage.

d'Estouteville, son mari, reposaient au milieu du chœur; d'autres membres de la famille des donateurs avaient trouvé un dernier asile soit dans les chapelles, soit dans les entrecolonnements du sanctuaire. D'après M. Renault, auquel nous empruntons ces détails, « un de ces « tombeaux représentait un guerrier couché, les mains « jointes sur la poitrine, en costume militaire. Sur son « écusson, attaché au bras gauche, les armes des Paynel. « *Quelques-uns de ces tombeaux étaient en briques émaillées.* » Dans les dernières années de la Restauration, l'église, exploitée comme une véritable carrière, fut entièrement dépavée, les matériaux susceptibles d'être utilisés furent employés à la construction, les débris qui ne se recommandaient que par leur intérêt artistique furent brisés, jetés au rebut et dispersés dans toutes les directions. Par un hasard heureux, à une date que nous ne saurions indiquer, trois grands carreaux émaillés de cette provenance entrèrent dans les collections du musée d'Avranches. Nous ignorons ce que sont devenus les autres; toutefois, d'après quelques fragments sans importance qui sont passés sous nos yeux, nous croyons pouvoir affirmer qu'il y avait dans l'église de l'abbaye de Hambye au moins trois grandes sépultures en briques émaillées.

C'est au tombeau d'un dignitaire ecclésiastique, d'un abbé très-probablement, qu'appartiennent les magnifiques carreaux recueillis dans le musée d'Avranches. Leurs dimensions sont à peu près semblables à celles des carrelages dont nous avons fait mention jusqu'ici. Ils sont, en effet, de forme carrée et mesurent 0m,27 de côté et 0m,055 d'épaisseur. Comme aux briques de Gratot, on remarque à leur face inférieure neuf trous

rangés sur trois lignes symétriques, destinés à recevoir du mortier ou du plâtre, pour assurer la régularité et la solidité de la pose.

Il suffit d'ailleurs, pour se rendre compte de la place qu'ils devaient occuper dans l'œuvre du céramiste, de se reporter aux compositions funéraires du même genre, et notamment à la sépulture de Dom Guillaume de Croisilles, que nous avons reproduite au début de cette note. L'un des carreaux nous offre un fragment d'étole et de chasuble, avec le bas d'une crosse : les deux autres, disposés en bordure, faisaient partie des ornements accessoires qui encadraient l'effigie. Sur l'un d'eux, qui devait être placé à la partie inférieure du dallage, on aperçoit, dans une sorte de niche, une *orante* agenouillée ; sur l'autre, qui occupait la partie supérieure, le céramiste a disposé, auprès du fleuron qui terminait l'un des pinacles, six moines, debout, dans l'attitude de la prière. Sur le rebord extérieur, taillé en biseau, de ces deux briques, on lit les fragments suivants d'une épitaphe dont la partie essentielle a disparu :

SANCTI GEORGII ANNO . . . . .
[*anim*]A REQUIESCAT I[*n pace*]

Nous reproduisons ces trois carrelages d'après les dessins excellents de M. Fouquet, artiste peintre à Avranches. L'un d'eux, que nous avons fait mettre en couleur, nous paraît de nature à donner une idée aussi exacte que possible de l'effet décoratif de ce groupe important de céramiques funéraires normandes (1).

(1) Le musée de la Société des Antiquaires de Normandie possède

Plaque n° I.



Plaque n° II.



un fragment de brique émaillée provenant de Hambye sur laquelle on lit la fin d'un mot : ... GENIE. Il a été donné par M. Gaston Le Hardy.

M. Ruprich Robert, architecte du Gouvernement, inspecteur général

0,055



0,055

Lith. Renouf, Caen

Les briques émaillées de Hambye appartiennent sans conteste au XIVe siècle; le caractère des lettres de l'inscription que nous avons relevée est décisif à cet égard. Ainsi que nous l'avons remarqué, c'est aussi l'époque qu'il convient d'assigner aux sépultures de Longues et de Fontenay, à l'inscription du Breuil, aux carrelages de Gratot. Le tombeau de St-Pierre-sur-Dives seul, si les conjectures de l'auteur que nous avons cité sont exactes, serait d'une date postérieure. Quant au lieu de fabrication de ces curieux monuments, il est tout naturellement indiqué. Toutes les petites briques à fond brun avec dessins jaunes, ou à fond jaune avec dessins bruns, que l'on rencontrait autrefois en si grand nombre dans les abbayes de la Basse-Normandie, dans les salles des châteaux voisins de Bayeux et dans tous les vieux hôtels de cette ville, sortaient des mains des potiers du Molay et étaient livrées en quantités considérables au commerce local. Cette fabrication fort active,

des monuments historiques a pu en recueillir trois autres sur lesquels il a bien voulu nous donner les renseignements suivants :

« Le n° 1 paraît avoir servi de bordure, sur le chanfrein sont dessinés des cercles alternés avec des ovales. Dans les premiers sont représentés des oiseaux.

» La pièce n° 2 devait servir de fond et être encadrée par la pièce n° 1. On y voit un écusson orné de losanges en échiquier. Sous ces deux fragments on remarque des trous ayant dû recevoir du mortier pour le scellement des pièces.

» Le n° 3 présente un très-bel échantillon d'inscription dans une bordure en lettres capitales du XIVe siècle.

» Mons.....

» Les couleurs sont brun-rouge et vert-jaune. »

(Lettre du 17 février 1882.)

mentionnée dès le XIII[e] siècle, fonctionnait encore au XVIII[e]. C'est aussi à la poterie du Molay qu'il convient de faire honneur des carrelages funéraires que nous venons de décrire : c'est la même terre, la même couverte, la même disposition de couleurs que sur les petites briques de production courante; d'ailleurs, par une singularité piquante, et comme pour achever la démonstration, nous devons faire remarquer que quelques-uns des carrelages dont les spécimens existent encore, ont précisément fait partie des sépultures des seigneurs du Molay ou des membres de leur famille.

Sur cette question d'origine, la lumière nous semble faite, et nous partageons, sans la moindre hésitation, l'opinion émise à ce sujet, il y a déjà quelques années, dans la *Notice sur l'abbaye de Longues,* par M. Paul de Farcy.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.

Revue bibliographique.

Notes sur l'histoire de Mortagne pendant la Révolution; — *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor;* — *La Louve d'Alençon, Mabille de Bellême dans le roman et dans l'histoire;* — *Gargantua en Normandie;* — *Une excursion au château de Voré;* — *Helvétius, seigneur de Rémalard;* — *Les étapes d'un réquisitionnaire de 1793 en Basse-Normandie;* — *Les députés de l'Orne, de 1789 à 1815*, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne; — *Les Fêtes des Rosières*, *L'Anniversaire de la mort de Louis XVI*, *La Fédération*, *Le Journalisme à Laigle*, par M. Almagro; — *Bréant, sa vie et ses œuvres*, par M. Malbranche; — *Notice sur la famille du Fay de La Sauvagère;* — *La vie de nos pères en Basse-Normandie*, par M. Victor des Diguères; — *Notice sur la commune de Lonlay-le-Tesson*, par le comte Gérard de Contades; — *Notice sur la paroisse St-Ouen de Caen*, par le docteur J. Pépin; — *Caen, son histoire, ses monuments, son commerce et son industrie* (Guide du touriste), 3ᵉ édition, par G.-S. Trebutien; — *La Saint-Barthélemy à Rouen;* — *La Tombe de Jean de Bailleul;* — *Excursion archéologique à Valmont et Cany;* — *Mé-*

moires de Bigot de Monville, par M. le vicomte d'Estaintot; — *Mémoires de Thomas du Fossé*, édités par M. Bouquet; — *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, par Jacques de Cahaignes, traduction d'un curieux; — *L'ancienne coutume de Normandie*, réimpression éditée avec de légères annotations, par William Lawrence de Gruchy, juré justicier à la Cour royale de l'île de Jersey.

Depuis quelques années déjà, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, a publié un certain nombre de brochures relatives à l'histoire de la Normandie, qui presque toutes doivent être signalées aux lecteurs de ce *Bulletin*. Nous nous contenterons de mentionner rapidement les *Notes pour servir à l'histoire de Mortagne pendant la Révolution* et les *Notes sur l'église St-Pierre de Montsort* qui ne sont, à vrai dire, que des comptes-rendus plus ou moins développés des travaux de M. le docteur Jousset et de l'abbé Antoine. *La Louve d'Alençon, Mabille de Bellême dans le roman et dans l'histoire; Gargantua en Normandie, étude archéologique et philologique*, offrent plus de nouveauté et partant plus d'intérêt. L'une de ces brochures établit l'antiquité du type de Gargantua et constate les analogies qu'il présente avec plusieurs légendes, dont on peut encore aujourd'hui constater l'existence en Normandie; l'autre écrite à l'occasion de la publication par MM. Augu et Delair d'un roman prétendu historique, tiré des chroniques de la Bretagne et de la Normandie, sous le titre de : *La Louve d'Alençon*, apprécie d'une façon judicieuse le caractère de Mabille de Bellême, femme de Roger de Montgommery, et s'efforce d'identifier la

Mabille de la légende et la *Marie Auson* de la complainte avec une comtesse d'Alençon, nommée Cudefort, mère de Mabille et première femme de Guillaume Talvas.

« Quant au fond de la légende en elle-même, dit « M. Duval, il n'est pas difficile d'en trouver l'origine. « Une comtesse d'Alençon, première femme de Guil- « laume Talvas et mère de Mabille, fut précisément « étranglée par son mari avec des circonstances atroces. « Cette comtesse portait le nom de Cudefort, auquel la « légende a dû substituer un nom plus euphonique. « Irrité des reproches qu'elle lui adressait à cause de « ses cruautés, Talvas fit saisir la comtesse, par deux « de ses affidés, en pleine rue, un matin qu'elle se « rendait à l'église et étrangler en présence de tout le « peuple. Ce fait odieux a dû se conserver dans la « mémoire des générations. Mais dans la complainte « populaire la comtesse Cudefort est devenue Marie « Anson. Peut-être faut-il voir dans ce nom une allu- « sion au nom de la ville d'Alençon. Marie Anson ne « serait-elle pas le génie topique, la fée eponyme, « gardienne du château, comme Melusine, pour le « château de Lusignan, comme la fée d'Argouges. « Quoi qu'il en soit, Marie Anson, d'après la com- « plainte que l'on chantait encore à Alençon, il y a « quelques années, attachée par les cheveux à la « queue d'un cheval, fut traînée par son mari à travers « le parc où elle expira :

« N'y avoit arbre ni buisson
« Qui n'eût du sang de Marie Anson. »

Nous avons donné, en 1855, le texte complet de

cette complainte curieuse dans notre *Étude sur la poésie populaire en Normandie ;* elle avait été publiée, pour la première fois, par Bouchaud dans son *Essai sur la poésie Rythmique* vers 1763 ; depuis elle avait pris place dans la bibliothèque bleue, sous le nom d'*Adélaïde et Ferdinand ou les trois anneaux.* On la réimprimait à Rouen, avec gravures coloriées, chez Bloquel, dans les premières années de la Restauration. Les imprimeurs d'Épinal la maintiennent encore aujourd'hui dans leurs collections.

La brochure *Une excursion au château de Voré* nous fait connaître sur la vie d'Helvétius, l'auteur fort oublié du livre *De l'Esprit*, certains détails ignorés jusqu'ici et qui pourraient être utilisés plus tard pour la biographie définitive de ce personnage.

Les deux dernières publications de M. Duval ont, à notre point de vue, plus d'importance. Elles sont intitulées : *Les étapes d'un réquisitionnaire de* 1793 ; — *Les députés de l'Orne, de* 1793 *à* 1815.

La première est une sorte de journal rédigé par François-Augustin Perrot. Ce jeune soldat faisait partie d'un bataillon de réquisitionnaires de la Seine envoyé, en 1793, au secours des départements de la Manche et de l'Orne.

« Rien dans ses notes, dit M. Duval, du langage » soldatesque et de l'affectation de patriotisme à la mode » à cette époque. Il semble éviter, avec autant de soin, » de faire montre de sentiments de bravoure que » d'autres mettent d'empressement à les étaler. »

Au fond, c'est un brave garçon, appartenant aux classes aisées et essayant, grâce à une merveilleuse facilité d'humeur, de tirer le plus d'agrément possible

de l'épreuve qui lui est subitement imposée. Les événements politiques, au milieu desquels il se trouve jeté, semblent le trouver fort indifférent ; il n'est question dans son journal ni de la Gironde, ni de la Montagne, ni de la République, ni de la Royauté, et, par une particularité assez rare, nous ne le voyons s'affilier à aucune des nombreuses associations populaires qui couvraient alors tout le territoire. Dans les villes qu'il traverse, il se tient même soigneusement à l'écart de ces foyers d'agitation stérile. Il a vraiment bien autre chose à faire. A peine arrivé à sa destination, il s'occupe de sa correspondance, cultive la musique, versifie, relit ses classiques ou se livre, avec ses amis, à d'interminables discussions philosophiques. Ce soldat improvisé trouve même le temps, entre deux exercices, de fonder, avec quelques camarades ayant la même éducation et les mêmes goûts, une société amicale et joyeuse, véritable caveau éphémère qui prit le nom de *Société de l'Accord parfait.* C'est pour son inauguration que le réquisitionnaire composa sur l'air : « Quand l'amour naquit à Cythère », une chanson qui vaut mieux par les sentiments que par la poésie, et dont nous nous contenterons de citer deux couplets :

On ne peut être exempt de peines,
Quand on est doué d'un bon cœur ;
Hélas ! des misères humaines
Chacun éprouve la rigueur !!
Pour en éloigner la mémoire,
Je connais un heureux secret :
Amis, ce secret est de boire
Et de chanter l'accord parfait.

Faisons trêve avec la tristesse,

Fuyons ses poisons dangereux,
Et de la naïve allégresse
Prenons les airs, suivons les jeux.
Ainsi qu'aux rayons de l'aurore
La fleur sur sa tige renaît,
Nos cœurs doivent s'ouvrir encore
Aux douceurs de l'accord parfait.

Sans vouloir rechercher ici l'opinion politique à laquelle appartenait notre jeune réquisitionnaire, il nous paraît certain que ce soldat républicain n'était pas d'humeur farouche et était fortement entaché de *modérantisme.* Avec de pareilles dispositions, on comprend parfaitement le peu d'enthousiasme qu'il manifeste au moment de son départ et ses relations suivies à Domfront avec un aristocrate avéré, le citoyen d'Av..... Quelques lignes relatives au séjour de Perrot à Bayeux suffiraient d'ailleurs à lever, à cet égard, toute espèce d'incertitude :

« Nous allâmes, nous dit-il, mon camarade et moi, « chez une citoyenne qui nous reçut *avec une politesse « un peu froide.* Une demi-heure de conversation nous « servit beaucoup auprès d'elle. Affligée de l'arrestation « d'un de ses parents, elle nous avait pris pour des « soldats de l'armée révolutionnaire. Cette erreur une « fois détruite, la confiance remplaça la crainte. Nous « soupâmes avec deux amies de cette citoyenne. La « plus jeune des trois avait bien cinquante ans ; mais « toutes se disputoient l'instant de nous offrir des mets « qui nous plaisoient le plus, et le souper étoit ex- « cellent. »

La liste des députés de l'Orne, de 1789 à 1815, dressée

à l'aide des procès-verbaux d'élection et des autres pièces officielles conservées aux archives, est un document des plus utiles et des plus intéressants. On y trouve, en effet, non-seulement les noms, dans leur ordre, de tous les représentants du département aux diverses époques, mais encore des notices rédigées avec soin et plus ou moins détaillées sur ces différents personnages.

La brochure de M. Duval est de nature à prévenir bien des erreurs et bien des confusions ; elle facilite singulièrement la tâche des personnes qui s'occupent de recherches sur la période révolutionnaire, et il serait, à notre sens, fort désirable qu'un travail du même genre fût exécuté, avec la même conscience, pour chacun de nos départements.

Les travaux de M. Almagro confinent de très-près aux dernières publications de M. Duval; tous ou presque tous ont été insérés dans le journal *Le Glaneur*. Nous citerons notamment : *Les Fêtes des Rosières sous l'Empire*, *Les Anniversaires de la mort de Louis XVI*, *Les Fêtes de la Fédération*, *L'histoire du Journalisme à Laigle*. Ces recherches consciencieuses sur les vicissitudes du journal d'une petite ville pendant la Révolution sont particulièrement intéressantes; elles mettent en relief des particularités peu connues qui peignent au vif la physionomie d'une époque et qui ont une importance relative assez considérable. Il y a là surtout une biographie détaillée du citoyen Coesnon-Pellerin, composée à l'aide de pièces originales extraites de la riche collection de M. de La Sicotière et qui mérite la plus sérieuse attention. Coesnon-Pellerin était proprié-

taire-fondateur du *Club des Familles*, journal du district de Laigle; il était, de plus, l'imprimeur officiel de l'Administration. Mais, s'il faut en croire un témoignage autorisé, c'était bien l'industriel le plus capricieux et le plus indolent que l'on pût rencontrer : son journal et le Comité révolutionnaire, dont il était le membre le plus dangereux, l'absorbaient tout entier. Il ne faut pas d'ailleurs s'y tromper : si Coesnon était l'ennemi des aristocrates, il ne détestait pas, avec moins d'ardeur, par tempérament, les autorités régulières, quelles qu'elles fussent, républicaines ou autres; aussi l'agent national, qui avait toujours été en lutte avec lui, le signalait-il au Comité de sûreté générale, le 7 ventôse an II, *comme un bourreau du genre humain, comme un sauvageon de la nature et comme un apôtre de désordre et d'anarchie.* Compris dans les épurations du 19 nivôse, emprisonné plus tard, le 7 ventôse, par arrêté du représentant Dubois-Dubais, il fut remis en liberté le 24 fructidor an III. Il se réfugia alors à Paris où il édita *La Résurrection du véritable père Duchesne*, dont le titre indique suffisamment l'esprit. Bien que Coesnon-Pellerin fût un personnage vulgaire, sans aucune portée dans l'esprit, il n'en a pas moins troublé profondément, par ses violences et par ses dénonciations haineuses, la ville de Laigle et une partie notable de l'arrondissement de Mortagne. Le rôle néfaste qu'il a rempli justifie pleinement les investigations auxquelles s'est livré sur son compte M. Almagro. Qu'il nous soit permis, en finissant, d'exprimer le désir de voir notre laborieux compatriote réunir, en un corps de volume, les articles qu'il dissémine chaque jour dans les feuilles de la localité. Il lui appartient de faire

pour Laigle ce que M. le docteur Jousset a fait pour Mortagne, en nous donnant l'histoire véridique et sincère de ce centre remuant de population, depuis 1789 jusqu'à 1802.

Il y a déjà une douzaine d'années, l'Académie de Rouen inséra dans ses *Mémoires* des recherches étendues sur Cideville et Jean-Nicolas Formont, amis et correspondants habituels de Voltaire. Il y avait dans ces travaux, qu'il ne m'appartient pas d'apprécier, bien des révélations piquantes sur la société du XVIIIe siècle, ses goûts littéraires, ses préoccupations constantes de courtoisie et d'élégance. La biographie de Bréant, par M. Malbranche, appartient au même ordre d'idées. Bréant, fils d'un maître des gabelles de Bernay, était particulièrement lié avec Linant : comme lui, il fut le protégé de Cideville et, à ce titre, quelque peu en relations avec Voltaire. Mais les deux amis, bien qu'ils eussent écrit de compte à demi une pièce de théâtre, formaient le contraste le plus complet que l'on puisse imaginer. Bréant était un homme de travail, aimant beaucoup sa famille et très-attaché à ses devoirs. Voltaire, quoique sceptique par tempérament, l'avait fort goûté et il écrivit de lui à Cideville :

« J'ai vu votre petit Bréant ; il est charmant, il est digne de votre amitié et des petits vers qu'il m'a montrés. »

Quant à Linant, lauréat de l'Académie française, auteur d'odes, d'épîtres, de poésies légères et de deux tragédies, *Alzaïde*, *Vanda*, il avait, toujours au dire de Voltaire, et portée au plus haut point, *la vertu aimable de la paresse*. Imbu des idées philosophiques du jour,

il considérait le plaisir comme la seule affaire sérieuse de la vie, et il préférait les amis aux parents, par cette raison décisive qu'on peut choisir les uns et qu'on est forcé de subir les autres :

« Ah ! maudits parents ! mon cher petit ami !...
« Accoutume-toi de bonne heure à regarder les amis
« comme les meilleurs parents qu'on puisse avoir et les
« seuls à qui il soit doux de plaire. Un père nous aime
« toujours tel qu'il nous a fait, et un ami ne nous
« choisit que quand nous sommes aimables. »

Bréant n'eut guère de peine à fermer l'oreille aux paradoxes de son ami Linant ; il eut plus de mérite à résister aux insinuations de Cideville.

Tout conseiller au Parlement de Normandie qu'il était, Cideville n'avait pas pris, au contact des gens de loi, une bien haute idée de la science juridique telle qu'on l'enseignait à son époque. Sa correspondance avec Bréant se ressent de cette fâcheuse impression.

« Adieu, lui disait-il en terminant une de ses lettres,
« aimez-moi, écrivez-moi, *et regardez les Cours comme*
« *des balivernes.* »

Bréant ne fut pas convaincu ; il fit son droit très-sérieusement, tout en composant de jolis vers, et revint dans sa ville natale se marier et occuper, par suite de la résignation faite par son père, la charge de receveur des gabelles de Bernay. Il mourut le 15 février 1772, entouré de l'estime publique et n'ayant jamais brigué d'autre distinction que le titre de membre de l'Académie royale de Rouen.

Son admiration excessive pour Voltaire n'avait d'ailleurs porté aucune atteinte à ses convictions religieuses. « Pour lui, comme le dit M. Malbranche, la vie pré-

« sente avait un but et la vie future des craintes et des « espérances. »

A cet égard, aucun doute n'est possible. Bréant nous a laissé, en effet, une profession de foi qui, quoique rédigée en vers, est fort explicite ; et, de plus, son ami Haillet de Couronne, dans l'éloge qu'il prononça à son sujet, le 15 août 1772, est entré sur ce point délicat dans les détails les plus précis et les plus catégoriques.

Bréant n'était guère connu jusqu'ici des bibliophiles et des érudits que par l'article sommaire que lui a consacré M. Frère, dans son *Dictionnaire du bibliographe normand;* nous remercions M. Malbranche d'avoir beaucoup ajouté à ce que nous savions, en plaçant dans son véritable cadre et sous le jour discret qui lui convient cette douce et sympathique physionomie.

M. des Diguères, auquel nous devions déjà *Sévigni ou une paroisse rurale de Normandie pendant les trois derniers siècles; Les Rouxel de Médavy-Grancey*, vient d'ajouter à ce contingent déjà important deux publications : une *Notice sur la famille du Fay de La Sauvagère* et la *Vie de nos pères en Basse-Normandie.*

De la première nous ne dirons qu'un mot : c'est le complément d'une étude sur la même famille due à la plume de M. le comte de Contades. On y rencontre des indications nouvelles et utiles; quelquefois même le récit d'incidents piquants y vient égayer la sécheresse habituelle des détails généalogiques. Nous pouvons mentionner, à ce point de vue, la tentative d'enlèvement de Louise de Malicorne par le jeune de Brossard Saint-Mars. Il semble d'ailleurs que les rapts et les détournements de mineures étaient dans les procédés courants

de l'époque ; car, en 1639, deux frères du même Saint-Mars avaient participé à une équipée du même genre, en favorisant l'enlèvement de Mlle de Nonant par le marquis de Grancey.

La *Vie de nos pères* a un intérêt plus général. Le travail se compose de deux parties très-inégales d'étendue : d'une introduction dans laquelle M. des Diguères s'est efforcé de tracer les traits généraux de la société argentanaise ; de notices détachées sur les principales familles de l'endroit.

Dans l'introduction, que nous aurions voulu voir plus développée, nous relevons, comme détails caractéristiques, le nombre extraordinaire d'ecclésiastiques attachés aux diverses églises, cent pour la seule église de St-Germain ; le rôle considérable de la noblesse, qui ne comptait pas moins de soixante familles ayant hôtel et train de maison ; enfin, l'influence prépondérante de la haute bourgeoisie et le caractère éminemment pittoresque des réjouissances publiques.

Les notices historiques, biographiques, généalogiques qui sont placées à la suite et qui constituent l'ouvrage proprement dit, échappent par leur nature à une analyse rigoureuse ; nous pouvons dire cependant qu'elles renferment une masse énorme de renseignements puisés non-seulement dans les mémoires publiés ou restés manuscrits des nombreux historiens de la localité, mais encore dans les actes de l'état civil, dans les titres des fabriques et de l'Hôtel-Dieu, dans les procès-verbaux des municipalités, dans les archives des particuliers et du département. De pareilles recherches, suivies avec un soin consciencieux et persévérant, indépendamment de l'intérêt qu'elles offrent au point de vue

de l'origine des familles, jettent la plus vive lumière sur les annales de la ville et des communes circonvoisines. Parmi les notices les plus curieuses, citons celles qui concernent les Ango, Auvray, Barbot de Tierceville, Provost La Pérelle, Mesnilglaise, Fortin de La Hoguette, de Prefeln, de La Haye, Eudes de Mezeray, Lautour, Le Tellier de Valazé, Le Verrier de La Couterie, Troterel, Turgot, Vauquelin. Il suffit de les parcourir avec attention pour voir les ressources inattendues que ces scrupuleuses investigations peuvent fournir à l'histoire économique, littéraire et politique de la Basse-Normandie. En 1865, au moment où paraissait l'*Histoire de Sévigni*, M. de Caumont adressait à l'auteur les plus vives félicitations; il les lui renouvellerait encore certainement aujourd'hui. Venu après Mannoury, les frères Prouverre, l'abbé de Courteille et Lautour-Montfort, M. des Diguères a tiré le parti le plus intelligent des travaux de ses devanciers et mérite, à tous les titres, une place d'honneur parmi eux. Ses notices, que ne rattache ensemble aucun lien, ne constituent pas, à proprement parler, une histoire en forme; mais elles apprennent infiniment plus que beaucoup d'histoires régulières, et nous estimons qu'il sera désormais impossible de s'occuper d'Argentan et de son territoire sans y avoir recours.

L'ouvrage de M. des Diguères nous conduit, par une transition naturelle, à la *Monographie de la commune de Lonlay-le-Tesson*, par M. le comte de Contades. Cette paroisse est la plus normande de toutes les paroisses du canton de La Ferté, sur lequel notre compatriote a concentré ses études; elle n'appartenait, en eff

Passais, ni au diocèse du Mans, et c'est seulement à l'aide des documents existant dans les archives de Caen et d'Alençon que l'on peut arriver à reconstituer son histoire. Tout près de lui, M. de Contades a eu, du reste, l'heureuse fortune de rencontrer un homme aussi obligeant que modeste, M. Jules Appert, qui « s'est associé pour ainsi dire à son travail, en lui « faisant parvenir, à tout moment, un document nou- « veau ou un renseignement utile. »

La notice relative à Lonlay est conçue sur le plan suivi déjà par l'auteur pour La Sauvagère et St-Maurice-du-Désert. Elle comprend l'histoire ecclésiastique, féodale et municipale de la commune avec de courtes indications sur les différents villages. M. de Contades y a ajouté une note spéciale sur le petit fief du Bois-Manselet et le chevalier du Hausset.

L'histoire ecclésiastique prend surtout de l'intérêt à l'époque révolutionnaire, et nous ne saurions trop féliciter notre annaliste d'en avoir fixé scrupuleusement les détails les plus essentiels. La conduite héroïque de l'abbé Grandière, le repentir touchant de l'abbé Lafosse, le massacre à la Lande-de-Lougé d'Élisabeth de Vigneral et de son fils étaient, à des titres divers, des événements historiques, ayant leur physionomie particulière dont le souvenir devait être conservé.

L'histoire féodale se compose de recherches généalogiques concernant les Taisson, les Lamotte-Fouquet et les d'Oilliamson, qui furent successivement seigneurs de Lonlay. On lira avec profit la biographie de plusieurs membres de cette dernière famille. Gabriel-Éléonore, comte d'Oilliamson, en relations journalières avec Puysaye, commandait une des divisions de l'armée qui

devait débarquer à Quiberon. Le vicomte François-Étienne, maréchal de camp comme son frère et major général dans l'armée du comte de Frotté, fut blessé dans une des rencontres qui précédèrent la pacification. Réfugié dans une ferme et saisi par une patrouille républicaine, il fut fusillé sans jugement. Sa tombe se voit encore dans une obscure église de campagne, au Mesnil-Adelée (arrondissement de Mortain), et tout dernièrement l'inscription qui la recouvre a été relevée par M. Sauvage; enfin Guillaume-Louis, après avoir fait partie, comme officier supérieur de l'armée de Condé, du corps d'émigrés un instant réunis à Jersey, et enfin de la légion du comte de Frotté, fut arrêté au café Procope, à Paris, sur la dénonciation d'un garçon de salle, quelque temps après l'exécution de son chef. Traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné à mort et fusillé dans les fossés de Vincennes.

A son *Étude sur Lonlay*, M. de Contades a joint quelques renseignements sur la chapelle du mont d'Hère, à laquelle était annexée autrefois une léproserie. Près de là se tenaient deux foires, les jours St-Cosme et St-Damien et le jour St-Yves. La coutume en appartenait au seigneur de Lonlay.

Le chapitre du volume de M. de Contades, intitulé *Le Bois-Manselet*, nous ramène aux souvenirs de la Révolution. Le Manselet était un petit fief dépendant de la baronnie de Briouze et s'étendant sur les paroisses du Mesnil de Briouze et de Lonlay. Le manoir, sorte de vieux logis normand, s'élevait au pied des collines boisées du mont d'Hère, au milieu d'une cour fermée et d'un jardin ceint de larges douves. Au rez-de-chaussée, une cuisine immense s'étendait auprès d'un

massif escalier de pierres; au premier se trouvaient des chambres, et cette pièce, moitié salon, moitié salle à manger, qui était le lieu de réunion des grands jours dans toutes les gentilhommières normandes.

Les deux derniers propriétaires de ce domaine, M. et Mme de Bennes, émigrèrent en 1793 et prirent tous les deux du service dans l'armée des princes, le mari sous son nom, la femme sous le nom de *chevalier du Hausset.* A l'étranger tout le monde ignorait leur véritable situation... « Mais ils se faisaient remarquer par une sin-« gulière émulation de bravoure et par une sympathie « ardente, que les liens d'une commune origine ne « suffisaient pas à expliquer. »

M. de Bennes fut tué à côté de sa femme à l'affaire du canal de Louvain; celle-ci n'abandonna pas pour cela la carrière des armes, elle fit partie de l'expédition de Quiberon, fut prise les armes à la main, s'échappa et ne rentra en France, après une suite d'aventures extraordinaires, qu'en 1804. La vie si mouvementée du chevalier du Hausset, lieutenant aux chasseurs nobles du Roi, clôt l'histoire du fief du Bois-Manselet.

L'habitation n'est plus aujourd'hui qu'une vulgaire maison de ferme où seules de vastes salles démeublées et des boiseries dépeintes et vermoulues rappellent au visiteur un passé qui ne fut pas sans éclat.

C'est avec un véritable plaisir que nous signalons la continuation des publications archéologiques de notre laborieux confrère, M. le docteur Pépin. La notice que nous avons sous les yeux est consacrée à la paroisse St-Ouen; elle sera suivie de notices analogues sur les autres paroisses de la ville de Caen.

M. Pépin ne s'est cependant pas proposé de refaire l'histoire de la cité après Bourgueville, Daniel Huet, l'abbé De La Rue et Frédéric Vaultier. Son ambition a été plus modeste. A l'aide de recherches incessantes effectuées dans les dépôts publics, aux archives de la ville, aux archives du département, à la bibliothèque publique, à la collection Mancel, il a réussi à glaner un certain nombre de particularités, dédaignées ou non aperçues par les chercheurs qui l'avaient précédé ; il a voulu, de plus, compléter par des explorations personnelles les études monumentales auxquelles le vieux Caen a déjà donné lieu. Sans doute, les grandes lignes d'une esquisse de ce genre sont depuis longtemps fixées; mais tout n'a pas été dit et une infinité de détails curieux sont encore restés dans l'ombre. Ce sont ces richesses enfouies que M. le docteur Pépin a entrepris de faire connaître par la description écrite et par le dessin. La notice sur St-Ouen nous présente quatre vues de l'église, un croquis de la porte de la tour, une reproduction de la tombe si curieuse du curé Bernardin Le Prévost, une vue du manoir du Pont-Créon et de l'ancienne Amidonnerie.

Vers la fin de l'année 1847, le conservateur-adjoint de la Bibliothèque, le regretté Trebutien, publiait, avec l'aide d'amis dévoués, un *Guide de Caen*, placé à l'origine sous le patronage de M. de Caumont, et qui reçut de tous le plus favorable accueil. L'auteur avait emprunté le point de départ de son travail au *Précis de l'Histoire de Caen*, inséré par M. Boisard dans l'*Annuaire du Calvados*, mais il avait rajeuni et remanié profondément l'œuvre primitive, et il y [illegible] ajouté un

ensemble de considérations esthétiques qui lui donnaient sa marque personnelle et très-caractéristique.

Deux éditions de ce petit volume, qui répondait à un besoin général, furent rapidement épuisées, et l'auteur songeait à en donner une troisième, lorsque, le 13 mai 1870, une mort que rien ne faisait prévoir vint l'enlever à ses travaux.

Cependant, les bases de cette édition définitive avaient été déjà par lui arrêtées avec M. Le Blanc-Hardel, et celui-ci a pensé qu'il lui appartenait de ne pas laisser dans l'oubli une œuvre qui avait été goûtée du public et qui faisait honneur tout à la fois à la ville de Caen et à son historien. Sans se laisser rebuter par des difficultés de plus d'un genre, il a poursuivi, avec un zèle digne d'éloges, tout un travail sérieux de révision; il s'est livré à de nouvelles recherches, et aujourd'hui il présente au public un nouveau guide qui réalise la plupart des améliorations projetées par Trebutien, et qui répond à ses sentiments intimes.

« Antiquaire depuis que nous avons pu comprendre « et comparer, écrivait-il en tête de la seconde édition, « artiste au moins par notre âme, habitant d'une ville « tout historique et monumentale, nous avons pensé « que c'était un devoir pour nous de déployer ses titres « à la célébrité; de rappeler à mes concitoyens qui nous « sommes et où nous sommes; de leur signaler ce qui, « depuis des siècles, est l'honneur de cette terre où « nous devons mourir. »

Ce programme, où revit l'âme entière de Trebutien, n'a pas été mis de côté par M. Le Blanc-Hardel, et il l'avait certainement sous les yeux lorsqu'il réunissait les éléments de la publication présente. Le nouveau

guide reproduit, en effet, ce que l'ancien avait de meilleur; seulement sans en modifier ni l'esprit général ni les lignes essentielles, il le complète par des additions importantes que nous ne pouvons laisser inaperçues. Nous devons citer, en première ligne, le précis historique consciencieux qui ouvre le volume, et qui, en quarante-huit pages, résume de la manière la plus heureuse l'histoire de Caen depuis ses commencements relativement récents, jusqu'aux temps modernes. L'auteur expose les faits avec ordre et méthode, dans une langue correcte, sans digressions superflues et sans vaines déclamations. C'est, dans un cadre restreint, l'ensemble de toutes les notions certaines que nous possédons aujourd'hui sur la vie, aux diverses époques, de la grande cité normande.

Le Caen monumental n'a pas été traité avec moins de soin : nous recommandons notamment la lecture des chapitres III et VI, relatifs : l'un aux édifices religieux, l'autre aux maisons privées. Ainsi que le reconnaissait M. Georges Bouet, bon juge en pareille matière, le *Guide* réserve plus d'une révélation même aux archéologues qui ont le plus consciencieusement étudié le vieux Caen dans ces dernières années. Au reste, c'est surtout le côté architectural de la ville que M. Le Blanc-Hardel s'est attaché à reproduire et à faire connaître. Pour arriver à ce résultat, au prix d'assez lourds sacrifices, il a voulu joindre le dessin à la parole, et en regard des descriptions écrites, il a placé fort souvent une gravure qui fixe d'une manière précise soit l'aspect d'ensemble, soit les détails caractéristiques du monument. Cette multiplicité de gravures est tout à la fois l'un des mérites et l'une des originalités de la publication.

« Mais Caen ne tient pas tout entier entre les fau-
« bourgs de Vaucelles et du Bourg-l'Abbé, le paysage
« qui l'environne est encore Caen, et il est couvert
« d'églises, de forteresses, de manoirs seigneuriaux,
« d'une beauté sévère et grandiose. C'est à son tour un
« vrai panorama de monuments. »

Trebutien, auquel nous empruntons ces paroles, l'avait parfaitement compris, et, dans son opuscule, après avoir décrit les monuments de la ville, il avait esquissé en quelques pages les sites et les édifices les plus remarquables des environs. — M. Le Blanc-Hardel a reproduit ces courtes notices en y ajoutant quelques lignes sur le château de Falaise et sur la statue de Guillaume le Conquérant. Cet appendice ne saurait être considéré comme un hors-d'œuvre dans l'histoire d'une ville marquée encore de l'empreinte du duc-roi et qui resta toujours sa cité de prédilection.

A côté des monographies savantes et des dissertations archéologiques plus ou moins développées, les *Guides*, malgré leurs apparences modestes, forment aujourd'hui un genre de productions très en faveur auprès du public et dont l'utilité est généralement reconnue. Parmi les meilleurs qui aient été édités, nous n'hésitons pas à placer le *Guide de Caen*, de M. Le Blanc-Hardel. Avec sa rédaction concise, ses appréciations judicieuses, *et ses nombreuses gravures*, il est appelé à rendre des services sérieux à la science archéologique. Il contribuera, nous en sommes convaincu, à mieux faire connaître nos richesses architecturales en même temps qu'il popularisera parmi nous le respect du passé et du grand art qui en a été l'expression.

Il est des événements qui ont le privilège d'exciter une attention persistante et dont l'intérêt ne paraît pas d'ici bien longtemps susceptible d'être épuisé. La Saint-Barthélemy est l'un de ces faits. Le caractère odieux des massacres, les mobiles qui les provoquèrent, l'émotion profonde qu'ils produisirent et leurs conséquences imprévues, au point de vue politique et religieux, tant en France qu'à l'étranger, tout se réunit pour solliciter l'ardeur des investigateurs et les méditations des philosophes et des historiens. Il y a déjà plusieurs années M. Georges Gandy publia, dans le Ier volume de la *Revue des questions historiques*, un article fort étudié sur cet événement. L'auteur s'efforçait d'établir, à l'aide des documents les plus sérieux, que la Saint-Barthélemy fut avant tout un crime politique, dont la nécessité s'imposa à l'esprit peu scrupuleux de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, pour masquer la part qu'ils avaient prise, deux jours auparavant, dans l'assassinat tenté sur Coligny, et que les massacres qui s'étendirent à une douzaine de villes, en s'échelonnant dans un espace de plusieurs semaines, du 25 août au 27 octobre, ne doivent pas être attribués aux ordres de la Cour ni à l'action des autorités provinciales, mais aux ressentiments profonds que les excès de tout genre, commis antérieurement par les protestants, avaient amassés dans le cœur des populations catholiques, à des rancunes privées et surtout aux instincts sauvages de meurtre et de pillage qui, dans les jours de désordre, se réveillent dans toutes les populaces.

Les recherches entreprises par M. d'Estaintot aboutissent, pour la ville de Rouen, aux mêmes c

Notre savant confrère a d'ailleurs recueilli tous les renseignements officiels conservés soit aux archives municipales, soit aux archives judiciaires. Malheureusement, par une étrange coïncidence, le « Registre des délibérations de l'hôtel-de-ville » et le « Journal des échevins » sont muets : le premier, du 16 septembre au 25 ; le second, du 16 septembre au 10 octobre. Une lacune analogue existe dans les « Registres secrets du Parlement », du 13 au 30 septembre. A la date du 13, le greffier Godefroi arrête sa rédaction et passe la plume à Mre Jehan Criquebel, chargé de le remplacer. Mais le registre tenu par celui-ci n'existe plus ou n'a pu, tout au moins, être retrouvé jusqu'ici.

Malgré ces regrettables *desiderata*, les documents publiés par M. d'Estaintot gardent leur valeur et seront consultés avec fruit. Parmi les plus curieux nous citerons : la lettre du Roi à M. de Carrouges, du 24 août 1572 ; les extraits du Journal des échevins et du Registre des délibérations, de la fin du mois d'août et du commencement du mois de septembre ; une lettre de la Reine-mère, du 21 septembre ; une lettre du Roi, du 6 octobre ; enfin, une autre lettre du Roi, du mois de décembre, adressée aux officiers municipaux de la ville, qui figure aux archives de la ville, dossier 400.

Après la lecture de ces pièces, nous croyons, comme M. d'Estaintot, que rien n'autorise à penser que ces sanglantes représailles aient eu lieu en vertu d'ordres secrets de la Cour, transmis au gouverneur de la ville ; aucun indice ne révèle la coopération directe ou indirecte soit du corps de ville, soit des chefs militaires, soit des membres du Parlement. L'étrange prise d'armes qui ensanglanta les rues de Rouen, le 17 septembre, et qui

aboutit au massacre de près de 600 religionnaires, la plupart sans notoriété politique, fut la conséquence de l'émotion produite par les événements de Paris, dans une population exaspérée par les pillages, les violences et les dévastations dont elle avait eu à souffrir dans la journée néfaste du 3 mai 1572.

Les souvenirs laissés par ces déplorables excès étaient loin d'être oubliés, et, dès le 18 mars 1571, les dispositions hostiles de la population rouennaise s'étaient manifestées avec une singulière audace. Au mépris de l'édit de pacification, une bande de fanatiques se précipita sur les protestants à la sortie du prêche de Bondeville et massacra sans pitié un certain nombre de ces malheureux, surpris et désarmés. Ce guet-apens, énergiquement réprimé, amena le désarmement général de la ville de Rouen et plusieurs condamnations à mort, dont cinq furent exécutées; mais ces mesures rigoureuses étaient impuissantes à calmer les esprits et à ramener la paix, et il était évident qu'il suffisait d'une étincelle pour rallumer l'incendie. Le départ de Carrouges, le 16, avec les forces dont il disposait, laissait la ville sans défense et rendait, par suite, aux passions populaires toute leur liberté d'action. L'inaction ou l'impuissance des autorités locales fit le reste : l'émeute éclata le 17 sans rencontrer d'obstacle, et par une particularité frappante qui lui donne sa physionomie, on vit se signaler, au premier rang des massacreurs, le capitaine Maromme, l'un des condamnés de l'affaire du 18 mars. L'histoire impartiale doit toutefois ajouter que la *responsabilité morale* de ces tristes représailles remonte à ceux qui enjoignirent au gouverneur Carrouges de quitter la ville, malgré les récla-

significatives et les protestations désespérées des autorités locales.

En même temps qu'il publiait « la *Saint-Barthélemy à Rouen* », M. d'Estaintot nous donnait : *La tombe de Jean de Bailleul*, une *Excursion à Valmont et Cany*, les *Mémoires du président Bigot de Monville*. Le premier de ces ouvrages met fin, d'une façon nette et décisive, à la controverse qui s'était élevée à propos de l'interprétation de l'inscription funéraire de Jean de Bailleul; le second, avec ses nombreux dessins et ses aperçus archéologiques, est un itinéraire instructif comme les aimait M. de Caumont; le troisième met en lumière un document historique d'une réelle importance. En 1871, pendant les loisirs forcés que lui faisait l'occupation prussienne, M. d'Estaintot eut l'idée de s'absorber dans le dépouillement des manuscrits non encore classés légués à la ville de Rouen par le marquis de Martainville. Dans une liasse plus poudreuse que les autres, portant sur son enveloppe cette mention : « Rien n'est classé « dans ce manuscrit, on ne sait de quoi il traite », il découvrit, à sa très-grande surprise, le journal manuscrit du président Bigot. Écrit au jour le jour à l'occasion de la sédition dite des Nu-Pieds en Normandie, 1639-1640, ce document important est la contrepartie du Diaire du chancelier Séguier.

Avec l'autorité qui appartient à un témoin oculaire bien placé pour tout voir et assez intelligent pour tout apprécier, le président a noté, avec un soin minutieux, le rôle effacé et fort indécis du Parlement, qui ne sut, en définitive, ni prévenir le soulèvement, ni le réprimer. Cette attitude équivoque ne lui porta pas bonheur et motiva son interdiction « pour négligence,

connivence et lascheté. » Sur ce grave événement le journal est fort curieux, et, s'il ne justifie pas absolument, à l'égard de ce grand corps judiciaire, le jugement sévère consigné dans les lettres-patentes, il met au moins en pleine évidence la pusillanimité, le caractère versatile et les misérables préoccupations personnelles du premier président Faucon de Frainville. Ainsi qu'il arrive presque toujours, la compagnie tout entière paya pour le chef qui la représentait et qui ne sut malheureusement que la compromettre. En dehors des détails concernant les membres du Parlement, le lecteur en remarquera beaucoup d'autres relatifs à la marche de la sédition ou à sa répression à Caen, à Avranches, à Coutances et à Bayeux.

Le *Journal du président Bigot de Monville* a été publié par la Société de l'histoire de Normandie : c'est encore à la même compagnie que nous devons les *Mémoires de Thomas du Fossé*, dont l'édition, complète cette fois, a été menée à bien, avec un soin consciencieux, par M. Bouquet. Les détails curieux et piquants abondent dans ces quatre gros volumes. Le récit d'un voyage fait par l'auteur en Normandie, au cours de l'année 1693, nous sort un instant des discussions théologiques et ne manque pas d'un certain agrément.

Voici d'abord une description de la ville d'Avranches bien faite pour flatter l'amour-propre des habitants et qui a son intérêt, surtout quand on se reporte à l'époque où elle a été écrite :

« La ville d'Avranches, nous dit du Fossé, n'a rien « que de très-champestre et elle sent presque plutôt un « grand village qu'une ville épiscopale. Ce qu'il y a de « charmant est la situation pour la beauté de la veue.

« Car je ne sçay si, dans tout le reste du monde, il y « a un point de veue qui puisse être comparé à celui « que l'on découvre de divers endroits de la ville, « surtout du jardin des Capucins et de la place qui est « devant le grand portail de l'église cathédrale et du « doyenné. On ne peut assurément se rien figurer qui « égale ce que la nature y présente aux yeux. On voit, « d'un costé, une vallée partagée par divers villages, « accompagnez de très-beaux plants, qui semblent « former à la veue comme autant de parterres diffé« rents. On voit devant soy comme une autre sorte de « parterre d'eau formé par divers courans de la mer, « qui serpente en mille endroits d'une manière qui « charme la veue. On voit encore d'un autre costé, « c'est-à-dire sur la gauche, une vaste étendue de mer « et le Mont-St-Michel, élevé en rocher tout au milieu, « avec un autre rocher à costé nommé Tombellayne où « il y avoit, à ce qu'on nous dit, une grande quantité « d'excellents lapins. »

Le bon du Fossé ne pouvait oublier, dans sa vue générale du pays, ni les salines groupées si pittoresquement sur la côte, ni les moutons de pré-salé que les gastronomes du XVIIe siècle appréciaient déjà à leur valeur.

« Nous eûmes aussy l'avantage de voir en chemin « les petites salines qui sont le long de la mer. Ce « sont des petites maisons ou cabanes dans lesquelles « on travaille à faire du sel blanc. Je les appelle petites « salines pour les distinguer des grandes, qui sont « vers la Saintonge et où le sel se fait d'une manière « toute différente ; car, dans les petites salines dont je « parle ici, l'on amasse par monceaux le sable qui est

« imbibé de l'eau de la mer, et de ce sable que l'on « fait bouillir on tire un sel blanc dont il se fait un « grand débit dans le pays.

« Nous remarquâmes aussy que le long du rivage il « croist une herbe qui est comme du serpolet aux « endroicts où l'eau ne vient que dans le temps des « grandes marées, c'est-à-dire au mois de mars et de « septembre. Et c'est cette herbe que mangent, avec « grande avidité, les moutons et qui leur donne un « goût si exquis que l'on quitteroit les perdrix et les « faisans pour en manger, tant la viande en paroist « délicieuse. »

Du Fossé passe plus légèrement sur St-Lo, Coutances, Falaise, Évreux, Bayeux et Caen ; mais comment les habitants de cette dernière ville pourraient-ils tenir rigueur à un écrivain qui loue, avec tant d'insistance et de conviction, la politesse des indigènes et qui proclame, sans l'ombre d'une hésitation, Caen la plus belle ville de Normandie?

« J'arrive tout d'un coup de Bayeux à Caen, qui « peut passer pour la plus belle ville de Normandie, « n'y ayant rien dans Rouen mesme qui égale la beauté « de sa grande place qui est une espèce de place « royale. Elle est terminée à un bout par l'église des « missionnaires, qui est grande et bien bâtie. Les « RR. PP. Jésuites sont aussy très-bien placez et ont « une belle église et un beau collège. Cette ville, en « plusieurs parties, est très-bien bâtie et elle a des « rues si peuplées qu'on les prendroit pour des rues de « Paris. Le peuple s'y picque de politesse, et son « Université aussi bien que son Académie, y attirant « beaucoup de monde, la rendent très-considérable. »

Dans cette excursion un peu fantaisiste à travers la Basse-Normandie, Thomas du Fossé ne porte son attention que sur deux établissements religieux, la Trappe et le Mont-St-Michel : le premier, qui avait à sa tête l'illustre abbé de Rancé, le frappa surtout par son côté austère et ascétique ; le second lui apparut comme une des merveilles architecturales du monde. Aussi ne tarit-il pas en détails sur son compte : c'est ainsi que nous le voyons en tenter la description archéologique, nous raconter par le menu sa traversée par les grèves, et nous fournir des renseignements précieux sur un prisonnier d'État nommé Chauvigny, dit La Bretonnière, qui y était alors renfermé dans la cage de fer :

« La ville du Mont-St-Michel est très-peu de chose.
« Elle est néanmoins toute environnée de murs, accom-
« pagnez de plusieurs tours, mais assez ruinez par les
« coups de mer dont ils sont battus sans cesse. Toutes
« les maisons consistent presque en hostelleries et en
« boutiques de marchands de coquillages, de rubans,
« de chapellets et de médailles de plomb ; mais l'abbaye
« peut être justement considérée comme une des mer-
« veilles du monde..... Il suffit de dire, pour en donner
« une juste idée, que M. de Vauban, grand ingénieur de
« France, y étant venu quelques mois auparavant, fut
« très-longtemps à en regarder avec étonnement tous
« les dedans et tous les dehors ; et qu'après avoir observé
« exactement cette masse de bâtiments monstrueux
« élevez sur ce hault rocher, qu'il ne pouvoit se lasser
« d'admirer, il dit à la fin que cet ouvrage luy pa-
« roissoit un chef-d'œuvre et l'ouvrage le plus hardi et
« le plus achevé qui fust peut estre dans tout le monde.
« Il faut en effet se figurer, sur la pointe d'un rocher,

« une grande église fort exhaussée et très-bien propor-
« tionnée pour la nef et pour le chœur, et tout ce qu'on
« peut désirer dans une abbaye pour le logement et
« pour tous les lieux clostraux, c'est-à-dire un grand
« dortoir, un très-beau réfectoire, une bibliothèque,
« un cloistre dont les pilliers sont d'une matière rare et
« d'un ouvrage merveilleux et deux ou trois grandes
« salles, dont il y en a une surtout très-spacieuse et
« voultée comme une église, qu'on appelle la salle de
« St-Michel, parce que l'on y faisoit autrefois les che-
« valiers de St-Michel. Et ce qu'il y a encore de remar-
« quable, c'est que l'église est tout entière soutenue
« sur une voulte que nous vismes avec admiration
« comme une autre espèce de chef-d'œuvre de l'art de
« l'homme..... Cette voulte si prodigieuse, qui soutient
« une telle masse, est soutenue elle-même en dedans
« par des pilliers qui font peur à voir..... »

Quant au nommé Chauvigny, dit La Bretonnière, voici la brève mention qui le concerne :

« Il y a au haut du rocher un endroit où étoit pour
« lors enfermé, par l'ordre de Sa Majesté, un certain
« autheur de la *Gazette de Hollande*, qui disoit toujours
« mille impertinences contre le Roy et contre l'État, et
« qu'on trouva moyen de faire arrêter lorsqu'il s'en
« doutoit le moins, étant François d'origine et ayant
« voulu revenir en France voir son pays en la com-
« pagnie d'un autre François, qui l'y engagea adroitte-
« ment pour le faire prendre. Il étoit là reserré de
« telle sorte qu'il y avoit ordre de ne le laisser parler à
« personne et que le Prieur étoit chargé de sa garde en
« son propre et privé nom. »

Tout récemment, une intéressante communication de M. Steenstrup, notre savant correspondant danois, rappelait l'attention sur le nom un peu oublié de Jacques de Cahaignes, professeur de médecine à l'Université de Caen ; la nouvelle publication dont ce polygraphe infatigable a été tout récemment l'objet est venue fort à propos raviver son souvenir parmi ses compatriotes.

L'élégant volume de M. le vicomte de Blangy a eu pour nous un autre mérite. En rendant accessible à tous l'un des opuscules les plus rares de Cahaignes, ses *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, il a jeté quelque lumière sur l'histoire de la cité, au point de vue politique et littéraire et même au point de vue monumental.

Peut-être serait-il possible de relever dans la traduction de notre confrère quelques inexactitudes. Mais, outre qu'il est assez difficile de saisir toujours le sens exact du latin spécial dont Cahaignes faisait usage, comment, en bonne justice, se montrer sévère pour un amateur, pour *un simple curieux*, qui ne se pique d'être ni docteur ni savant et qui, dans sa préface humoristique, s'adresse à son auteur de prédilection dans les termes suivants :

« Pauvre Cahaignes, si la curiosité, le désir de savoir « ce qui regarde autrui, comme la définit Pierre Ri- « chelet dans son *Dictionnaire de la langue française*, « était une des qualités essentielles du traducteur, « assurément je pourrais encore nourrir quelque espoir « d'avoir su interpréter ta pensée ; car, dans tout le « cours de ma tâche, le désir de savoir ne m'a pas « failli un instant. Quoi qu'il en soit, j'ose espérer que « le lecteur me saura gré de mes efforts, et qu'en

« faveur de sa curiosité satisfaite il voudra bien me « pardonner mon inexpérience. »

L'espoir trop modeste de l'auteur ne sera pas déçu; le volume, d'une typographie recherchée, que nous annonçons est l'œuvre d'un chercheur consciencieux, d'un dessinateur exact et d'un homme de goût. Avec son introduction substantielle, ses notes nombreuses, ses fac-simile, *ses blasons*, il complète les travaux si divers dont la ville de Caen a été l'objet et peut servir à éclairer bien des points obscurs et même à préparer la solution de quelques problèmes archéologiques.

En finissant cette revue bibliographique, nous nous faisons un devoir d'annoncer, non sans un certain sentiment de fierté pour notre province, la réimpression de l'*Ancienne coutume de Normandie*, que vient de publier à Jersey, chez Charles Lefeuvre, notre confrère M. William-Lawrence de Gruchy, juré justicier à la Cour royale.

Tout le monde sait que la vieille coutume a encore aujourd'hui force de loi dans les îles, et l'on comprend parfaitement qu'un magistrat ait eu à cœur de rendre plus accessible « le livre qui renferme les sources ori- « ginelles du droit en usage et dont le contenu, sous « certaines restrictions évidentes, fait à ce titre auto- « rité légale dans l'île. »

M. de Gruchy a pris pour base de son travail l'édition de 1539 donnée par Le Rouillé, avec références aux éditions antérieures ou postérieures, au moins pour les passages offrant quelque obscurité. Le texte français est présenté dans sa forme originale; il n'en est pas de même du texte latin. « Dans celui-ci, dit M. de Gruchy,

« j'ai rapproché l'orthographe de celle du latin clas-
« sique, en signalant toujours dans une note tout chan-
« gement sérieux. »

Un pareil procédé ne serait certainement pas de mise pour une édition critique et vraiment scientifique. Cette édition définitive de notre vieille coutume, M. Legay, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, y avait longtemps songé et M. Joseph Tardif nous la donne en ce moment.

M. de Gruchy n'a visé à rien de pareil; il a voulu simplement mettre à la portée du public et des praticiens un document invoqué journellement en justice, en y joignant une table destinée à faciliter les recherches dans le classique commentaire de Terrien. Ce but, ainsi limité, nous paraît avoir été complètement atteint.

L'ouvrage se termine par l'indication des diverses éditions de la *Coutume* et par des appréciations empruntées à ses commentateurs ou aux écrivains qui ont eu l'occasion de l'étudier. Parmi ces derniers figurent deux jurisconsultes jersiais, M. Poingdextre et M. Le Geyt, écuyer, lieutenant bailli de l'île.

Présentée ainsi au public, avec des annotations sobres et judicieuses, l'*Ancienne coutume de Normandie* a reçu un accueil favorable à Jersey et à Guernesey; elle trouvera le même accueil en France; car elle fait honneur à la fois à son auteur, M. de Gruchy, et à l'éditeur, M. Charles Lefeuvre, de St-Hélier.

E. de B.

L'inscription de l'église Saint-Sauveur de Caen.

Le *Journal des Savants* (livraison de mars 1881, p. 145), contient sous le titre de « Découvertes archéologiques » quelques lignes relatives à une inscription singulière qui se voit dans l'église Saint-Sauveur, à Caen. Nos lecteurs, croyons-nous, nous sauront gré de reproduire ici l'explication ingénieuse que donne de ce texte énigmatique M. Adrien de Longpérier.

« Le goût des anagrammes et des chronogrammes a été fort répandu à diverses époques et, sans remonter jusqu'à Lycophron, on peut dire qu'il a engendré des productions qui nous étonnent par leur puérilité. Passe encore quand ces combinaisons bizarres offrent un caractère mnémotechnique; mais c'est rarement le cas. Parmi celles que nous avons relevées en examinant des monuments anciens, nous en pouvons citer une qui nous a semblé curieuse à cause d'un des mots qu'elle contient. Cette anagramme, composée de six vers et soigneusement gravée (en belles capitales qui paraissent dater du XVI[e] siècle), se lit sur le mur d'une chapelle latérale de l'église de Saint-Sauveur, à Caen. Elle est évidemment relative au confessionnal près duquel elle se trouve :

VN LIEV DE SANTÉ
DANIEL EST VENV
D'ENNVI TES LAVÉ
A TU ES VN DELIEN
NVL EN TA DEVISE
TV ES VN EN DIEU (1).

(1) La dernière ligne est fautive et devrait être lue ainsi : La est vn en Dieu. Cf. *Caen, son histoire, ses monuments*, p. 262.

« Il ne faudrait pas trop insister sur l'analyse logique de chaque vers. Il s'agissait surtout pour le rédacteur d'obtenir le plus grand nombre possible d'arrangements des mêmes treize caractères. Le mot qui nous a frappé est *delien*.

« Étant donnée la parole rapportée par saint Mathieu (XVI, 19) : « Quodcunque ligaveris super terram erit *ligatum* et in cœlis, et quodcunque solveris super terram erit *solutum* et in cœlis », le *delien* est l'absolution, la libération accordée à la suite de l'aveu du péché, l'opposé, par conséquent, du *lien*. C'est donc un mot à enregistrer au moins à titre de singularité. *Daniel est venu* est amené par la force de l'anagramme, mais était admissible dans un texte qui roule sur la *solutio*. On lit dans l'Écriture (Proph. Dan., II, 16, 24) : « *Daniel... ingressus* ad solutionem indicandam regi..... *Daniel ingressus* ad Arioch... introduc me... et solutionem regi narrabo. » Le rapprochement, qui peut être aujourd'hui considéré comme impossible, n'avait assurément rien d'extraordinaire au XVIe siècle alors que la lecture des textes de l'Écriture était fréquente. »

Un manuscrit des Chroniques de Normandie.

Tout récemment, un de nos confrères a fait l'acquisition d'un manuscrit des *Chroniques de Normandie* qui formait l'un des joyaux les plus précieux de la célèbre collection Didot.

Nous croyons qu'on lira avec intérêt quelques extraits de la notice détaillée que son propriétaire actuel, M. le comte de Toustain, vient de lui consacrer :

« Cet admirable manuscrit du XVe siècle, sur vélin,

d'une belle et grande écriture gothique semblable à celle du célèbre manuscrit des *Chroniques de Froissart* que possède la Bibliothèque nationale, à Paris, en outre de l'importance de son texte, est orné de quinze grandes miniatures d'une beauté et d'une finesse rares. »

« Sa réputation date du siècle dernier, lorsque les Bénédictins préparèrent la publication du XVe volume de la grande collection des *Historiens de France*. Ce volume parut en 1767, et les deux frères Handiquier, bénédictins de la congrégation de St-Maur, continuateurs du recueil commencé par Dom Bouquet, s'empressèrent de mettre ce curieux manuscrit à profit en en publiant tout ce qui pouvait intéresser l'histoire de France jusqu'à la mort du roi Henri Ier, en 1060.

« L'auteur anonyme de cette *Chronique de Normandie* vivait à la fin du XIIIe siècle et s'est principalement inspiré des ouvrages de Dudon de Saint-Quentin, de Guillaume de Jumièges et d'Orderic Vital. Puisant aux mêmes sources que Wace, on a cru longtemps que son travail n'était que l'abrégé du *Roman de Rou*; mais il suffit de comparer l'un et l'autre ouvrage pour constater, en faveur de notre chronique, un plus grand nombre de faits importants pour l'histoire de Normandie et qui ne se trouvent que là. D'ailleurs, le *Roman de Rou* se termine en 1106 après la prise du duc Robert à la bataille de Tinchebray. La chronique ne se termine qu'à la paix de 1217 entre le roi Philippe-Auguste et Henri III, roi d'Angleterre. Son auteur n'a pu cesser d'écrire qu'après l'an 1250; car, à propos de la mort de Richard Cœur de Lion et des vases précieux qui renfermaient ses restes, il fait mention du rachat de saint

Louis. Voici, du reste, comment s'expriment les Bénédictins à propos de ce manuscrit : « Le manuscrit d'où « nous tirons cet extrait est un in-folio d'un gros et fort « beau caractère avec des miniatures et des vignettes en « or et autres couleurs..... Nous conjecturons qu'il a « appartenu autrefois à une de nos abbayes du pays, où « un moine, sur la fin du XIII° siècle, l'aura fait en « abrégeant et en mettant en prose le *Roman de Rou*..... « Quoi qu'il en soit, M. le marquis d'Avernes est aujour« d'hui en possession de ce livre, comme d'un héritage « qui lui vient de ses pères; et ce seigneur, aussi dis« tingué par les qualités du cœur et par un goût décidé « pour les bonnes choses que par sa naissance, par sa « politesse et par son habileté dans la science militaire, « nous l'a prêté très-obligeamment à la recommandation « de son oncle, M. l'abbé d'Avernes, homme de beaucoup « de mérites. »

« En 1766, Dom Brial continuait, dans le XIII° volume du même recueil des *Historiens de France*, les extraits de notre manuscrit et les poussait jusqu'à la mort du roi Louis VII, en 1180.

« Cette *Chronique de Normandie* est un des morceaux les plus intéressants de ce volume qui, avant sa réimpression, était devenu très-rare.

« Après la mort, sans enfants, de M. le marquis Bernard d'Avernes, le manuscrit passa à son héritier, M. de Vauquelin des Chênes, qui habitait le château d'Ailly, près de Falaise. C'est là que put le consulter M. Galeron quand il composait sa statistique de l'arrondissement de Falaise, en 1825. A la page 8 du premier volume de cet ouvrage, M. Galeron faisait remarquer que Falaise était cité pour la première fois, dans la

Chronique de Normandie, à la date de 946, et, en reproduisant les expressions de cette *Chronique* d'après notre manuscrit, il dit qu'il appartenait alors à M. de Vauquelin des Chênes, qui avait bien voulu le lui communiquer.

« Nous préférons », ajoute-t-il, « le texte de ce « manuscrit à celui de la *Chronique* imprimée au XVI[e] « siècle, parce qu'il a plus d'originalité et que les com- « pilateurs postérieurs n'en ont fait que changer et « dénaturer le style. »

« M. de Vauquelin est mort en 1850 et la *Chronique de Normandie* fut acquise par M. Ambroise Firmin-Didot ; elle était un des joyaux de sa riche bibliothèque et nous eûmes personnellement plusieurs fois l'occasion de l'y admirer. Après la mort de ce bibliophile distingué, notre manuscrit, sous le n° 64, fit partie de la première vente de ses livres, et, le samedi 15 juin 1878, la *Chronique de Normandie* fut adjugée à MM. Morgan et Fatout, libraires à Paris, pour la somme de 51,000 fr. Désireux de conserver pour notre pays un pareil monument de son histoire, nous avons racheté de ces Messieurs, au mois de janvier 1881, cet important manuscrit normand, qui figure parmi les plus précieux ouvrages de notre bibliothèque, à Vaux-sur-Aure, où nous le tenons à la disposition de tous les amis de l'histoire de Normandie qui voudraient venir l'y consulter. Les sujets des quinze grandes miniatures qui ornent ce curieux manuscrit sont les suivants :

« La première représente l'arrivée de Rou ou de Rollon, à Rouen.—Par une bizarre particularité, l'horizon est borné par une chaîne de monticules sur l'un desquels se dresse un gibet avec le corps d'un pendu.

« La seconde nous offre le spectacle du mariage de Rou avec Giselle, fille du roi de France, Charles le Simple.

« Dans la troisième, divisée en trois scènes, nous assistons au départ du duc Guillaume, dit Longue Épée, de la ville d'Amiens, à l'entrevue de Picquigny, à l'assassinat du duc par les gens d'Arnoul, comte de Flandre.

« Dans la quatrième miniature, Richard sans Peur fait rebâtir l'église de Fécamp.

« La cinquième miniature est composée de deux parties. A droite, on voit porter à Fécamp le duc Richard II dit le Bon ; à gauche, le même personnage est représenté sur son lit de mort, entouré de ses gens.

« Même division sur la sixième miniature. Prise de Falaise, d'un côté ; de l'autre, l'aventure du clerc à la partie d'échecs du duc Robert, père de Guillaume le Conquérant.

« Septième miniature : portement en litière du duc Robert malade, par des Sarrasins pendant son pèlerinage à Jérusalem.

« Huitième miniature : sujets des plus intéressants. Édouard, roi d'Angleterre sur son lit de mort et couronnement du roi Harold.

« Neuvième miniature : débarquement de Guillaume le Conquérant sur les côtes d'Angleterre et bataille d'Hastings.

« Dixième miniature : épisode de la bataille.

« Onzième : enlèvement et enterrement des morts.

« Douzième : à droite, les funérailles de Guillaume le Conquérant ; à gauche, le couronnement de son fils, Guillaume le Roux, par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

« Treizième : chasse à Newforest (Southampton), où le duc Guillaume le Roux fut tué.

« Quatorzième : siège, incendie et prise de la ville du Mans par les troupes réunies du roi de France et du comte de Poitiers.

« Quinzième : siège du château de Chalus ; blessure mortelle de Richard Cœur de Lion.

« La fut mis en sépulture d'argent qui depuis fut « mise en deniers pour la rédempcion de Monsieur « saint Loys roy de France. »

Toutes ces miniatures ont une finesse et un éclat incomparables et nous offrent les plus merveilleux spécimens de l'art français au XVe siècle. L'une des plus remarquables est certainement celle qui a trait aux funérailles de Guillaume le Conquérant et qui porte dans le manuscrit le n° XII. — « On y voit en effet le « catalfaque dans le chœur de l'abbaye de Saint-Étienne « de Caen, entouré de moines avec des capuchons « noirs, debout et tenant des torches. Le prêtre qui dit « la messe est à l'autel, des chanoines occupent les « stalles et un archevêque avec sa crosse bénit l'assis- « tance recueillie. Dans le lointain on voit le cloître de « l'abbaye, où un moine lit ses heures. Le drap mor- « tuaire est couvert des armes de France et d'Angle- « terre. »

Les armoiries, dessinées aux initiales des folios 1 et 151, ont fait penser à M. le comte de Toustain que ce manuscrit fut exécuté pour le maréchal de France, Philippe de Crèvecœur, dont la mort se place à l'année 1494.

Fonderie ambulante de l'époque gauloise.

Le 4 septembre 1880, en ouvrant une fosse dans des terrains récemment annexés au cimetière de Déville (Seine-Inférieure), des ouvriers mirent à découvert, à une profondeur de $1^{m},50$, une agglomération d'objets en bronze du poids total de 9 kil. Ils comprenaient un moule à couler les hachettes, des hachettes de grandeurs diverses, entières ou brisées, des pointes de javelot, des gouges, des rondelles, des faucilles, des armilles, des colliers, des anneaux, des boutons, des blocs de métal plus ou moins informes et un très-grand nombre d'autres menus objets d'une détermination impossible. Ces objets, revendiqués par M. Autin, maire de Déville, ont été offerts par lui au Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure.

M. Gouellain, qui a fait une étude approfondie de ce curieux dépôt, s'est demandé quelle pouvait en être l'origine.

Rien ne révèle une origine militaire ou sacrée. C'est un mélange confus d'objets de parure, d'outils, d'armes, avec ce caractère particulier que beaucoup sont brisés et que les plus flexibles ont été introduits, à force, dans les parties creuses des gouges et des hachettes.

Cette circonstance démontre clairement que ces objets faisaient partie du matériel d'un fondeur de l'époque gauloise.

Des dépôts du même genre ont été récemment signalés à St-Georges-de-Livoye (arrondissement d'Avranches) et à Port-en-Bessin (arrondissement de Bayeux).

SÉANCE PUBLIQUE

DU 16 DÉCEMBRE 1880

Présidence de M. Charles de BEAUREPAIRE

Membre correspondant de l'Institut, Directeur.

La séance s'est ouverte à 3 heures de l'après-midi dans la grande salle de l'École de Droit.

M. le Président de la Société, M. le Premier Président, Monseigneur l'Évêque, M. le Doyen de la Faculté des Lettres, M. Ruprich-Robert, inspecteur des monuments historiques et le Secrétaire avaient pris place au bureau aux côtés du Directeur.

M. le Préfet, M. le Général et M. le Colonel du 5e de ligne avaient exprimé par lettres leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion.

Un public nombreux remplissait la salle; comme de coutume, la tribune de droite avait été réservée aux dames, et la tribune de gauche aux élèves du Lycée.

Le programme était ainsi composé :

Discours d'ouverture par le Directeur ;

Rapport sur les travaux de l'année par le Secrétaire;

Le mal que l'on dit des Normands, d'après les dictons et proverbes populaires, par M. Émile Travers ;

Les mégalithes de la Bertinière, par M. le comte de Contades ;

Aux Antiquaires, poésie par M. Gustave Le Vavasseur.

Toutes ces lectures ont été accueillies avec faveur par la réunion.

Le soir, un banquet a été offert au Directeur dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Au dessert, M. de Formigny de La Londe, président, dans un langage élevé, a porté un toast au Directeur et a analysé de la façon la plus heureuse la plupart de ses travaux historiques.

M. Charles de Beaurepaire, vivement touché des paroles si cordiales qui lui étaient adressées, a remercié le président, M. de Formigny, et les membres de la Société, en les assurant de toute sa gratitude et de son dévouement.

Nous reproduisons, avec le toast de M. de Formigny, les lectures portées au programme de la séance publique, à l'exception du mémoire de M. Travers, qui sera publié ultérieurement.

DISCOURS DE M. CH. DE BEAUREPAIRE

Archiviste de la Seine-Inférieure

« MESSIEURS,

« L'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à vous présider aujourd'hui ne m'a point aveuglé sur la valeur des titres auxquels vous avez eu égard avec une

indulgence qui ne m'a guère moins surpris que touché. Dès le début de votre Société, celui qui fut votre premier secrétaire se félicitait d'avoir vu venir à elle « des hommes d'État, des administrateurs, des savants distingués, tous en position de la protéger et de lui servir de guides. » Que n'eût-il pas dit, s'il eût pu prévoir l'avenir qui vous était réservé, de ceux que vous vous êtes successivement attachés par un titre tout particulièrement honorable, celui de directeur de vos séances annuelles. Rappeler, en ce moment, leurs noms, ce serait faire ressortir trop nettement un contraste dont mon amour-propre aurait à souffrir. Il me suffit d'y avoir fait allusion, pour qu'il soit bien entendu que ce contraste ne m'a point échappé. Je ne saurais me persuader, non plus, qu'il ait échappé à vos esprits. Mais, sans doute, rassurés par la considération publique dont vous jouissez depuis de longues années, n'ayant plus le même besoin de protecteurs ni de guides, vous avez cru pouvoir, par exception, récompenser des services modestes, après avoir honoré des mérites éclatants. C'est de la sorte que je me suis expliqué votre choix. J'ai essayé, sans trop y réussir, de le justifier à mes yeux par le désir sincère que j'ai toujours eu de faciliter, de tout mon pouvoir, dans l'exercice de mes fonctions, les travaux que votre Société encourage et met en lumière dans la collection de ses *Mémoires* et de son *Bulletin*.

Cette collection, déjà considérable et de plus en plus recherchée, fournirait une ample matière à celui qui voudrait vous témoigner sa gratitude en faisant valoir l'importance de l'œuvre que vous avez entreprise. Que de questions historiques habilement élucidées ! que de

monuments savamment décrits, sauvés, par vos soins, de l'oubli, sinon même de la destruction ! que d'excellentes notices consacrées à des familles ou à des personnages célèbres, aux grandes églises, aux antiques châteaux qui faisaient autrefois la gloire de notre province et à des institutions, dont il ne restait plus qu'une idée confuse et un vague souvenir ! quelle abondance aussi de documents mis à la disposition du public et qui, sans aucun doute, devront être employés, comme des matériaux de choix, dans la rédaction de cette *histoire générale* de la Normandie, que les Bénédictins n'ont pu nous donner, que nous attendons toujours, que nous attendrons peut-être longtemps encore, parce que, devenus plus difficiles à satisfaire, nous exigeons beaucoup d'un historien.

« L'éloge que méritent des publications, si nombreuses et si variées, n'est plus à faire ; et, venant de ma bouche, ce ne pourrait être qu'un acquiescement sans valeur au jugement que d'autres, avant moi, ont porté avec une autorité incontestée. Qu'il me soit donc permis, Messieurs, d'oublier, pour un moment, ce que vous avez fait et d'appeler votre attention sur quelques-uns des travaux qui restent à traiter. Vous avez eu beau travailler et recueillir, le champ de vos recherches, Dieu merci, est assez étendu pour que votre activité ne manque jamais d'aliment, pour que votre association garde sa raison d'être et soit excitée à conserver, par de continuels efforts, le rang qu'elle a conquis parmi les Sociétés savantes de la France,

« Au nombre de ces travaux, il en est un qui se présente tout d'abord à l'esprit. On peut se le promettre comme un des résultats les plus heureux de cette exposition

que vous avez organisée dernièrement, et qui a obtenu tout le succès sur lequel vous pouviez compter. Grâce à vous, on a pu rassembler, grouper, comparer et décrire les principales éditions de nos premiers typographes normands, en tête desquelles on a vu figurer cet Horace, de 1480, qui assure à la ville de Caen l'avantage de l'antériorité sur toutes les autres villes normandes, quant au fait de l'introduction de la typographie parmi nous. Dans quelques mois, un compte-rendu détaillé nous fournira non-seulement la liste des imprimeurs normands, mais celle des éditions qu'ils ont données, et dont quelques-unes, malgré toute sa science et toute son expérience, se sont dérobées à l'attention de M. Édouard Frère. Nous le savons d'ailleurs, et nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer publiquement, un homme des plus compétents, digne émule de ce savant bibliographe, prépare sur les origines de l'imprimerie en Normandie une étude dans le genre de celle que vient de couronner l'Institut, et qui a été publiée sous ce titre : *Origines de l'imprimerie à Albi, en Languedoc* (1480-1484). *Les périgrinations de J. Neumeister, compagnon de Gutemberg, en Allemagne, en Italie et en France* (1463-1484), *son établissement définitif à Lyon.*

« Il est d'autres travaux qui ne seraient pas moins utiles, dont la place me paraîtrait marquée dans vos futurs *Mémoires*, mais auxquels manque cette faveur publique, acquise depuis longtemps aux antiquités typographiques et à la bibliographie.

« Ne vous est-il pas plus d'une fois, Messieurs, arrivé de regretter que nous soyons privés des renseignements les plus élémentaires sur l'histoire de notre pays

dans les temps qui ont précédé la Révolution. Je n'entends point parler de l'histoire religieuse qui a été plus soigneusement étudiée, soit qu'elle inspire un plus vif et plus constant intérêt, soit plutôt qu'elle présentât moins de difficulté, parce que, dans ce qui forme son domaine, les institutions ont subi moins de changements, et que, d'autre part, les écrivains qui en ont traité possédaient sous leur main et dans leurs archives domestiques la plupart des documents qu'il importait de consulter. Quoi qu'il en soit de l'explication, on sait où trouver, dès qu'on en a besoin, les noms des prélats, des doyens de chapitre, des abbés, des prieurs des principaux monastères. On connaît les anciennes circonscriptions ecclésiastiques, les noms des fondateurs, les circonstances de la fondation du plus grand nombre des communautés religieuses. Mais, dans la société civile, où l'esprit de tradition est presque nul, où de tout temps il semble que les nouveaux venus n'aient rien eu de plus à cœur que de faire oublier ceux qu'ils remplaçaient, connaît-on, en général, en quoi consistaient les attributions des premiers fonctionnaires de l'État, notamment celles des baillis et des intendants ou commissaires départis ? Où trouver une liste complète de ces personnages, qui ont joué un si grand rôle dans l'ancien régime ? Où trouver même la délimitation précise des anciennes circonscriptions civiles, des bailliages, des vicomtés et des sergenteries, et quelques éclaircissements sur l'époque de leur établissement et de leurs modifications ? Avons-nous même une liste exacte des gouverneurs et des lieutenants généraux de notre province, qui, tous cependant, sans exception, furent des personnages historiques, depuis le fameux

bâtard d'Orléans sous Charles VII, jusqu'au marquis de Beuvron, duc d'Harcourt, sous Louis XVI? Ne serait-il pas temps aussi, à présent qu'on a décrit les monuments, qu'on a déterminé les caractères qui, en les distinguant, permettent de leur assigner une date approximative, de nous occuper de ceux qui les ont élevés, qui les ont embellis et qui par là même, sans grand souci de gloire et pour de faibles rémunérations, ont créé, à leur manière, pour notre honneur et notre profit, la richesse artistique de notre pays? A cet égard, il reste infiniment à faire, infiniment à découvrir, bien que sans chercher loin, sans sortir de chez vous, on puisse rencontrer d'excellents modèles. Tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les recherches de M. Auguste Le Prévost, sur les anciennes circonscriptions territoriales de la Normandie ; — la notice sur les baillis du Cotentin, de M. Léopold Delisle ; — les recherches sur les peintres provinciaux de l'ancienne France, de M. de Chennevières ;—le mémoire de M. Achille Deville, sur les architectes de la cathédrale de Rouen. A défaut de travaux aussi étendus, de simples listes des hauts fonctionnaires de la province, des architectes, des peintres, des sculpteurs, des verriers, devraient être reçues avec reconnaissance; elles ne seraient pas sans utilité, ne fût-ce que comme point de départ pour des recherches ultérieures. En ce qui concerne les artistes, les documents ne manquent pas ; mais ils sont tellement épars que, pour les rassembler, il faudrait beaucoup de mains. Les registres de comptes, les pièces de comptabilité des villes, des églises paroissiales et des communautés religieuses fourniraient de précieux renseignements. Notre siècle aime les aperçus nouveaux et les réhabili-

tations. Ce serait entrer dans son esprit, sans crainte d'offenser personne, que de mettre en lumière des noms aujourd'hui complètement inconnus et qu'on aimerait à voir attachés, comme une signature glorieuse, aux monuments qui ornent nos villes ou qui enrichissent nos musées.

« Pour les travaux dont je viens de parler, il suffirait à votre bureau de les signaler pour que l'on se mît à l'œuvre et qu'on se fit un devoir de le satisfaire. Mais il en est un autre, plus considérable, qui demanderait, je pense, de votre part une intervention plus directe :

« J'ai depuis longtemps, je l'avoue, souhaité de voir paraître sous votre direction un dictionnaire complet de tous les mots de patois usités en Normandie, avec une indication précise de leurs formes diverses et caractéristiques, de leur signification et des régions où on les trouve encore employés. « Il n'est plus besoin aujourd'hui, dit un philologue éminent de notre temps, M. Littré, il n'est plus besoin de préambule pour recommander l'étude des patois et les tirer de l'oubli et du dédain où ils étaient demeurés. Depuis les éclatants exemples qui ont montré combien la philologie pouvait être utile, aussi bien à l'histoire des peuples qu'à celle de l'esprit humain, on a sans retard passé des filons principaux aux filons secondaires et poursuivi la mine dans toutes les directions. Ce serait se faire une idée erronée de considérer un patois comme du français altéré ; il n'y a eu aucun moment où ce que nous appelons aujourd'hui le français ait été uniformément parlé sur toute la surface de la France et, par conséquent, il n'y a pas eu de moment non plus où il ait pu s'altérer chez les paysans et le peuple des villes

pour devenir un patois. Les patois sont, à un certain point de vue, contemporains du français proprement dit ; ils plongent comme lui, par leurs racines, dans le latin, d'où toute langue romane dérive, et dans le compartiment provincial qui les a produits. Ils répondent, autant que peuvent faire des idiomes qui n'ont plus été cultivés et écrits depuis le XIV[e] siècle, aux anciens dialectes de la langue d'oïl, qui furent jadis si productifs et si florissants. Ils en tiennent la place, ils en occupent les circonscriptions, et en ont gardé mainte visible trace. »

« Je suis le premier à le reconnaître, dans ce mouvement scientifique qui nous porte aujourd'hui à étudier, autrement qu'à titre de passe-temps agréable, les patois parlés autour de nous, la Normandie n'est pas restée en arrière. Une Société normande, la Société libre de l'Eure a publié récemment les consciencieuses recherches de M. Robin, lesquelles s'étendent à une région assez considérable, qu'il avait patiemment explorée et qu'il connaissait à merveille. D'estimables travaux ont été publiés sur la même matière par plusieurs de vos plus savants confrères, entr'autres par MM. Pluquet, Edélestand du Méril, Louis Du Bois, Julien Travers, l'abbé Decorde, Raymond Bordeaux, Édouard Le Héricher et Joret. Que si, malgré leur savoir et leur application, l'œuvre dont il s'agit reste encore incomplète, c'est qu'à mon avis, elle dépasse les forces d'un seul homme, si bien doué, si bien préparé qu'on le suppose. S'il ne fallait qu'observer attentivement autour de soi, dans le coin de terre qu'on habite, que de feuilleter des livres, quelques manuscrits, quelques collections de chartes, un érudit, dans le

calme de son cabinet, dans une bibliothèque publique ou dans un dépôt d'archives, pourrait, sans de trop longs efforts, avec de la patience et de la sagacité, venir à bout du travail en question. Mais, comme il s'agit de recueillir les mots, non d'une langue morte, mais d'une langue parlée, de les surprendre dans la conversation du peuple, surtout du peuple des campagnes, et cela sur un grand nombre de points du vaste territoire normand, on se trouve en présence d'une difficulté très-sérieuse et dont, je le crois, on ne peut espérer triompher qu'en intéressant à cette sorte d'enquête un grand nombre de collaborateurs.

« Un pareil projet n'est pas absolument nouveau, et on le voit paraître pour la première fois là où l'on ne se fût pas attendu à le rencontrer. Dès 1812, le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, adressait aux préfets de l'Empire une circulaire pour leur demander s'il existait, dans leurs départements respectifs, quelque langage, dialecte ou patois, spécial soit au peuple des villes, soit aux habitants de la campagne et jusqu'à quel point ce langage pouvait différer de la langue française, dans son caractère distinctif. Il les invitait, en conséquence, à prendre les informations nécessaires sur cet objet, à lui en faire connaître le résultat dans le moindre délai possible, et, dans le cas où ils auraient trouvé des différences remarquables, à rédiger un vocabulaire des mots usuels et à faire une traduction, dans ces langages particuliers, de la parabole de l'Enfant prodigue, telle qu'elle se trouve rapportée dans l'Évangile de saint Luc, chap. XV[e]. Il leur demandait encore d'entrer dans quelques détails sur la prononciation ordinaire des habitants de leurs départements

et sur les expressions et les tours de phrases qui leur étaient habituels. L'examen des dialectes usités dans les diverses parties de l'Empire, suivant la pensée du ministre, devait faire l'objet d'un travail statistique auquel il déclarait attacher beaucoup d'intérêt, et sur lequel il se flattait d'être parvenu dès lors à recueillir de nombreux renseignements.

« Mais, si haute que soit la position qu'on occupe, si dévoué que soit le personnel dont on dispose, il faut savoir compter avec le temps; il faut aussi n'exiger des autres que ce qu'ils ont le moyen de nous fournir.

« Or, c'est ce que nous paraît, dans cette occasion, avoir quelque peu méconnu le ministre de l'intérieur. Il s'adressait à des fonctionnaires fort au courant, sans contredit, des matières administratives, mais généralement peu versés dans ces questions spéciales et absolument étrangères à l'instruction classique qu'ils avaient reçue. Au moins eût-il fallu laisser aux agents de l'administration le temps de choisir leurs collaborateurs et à ces derniers le temps de recueillir leurs observations.

« Mais on voulait une prompte réponse, comme s'il y avait eu urgence en pareil sujet. La circulaire ministérielle porte la date du 10 janvier 1812. Dans la Seine-Inférieure, elle fut transmise aux sous-préfets le 14 février. L'un d'eux, celui d'Yvetot, homme des plus laborieux et des plus ponctuels, répondit le jour même de la réception de la lettre, et peut-être obtint-il des éloges pour son exactitude. Il fournissait dix mots et une remarque sur la substitution habituelle d'une lettre à une autre dans le langage des gens du peuple. Les autres qui ne s'étaient pas montrés aussi diligents

reçurent des lettres de rappel, le 14 avril suivant. Deux se décidèrent à répondre dans les premiers jours de mai. Le sous-préfet du Havre, nonobstant une seconde lettre de rappel, du 19 mai, fit attendre sa réponse jusqu'au 7 septembre, et c'est le seul qui ait procuré quelques renseignements intéressants et une ébauche sérieuse du travail demandé.

« Cette enquête, qui ne pouvait qu'échouer dans de pareilles conditions, pourrait être reprise par une voie beaucoup plus sûre. La Société des Antiquaires de Normandie se substituerait, sans qu'on pût lui reprocher d'usurpation, à l'autorité ministérielle. Au lieu d'ordre, il y aurait expression d'un désir de votre part, et ce désir ne pourrait manquer d'être pris en considération, parce que le lien de confraternité que vous avez su établir entre vous, est regardé de tous comme un honneur qui oblige. Vous avez des correspondants fidèles et dévoués dans toutes les parties des cinq départements qui représentent notre province, et beaucoup d'entre eux sont en état d'être bien renseignés et sont d'ailleurs suffisamment préparés par leurs études aux observations que vous solliciteriez de leur complaisance.

« Une commission de personnes compétentes désignées par vous dans cette ville, vouée de tout temps au culte des sciences et des lettres, pourrait, avec grande chance de succès, grouper les mots transmis, les étudier ensuite au point de vue de l'étymologie, en les comparant à ceux des patois parlés dans les provinces voisines et qui débordent, plus ou moins profondément, sur toute l'étendue de nos anciennes frontières. Elle aurait à prêter une attention toute particulière aux

termes par lesquels, dans les campagnes, on spécifie la configuration, la qualité, les différents accidents de sol et les diverses cultures qui lui sont confiées. Un travail de ce genre, dont tous les éléments seraient préparés avec soin, combinés avec sagacité, présentés avec méthode, offrirait, il n'y a pas lieu d'en douter, un réel intérêt pour l'histoire de notre langue française ; elle nous permettrait de retrouver, par le moyen des patois ou, si on aime mieux, des diversités de langage, certaines divisions de races ou certaines variétés de races, vraisemblablement antérieures à l'établissement de ces circonscriptions territoriales, que plusieurs auteurs ont essayé de retracer à l'aide de textes malheureusement en petit nombre et sujets parfois à contestation.

« Une excursion dans les patois, dit encore le philologue que nous avons cité, est très-semblable à une excursion dans les pays où ils sont parlés ; car ils doivent assurément être rangés parmi les productions qui en caractérisent le ciel et le sol. C'est une sorte de flore qui varie avec les éloignements et sur laquelle se marquent les différences de terrain. »

« Les noms de lieu qui sont des produits naturels de la langue populaire, observés sur une carte très-détaillée, suffiraient déjà à faire pressentir ces différences.

« L'heure presse pour un semblable travail. On peut prévoir la disparition assez prochaine d'un grand nombre de mots, comme on a vu disparaître tour à tour les institutions particulières, les coutumes locales, les costumes et les chants populaires, et cela par une conséquence forcée d'un progrès auquel on ne peut

qu'applaudir, la prépondérance de la langue française, la diffusion de l'instruction publique dans les campagnes, l'importance de plus en plus marquée que l'on attache généralement à la correction du langage d'après les règles de la grammaire et le dictionnaire de l'Académie.

« Au point où nous sommes parvenus, ces recherches, loin de pouvoir être condamnées comme le stérile regret et l'inutile effort d'un esprit rétrograde, méritent au contraire d'être encouragées, parce qu'elles sont propres à nous attacher au sol natal et nous y font découvrir de nouveaux motifs d'intérêt et de nouveaux charmes, et que cet amour du sol, dût-il même y entrer un peu d'illusion, ne peut que développer un sentiment plus général et plus élevé, l'amour de la patrie.

« Mais, Messieurs, en réclamant votre intervention pour ces divers objets d'étude, n'ai-je point méconnu ce qui jusqu'à ce jour a fait la règle de votre conduite? Vous n'avez point senti le besoin de tracer de programmes, vous n'avez point déterminé la voie que chacun devait suivre. Vous avez laissé à vos confrères la plus entière liberté dans le choix de leurs sujets et dans la manière de les envisager. Vous n'avez tenu qu'à une condition, c'est qu'ils répondissent au titre de votre Société, qu'ils intéressassent d'une manière quelconque l'histoire de la Normandie. Votre confiance n'a point été trompée. Le zèle et la science ne vous ont jamais fait défaut, et jusqu'à ce jour l'impulsion que vous avez donnée n'a point subi d'arrêt, n'a pas même éprouvé de ralentissement.

« Les réflexions que je me suis permises, si on les

jugeait en toute rigueur, pourraient donc être qualifiées d'inopportunes. Car, à quoi bon provoquer des travaux, lorsque l'initiative personnelle de vos confrères n'a point besoin d'être excitée et que l'activité de votre bureau suffit à peine aux communications qui lui sont adressées de toutes parts? Il faut bien que je le reconnaisse, malgré toute l'indulgence dont vous avez fait preuve à mon égard, vous avez compris que n'osant me hasarder à traiter devant vous un sujet si restreint qu'il pût être, j'ai mieux aimé en signaler plusieurs qui pourraient être traités par d'autres, plus habiles ou plus laborieux. J'ai de la sorte confirmé à mon détriment la vérité de ce vers passé en proverbe :

« La critique est aisée et l'art est difficile.

« La seule chose, pour conclure, que je vous prierai, Messieurs, de retenir de ce discours, et sur ce point du moins je puis parler avec assurance, c'est le témoignage de mon entier dévouement à votre œuvre et de ma profonde reconnaissance envers vous. »

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. E. de ROBILLARD de BEAUREPAIRE

Secrétaire

L'année qui vient de s'écouler a été féconde en résultats; je n'entreprendrai pas, cependant, de vous

apporter ici un compte-rendu détaillé des travaux des membres de notre Société. Le fascicule des Mémoires in-4° qui vous a été distribué, le Bulletin qui vous sera remis dans quelques jours suffisent, à mon sens, à démontrer que notre activité ne s'est pas ralentie et que, malgré des difficultés passagères, elle s'est utilement exercée dans une infinité de directions.

Carrelages émaillés, monuments préhistoriques, sceaux, monnaies, inscriptions tumulaires, manuscrits rares et précieux, ont été tour à tour, de la part de MM. Gaston Le Hardy, Gasté, Pépin, Chatel, Doucet, Le Héricher, Villers et Henri Moulin, l'objet de nombreuses et intéressantes communications. L'histoire proprement dite n'a pas été oubliée : je vous signalerai notamment les notes sur les spéculations de l'abbé Grégoire lors de la vente des biens ecclésiastiques, l'étude si piquante de M. de La Sicotière à propos du registre de l'Association amicale des étudiants en droit de l'ancienne Université de Rennes. Il convient d'y joindre les recherches de notre infatigable confrère, M. Pépin, sur le ménage, quelque peu troublé, de Sarazin. L'une des pièces qui nous a été soumise démontre, de la manière la plus significative, que l'auteur séduisant du *Sonnet d'Ève*, de la *défaite des Bouts-Rimés* et de la *Pompe funèbre de Voiture* était, ce que l'on soupçonnait du reste, un mari fort léger et un détestable administrateur.

L'histoire monumentale peut, de son côté, réclamer une notice sur les architectes du Portugal, par M. Émile Travers, des recherches sur l'emplacement de l'ancienne maison de Cahaignes, et trois lettres de M. de Brécourt,

relatives à plusieurs édifices de la Renaissance des environs de Caen.

En dehors des trouvailles de monnaies romaines et françaises qui ont été soumises à l'examen de MM. Lavalley-Duperroux et Doucet, nous avons eu à enregistrer trois découvertes d'une réelle importance.

Au mois de mai dernier, sur l'avis qui nous fut donné par MM. Leblanc, ingénieur en chef, et Boreux, ingénieur ordinaire, nous avons pu étudier à loisir et faire dessiner des objets antiques de nature fort différente rencontrés à une assez grande profondeur, dans les travaux de creusement du nouveau bassin. Parmi eux se trouvaient des pointes de flèches en fer de la fin du XIV[e] siècle et un bateau plat d'une époque indéterminée. Vous avez entendu à ce sujet les observations très-précises qui vous ont été présentées, dans deux de vos séances, par l'un de nos confrères les plus zélés, M. Léopold Quenault.

Vers la même époque, l'élargissement d'un chemin de grande communication, à Amfréville, ramenait au jour un certain nombre de sarcophages. Averti immédiatement par M. le Curé de la paroisse, nous avons pu nous transporter sur les lieux, avec M. Émile Travers, et il nous a été facile de constater l'existence d'un cimetière mérovingien du V[e] ou du VI[e] siècle, traversé par la route et se prolongeant à droite et à gauche sur les propriétés voisines. Grâce à la générosité de M. Thibout, un de ces sarcophages a pris place dans notre Musée ; quant aux débris métalliques fort nombreux qui ont été

exhumés du sol, s'il ne nous a pas été permis d'en faire l'acquisition, nous avons pu tout au moins, avec l'obligeant concours de M. Clément, faire dessiner les plus curieux et les plus caractéristiques.

Enfin, Messieurs, dans le courant du mois d'octobre, nous étions avisé de la découverte, au hameau de La Bestinière, commune de La Sauvagère (Orne), d'une allée couverte de près de quinze mètres de long, formée de 9 tables de pierre supportées par dix-huit piliers d'une hauteur moyenne de $1^{m}, 10$. Ce monument est d'autant plus intéressant qu'il n'est pas isolé et qu'il paraît entouré de monticules ayant le même caractère. Les fouilles qui ont permis d'en constater l'existence et d'en déterminer les dimensions ont été dirigées par MM. de Contades, Tirard et Appert, et font le plus grand honneur à nos dévoués confrères.

De nombreux changements de résidence ont fait cette année des vides sensibles dans nos rangs. La mort, de son côté, nous a enlevé deux de nos confrères, M. Émile Boyer et M. Cailloué.

M. Émile Boyer appartenait depuis peu de temps à la Compagnie et n'a, pour ainsi dire, fait que passer parmi nous. Voué à la carrière des affaires, il ne pouvait donner que de rares instants aux études archéologiques; mais, comme l'a si bien dit M. Georges Villers, c'était une nature généreuse et pleine d'entrain. Il comprenait l'intérêt qui s'attache aux études du passé, et il était, si je puis me servir de cette expression, antiquaire par le cœur. En 1876, il aida fort utilement le Comité chargé de provoquer l'érection, à Bayeux, de la statue

du grand maître de l'archéologie nationale, M. de Caumont. Il fut aussi, un peu plus tard, l'un des membres les plus actifs de la Commission qui a réussi cette année, au moyen de souscriptions, à effectuer la consolidation de la roche monumentale connue sous le nom de la *Demoiselle de Fontenailles.*

M. Cailloué, ancien fonctionnaire de l'enregistrement, esprit éclairé et laborieux, était un homme de bien dans toute l'acception du terme ; depuis quelque temps, la délicatesse de sa santé le tenait éloigné de nous; mais il prenait toujours le plus vif intérêt à nos travaux, et nous n'avons pas oublié qu'en 1879 il nous communiqua un très-curieux procès-verbal constatant le saccage du château de Couterne par les paysans des communes voisines, en 1791.

Ces pertes n'ont pas été sans compensations ; jamais le recrutement de notre Société n'a été plus actif, et tout récemment nous avons eu à nous féliciter de l'affiliation de M. H. Godfray, avocat à la Cour royale de Jersey ; de MM. les abbés Vaudon, Garnier, Lefournier, Dudouit; de MM. Goussiaume de Laporte; du Plessis, conseiller à la Cour d'appel; Fleury, juge au Tribunal; Francis Jacquier, sculpteur; Fouquet, artiste peintre; Amédée de Bourmont, élève de l'École des chartes, et enfin de M. le comte de Contades. Grâce à ces travailleurs qui viendront joindre leurs efforts aux nôtres, l'œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés ne sera pas interrompue, et nous pourrons la poursuivre avec une entière confiance, et dans les conditions les plus satisfaisantes.

Nous en aurions fini, si nous ne devions mentionner

ici un fait qui a été l'évènement capital de notre exercice et sur lequel vous nous permettrez d'insister : nous voulons parler de l'exposition typographique, organisée au mois d'août dernier, sous les auspices et par les soins de notre Société, à l'occasion du 4e centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans la province. Ce n'est pas sans de vives préoccupations que nous avons assumé cette responsabilité ; grâce à Dieu, le succès a dépassé nos espérances et nous avons pu, sans solliciter de subvention spéciale, présenter au public, avec un légitime orgueil, une collection inestimable des meilleurs et des plus rares produits des anciennes presses normandes. L'honneur de la réussite, nous le reportons tout entier aux bibliophiles éminents qui nous ont prêté leur concours, avec une bienveillance inépuisable dont nous leur serons toujours reconnaissants. Parmi eux, nous devons tout particulièrement citer Monseigneur le duc d'Aumale; M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale; M. le baron Pichon, président de la Société des Bibliophiles français, M. Lormier, président des Bibliophiles normands; M. Pelay, président des Bibliophiles rouennais; M. le sénateur de La Sicotière ; MM. Le Beurrier, Julien Travers, Perdrix, de Formigny de La Londe, le comte de Toustain, le comte de Blangy et beaucoup d'autres.

Les exhibitions de ce genre, si en faveur à notre époque, ne sont pas faites uniquement pour le plaisir des yeux; elles ont sur la direction des études la meilleure et la plus décisive influence ; elles préparent la solution de problèmes typographiques ardus ; elles éclairent les questions toujours fort obscures de date, d'attribution d'origines ; elles provoquent les réimpres-

sions les plus utiles ; elles appellent l'attention sur des auteurs oubliés, — ou bien encore elles font revivre, pour un instant devant nous, des genres littéraires sur lesquels nous n'avons aujourd'hui que des notions superficielles. L'exposition de Caen se prêtait merveilleusement à ces séduisantes évocations, et c'est de l'une d'elles que nous voudrions maintenant vous entretenir. Nous laisserons de côté ces splendides éditions gothiques exposées en si grand nombre par M. Lormier et à l'aide desquels on pourrait reconstituer toute la série des grands imprimeurs de Caen et de Rouen, les *Angier*, les *Macé*, les *Le Bas*, les *Le Cavelier*, les *Le Talleur*, les *Morin*, les *Le Forestier*, les *Gaullemier*, les *Valentin*, les *Violettes*, les *Maurry ;* nous écarterons de même les raretés bibliographiques de MM. Julien Travers, de Blangy et de La Sicotière, et nous concentrerons notre attention sur deux minces plaquettes de la vitrine de Monseigneur le duc d'Aumale. Ces deux petits volumes ont peu d'apparence, et pourtant ils contiennent, à vrai dire, tout ce qui subsistait encore en France, au XVIII[e] siècle, de la vieille poésie religieuse, sous sa double forme : noëls, mystères ou pastorales. Ces livrets intitulés, l'un *La grande Bible des Noëls nouveaux,* l'autre *La Pastorale de la Nativité,* sortent des presses d'imprimeurs d'un rang très-ordinaire des villes de Caen et de Rouen, *Jean-Baptiste Godes* et *Lecresne-Labbé.*

La maison Lecresne avait fait sa spécialité des opuscules populaires de tout genre et de tout format, rentrant plus ou moins dans les cadres de la Bibliothèque bleue ; Godes (Jean-Baptiste), bien qu'ayant la clientèle des RR. PP. Jésuites, était, à tout prendre, un éditeur

de même catégorie. Si l'on ne devait tenir compte que de la beauté du papier, de la correction du texte et de l'heureuse disposition des caractères, aucun des livres sortis de leurs officines ne mériterait l'estime des connaisseurs. Mais, par un hasard singulier, *Godes* et *Lecresne* ont eu la bonne fortune d'éditer, au milieu du fatras destiné à leurs pratiques, des chansons, des pastorales, des noëls fort recherchés aujourd'hui, et c'est grâce à cette bonne fortune que leurs noms ont obtenu, dans ces derniers temps, une faveur subite sur laquelle ces honnêtes industriels n'avaient jamais compté.

On comprend aisément qu'au point de vue typographique, des productions d'un genre aussi négligé ne sauraient nous arrêter ; mais il nous a semblé que c'était bien le cas, contrairement aux us et coutumes des bibliophiles, de négliger leur aspect extérieur et de jeter un coup d'œil rapide sur leur contenu. Noëls et mystères ont été si souvent réimprimés ; ils ont charmé tant de générations qu'il y a un véritable intérêt à étudier, ne fût-ce qu'un instant, ces spécimens d'une littérature spéciale qui ne manquait ni de saveur ni d'originalité.

Si l'on met de côté les noëls de Jean Le Houx, édités, avec un soin remarquable, par notre confrère, M. Gasté, nous ne voyons guère, à citer en Normandie, pour le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, que les trois fascicules de Lecresne-Labbé, portant pour titre : *La grande Bible renouvelée des Noëls nouveaux ;* et encore convient-il d'observer que ce n'est pas là une publication spéciale à notre province, mais bien une reproduction presque littérale des trois premiers livres de la grande *Bible quadruple* imprimée à Troyes, chez Garnier, vers la même époque. Quelle que soit d'ailleurs la provenance de ces noëls, ils

nous présentent les caractères ordinaires spéciaux à ce genre de poésie. Simplicité plus ou moins naïve, gaieté familière, traits touchants, remarques malicieuses, détails puérils, quelquefois même indiscrets, voilà la physionomie habituelle des noëls de Paris, de Besançon, de Nantes, de Troyes et d'Orléans ; telle est aussi celle des publications répandues dans notre province par Lecresne-Labbé.

L'habitude d'égayer la veillée par des chants en langue vulgaire remonte d'ailleurs à une très-haute antiquité, et elle régnait en Normandie comme dans les autres provinces. Le prieur Lambert, de St-Vaast d'Arras, qui vivait au XI[e] siècle, mentionne cette coutume dans ses vers. Au XVI[e] siècle, les choses n'avaient guères changé, si bien que l'auteur d'une de ces vieilles compositions pouvait écrire :

« Et qui bon françois si sera,
« Point de chanter ne se tiendra
« Noël, à grant halenée,
« Et son bien lui croistra
« Moult le long de l'année.
« Amen. »

A la veille de la Révolution, il en était encore de même au moins dans notre pays, et l'on eût pu affirmer avec Pasquier que « c'était en toutes les familles une « coutume tournée en cérémonie de chanter des nouëls « ou chansons spirituelles en l'honneur de Notre-« Seigneur. »

Mais, si l'antiquité du genre est certaine, l'âge exact des compositions qui nous sont parvenues est toujours assez difficile à déterminer. Depuis quelques années,

cependant, les recherches auxquelles se sont livrés MM. Socard, à Troyes ; Le Pelletier, à Orléans ; de Laugardière, à Bourges ; Lemeignen, à Nantes ; Chardon, au Mans, et Lelièvre de La Morinière, à Nantes, ont éclairci certains côtés de la question et révélé les auteurs, la provenance et la date de quelques-uns de ces cantiques ; mais les meilleurs et les plus anciens sont toujours anonymes, et leur lieu d'origine reste flottant et indéterminé. Qu'importe, après tout, le sol qui l'a produite, si la liqueur que l'on nous offre possède réunis la sève et le parfum !

Ces noëls d'ailleurs, extraits des recueils gothiques, malgré les rajeunissements qu'ils ont subis, se reconnaissent au premier coup d'œil. A côté de compositions rudes et presque informes, on en rencontre de mignardes et de maniérées, abondantes en diminutifs, dans le goût de Ronsard et des poëtes de la pléiade. Écoutons plutôt :

« Je me suis levé par un matinet
Que l'aube prenoit un blanc mantelet ;

Et je suis allé chercher Colinet
Qui se promenoit dans un jardinet.

Que faites-vous là, gentil garçonnet ?
— J'écoute, dit-il, le rossignolet,

Jamais je n'ouïs chant si doucelet.
— Ce n'est rossignol ni autre oiselet,

Mais du saint empire un saint angelet.
Qui dit en son chant un cas nouvelet.

—

Nous étions trois bergerettes
Auprès d'un petit ruisseau

En gardant nos brebiettes
Qui paissoient dans le préau.

Nous vimes voler un ange,
Plus reluisant qu'un flambeau,

Qui, donnant à Dieu louange,
Chantoit ce bel air nouveau.

Le rédempteur vient de naître
Plus doux qu'un petit aigneau.

—

Nous ne voulons insister ni sur les procédés de dénombrement et d'énumération familiers à tous nos vieux poëtes et qui se retrouvent avec profusion dans nos recueils, ni même sur les réflexions gracieuses, pleines souvent d'une sensibilité touchante, que les récits évangéliques amènent sur les lèvres des chanteurs; nous nous contenterons simplement, pour déterminer et faire saisir le caractère de la portion ancienne de toutes les *Bibles de noëls*, de deux courtes citations. L'une sera empruntée à la vie de la Madeleine, l'autre à la légende du semeur de blé.

Tout le monde sait le rôle important de la Madeleine dans l'Hagiographie populaire. Les noëls consacrés à l'histoire de sa conversion et de son repentir sont innombrables; de tous, le plus original est, à notre sens, le noël de la *Chandeleur*. Le poëte n'a oublié ni le repentir de la pécheresse, ni son ardent amour pour le Christ; mais il n'a pu se résoudre à la dépouiller de son luxe et de sa beauté.

Aussi, quand il la fait entrer dans l'église, prend-il soin de la revêtir d'ornements si extraordinaires que les paroissiens restent frappés d'étonnement, et qu'en

chantant l'antienne le petit clerc est sur le point d'oublier sa leçon.

La Vierge allant à la messe
Le jour de la Chandeleur,

Rencontra la Madeleine
Tenant un bouquet de fleurs.

Madeleine, belle dame,
Veux-tu venir avec nous?

Mais comment donc irois-je,
Je n'ai pas mes beaux atours?

Mais si vous voulez m'attendre,
Je m'en vais les vêtir tous!

Ceinture qui l'environne
Lui fait bien quatre-vingts tours,

La couronne est sur sa tête,
Les quatre soleils y sont.

L'enfant qui chante l'antienne
En a perdu sa leçon.

La légende du semeur de blé se recommande par un charme plus naïf encore et plus pénétrant. L'auteur, il faut en convenir, en prend bien à son aise avec le récit des Évangiles. Il nous raconte, en effet, que Marie et Joseph, fuyant les sicaires d'Hérode, se réfugièrent un soir dans l'étable d'une pauvre veuve. L'asile était bien précaire; mais il avait été offert de bon cœur. Aussi, en quittant son hôtesse, la Vierge lui adressa-t-elle ces paroles :

Grand merci la Marguerite
De l'honneur que tu nous fes

Jamais toi ni ta famille
De rien ne manquerez.

Après quoi la divine voyageuse reprit sa course à travers champs, emportant son nouveau-né dans ses bras. Le jour se levait, et à ses premières lueurs on apercevait à l'horizon les cavaliers de l'armée juive, lorsque Marie, ne sachant que faire, eut l'idée de confier son enfant à un vieux semeur de blé qui le cacha bravement sous son manteau. A partir de ce moment, les prodiges se multiplient et viennent récompenser le laboureur de sa compatissante intervention. Le blé, à peine jeté en terre, germe, se développe, fleurit, porte graine et fournit la plus abondante des moissons.

Retourne à ton champ, bonhomme,
Va-t-en moissonner ton blé !

Est-il possible, Madame,
Tout n'est pas encor semé ?

— Va-t-en chercher ta faucille,
Il est temps de moissonner.

Le blé en moins d'un quart-d'heure
En épi vite est monté !

A la première javelle,
Rendit cent boisseaux de blé.

A la seconde javelle,
On ne put le renfermer.

Le volume sorti des presses des Godes qu'il nous reste à examiner confine de très-près aux noëls édités par Lecresne-Labbé. C'est une pastorale qui roule tout à la fois sur la *Naissance de Jésus*, sur l'*Adoration des Bergers* et sur

la *Descente de l'archange saint Michel aux Limbes*. Ce drame, à plusieurs parties, est l'œuvre d'un ermite breton nommé Claude Macée, prêtre au diocèse de Nantes, et qui paraît avoir publié dans cette ville, chez Querro, en 1757, un certain nombre de cantiques spirituels.

Ce serait une entreprise fort difficile que de déterminer ce qui peut appartenir en propre, comme invention et comme mise en œuvre, à Claude Macée dans sa pastorale. Sommes-nous en présence d'une conception originale, ou bien n'avons-nous sous les yeux qu'une transformation plus ou moins fidèle d'un mystère antérieur, dont le texte aurait été perdu? M. Le Meignen a fait ressortir, en 1876, les points de contact qui existent entre cette pièce et le chant natal imprimé à Lyon, chez Sébastien Gryphe, en 1539. « Ce sont, « nous dit-il, des scènes identiques, des détails ana- « logues. Claude Macée nous paraît avoir développé, « avec cette phraséologie prétentieuse du XVIII[e] siècle, « des idées plus simplement indiquées dans la pièce « Lyonnaise. » Nous ne saurions partager entièrement cette manière de voir. Le *Natal* imprimé chez Gryphe ne renferme que trois scènes, dans lesquelles, à la rigueur, on pourrait voir le point de départ des développements de la pastorale : le *Mystère de la Nativité* par personnages, l'*Annonciation aux pasteurs*, la *Venue et Adoration des Bergers.* On y chercherait vainement la descente de saint Michel dans les limbes. Or, cette dernière scène est caractéristique et donne véritablement à l'œuvre entière sa physionomie. Pour nous, comme pour M. de Julleville, les origines de la pastorale remontent beaucoup plus loin; l'œuvre de Macée procède des anciens mystères de la Nativité et rappelle

invinciblement ces théâtres dressés sur échafauds et divisés en étages superposés, représentant le ciel avec ses étoiles d'or, la terre semée d'arbustes et de fleurettes, et les limbes tout au-dessous, figurées en *manière de chartre ou de prison.*

Au XVIIIe siècle, les choses se passaient avec moins d'apprêt, et la pièce, ainsi que l'auteur lui-même a pris soin de nous en informer, pouvait se représenter presque partout, sans décors, sans accessoires coûteux et avec des procédés d'une simplicité enfantine.

« La pièce, nous dit Macée, peut se jouer sans théâtre, « et sans changer de lieu, dans une chapelle, dans une « salle ou dans une chambre, en un coin de laquelle sera « dressée une étable, et la porte de la chambre servira « de porte de l'hôtellerie, près de laquelle l'hôte et sa « femme, servante et serviteur commenceront, et Joseph « et Marie y frapperont par dehors pour demander à « loger. »

Quant aux anges et aux pasteurs, ils se groupaient aux deux extrémités de la salle, cachés derrière la tapisserie et prêts à paraître au moment opportun.

La scène de la descente dans les limbes, d'après l'avertissement au lecteur, était plus compliquée. Saint Michel devait, de toute nécessité, être armé d'une épée; les démons portaient généralement des pantalons noirs, et Lucifer avait une chaîne au cou.

Nous ne nous attarderons pas à faire l'éloge de la poésie de Claude Macée; dans ses bons endroits, elle ne s'élève pas au-dessus du médiocre. Quelques vers que nous choisissons parmi les meilleurs suffiront, d'ailleurs, à la faire apprécier.

Les pasteurs chantent, se retirent et aperçoivent l'ange messager de bonne nouvelle qui reprend sa course dans l'air.

Voilà l'ange qui, sans plus dire,
Prend sa route devers les cieux;
La nuit devant lui se retire,
Respectant son vol gracieux.
Le ciel sous ses pieds se remue,
Son doux parfum embaume l'air,
Et en se couvrant d'une nue,
Laisse, après lui, un grand éclair.

Un autre berger chante.

Tout le travail des mains mortelles
Ne pourroit jamais imiter
L'agréable émail de ses ailes,
Ni les arts nouveaux inventés,
Les ornements si admirables
Dont ses habits étaient couverts :
Jamais une chose semblable
Ne s'est vue dans l'univers.

Un autre aussi chante.

Des émeraudes verdoyantes
Esmaillaient ses riches habits,
Les escarboucles flamboyantes,
Les opales, les rubis,
Les diamants, les pierreries
Brillaient dessus ses vêtements,
Entrelacés de broderies.
Le soleil était moins luisant.

Nous ne voulons pas surfaire l'œuvre de notre humble religieux. Sa poésie n'est pas d'un maître ; elle s'adresse

moins aux lettrés qu'aux dévots à l'enfant Jésus, pour employer ses propres expressions. Mais ces vers simples, mal construits, pauvrement rimés, répondaient à un mouvement d'idées général et ont trouvé le chemin de plus d'un cœur. Leur popularité était extrême dans les provinces de l'Ouest avant 89; elle ne fut pas moins grande pendant toute la Restauration, et nous étonnerons peut-être beaucoup de nos auditeurs en leur apprenant que, dans une certaine mesure, elle persiste encore aujourd'hui. Pendant notre enfance, nous avons entendu chanter la pastorale dans les campagnes d'Avranches, et, au témoignage de M. Le Meignen, elle se chantait aussi, à une époque encore plus rapprochée de nous, en Bretagne, en Vendée et en Poitou.

« Ces représentations, écrivait-il, en 1876, se sont continuées jusqu'à nos jours. Depuis quelques années, elles tendent à disparaître, et pourtant, dans notre département même, quel est le bourg, le village dont la jeunesse ne sut pas par cœur les vers de la pastorale. Au bourg de Batz, il y a quinze ou vingt ans, on la jouait publiquement sous le nom de tragédie. La représentation était donnée pompeusement dans la chapelle abandonnée de Notre-Dame-du-Marier. »

A Vannes, le même usage était également en vigueur.

« Lorsque la nuit, qui vient si tôt à l'époque de Noël, dit un témoin oculaire, a plongé dans l'obscurité les rues silencieuses de la cité des Vendes, à l'instant où la famille est réunie autour du foyer, on entend soudain un bruit de ferrailles, de grelots et de sonnettes. Ce sont les *Rois* et leur bruyant cortège. Si vous êtes le moins du monde curieux, ouvrez la fenêtre, appelez les illustres monarques qui passent : ces puissants seigneurs

ne se feront pas prier pour entrer, et vous aurez un spectacle fort divertissant. Préparez à la hâte des chaises en rond, un ou deux paravents, si vous en possédez. La mise en scène est fort simple et pas du tout embarrassante. La porte s'ouvre et viennent défiler devant vous les personnages de la comédie : la sainte Vierge et saint Joseph, le roi Hérode, l'archange saint Michel et le Démon. Ils vous saluent par ce souhait pieux et fraternel.

Le Dieu des Dieux en Trinité
Sauve et garde la compagnie !
Tous ceux qui sont ici présents
Dieu leur donne bonne vie. »

Du reste, il y a quelques mois à peine, en Basse-Normandie, nous avions nous-mêmes l'occasion de faire une constatation analogue. A la fin de septembre, nous longions, sur la commune de Vains, la baie merveilleuse du Mont-St-Michel, à la recherche d'une vieille statue, en pierre calcaire, de saint Léonard, mutilée pendant la Révolution, mais qui, malgré les atteintes qui lui ont été portées, fait encore le plus grand honneur aux ateliers de sculpture de la ville de Caen, d'où elle est sortie.

Le soleil commençait à baisser et, à quelques pas de nous, cheminait lentement une grande fille, jambes nues, les cheveux sur les épaules. Elle chassait devant elle, pour le ramener à la ferme, un troupeau d'oies à travers les herbes et, tout en marchant, elle psalmodiait sur un ton monotone une sorte de récit rimé qui, sur l'heure, ne nous rappela aucun souvenir. Nous le gravâmes toutefois dans notre souvenir et, quelques

jours plus tard, nous avions la satisfaction de reconnaître que ce que cette fille de ferme chantait, en l'an de grâce 1880, n'était rien autre chose qu'un fragment légèrement modifié de la grande pastorale de Macée.

Il ne faut pas beaucoup s'en étonner : les coquetières de Genêts récitent encore journellement une prière versifiée à saint Michel, qui doit dater au moins du XIIIe siècle; et, dans une commune voisine, M. l'abbé Pigeon signalait tout récemment des chants religieux conservés par la tradition orale et qui ne sont pas moins anciens.

Les deux petits volumes de Monseigneur le duc d'Aumale nous ont, Messieurs, entraîné bien loin ; mais les réflexions qu'ils nous ont suggérées nous conduisent à une conclusion que je vous demande, en finissant, la permission de formuler.

Grâce au sentiment religieux, le plus profond, le plus vivace, le plus indestructible de tous les sentiments, les noëls et les cantiques populaires d'une époque ancienne se sont conservés dans le Bocage normand, sans altérations sensibles, et en beaucoup plus grand nombre qu'on ne serait tout d'abord tenté de le supposer.

La Normandie, en retard, à cet égard, sur quelques autres régions, ne possède pas de recueil sérieux de ses noëls provinciaux. Ce recueil qui ajouterait un fleuron de plus à la gloire de notre pays, nous nous proposons de l'entreprendre et nous faisons appel, avec confiance, pour cette œuvre patriotique, au concours de tous nos correspondants.

NOTE DE M. LE COMTE DE CONTADES

SUR LES FOUILLES OPÉRÉES SOUS SA DIRECTION

AU HAMEAU DE LA BERTINIÈRE

COMMUNE DE LA SAUVAGÈRE (ORNE).

Le monument mégalithique qui a fait l'objet de ces explorations est connu dans le pays sous le nom de *Grotte des Fées*, et se compose d'une allée couverte et d'une chambre sépulcrale.

L'allée couverte et ses parois.

L'allée s'étend sur une longueur de 14^{m},70, sa largeur varie de 1^{m},10 à 1^{m},30, sa hauteur intérieure est de 1^{m},10. Séparée par un orifice de la chambre sépulcrale, elle est fermée du côté de l'occident par une cloison formée de deux pierres de granit moins élevées que les parois, et offrant des traces évidentes de taille. Placée à une époque postérieure, cette cloison ferma peut-être la galerie sur des réfugiés, qui, pendant une guerre ou une persécution, vinrent y chercher asile? Elle clôt la galerie du côté intérieur des appuis et de la table, qui formaient l'entrée primitive. Les parois sont formées de pierres brutes (quartz-grenu) juxtaposées debout. Elles furent retrouvées intactes au moment des travaux. Seules, les pierres placées sous les tables 7 et 8 étaient inclinées du côté intérieur de la galerie et furent légèrement redressées. A l'extrémité occidentale

de la paroi nord, quelques pierres encore debout paraissent être les restes d'une sorte de galerie latérale plus étroite (formant une sorte de couloir latéral).

Les tables.

Neuf tables de pierre formaient la toiture de l'allée couverte de la Bertinière. Trois d'entre elles se trouvaient encore à leur place primitive, au moment des travaux de déblaiement. Cinq (les nᵒˢ 2, 4, 6, 8 et 9) étaient renversées; une extérieurement du côté sud (le nº 2); une posée sur la table voisine (le nº 4); deux tombées dans la galerie intérieure (nᵒˢ 6 et 8), et une en dehors des parois actuelles de la galerie (nº 9). Voici, quelques notes prises pendant les travaux sur chacune de ces tables.

Notes prises pendant les travaux sur chacune de ces tables.

Nº 1. La table nº 1 recouvre la chambre sépulcrale; elle est inclinée vers le couloir et d'une forme presque triangulaire.

Nº 2. La table nº 2 recouvre les deux pierres qui forment l'orifice de la chambre sépulcrale. Elle était tombée du côté sud de la galerie.

Nº 3. La table nº 3 a été retrouvée à sa place primitive.

Nº 4. La table nº 4 avait été posée sur la table nº 5, d'où on la fit glisser à sa place primitive.

Nº 5. La table nº 5 dépasse toutes les autres en longueur (elle a près de 3^{m} de long). Du côté nord, quelques pierres ont été ajoutées à celles de la paroi pour la supporter.

N° 6. La table n° 6, ayant été brisée, est beaucoup plus courte que les autres. Elle était tombée dans l'intérieur de l'allée, d'où il ne fut possible de l'extraire qu'avec beaucoup de peine.

N° 7. La table n° 7, qui devait primitivement recouvrir l'allée à la suite de la table n° 6, n'a pas été retrouvée.

N° 8. La table n° 8 se trouve à l'extrémité actuelle de la galerie ; elle est appuyée sur la paroi sud, ses grandes proportions n'ont point permis de la relever.

N° 9. Cette table, située en dehors de l'allée et de l'autre côté de la cloison qui ferme la galerie à l'occident, devait recouvrir l'entrée du monument. Une seule des deux pierres qui lui servaient d'appui a été retrouvée.

La chambre sépulcrale et son orifice.

La chambre sépulcrale, qui se trouve placée à l'extrémité orientale du monument, est presque carrée ; sa hauteur est de 5 pieds environ, sa largeur de 1m,45. Elle devait être entièrement fermée par deux pierres de forme ronde, dont une est encore debout. L'autre est tombée extérieurement du côté nord et n'a point été relevée pour permettre au regard de saisir l'intérieur de la chambre.

La galerie communique avec la chambre sépulcrale par un orifice formé de deux pierres juxtaposées, dont la partie supérieure est de forme ovale. Un fragment de pierre retrouvé dans la chambre sépulcrale paraît avoir été la fracture supérieure de la pierre destinée à boucher cet orifice.

Objets recueillis pendant les travaux de déblaiement.

Le petit nombre d'objets trouvés, pendant les travaux de déblaiement, dans la chambre sépulcrale et dans la galerie, fait supposer que ce lieu de sépulture a dû être violé.

Ont cependant été recueillis :

1° Dans la chambre sépulcrale :

A. Un ossement que deux médecins consultés regardent comme un os humain.

B. Une petite pierre presque ronde, travaillée avec soin et dont les rebords sont saillants.

C. Des fragments de poterie noire rayée de bourrelets.

D. Deux silex taillés.

2° Dans la galerie :

A. Un fragment de crâne d'un animal apporté sans doute par quelque carnassier.

B. Des pierres calcinées.

Il faut aussi mentionner une pierre grossièrement travaillée, ayant quelque analogie avec une tête d'homme figurée d'une façon absolument rudimentaire.

Ce monument, œuvre des populations préhistoriques, s'élevait au milieu du vaste ensemble de forêts, qui fit donner à notre pays le nom de *désert*, et à la commune, sur le territoire de laquelle se trouve la *Grotte-aux-Fées*, celui de *Sauvagère.* Deux monuments de la même époque se trouvent à quelques kilomètres : l'un au sud, dans la forêt d'Andaine (le lit de la Gronne) ; l'autre au nord, dans la forêt du Mont-d'Hère (la pierre levée). Nous mentionnons ici ces deux dolmens moins impor-

tants pour prouver aux archéologues que notre pays, si longtemps négligé, est digne de toute leur attention. Dans les champs même qui avoisinent la *Grotte-aux-Fées*, des blocs bizarrement disposés, des amas étranges de pierres, orientés comme notre allée couverte, permettent d'espérer que ce terrain sera encore le théâtre de nouvelles et fructueuses recherches.

AUX ANTIQUAIRES

Par M. Gustave LE VAVASSEUR.

Messieurs,

Quand les petits et les grands politiques,
Les bourgeois affairés et les rentiers sceptiques
Nous surprennent penchés sur les vieux parchemins,
Inquiets, ramassant les cailloux des chemins,
Déchiffrant à tâtons parmi les mousses grises
L'histoire des tombeaux et celle des églises
Ou cueillant dans la poudre et les tessons fêlés
Les épaves des dieux et des saints mutilés
Pour nous en composer d'étranges reliquaires,
Ils se disent : Les fous que l'on nomme antiquaires
Deviennent, paraît-il, très-rarement méchants ;
Mais peut-on leur laisser ainsi courir les champs ?
Dans leurs accès de fièvre et dans leurs rêveries
Ils marchent sans pitié sur les herbes fleuries,
Ils foulent les moissons ; pour ces sortes de fous
Le froment ne croît pas sur terre, il est dessous.
Et quel froment ? des os blanchis, des cendres noires,
Des haillons sur lesquels ils brodent des histoires ;
Ridicule besogne ! inutiles savants !
Ce n'est pas ce blé, là qui nourrit les vivants.

Sommes-nous des niais, des fous, des inutiles,
Des enfants amusés par des jouets futiles,
Des rêveurs attardés dans les chemins bourbeux
Pour voir passer des Rois traînés par quatre bœufs,
Des gens du temps passé, confits dans leurs rancunes,
Des idiots portant le deuil des vieilles lunes,
Des eunuques, hélas! des oncles ingénus
Adoptant les enfants des pères inconnus,
Obstinés, à défaut de puissance virile,
A garder un sérail absolument stérile?
Courbés sur les tombeaux que pressent nos genoux,
Savons-nous seulement qu'on naît autour de nous?
Nous ne bâtissons rien; nous hantons les décombres,
Nous nous plaisons surtout à fréquenter les ombres.
Nos poëtes aimés, nos héros, nos savants,
Sont tous morts. Sommes-nous bien sûrs d'être vivants?

Non-seulement, Messieurs, nous vivons, mais nous sommes
Plus certains d'exister que la plupart des hommes,
Et tous les médecins qui nous traitent de fous
Sont bien certainement moins sains d'esprit que nous.
Est-ce nous qui tournons le dos à la lumière?
Est-ce nous qui laissons l'esprit pour la matière?
Non, Messieurs; nous gardons dans son intégrité
Le grand souci de l'âme et de l'humanité.
Le prosecteur subtil cherche au bout de sa lame
Dans les plis de la chair où peut se trouver l'âme;
Il agace les nerfs, divise les tendons,
Il cherche obstinément: trouve-t-il? Attendons.
Pour nous, dans notre tâche, ardemment poursuivie,
Nous disséquons la mort pour y trouver la vie.
Si la fleur desséchée a pour nous des parfums,
Nous évoquons surtout les âmes des défunts;
Le spectre de l'aïeul gronde dans son armure,
L'aïeule nous sourit dans son cadre et murmure

Les mots toujours vivants que les jeunes amours
Chantaient au temps jadis et chanteront toujours.

Est-ce que certains morts ne sont plus de ce monde?
De leurs soleils éteints le reflet nous inonde;
La gloire des héros a des rayonnements
Qui font une auréole à leurs froids monuments;
L'artiste dans son œuvre et l'auteur dans son livre,
Avec leurs descendants semblent parler et vivre;
Nous gardons leur esprit, si la terre a leur corps.
Oui, Messieurs, nous aimons à hanter les grands morts;
Toute gloire pour nous est une gloire neuve.
Partageant des héros le succès et l'épreuve,
Nous sommes conquérants avec les conquérants,
Martyrs avec les saints, et grands avec les grands.
Qui de nous n'a cherché dans ses veilles ardues
Comment il eût gagné les batailles perdues?
Qui n'a couru bien loin, hors des sentiers battus,
Pour trouver à ses saints de nouvelles vertus?
Ah! si nous recueillons les instruments des crimes,
C'est pour mieux les maudire et plaindre les victimes.
Nous sommes, n'est-ce pas? sévères pour les forts,
Mais, sous les grands défunts, il est de petits morts
Écrasés dans la foule et perdus dans le nombre,
Étouffés, dédaignés, patients dans leur ombre
Comme des vers luisants sous l'herbe du tombeau,
Pendant que l'oubli cherche à souffler leur flambeau.
Lucioles d'Antan, parcelles de lumière,
C'est nous qui vous rendons votre clarté première,
C'est nous qui réveillons l'étincelle qui dort
Sous la cendre étouffante et froide de la mort.
Nous sommes les parrains de ces chétives âmes,
Les tendres protecteurs de ces modestes flammes;
Nous aimons à garder, sous notre aile abrité
L'infiniment petit de l'immortalité.

Est-ce que l'inventeur qui cherche un nouveau monde
Tente une œuvre à coup sûr plus vive et plus féconde ?
Ah ! Messieurs, le présent sera toujours forcé
D'allumer sa lanterne aux flambeaux du passé ;
Prophètes positifs de nouvelles genèses
Arithméticiens contempteurs d'hypothèses,
Malgré notre routine et notre air ingénu,
Nous savons mieux que vous dégager l'inconnu.
Vous faites le calcul, nous apportons la preuve ;
Vous supputez la chance et nous montrons l'épreuve ;
Le passé nous apprend si l'avenir naîtra
Viable ; ce qui fut prédit ce qui sera ;
Aux plus terribles jours des époques troublées,
Dans l'étourdissement des têtes affolées,
Les pires citoyens et les pires tyrans
Ne sont pas les savants, ce sont les ignorants.
Le meilleur guide après le cœur, c'est la mémoire,
Et si nous ramassons les miettes de l'histoire,
Ce n'est pas pour goûter le plaisir puéril
De l'oiseau picoreur qui trouve un grain de mil ;
C'est qu'en histoire un grain de mil, c'est quelque chose.
Le plus souvent l'effet est plus grand que la cause.
Obstinons-nous, Messieurs, au travail assidu
Et ramassons toujours le petit grain perdu ;
Déposons prudemment son germe solitaire
Dans le meilleur sillon de notre vieille terre ;
Son épi, dans ce temps de firmament troublé
Sera le seul peut-être à produire du blé ;
Alors les grands semeurs d'espèces inconnues
Maudiront un peu tard leurs plantes mal venues
Et dont le fruit amer ne pourra les nourrir ;
Ils diront, en voyant notre épi seul mûrir
Au milieu de l'ivraie et des moissons précaires :

Les meilleurs laboureurs, ce sont les ANTIQUAIRES.

TOAST DE M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, nos confrères avaient manifesté le désir de vous voir occuper la plus haute dignité dont il nous est permis de disposer.

Votre trop grande modestie remerciait toujours. Il nous a fallu le fait accompli pour avoir l'honneur de vous voir à notre tête.

Cependant votre nom, Monsieur le Directeur, fera bonne figure à la suite de ceux qui vous ont précédé à cette place.

Laissez-moi regretter seulement pour vous que ce retard ait fait coïncider votre directorat avec la présidence de celui qui est ici devant vous. Assurément, mes honorables prédécesseurs eussent mieux fait ressortir les mérites de l'érudit qui honore notre association.

En effet, Monsieur le Directeur, votre vie tout entière a été consacrée, avec succès, aux études qui nous sont chères à tous.

Vous êtes un de ceux qui ont mis le plus à profit l'enseignement de cette utile *École des Chartres*, l'une des belles créations du gouvernement de Louis XVIII et la pépinière de tant d'habiles chercheurs du passé historique de la France.

Normand, vous avez eu la bonne fortune d'être un

jour désigné pour conserver et classer l'un des dépôts les plus précieux pour l'histoire de notre chère Normandie.

Vous y avez puisé vous-même d'heureux choix d'études.

Bien que vos œuvres soient connues, qu'il me soit permis de rappeler celles que l'on rencontre dans les mémoires de notre Société :

Dès 1852, vous avez donné une *Notice* intéressante *sur Jean Masselin.* L'année suivante, on y trouve l'*Entrée et séjour du roi Charles VIII à Rouen, en* 1485, relation que vous avez accompagnée d'un curieux mémoire.

S'il nous faut être quelques années sans y rencontrer de vos travaux, est-ce à dire que vous soyez resté inactif ? Non certainement ; car les publications des autres Sociétés qui, très-nombreuses, ont tenu à honneur de vous compter parmi leurs membres, font foi de votre amour pour le travail.

De plus, vous prépariez pour nous une étude de longue haleine et de la plus haute importance.

Vos *Recherches sur les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen* occupent de larges parties des tomes XV, XVI et XVIII de nos mémoires. On y voit avec quel soin vous avez étudié, dans le passé de notre province, ces deux problèmes sociaux qui agitent si fortement la France à notre époque.

Chercheur zélé et impartial, comme doit l'être tout bon antiquaire, vous nous avez fait connaître ce que nos pères ont tenté pour répandre l'instruction.

Permettez-moi donc de citer quelques réflexions que l'on rencontre dans votre savant travail.

Vous ne pouvez vous empêcher de vous écrier presque au commencement : « on gémit de voir, soixante-dix ans « après la grande Révolution, les choses en l'état où « elles sont sous ce rapport. » Aussi, avec votre nature bienveillante, engagez-vous, avec raison, à voir dans cette situation « un motif puissant à l'indulgence envers « ceux qui nous ont précédés, ne fût-ce, ajoutez-vous, « que pour préparer aux œuvres de notre époque un « jugement équitable et bienveillant dans l'avenir. »

Ainsi, vous engagez à ne pas adopter les idées trop absolues émises dans les rapports de Talleyrand-Périgord en 1789, et de Condorcet en 1792. Ces hommes politiques, emportés par l'amour des théories, négligeaient trop complètement les leçons du passé et s'illusionnaient sur les possibilités de l'avenir.

Le progrès véritable ne s'impose pas et ne se développe qu'avec une sage lenteur.

M. le comte de Guernon-Ranville et M. Guizot le comprirent bien, lorsqu'ils inaugurèrent en France, par des mesures pratiques et soigneusement combinées, la réforme de l'instruction primaire.

Est-ce à dire qu'on n'ait rien fait avant leur avènement au pouvoir ?

Vous nous avez démontré le contraire, Monsieur le Directeur, par votre savante étude divisée en deux parties. Dans la première, vous nous faites assister à ce qui a été fait pour l'instruction publique jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, et, dans la seconde, à l'établissement de collèges dans les principales villes, en même temps que de communautés religieuses fondées au point de vue presque exclusif de l'instruction primaire pendant le cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Que de révélations intéressantes, je pourrais même ajouter touchantes, sont contenues dans votre beau travail ?

Vous avez cru, Monsieur le Directeur, devoir faire suivre cette importante étude d'une recherche sur la population dans ces mêmes temps. La question de la dépopulation, surtout dans les campagnes, préoccupe à bon droit nos économistes et nos moralistes. Ils trouveront dans vos recherches des faits et des rapprochements utiles à étudier.

Vous avouez quelque part, Monsieur le Directeur, que l'exemple de ces sortes de recherches vous a été donné par l'auteur des *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie, au moyen âge.* Un esprit, avez-vous dit, tel que celui de notre illustre compatriote M. Léopold Delisle, l'un de vos prédécesseurs, a pu traiter à son honneur un aussi vaste sujet, et vous ajoutez qu'il vous suffirait d'avoir pour votre part éclairci quelques-unes des questions qu'il a abordées.

Qu'il me soit permis de dire ici ce que nous pensons tous : vous avez fait mieux, Monsieur le Directeur, vous avez éclairé l'étude du passé intellectuel en France, ce passé trop peu connu des uns par ignorance, et des autres par intérêt ou parti pris.

Je ne peux m'empêcher de parler également de vos *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie, dans les derniers temps du moyen âge.* Avec votre modestie habituelle, vous disiez que vous n'aviez fait que *glaner après la moisson.* Cette opinion ne fut pas admise par le savant rapporteur de l'Institut, M. Egger, qui, lui aussi, a été à notre tête, puisqu'il

a reconnu, au contraire, que *vous aviez tenu plus que vos promesses*. Aussi méritâtes-vous une des récompenses de l'Institut, de cette première Académie de France qui vous compte maintenant parmi ses membres correspondants.

Si notre Société des Antiquaires vous doit de bons travaux, la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure a trouvé en vous un de ses membres les plus zélés.

Je voudrais qu'il me *fût encore possible de* faire ici un rapide énoncé de toutes vos publications, presque toutes traitant des sujets normands. Elles abondent dans les Mémoires de l'Académie de Rouen, de la Société des Bibliophiles normands, de la Société de l'histoire de Normandie et de tant d'autres sociétés dont vous faites partie.

Cependant, je ne saurais me résigner à passer sous silence votre savante étude : *De la vicomté, de l'eau de Rouen et de ses coutumes aux XIIIe et XIVe siècles*, et vos *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Rouen*, qui répondent si bien aux vues que la Société s'est proposées par l'exposition typographique qu'elle a faite cette année.

Un mot, Messieurs, et j'ai fini ; car il me faut m'arrêter dans cette énumération que je me vois forcé de rendre bien incomplète, grâce à la multiplicité des œuvres de celui qui est Directeur de la Société.

Laissez-moi donc vous annoncer encore un dernier travail. Le volume des *Mémoires de l'Académie de Rouen* qui vient de paraître nous fait espérer de lire, par notre Directeur, l'*Histoire de la Cour des comptes, aides et finances de Normandie*. Cette publication doit être faite avec luxe

et deviendra le digne pendant de celles qui ont été consacrées à l'ancien Parlement de notre chère province.

En terminant, permettez que je vous offre, Monsieur le Directeur, les remercîments de la Société des Antiquaires de Normandie, et l'expression de la reconnaissance de tous nos confrères.

Je suis aussi leur interprète assurément en associant et en réunissant au vôtre en ce jour, le nom de votre frère par le sang comme par les goûts et les aptitudes, celui de notre cher Secrétaire si dévoué aux intérêts de la Compagnie.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Je bois à la santé de M. Charles de Beaurepaire, notre savant directeur, et à celle de M. Eugène de Beaurepaire, notre zélé secrétaire.

Nous transcrivons à la suite du toast de M. de Formigny un sonnet humoristique qui nous a été adressé par notre confrère, M. Gustave Le Vavasseur ; il clôt, de la manière la plus heureuse, le compte-rendu de la réunion annuelle de 1880.

A nos convives du jeudi 16 *décembre* 1880.

Chers convives, pardon ; je sais bien à présent
Pourquoi l'autre jeudi ma muse était muette ;
Point de cidre, Normands, partant point de poëte.
Peut-être le champagne est-il plus amusant.

Un sylphe à grelots d'or, un lutin séduisant
Frétille en pétillant dans sa mousse fluette ,
Chatouille le palais, taquine la luette ,
Et rend hommage au Cidre en le contrefaisant.

Il eût pu m'inspirer un toast, flamme légère,
Dont l'éclair en laissant sa trace passagère
Ne m'eût pas ébloui, s'il vous eût contentés :

Car, dans ma vanité prévoyante et profonde,
Je voudrais que le vers qui porte vos santés
Comme elles pût durer jusqu'à la fin du monde.

Paris, 20 décembre 1880.

Gustave Le Vavasseur,

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 17 décembre 1880. — Présidence de M. Charles de Beaurepaire, directeur.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 5 décembre, qui est adopté sans observation, il est procédé au renouvellement partiel du bureau.

Sont nommés :

Directeur : M. Ruprich-Robert.

Président : M. Bayeux.

Vice-président : M. de Brécourt.

Membres de la Commission d'impression : MM. Guillouard, Joly, Travers, Cauvet, Chatel.

Avant de quitter le fauteuil, M. de Formigny remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à les présider pendant l'année 1880 et du concours que tous lui ont prêté pour remplir jusqu'au bout sa tâche ; il se félicite notamment d'avoir vu, pendant qu'il était à leur tête, s'organiser une exposition typographique qui laissera dans le monde savant les meilleurs souvenirs ; en finissant il souhaite la bienvenue à son successeur, M. Bayeux, qui a su déjà, comme président, diriger la plupart de nos Sociétés caennaises.

M. Bayeux exprime à la Compagnie toute sa reconnaissance pour le titre qu'elle vient de lui conférer, et l'assure qu'il mettra à son service son dévouement le plus cordial et le plus absolu.

M. Le Vavasseur offre à la Compagnie deux magnifiques haches en fer ou francisques, trouvées à une certaine profondeur aux abords du vieux château de Lougé.

Le Secrétaire annonce qu'il y aura lieu de voter, à la prochaine séance, sur la candidature de M. Christian de Vigneral, présenté comme membre titulaire par MM. de La Sicotière et Gustave Le Vavasseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 janvier 1881. — Présidence de M. Bayeux.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux de la séance publique et de la séance administrative du mois de décembre dernier, le Secrétaire communique à ses confrères une lettre de M. le Préfet du Calvados lui exprimant tous les regrets qu'il a éprouvés de ne pouvoir se rendre à la double invitation qui lui avait été adressée au nom de la Société des Antiquaires de Normandie.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'il sera fait mention de cette lettre au procès-verbal de la séance.

M. de Brécourt, nommé en son absence vice-président, à la séance administrative, remercie en termes chaleureux ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait et les assure qu'il s'efforcera, de tout son pouvoir, de répondre à la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Il est ensuite procédé au vote pour l'admission, comme membre titulaire, de M. le comte de Vigneral, présenté par MM. de La Sicotière et Gustave Le Vavasseur.

M. le comte de Vigneral, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire de la Société.

La Compagnie aura à voter, à la prochaine réunion, sur les candidatures de M. Tavigny, ancien magistrat, aujourd'hui avocat, demeurant à Bayeux, présenté par MM. Lavalley-Duperroux et Bertot ; M. de Gruchy, à Jersey, présenté par MM. Dupont et de Beaurepaire.

Le Secrétaire donne lecture d'un toast de M. G. Le Vavasseur, destiné à être joint au compte-rendu du banquet annuel, et de quelques fragments de notes rédigées par le même membre à l'occasion de la publication des Chartes normandes de St-Florent, par M. Marchegay.

M. Guillouard est chargé d'étudier les observations de M. G. Le Vavasseur et de présenter à la Société les remarques qu'elles pourront lui suggérer.

M. Gustave Le Hardy donne lecture de notes sur Isigny; il signale la nature des débris, briques, silex et fragments de poterie ramenés au jour par la construction de la gare; le caractère robuste d'une habitation désignée sous le nom de *caserne*, appartenant à M. Le Chartier; enfin, le nom significatif de *Les Hogues* donné à tout un quartier situé au sud-est, et présentant la configuration d'un ilot triangulaire compris entre les deux bras de la rivière d'Aure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 février. — Présidence de M. Bayeux.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire donne lecture d'une lettre de

M. Ruprich-Robert remerciant la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant aux fonctions de directeur.

M. Ruprich-Robert se mettra à la disposition de la Compagnie pour la fixation du jour de la séance publique, et il assure dès à présent ses confrères de sa gratitude et de son entier dévouement.

Le Secrétaire communique à la Société des lettres de M. le comte de Rougé et de M. Le Héricher sur l'allée couverte de St-Symphorien. Parmi les objets qui y ont été rencontrés, on a remarqué des silex taillés et de nombreux fragments de poterie. M. le comte de Rougé se propose, du reste, de les présenter aux membres de la Compagnie qui auraient cette année l'occasion de se rendre au château de St-Symphorien. Il sera facile, dans tous les cas, d'en obtenir des dessins.

Il est ensuite donné lecture, au nom de M. de La Sicotière, d'une note détaillée sur la mosaïque trouvée dans la commune de Villiers, aux environs de Mortagne, et, au nom de M. Brianchon, d'une étude sur les découvertes de Lillebonne. Ces deux documents, fort intéressants au point de vue de l'archéologie normande, seront insérés dans le *Bulletin*.

M. Gasté reçoit la parole et entretient ses confrères, à propos d'un acte judiciaire relatif à Huet, dont il a fait récemment l'acquisition, des nombreuses procédures dans lesquelles le prélat fut engagé. Ces détails, qui confirment ce que nous savions déjà sur les habitudes quelque peu militantes du savant évêque d'Avranches, sont accueillies avec intérêt.

M. Chénel présente à la Société un manuscrit qui fait partie de sa bibliothèque et qui a appartenu, en 1789, à l'imprimeur Manoury. M. Chénel appelle l'attention

sur le passage de ce manuscrit relatif à la sépulture de Charles de Bourgueville, sieur de Bras. Ce passage, sur lequel s'est déjà appuyé M. l'abbé Le Cointe dans les Recherches dont il nous a donné lecture il y a deux ans, indique comme lieu de sépulture du savant historien de Caen la chapelle de l'*Ecce homo*, au droit du maître-autel dans l'église St-Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 mars. — Présidence de M. Bayeux.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance,

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Brianchon, qui complète le rapport, précédemment adressé par lui à la Société, sur le balnéaire de Lillebonne.

M. Brianchon insiste particulièrement sur deux instruments d'une forme singulière, qui jusqu'ici ne paraissent pas avoir de similaires dans les collections publiques.

Le même membre, au nom de M. Tirard, communique à la Société des détails circonstanciés sur le souterrain de *Curcy*, dont l'existence a été signalée, à une précédente réunion, par M. Guillouard. Dans l'opinion de M. Tirard, ce souterrain, avec porte intérieure et extérieure, d'une construction peu soignée, paraîtrait être le *souterrain-refuge* d'un château dont il ne reste plus de traces aujourd'hui.

Le Secrétaire signale une maison curieuse de la rue des Capucins, qui n'a pas été décrite jusqu'ici, mais qui lui semble digne de la plus sérieuse attention.

C'est un édifice, bourgeois et de proportion modeste,

portant la date de *1532* et décoré d'une tête de mort et d'ossements en sautoir, avec la légende : *Hoc est speculum hominis.*

Dans une autre partie du mur, à la façade opposée, on lit une inscription incomplète, faisant allusion à la marche rapide du temps. Cette inscription, qui a vraisemblablement été déplacée, devait à l'origine accompagner un cadran solaire : c'est une de ces nombreuses légendes horaires dont un érudit, M. le baron de Rivières, a publié récemment, dans le *Bulletin monumental*, de si curieux spécimens.

La maison de la rue des Capucins a été dessinée avec un soin remarquable, par notre habile et savant confrère M. Georges Bouet.

M. le docteur Pépin communique à la Société un sceau du Mont-St-Michel, du XIV[e] siècle. Il en a pris l'empreinte sur un acte de cautionnement, de 1397, passé devant Normand Liard, sénéchal de Genets.

M. Eudes-Deslongchamps annonce la découverte d'une sépulture antique, à Croissy. Cette sépulture paraît être isolée, les deux squelettes juxtaposés qui ont été rencontrés n'étaient accompagnés d'aucun objet de métal; mais la constitution même du sol qui les enveloppait démontrait que leur enfouissement remontait à une date infiniment reculée.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de M. Dumaine, curé de Tourouvre, présenté comme membre titulaire par MM. de La Sicotière et Le Féron de Longcamp.

M. l'abbé Dumaine, ayant réuni l'unanimité des suffrages, est proclamé membre titulaire de la Société.

La Compagnie aura à voter, à la prochaine réunion,

sur la candidature de M. Néron, propriétaire, demeurant à Paris, présenté par MM. Émile Travers et de Beaurepaire.

Séance du 1er avril. — Présidence de M. Bayeux.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire dépose : 1° un dessin de la mosaïque de Villiers, près Mortagne, au nom de M. l'abbé Dumaine ; 2° des dessins de la maison des Capucins, ensemble et détails, au nom de M. Bouet ; 3° au nom de M. Lavalley-Duperroux, un dessin du grand couteau, présenté par M. Gaston Le Hardy et portant sur la lame l'inscription : *Je suis la terreur des gigots.*

M. Néron, propriétaire, à Pierrefite-eu-Auge, est nommé membre de la Société.

Il est donné ensuite lecture d'un travail de M. Blangy, intitulé : *Daniel Huet et Pierre-Daniel Huet, hérauts d'armes de l'écurie du Roy.*

Il résulte des recherches de notre laborieux confrère que Daniel Huet, père du futur évêque d'Avranches, fut pourvu de l'état et office de héraut d'armes de l'écurie du Roy, au titre de Bourbon, le 10 décembre 1593. Il résigna cet office en 1633, et Louis XIII en accorda le brevet à Pierre Daniel le 18 février 1634.

Le célèbre écrivain paraît avoir toujours ignoré la faveur dont il fut alors honoré par Louis XIII. Il est vrai qu'à cette date il venait d'accomplir sa quatrième année et que, par suite de diverses circonstances, il ne prit jamais possession de l'office qui lui avait été octroyé.

M. Pépin communique à ses confrères le calque d'une inscription du XIIIe siècle gravée dans l'église de

Langrune : L'AN DE GRACE 1298 SE MONTA L'ORGE DEU QUEMAN A IIII MUIS ET II SETIERS QUE DONNA MAHEUT FEMME ADAM FLAMENG ESCUIER.

Séance du 6 mai. — Présidence de M. Bayeux.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire communique une lettre de M. Steenstrup, accompagnant une brochure de M. Norham. Cette publication nous intéresse d'autant plus qu'elle renferme le texte d'une très-curieuse missive de Jacques de Cahaignes, professeur de médecine à l'Université de Caen, à Christophe Dibwad, médecin danois d'une grande valeur, qui avait été son élève. Ce document précieux a été découvert, dans les recueils de lettres de la collection Mancel, par M. Steenstrup, pendant le séjour qu'il fit, il y a quelques années, en Normandie.

M. Lavalley-Duperroux lit une note détaillée sur une découverte qui a eu lieu au mois d'avril dernier dans la propriété de M. Marguerin, à Frénouville. Le petit trésor rencontré par les ouvriers se composait de deux anneaux d'argent, l'un ayant la forme d'un octogone, l'autre la forme d'une bague-chevalière avec une cornaline gravée pour chaton. Cette pierre, gravée assez finement, représente un Mercure. Les monnaies qui accompagnent ces anneaux sont au nombre de cent onze : monnaies de billon et grands bronzes, des règnes de Septime-Sévère, d'Adrien, de Marc-Aurèle, d'Antonin, de Trajan, de Vespasien et de Commode. L'état de conservation de ces médailles est médiocre; il n'y a pas de types rares.

Le même membre fait en outre connaître que, dans le courant du mois de juin de l'année dernière, on découvrit à Vaucelles, dans une maison que faisait démolir M. Gost, un certain nombre de pièces d'or à l'effigie de Louis XIII, aux dates de 1615, 1633, 1639, 1640; à l'effigie de Louis XIV, à la date de 1646.

M. Pépin fait passer sous les yeux de ses confrères les dessins de nombreux objets découverts à Jort, et qui sont aujourd'hui, pour la plupart, en sa possession. M. Pépin accompagne cette communication d'observations de nature à faire saisir l'intérêt que présentent ces divers spécimens.

Le Secrétaire donne lecture d'une note sur un manuscrit relatif à la ville de Caen, qui fait partie de la bibliothèque de M. Chénel. Dans une de ses parties, ce manuscrit rappelle un peu les notes de Beaullart et le *Journal d'un bourgeois*, publié autrefois par M. Georges Mancel. Cette lecture donne lieu à quelques observations de MM. Chatel et Deslongchamps, sur l'importance des documents de ce genre pour l'histoire des villes et des provinces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 juin.

M. de Brécourt, vice-président, occupe le fauteuil en l'absence de M. le Président.

Le vice-secrétaire, M. Gaston Le Hardy remplace le Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé au vote sur les présentations suivantes : M. l'abbé Huet, vicaire de St-Étienne,

présenté par M. de Beaurepaire et M. l'abbé Garnier; il est admis à l'unanimité; M. Bigelow, historien américain, résidant à New-York, présenté par M. de Beaurepaire et M. l'abbé Do; et M. Norham, publiciste danois, demeurant à Copenhague, présenté par MM. de Beaurepaire et Steenstrup, comme membres correspondants. Ils sont admis à l'unanimité.

MM. l'abbé Garnier et Le Hardy présentent M. Le Jolis de Villiers comme membre résidant.

Le Président donne la parole à M. E. Chatel, qui annonce à la Compagnie la mort de M. Peter Burke, et donne lecture d'une notice sur sa vie et ses travaux, envoyée par Sir Bernard Burke. La Compagnie prie son Secrétaire d'exprimer à Sir Bernard Burke la part de sympathie qu'elle prend à sa douleur.

La parole est maintenue à M. E. Chatel, qui donne lecture d'un compte-rendu du beau volume que M. Demay vient de publier sur la sigillographie normande. M. Chatel est prié de s'adresser au Ministère de l'Instruction publique pour obtenir l'envoi à la Compagnie de ce magnifique ouvrage.

M. le docteur Pépin fait circuler le dessin très-curieux d'un ornement de la cloche de l'hospice St-Louis. Cette cloche provient de l'ancien temple protestant du Bourg-l'Abbé. Elle ne porte pas de date et fut fondue par Michel Coquiere. Les ornements lui paraissent plutôt maçonniques que chrétiens. M. le Dr Pépin est prié de rédiger une note sur sa très-intéressante communication, afin qu'elle soit reproduite au *Bulletin* avec son dessin.

M. Desdevises du Dézert veut bien se charger de rendre compte, à une prochaine séance, de l'ouvrage

considérable publié par M. l'abbé Hénocque sur l'antique abbaye de St-Riquier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1er juillet. — Présidence de M. de Brécourt.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire donne lecture d'une circulaire de la Commission historique de l'ancienne France relative aux enceintes fortifiées.

Pour répondre aux demandes formulées dans ce document, la Société constitue dès à présent un Comité de recherches chargé de réunir sur chaque enceinte fortifiée des renseignements précis et circonstanciés. Lorsque le dossier de chaque enceinte aura été ainsi constitué, il sera transmis, avec les observations qu'il pourra comporter, à la Commission de Géographie historique.

Sont nommés membres de ce Comité, indépendamment du Président et du Secrétaire, membres de droit, MM. de Brécourt, Chatel, Gaston Le Hardy, Pépin, Jules Tirard, Émile Travers, Georges de Villers.

M. Gasté annonce à la Compagnie la mort imprévue de M. Guernier, artiste peintre à Vire. M. Guernier, qui était entré tout récemment dans nos rangs, dit M. Gasté, s'intéressait vivement, non-seulement aux questions d'art, mais à tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à l'étude de nos antiquités nationales. Il avait formé une collection importante d'objets rares et précieux, à divers titres, qu'il a léguée par testament à sa ville natale. Vire perd en lui un artiste consciencieux et un homme de cœur et de dévouement.

La Compagnie s'associe aux paroles prononcées par M. Gasté et charge son Secrétaire de transmettre à la famille de M. Guernier l'expression de ses regrets.

Il est procédé au scrutin sur la présentation, comme membre titulaire résidant, de M. Le Jolis de Villiers, demeurant à Caen. M. Le Jolis de Villiers, ayant obtenu le nombre voulu de suffrages, est proclamé membre de la Société.

L'élection de M. Charles du Plessis, présenté comme membre titulaire résidant par MM. Chatel et de Beaurepaire, est fixée, conformément aux dispositions du règlement, à la prochaine séance.

Il est ensuite donné lecture : 1° par M. Desdevises du Dézert, d'un compte-rendu sur l'*Histoire de St-Riquier*; 2° par le Secrétaire, d'une note intitulée : *Les vicissitudes du sceau de l'abbaye de Cordillon.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du vendredi 5 août.

Sur l'invitation de M. de Brécourt, M. Léopold Delisle, ancien directeur de la Société, préside la réunion.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. le comte de Marsy, relative aux carrelages émaillés appliqués aux sépultures; 2° d'une note de M. Beaucousin, sur une maison du Fay-d'Yvetot, présentant certaines analogies avec la maison dite *à la tête de Mort*, de la rue des Capucins, à Caen.

Le même membre dépose sur le bureau une collection de silex taillés provenant du camp de Banville et offerte par M. Costard, et fait ensuite circuler un dessin de la porte en bois sculpté du manoir des Gendarmes. Ce

dessin, d'une exactitude rigoureuse, est dû au crayon habile de notre confrère, M. Costard.

M. le docteur Pépin présente un estampage des curieux dessins de la cloche de l'église de l'hospice Saint-Louis, et entre à ce sujet dans quelques explications.

M. Eugène Chatel lit un fragment d'une étude approfondie qu'il a entreprise, à l'aide des documents déposés aux archives, sur le recrutement de la milice dans la Généralité de Caen, au XVIIIe siècle.

Après avoir remercié la Société de l'accueil qui lui a été fait et s'être excusé de n'avoir pu assister à l'inauguration de l'exposition typographique, M. Delisle entretient ses confrères de plusieurs livres, manuscrits et imprimés, récemment entrés dans les collections de la Bibliothèque nationale, et qui offrent quelque intérêt pour les études normandes.

Il cite un pontifical du XIIe siècle, qui était passé du trésor de l'abbaye de St-Denis au musée du Louvre, et qui vient d'être attribué à la Bibliothèque nationale. Plusieurs indices prouvent que ce beau livre avait été fait pour l'église de Rouen, et il contient le cérémonial du sacre des rois d'Angleterre.

Un manuscrit beaucoup plus moderne mérite d'être particulièrement recommandé à l'attention d'une Société qui siège à Caen : c'est un registre dans lequel Huet a minutieusement consigné, pendant près de cinquante ans, le détail de ses recettes et de ses dépenses. On comprend combien un tel document doit jeter de lumière, non-seulement sur l'intérieur de la maison et sur les habitudes de Huet, mais encore sur l'histoire de la société du XVIIe siècle. La partie la moins curieuse des notes de Huet n'est pas celle qui constate ses rap-

ports avec ses domestiques. Ce précieux registre avait été recueilli par M. le baron de Girardot, qui a bien voulu le céder à la Bibliothèque nationale.

Passant aux livres imprimés, M. Delisle rappelle la valeur historique et archéologique des vieux missels ou bréviaires. Il signale un bréviaire gothique, imprimé en 1550, en deux vol. in-8°, pour l'abbaye du Bec. La Bibliothèque nationale vient de s'en procurer un exemplaire complet ; la partie d'été lui a été donnée par M. Omont, qui l'avait trouvée chez un bouquiniste, et elle a acquis la partie d'hiver par un échange conclu avec la ville de Laon.

M. Delisle termine en citant un missel de Lausanne qu'il a pu, tout dernièrement, acheter pour la Bibliothèque nationale. Ce livre a été imprimé à Lausanne, en 1493, par un maître Jean Belot, qui, dans la souscription, a pris soin de rappeler son origine normande : *Arte magistri Johannis Belot Rothomagensis.* A cette occasion, il dit quelques mots sur les artistes normands qui, au XVe siècle, sont allés à l'étranger, en Italie, en Suisse et en Écosse, exercer l'art de l'imprimerie.

La communication de M. Léopold Delisle est écoutée avec le plus vif intérêt, et le livre des dépenses de Huet provoquera, nous n'en doutons pas, de nouvelles recherches qui serviront tout à fois à la biographie du savant prélat, mais encore, comme le dit si justement M. Delisle, à l'histoire des classes élevées au XVIIIe siècle.

Séance du 21 novembre.—Présidence de M. de Brécourt.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire donne lecture de deux

lettres du Ministère de l'Instruction publique relatives à des envois de livres venant de la Russie et de la Belgique, et signale parmi les ouvrages offerts : le rapport annuel sur les Archives du Calvados, adressé au Conseil général par M. Chatel; la réimpression de l'*Ancienne Coutume de Normandie*, publiée, à Jersey, par M. de Gruchy, juré-justicier à la Cour royale ; enfin l'excellent *Guide de Caen*, édité par M. Le Blanc-Hardel.

Il annonce que la Société aura à voter, à la prochaine séance, sur les candidatures de MM. Hoskins et Menil, présentés tous les deux comme membres titulaires non résidants.

Le Secrétaire donne lecture du compte-rendu définitif des fouilles faites sur l'emplacement du cimetière gaulois de Mondeville, au lieu dit le Champ-Fourou.

En terminant, M. de Beaurepaire signale à la reconnaissance de la Société MM. Leblanc, ingénieur en chef; Boreux, alors ingénieur ordinaire et Besnard, conducteur des ponts-et-chaussée. C'est grâce à leur concours actif et dévoué que les constatations les plus importantes ont pu être faites, et il n'est que juste de leur en reporter l'honneur.

M. Gasté appelle l'attention de ses confrères sur divers actes de vandalisme dont il a été témoin et notamment sur la destruction ou la mutilation trop fréquente dans les églises de campagne des pierres tombales qui en constituaient autrefois le dallage.

Après une discussion assez longue à laquelle prennent part MM. Le Hardy et Pépin, il est décidé que le Secrétaire signalera le mal à Mgr l'Évêque et le priera d'intervenir pour en empêcher le développement.

M. le docteur Pépin fait passer sous les yeux de ses

confrères le dessin d'une sculpture sur bois provenant du département de la Manche et qui fait partie aujourd'hui de la collection de M. Simon, demeurant à Vaucelles. Au centre de cette petite composition se trouve un crucifix, et à gauche, sur un écusson, une inscription assez difficile à interpréter.

M. Toutain-Mazeville informe la Société que l'on vend en ce moment, sur la place de la Poissonnerie, un grand nombre de vieilles images populaires provenant de l'officine d'un sieur Guérin, graveur en taille douce, qui transporta son domicile de la rue St-Jean au n° 6 de la rue des Teinturiers. La collection de ces vieilles gravures (genre d'Épinal), tantôt noires, tantôt coloriées, si on pouvait l'avoir complète, présenterait, au point de vue de l'imagerie populaire, un véritable intérêt.

M. Chatel dépose sur le bureau une planche gravée représentant les principaux types caractéristiques de l'âge de la pierre, avec une note explicative par M. Capitan, interne des hôpitaux de Paris. Cette planche offre un tableau, par ordre chronologique, des différents types des deux grandes périodes de l'âge de la pierre ; la période paléolithique ou de la pierre éclatée, la période néolithique ou de la pierre polie. M. Capitan, qui est un élève de M. Mortillet, se propose, d'ailleurs, de venir prochainement nous exposer, avec plus de détails et pièces en mains, les faits qu'il n'a pu qu'indiquer dans la note sommaire qu'il nous a adressée.

La Société entendra avec intérêt M. Capitan dans ses explications, et elle charge dès à présent le Secrétaire de le remercier de sa communication.

NOTES ET COMMUNICATIONS.

Les vicissitudes d'un sceau de l'abbayé de Cordillon, par M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société.

Il y a quelques jours, en faisant des recherches aux Archives du Calvados, dans une série de pièces relatives à la Révolution, qui avaient été gracieusement mises à ma disposition par le savant conservateur de cet important dépôt, M. Eugène Chatel, je rencontrai un registre assez médiocrement tenu, intitulé : *Registre du Comité de surveillance de la commune de Tilly-sur-Seulles.* Ce document débute à la date du 15 octobre, an II de la République, par la constitution du bureau, et se clôt le 30 fructidor, en exécution des articles 10 et 27 de la loi du 7 du même mois, prononçant la dissolution de ces sociétés.

Je dois dire tout d'abord que l'intérêt du registre, au point de vue historique, est peu considérable; nous n'y trouvons, en effet, que les renseignements habituels, visite des auberges, poursuite des citoyens suspects, saisie des correspondances contre-révolutionnaires, mesures diverses relatives à la destruction des *retires* du gibier, au recrutement, à l'approvisionnement des marchés, ou bien encore à l'exécution de la loi sur le maximum. Tout au plus pourrait-on noter les termes dans lesquels le conseil municipal de T[illegible] ité à

poursuivre l'ex-seigneur pour le forcer à reconstruire la halle au blé, « principale source des richesses in-« dustrières du bourg. »

« Pourquoi les dits membres arrêtent à l'unanimité « que copie de la présente délibération sera commu-« niquée au procureur de la commune, à charge par « ce dernier d'en référer au conseil municipal, qui est « invité de travailler et de souscrire, avec énergie, à « toutes les observations judicieuses ci-devant énoncées, « lesquelles sont fondées sur une base non équivoque; « il ne s'agit que de la justice et de l'exécution de la « loy; l'intérêt d'un bourg n'en doit pas souffrir davan-« tage; il est temps que le despotisme cesse de régner « à Tilly et d'y perpétuer la féodalité aux dépends des « ineptes qu'on endort adroitement sous le glaive de « la loy. »

« Le temps et les circonstances demandent des « hommes de fer et non de boue. La molesse dans « l'exécution creuse elle-même le tombeau de ses « auteurs. »

Mais à côté de cette logomachie excessive, prétentieuse et quelque peu incohérente, qui est en définitive la langue de bien des procès-verbaux de cette époque, le registre présente une particularité qui nous surprit vivement et qui nous donnait à résoudre un problème piquant et tout à fait inattendu.

Au bas de la page 42, nous remarquâmes, en effet, l'empreinte d'un cachet sur cire rouge, au centre duquel se détachait une tête de mort surmontant deux fémurs en sautoir. Étant données les attributions des comités révolutionnaires et les passions des membres qui les composaient, il était naturel de penser que nous avions

sous les yeux une variante quelconque de l'emblème lugubre des Carabots ou de toute autre société du même genre. Il n'en était rien, et un examen attentif nous le démontra péremptoirement.

En étudiant l'empreinte avec soin, nous y reconnûmes, en effet, non-seulement la tête de mort et les ossements disposés en croix dont nous avons parlé, mais encore, au-dessus de la tête de mort, une couronne royale, et, à droite et à gauche, un sceptre fleurdelisé et un globe surmonté d'une croix. Tout autour se déroulait la légende suivante : *Memento mori.*

Il n'y avait pas à en douter, le cachet n'offrait rien de politique ; son caractère était exclusivement religieux. Cette tête de mort, surmontée et entourée des attributs de la souveraineté, la couronne, le sceptre et le globe, rappelait énergiquement la pensée de la mort « qui sur tous seigneurie », comme dit le poëte, et l'intention chrétienne du graveur était encore accusée par la légende si connue : *Memento mori*, analogue aux devises : *Vado mori*, *Hodie mihi*, *cras tibi*, *Cogita mori*, qui couvrent les marges des livres d'heures.

Dans un volume fort recherché aujourd'hui, publié par de La Serre, historiographe du roy, nous trouvons, au frontispice, une reproduction frappante de la même idée. L'auteur nous y présente, en effet, le personnage de la Mort sous les traits d'un horrible squelette, revêtu du manteau royal et assis sur un trône, couronne en tête, les pieds posés sur le globe et le sceptre dans la main (1).

(1) *L'entretien des bons esprits sur les vanitez du monde*, par le sieur de La Serre. Bruxelles, François Vivien, 1631.

Mais, comment ce cachet aux attributs funèbres était-il arrivé entre les mains des membres du Comité de surveillance de la commune de Tilly-sur-Seulles ? Sur ce point, le texte de la délibération, au bas de laquelle il avait été apposé, ne nous apprend absolument rien. Le rédacteur du procès-verbal s'est borné à constater que ce cachet, d'apparence suspecte, se trouvait au greffe du Comité et qu'il devait être remis avec le registre des délibérations entre les mains des membres du Comité de surveillance du district.

« Nous membres composant le Comité de surveillance « de la commune de Tilly-sur-Seulles, ce trante *(sic)* « fructidor an II de la République française une et indi- « visible, nous nous sommes assemblés en notre « chambre ordinaire pour y délibérer sur la loi concer- « nant l'organisation des Comités révolutionnaires, « randu le 7 fructidor an II de la République française « une et indivisible, sur le numéro quarante-sept, par « lequel il supprime les Comités de surveillance, par l'ar- « ticle dix, lesquels suivant et au terme de l'article vingt- « sept, sont tenus de déposer, dans la décade qui suivra « la promulgation, au Comité révolutionnaire de chaque « district les pièces, renseignements et effets dont ils « sont dépositaires.

« *Comme nous avons un cachet en notre gref qui n'est* « *nullement conforme à la loi, nous invitons le citoyen* « *Allix, un de nos mambres, de vouloir bien se charger,* « *non-seulement dudit cachet*, mais mesme de toutes les « pièces qui sont dans notre grefe pour par luy être « deposé au Comité révolutionnaire du district et de « nous en raporter un reçeu, ce que ledit Allix a accepté

« et a signé avec nous ledit jour et an que desus. »

« Suivent les signatures (1). »

Ainsi qu'il est naturel de le penser, le citoyen Allix s'occupa immédiatement de remplir la mission qui lui avait été confiée. Un reçu, dont nous avons retrouvé le brouillon, constate tout à la fois la remise au Comité de district et du registre des délibérations et du cachet :

« Reçu du Comité de surveillance de la commune de « Tilly-sur-Seule, savoir : un registre de papier liassé, « dont quarante-deux pages inscrites de leurs délibéra- « tions ; un cachet dont l'empreinte est aposée sur ledit « registre. »

Au point de vue de la provenance du cachet, le reçu n'est pas plus explicite que le texte de la délibération. Fort heureusement, une pièce détachée faisant partie d'un autre dossier devait nous mettre sur la voie de la solution du problème.

Dans les premiers jours du mois de prairial an II, un novice de la marine au Havre, nommé Germain Villy, avait reçu deux lettres d'une jeune couturière qu'il avait autrefois connue à Tilly-sur-Seulles. Ces missives intimes, dans lesquelles la correspondante n'avait abordé aucune question politique, se trouvaient malheureusement closes à l'aide du fameux cachet. Aussi furent-elles saisies à la poste et déférées immédiatement à l'examen du Comité de surveillance du Havre.

La pièce tombée sous nos yeux est précisément la lettre que les zélés patriotes qui le composaient écrivirent à leurs frères de Tilly, pour les aviser de cette importante découverte :

(1) Registre de la commune de Tilly. *Comité de surveillance*, »

HAVRE — MARAT. L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

Égalité. Liberté. La République ou la mort. Gouvernement révolutionnaire.

Le Comité de surveillance et révolutionnaire du Havre — Marat au Comité de surveillance et révolutionnaire de Tilly-sur-Seulles.

« Citoyens, frères et amis, nous vous faisons passer « ci-joint l'empreinte d'un cachet qui a été apposé à « une lettre écrite par Jeanne Tribouillard, couturière « de votre commune, dattée du 21 may (vieux stille) et « adressée à un nommé Germain Villy, novice matelot « en ce port, et qui a été garçon tailleur, demeurant « pendant quatre ans dans votre commune. La lettre ne « contient rien qui puisse donner de suspicion, mais le « cachet *nous paraît suspect*, parce qu'il porte *des signes « de l'ancien régime;* nous vous le faisons passer, afin « que vous puissiez examiner *si ce ne sont pas des signes « de ralliement ou si c'est un pur hazard* et d'ancienne « date que ce cachet se trouve entre les mains de la « personne que vous découvrirés facilement, et dont la « continuation d'usage est toujours bien imprudente et « contre-révolutionnaire ; s'il cachait de mauvaise in- « tention, c'est ce que vous saurés apprécier. »

Cette dépêche était une véritable mise en demeure ; elle donna lieu à une information régulière, dont nous trouvons les résultats dans deux délibérations du Comité de la commune de Tilly. La première est à la date du

20 prairial, la seconde à la date du 21. Nous en transcrivons le texte sans commentaire.

I.

« Nous, membres composant le comité de surveillance « de la commune de Tilly-sur-Seulles, ce 20 prairial, « l'an 2 de la République française, une et indivisible, « nous nous sommes assemblés en notre chambre ordi- « naire, pour délibérer sur les affaires qui regardent « notre comité de surveillance, et notamment pour « répondre à une lettre qui nous a été adressée de la « part de nos frères, le comité révolutionnaire de la « commune du Havre, en date du 9 prairial, par la- « quelle ils nous annoncent qu'ils ont trouvé deux « lettres sur lesquelles il y avait, sur chaque, un cachet « sur lequel il est écrit tout autour : *Memento mori*, « avec une tête de mort au-dessous et deux représen- « tations de croisses avec un custos sur laquelle il y a « une croix; ladite lettre a été écrite par Jeanne Tri- « bouliard, couturière, en la commnne de Tilly, en « date du 21 may, vieux stille, adressée à un nommé « Germain Villy, novice-matelot, au port du Havre; « vu l'énoncé ci-dessus, nous avons fait comparaître « en notre bureau ladite Jane Tribouliard. Arrivée, luy « avons fait prester serment de dire vérité et l'avons « interrogée comme il s'ensuit... Luy avons demandé : « N'avez-vous pas écrit deux lettres à un nommé Ger- « main Villy, qui est novice-matelot au port du Havre?

« — A répondu que oui.

« — Luy avons demandé si c'est elle qui a les ecrittes?

« — Nous a répondu que non, que c'est Madame de

« St-Mort, cy-devant religieuse au couvent de l'abéyis « de Cordilion, et que c'est elle *qui y a apposé le cachet*, « laquelle demeure en notre commune depuis quelque « temps.

« Marque de *Jane Tribouliard.* »

II.

« Le 21 prairial, l'an 2 de la R. F. une et indiv., « nous, membres du Comité de surveillance de la « commune de Tilly-sur-Seulles, nous nous sommes « assemblés en notre chambre ordinaire pour y déli- « bérer, et notamment pour sçavoir de la dame St-Mort « s'il est vray qu'elle a ecritte deux lettres pour et au « nom de Janne Tribouliard, demeurant en cette com- « mune, à un nommé Germain Villy, novice-matelot, « au port du Havre-Marat. A cet effet, l'avons mandée « et a comparu en notre bureau, et arrivée luy avons « fait prester serment de dire vérité, ce qu'elle a obéi « et fait. Luy avons demandé son nom, surnom, son « âge et sa demeure; nous a répondu qu'elle se nomme « Marie-Françoise-Catherine Rozette, cy-devant reli- « gieuse en l'abeyis de Cordilion, son nom de religieuse « surnommé Saint-Mort, dépositaire en ladite commu- « nauté, âgée de 56 ans, demeurant actuellement dans « la commune dudit Tilly depuis le mois de septembre « dernier, vieux stille. Luy avons demandé si il est vray « qu'elle a écritte une lettre pour Janne Tribouliard, « couturière, à un nommé Germain Villy, novice- « matelot, au port du Havre-Marat; a répondu que « oui, qu'elle en a mesme écritte deux.

« Interrogée si elle a mis le cachet, a répondu qu'elle « l'a mis.

« Interrogée si elle a le cachet, a répondu qu'elle en « est saisie. Interrogée si il y a longtemps qu'elle l'a « entre les mains, a répondu que depuis qu'elle est « religieuse, qu'il a toujours été dans la communauté, « et que depuis qu'elle a été dépositaire elle s'en est « toujours servie quand elle a écritte des lettres, et que « lorsqu'elle a quitté la communauté, ledit cachet luy « est resté aux mains; qu'elle est toute disposée à le « mettre aux mains des membres composant le comitté « de surveillance de la commune de Tilly; ce qu'elle a « exécuté, et de plus a dit qu'elle s'en est servie « comme elle se serviroit d'un autre, qu'elle n'y connoit « aucun mal et promet de ne jamais refaire usage de « pareil; prie tous les membres composant le comitté « de surveillance de ne pas la regarder d'un mauvais « œil; a dit de plus que lorsque quelques religieuses « écrivoient elles se servoient du même cachet, étant « destiné pour la communauté, et est la réponse de « ladite dame Rozette, surnommée St-Mor, cy devant « religieuse, laquelle a signé après lecture avec nous « membres du comité de surveillance.

« *Signé :* Rozette. Lesueur, président; J. Fontaine, « J. Morel, P. Ricard, Jacques Joulais, Allix, Bourgeois, « Françoise P. Gilbert, etc. »

Nous avons maintenant le mot de l'énigme. Le cachet, dont l'empreinte, au bas d'une délibération du Comité révolutionnaire de Tilly, nous avait frappé, provient de l'abbaye de Cordillon. Ce n'est pas le cachet personnel de Mlle Rozette, en religion Mme de Saint-Maur,

mais bien le cachet dont s'étaient servies les *dépositaires* successives de la communauté. Les emblèmes funéraires dont il est revêtu s'expliquent par certaines idées ascétiques sur la vanité des choses humaines familières aux moralistes, aux prédicateurs et aux âmes contemplatives.

Les caractères de la légende : *Memento mori*, semblent indiquer la fin du XVIe ou le commencement du XVIIe siècle comme date de l'exécution de ce cachet. Grâce à l'obligeance de notre habile confrère, M. le docteur Pépin, nous en donnons ici un fac-simile d'une exactitude rigoureuse.



Nous devons ajouter, en finissant, qu'il ne paraît pas que l'ex-religieuse de Cordillon, Mlle Rozette, et la jeune couturière de Tilly, Jeanne Tribouillard, aient été plus tard poursuivies pour cet usage irréfléchi d'un objet rappelant les souvenirs du fanatisme et de l'ancien régime. Bien des personnes coupables d'inadvertances de même genre ne furent pas toujours traitées avec autant d'indulgence.

Une lettre de Jacques de Cahaignes à Christophe Dibwad.

Pendant le court séjour qu'il fit en Normandie, M. Johannes Steenstrup eut l'occasion de consulter, à la collection Mancel, un manuscrit contenant diverses pièces relatives à Jacques de Cahaignes. L'une de ces pièces était la copie d'une lettre adressée par le savant professeur, au mois de novembre 1602, à un jeune Danois, nommé Christophe Dibwad, qui avait suivi ses leçons.

Le texte de cette lettre relevé avec soin par M. Steenstrup vient d'être publié par M. Norham qui a fait de la vie de *Jergen Dibwad* et de son fils, *Cristophe Dibwad*, dans le *Danske Magazin*, l'objet d'une étude approfondie. Jergen Dibwad, professeur en théologie à l'Université de Copenhague, appartenait au parti protestant le plus rigide : il prêchait dans ses conférences et dans ses traités la réformation des mœurs et attaquait avec hardiesse les privilèges excessifs conférés à la noblesse par la constitution du pays. Traduit devant le Consistoire, il fut condamné, révoqué de son emploi, et mourut dans la misère, en 1672.

Son fils Christophe avait beaucoup voyagé et avait suivi pendant quelque temps les cours de l'Université de Caen. Il s'engagea avec une ardeur excessive dans la voie que son père lui avait ouverte, et fut encore plus malheureux. Condamné à la prison perpétuelle, en 1620, il mourut en 1623.

Tous ces détails sur les deux Dibwad, dont nous devons la connaissance à M. Steenstrup, donnent à la lettre

écrite par de Cahaignes à Christophe Dibwad un véritable intérêt. Aussi, M. Norham a-t-il cru devoir la publier avec un journal manuscrit tenu par Christophe, et qu'il avait été assez heureux pour retrouver. Nous la reproduisons intégralement ; son texte est facile à saisir et n'a besoin ni de traduction ni de commentaire.

Christophoro Dibuadio, Dano, Doctori Medico.

Lectis illis literis, quas mihi, tuo nomine, Joannes Vuelstolphius amicus tuus summus reddidit, in quendam malorum, quibus hoc anno vexatus es, si non corporis certe animi, sensu participatum veni. Amicorum enim calamitates non solo aspectu, sed etiam auditu nos interius tangunt et afficiunt. Adversam procellosi maris navigationem passus es cum perpetua naufragii imminentis ante oculos observatione, descensione in continentem facta, gravi morbo correptus es, eoque diuturno, idque in peregrino solo, procul a patria, procul a parentibus et amicis, nec satis firmis eorum, quæ ad diuturnitatem morbi necessaria sunt, præsidiis munitus. Accessit ad has miserias Regiæ Professionis Mathematices, eiusque luculentiæ, tibi prærnptus honos. Ista quidem misera sunt, quæ vel ipsum Catonem senem eumque Stoicum, nedum te iuuenem nec affectibus vacuum, percellerent. Fortiter tamen ferenda sunt, quæ necessario ferenda sunt, estque constantis adversus omnes casus animi firmitudo bona spe perpetuo roboranda, quæ etiam si in posterum falleret, in præsens tamen multum potest ad ægri animi solatium, ad levamentum morbi, ad sanitatis adeptionem, qua qui fruitur, nihil modicum habere potest, quin ita

semper usuuenit, ut adversæ fortunæ prospera succedat, sicuti ver hyemi, pluviis serenitas. Deus quidem suos justis de causis, quas nobis voluit ignotas, alios breviori, alios longiori tempore affligit, sed numquam deserit, modo votis et precibus assidue fatigetur. Cum vero atrox ille longusque morbus jam per annum hospes tuus te totum perederit, nihilque præter cutem et ossa reliqui fecerit, cura, ut quæ sensim exinanita sunt, sensim usu humectantium ut jusculorum carnium boni succi earumque potius elixarum reficiantur. Cui victus rationi si lactis asinini aut in ejus defectu caprini usus adjungatur, nihil æque proderit ad optimum corporis habitum brevi recipiendum ; sed in ejus usu illæ cautiones, quæ solent observari, fuerint adhibenda. De statu rerum nostrarum audies ex doctore Vuelstolphio, cum quo clementer egimus, ut etiam solemus cum cæteris. Nam quod de se Vespasianus Imperator, idem de nobis, si tamen parva magnis conferre liceat, dicere possumus : Neminem e scholis nostris tristem discedere. Vale, et tuum præsidem, sive, ut loqueris, promotorem semper ama. Cadomi, Calend. Novembr. Ann. 1602.

***Une mission historique et scientifique, envoyée par Colbert, à Leptis-la-Grande, sur la côte d'Afrique, vers l'année 1670.* Lecture faite dans la séance de la Société des Antiquaires du vendredi 16 décembre 1880, par A.-R. R. de Formigny de La Londe, président de la Société.**

L'étude des choses antiques est un des besoins de certaines âmes. Insatiable de durée et d'immortalité, l'homme cherche toujours à reculer les étroites limites

de la vie présente. Dans l'avenir, au-delà de la tombe, il peut étendre son horizon par les lumières de la raison et de la Foi ; mais, dans le passé, c'est par l'étude des monuments et des faits historiques qu'il peut satisfaire ce désir.

Assurément à notre époque, les de Caumont et autres illustres antiquaires ont rendu populaires les études archéologiques, et la France a développé les missions scientifiques.

Mais, s'il est beau de le constater, il n'est pas moins utile de rappeler que tout dans notre chère patrie ne date pas d'hier.

Je vous demanderai seulement la permission de vous citer une mission historique envoyée sur les côtes d'Afrique, sous Louis XIV, par le grand Colbert; et cela, il y a plus de deux siècles !

J'ai rencontré ce fait rapporté dans une dissertation de F.-R. de La Londe (1). Je ne sais s'il a été mentionné ailleurs; mais j'ai pensé qu'il vous présenterait quelque intérêt, bien que ne se rattachant qu'indirectement à la Normandie.

Ce morceau a pour titre : *De Pandore*, et commence ainsi :

« Si les ravages arrivés à des villes, à des édifices, qui existèrent autrefois et dont le hasard nous découvre de temps en temps quelques restes ; si l'ignorance et le

(1) François-Richard de La Londe, mon trisaïeul, était membre de l'Académie des belles-lettres de Caen. Il était né dans cette ville, en 1685, où il a été inhumé en 1765, dans l'église du couvent des Croisiers. Voir sa biographie dans les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. Latrouette. — Volume de 1852, et surtout l'édition in-8°, avec notes et portrait.

peu de soin que l'on a pris de ramasser les inscriptions et autres monuments antiques ne nous eussent pas fait perdre la connaissance des choses qui nous ont précédés, combien serions-nous plus éclairés que nous ne sommes sur l'histoire et l'origine des nations qui peuplèrent autrefois la terre et dont nous ne connaissons ni les fondateurs, ni les habitants, ni la religion, ni les mœurs, ni les coutumes.

« Un simple fragment d'architecture, quelques lettres gravées sur la pierre ou sur le marbre, quelques figures de divinités, d'hommes, de bêtes ou de plantes nous aideraient à éclaircir nos doutes. Ils seraient comme autant de titres qui, quoique muets, nous prouveraient des vérités qu'on n'ose affirmer parce qu'on ne les aperçoit que confusément.

« Tel nous a servi un marbre antique trouvé dans cette fameuse ville d'Afrique qui se nommait *Leptis magna* (1), des débris de laquelle on se servit autrefois pour bâtir Tripoli, en Barbarie.

« Feu M. Colbert envoya quelques personnes savantes pour visiter ce pays et des navires pour en apporter ce qu'ils y trouveraient de curieux, en l'année 1670 ou 1672. Ces vaisseaux revinrent chargés de trente-six colonnes de marbre blanc de vingt-quatre à vingt-cinq pieds de longueur et grosses à proportion. Ces colonnes furent portées à Paris; mais, ce Ministre étant mort, on en vendit ou donna la plus grande partie à des églises, à des communautés qui les employèrent, sans s'embarrasser d'où on les avait apportées.

(1) Leptis-la-Grande, Leptis major, aujourd'hui Lebedah, ville d'Afrique, en Tripolitaine, sur la mer, à l'ouest du Cinyps, avait été fondée par les Phéniciens et fut la patrie de Septime-Sévère. V. Bouillet.

« Il en restait six sur la place du Carousel, vis-à-vis le château des Tuileries, que MM. les Chanoines de Rouen achetèrent dans le dessein de les placer à un autel qu'ils voulaient élever dans la cathédrale. Elles sont restées couchées dans un des côtés de cette église, sans qu'on s'en soit servi.

« Un jour, pendant que je m'amusais à les examiner et à les mesurer, un chanoine de mes amis (1), me voyant admirer ces énormes masses de marbre, m'apprit d'où elles venaient.

« *Leptis* ne s'était pas appelée sans raison *magna* parce qu'en effet cette ville, peu distante d'une autre Leptis plus petite, avait été fort grande et fort peuplée ; elle était si ancienne qu'on n'avait jamais pu en connaître ni les fondateurs ni les rois qui l'avaient gouvernée ; on soupçonnait cependant qu'elle avait été l'ouvrage des Phéniciens ou des Syriens.

« Les Romains s'en étant rendus les maîtres, lorsqu'ils étendirent leur empire, les habitants l'abandonnèrent et s'enfuirent dans le lieu où l'on bâtit ensuite *Tripoli*, avec les débris de cette *Leptis*.

« Cette ville devait avoir été très-fameuse et ces co-

(1) M. Guillaume Fevrier de La Bellonière, chanoine de la cathédrale de Rouen, depuis le 2 juillet 1720, habitait (en 1738) la rue aux Ours. Il était docteur de Sorbonne et prieur de Montrotier. Il est décédé le 8 février 1748.

Son frère et héritier Louis Fevrier de La Bellonière était capitaine de bataillon au régiment de Champagne.

J'ai trouvé quelques-uns de ces renseignements dans le *Flambeau astronomique* qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen et je dois les autres à notre cher directeur, M. Charles de Beaurepaire.

lonnes en étaient une preuve puisqu'elles avaient dû servir à un temple de Jupiter ou de Vulcain.

« Comment, lui dis-je, Monsieur, pouvez-vous savoir qu'elles sont les restes d'un édifice dédié aux faux dieux.

« Voici, me répondit-il, ce qui me donne lieu de le croire. C'est la copie d'un dessin, que je vous ferai voir, tiré sur un bas-relief trouvé avec ces mêmes colonnes, au lieu même où elles ont été découvertes.

« Il est bien triste qu'on ait perdu le bas-relief original et qu'on n'en ait qu'une simple copie dessinée, qui ne fait pas aujourd'hui un titre bien authentique, principalement pour ces curieux qui veulent voir par eux-mêmes les originaux, sans lesquels ils doutent de tout.

« Ce dessin n'aurait cependant pas été suspect, si celui qui l'avait fait eût survécu plusieurs années à M. Colbert et eût pu donner la relation exacte de son voyage. Elle était commencée lorsqu'il fut tout à coup surpris de la maladie dont il mourut. C'est du cabinet de ce savant voyageur que m'est venue la copie que j'ai prise sur celle qu'il avait faite. Enfin, il est constant que les navires qui apportèrent ces trente-six prodigieuses colonnes furent en même temps chargés de plusieurs autres fragments antiques considérables. Le navire sur lequel était monté ce savant antiquaire portait les restes d'un bas-relief de marbre blanc qui avait plus de six pieds de long et près de quatre pieds de haut. Il l'avait dessiné pour s'amuser pendant la route. Il avait encore fait les dessins de plusieurs autres morceaux; mais, une tempête violente étant survenue et les vaisseaux près de périr, on fut obligé, pour les soulager d'une partie de leur charge, de jeter dans la mer tous

les morceaux qui se trouvèrent plus faciles à manier que ces grosses colonnes d'un poids immense.

« Voilà ce que j'ai appris des mémoires restés dans le cabinet de ce voyageur.

» Quand vous voudrez venir chez moi, je vous ferai voir avec plaisir la copie du dessin qui fut pris sur le bas-relief embarqué dans ce vaisseau et malheureusement perdu.

« Un jour ou deux après, ayant été rendre visite à M. l'abbé de La Bellonière, nous entrâmes dans son cabinet rempli d'un grand nombre de fort beaux tableaux et de plusieurs statues, vases, médaillons et médailles antiques. M'ayant tiré le dessin en question d'un portefeuille où il conservait plusieurs autres dessins et estampes rares, examinez, dit-il, toutes les figures et vous me direz ensuite votre sentiment.

« Je vis donc un grand nombre de différentes figures.

« Celle qui commençait à paraître à la gauche était un vieillard vénérable assis sur une espèce de trône, un oiseau près de lui que je soupçonnai être un aigle quoiqu'il fût difficile de le deviner. Devant lui était une fort belle femme, un genou en terre. Elle recevait un vase. A côté de cette femme paraissait un homme fort laid et boiteux, qui d'une main levait le voile de cette femme, et de l'autre tenait le manche d'un marteau, qu'il avait sur son épaule. Derrière ces trois principales figures, on en apercevait trois autres, mais qu'on distinguait à peine, parce que le marbre avait été fort endommagé en cet endroit. La première était une tête de femme recouverte d'un casque antique, la seconde celle d'un jeune homme couronné de laurier, et la

troisième le reste d'une tête, sur laquelle il y avait un petit chapeau avec deux ailes.

« Voilà ce qui formait le premier groupe au-dessus duquel on lisait ces mots écrits en grec : Πατερ το πανδωρο.

« Un peu plus loin, cette même femme y paraissait sans voile ; elle repoussait un homme qui voulait découvrir l'urne qu'il lui présentait, et qu'elle lui montrait de son autre main. A très-peu de distance paraissait un arbre et au pied la femme assise, elle avait un bras étendu et de l'autre, elle se couvrait le visage avec la main. L'urne était vis-à-vis d'elle et en regard de cette femme, de l'autre côté de l'urne, était le même homme presque renversé par terre ; il avait le regard effrayé et les deux mains élevées vers le ciel. L'une d'elles tenait le couvercle de cette urne de laquelle sortait une infinité de serpents les uns plus gros que les autres. Il y avait aussi des figures monstrueuses ou espèces de chauves-souris ou harpies avec des griffes. Les unes entouraient cet homme et cette femme, et les autres volaient de toutes parts en sortant ou s'élevaient en l'air au sortir de l'urne.

« A peu de distance de là, paraissaient en bas-relief et demi-bas-relief plusieurs figures d'hommes et de femmes qui couraient après ces serpents ou qui les ramassaient et les mangeaient. Il y en avait qui les cachaient dans leur sein ou les approchaient de leur visage et semblaient les caresser.

« Les dernières figures étaient toutes dans des attitudes différentes. Les unes armées semblaient se battre, d'autres se couronnaient, d'autres buvaient dans des coupes et paraissaient manger. Toutes ces figures

étaient les unes à moitié dessinées, les autres un peu mieux dépeintes ; mais, en général, il y avait plusieurs endroits où le dessinateur avait tiré des traits pour marquer les places où le marbre était défectueux et ce que le temps avait cassé. On voyait aussi, par une fracture qui était au bout de ce dessin, des restes de figure, ce qui faisait présumer que ce bas-relief avait dû être plus long que ce qu'on en voyait.

« Celui qui avait pris soin de copier ce marbre antique avait écrit au bas qu'il pensait qu'il avait été une frise posée sur un autel dédié à Vulcain, puisque l'inscription portait au père de Pandore.

« Mais je pensai, comme ce savant chanoine, que le temple et l'autel avaient dû plutôt être dédiés et consacrés à l'honneur de Jupiter plutôt que de Vulcain. »

J'interromps ici la narration de F.-R. de La Londe, car les interprétations faites de ces bas-reliefs intéresseraient moins aujourd'hui. Il me suffira de dire que les deux antiquaires furent d'accord pour l'explication des deux premiers sujets, mais qu'au troisième ils ne s'entendaient plus. J'ai le regret d'ajouter que je pencherais pour l'explication du chanoine plutôt que pour celle de mon trisaïeul, qui cependant ne céda, dit-il, que par politesse.

L'accord se fit de nouveau pour la suite, et M. de La Londe a repris la description en ces termes :

« J'ai oublié de dire qu'entre toutes ces espèces différentes de serpents et de petits monstres il en paraissait un plus gros, qui s'élevait fort haut en l'air au-dessus du vase. Ce serpent avait une couronne et il sortait de son ventre une infinité d'insectes qui se répandaient en l'air autour de lui, à peu près comme des frelons, dont il semblait être le roi.

« Voilà tout ce que contenait ce dessin, copié d'aprè ce marbre et bas-relief antique.

« Je remerciai fort M. l'Abbé de sa complaisance et de m'avoir fait voir un morceau aussi rare.

« Cela m'a donné occasion de réfléchir plusieurs fois sur cet ancien monument et sur la fable de Pandore. »

De là de nouvelles explications, dont l'une des plus curieuses vient à l'occasion de la dernière figure indiquée ci-dessus. L'auteur entre dans des détails sur l'orgueil, l'amour-propre et les différentes sortes d'amour ; mais laissons ces réflexions et reprenons la suite de la dissertation où nous trouverons encore l'indication d'un fait intéressant.

« Mais, dit F.-R. de La Londe, puisque la description de ce morceau antique m'a conduit si loin, je vais vous faire encore part d'un ancien manuscrit, qui a beaucoup de relation avec ce que je viens de vous dire [touchant l'Amour, fils de Vénus].

« M. Galland (1), savant et professeur des langues

(1) Ant. Galland, orientaliste et antiquaire, né en 1646, près de Montdidier, en Picardie. Son ouvrage le plus connu est sa traduction des *Contes des Mille et une Nuits*, qui fut publiée de 1704 à 1708, en 12 vol. in-12. M. G.-S. Trebutien, qui lui aussi a donné une traduction des *Mille et une Nuits*, pense que celle de Galland a été faite pendant son séjour à Caen. La tradition désignait comme habitée par Galland une grande maison, aujourd'hui détruite et située sur les *Petits-Murs*. Je me souviens d'avoir vu encore un pavillon en bois surmonté d'un toit fort élevé qui, établi en encorbellement à une hauteur considérable, dominait cette maison. A cette même époque, Galland a fait partie de l'Académie des belles-lettres de Caen, lors de son rétablissement en 1705 par l'Intendant Foucault dont il était le secrétaire. Il fut admis aussi à l'Académie des inscriptions en 1701, et devint en 1709 professeur au Collège de France. Il mourut en 1715.

orientales, avait un manuscrit. Je ne me souviens pas s'il était syriaque ou grec. Pour faire plaisir au savant M. Foucault, chez lequel il demeurait à Caen, il le traduisit en notre langue, et le communiqua à M. Belin, curé de Blainville (1) et ancien secrétaire de cette Académie. Ce dernier me le prêta. J'en copiai la plus grande partie; en voici un fragment qui doit paraître curieux. »

Dans le travail de M. de La Londe, cette citation est de peu d'étendue, et je n'ai jamais trouvé dans ses manuscrits la copie dont il est ici question. Je ne sais si cette traduction de Galland a été conservée; mais, dans tous les cas, j'ai cru devoir mentionner ce petit fait littéraire qui s'est passé à Caen.

Que sont devenues aussi les colonnes transportées à Rouen? Ont-elles été utilisées? Existent-elles encore quelque part?

C'est ce que nos confrères, qui habitent cette ville, pourraient peut-être nous dire.

D'autres collègues trouveront peut-être aussi les traces de cette mission scientifique faite au temps de Louis XIV, et le nom de celui qui dirigea celle envoyée à Leptis-la-Grande.

(1) L'abbé Blin fut secrétaire de l'Académie royale des belles-lettres de Caen, lors de son rétablissement en 1705, comme il l'avait déjà été de l'Académie de Segrais. Il remplit cette fonction jusqu'en 1714. Il était né à Blois et dut sans doute, à la qualité de précepteur de M. de Colbert de Croissi, d'être nommé curé de Blainville, près Caen, où la famille de Colbert possédait un Marquisat érigé en sa faveur. Ce même abbé Blin donna à François-Richard de La Londe, qui habitait un fief dans cette paroisse, les notes prises sur les séances de l'Académie, que j'ai publiées dans nos documents inédits sur cette Société. 1 vol. in-8° raisin, 1854. L'abbé Blin mourut le 6 février 1737.

Pour moi, j'ai voulu simplement constater que, dès ce temps, on s'occupait en France de cette science qui fait l'objet des études spéciales de notre Société.

NOTE ADDITIONNELLE.

Depuis cette lecture, j'ai eu recours à l'obligeance de de M. Charles de Beaurepaire, notre savant directeur, qui est si versé dans la science des antiquités normandes et j'en ai reçu l'indication suivante :

« Voir, sur ce sujet, la notice de l'abbé Langlois sur le Jubé de la cathédrale de Rouen, p. 15; puis les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. Année 1851, p. 244—261. »

Le passage qui suit se trouve à la page 258, et répond complètement à la question que je m'étais posée :

« Dans la séance publique de l'Académie du 6 août 1777, l'abbé Terisse lut son mémoire sur les marbres du nouveau Jubé, dont la richesse et la structure excitaient alors l'admiration universelle. J'abrègerai [dit l'abbé Langlois] et complèterai tout à la fois son écrit, qui est antérieur à l'achèvement de l'édifice.

« Les marbres du Jubé sont de deux sortes :

« 1° Le blanc veiné provenant des magasins de Leprince, marbrier du roi, à Paris ;

« 2° Le marbre cipolin qui mérite l'attention des curieux par les nuances de ses couleurs, la singularité de ses veines et surtout par sa rareté.

« Pline le naturaliste a signalé cette espèce de marbre dont les carrières découvertes en Égypte, sous Auguste et Tibère ; elles sont aujourd'hui ou épuisées ou inconnues.

« Le cipolin employé au Jubé de Rouen provenait de

magnifiques colonnes de dix-huit pieds de longueur sur deux pieds deux pouces de diamètre, faisant partie des quarante que Colbert avait fait enlever des ruines de l'ancienne *Leptis magna*, ville voisine d'Alger, renversée au XVII[e] siècle, par un tremblement de terre. On croit que ce Ministre les avait destinées au péristyle de Trianon. Dans la suite, elles furent vendues ou données à différentes églises, à St-Sulpice, à St-Germain-des-Prés, à St-Martin-d'Autun, à St-Benigne de Dijon.

« Celles de Rouen, au nombre de six, furent achetées dans les magasins du Roi, par le doyen du Chapitre, M. de La Roque-Hue, de la famille des Miromesnil, qui en fit présent à l'église, en 1721. Il les destinait à soutenir un gigantesque baldaquin dont il voulait ombrager le maître-autel. Ce projet était sa chimère favorite. Il en fit même ajouter un dessin à son portrait conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du palais archiépiscopal. Le bon Doyen, avec la plus naïve satisfaction, vous montre du doigt la forêt de colonnes grecques chargées d'anges adorateurs, dont il se promettait *d'embellir* l'harmonieux et sublime rond-point de notre métropole.

« Son projet fut abandonné à sa mort arrivée le 16 décembre 1729, et ces colonnes restèrent plus de cinquante ans couchées dans la poussière, dans un coin de l'église ; le Chapitre voulait même les vendre, et les fit annoncer dans les Affiches de Normandie (Reg. cap. 19 déc. 1757). Lors de la construction du Jubé, elles fournirent plus de 300 pieds cubes de marbre qu'on plaça aux panneaux et revêtissements, aux marches du Sanctuaire des deux chapelles, aux tables, au socle et à la tablette d'appui de la balustrade, enfin

dans les entre-colonnements, depuis la partie supérieure des autels jusqu'à l'entablement de l'édifice. »

L'abbé Langlois indique en note que les vastes panneaux de marbre cipolin qui remplissaient les entre-colonnements furent enlevés vers 1825 et employés à décorer une fontaine sur la place du Vieux-Marché, fontaine aujourd'hui disparue.

LES NORMANDS

LA CHICANE ET LA POTENCE

D'APRÈS LES DICTONS POPULAIRES

Par M. Émile Travers

Messieurs, (*)

On a dit et on répète chaque jour que les proverbes sont « la sagesse des Nations. » Cet aphorisme nous semble manquer d'exactitude. En effet, pour peu que l'on jette les yeux sur un recueil parémiographique, on est frappé du nombre des dictons qui se contredisent. Si l'un dit : *Pauvreté n'est pas vice*, un autre répondra : *C'est bien pis!* (1) et tandis qu'un sage soutiendra avec La Fontaine que

Il ne faut pas juger des gens sur l'apparence,

On objectera que jadis nos pères voulaient *juger les*

(*) Ce travail a été lu dans la séance publique tenue, le 16 décembre 1880, par la Société des Antiquaires de Normandie.

gens sur la mine, et que, bien longtemps avant les Lavater, les Gall et autres faiseurs de systèmes, ils avaient cherché les rapports des passions avec les traits du visage, les lignes de la main, la couleur des yeux, de la peau, des cheveux ou de la barbe.

Nous pensons donc qu'il serait préférable d'appeler les proverbes « l'esprit des Nations » (2), ou mieux « l'esprit de Tout-le-Monde (3). » *Tout-le-Monde*, cet être impersonnel, *celui qui à lui seul a plus d'esprit que M. de Voltaire!* disait feu M. le prince de Talleyrand.

Tout-le-Monde, c'est l'humanité tout entière, c'est-à-dire un composé de bonnes et de mauvaises qualités, de vertus et de vices ; et, si nous prenons les proverbes comme critérium des tendances de l'esprit de M. Tout-le-Monde, nous verrons que M. Tout-le-Monde, en tous les temps, sous tous les climats, à tous les âges, est enclin à la malignité et à la médisance envers autrui, qu'il *blasonne* volontiers son prochain, et que, comme son prochain c'est lui-même, ses fâcheuses habitudes l'amènent à débiter beaucoup de mal sur son propre compte. *Homo quisque sibi inimicus!*

Étant données ces prédispositions du cœur humain et ces tendances de l'esprit de M. Tout-le-Monde, on ne s'étonnera pas si, en parlant des proverbes relatifs à la Normandie et à ses habitants, nous avons à citer plus de dictons défavorables à nos compatriotes que d'apophtegmes élogieux à leur adresse. Ne nous en fâchons point et soyons les premiers à en rire. Rappelons-nous d'ailleurs que, si l'on reproche aux enfants de la Normandie de nombreux défauts et de sérieuses imperfections, les citoyens des autres provinces de la France et des cinq parties du monde ne sont pas plus

épargnés que nous par la langue envenimée du prochain (4).

Tous ces sobriquets que se jettent réciproquement à la tête les nations ou les cités voisines ont le plus souvent leur origine dans de vieilles rancunes, dans des rivalités séculaires, que le temps n'effacera peut-être jamais. Ce *blason populaire* explique parfois l'histoire et en confirme les données; aussi les écrivains les plus sérieux se sont-ils livrés à des recherches approfondies sur ces traditions orales de faits parfois oubliés (5).

Il fait bien reconnaître que nos ancêtres, les pirates du Nord, qui pendant si longtemps ravagèrent les côtes de l'Occident, méritèrent quelque peu les épithètes malsonnantes que les chroniqueurs du moyen âge accolaient à leur nom. Les moines du IX[e] siècle, qui inscrivaient sur les marges d'un missel les évènements les plus mémorables de chaque année, n'avaient que trop souvent à enregistrer les invasions de ces *fléaux de Dieu,* — les rois de la mer partageaient alors cette appellation avec les hordes d'Attila (6), — invasions toujours suivies de massacres, d'enlèvements de femmes et d'esclaves, d'incendies, de destructions d'églises et de monastères.

Rapacitas Northmannorum, *crudelitas Hunnorum*, *ferocitas Francorum*, *stultitia Saxonum*, voilà ce qu'on lit dans un manuscrit du XI[e] siècle de la Bibliothèque de Rouen, contenant une longue et peu édifiante nomenclature des défauts reprochés aux différents peuples (7).

« *A furore Normannorum libera nos, Domine!* » s'écriait-on dans les monastères à la fin des litanies. Et la crainte de la fureur des Normands était bien profonde, la mémoire de leurs sanglants exploits et de leur au-

dacieuse tentative sur la capitale du royaume de France était bien vivace, puisque, sept cents ans après le siège de Paris, cette naïve invocation se répétait encore à Ste-Geneviève. Un auteur du XVII[e] siècle, Jacques de Charron, nous l'affirme en ces termes : « Néanmoins, dit-il, les Normands, avant que de partir, saccagèrent et brûlèrent le monastère de Sainct Germain des Prez et celui de Saincte Genevieve qui n'estoient encore lors enfermez dans la ville, qui est cause que les religieux de Saincte Genevieve n'ont jamais voulu depuis recevoir en leur compagnie aucunes gens de cette nation (ce qui s'entend des Normands septentrionaux et non de ceux qui sont de présent naturalisez François), et entre leurs prières ecclésiastiques continuent encore de dire celle-ci : « *A furore Normannorum libera nos, Domine !* (8). »

Wace rapporte que, dans son temps, les Français avaient un certain nombre de *reproviers,* c'est-à-dire de proverbes assez méchants, à débiter sur le compte de nos ancêtres :

Mult ont Franceiz Normanz laidiz
E de mefaiz è de mediz ;
Sovent lors dient reproviers (9).

Plus tard, Estienne Pasquier constatait cette tendance, tout en faisant un aveu que nous enregistrons précieusement : « A la vérité, dit-il, encore qu'il semble que nous autres François (piquez des anciennes querelles qu'eusmes avec les Normans) leur voulions naturellement mal ; et qu'en commun propos mesmement nous detestions ceux qui leur ont succedé, si faut-il que je reconnoisse franchement, qu'entre toutes les nations

du Ponant, depuis que les autres demeurent calmes et tranquilles, cette-cy principalement s'adonna d'un cœur gay et magnanime, à nouvelles conquestes (10). »

Prenons acte de ces mauvaises dispositions du peuple parisien à notre égard et nous ne serons plus surpris si un soi-disant « docteur de Paris » prétendait, dans un petit livre de la Bibliothèque bleue, le *Catéchisme des Normands* (11), que les œuvres de miséricorde de nos compatriotes sont : trahison, flatterie, gourmandise, larcin, mensonge, envie et imposture ; et si l'auteur des *Illustres proverbes* (12) disait en parlant de certain personnage : « Il estoit de Caen en France (comme parlent ceux du païs), c'est-à-dire franc Normand et vray *traiflagoulamen*, estant doué de toutes les rares qualités que tout le monde attribue aux Normands, épiloguées en ce mot et désignées par les cinq syllabes de traiflagoulamen, car il estoit traistre, flatteur, gourmand, larron et menteur. »

Voilà les brillantes qualités qu'on nous prêtait, vers 1650, à la porte du Louvre.

En Bretagne, c'était encore bien pis ! Si les Normands disaient : *Les plus sots en Bretagne* ; ou bien : *Qui fit Breton, il fit larron*, et autres gentillesses du même genre, un Breton trouva moyen d'accumuler en quelques pages une série de calomnies contre notre province. Citons quelques passages du *Catéchisme d'un Normand qui quitte son pays pour venir s'établir en Bretagne* (13) :

« Demande. Savez-vous quelque chose de l'histoire des Normands ?

« Réponse. Oui, je sais qu'autrefois notre province portait dans ses armes trois faulx, qui signifiaient

qu'il se trouve parmi nous trois sortes de personnes, savoir : faux témoins, faux sauniers et faux monnayeurs.

« D. N'y a-t-il pas autre chose de remarquable dans l'histoire de votre province ?

« R. Notre province est si ancienne qu'elle a eu l'honneur de donner naissance au treizième apôtre de Jésus-Christ.

« D. D'où était-il ?

« R. De la Haie-Pesnel.

« D. Comment avait-il nom ?

« R. Judas Iscariot. Le vendredi-saint on chante en son honneur cette épître : Il y avait un homme de la Haie-Pesnel, capitaine de bandouliers. Il s'en fut dans le jardin des Olives, où il trouva Notre-Seigneur J.-C., à qui il dit : « Bonjour mon doux maître... »

Plus loin, nous trouvons :

« D. Qui est celui que l'on doit appeler Normand ?

« R. C'est celui qui fait profession de s'enrichir à droite et à gauche, et de prendre à toutes mains.

« D. Quel est le signe du Normand ?

« R. C'est d'avoir la main au-dessus de la tête, prête à faire un faux serment (14).

« D. Combien y a-t-il de commandements en cette nation ?

« R. Sept.

« D. Dites-les.

« R. Dieu en vain jurer tu pourras,
Pour affirmer un faux serment.
Père et mère morts désireras,
Pour avoir leur bien promptement.
L'argent d'autrui n'épargneras,

Ni son bien aucunement.
Faux témoignage tu feras
Et maintiendras adroitement.
L'œuvre de la main n'oublieras,
Pour attraper incessamment.
Grand favori tu te feras,
Pour te conserver longuement.
Le bien d'autrui tu ne rendras,
Mais retiendras à ton escient. »

Enfin, notre pauvre compatriote, auquel on demandait s'il savait son *Pater*, disait :

« Seigneur, je ne vous demande point d'argent ni de biens, mais qu'il vous plaise de me mettre où il y en a, me préserver de la goutte des mains et des jambes, mais que je les aie libres, soit pour atteindre en haut, soit pour fouiller en bas, et m'enfuir promptement ensuite. »

Tout cela n'est que le résumé des mille brocards qui se répètent depuis dix siècles par toute la France sur le compte des Normands, et que ceux-ci se renvoient entre eux de village à village.

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur tous ces dictons. M. Canel les a recueillis dans son *Blason populaire de la Normandie* (15) et en a donné de piquantes explications, assaisonnées de sel gaulois et de malice normande. De son côté, M. Georges Garnier a commenté, avec une érudition du meilleur aloi, les *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, de Moisant de Brieux (16). Nous ferons de nombreux emprunts à ces deux ouvrages, au premier surtout, et nous nous occuperons spécialement des expressions proverbiales qui ont trait aux habitudes proces-

sives des Normands et à leurs relations jadis trop fréquentes avec la potence.

Dès le XIII[e] siècle, il était question des *juréor de Baiex* (17), et, depuis, vingt localités de la province ont vu adresser à leurs habitants l'épithète de faux témoins. Ne connait-on pas les *parjures* de Vouilly (18), les *témoigneurs* de Montgaroult (19) et ceux de Survie (20), les *faux témoins* de Bretoncelles (21) et ceux de St-Jean-des-Baisans (22), dont les paroissiens, interrogés sur leur profession, répondaient naïvement : « Je témoigne ». de même que les citoyens de Tinchebray (23), *caverne de voleurs?*

Si la légende répandue dans le département de l'Orne était vraie, cette appellation de « caverne de voleurs », appliquée à la ville de Tinchebray, serait la plus ancienne de toutes celles du blason populaire normand. César aurait écrit : « *Tandem advenimus Tinchebraium speluncam latronum!* Inutile de dire que cette phrase ne se trouve pas dans les Commentaires du conquérant des Gaules; mais elle n'en est pas moins historique, et c'est Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui, selon Orderic Vital, dit au pape Calixte II, dans une conférence à Gisors, en 1119 : « *Tandem Tenerchebraïum speluncam dæmonum obsedi* (24). » Il y a une variante dans le texte du chroniqueur; mais, *voleur* ou *démon*, l'épithète est toujours peu flatteuse.

Nos compatriotes méritent-ils le reproche qu'on leur fait d'aimer trop la chicane? Quoique en Normandie, tout Normand et très-Normand que nous sommes, nous n'oserons affirmer le contraire. D'ailleurs, notre réputation de plaideurs infatigables est fortement enracinée dans l'opinion publique; elle est passée à l'état de

chose jugée. Nous n'avons qu'à nous incliner devant cette sentence, car l'appel nous semblerait téméraire. Et pourtant le verdict qui nous condamne est bien sévère, et l'on a omis de nous accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

N'est-ce point l'esprit d'ordre, d'économie, d'épargne, encore caractéristique des sages populations de nos campagnes, qui a fait si longtemps de notre province la terre classique de la chicane et par suite le paradis des procureurs ? Quand on a pendant de longues années énergiquement travaillé, *ahané* sans cesse, pour nous servir d'un mot de terroir, afin d'acquérir le champ qu'on laissera à ses fils, n'est-on pas disposé à défendre son bien *unguibus et rostro* contre les empiètements d'un voisin ? Ce qui nous a coûté le plus de peines et de labeurs nous est toujours le plus cher.

Au moyen âge, la Normandie était, de toutes les contrées de la France, celle où relativement le paysan était le plus heureux (25). Il y devenait facilement propriétaire. *Qui terre a, guerre a.* Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si La Roche-Flavin classait notre province parmi « les plus contentieuses et litigieuses de France. » Aussi, les poëtes et les auteurs dramatiques sont-ils venus chercher chez nous les types des plaideurs les plus intrépides.

C'est Boileau qui, dans le *Lutrin*, nous dépeint les Normands assiégeant sans cesse le Palais.

Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
Est un pilier fameux des plaideurs respecté
Et toujours des Normands à midi fréquenté.

C'est Racine, plaçant la scène des *Plaideurs* dans une ville de Basse-Normandie. Oui, Mme la comtesse de Pimbesche, Chicaneau et Dandin sont nos compatriotes, grâce à leur immortel créateur, et peut-être la fameuse enquête sur

Le foin que peut manger une poule en un jour,

a-t-elle été inspirée par le *grand prochez meu pour un nid de pie*, cité par David Ferrand, le poëte *purin*, compilateur de l'*Inventaire de la Muse normande* (26).

A l'envi, les auteurs comiques ont imité Boileau et Racine, et depuis trois siècles c'est toujours un Normand qu'ils mettent sur la scène dès qu'ils veulent peindre quelque chicaneur endurci.

Les poëtes nous ont fait au loin cette réputation, mais ils ne sont pas les seuls.

Un des anciens directeurs de la Société des Antiquaires de Normandie, le savant et regretté M. Floquet, qui a si patiemment fouillé les papiers du greffe de la Cour d'appel de Rouen, nous a révélé bien des faits curieux sur l'esprit processif de nos pères. Dans les liasses poudreuses qui se sont accumulées pendant des siècles aux archives du Parlement de Normandie, il a saisi sur le vif nos plaideurs acharnés.

« En ce temps-là, dit-il, (au XVIIe siècle), un vrai et bon Normand ne mourait pas sans avoir son petit procès au Parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de toute nécessité en passer par là ; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout musulman fidèle doit aller une fois en sa vie. »

« Ah ! dit plus loin M. Floquet, qu'il connaissait bien

les besoins de son époque, ce bon curé d'Avranches, Maître Jacques de Camprond, qui, en 1597, mit en lumière et dédia au Parlement de Rouen le *Psautier du juste Plaideur*, contenant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa façon et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner son procès. Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et sans cesse il récitait son *Psautier du juste Plaideur*; ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empêchait point de perdre, çà et là, quelques procès sur la quantité (27). »

Jacques de Camprond n'était pas le seul des ecclésiastiques normands à plaider avec acharnement et à se mêler sans cesse des contestations de ses paroissiens. Le mal était général (28).

Les évêques d'Avranches Roger d'Aumont, en 1646, et Gabriel-Philippe de Froulay de Tessé, en 1682, défendirent sous peine de suspense *ipso facto* aux curés de quitter leurs presbytères pour s'occuper « à la sollicitation des procès. »

Le second de ces prélats, dans ses Statuts synodaux, après avoir défendu aux ecclésiastiques de se faire solliciteurs de procès pour autrui, ajoutait : « La défense qui a été faite aux prêtres et aux ministres de l'Église... d'entreprendre aucune chose que par le conseil et consentement de leur évêque, nous met en droit d'employer notre autorité pour donner des bornes à l'humeur inquiète de quelques prêtres et autres ecclésiastiques de notre diocèse, qui aiment tellement les procès qu'ils en entreprennent pour des choses de peu de consé-

quence et les poursuivent avec une opiniâtreté insurmontable..... Nous leur défendons..... d'entreprendre, à l'avenir, aucun procès, sans nous avoir auparavant informé, ou nos doyens ruraux de la matière desdits procès.. prétendant seulement empêcher qu'ils ne plaident sans une extrême nécessité et ne s'exposent aux reproches qu'on leur fait dans les tribunaux, d'être des plaideurs et même des chicaneurs. »

Ces défenses restèrent vaines et, quelques années plus tard, Pierre-Daniel Huet, dans ses Statuts synodaux de l'an 1693, était obligé de dire (art. III) :

« Quelque prudent que soit l'ancien statut de ce diocèse qui défend aux ecclésiastiques, sous peine de suspense, d'entreprendre ou de poursuivre aucun procès sans nous en avoir informé..., nous les révoquons toutefois, non que notre intention soit d'autoriser l'esprit de chicane et de contention, qui ne règne que trop parmi les ecclésiastiques de ce diocèse, mais aimant moins les retirer de cette malheureuse disposition par la terreur de la peine, qu'en leur remettant devant les yeux les avis salutaires de saint Paul..... Nous avertissons ceux qui se rendent coupables de ce vice, et qui sont notés et diffamés dans ce diocèse par leur perverse inclination aux procès, que, s'ils ne s'en corrigent pas, nous les ferons connaître publiquement pour tels qu'ils sont, par les reproches que nous leur ferons devant toutes personnes et en toutes rencontres, afin de les faire regarder avec horreur comme l'opprobre de leur ordre (29). »

Hélas ! Huet, en édictant ces sages prescriptions, voyait la paille dans l'œil de son clergé, il oubliait la poutre qui l'aveuglait. Ne sait-on pas, en effet, quel

batailleur c'était que notre savant compatriote? Ses *Mémoires* et sa volumineuse correspondance sont là pour en témoigner. Des procès, il en a eu toute son existence, et il a dépensé un temps incalculable à plaider contre ses moines de l'abbaye d'Aunay et de celle de Fontenay, contre ses voisins, contre ses amis, contre ses parents. Il s'est plaint, à la vérité, « de la pluie de procès, » qui a été, dit-il, « l'affliction d'une partie de sa vie; » mais, si Daniel Huet a été un érudit profond et un prélat recommandable par sa piété et la pureté de ses mœurs, son amour extrême des contestations n'en reste pas moins péremptoirement établi.

Si tel était l'esprit du clergé, quel était celui des fidèles?

Ce n'est qu'en Normandie que l'on pouvait concevoir l'idée de translater la Coutume en vers, comme l'ont fait un rimeur du XIIIe siècle et un avocat du siècle dernier (30).

Nous pourrions citer mille exemples de procès interminables à la fin desquels vainqueurs et vaincus se trouvaient presque toujours ruinés. Deux nous suffiront.

Voici d'abord une querelle de trois cents ans entre deux familles nobles des environs de Vire, les La Rivière et les du Rosel de Saint-Germain, au sujet de droits honorifiques. Outre les amours propres en jeu, il y avait à trancher un point de liturgie, celui de savoir ce qu'on doit entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église, et la question est plus délicate à résoudre qu'on ne le croirait au premier abord. « La justice prit son temps, dit notre savant confrère, M. Gaston Le Hardy, et les péripéties du procès furent telles qu'il s'écoula plus de deux siècles et que, de chaque côté, on dépensa plus de cent mille livres avant

que le jugement définitif fût rendu. Ceux qui avaient entamé l'affaire étaient en parfait repos bien avant l'issue de cette interminable procédure ; elle avait tant impatienté les parties que ces gentilshommes, trop faciles à tirer l'épée, avaient eu recours maintes et maintes fois à l'argument du duel, et cinq ou six d'entre eux y avaient trouvé la mort (31). »

Second exemple, révélé récemment par un autre de nos confrères, M. le comte Gérard de Contades. En 1732, se terminait un procès relatif au compte de tutelle des enfants de messire Jacques-René de Montpinçon, baron de Lougé. Il y avait trente ans que l'on plaidait, et c'est quand les frais dépassaient plus de dix fois les sommes en litige que les parties avaient songé à un accord. Il ne fallut pas moins de dix journées pour examiner le compte et les pièces du dossier. Tout cela, pour 833 livres 19 sous (32) !

Après le clergé et la noblesse, passons au tiers-état et continuons à enregistrer les observations de nos devanciers, ne voulant pas nous exposer pour notre propre compte à un bel et bon procès que voudrait peut-être nous intenter un des représentants actuels des familles Pimbesche ou Chicaneau.

Selon MM. Galeron, Pluquet, Canel et vingt autres (33), la passion de la chicane règne en souveraine dans les campagnes de la Basse-Normandie. C'est là que M. Pluquet a rencontré les hommes les plus processifs qu'il y ait au monde. « Pour une vétille, dit-il, pour la plus légère discussion, ils vous menacent du *sergent*, et *il faut*, disent-ils, *que la gueule du juge en pette*. Ces hommes, simples en apparence, sont familiarisés avec les termes les plus ardus de la chicane ; ils

parlent de pétitoire, de possessoire, de déclinatoire, d'action récursoire et de référés, aussi bien qu'un vieil huissier. » Mais si le Normand aime encore trop la procédure, si les familles se poursuivent de leur haine devant les tribunaux pendant plusieurs générations, au moins nous n'avons plus à déplorer dans notre province ces violences contre les personnes, qui, ailleurs, n'ont trop souvent de fin qu'avec l'extinction des races rivales. « Dans certains pays, dit M. Émile de La Bédollière, on s'égorge ; en Normandie, on plaide. On y combat à coups d'assignation, comme en Italie à coups de stylet. Le mot *vendetta* s'y traduit par procès (34). » N'est-ce pas préférable ?

Ne nous fâchons donc point quand on nous dira : *Normand, j'y mangerai plutôt ma dernière chemise*, et plaidons, si le cœur nous en dit.

> Soutenons bien nos droits : sot est celui qui donne,
> C'est ainsi devers Caen que tout Normand raisonne.
> Ce sont là les leçons dont un père Manceau
> Instruit son fils novice au sortir du berceau.

Ainsi parle Boileau, et il savait à quoi s'en tenir sur la chicane et les chicaneurs, lui,

> Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier.

Ne nous ruinons pas cependant en papier timbré; mais, si parfois nous payons des frais de procédure, du moins nous n'aurons pas les mains rouges du meurtre de l'adversaire et nous n'aurons pas à racheter le « prix du sang. » La justice de paix est moins dangereuse à fréquenter que la cour d'assises.

Au temps jadis, lorsqu'une législation beaucoup moins douce usait et abusait de la potence, *les prêtres normands*, disait-on, et en particulier ceux de Domfront, *faisaient payer l'enterrement en même temps que le baptême, parce que leurs ouailles avaient l'habitude de se faire pendre*. Hâtons-nous d'ajouter qu'on se faisait pendre bien ailleurs qu'en Normandie. A Paris, il n'était pas de jour où les habitués de la place de Grève chômassent de spectacle. La corde, ce supplice des roturiers, avait même été ennoblie par d'éclatantes infortunes. Samblançay, dont l'innocence fut bientôt reconnue, n'avait-il pas été pendu, victime de l'ingratitude de François Ier et de la reine-mère ? Et, au siècle dernier, un gentilhomme de grande maison ne disait-il pas un jour : « Qui est-ce qui n'a pas un pendu dans sa famille ? »

Les Normands se trouvaient donc parfois en honnête compagnie quand ils

Dansaient la sarabande à cinq pieds du pavé,

Comme dit Regnard, et lorsque

Le privilège des Normands
Était de mourir hauts et grands.
Quelqu'un venait à disparaître ?
Le chien quêtait en l'air son maître (35).

Voilà pourquoi, en prévision de leur destinée, *les Normands naissaient avec un grain de chènevis dans une main et un gland dans l'autre*. Le chènevis se transformait en chanvre, et le chanvre devenait corde ; du gland naissait un chêne, et du chêne on faisait une potence.

Et le chanvre s'appelait alors la *salade normande*. « Queu chienne de salade, s'écriait un Bas-Normand !

Elle a étranglé mon père et mon grand-père, sans parler des oncles et des cousins ! »

Et l'on chantait sur l'air de *Geneviève de Brabant* :

Or, écoutez, petits et grands
Le catéchisme des Normands,
Peuple connu de notre France
Par la chicane et la potence.
C'est la double inclination
De cette noble nation.

La Révolution, tout en laissant aux coupables la liberté de se faire condamner, leur imposa l'égalité devant le supplice. On peut bien dire encore de quelqu'un, et même d'un Normand : « Qu'il aille se faire pendre ! — C'est un homme à pendre ! — Il ne vaut pas la corde pour le pendre ! » Il n'y a plus de gibets, et, de nos jours, quand on veut avoir de la corde de pendu, ce n'est plus à Montfaucon qu'il en faut aller chercher. On doit se mettre à la piste des suicidés pour posséder cet incomparable talisman, qui assure la chance au jeu. Le meilleur est, comme chacun sait, la corde qui a fait passer de vie à trépas les amoureux désespérés.

On ne peut donc plus dire : *N'allez pas à Domfront*, parce qu'*à Domfront on pend les gens sur la mine*, ni reprocher aux juges de *pendre par provision, comme à Vire, nonobstant appel*, ainsi que cela arriva aux magistrats de cette ville, le 20 janvier 1606, pour un nommé Guillaume Le Coix, de la paroisse de Caligny, qu'un puissant complice, le sieur de Crux de Bellefontaine, voulait arracher par la violence aux griffes de la justice (36).

Cependant, Domfront restera éternellement célèbre par ce dicton si connu :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure,

Dicton qui offre plusieurs variantes. On ajoute parfois:

Pas seulement le temps de dîner.

Ce qui justifierait cet autre proverbe :

Qui a fait Normand
A fait gourmand.

Il est difficile de préciser aujourd'hui le fait qui donna naissance à ce brocard sur Domfront. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il date des guerres de religion. Toutefois, une variante très-répandue de ce proverbe semble lui donner une autre origine. C'est :

Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.
Quoi donc qu'il avait fait? — Il avait volé un licou.
Il n'avait fait qu'çà? — La vaque était au bout.

Cette circonstance aggravante excuse la sévérité de la sentence.

Ne restons pas sur ces impressions défavorables. Malgré les *baratteurs* (trompeurs) de Pommainville (37), de La Selle (38) et de dix autres villages de la Normandie, haute et basse, malgré les *fraudeurs* de Saint-Germain d'Aunay (39), malgré les *pipeurs* de Saint-André-de-Briouze (40), malgré les *fripons* de la Trinité (41) et de Vrigny (42), et cent dictons injurieux de même nature, et, quoiqu'on répète encore :

Qui fit Normand
Il fit truand,

Rappelons-nous qu'on dit aussi :

Les francs et loyaux Sagiens
Ont tous le cœur sur les mains, (43)

Et :

A Lengronne,
Tout le monde donne ; (44)

Car, *il y a de bonnes gens partout, comme dit le Normand.*

Et, d'ailleurs,

Si bonne n'estoit Normandie
Saint Michel n'y seroit mie.

N'appelle-t-on pas encore notre province : *Normandie, pays de sapience?* Cela efface bien l'épithète de *pays d'empoigne*, qu'on lui donne si souvent. Oui, Messieurs, nos pères ont toujours aimé la science ; aussi sommes-nous, pour notre part, disposé à leur pardonner bien des défauts.

Au XIII[e] siècle, on lisait dans le *Dit de l'Apostoile : Li plus enquerant en Normandie : où aliax? que queriax? d'où veniax?* Laissez-nous croire que cette curiosité, déjà signalée chez les Gaulois par Diodore de Sicile (45) et par César (46), était uniquement inspirée par un louable désir de s'instruire.

Enfin, n'oublions pas que notre chère et bonne cité de Caen s'appelle encore l'*Athènes normande*, la *Ville de sapience*.

Messieurs, il n'est pas permis de douter de l'exactitude de ce dicton populaire, quand on se trouve au milieu de vous, dans l'enceinte de cette Université de

Caen, quatre fois séculaire et illustrée par tant de générations de maîtres érudits et de disciples distingués, dans cette salle de la Faculté de Droit, rendue célèbre entre toutes par l'enseignement de M. Demolombe, l'éminent jurisconsulte qui est l'une des gloires de notre France moderne.

NOTES.

(1) Le mot fut dit par Dufresny et ne tarda pas à devenir proverbe. On sait que cet auteur épousa en secondes noces sa blanchisseuse pour s'acquitter de trente pistoles qu'il lui devait, trait que Lesage a rapporté dans son *Diable boiteux*. Du reste, l'infortune de Dufresny venait de sa mauvaise conduite et Voltaire a eu raison de dire de lui :

Et Dufresny plus sage et moins dissipateur
Ne fût pas mort de faim, digne mort d'un auteur.

Louis XIV, au récit des prodigalités de l'arrière-petit-fils de la Belle Jardinière d'Anet et de Henri IV, disait : « Il y a deux hommes que je n'enrichirai jamais, Bontems et Dufresny. »

(2) Il existe un recueil de proverbes intitulé : *Le Brahme voyageur ou la Sagesse populaire de toutes les nations*, par Ferdinand Denis; Paris, 1832, in-18, de 108 pages. Ce recueil avait d'abord paru avec un *Essai sur la philosophie de Sancho*, qui a été reproduit dans les pièces préliminaires de la première édition du *Livre des proverbes français*, de M. Le Roux de Lincy, p. vij-xxvij.

(3) Sur un personnage proverbial nommé *Tout-le-Monde*, *vacquier de Chauny*, V. M. l'abbé Jules Corblet, *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard ancien et moderne;* Paris, 1851, in-8°, p. 186-187, et le très-intéressant livre de M. Édouard Fleury, *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims ;* Laon, 1881, p. 244-261.

(4) V. à ce sujet les nombreux recueils parémiographiques et notamment *Le Livre des proverbes français précédé de recherches historiques*

sur les proverbes français et leur emploi dans la littérature du moyen âge et de la renaissance, par Le Roux de Lincy; Paris, A. Delahays, 1859, 2e édit., 2 vol. gr. in-16.

(5) On trouve la description de la plupart des collections de proverbes dans la *Bibliographie parémiologique, études bibliographiques et littéraires sur les ouvrages, fragments d'ouvrages et opuscules spécialement consacrés aux proverbes dans toutes les langues*, par G. Duplessis; Paris, 1847, in-8°. Depuis la publication du travail de M. Duplessis, il a paru un grand nombre de recherches sur les dictons populaires et les proverbes historiques.

(6) Les Hongrois, qui se livraient à d'incessantes invasions en Allemagne, en Italie et en France pendant la première partie du moyen âge et qui se vantaient d'être les successeurs d'Attila, se donnaient à eux-mêmes le titre de *fléaux de Dieu*. Voici à ce sujet une curieuse anecdote empruntée à l'histoire de la lutte d'Henri l'Oiseleur, duc de Saxe, élu empereur d'Allemagne, contre son compétiteur Arnoulf le Mauvais, duc de Bavière, qui se termina par la défaite et la mort de ce dernier. « Parmi les prisonniers étaient Leel et Bolchu, célèbres par leur naissance et leur courage. L'empereur voulut voir ces deux guerriers et leur demanda quel outrage ils avaient reçu des chrétiens pour venir ainsi dévaster leurs terres. « Nous sommes, dirent-ils, comme le fut Attila, les fléaux de Dieu! » L'empereur irrité leur répondit qu'ils n'avaient plus qu'à mourir, mais que, cependant, il leur laissait le choix du supplice. Alors Leel demanda la trompette dont il se servait dans les combats pour exciter ses compagnons, et déclara qu'il dirait ce qu'il voulait en faire quand on la lui aurait donnée. Aussitôt qu'il l'eut entre les mains, il sauta sur l'empereur et le frappa à la tête. Le coup fut rude; Henri tomba, et Leel s'écria: « Meurs donc, va annoncer aux enfers ma prochaine arrivée et prépare-toi à m'y servir. » On se jeta sur lui et sur Bolchu; le peuple les entraîna à Ratisbonne où ils furent étranglés. » L. Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*; Paris, V. Lecoffre, 1879, in-8°, 2e édit., p. 35.

(7) Bibliothèque municipale de Rouen, ms. Y 20-92.

(8) Jacques de Charron, *Histoire de toutes les nations*. Paris, 1621, in-8°, p. 832, D.

(9) Wace, *Le Roman de Rou*, édit. Pluquet, t. II, p. 70, v. 9899-9901.

(10) *Les Recherches de la France*, liv. I, chap. XII, dans les *Œuvres d'Estienne Pasquier*; Amsterdam, 1723, in-f°, t. I, p. 36, D.

(11) *Catéchisme des Normands, composé par un docteur de Paris. S. l. n. d.*; in-12 de 12 pages. Ce livret a été réimprimé plusieurs fois, notamment dans la collection de la Bibliothèque bleue, imprimée à Caen, chez Chalopin.

A la fin, on trouve, en général, l'approbation suivante, qui manque dans l'édition de Chalopin :

APPROBATION DES DOCTEURS.

« Nous soussignés Docteurs du pays et Duché de Normandie, certifions avoir vu le présent *Catéchisme des Normands*, lequel est entièrement conforme à l'usage de Normandie : en foi de quoi avons permis et permettons la lecture par permission des Docteurs de Caën, d'Évreux, d'Avranches, Bayeux, Falaise et Pont-Croix. *Signé:* SOTTAYSE et TORAB. »

Il n'existe pas, croyons-nous, en Normandie, de localité appelée Pont-Croix; mais il y a un chef-lieu de canton de ce nom dans l'arrondissement de Quimper (Finistère). D'un autre côté, la dernière signature des soi-disant docteurs est l'anagramme de Barot, nom d'homme assez répandu. Le *Catéchisme des Normands* serait-il l'œuvre d'un Barot, originaire ou habitant de Pont-Croix? Nous soumettons ce problème aux bibliographes normands et bretons. Quoi qu'il en soit, la première édition connue de ce pamphlet, citée dans le *Manuel du Bibliographe normand*, t. I, p. 197, a été, suivant Édouard Frère, imprimée, vers 1700, à Rouen, par Jacques Besongne. Frère cite les réimpressions suivantes de cet opuscule : Troyes, Oudot, vers 1750, petit in-12, suivi du *Catéchisme des Maltôtiers*; Rouen, Lecrêne-Labbey, s. d. (1817); in-18 de 12 pages (*Bibliothèque bleue*). A la fin, on a ajouté une note qui justifie le caractère normand, non moins estimable que celui des habitants des autres provinces. — Paris et Mirecourt, Humbert, 1837; in-18 de 10 pages; — Tours, Charles Placé, 1837; in-18 de 10 pages. Nous avons parlé plus haut des réimpressions dues aux presses de Chalopin. Il existe encore une autre édition : Sillé, Deforge, s. d. (1818). in-12, de 12 p., que Frère semble n'avoir pas connue.

Le *Catéchisme des Normands* a été, en outre, inséré dans les

Variétés historiques et littéraires, publiées par Édouard Fournier. Paris, P. Jannet, 1856 ; t. VI, p. 173-180.

Dans son *Histoire des livres populaires ou de la littérature du colportage* ; Paris, Amyot, 1854 ; t. I, p. 379-383, M. Charles Nisard s'est occupé de ce pamphlet, l'a analysé et en a cité plusieurs passages. « C'est une satire sanglante, dit-il, contre les *inclinations naturelles de la nation normannique*, pour parler comme l'auteur, mais une satire où l'infamie du but qu'on s'y propose et la violence outrée des expressions n'ont pas permis qu'il se glissât un seul trait salé et non pas même un peu spirituel. L'auteur paraît avoir écrit sous l'impression de quelque vieille rancune pour un procès qu'il aura eu avec un Normand et qu'il aura perdu. C'est la seule justification possible de son libelle. Il serait encore plus coupable s'il l'avait fait de sang-froid et seulement pour payer tribut au préjugé qui s'attache à l'esprit processif des Normands ; car alors il serait démontré, non-seulement qu'il n'a pas voulu être spirituel, mais encore qu'il ne l'a pas pu..... Le livret dont il est question est divisé en sept chapitres. Le premier n'a pas de titre ; chacun des autres a le sien, et ces titres sont : Du signe du Normand ; De la fin du Normand ; Des moyens de parvenir à cette fin ; De l'espérance du Normand ; des bonnes œuvres du Normand ; Des œuvres de miséricorde du Normand. » ..... « J'aime à croire, ajoute en terminant M. Ch. Nisard, pour l'honneur de la Normandie, qu'on n'y a jamais souffert qu'on y colportât de pareilles horreurs, comme aussi que les colporteurs ont été assez prudents pour ne jamais l'oser. Mais n'est-ce pas une honte qu'on les réimprime et le comble de l'audace qu'on les présente à l'estampille ? » Hélas ! M. Nisard se trompe. On a toujours imprimé et colporté le *Catéchisme des Normands* dans notre province, et, malheureusement, on l'y imprimera et on l'y colportera longtemps encore. Après tout, si ce pamphlet manque de sel, il est moins dangereux à laisser entre les mains du peuple que les ignominies pleines d'excitations immorales, irréligieuses et antisociales que les porte-balles vendent deux sous dans les campagnes, quand ils ne les distribuent pas gratuitement.

(12) *Les Illustres Proverbes nouveaux et historiques ; expliquez par diverses questions curieuses et morales en forme de dialogue, qui peuvent servir à toutes sortes de personnes pour se divertir agréablement dans les compagnies* ; Paris, N. Pépingué (ou René Guignard), 1656,

2 vol. in-12. D'après M. Duplessis, *op. cit.*, p. 174-176 et 179-180, ce livre n'est qu'une reproduction textuelle de l'ouvrage estimé de Fleury de Bellingen, intitulé : *L'Étymologie ou Explication des Proverbes françois, divisée en trois livres par chapitres en forme de dialogue. Avec une table de tous les proverbes contenus dans ce traicté*; La Haye, Adrien Vlacq, 1636, petit in-8°. Une première édition beaucoup moins complète avait paru sous le titre de *Premiers essais de Proverbes*, par Fleury de Bellingen; La Haye, 1653.

(13) In-12, s. l. n. d. Il existe de cet opuscule un grand nombre de copies, mais les exemplaires imprimés en sont fort rares et, malgré toutes les recherches, nous ne pouvons le citer que d'après Canel, qui devait lui-même à feu M. Georges Mancel, bibliothécaire de la ville de Caen, les extraits qu'il donne de ce pamphlet et que nous lui empruntons à notre tour.

(14) *Un Normand n'a plus qu'à mourir de faim quand son bras droit se paralyse*, dit un proverbe.

(15) *Blason populaire de la Normandie, comprenant les proverbes, sobriquets et dictons relatifs à cette ancienne province et à ses habitans*, par A. Canel; Rouen, A. Le Brument; Caen, Le Gost-Clérisse, 1859, 2 vol. in-8°. Canel avait précédemment publié, en 1840, dans le *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure*, un article de quelques pages sur *la Chicane et les Normands*.

(16) *Origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales*, par Moisant de Brieux....., avec une Introduction biographique et littéraire, par M. E. de Beaurepaire, un Commentaire et une Table analytique, par M. G. Garnier; Caen, Le Gost-Clérisse, 1874, 2 vol. petit in-8°.

(17) « Les jureurs de Bayeux, c'est-à-dire que les bons Bas-Normands de cette ville ne se faisoient pas prier pour lever la main devant le juge, et promettre à Dieu, sur leur part de paradis, de dire la vérité; et ils juroient plutôt trois fois qu'une. Ils avoient encore la réputation de faire abus des faux témoignages. Or, ce n'est que l'abus d'une chose qui en fait le mal; et si les Bas-Normands s'étoient contentés d'un usage modéré des faux sermens, comme cela se pratique à Paris et autres villes de belle société, d'industrie et de commerce, foyers de civilisation et de lumières, ces Normands de Bayeux n'auroient pas mérité exclusivement la dénomination de jureurs. » G.-A. Cra-

pelet, *Proverbes et Dictons populaires, avec les Dits des merciers et des marchands et les crieries de Paris, aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris, 1835 ; gr. in-8°, p. 50.

(18) Vouilly, arrondissement de Bayeux (Calvados). « Le sobriquet des habitants de Vouilly, dit Canel, *op. cit.*, t. II, p. 168, n'est pas sans analogie avec celui de *Jureurs*, appliqué, dans le XIIIe siècle, aux habitants de Bayeux. »

(19) Montgaroult, arrondissement d'Argentan (Orne).

(20) Survie, arrondissement d'Argentan (Orne).

(21) Bretoncelles, arrondissement de Mortagne (Orne).

(22) St-Jean-des-Baisans, arrondissement de St-Lo (Manche). Canel n'a pas mentionné ce dicton que nous avons, pour notre part, entendu répéter maintes et maintes fois dans toute la Basse-Normandie.

(23) Tinchebray, arrondissement de Domfront (Orne).

(24) Orderic Vital, liv. XIII, *apud* Duchesne, *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, p. 865.

(25) Il est facile de se convaincre de cette vérité en consultant le chef-d'œuvre d'érudition d'un Normand, les *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, par M. Léopold Delisle, ainsi que les remarquables travaux de M. Charles de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

(26) *Le Procès*, anecdote normande, par M. A. Floquet, dans le *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1834, p. 126-135. Cette cause fut plaidée, en 1629, devant le Parlement de Rouen. D'après ce que Canel dit de ce grave débat, les *petits piars* firent défaut aux conclusions des parties et mirent celles-ci d'accord en prenant la clé des champs.

(27) Jacques de Camprond ou Camp-Ront, prêtre du diocèse d'Avranches, a composé un livre de jurisprudence des plus bizarres, intitulé : *Jacobi de Camp-Ront, Presb. abrincencis. Psalterium juste litigantium. Quo ex libro consolatio peti ab iis potest, quibus res est sæpe et pugna gravis cum adversariis tum visibilibus tum invisibilibus, in hoc seculo. Ad amplissimos et ornatissimos viros in supremo Normanniæ senatu Rotomagi considentes.* Parisiis, Jam. Mettayer, 1597, petit in-12 de 66 ff., avec 6 ff. prélim. et 2 gravures assez jolies. A la fin du volume se trouve un chapitre avec pagination spéciale et inti-

ulé : *Explicatio litis*. M. Dupin aîné s'est occupé de ce livre aussi rare que singulier dans ses *Règles de droit et de morale*, Paris, 1857, p. VI, et dans sa *Bibliothèque choisie des ouvrages de droit*. V. aussi les *Curiosités judiciaires*, par C.-B. Warée. Paris, Delahays; pet. in-8°, 1858, p. 345.

(28) « Le voisinage de la Normandie, dit Canel, *op. cit.*, p. 46, n'était pas moins processif que la Normandie elle-même; témoin, cet évêque de Chartres (1459-1493), Miles d'Illiers, lequel, dit Bonaventure des Périers, avoit des procès un million et disoit que c'estoit son exercice, et prenoit plaisir à les veoir multiplier, tout ainsi que les marchands sont aises de veoir croistre leurs denrées : et dit-on qu'un jour le roy les lui voulut apoincter : mais l'évesque ne prenoit point cela en gré, et n'y voulut point entendre, disant au roy que s'il lui ostoit ses procès, il lui ostoit la vie. Toutesfois, à force de remonstrances et de belles paroles, il consentit à ses appoinctements de mode qu'en moins rien luy en feurent que vuydez que accordez, que amortiz deux ou trois cens. Quand l'évesque veid que ses procès s'en alloient ainsi à néant, il s'en vint au roy, le suppliant à jointes mains qu'il ne les luy ostast pas tous, et qu'il lui pleust au moins luy en laisser une douzaine des plus beaux et des meilleurs pour s'esbattre. »

Rabelais fait dire à Pantagruel : « ..... ie vous prirois voluntiers que de debtes me laissez quelque centurie : comme le roy Loys vnzieme iectant hors de procès Miles d'Illiers euesque de Chartres, feut importuné luy en laisser quelque vn pour se exercer. » *Pantagruel*, liv. III, ch. v, édit. Marty-Laveaux; Paris, Lemerre, t. II, p. 37.

(29) *Statuts synodaux pour le diocese d'Avranches, lus et publiés dans le synode tenu à Avranches, le 23 novembre M.DC.XCIII*. Caen, Jean Cavelier, 1693, petit in-8° de 4 ff., prélim. et 119 p.

(30) La traduction de la Coutume de Normandie en vers français est due soit à Guillaume Cauph, jurisconsulte du XIII° siècle, soit à Richard d'Annebault que, quelques-uns appellent à tort Dourbault, poëte normand de la même époque. V. à ce sujet : Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, t. I, p. 201 et 373; — De La Rue, *Essais historiques sur les Bardes, etc.*, t. III, p. 180-187 : — les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. II, p. 734; — Houard, *Dictionnaire de droit normand*, t. IV, suppl., p. 49-158, etc.

Frère ajoute à la fin de l'article qu'il a consacré à Richard Dour-

bault, dont il fait un jurisconsulte, et que nous croyons être le poëte Richard d'Annebault : « Dans le XVIII[e] siècle, un avocat au Parlement de Rouen, s'est amusé à mettre en vers une partie de la Coutume de Normandie. Les manuscrits qu'on en rencontre portent le titre suivant : *Coutumes de Normandie en rimes françoises avec des notes sur l'étymologie et la propriété des termes, le tout pour faciliter l'intelligence et la mémoire de ceux qui désirent l'apprendre en peu de temps*, par M. L. P. M. L'exemplaire de notre bibliothèque est divisé en 622 articles. »

(31) V. à ce sujet une note de M. Julien Travers intitulée : *Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église ?* communiquée, le 10 avril 1874, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et insérée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 121-129.

M. Gaston Le Hardy a bien voulu nous communiquer le *Mémoire pour Messire Clément de La Riviere, Chevalier, Seigneur Haut Justicier et Patron de Mevaine, Anelle et Maronne, Mesnilsalles, les Isles et Romilly, Seigneur et Patron de Saint-Germain en partie, à cause du fief de Gouvi. Et pour Messire Philippe, Chevalier, Seigneur de La Riviere, son fils. Contre Dame Marie de Prépetit, veuve de Guillaume du Rosel, Écuyer, Seigneur et Patron de Saint-Germain en partie, de Vauldry, et Vissoüy, Tutrice de leurs Enfans mineurs. Et contre Charles du Rosel, Écuyer, l'un de ses fils devenu majeur*, s. l. n. d.; in-f° de 15 p. Ce mémoire donne des détails fort curieux sur la lutte qui durait entre les La Rivière et les du Rosel depuis le XVI[e] siècle au sujet des droits honorifiques dans l'église de St-Germain-du-Crioult (arrondissement de Vire, Calvados). Il est très-malveillant pour la famille du Rosel et assez injuste sur ce point ; car la noblesse d'ancienne extraction des gentilshommes de cette maison avait été reconnue par Montfaut, en 1463, puis par Chamillart, en 1666. Divers pasteurs de la paroisse n'y sont pas non plus épargnés.

(32) *Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Désert*, par le comte G. de Contades. Paris, H. Champion, 1880 ; pet. in-8° carré, p. 105.

(33) Frédéric Galeron, *Statistique de l'arrondissement de Falaise ;* Falaise; in-8°, t. II, p. 26, 43, 62 et 70 ; — *Annuaire de l'Orne*, de 1809 ; — *Annuaire normand ;* — Frédéric Pluquet, *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement ;* Caen, Chalopin, 1829 ; in-8°, p. 337 et *passim*, et *Contes populaires, traditions, proverbes et dictons*

de l'arrondissement de Bayeux; Caen, 1825; in-8°; et Rouen, 1834, *passim.*

(34) Émile de La Bédollière, *Le Normand,* dans *Les Français peints par eux-mêmes. Province.* Paris, Curmer, 1841; t. II, p. 134.

(35) Nous avons le regret de n'avoir pu retrouver en entier le texte de cette plaisante chanson qui avait été publiée, croyons-nous, dans un almanach.

(36) Caillebotte, *Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage,* p. 326. A propos de cette singulière sentence dont il est question dans *La Coutume réformée, commentée par J. Bérault, J. Godefroy et d'Aviron,* au titre de Juridiction, p. 39 de l'édit de 1684. Canel, *op. cit.*, t. II, p. 167, dit : « Nous ajouterons que l'on reconnut des circonstances atténuantes pour les juges de Vire ; car ils ne furent condamnés qu'à l'amende et à la suspension pour une année. »

(37) Pommainville, arrondissement d'Argentan (Orne).

(38) La Selle, arrondissement de Domfront (Orne).

(39) St-Germain-d'Aunay, arrondissement d'Argentan (Orne).

(40) St-André-de-Briouze, arrondissement d'Argentan (Orne).

(41) La Trinité-sur-Airon, arrondissement d'Avranches (Manche).

(42) Vrigny, arrondissement d'Argentan (Orne). M. Canel, *op. cit.*, t. II, p. 169, fait remarquer que ce sobriquet pourrait bien être dérivé du proverbe que voici : *Comme dans la famille de Vrigny, il y en a un bon et un mauvais.*

(43) Allusion aux armes de la ville de Séez (Orne).

« Nous trouvons pour la ville de Séez trois descriptions d'armoiries qui n'ont entre elles aucun rapport.

« Pierre Delaplanche lui attribue : *De gueules, aux figures des saints Gervais et Prothais, d'or, vestus de tuniques, tenant chacun une palme d'or; au chef d'azur, à trois fleurs de lys d'or.....* »

« Les armoiries que d'Hozier donne à la ville de Séez sont celles-ci *D'azur, à trois lys d'argent tigés et feuillés d'or.*

« Mais ont-elles jamais été employées ? Le fait paraît douteux. Du moins, M. Maurey d'Orville, auteur de *Recherches sur la ville et le diocèse de Séez*, n'en fait aucune mention ; il affirme, au contraire, que Séez porte : *D'azur à la foi (ou bonne foi) en fasce, sur laquelle se repose un cœur enflammé : le tout surmonté d'une fleur de lys d'or, en chef.*

« Les détails, qui, dans l'ouvrage cité, accompagnent cette descrip-

tion, semblent indiquer que l'auteur n'émet pas une opinion isolée : « L'origine de ces armoiries, dit-il, n'est guère connue. La devise : *Nihil nobis tollit tempus*, qui, dit-on, accompagnait l'écu, n'a rien d'authentique. » — Et, plus loin, il ajoute : « La réputation que s'étaient acquise les Sagiens lorsque César envoya P. Crassus avec sa treizième légion pour prendre ses quartiers d'hiver dans leur pays, comme *in pacatissima et quietissima parte;* la douceur de leur caractère, remarquée par Robert Cenalis et Belleforest, chez un peuple qui ne respirait que la guerre, et ce qu'a depuis répété Bry de La Clergerie dans son histoire du Perche : *Les Sagiens n'ont jamais trempé dans les rébellions civiles, mais ont toujours suivi fidèlement et courageusement la fortune de leurs rois;* tous ces motifs contribuèrent nécessairement par la suite à leur faire concéder les armoiries qu'on a retrouvées sur une ancienne lettre de jurande d'un habitant de Séez et dont on fit graver une empreinte. Ajoutons à cela cet antique et trivial dicton :

Les francs et loyaux Sagiens
Ont tous le cœur sur les mains.

« A l'égard de la devise : *Nihil nobis tollit tempus*, si elle n'est pas authentique, elle n'en est pas moins rendue vraisemblable par la conduite qu'ont tenue dans tous les temps les habitants du diocèse de Séez..... »

« L'auteur parait trop certain de l'authenticité des armoiries qu'il attribue à la ville de Séez pour que nous n'adoptions pas nous-même sa description, de préférence à celles que nous avons empruntées à d'Hozier et à P. Delaplanche.

« Dans l'*Armorial national*, la bonne foi, le cœur enflammé et la fleur de lys sont indiqués *d'or*.

« Pour en revenir à la devise de Séez, nous dirons que M. du Hays nous a signalé celle-ci : *Grand cœur et bonne foi*, indiquée dans un manuscrit du XVI[e] siècle ; mais c'est la suivante : *Crescit honos*, que le maire, M. Pichon de Prémeslé, a fait placer, il y a peu de temps, sur la façade de la mairie. » A. Canel, *Armorial des villes et corporations de la Normandie;* Paris, 1863 ; in-8°, 2[e] édit., p. 243-245.

(44) Lengronne, arrondissement de Coutances (Manche).

(45) Diodore, C. VI, c. IX.

(46) *De bello gallico*, IV, c. V.

Le musée lapidaire de la ville d'Avranches.

La Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches a récemment inauguré un musée lapidaire dont la création est due à l'initiative de son honorable et zélé président, M. E. Le Héricher, correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre de notre Société des Antiquaires de Normandie.

Le musée installé dans une pièce voûtée, de grand caractère située dans le sous-sol de l'ancien évêché, comprend déjà un nombre respectable d'objets intéressants, ou par leur antiquité, ou par leur mérite artistique. Nous signalerons particulièrement les magnifiques colonnes romaines trouvées dans les fondations des remparts de la ville, la pierre tombale de Gabriel de Montgommery qui fit bâtir le château de Ducey, des pilastres renaissance très-finement traités portant la date de 1515, les armoiries d'Arthur de Cossé, abbé du Mont-St-Michel, d'Herbert et de Louis de Bourbon, évêques d'Avranches, les débris d'un tabernacle richement orné provenant de l'église de Brécey et toute une série de petits bas-reliefs sortant, selon toute vraisemblance, des ateliers de Caen et représentant le martyre de sainte Agathe, le martyre de sainte Apolline, le miracle de saint Hubert, une scène de présentation placée autrefois au bas du vitrail de l'église du Tume, un abbé aux pieds de la madone, de provenance inconnue. Dans ce dernier groupe, les vêtements des personnages et les accessoires, crosse, couronne, etc., sont traités avec un soin remarquable. La Vierge porte

sur son bras gauche l'enfant Jésus ayant le globe dans les mains ; elle tient dans la main gauche une colombe.

Le musée lapidaire d'Avranches est destiné à recevoir de notables accroissements ; tel qu'il est, il présente un sérieux intérêt, et nous félicitons très-sincèrement la Société d'Archéologie d'avoir réussi à organiser une collection de ce genre.

Le nouveau musée de la ville de Vire.

Dans la séance de la Société française pour la conservation des monuments, tenue à Vire le 25 mai 1836, M. de Caumont, avec l'autorité qui appartenait à sa parole, engageait les membres de la réunion qui avaient recueilli des objets d'antiquité dans l'arrondissement de Vire à les offrir à la ville pour former le noyau d'un musée ; il proposait en même temps au bureau de voter une allocation destinée à la confection des vitrines et des armoires nécessaires. L'Administration municipale ayant pris à la séance l'engagement de faire face à ces menues dépenses, la proposition de M. de Caumont n'eut pas de suite et aucune allocation ne fut votée.

En 1851, la question devait être reprise au Conseil municipal ; mais, par suite de diverses circonstances et malgré le dévouement de MM. Cazin, Legrain, Lemarchand et Ozanne, l'établissement d'un musée, décidé en principe, ne fut point encore réalisé.

L'exposition rétrospective organisée dans la ville de Vire en 1859 appela de nouveau sur cette question vitale l'attention publique, et en 1862, encouragé par M. de Larturière, notre zélé confrère M. Fédérique, dont on ne saurait assez louer l'initiative intelligente,

se mit bravement à l'œuvre et put réunir, au prix d'efforts persévérants, grâce à la générosité du Gouvernement et des particuliers, un nombre respectable de tableaux, de sculptures, de médailles, de monnaies, d'objets d'art et de curiosité. Indépendamment des tableaux, des gravures, des statuettes, des médaillons, des meubles plus ou moins précieux, cette collection comprenait 1,050 numéros relatifs aux antiquités, recueillis en grande partie par M. Fédérique, et 20,000 numéros appartenant à la numismatique.

Ce musée, qui avait son importance, fut inauguré officiellement le 31 décembre 1880, en présence de M. le Sous-Préfet, par l'Administration municipale, représentée par MM. Lallemant, maire de Vire, et Porquet, premier adjoint. Depuis, la cession faite à la ville, par M. Léon Guernier, des collections laissées par notre regretté confrère, M. Charles Guernier, est venue enrichir notablement ce musée. De ce chef, 196 tableaux : 40 de divers peintres, 27 de M. Guernier père, 129 de Charles Guernier ; des gravures, des sculptures, des aquarelles, des faïences, des bijoux, des étoffes anciennes, des meubles, des coffrets sculptés sont venus s'ajouter au fonds primitif.

Au point de vue de l'art normand, l'ensemble des peintures dues au pinceau de Guernier père et de Charles Guernier est digne de la plus sérieuse collection. Nous en dirons autant des bijoux, des étoffes, des meubles et surtout des faïences, qui ne comprennent pas moins de 400 numéros.

En résumé, l'organisation de ce musée fait le plus grand honneur à la ville de Vire et à M. Fédérique, son dévoué et savant bibliothécaire.

SÉANCE PUBLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1881

Présidence de M. RUPRICH-ROBERT

La Société des Antiquaires s'est réunie le 8 décembre 1881, à 3 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'École de Droit, sous la présidence de son directeur, M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques.

M. Julien Travers, faisant fonctions de président en l'absence du président et du vice-président empêchés ; M. Houyvet, premier président de la Cour d'appel ; M. Henri Monod, préfet du Calvados ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et Lisieux ; M. Faguet, procureur-général, et M. de Beaurepaire, secrétaire de la Société, avaient pris place au bureau.

M. le Recteur de l'Académie, retenu à Rouen, s'était fait excuser.

Un public nombreux remplissait la salle.

Conformément à l'usage, des places avaient été réservées aux élèves du Lycée.

Le programme était ainsi composé :

Discours d'ouverture par M. Ruprich-Robert, directeur ;

Rapport sur les travaux de l'année, par M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire ;

Daniel Huet et Pierre-Daniel Huet, hérauts d'armes de l'écurie du Roy, par M. le vicomte de Blangy ;

La mosaïque de Mortagne, par M. de La Sicotière, sénateur.

L'absence de M. de La Sicotière a privé la réunion d'entendre le mémoire sur la mosaïque de Mortagne.

Toutes les autres lectures ont eu lieu dans leur ordre et ont été très-favorablement accueillies par le public.

Nous les reproduisons ci-dessous, en faisant suivre le discours d'ouverture de pièces justificatives. Ces additions ont paru nécessaires à M. Ruprich-Robert pour expliquer ou appuyer certaines de ses assertions. Nous avons déféré d'autant plus volontiers à la demande d'insertion qui nous était adressée, que le mémoire du savant inspecteur général des monuments historiques soulève les questions les plus graves et les plus controversées. Il importait, d'ailleurs, à tous les points de vue, que l'exposition des idées de notre directeur sur la restauration des édifices religieux fût aussi large et aussi complète que possible.

DISCOURS DE M. RUPRICH-ROBERT

Directeur.

Messieurs,

Je considère comme un très-heureux privilège l'honneur d'être appelé à occuper aujourd'hui cette place parmi vous. Mais votre décision spontanée, unanime, remplie de tant de bienveillance, en augmentant ma satisfaction personnelle, n'en rend pas cependant ma tâche moins difficile. Entouré de lettrés et de savants aussi distingués, vous comprendrez aisément qu'un artiste, lorsqu'il s'agit de l'art de bien dire, doit s'apercevoir aussitôt qu'il n'est plus sur son véritable terrain et qu'il a besoin d'une plus grande indulgence ; je vous la demande donc sans restriction. De mon côté, j'apporterai ma seule, mais entière bonne volonté.

Cette fois, Messieurs, vous avez jeté les yeux sur un architecte pour être votre Directeur, afin sans doute d'affirmer mieux encore, s'il est possible, l'étendue de vos vues, et parce qu'en effet il est un côté spécial dans l'étude de l'archéologie qui touche d'absolument près le corps auquel j'appartiens. Veuillez croire que, pour ces différentes raisons, ma reconnaissance vous est à tout jamais acquise.

Encore un mot sur moi, Messieurs (je vous en fais mes excuses). Mais je ne crois pas devoir garder le silence sur l'heureuse situation qui m'est en ce moment faite par vous et qui me prouve que les préventions qui s'élevèrent contre moi, en certain lieu, il y a tantôt

vingt-cinq ans, sont aujourd'hui dissipées. Je me garderai, soyez-en sûrs, de rappeler aucun souvenir désobligeant à ce sujet; je me placerai, selon les sages lois de votre Compagnie, au seul point de vue de la vérité utile, de l'histoire, car j'ai en trop haute estime votre caractère et le don de votre libérale hospitalité pour méconnaitre l'une ou l'autre. La lumière n'a jamais été totalement faite, selon moi, sur cette question de la tour centrale de Bayeux, à laquelle je viens de faire allusion; il se peut qu'il y ait encore quelques esprits (cela doit être) dans lesquels il reste comme une vague et mauvaise impression de cette affaire. Vulgairement on dit : *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son;* aucun dicton populaire ne serait jamais mieux appliqué que dans cette circonstance où il y eut toujours attaque et jamais réplique. La lumière se fera. Vous voudrez bien, Messieurs, dans un instant, m'autoriser à vous dire quelques mots rapides à ce sujet.

Mais me voici entré dans une voie bien indiquée, celle de l'*Influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments.* Permettez, Messieurs, que je m'y étende, et que je vous expose certaines réflexions sur ce sujet que je vais traiter. Notre pays de Normandie est si vaste et si riche en témoins merveilleux de son histoire monumentale, qu'il ne sera nullement utile d'en sortir pour toucher à peu près, par tous ses côtés, à l'une de ces grandes questions qui, je le sais par avance, ne peuvent que vous intéresser.

Quelle puissance, Messieurs, que *l'opinion publique!* Elle est la foudre qui parfois gronde à l'avance, qui

avertit le voyageur aventureux et le fait songer à sa sécurité ; aussi bien, elle ramène la lumière, ses ineffables rayons et la sérénité des beaux jours. D'autres fois, de faibles rumeurs sorties de la foule, d'abord à peine entendues, vont vite et grandissant, pour former bientôt l'orage dont on peut dire comme le poëte : *Qu'en sort-il souvent? Du vent.* Cela est vrai. Mais il faut bien (et c'est là ce qu'il y a de navrant dans nos recherches) ajouter encore que la foudre tue : c'est ainsi que l'opinion sauve les monuments ou les renverse.

Ai-je besoin de m'expliquer sur ce que j'ai à dire de l'opinion publique? S'il m'arrive parfois d'en médire, ou encore de reconnaître ses bienfaits, il est entendu qu'il ne s'agit uniquement que du sujet que je traite, que des questions techniques se rattachant à l'archéologie et à l'architecture ; je laisse de côté l'opinion quand elle se manifeste sur des sujets où elle a véritablement qualité pour se prononcer, et où elle a droit à la plus entière liberté. Aussi, dans ces dernières questions qui sont de votre compétence absolue, vous reconnaîtrez, Messieurs, les fautes qu'elle a parfois commises. Il vous appartient, dans cette région de l'art et de l'histoire dont vous êtes les gardiens vigilants, de protéger nos richesses nationales contre cet envahissement, souvent généreux, mais, parfois aussi, irréfléchi, ou même aveugle, de la foule ; et, après avoir étudié un sujet proposé, et adopté une opinion en connaissance de cause, vous n'agirez jamais trop fortement, croyez-le, sur l'esprit public. Il m'est superflu d'ajouter que, dans aucun cas, je n'aurai l'intention de rendre immédiatement responsables les personnes honorables et dévouées placées à la tête des admi-

nistrations, débordées qu'elles sont trop souvent par des réclamations, fondées ou non, mais hautement exprimées par les masses. Je jetterai donc un coup d'œil, si vous le voulez bien, sur les diverses questions spéciales qui intéressent à un aussi haut degré le public et l'existence de nos monuments historiques; nous verrons que la conservation de ceux-ci peut être envisagée sous deux points de vue principaux :

Premièrement, le *Dégagement des édifices ;*

Deuxièmement, les *Embellissements modernes*, *les Restaurations et Restitutions.*

Examinons d'abord cette question : *Du dégagement des édifices.*

Vous vous rappelez tous, Messieurs, l'abside universellement renommée de l'église St-Pierre, à Caen, ce beau chevet entouré de pittoresques masures et si longtemps vanté des poëtes, des peintres, des touristes. Vous vous souvenez de son élégant soubassement aux fines moulures se mirant alors dans les eaux de l'Odon, et actuellement enfouies dans le sol malgré l'étroit fossé qui l'entoure, de ce mariage de la pierre et des eaux qu'une heureuse inspiration d'un artiste du XVIe siècle avait cru rendre indissoluble ; eh bien ! cette union, merveille d'art, a été brisée. Avec les âges, les mœurs se modifient : au XIXe siècle, l'opinion a pensé que les besoins de la circulation dans une ville grande, très-fréquentée, exigeaient un pareil sacrifice. Sans doute, je n'ai pas l'intention de m'élever contre la marche progressive et légitime des idées nouvelles ; bien au contraire. Mais était-il donc nécessaire, dans cette circonstance, de sacrifier à un besoin matériel,

raisonnable, un besoin d'un autre genre, raisonnable tout autant, la conservation de l'un de ces chefs-d'œuvre d'architecture qui, eux, ne se remplacent pas ? Où était donc la difficulté ? Un artiste intelligent et habile, comme votre ville en possède, pénétré de ces deux vérités, consulté sur ce point, n'aurait-il pas su donner satisfaction à l'opinion publique en faveur à cette époque, en laissant découverts, dans toute leur hauteur, les beaux soubassements du chevet de St-Pierre baignés de nouvelles et vives eaux qu'on aurait établies en cet endroit seulement, et en éloignant assez du monument le canal souterrain de l'Odon, sans gêner en rien son parcours ?

L'artiste éminent dont j'ai parlé, n'a-t-il pas, en effet, déjà rendu en partie la vie à notre belle église St-Pierre que les habitants de cette ville ont en si grande affection ? A coup sûr, il eût merveilleusement réussi.

Vous savez aussi, Messieurs, pourquoi l'abside de l'église St-Gilles, de cette même ville, a été supprimée ? (Cette plaie, hélas ! est encore béante !) Non-seulement on lui reprochait de porter la trace de quelques lézardes, mais encore, de Ste-Trinité elle masquait St-Etienne !... Demandez aujourd'hui à beaucoup de passants engagés dans ce quartier s'ils ont jamais remarqué l'importance du résultat obtenu : je doute que la réponse soit affirmative. Quant aux plaies de St-Gilles, il n'est personne qui les puisse nier.

Mais les temps sont changés ; au moyen âge, ainsi que dans l'antiquité, c'est-à-dire aux époques où l'on faisait des monuments qui valaient bien les nôtres, il en était autrement. Nos cathédrales, aussi bien que les

édifices voisins du forum romain, étaient enserrées dans des ruelles, dans des carrefours. Pour cela, faut-il renoncer à amener l'air dans nos villes et à y faire des percements intelligents ? A Dieu ne plaise, je l'ai dit, que je défende une pareille hérésie ! Mais autre chose est de tronquer, de supprimer des monuments pour obtenir de longues et larges voies, ou de concilier ces deux exigences. Ce n'est qu'*en les conciliant* que l'on suivra précisément la marche progressive et légitime des idées nouvelles.

Continuons notre examen.

Il y a tantôt deux ans, la condition « in periculo maris » du gigantesque rocher de la baie du Mont-St-Michel faisait encore l'admiration du monde. Cette situation insulaire avait jadis donné lieu à la création d'un vaste établissement religieux, connu de l'univers entier par l'étendue et l'originalité de ses constructions. Défendu des attaques de l'homme par d'immenses grèves impraticables, et, depuis des siècles, par une solide enceinte de murailles crénelées, il émerge solennellement des eaux, montrant ses flancs couverts d'habitations de pêcheurs et sa riche couronne monumentale surmontée d'un vaste temple consacré à la prière. Du plus haut sommet, l'Archange domine la contrée et semble protéger cette retraite inaccessible vouée par la nature « au péril de la mer. »

La seule raison d'être de cette merveille de l'art, c'était la situation insulaire du mont !

Cette situation, Messieurs, n'existe plus !

Naguère encore, quand on arrivait de Pontorson, on voyait dans les eaux de la mer se refléter le géant. Aujourd'hui, des remblais amoncelés ont chassé les eaux et cachent la vue de l'enceinte ; la digue est

élevée de huit mètres environ au-dessus des grèves, elle enfouit en partie les antiques murailles, tours et courtines ; des ouvertures qui éclairaient les salles basses, et des embrasures de canons, sont aveuglées; les conduits qui menaient à la mer les eaux des pluies, ou autres, ne fonctionnent plus. En un mot, une grande flétrissure, inconsciente, il faut le croire, a été consommée !

Certain courant de l'opinion publique se serait-il fait sentir jusqu'au-delà du littoral ? Son influence s'est-elle fixée aux flancs du rocher? Je me hâte de dire à son avoir qu'il n'en est rien. Cependant, en trois mois à peine, l'île a été rattachée à la terre ferme ! La science plus que jamais fait des prodiges, dit-on. Je n'y contredirai pas. Mais quelle science, Messieurs? A coup sûr, celle-ci n'est pas la même que la vôtre ! et quelles raisons a-t-on invoquées pour expliquer une si regrettable transformation ? Les voici : l'entrée de la rivière du Couesnon qui se jette dans la baie du Mont-St-Michel devra être protégée par une digue, afin d'en faciliter l'entrée aux navires, et cette digue aura pour objet encore de mettre en communication, au moyen d'un chemin de fer, le Mont-St-Michel et la gare de Moidrey, au sud du Mont ; elle aura pour effet, à l'aide de celle dite de la Roche-Torin, à l'est, devant Avranches, de retenir les sables dans le triangle formé par ces deux ouvrages et le littoral, de protéger celui-ci entre les deux digues, et d'opérer finalement un colmatage qui permettra de rendre à l'agriculture de vastes et précieux terrains envahis presque journellement par les eaux de la mer. C'est en vertu de ces motifs qu'un décret fut obtenu en juin 1874.

On aurait pu, à cette époque, faire remarquer qu'il

entre seulement quelques rares bateaux, chaque année, dans la rivière du Couesnon; que, les navires qui s'aventurent dans la baie sont ceux qui n'en connaissent pas les dangers; que, par conséquent, l'idée du port projeté n'est guère praticable; que les habitants du Mont consomment peu, et, vu leur très-petit nombre (cent cinquante environ), ne produisent à peu près rien; qu'aucun développement d'aucune espèce ne pouvant donc se manifester, un port ou un chemin de fer seront certainement sans objet; que les touristes ou autres visiteurs de cette merveille de la nature et de l'art, n'éprouveront, en général, aucune satisfaction devant une aussi fausse application des progrès de la civilisation moderne; qu'enfin la pensée de protéger les côtes, qui pouvait être réalisée certainement par d'autres moyens, tout en offrant un intérêt véritable qui est de rendre à l'agriculture quelques milliers d'hectares de terre cultivables, et celle de faciliter les vues particulières d'une compagnie financière (le seul véritable motif), ne peuvent être mises en balance avec les graves inconvénients que présente, au point de vue de l'art et de l'histoire, l'une des plus grandes mutilations qui aient été commises au nom de l'opinion publique, je dis au nom de l'opinion publique; car l'enquête exigée par la loi s'est faite sans bruit, et sans qu'avis officiel en ait été donné au Ministre des Beaux-Arts, gardien-né du monument. Donc, réellement, l'opinion ne s'est pas prononcée. Ajoutons une triste vérité. Le croirait-on? Dans sa situation insulaire « in periculo maris », le Mont-St-Michel n'avait jamais rien eu à redouter des flots, il a fallu que l'homme portât une imprudente main sur les formes que la mer avait

voulu, depuis des siècles, donner à son propre lit, pour que les courants, jadis livrés sans danger à eux-mêmes autour de l'île, vinssent, arrêtés qu'ils sont aujourd'hui par la digue, se rejeter sur le Mont en sapant ses fondements, et détruire ses solides murailles dont une pierre va chaque jour s'écroulant !

Autre désastre étranger au Mont : la mer se reportant aujourd'hui vers l'ouest menace les parties cultivées de la côte sur une grande étendue du littoral ! Alors quels services aura-t-on rendus à l'agriculture ? Enfin, on a renoncé à l'exécution du chemin de fer, ceci est significatif, depuis que la digue est faite. Donc, un seul intérêt reste debout ; pour l'honneur de mon pays, je n'ose insister davantage.

Les services administratifs du ministère des Beaux-Arts n'ont cessé vainement de protester. Faut-il croire à une condamnation sans appel ? L'opinion publique, en cette circonstance, demandera-t-elle l'isolement du Mont ? Sera-t-elle écoutée ? Désirons que cela soit, et qu'on n'agisse pas trop tard.

On a mis, hélas ! en oubli que cette île, jadis foyer d'étude et de science, a été constamment protégée par les puissants défenseurs du sol national dans cette région du Nord.

Mais qui sait si la mer, seule, en son courroux, ne viendra pas un jour condamner cette usurpation et reconquérir son domaine ?

Après avoir examiné ce premier point de vue du « *Dégagement des édifices* », voyons comment l'opinion publique entend parfois leur *Décoration* et leur *Embellissement*, ainsi que les *Restitutions modernes*.

Je ne m'étendrai pas, Messieurs, sur ces grattages fréquents, cependant si funestes, qui dénaturent à tout jamais l'architecture et la sculpture de nos monuments, et qui, sous prétexte de les nettoyer, de les faire plus blancs et, comme je l'ai entendu dire, *plus propres*, en altèrent absolument le caractère et la beauté. Ce procédé pourrait être, par exemple, comparé au grattage qu'on ferait (idée qui ne vient à personne assurément) d'une belle statue antique; car les pierres des anciens monuments sont couvertes par le temps d'une sorte d'épiderme sous lequel on aperçoit la trace voulue de l'outil adopté par l'ouvrier, outil et traces qui se modifient avec les industries des générations successives. Après ce prétendu nettoyage, il n'est plus possible de reconnaître ces traces sur les parements, les joints, les moulures ou les ornements, ni, dès lors, l'époque où ces monuments ont été élevés. Les plus belles églises de Caen, l'Abbaye-aux-Hommes et l'Abbaye-aux-Dames, ont subi jadis ce déshonneur. Naguère encore l'église St-Jacques de Lisieux, belle œuvre des XV[e] et XVI[e] siècles, n'a pu trouver sa place sur la liste des monuments historiques classés, à cause d'une récente mutilation de ce genre : des grattages à vif y ont été faits dans tout l'intérieur. Cette opération a dû coûter fort cher, et cependant l'extérieur tombe en ruines? N'y a-t-il pas là, en outre du dommage causé, un déplacement complet dans l'emploi utile des fonds (1)? Vous savez comme moi, Messieurs, que l'opinion des fidèles réclame souvent, hélas! ces sortes d'*embellissements*. Mais

(1) Nous apprenons que des réparations utiles viennent d'être entreprises à l'extérieur de cette église.

n'est-ce pas dans ces circonstances que nous devons faire le nécessaire pour éclairer le public et les auteurs inconscients de ces dégradations ?

Il est encore, Messieurs, d'autres prétendus embellissements dont il faut se défier ; l'église St-Ouen de Rouen nous en offre un exemple récent. Ici on a voulu compléter certaines niches plates, qui décorent les piliers de la nef, par des statues qu'il est bien difficile d'admettre, car on voit que, faute de place, il n'a jamais pu en exister dans ces sortes de niches. Cependant on lit dans D. Pommeraye, qui écrivait en 1662 : « Le « grand portail méridional était embelli d'images posées « dans leurs niches, mais la plupart furent détruites « par la fureur des huguenots, aussi bien que celles « qui étaient dans l'église. Il est vrai que, depuis, les « religieux ont eu le zèle d'en *remettre* quelques-unes « dans la nef et particulièrement à chaque pilier, le « reste des niches étant demeuré vide comme autant « de places d'attente..... »

Il faut reconnaître d'abord qu'on trouve dans les monuments des XIVᵉ, XVᵉ et XVIᵉ siècles, des niches, simples éléments décoratifs, qui n'ont jamais reçu ou pu recevoir de statues. Elles peuvent être comparées, en tant que décoration, aux pilastres, par exemple, qui, chez les Romains, sont considérés comme des colonnes aplaties et sont sans objet matériellement utile. Dans l'église St-Ouen, on voit plusieurs exemples de ce fait, particulièrement au portail du transept méridional. Parmi les niches dont il est orné, quelques-unes sont moins profondes que les autres, quoique de hauteur égale, et n'ont jamais pu recevoir de statues, à cause

des dimensions absolument trop restreintes de leurs supports; d'ailleurs, pour y placer des objets de ce genre, il aurait fallu ou *entailler la pierre du monument*, ou *entailler les statues elles-mêmes*, ce qui est inadmissible. Des statues ayant pu être placées dans quelques autres niches plus profondes du portail latéral de St-Ouen, ce sont celles-ci qui, sans doute, ont été renversées par les protestants; la niche du trumeau central, qui a la profondeur nécessaire, est la seule qui en possède encore une aisément; sa draperie à gros plis est entière par derrière et non engagée dans l'architecture. D'autre part, des statues ont existé en grand nombre dans l'église, ailleurs que sur les piliers et principalement contre les tours, et celles qui s'y trouvaient, probablement les images dont parle D. Pommeraye, ont été renversées au XVI[e] siècle. Cet historien, par ces mots : « Les religieux ont eu le zèle d'en *remettre* quelques-« unes dans la nef, particulièrement à chaque pilier, « le reste des niches étant demeuré vide », a pu croire qu'il y avait eu primitivement des statues, puisque les religieux, au XVII[e] siècle, en ont placé en quelques endroits, ainsi que l'indiquent d'ailleurs des crampons en fer qui sont encore en place, et certaines nuances plus claires que présente la pierre dans la hauteur des niches; mais D. Pommeraye n'a pas vu les statues gothiques dont il parle; par conséquent, le texte cité plus haut ne peut venir à l'appui de l'opinion qui a prévalu un instant pour placer des statues modernes dans les niches de la nef de St-Ouen. D'ailleurs, la Commission des monuments historiques a demandé la suppression de ces œuvres d'art qui avaient été profondément entaillées par derrière, afin de ne pas

affaiblir les piliers, *ni de faire disparaître les riches nervures qui décorent le fond des niches, et dont autrement la présence serait inexplicable.* On peut critiquer, si l'on veut, l'idée d'avoir établi, dans l'origine, des niches de cette espèce, mais il semble impossible de les utiliser de la façon qu'on avait désiré. Les statues de St-Ouen ont donc été déposées dernièrement, avec raison, malgré le vœu public qui les avait réclamées.

Citons encore un exemple déjà ancien, relatif aux prétendus embellissements résultant des goûts qu'impose souvent l'opinion.

En 1750, l'église d'un village situé à l'embouchure de l'Orne, Oyestreham, menaçait une ruine imminente. Ce n'était pas la première fois, depuis le XIIe siècle, époque de sa construction, qu'elle était en péril. Ses voûtes épaisses, en maçonnerie, non suffisamment maintenues, s'écroulèrent bientôt; elles furent rétablies au XIIIe siècle, en même temps qu'on rebâtissait le chœur, et épaulées, cette fois, d'arcs-boutants; les murs de la nef, très-déversés, cédèrent de nouveau, et elles furent, peu de temps après, remplacées par des voûtes d'arête plus légères, en bois, affectant la forme des précédentes. Au milieu du XVIIIe siècle, enfin, le bois d'une partie de ces voûtes avait sans doute commencé à se décomposer, et on songea, en restant fidèle aux formes architecturales nouvelles adoptées à cette époque, à faire disparaître, en apparence du moins, le fâcheux état de l'édifice, dont les murs, de chaque côté, s'inclinaient en dehors, le croirait-on, d'environ 50 centimètres! Une muraille, ou doublure en pierre, privée de tout ornement pouvant compromettre

la *sévérité* des lignes recherchées, très-mince du bas et beaucoup plus épaisse du haut, sorte de contre-sens, de défi même, jeté aux lois de la stabilité et du bon goût, était appliquée brutalement contre les anciens parements sculptés, et surmontée d'une grosse et saillante corniche tracée *selon les règles de l'art contemporain;* une voûte en berceau, faite de bois et de mortier, achevait l'œuvre. Telle était encore l'église d'Oyestreham il y a huit ans. A cette époque les habitants demandèrent que l'on fît des réparations à leur église. Ils furent bien inspirés : aux premiers coups de marteau, tout un monument oublié depuis des siècles se révéla; un triforium orné des plus riches sculptures fut découvert, et l'on entreprit une restauration sérieuse de l'édifice. Quelques piliers furent reconstruits en sous-œuvre; les parements intérieurs des murs démontés et remontés; une grande partie de la sculpture réemployée. Dans deux travées, les plus rapprochées du chœur, on replaça les anciennes voûtes ogivales en bois, les seules conservées. Dans les autres seront rétablies des voûtes en maçonnerie, selon le système du XIIe siècle, mais beaucoup moins pesantes. Prochainement, il faut l'espérer, l'église d'Oyestreham, rendue à la lumière, pourra être comptée, malgré ses modestes proportions relatives, au nombre des édifices les plus originaux et les plus précieux du Calvados; au prétendu embellissement de 1750 aura succédé, par une influence heureuse, une restitution historique due aux libéralités de l'État et du Conseil général, et aux efforts de la municipalité et de la population elle-même.

Réjouissons-nous, Messieurs, d'un pareil essor; les exemples se multiplient; le clocher de Secqueville-en-

Bessin a depuis peu de jours retrouvé des bases qui défieront les siècles. St-Contest et Creully ont été admirablement restaurés par mon honorable confrère, M. Auvray, aidant ainsi de son remarquable talent des populations fières de posséder et de conserver les œuvres merveilleuses de leurs pères.

Mais il est un autre point intéressant qui concerne nos vieux monuments et que je me suis proposé d'examiner, c'est précisément celui des *Restitutions*. Elles sont plus ou moins possibles, ou même elles ne le sont pas, et l'opinion publique s'est quelquefois bien égarée en cette matière.

Deux exemples dissemblables que je vais citer rentrent absolument dans ce programme. Ils se rapportent aux cathédrales de Bayeux et d'Évreux.

Il y a trente ans, Messieurs, on aurait pu faire de la tour centrale de Bayeux une étude à peu près complète de tous les styles du moyen âge. Après des destructions partielles résultant d'incendies, on avait cherché, de siècle en siècle, à lui donner plus d'importance, et l'on avait amplifié les quatre piliers, qui se composèrent dès lors d'un noyau central et d'enveloppes successives, mal reliées entre elles, et même sur leur circonférence. On augmenta aussi le nombre des étages de la tour et par conséquent la charge à supporter. C'est dire qu'au centre de cet édifice, qui est partout d'ailleurs admirablement construit, se trouvait un spécimen d'art, intéressant il est vrai, mais qui n'était qu'un tissu d'inconséquences au point de vue de la stabilité.

La population, privée de la vue des cérémonies reli-

gieuses par le jubé, bâti en 1700, et qui fermait le chœur, en demanda la suppression. Le mur principal de ce jubé était établi en avant des deux premiers points d'appui de la tour et ne pouvait par conséquent les consolider ; il fut détruit en 1851.

Par une singularité inexplicable aujourd'hui, le pilier de gauche était placé un peu en dehors de la charge. Il devait fléchir le premier, et fléchit en effet. Cette opération de la suppression du jubé mit à nu les parties inférieures du pilier qui, dans l'ombre, s'écrasaient incessamment, et fit apercevoir, chose plus grave encore, des lézardes très-récemment ouvertes, dans lesquelles, presque chaque jour, on observait de nouveaux mouvements. De là, la nécessité d'étrésillonner au plus vite, et de placer provisoirement quelques pièces de bois destinées à prévenir un plus grand écartement des maçonneries.

Mais, le 24 juin de cette même année, et encore le 9 novembre suivant, M. le Préfet du Calvados, se conformant en cela à certains vœux locaux exprimés dans ce sens, déclara que les étaiements entravaient l'exercice du culte, et que d'ailleurs la situation ne devant pas donner d'inquiétude, il n'y avait rien à faire ! Force fut de suspendre les travaux.

Après deux années d'opposition et d'études diverses, durant lesquelles furent appliqués néanmoins de nouveaux étais, en 1853 seulement, le péril étant devenu beaucoup plus menaçant, de puissants étaiements, indispensables pour éviter une catastrophe, avaient été placés jusque sous les quatre grands arcs supportant la tour. Mais le mal avait fait des progrès considérables : la tour, haute de 73 mètres, tendait à s'incliner

vers le nord-ouest ; des craquements s'étaient successivement produits dans les trois autres piliers, d'autres déchirements se montraient dans les parties adjacentes, aux voûtes du bas-côté nord du chœur principalement ; d'ailleurs on prévoyait que la reprise en sous-œuvre devrait coûter des sommes tellement importantes que, le 29 décembre de cette même année 1853, le Ministre des cultes, sur l'avis de son Comité, déclara qu'au point où étaient arrivées les choses, il préférait démolir cette partie de l'édifice pour la reconstruire. L'opinion publique, qui avait d'abord résisté quand des réparations reconnues nécessaires par les hommes de l'art étaient praticables, fit un pas en avant, mais un seul : elle admit ces réparations, mais non la démolition de ce puissant levier dont l'action menaçait de plus en plus les autres parties du monument.

Devant cette nouvelle mesure de l'administration centrale que les hommes compétents croyaient la plus sage, un *tolle* général éclata.

Quel était ce sentiment, Messieurs ?

C'était beaucoup, au fond, ce que l'on appelle communément *l'amour du clocher*. Dans la bonne acception du mot, et c'est ainsi qu'il faut l'entendre ici, ce sentiment est grand et respectable. Il ne doit pas être blâmé, nous le reconnaîtrons tous. Le mal résida dans la direction qu'on lui fit prendre. Cependant le Ministre, désireux de donner satisfaction aux vives réclamations qu'il recevait chaque jour, avait assemblé commissions sur commissions, fait étudier projets sur projets ; des praticiens éminents avaient visité les lieux, et il ne prit réellement une décision qu'après avoir réuni encore une fois architectes et ingénieurs. M. Flachat,

ingénieur des arts et manufactures, celui qui, plus tard, on va le voir, devait être chargé de la reprise en sous-œuvre, leur fut adjoint; il se déclara incompétent devant ses collègues (1) et partagea néanmoins leur avis; en conséquence, le 15 juin, l'ordre était donné de procéder à la démolition de la tour centrale. Un immense échafaudage fut dressé, et deux mois et demi après cette date du 15 juin, la coupole et sa lanterne n'existaient plus.

Pendant ce temps, des commissions et délégations parties de Bayeux n'avaient cessé d'agir auprès du Ministre des cultes; la presse locale avait accablé l'Administration centrale des reproches les plus immérités, dans les termes les plus violents, et sans jamais avoir pu préciser, pratiquement, les moyens de sortir avec avantage de cette situation; un architecte de ce pays, auteur d'un projet de consolidation, avait refusé de le mettre à exécution; le mot de vandalisme enfin, constamment répété, était adressé sans trêve aux hommes les plus éloignés, on le sait, par conviction et par devoir, de s'associer à des manœuvres de cette nature.

Je dois ajouter, Messieurs, à l'honneur de la Société des Antiquaires de Normandie, qu'en ces circonstances, elle est toujours restée fidèle à ses sages traditions, en refusant de prendre part à la lutte sur un terrain qui ne lui semblait pas absolument archéologique.

Cependant la hauteur du levier agissant sur le pilier écrasé était réduite d'environ 25 mètres! On intervint alors de nouveau auprès de M. Flachat, qui, à la condition de ne fixer aucunement le chiffre de la dépense,

(1) Dans une séance à laquelle j'assistais.

d'avoir carte blanche, en un mot, consentit à se charger de la reprise en sous-œuvre, et s'adjoignit un architecte de son choix pour les formes d'art auxquelles il se reconnaissait complètement étranger. Ce n'est qu'après cette décision que des devis approximatifs furent produits. Il faut dire qu'à son point de vue, *au point de vue matériel*, il réussit pleinement; et, sans vouloir en quoi que ce soit atténuer, sous ce rapport, le mérite de cet ingénieur, j'ajoute que les choses se fussent probablement passées de la même façon, si un appel avait été fait à certains agents de l'administration des Cultes, *dans les mêmes termes.*

Il faut remarquer que jamais, peut-être, une aussi singulière situation ne s'était présentée dans les annales administratives; car les éloges du Ministre ne manquèrent d'aucun côté, de celui des architectes qui avaient étayé l'édifice, démoli la coupole et proposé la reconstruction totale de la tour centrale, *telle qu'elle était*, aussi bien que de celui des ingénieurs qui firent la reprise en sous-œuvre.

Quant à la question d'art proprement dite, comment fut-elle traitée?

C'est ici peut-être qu'il y aurait lieu d'être circonspect, afin de ne pas trop préjuger de l'avenir de l'opinion en ce qui est du mérite des travaux accomplis. Cependant les faits que j'expose ne sont pas nouveaux; ils appartiennent désormais à l'histoire, et je crois qu'il me sera permis de continuer.

Les quatre piliers ont été reconstruits suivant un appareil trois fois plus haut que l'ancien; les faisceaux de colonnettes et de moulures variant d'appareil, de forme et de style, selon l'époque où chacun d'eux

avait été établi, furent refaits par assises continues; les chapiteaux et leurs tailloirs d'un côté, les moulures superposées des bases de l'autre, furent pris dans une seule assise, contrairement aux principes de cet art. On a répondu à ces objections que tout cela était inévitable avec une reprise en sous-œuvre qui exigeait qu'on allât vite. Mais alors quels services prétend-on avoir rendu à l'histoire? Et surtout si l'on considère encore que des bases placées à 4 mètres au-dessus du sol, témoignant de l'existence d'un ancien jubé au XIIIe siècle, ont été descendues de 3 mètres; que le gracieux encorbellement établi à l'entrée du chœur a été mis en magasin; que plus de la moitié des belles stalles de la Renaissance ont été sacrifiées et non replacées, et qu'il est impossible enfin de comprendre aujourd'hui pour quelle raison le sol, occupé jadis par cette ancienne partie du chœur, est plus élevé de sept marches que celui du transept. La jolie tour du XVe siècle, dite du *Patriarche*, dont les parements intérieurs avaient été brûlés lors de l'incendie de la couverture en bois et plomb qui la surmontait encore au XVIe siècle, et dont les faces extérieures étaient mal conservées, fut reconstruite en partie et la sculpture et la statuaire refaites entièrement.

Cette tour, élégante et originale, fut surmontée d'un autre étage répétant à peu près les dispositions inférieures, ce qui amoindrit certainement l'intérêt de la première et apporte dans l'ensemble, tout en augmentant à l'excès ces superpositions, une regrettable monotonie. Au-dessus de cet étage, on a élevé une coupole terminée par une lanterne aiguë, n'ayant ni l'une ni l'autre pas plus de rapport de style avec

les monuments de cette époque qu'avec les formes primitives disparues.

Tout ce système d'architecture, mi-ancien et mi-moderne, est-il bien d'accord avec le vœu de ceux qui s'opposèrent avec tant d'énergie à la démolition de la tour centrale et celui des habitants? Ne ressort-il pas de tout ceci, il faut bien le dire, que les manifestations trop écoutées de l'opinion publique, en cette circonstance, ont produit, sans dire plus, des résultats bien inattendus? Si on avait, dans une question aussi technique, laissé agir l'Administration centrale en toute liberté; si on avait exécuté le projet primitif qui consistait à faire en temps opportun, et non trois ans après, les réparations d'abord projetées, on n'aurait eu sans doute à refaire que le pilier nord-ouest; les parties supérieures de la tour centrale existeraient encore. Ou bien, si, plus tard, on avait exécuté le second projet, c'est-à-dire la démolition complète de la tour, les dispositions premières auxquelles on paraissait tant tenir seraient rétablies aujourd'hui : les plans en avaient été, à cet effet, très-exactement relevés. Dans ces deux cas, on aurait, à coup sûr, sauvegardé les intérêts du budget, ce qui est quelque chose, et, bien que beaucoup de personnes s'imaginent encore qu'il n'en est rien, l'on n'aurait pas actuellement sous les yeux une *autre* tour centrale à la cathédrale de Bayeux, car l'ancienne a été rendue méconnaissable par ses transformations et la destruction de son histoire.

En résumé, il ne s'était peut-être jamais présenté de meilleure occasion pour opérer la restitution complète d'un monument (elle était promise), et, précisément, l'intervention excessive, cette fois, d -

blique, qui s'est produite avec une ardeur exceptionnelle, en a disposé autrement.

D'autres fois, Messieurs, contrairement à cet exemple, l'opinion publique s'est prononcée en faveur de restitutions lorsque cela n'était pas possible, et il est très-intéressant de l'établir. Et d'abord se peut-il donc qu'une restitution soit impossible, je veux dire, bien entendu, quand tous les renseignements sont là pour la mettre à exécution? Dans ce cas, je n'hésite pas à le répéter, je suis de ceux qui répondront affirmativement.

Ce qui s'est passé en 1874 à la cathédrale d'Évreux le démontrera, je l'espère.

La nef de cet édifice a été élevée au XIIe siècle, ainsi que l'indique le rez-de-chaussée qui existe encore. Au XIIIe siècle et plus tard, on y ajouta les parties hautes et des voûtes avec arcs-boutants simples pour en maintenir la poussée. Qu'advint-il, dans la suite, de ces arcs-boutants? Furent-ils détruits par un incendie de la charpente des combles placés au-dessous, ou à cause du mauvais état de la pierre employée à les construire, ou pour toute autre raison? Peu importe; toujours est-il, qu'au XVe siècle, non plus qu'on aurait songé à le faire aux époques précédentes, on ne *restitua* pas l'ancien état de choses, mais on transforma cette partie du monument et l'on remplaça l'arc-boutant simple, primitif, de chaque travée, par deux autres arcs, l'un au-dessus de l'autre; c'est-à-dire, par un arc-boutant double. L'économie des poussées et des résistances était ainsi absolument modifiée, et à tel point que ni l'un ni l'autre de ces nouveaux arcs n'était

placé à la hauteur convenable, soit du côté des voûtes, soit du côté des contre-forts ; et cela est si vrai que l'arc supérieur, trop haut, buttait dans la corniche de la nef, et en partie même contre la balustrade du chéneau, et, à l'opposé, contre le sommet des contreforts qu'il poussait au vide. Il faut bien reconnaître qu'il y avait là un vice flagrant de construction. Cependant l'opinion publique se déclara immédiatement favorable à la conservation de la disposition adoptée au XVe siècle, parce que, disait-on, la décoration en était plus riche, et surtout parce que cela conserverait l'aspect connu de l'ancienne cathédrale d'Évreux et ses dispositions historiques, et que, dans ce cas, comme dans tout autre, et prenant les choses du côté excessif, il devait être préférable de respecter, jusqu'à la dernière heure de leur existence, les chefs-d'œuvre de notre art national plutôt que de changer la forme d'une seule de leurs pierres. En un mot, l'incohérence en matière de construction pouvant aussi bien être un fait historique, tout habile constructeur appelé pour éviter la chûte d'un édifice mal construit, doit mettre naïvement tous ses soins à reproduire, à la lettre, les vices de construction qui assureront sa ruine future. Tels sont les principes, au moins singuliers, soutenus encore chaque jour par des personnes même familières avec la science de l'archéologie.

L'Administration centrale qui s'était bien renseignée sur l'affaire d'Évreux ne put admettre ces réclamations, et décida que les arcs-boutants simples, comme au XIIIe siècle, devaient suffire; ils étaient ainsi disposés dans l'origine, et d'ailleurs les anciennes traces étant encore visibles, la porte restait fermée à toute conjecture

compromettante. Survint cependant une opposition des plus vives suivie de commissions ministérielles, de réponses des autorités locales et de la suspension des travaux. Il faut dire que quelques personnes influentes dirigèrent l'opinion publique dans ce dernier sens, convaincues elles-mêmes qu'il suffit qu'un monument soit historique pour qu'il rentre dans la catégorie des objets conservés, par exemple, dans les musées et bibliothèques, et que, pour aucune raison (je me répète encore), on ne doit se permettre de modifier. Pourquoi, en effet, par exemple, altérerait-on le caractère d'un manuscrit précieux, ou les belles formes d'une antique montre placée dans une vitrine? Bien folle serait une semblable idée. Mais, si cette montre devait nécessairement être utilisée demain, et qu'elle contînt dans son mécanisme un vice de construction suffisant pour en paralyser le mouvement, exigerait-on de l'horloger de la faire marcher sans rien changer à son mécanisme, intéressant, mais défectueux? Les édifices, quoique chefs-d'œuvre, sont exposés aux intempéries, et sont sous le coup d'incessantes menaces, leur équilibre d'ailleurs n'étant pas toujours parfait. Il existe chez eux certain fonctionnement qu'il est nécessaire, non-seulement d'entretenir, mais encore *d'améliorer*, s'il se peut. Quand il s'agit d'un monument historique qui a une destination actuelle bien définie (ce qui se présente souvent), qui est appelé à rendre service de nos jours, comme nos cathédrales, et dont l'existence est menacée par un vice de construction qui doit fatalement amener sa ruine, devons-nous renoncer aux moyens raisonnables qui s'offrent à nous pour, à la rigueur, n'en sauver que des parties; ou devons-nous, froids théoriciens,

nous contenter de le regarder dépérir, voire même s'effondrer ; ou enfin, serons-nous condamnés à reproduire, mot à mot, les vices de construction qui y sont constatés? L'État, responsable des deniers qu'il emploie, l'artiste, moralement et matériellement responsable, *devant la loi*, du choix des moyens que la science lui indique pour prolonger l'existence d'un édifice, doivent-ils, sciemment, pour donner satisfaction à une sorte d'amour platonique, à une respectueuse idolâtrie, repousser ces moyens, faire des dépenses dont ils reconnaissent à l'avance l'impuissance, et partager l'aveuglement des critiques sans responsabilité qui peuvent s'en laver les mains?

En agissant ainsi, on serait malheureusement assuré de voir disparaître beaucoup de chefs-d'œuvre; car il ne faut pas croire que les consolidations pures et simples, rêvées par des personnes bien intentionnées, soient *quand même* praticables; et ce qui m'a toujours surpris, c'est que ces mêmes personnes supposent que leur idée, si juste en principe, si élémentaire, ne vient pas à tout le monde, et, à plus forte raison, à ceux qui, autant qu'elles, aiment l'art et les antiquités, et qui, devant le public éclairé, prennent la grave responsabilité des travaux.

Vous voudrez bien, Messieurs, excuser cette longue digression.

L'opposition dont j'ai parlé à propos de la cathédrale d'Évreux et la crise qu'elle provoqua eurent cependant assez de force pour faire suspendre la décision ministérielle. Rendons justice au vénérable évêque qui siégeait et siége encore à Évreux : l'éminent prélat, consulté de nouveau par le Ministre des cultes, se

prononça énergiquement contre cette opposition; son langage, en cette circonstance, fut tellement juste, digne et élevé, que je ne puis résister au désir de citer quelques mots de sa correspondance avec le Ministre :

« Lorsqu'après l'adjudication des travaux, il y a « deux ans, des objections se produisirent, je fus, « dit-il, le premier à demander qu'on en pesât la « valeur. Cela fut fait. L'opposition persistant, et deux « de vos éminents prédécesseurs ayant bien voulu m'en « écrire pour avoir mon avis, je n'hésitai pas à solliciter « l'envoi à Évreux d'une commission pour examiner la « question sur place et finir les débats. La commission « a été envoyée, la discussion a eu lieu à l'évêché, « en ma présence, et encore que je ne sois ni archi- « tecte, ni archéologue, il m'a été facile d'apprécier la « valeur des objections et la force des réponses. Dès « lors mon opinion a été faite, et dès lors, également, « j'ai cru de mon devoir d'accorder non-seulement mon « adhésion, mais le concours de mon autorité épis- « copale au projet ainsi étudié, discuté, apprécié, « approuvé. Voilà quelle a été ma conduite..... »

« Permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Mi- « nistre, votre rôle commence : vous avez ici des droits « qui deviennent des devoirs, vous êtes en cause; « l'opposition qui se ravive attaque vos prédécesseurs; « elle met en suspicion la loyauté ou la science des « hommes de leur choix; elle s'en prend à l'autorité « que vous représentez; en définitive, elle est contre « vous, et il est impossible que vous demeuriez spec- « tateur désintéressé des débats qui vont s'ouvrir..... »

« Veuillez donc trouver bon que je m'abstienne d'in- « tervenir dans les discussions nouvelles relatives à la

« cathédrale d'Évreux ; ce n'est pas, vous le pensez « bien, que j'y sois indifférent ; c'est pour moi une « question du plus haut intérêt, moins encore par la « nature de l'objet en litige, que parce que j'y ai « trouvé et j'y trouve encore engagée la cause supé- « rieure et sacrée de la science et de la raison, de « l'autorité et de l'ordre..... »

Ce fut, Messieurs, la dernière phrase de toute cette affaire, et la restauration de la nef de la cathédrale d'Évreux fut conduite habilement et à bonne fin (1), sans que la restitution pure et simple de l'œuvre du XVe siècle, qui avait été demandée et dont l'impossibilité, selon moi, ressort de ce qui précède, se soit effectuée.

Laissez-moi ajouter enfin qu'à Bayeux, dont il semblerait, n'est-il pas vrai, qu'on vient d'entendre une partie de l'histoire, moins le dénouement, il eût suffi probablement d'un langage vrai et énergique, comme celui que je viens de rappeler, et exprimé dès le premier jour, pour sauver la tour centrale tout entière. Mais la maladie dernière de Mgr Robin, qui coïncidait avec les événements que j'ai racontés, donna carrière à toutes les espérances et à tous les désordres.

Vous jugerez, Messieurs, de l'importance capitale de ce point : ne serait-il pas temps de reconnaître que tous les archéologues, sans exception, ont les mêmes désirs et les mêmes intérêts, aussi bien que le même amour de notre histoire et le même dévouement à sa cause. Il serait utile, en définitive, de ne pas oublier qu'il est

(1) Par M. Darcy, architecte diocésain.

nécessaire d'aller au fond des choses avant de se prononcer absolument et d'entraîner l'opinion publique dans une fausse voie, quand le cas se présente précisément de lui tracer un autre chemin.

Enfin, Messieurs, avant de terminer, examinons rapidement quel est le but des *restaurations*.

Les profondes études, les sérieuses recherches que vous faites, les trésors que vous découvrez chaque jour dans le sol national, dans les monuments et dans les archives, sont autant de jalons précieux au moyen desquels vous reconstituez l'histoire de notre pays. Aussi, vos travaux considérables ont-ils un but d'utilité qui n'est méconnu de personne; vos conjectures deviennent des réalités, vous constatez des faits, vous apportez des preuves irrécusables aux historiens, bref vous trouvez la voie de la vérité. L'archéologie n'est donc pas seulement une étude d'agrément, elle est absolument utile comme l'histoire, à son tour, est utile à ceux qui ont pour mission de diriger les hommes. J'ajouterai que la restauration de nos anciens monuments, exécutée comme il convient, a aussi, à ce point de vue, la même utilité. Cependant je l'ai entendu contester par quelques savants et artistes; c'est-à-dire que certains esprits, enthousiastes des monuments du passé, n'y voudraient voir faire, je me répète encore, que les consolidations les plus élémentaires et pour ainsi dire au jour le jour, mais non les voir restaurer ou, à plus forte raison, *rétablir*. Ne pensez-vous pas que nos vues doivent être plus étendues et que les précautions prises par les architectes archéologues doivent servir encore à assurer aux artistes futurs le

merveilleux spectacle, *de visu*, sinon des monuments eux-mêmes, au moins de leurs dispositions et de leur caractère fidèlement reproduits. Des cas se présentent fréquemment où une disposition architecturale unique, absolument remarquable par l'invention, la combinaison et la beauté de ses formes, est prête à disparaître : le temps a vaincu la matière; il est impossible de prolonger davantage son existence, et cette œuvre est cependant capable de jeter une lumière éclatante sur tout le génie d'un peuple. Que faisons-nous? Nous nous hâtons de relever l'édifice, déjà, peut-être, plusieurs fois réparé. Alors la foule l'entoure; il ne reste du témoin des vieux âges que quelques rares pierres grises qu'on a pu réemployer; la foule incrédule sourit, car elle n'a pas compris le *pourquoi* d'un pareil système de restauration qui *consiste à tout refaire*. C'est autour de ces travaux que vous entendez prononcer ce mot connu que je ne viens certes pas défendre : *c'est comme le couteau de Jeannot*. Eh bien! il est des cas, oserai-je le dire, où le singulier procédé qu'il représente a encore pour résultat de rendre de très-grands services : il constate des faits comme ces *traductions* de textes disparus que renferment vos livres. Pour moi, Messieurs, ce moyen, la réédification dont il s'agit, n'a été, en définitive, qu'un pis-aller; devant l'impossibilité de ne pouvoir mieux faire, une seule voie se présentait, elle a été suivie. Il en est résulté qu'une pensée a été conservée; c'est toute une conception qui, grâce à une restauration intelligente, ou peut-être même à *une reconstruction totale*, sera transmise aux générations futures et leur servira d'enseignement. N'est-ce pas encore là un véritable service

rendu? Si ce n'est pas, dans le vrai sens du mot, faire de l'art, c'est travailler pour l'art et pour l'histoire.

Il n'y a donc pas que la curiosité qui doit nous faire agir, ni que la matière même placée sous nos yeux que nous devions admirer dans les merveilles de l'art ancien. Qu'est la relique sans l'esprit qui s'en exhale? Il s'y trouve avant tout des idées, de belles expressions, et les idées réunies, exprimées dans un beau langage et à des époques différentes, en constituant l'histoire des peuples, sont en même temps, j'appuie sur ce point, *la mine inépuisable qui, peut-être, doit donner naissance à l'art de l'avenir.*

Ici je m'arrête, car je sortirais de mon sujet. Nous n'avons, en effet, à nous occuper que du PASSÉ.

J'ai l'espoir, Messieurs, que les faits que je viens d'exposer auront pu vous intéresser. Quant à mes appréciations personnelles, je les abandonne avec confiance à votre jugement éclairé et bienveillant.

En vous remerciant de nouveau, je reste convaincu de l'importance des services que vous avez rendus et que vous pouvez rendre. Peu de compagnies ont travaillé comme la vôtre; aussi n'en est-il pas qui aient plus d'autorité dans ces grandes questions qu'agitent le corps des savants et celui des artistes; il n'en est pas, selon moi, dont la voix puisse avoir au besoin plus d'influence morale sur l'opinion publique.

DOCUMENTS

RELATIFS A LA TOUR CENTRALE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX ET A LA DÉMOLITION DE LA COUPOLE

EN 1855

Dans le discours qui précède, nous avons donné un certain développement à l'affaire de la tour centrale de la cathédrale de Bayeux, parce qu'il n'est pas de question de ce genre, on peut le dire, dans laquelle l'opinion publique ait joué un plus grand rôle. Mais, bien qu'il s'agisse aujourd'hui de faits déjà très-éloignés de nous, et après avoir dit précédemment qu'il y a toujours eu attaque d'un côté, et jamais réplique de ceux qui ont accepté la responsabilité de la suppression de l'ancienne coupole, il nous a semblé intéressant de compléter cet historique par la publication de quelques pièces qui feront voir qu'aucune mesure n'avait été prise légèrement par l'Administration centrale en ce qui est des étaiements et de la démolition, et qu'il y avait, d'une part, autant de bonne volonté du Ministre et des hommes ayant sa confiance, qu'il y avait, de l'autre, de conviction sincère, cela est certain, chez beaucoup d'opposants, mais d'ardeur exagérée et même aveugle chez quelques-uns d'entr'eux. Cette immense clameur de l'opinion publique, excitée par quelques personnes dirigeantes, et arrivée au paroxysme de sa puissance, a produit les choses les plus regrettables, c'est-à-dire des publications hostiles énonçant des faits

inexacts, la substitution de l'empirisme à la marche régulière de l'Administration centrale; l'emploi de moyens excessifs comme force matérielle et comme dépense, pour supporter une grosse maçonnerie, ou corps carré, d'un intérêt relativement secondaire, lequel corps carré reçoit une tour octogone d'un mérite réel, il est vrai, mais refaite ensuite en partie; et en définitive, nous l'avons dit, édifier sur le tout un couronnement imprévu, le plus singulier, qu'on nous passe le mot, qui se puisse concevoir, placé là comme pour contredire l'idée première et raisonnable de conserver les formes historiques léguées par les âges; tellement qu'il est impossible de s'expliquer aujourd'hui les inconséquences qui ont été commises, inconséquences qui ont succédé à cette idée première de ne vouloir laisser toucher en quoi que ce soit à ce chef-d'œuvre qui, au dire des opposants, honorait toute la contrée. Ajoutons encore que personne ne contredisait absolument cette dernière opinion, un peu surfaite sur les lieux, que la tour centrale était un chef-d'œuvre unique, quand d'ailleurs aucun obstacle ne s'est jamais opposé à une fidèle restitution de cette tour.

Ne semble-t-il pas ressortir de tout ceci qu'il y a eu là une certaine déviation de l'esprit local, qui s'est cru un instant responsable de ce qui pourrait survenir? Personne n'admettra cette pensée, puisqu'il s'agit d'un monument appartenant à l'État, c'est-à-dire à tout le monde. Nous allons reprendre ici la question et reproduire successivement, à l'appui de ce qui précède, quelques correspondances importantes triées dans cet énorme dossier, avec l'intention d'y mettre le plus de clarté et de brièveté possibles.

Au début de l'affaire, M. le Préfet du Calvados adressa la lettre suivante, accompagnée d'une note technique *non signée* au Ministre des cultes :

Caen, le 9 novembre 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir du déplorable résultat des étais pour les prétendus besoins de réconfortement des piliers de la cathédrale de Bayeux.

Vous avez bien voulu me faire répondre que M. l'Architecte du Gouvernement persistait à signaler ces travaux comme indispensables. Ma responsabilité est complétement couverte, à certains égards, par cette affirmation contraire à la mienne ; mais encore me faut-il vous reporter que les étais, en restant dans leur état actuel, produisent l'effet qui, dit-on, était immanquable, c'est-à-dire de compromettre la solidité des piliers que l'apposition des charpentes aurait ébranlés. Je n'ai pas voulu m'immiscer dans un contrôle technique après la persistante déclaration de M. l'Architecte ; mais ce que j'ai pu constater par moi-même, c'est que l'échafaudage dégrade l'église, barre le chœur, expose les vénérables chanoines ainsi que Mgr l'Évêque à des chûtes ou à des contusions, et enfin constitue un véritable obstacle à l'exercice du culte.

Votre Excellence, si justement dévouée aux vues du chef de l'État, et si pénétrée elle-même du respect dû à la religion ne voudra pas que, du moment qu'il lui sera signalé des faits regardés par toute une excellente population *comme un scandale*, se prolongent.

Je ne doute donc point que vous n'ayez la bonté de

m'approuver de vous soumettre ces observations et ordonner qu'il y sera immédiatement satisfait.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

Le Préfet du Calvados,

Signé : Le Roy.

On remarquera ce que contient d'extraordinaire cette lettre, premier écho des réclamations venues de Bayeux, et en marge de laquelle se trouve écrite, de la main même du Ministre (M. Fortoul), une appréciation que nous préférons ne pas reproduire, à cause de la vivacité de ses termes. Il résulte de cette pièce, d'après M. le Préfet, que l'architecte, traité plus tard de vandale, parce qu'il ne voulait plus réparer, avait le tort, à cette époque, de vouloir remédier à un mal qui n'était dans son esprit qu'imaginaire, et de créer même un mal qui n'existait pas; les travaux réclamés par lui devaient donc être, d'urgence, suspendus. Ce qui eut lieu, en effet. Néanmoins, après la visite d'une commission envoyée par le ministre, des travaux sérieux d'étaiements furent, l'année suivante, approuvés et exécutés. Par suite des lenteurs résultant de la pression exercée sur l'Administration centrale, on avait perdu un temps des plus précieux. Cependant, ai-je dit, des étaiements très-importants avaient été exécutés : les quatre grands arcs de la croisée avaient été supportés et reposaient sur d'excellents cintres, ce qui n'empêchait pas l'aggravation de certains désordres, causés par l'entraînement de la tour, qui se produisait vers le nord-ouest. Aussi l'architecte dut-il adresser au ministre, après maints rapports, celui qui suit :

Paris, le 3 juillet 1854.

Monsieur le Ministre,

En mars 1852, et sur ma demande, une commission désignée par Votre Excellence fut envoyée à Bayeux pour examiner l'état des piliers de la coupole de la cathédrale et les moyens de consolidation proposés. J'eus l'honneur de vous adresser, quelque temps après, avec un projet, un devis montant à la somme de 54,352 fr. 87, que, malgré les observations réitérées de M. le Préfet du Calvados, tendant à démontrer que mes propositions étaient inopportunes, ou, en tous cas, conçues sur une trop large échelle, vous voulûtes bien approuver le 14 avril 1853.

Déjà, vers le 2 janvier 1852, des désordres assez graves s'étaient fait apercevoir dans le pilier nord-ouest, et, depuis cette époque, ces désordres se sont accrûs de la manière la plus inquiétante; cependant les travaux d'étaiement approuvés ont été exécutés; des travaux supplémentaires du même genre ont été ensuite proposés et exécutés également. Enfin, malgré ces précautions, auxquelles on doit aujourd'hui que la coupole de Bayeux ne se soit pas écroulée, le mal augmente incessamment. J'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, dans une *série de rapports* à ce sujet, de vous faire connaître jusqu'à ce jour les différentes phases qu'il a suivies. J'ai compris toute la gravité de la situation en vous faisant connaître, par une espèce de journal, tous les désordres qui se sont produits avec une rapidité désastreuse. Les progrès du mal s'arrêtèrent momentanément, par moyens

employés, mais bientôt de nouveaux écrasements se manifestèrent. Le comité des inspecteurs généraux finit par proposer la démolition immédiate de la coupole. Cette mesure produisit une certaine émotion sur une partie de la population éclairée du département du Calvados; ce sentiment, que l'on doit toujours être heureux de rencontrer quand il s'agit de préserver de la ruine nos monuments anciens, prit un caractère d'opposition systématique qui dut préoccuper, cela se conçoit, votre administration. Cependant, il n'avait nullement, d'abord, l'importance que certaines personnes ont bien voulu lui donner. L'idée exagérée de la conservation quand même les faisait agir, et non celle de la possibilité de conserver. Ces mêmes personnes n'auraient-elles pas dû comprendre, dès l'origine, que les hommes éclairés que vous chargeâtes d'examiner la question devaient tout concilier. Convaincus, en effet, au suprême degré, de la nécessité de conserver nos anciens monuments, et tenus aussi de le faire, en vertu de leurs attributions, ces hommes réunissaient les qualités nécessaires pour juger la question au triple point de vue des convenances, de l'archéologie et de la construction.

En présence de choses aussi sérieuses, je ne dirai rien, Monsieur le Ministre, de la manière dont se sont placées vis-à-vis de moi certaines personnes de la localité dont la position exigeait, ne fût-ce que pour elles-mêmes, un tout autre maintien. Le journalisme, abandonné à lui-même, s'est cru obligé de répandre là toute sa passion, il a librement dénaturé les faits et se permet encore tous les jours le blâme contre les mesures prises et l'invective contre moi-même. Dans cette situation

fort difficile, vous le comprendrez, j'ai cru de mon devoir, Monsieur le Ministre, n'ayant jamais agi que directement et par les ordres de votre administration, de rejeter toute polémique. Je n'avais, en effet, à rendre compte de mes actes qu'à Votre Excellence, et, en répondant à toutes ces attaques, j'aurais eu à craindre de me laisser aller trop loin. En définitive, je ne pouvais me séparer de l'administration et agir isolément.

Mais, Monsieur le Ministre, il s'agit encore pour moi aujourd'hui de parler de nouveau à Votre Excellence du malheureux état des piliers de la cathédrale de Bayeux. *La charge que supportent ces piliers a été élevée, lors de la construction de la coupole, à son maximum. Les conditions de cette construction, faisceau de piles hétérogènes sans liaison, sont défectueuses au suprême degré; les étaiements actuels supportent la presque totalité de la charge revenant au pilier* et ne peuvent être, sans des travaux gigantesques, d'un succès fort douteux, remplacés par un autre système; une reprise en sous-œuvre amènerait des dépenses énormes. Des effets continuels d'écrasement se manifestent encore tous les jours. Dans cette situation, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de rappeler à Votre Excellence que la dépose de la coupole est devenue nécessaire, et que, si cette mesure qu'exige la sûreté publique était trop ajournée, il serait, dans un temps donné, impossible de songer à monter à pareille hauteur pour y établir un échafaudage.

En présence de pareils faits, je suis contraint, Monsieur le Ministre, de vous prier, dans le cas où vous ne jugeriez pas convenable d'exécuter cette mesure, de vouloir bien dégager ma responsabilité de tout accident

qui pourrait survenir, à partir de ce jour, dans la cathédrale de Bayeux.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, etc.

L'architecte diocésain,

RUPRICH-ROBERT.

Entre la date de ce rapport et la nouvelle visite de l'inspecteur général, Viollet-le-Duc, sur les lieux, en juin 1855, le temps se passa en constatations, par l'architecte, d'accidents nouveaux et en députations continuelles de la localité, envoyées au Ministère des cultes sans autre résultat. Voici le dernier rapport de Viollet-le-Duc :

Paris, 6 juin 1855.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Conformément aux ordres que Votre Excellence a bien voulu me donner de vive voix, le 2 de ce mois, je me suis transporté à Bayeux, à l'effet de vous rendre compte de la situation actuelle de la cathédrale. Je m'empresse de remettre mon rapport à Votre Excellence.

Je suis arrivé à Bayeux hier 5 juin, à midi; je me suis présenté à l'Évêché. Monseigneur était à Lisieux, en tournée épiscopale. J'ai fait demander le conducteur des travaux et j'ai procédé immédiatement à la visite de la cathédrale.

Examen. — Base du pilier nord-ouest. — Le pilier nord-ouest du transept (celui qui le premier a laissé voir un écrasement partiel) est aujourd'hui tellement

écrasé, que toutes les assises, à la base surtout, viennent à la main; les étais portent, et au-dessus d'eux les écrasements reparaissent plus fréquents. La direction générale des fissures est inclinée de l'ouest à l'est. C'est qu'en effet la plus forte charge porte sur la partie est de ce pilier, reprise au XIVe siècle et aujourd'hui en poussière; les étais et surtout les étrésillons empêchent seuls un affaissement subit de cette pile.

Base du pilier nord-est. — Le pilier nord-est, que j'ai vu intact en 1851, suit aujourd'hui le mouvement d'affaissement sur le pilier nord-ouest. Ce pilier nord-est est lézardé verticalement en trois tranches principales. Ces lézardes sont très-récentes, ce qu'il est facile de reconnaître par la blancheur des cassures d'une part et l'absence de poussière dans l'intérieur de ces lézardes. La partie de ce pilier reprise au XIVe siècle se détache, et le noyau bâti au XIe siècle pousse sur le chœur en se courbant; or, la première travée du chœur étant bouchée, c'est ce qui a produit les cassures signalées à l'arc de la seconde travée le jour de la Pentecôte, et sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure.

Base du pilier sud-ouest. — Le pilier sud-ouest est lézardé dans toute sa hauteur; la partie de ce pilier réparée au XIVe siècle se détache plus encore qu'au pilier nord-est, les lézardes bouchées il y a dix-huit mois sont largement rouvertes. On remarque déjà des épaufrures à la base de ce pilier du côté sud, et surtout à la hauteur de l'archivolte des bas-côtés. Ces épaufrures très-récentes indiquent que la charge se reporte de ce côté; mais je poursuis l'examen.

Base du pilier sud-est. — Le pilier sud-est n'est pas lézardé encore, mais il *prend charge*, ce qu'il est facile

de reconnaître par l'ouverture récente des lézardes du mur bâti dans la première travée du chœur et servant d'entrée à la crypte. Ce mouvement est bien significatif et la direction de la lézarde indique que le pilier *sud-est* s'incline en bloc vers le *nord-ouest.*

Crypte. — J'ai tenu à reconnaître les bases des piliers et l'effet des constructions dans la crypte. J'ai constaté que le pilier nord-est occasionne une lézarde au mur ouest de cette crypte, le sens de cette lézarde indique que le pilier s'incline vers le nord-ouest ; au-dessous de la deuxième travée du chœur, côté nord, la voûte de la crypte se lézarde du nord au sud.

Premier pilier du chœur. — Le premier pilier du chœur, au nord, après les gros piliers du transept, s'épaufre à sa base du côté de l'est, tandis que les joints s'ouvrent à l'ouest, quoique l'arcade de la première travée du chœur soit bouchée avec de la bonne maçonnerie de moellon et plâtre. Cet effet est beaucoup plus sensible du côté du collatéral, c'est-à-dire au nord, que du côté du chœur, c'est-à-dire au sud; il indique donc un mouvement de chasse prononcé vers le *nord-est.*

Deuxième pilier (idem).— Le deuxième pilier du chœur, au nord, à la suite du précédent, subit un effet semblable; il s'épaufre à sa base du côté de l'est, et ses joints s'ouvrent au sud-ouest. C'est entre ce premier et ce deuxième pilier qu'il y a eu rupture d'un boudin d'archivolte et d'un chapiteau, le jour de la Pentecôte. Depuis deux jours, les épaufrures de ce pilier, du côté de l'est, ont beaucoup augmenté, au dire du conducteur des travaux, et lorsque le sonneur est entré ce matin 5 juin, bien qu'il eût balayé la veille au soir, il

a trouvé par terre des esquilles de pierre de $0^m,10$ à $0^m,20$ de longueur. En effet, ces épaufrures sont considérables et fraîches.

Troisième pilier. — Le troisième pilier du chœur commence à suivre le mouvement des deux précédents, les joints s'ouvrent du côté de l'ouest, deux épaufrures du côté de l'est. Le mouvement du rez-de-chaussée paraît s'arrêter là.

Etage des galeries. — *Travées du chœur, au nord.* — Au-dessus des parties que je viens de visiter, je suis monté dans le triforium, et là j'ai reconnu que dans le mur du fond du triforium, première travée du chœur au nord, le mouvement de la pile *nord-est* vers *l'ouest-nord-ouest* est bien marqué par le désaffleurement des parements et par la direction des lézardes qui descendent de l'ouest vers l'est. D'ailleurs, un symptôme plus certain encore démontre le mouvement d'affaissement et d'inclinaison de la grosse pile nord-est. Les colonnettes du triforium s'épaufrent à leur sommet, du côté de l'ouest, et à leur base du côté de l'*est*. Donc, elles donnent du nez vers l'*est*, ce qui indique parfaitement le tassement de la pile d'angle *nord-est*. Les dernières épaufrures ont quatre jours de date, il s'en produit une dans l'arc du triforium pendant ma visite.

Croisillon nord. — *Premier étage.* — *Pile nord-est.* — Outre ces effets, dans la première travée *est* du croisillon *nord*, à la suite de la pile d'angle *nord-est*, les anciennes lézardes bouchées s'ouvrent, les parements désaffleurent. A la hauteur du triforium, les colonnettes *ouest* de la grosse pile s'épaufrent jusqu'au-dessus des chapiteaux des archivoltes des bas-côtés; il y a pression et rupture imminente sur ce point.

Pile nord-ouest. — A la hauteur des terrasses des bas-côtés, le pilier *nord-ouest* (le premier lézardé) a baissé de $0^{m},03$ depuis le 7 décembre 1854. Cet affaissement a pour résultat d'arracher le mur ouest du croisillon nord et chasser sur le mur de la nef. Le meneau de la dernière fenêtre de la nef, bâti en assises, se broie sous la pression exercée par la pile sur les constructions voisines; outre cela, il y a inclinaison vers l'ouest, quoique les travées voisines de cette pile soient bouchées en bonne maçonnerie aussi bien dans la nef que dans le croisillon.

Pile sud-ouest. — A la hauteur du triforium, la pile *sud-ouest* s'épaufre en grands éclats du côté sud, et se lézarde en trois tranches verticalement. Sur le flanc *ouest* de cette pile, les lézardes verticales commencent à se réunir par des cassures inclinées. Depuis six semaines, ces lézardes ont acquis une largeur de $0^{m},02$, les épaufrures sont toutes récentes et profondes. La direction des lézardes indique que cette pile prend charge au nord et est entraînée vers le pilier *nord-ouest*. Tous les chapiteaux de cette pile se sont épaufrés sous la pression des grands arcs doubleaux qui serrent leurs joints à l'intrados, à leur naissance, ce qui indique suffisamment un écartement.

Base du comble. — A la hauteur des chéneaux du grand comble, l'affaissement de la pile *nord-ouest* est très-sensible, les balustrades sont disloquées et les chéneaux n'ont plus de pente. A l'angle *nord-ouest* de la tour carrée, dans l'escalier, il vient de se manifester une rupture.

A la hauteur de la base du comble (mur ouest, croisillon sud), il y a une lézarde ouverte dans le chéneau

depuis sept semaines, cette lézarde a 0m, 01 de largeur; même effet, mais moindre, dans le mur *est* du croisillon *sud*.

A l'angle *nord-est* du croisillon *nord*, il y a dérangement marqué à la hauteur du pied du grand comble.

Grâce à la chaîne double placée par M. Ruprich-Robert à la base de la tour carrée, celle-ci se maintient et agit comme un bloc homogène sur les quatre piles. La coupole est intacte, sauf une petite lézarde ancienne du côté de l'*ouest* (1).

Observations particulières. — Il faut noter ici : 1° que les triangles en maçonnerie qui servent de souche à la tour carrée du XIVe siècle sont plus anciens que cette tour; c'est une construction du XIIe siècle que l'on a laissée subsister, en reprenant, au XIVe siècle, en sous-œuvre, les grands arcs-doubleaux qui la supportent; 2° que les quatre piles (aujourd'hui qu'elles se disloquent, le fait est facile à reconnaître) sont composées de au moins trois constructions ajoutées verticalement, et sans liaison, les unes à côté des autres; 3° que la pierre qui entre dans ces constructions est très-cassante, peu forte, beaucoup moins résistante que notre vergelé de l'Oise.

Résumé. — Il résulte de l'examen auquel j'ai dû me livrer par ordre de Votre Excellence, Monsieur le Ministre, après avoir réuni tous les renseignements

(1) On a attribué à M. Viollet-le-Duc la pensée de détruire quand même la coupole centrale, parce que, a-t-on dit, il la trouvait laide et d'un style trop moderne. Cette critique ne nous paraît pas fondée ; est-il nécessaire de le dire? Nous n'avons jamais trouvé, en effet, dans aucune correspondance, un seul mot qui puisse faire croire qu'il ait jamais été dirigé par une semblable préoccupation.

pris sur place, constaté la disposition des cassures, lézardes et tassements, la direction de ces lézardes, la nature des épaufrures, etc., cette conviction que la tour carrée de la cathédrale de Bayeux avec ce qu'elle supporte doit prochainement s'écrouler sur sa base. En effet, j'ai reconnu, et d'autres l'ont reconnu avant moi, que tout corps suspendu sur quatre piles, lorsque l'une de ces piles est trop faible pour le porter, commence par la broyer, que son poids se trouve alors reporté sur les trois autres, et surtout sur les deux plus voisines de celle altérée; que dès lors celles-ci sont à leur tour compromises et s'écrasent, et alors, pour peu que le corps pesant ait une parfaite cohésion, ce qui est le cas à Bayeux, il oscille, reportant successivement son poids sur celle des quatre piles qui offre le plus de résistance, et cela ainsi jusqu'à ce que la réduction en poussière d'une ou de deux des piles soit telle qu'il y ait affaissement. Cet affaissement se prépare par un pivotement, car il ne faut pas croire qu'une tour de pierre, posée sur quatre pieds, tombe comme un flambeau. La base ne peut décrire un quart de cercle au-dessus de l'horizon; ces constructions s'affaissent sur elles-mêmes en décrivant une spirale. Or, tout est préparé à Bayeux pour que cette catastrophe ait lieu prochainement: le mouvement de rotation des piles est visible, il commencera de l'*est* à l'*ouest* pour finir au *sud*. La pile *nord-ouest* sera complétement écrasée avec toutes les constructions qui l'environnent. La pile nord-est se rompra en biseau et tombera en se jetant à l'ouest, il en restera en place un tronçon de 10 mètres environ. La pile sud-ouest se coupera en deux, à la hauteur du triforium, son sommet sera jeté au *sud-ouest* et sa base

reviendra tomber vers le *nord*. La pile sud-est seule restera à peu près entière, son sommet sera jeté au *sud-est*. Cette chute aura pour résultat, outre la destruction de toute la partie centrale de la cathédrale, la destruction de tout le flanc nord du chœur, qui sera chassé par la rupture de la pile *nord-est* (cet effet est déjà commencé), la destruction des dernières travées de la nef, surtout du côté nord, et de tout le croisillon nord.

Il est tard déjà, à mon avis, Monsieur le Ministre, pour songer à la démolition; si Votre Excellence l'ordonne promptement, et qu'elle soit faite avec des moyens rapides, tels que ceux que j'ai fait adopter dans mes chantiers pour descendre les matériaux, on peut démolir en trois mois et prévenir peut-être une catastrophe. Je ne veux pas, Monsieur le Ministre, revenir sur le passé; la responsabilité de ceci tombera tôt ou tard sur qui elle doit tomber, mais je ne puis finir sans dire à Votre Excellence, cependant, qu'une partie des assertions avancées par la dernière Commission admise en votre présence ne sont pas exactes. Il n'est pas vrai que les remplissages en maçonnerie faits par M. Ruprich-Robert soient faits en mauvais plâtre; ces maçonneries sont bonnes, et c'est grâce à l'étrésillonnement qu'elles exercent, que tout n'est pas déjà tombé. Il n'est pas vrai que les étais ne portent pas, les étais ne portent que trop; car ce sont à peu près eux seuls aujourd'hui qui portent la charge du pilier *nord-ouest*. Si les grands cintres ne touchent pas parfaitement les grands-arcs doubleaux, cela n'a qu'une très-minime importance; car ces arcs, par leur courbe, glisseraient toujours sur ces cintres. Trop de personnes

peu compétentes se sont mêlées de cette affaire; on agira, je crois, trop tard.

J'ai eu l'honneur de voir M. le Préfet, qui était sous l'influence de rapports inexacts. Je dois vous dire, à ce sujet, Monsieur le Ministre, que la Commission à laquelle vous avez bien voulu faire l'honneur de donner audience, a rapporté à M. le Préfet la discussion qui a eu lieu devant vous (discussion consignée dans un procès-verbal), d'une manière au moins tronquée. M. le Préfet rejetait volontiers sur M. l'Architecte diocésain la responsabilité de cette grave affaire, en se basant sur des rapports dont on a fait justice depuis longtemps. J'ai essayé de le détromper, et n'ai pu lui dissimuler le profond dégoût que me faisait éprouver, ainsi qu'à mes collègues, ce système de calomnies toujours détruit et sans cesse dressé devant un des architectes les plus habiles et les plus prudents de votre Administration. M. le Préfet m'a paru revenir sur des opinions qui s'étaient formées à des sources dont nous sommes en droit de contester la sincérité, devant les faits. Il m'a prié d'insister vivement auprès de Votre Excellence pour que, si la démolition de la tour de Bayeux est ordonnée, la promesse d'une réédification vienne donner aux intérêts religieux toute la satisfaction qu'ils peuvent raisonnablement attendre.

Je suis avec respect, etc.

VIOLLET-LE-DUC.

On voit maintenant qu'il est impossible d'admettre un seul instant ce blâme, jeté contre l'Administration centrale, d'avoir précipité ses décisions: car ce fut seulement le 15 juin 1855, *quatre années* après le début

de cette lutte, que la coupole de Bayeux fut définitivement condamnée, ainsi que l'établit la pièce suivante :

M. le Ministre des cultes à M. l'Architecte diocésain.

Paris, 15 juin 1855.

MONSIEUR,

D'après l'avis du Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains et d'après les renseignements qui me sont parvenus sur la situation alarmante de la cathédrale de Bayeux, je suis décidé à faire procéder sans retard à la démolition de la tour centrale de cet édifice.

Je vous prie de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de démolition et de vous tenir prêt à partir pour Bayeux après avoir pris les dernières instructions du Comité. Vous voudrez bien, à cet effet, vous rendre à sa séance demain, à deux heures précises; mon intention est de lui communiquer un rapport du Préfet du Calvados que je reçois à l'instant et dont l'examen pourrait motiver, de la part du Comité, des indications particulières qu'il est essentiel que vous connaissiez.

Vous voudrez bien, dès votre arrivée à Bayeux, me rendre compte des mesures que vous aurez prises et m'informer de tout ce qui sera de nature à m'intéresser sur le travail important dont vous êtes chargé.

Recevez, etc.

Afin d'exécuter le plus rapidement possible les instructions du Ministre, instructions que, de vive voix, il nous avait plusieurs fois renouvelées, en nous disant

que, du moment où sa décision serait prise, il nous faudrait agir avec la plus grande énergie, nous crûmes devoir amener de Paris des entrepreneurs et des ouvriers spéciaux, et les engins nécessaires (les bois vinrent de Caen et du Havre), et en moins de trois mois, après l'avis officiel, les échafaudages étaient élevés et la coupole descendue. Il faut bien ajouter ici que Mgr l'Évêque de Bayeux nous fit les mêmes recommandations que le Ministre quand il sut que la démolition devait s'accomplir.

Pendant que s'exécutaient ces travaux de démolition, un nouvel effort fut tenté auprès du Ministre. Il ne sera pas inutile de placer ici une pièce publiée, à Bayeux, dans une petite brochure (1), sans doute oubliée, et qui résume la conversation du Ministre avec les membres d'une députation, nommée par le Conseil municipal de cette ville, chargée de se rendre à Paris, après beaucoup d'autres, au sujet de la tour centrale. Cette conversation y est présentée par les membres mêmes de cette commission comme résumant très-fidèlement, nous le croyons aussi, la réponse de M. Fortoul.

La voici :

« La question dont vous m'entretenez, nous dit le Ministre, m'a préoccupé vivement depuis deux ans. Elle n'était pas grave à mes yeux seulement au point de vue de la dépense qu'entraînent des travaux aussi coûteux que ceux de la démolition ou de la consolidation d'un monument aussi considérable que la tour centrale

(1) Rapport de la Commission nommée par le Conseil municipal de Bayeux, dans sa séance du 20 juin 1855, etc. Bayeux, imprimerie de A. Delarue.

de votre cathédrale. — Je l'ai considérée encore au point de vue de l'art, et surtout à celui du froissement qui pouvait résulter de la démolition au milieu d'une population qui manifestait un sentiment tout à la fois religieux et patriotique en sa faveur. C'est là un sentiment que je loue, que j'apprécie et qui, par cela même, me rendait plus difficile à prendre un parti. On dit aussi que les habitants de votre ville portent à cette tour un grand attachement, parce qu'elle aurait été bâtie par un architecte, un homme du pays. Quant à ce motif, je l'approuve moins.

« Aussitôt que je fus averti des premiers désordres, j'envoyai sur les lieux l'architecte diocésain, M. Ruprich-Robert, qui n'a point été jugé et apprécié par votre population aussi bien qu'il méritait de l'être. Après son rapport, je chargeai M. Léonce Reynaud, homme habile, l'un des inspecteurs généraux des travaux diocésains, d'aller visiter avec soin votre cathédrale et de me faire connaître son opinion sur le parti à adopter. Ce fut après son voyage que la *Société française pour la conservation des monuments* me fit un appel. Je vous avouerai, Messieurs, que les Sociétés de province, au zèle et aux services desquelles j'aime à rendre hommage, interviennent souvent dans les questions auxquelles elles prennent part, avec un esprit dominé par des habitudes de localité, par des affections de clocher, qui m'ont mis en garde contre leurs réclamations. Dernièrement encore, la Société des Antiquaires de Picardie est entrée, à Amiens, en lutte avec l'Administration, relativement à la cathédrale de cette ville. Elle entravait des travaux urgents jugés utiles par le Comité des Inspecteurs généraux. Provoqué par Mgr l'Évêque, j'ai

été obligé de me rendre moi-même à Amiens, de juger par mes propres yeux, et ce n'est qu'en déployant une grande énergie pour vaincre la résistance de cette Compagnie que j'ai pu faire exécuter des travaux indispensables.

« Il suffisait cependant que la Société pour la conservation des monuments intervînt dans la question relative à la cathédrale de Bayeux, qu'elle secondât, d'ailleurs, les désirs qui m'étaient manifestés par Mgr l'Évêque, pour que je ne voulusse rien donner au hasard.

« C'est dans ce but que j'ordonnai le transport d'une Commission sur les lieux. C'est dans ce but encore que, depuis et sur les instances de Mgr l'Évêque, j'ai autorisé la réunion d'une Commission diocésaine chargée de discuter devant moi la question avec MM. les Inspecteurs généraux. Cette réunion a eu lieu en ma présence. La discussion y a été longue, animée, sérieuse. Ni M. Guy, ni M. Fessard, ni M. Tostain, qui composaient cette Commission, n'ont voulu accepter la responsabilité d'entreprendre les travaux de consolidation proposés par eux.

« J'ai dû de ce moment conclure que cette consolidation était chose impossible, et par les différents motifs exposés dans les rapports qui m'avaient été soumis, et eu égard aussi à la nature du sol glaiseux sur lequel repose votre cathédrale, qui, je crois, est bâtie sur un coteau, sol qui ne paraît pas de nature assez résistante.

« Cependant, comme je ne prévoyais pas alors des désordres prochains, j'ai cru pouvoir, sans danger, laisser encore les choses dans l'état où elles étaient, temporisant sans rien précipiter, et laissant vos piliers sous la

protection des étais considérables qui ont été faits pour les appuyer.

« Mais est arrivé l'événement du jour de la Pentecôte le déchirement et la chute partielle d'une nervure entre les deux piliers malades. Aussitôt que j'en ai eu connaissance, j'ai réuni la Commission des Inspecteurs généraux pour aviser enfin d'une manière définitive. Avant de prendre un parti, j'ai ordonné encore que M. Viollet-le-Duc, l'un d'eux, l'un des hommes les plus considérables de la science, dont ici nul ne récuse l'immense autorité, dont l'opinion, toujours grave et réfléchie, est accoutumée à faire loi sur ces matières, se rendrait immédiatement à Bayeux, et qu'il me ferait un rapport circonstancié. Ce rapport, vous le connaissez; il a été examiné en ma présence par les Inspecteurs généraux. M. le Préfet du Calvados, dont vous pouvez constater l'intérêt qu'il porte à son département, et à qui j'en ai référé, a, de son côté, visité la Cathédrale et vérifié l'état des choses. Il a été lui-même effrayé des progrès que le mal avait faits. Il y avait donc péril en la demeure.

« Je me suis entretenu, à plusieurs reprises, avec l'Empereur de cette grave question. Tout lui a été soumis. Il connaît parfaitement tous les détails de l'affaire et les rapports divers des Inspecteurs généraux et l'état alarmant de votre tour. Il sait tout l'intérêt que Monseigneur et la ville portent à sa conservation. M. Viollet-le-Duc m'a présenté un croquis des désordres éprouvés par la Cathédrale ; pour les rendre plus sensibles à l'œil, ce croquis les a exagérés. Je l'ai mis avec cette observation sous les yeux de l'Empereur. C'est donc en parfaite connaissance des faits que S. M. a

décidé et que j'ai donné les ordres pour la démolition.

« Je dois vous dire, Messieurs, que j'avais désiré tenter un dernier moyen qui eût pu donner satisfaction à vos désirs et aux miens de conserver cette tour. Des rapports qui m'avaient été présentés, il était résulté pour moi que la partie carrée, la base de la tour, était d'une maçonnerie solide et d'une forte résistance; j'en conclus qu'elle pourrait, dans certains cas, servir de point d'appui à des travaux quelconques de consolidation. Or, ayant lu dans le *Journal des Débats* un article de M. Michel Chevalier, qui rendait compte d'un nouveau système d'étaiement et de consolidation des monuments par l'usage du fer et de la fonte, dont l'auteur était M. Flachat, j'ai mandé cet homme habile; je lui ai fait connaître l'état de votre tour, de votre Cathédrale; j'ai mis sous ses yeux les divers rapports et mémoires, et, après avoir bien examiné la question, il m'a déclaré que son système ne pourrait sauver l'édifice. Il a donc été d'un avis semblable à celui des Inspecteurs généraux.

« Vous voyez, Messieurs, que tout ce qu'il était possible de faire a été tenté; que pourrait-on donc entreprendre aujourd'hui avec quelque succès ?... (1).

« Considérez quels sont les hommes sur l'avis desquels j'ai arrêté ma décision. Non-seulement ce sont les conseillers officiels du Gouvernement, mais ce sont aussi les hommes dont, en matière de travaux publics ou de

(1) « J'ai consulté tous mes médecins, allopathes ou homœopathes », ajouta le Ministre en riant et faisant allusion aux architectes et aux ingénieurs, « je dois maintenant accepter ma condamnation. » (Note de l'auteur de la brochure.)

travaux privés d'une grande importance, l'opinion fait autorité. C'est M. Léonce Reynaud, professeur à l'École polytechnique, qui, par ses études sur la statique, connait parfaitement la puissance des forces et des résistances; c'est M. Vaudoyer, l'un des hommes les plus remarquables par son intelligence des œuvres de l'architecture classique; c'est M. Viollet-le-Duc que j'aurais dû nommer le premier, car c'est le maître de la science et l'autorité la plus imposante que je connaisse en pareille matière.

« Vous le voyez, j'ai appelé sur cette grave affaire, et avec un vif désir d'en faire sortir une opinion favorable à la conservation de la tour de Bayeux, tout ce qu'à notre époque, au sein de la capitale, on peut réunir de lumières sur l'architecture gothique, sur celle de la Renaissance, tout ce qui possède la science et a l'expérience des grands travaux de construction et de consolidation. A ce faisceau j'ai voulu joindre les ressources que pouvaient présenter les découvertes modernes et l'emploi des moyens nouveaux. Rien n'a été négligé, ayez-en la certitude, pour amener une solution favorable à la consolidation de votre tour, et ce n'est qu'en présence d'une nécessité impérieuse, qui m'a été pénible, et parce que la consolidation m'a paru impossible, que la démolition a été prononcée, je le répète, de l'avis de l'Empereur.

« Vous me parlez d'un projet nouveau de consolidation qui vous aurait été présenté par un architecte depuis le rapport de M. Viollet-le-Duc..... Cet architecte, n'est-ce pas M. Harou-Romain ? Nous le connaissons, parce qu'il a été l'architecte diocésain du Calvados ; il a été également employé à Alger... M. Harou-Romain est un

homme d'une imagination vive, mais qui n'apprécie pas peut-être toujours assez le positif des choses. Son plan peut offrir quelques avantages ; je ne puis en rien dire puisque je ne le connais pas ; mais je l'examinerai dans le même esprit qui m'a toujours animé depuis le commencement de cette affaire, quoique, à vrai dire, je pense qu'il n'apportera pas de nouvelles lumières là où les conseillers du Gouvernement ont reconnu qu'il n'y a rien à faire.

« Au surplus, Messieurs, la mesure de la démolition n'a point été ordonnée sans que je me sois d'avance préoccupé du soin de la reconstruction. J'approuve les raisons que vous venez de faire valoir en faveur de la cessation la plus prompte d'un état de choses qui nuit à la dignité du culte ; votre tour, soyez-en sûrs, on vous la reconstruira. Ce que vous m'apprenez du service religieux dans l'église Cathédrale, des besoins d'une vaste paroisse qui en dépend, ajoute encore à la nécessité d'une prompte reconstruction.

« Je ne sais trop, peut-être, où nous prendrons les fonds, mais, enfin, il faudra bien en trouver pour une œuvre aussi urgente, quoique M. Ruprich-Robert m'ait déjà présenté un devis de 86,000 fr., seulement pour la dépense des étais à placer pour la démolition. L'Empereur, qui, comme je vous l'ai dit, connaît parfaitement toutes les phases de la question, comprend aussi toute la nécessité d'une prompte reconstruction. Vous pouvez donc être certains que cette satisfaction vous sera donnée. »

Cette conversation ne produisit aucun effet sur la députation ; l'opposition continua ; on l'a vu précédem-

ment ; les travaux furent brusquement interrompus devant la persistance des personnes qui avaient résolu de s'opposer quand même à l'exécution de la décision ministérielle. Aussi, après une réduction de hauteur d'environ vingt-cinq mètres dans les constructions ; lorsque, il faut le dire, une partie du danger avait cessé, et que, contrairement aux instructions sur la matière qui veulent que la correspondance soit directe entre le Ministre et l'Architecte diocésain, nous fûmes invité à suspendre les travaux par M. le Sous-Préfet de Bayeux, auquel nous dûmes présenter des observations, ainsi qu'on le verra plus loin. De là nouveau conflit. Que s'était-il passé ? M. Flachat, cette fois, consentait à entreprendre une reprise en sous-œuvre. Jusque-là, un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs avaient été consultés successivement. Chose à noter : toutes les personnes s'occupant de l'affaire, habitant cette région, furent en opposition avec celles qui venaient de Paris. Que signifiait cet antagonisme ? Qu'y avait-il de commun entre cet état systématique des esprits et l'état matériel plus ou moins menaçant d'un monument qui va tomber ? Pourquoi ceux de Paris, certainement plus éclairés et aussi plus désintéressés, auraient-ils eu un parti pris à l'avance, à savoir que la tour ne soit pas restaurée quand cela était possible, ou qu'elle le fût quand *cela ne se pouvait pas ?* (On comprendra plus loin ce que signifient ces mots.) Il fallut que cette dernière idée persistât chez les conservateurs quand même de la tour de Bayeux. L'opposition était arrivée à son maximum d'intensité : des pamphlets circulaient, des lettres anonymes étaient adressées à l'Architecte diocésain ; il fut même menacé de voies de fait. On combattit jusqu'à la dernière extré-

mité et on trouva le moyen de réussir. Après tout, pourquoi M. Flachat, ingénieur des lignes de l'Ouest, n'aurait-il pas consenti à faire ce qu'il croyait présentement possible? Quelles étaient, cependant, les études préparatoires d'un ingénieur de chemin de fer en ce qui est des formes et de la construction spéciales à nos monuments du moyen âge? (Ceci soit dit sans vouloir en rien diminuer le mérite spécial de celui qu'on peut appeler un grand ingénieur.) Son objectif pouvait-il être autre que de *soutenir pour soutenir*, et cela sans se préoccuper de la question d'art proprement dite, puisqu'il l'ignorait absolument; dans ces conditions, pouvait-on penser, sans se tromper, que le résultat serait satisfaisant? C'est impossible. Nous le répétons, la question était déplacée : il fallait, à tout prix, satisfaire aux réclamations du public engagé dans cette affaire.

Nous ne connûmes la décision ministérielle en ce qui concernait l'adoption des projets de M. Flachat que quelques jours après sa prise de possession du chantier.

La décision définitive nous arriva plus tard; la voici :

M. le Ministre des Cultes à M. l'Architecte diocésain.

Paris, le 21 septembre 1855.

MONSIEUR,

Divers systèmes ont été proposés à l'Administration pour le soutènement de la tour centrale de la Cathédrale de Bayeux et la reprise en sous-œuvre de ses points d'appui. De tous les auteurs de ces systèmes, un seul,

M. Flachat, a consenti à se charger de l'exécution des travaux indiqués par lui. Des considérations administratives m'ont déterminé à adopter les propositions de cet ingénieur ; mais ma résolution ne détruit pas la confiance que m'inspirent vos talents. L'opinion que vous avez émise a été partagée par le Comité des Inspecteurs généraux (1) ; votre responsabilité est donc à couvert. En vous retirant la conservation diocésaine de Bayeux, je vous exprime le désir de profiter de la première occasion favorable pour vous dédommager de la mesure qui réduit momentanément vos attributions.

Recevez, etc.

Signé : H. FORTOUL.

Il résulte de ce qu'on vient de lire que des *considérations administratives*, seules, déterminèrent le Ministre à prendre le parti de laisser debout ce qui restait encore de la partie condamnée du monument et que la question d'art pur était écartée ; que, de tous les auteurs des systèmes présentés pour arriver à ce but, un *seul* consentait à se charger de l'exécution des travaux indiqués par lui ; qu'enfin, dans l'état de choses, il fallait, encore une fois, à *tout prix*, arriver à ce résultat : telle était, évidemment, la seule préoccupation du Ministre. La lettre suivante fera connaître dans quelles conditions la responsabilité de l'avenir de ce beau monument passait d'une main dans une autre.

(1) Il y a ici une inexactitude. C'est l'opinion émise par le Comité des Inspecteurs généraux qui a été partagée par l'Architecte diocésain.

L'Architecte diocésain à M. le Ministre des cultes.

Paris, le 30 septembre 1855.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 21 de ce mois et par laquelle elle me fait connaître que M. Flachat, ingénieur de chemin de fer, me succède dans la conservation diocésaine de Bayeux.

J'ai été profondément touché des marques de bienveillance que cette lettre contient ; j'avais besoin, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Ministre, des témoignages de satisfaction que vous daignez m'y accorder pour envisager avec moins d'émotion la manière dont on a pris possession de mon service. Votre intérêt m'est d'autant plus précieux, que le procédé a été plus blessant.

Que Votre Excellence me permette de lui exposer des faits que, sans nul doute, elle ignore.

Le 1er septembre, M. le Sous-Préfet intima à mon inspecteur l'ordre, non point en votre nom, mais en celui de M. le Préfet du Calvados, de suspendre tous travaux de démolition. Mon inspecteur, sachant comme moi combien M. le Préfet était hostile aux mesures adoptées jusqu'alors par Votre Excellence, se refusa de mettre cet ordre à exécution et demanda un délai pour attendre les instructions que je ne pouvais manquer de lui transmettre. Le surlendemain, c'est-à-dire le lundi

suivant, M. le Sous-Préfet se présenta au chantier accompagné de M. le Maire et de ses adjoints, de M. le Commissaire de police, de M. le Procureur impérial assisté de la gendarmerie, et muni des clés qu'il s'était fait remettre ; M. le Procureur impérial somma, au nom de la loi, mon inspecteur de suspendre les travaux de démolition.

Ce fut le 3 septembre seulement que je reçus l'avis de Votre Excellence que M. Flachat était chargé de se rendre à Bayeux pour examiner l'état de la tour.

Informé par mon inspecteur des faits que je viens de signaler plus haut, et quoique n'ayant reçu aucune instruction à ce sujet de votre département, j'écrivis à mon inspecteur de se mettre à la disposition de M. Flachat et de lui communiquer tous les renseignements dont je supposais qu'il dût avoir besoin. Mais des ordres avaient été donnés pour empêcher M. Mayer (1) de pénétrer dans le chantier ; en même temps tous les entrepreneurs amenés par M. Flachat s'emparèrent des outils, engins et matériaux de mes entrepreneurs *soumissionnaires*, sans procès-verbal d'état de lieux établi en présence de mon agent ; ils exécutèrent divers travaux qui ont modifié l'état de mes chantiers et troublé gravement peut-être ma comptabilité. Comment, en effet, continuer le relevé des attachements sur des objets non encore métrés dont j'ignore l'emploi qu'on a pu faire ?

Vous avez eu la bonté de me décharger de toute responsabilité, Monsieur le Ministre, mais j'aurais vivement désiré, en remettant mon service, de faire constater

(1) Inspecteur des travaux.

l'état des étaiements qui peuvent avoir été modifiés, notamment par les fouilles que M. Flachat a pu faire pratiquer ; d'un autre côté, je n'ai aucun moyen de répondre aux réclamations des entrepreneurs, remplacés comme moi, sur l'emploi qui a pu être fait de leurs engins ou matériaux. Enfin, Monsieur le Ministre, mes plans, résultat d'un travail long et consciencieux, ont été remis, sans que j'en fusse prévenu, entre les mains de mon successeur ; ce n'est pas que j'eusse voulu lui refuser une communication qui peut lui être d'un grand secours, mais il me semble qu'il y avait une certaine convenance à ce que la remise lui fût faite par moi-même. La confiance que Votre Excellence m'a toujours montrée m'autorisait à croire que mon successeur consentirait à recevoir de moi des explications qui pouvaient lui être utiles pour un monument qu'il ne connaît peut-être pas aussi bien que moi qui l'ai étudié depuis plusieurs années.

Je dois ajouter, dans l'intérêt des ouvriers maçons employés aux travaux de la Cathédrale, qu'il leur était dû de l'argent au moment où ils furent renvoyés : l'entrepreneur habite Paris, et le chef des ouvriers n'avait pas ce jour-là des fonds pour les payer ; les ouvriers réclamèrent auprès de mon inspecteur qui ne put les satisfaire ; plusieurs de ces hommes étaient venus de Paris avec la conviction qu'ils étaient engagés pour un certain temps, et la ville de Bayeux n'offre aucune ressource pour les travaux de construction ; ils ont été renvoyés immédiatement lorsque rien n'était prévu pour les congédier.

J'ai cru devoir vous donner connaissance de tous ces faits, Monsieur le Ministre ; les termes bienveillants de

votre lettre me prouvent qu'ils n'ont pu avoir lieu avec l'assentiment de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : RUPRICH-ROBERT.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, dans cette circonstance où nous rencontrons une occasion de faire connaître toute la vérité, de dire qu'à l'époque où nous fîmes tant d'efforts pour remplir une mission longue, des plus difficiles, et, à coup sûr, des moins enviables, le secours de quelques amis dévoués ne nous fit heureusement pas défaut. Constant Dufeux, notre maître, qui était au courant de tous les incidents de cette affaire, se rendait un matin chez Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, sénateur; l'ayant accompagné, nous racontâmes, fort ému, ce qui se passait. Il fut indigné, en sa qualité d'artiste, d'archéologue et d'administrateur, des procédés employés dans tout ce mouvement, qu'on peut, sans exagération, qualifier de révolutionnaire; il s'agissait, en effet, d'un monument, confié aux soins de l'État auquel on l'enlevait, pour ainsi dire, appartenant non à Bayeux, mais à la France, bien que sur les lieux on n'ait jamais paru s'en douter, non plus que de l'intérêt que les personnes étrangères à la localité pouvaient lui porter. Mérimée nous dicta mot à mot, et sans s'arrêter, ce qu'on vient de lire et que nous avons signé. Par conséquent, si nous endossons la responsabilité de l'énoncé des faits absolument véridiques que contient cette lettre, elle n'en est pas moins son œuvre et son opinion personnelle. Nous ne répéterons pas,

pour compléter cet historique, les conclusions que nous avons exprimées dans le discours qui précède.

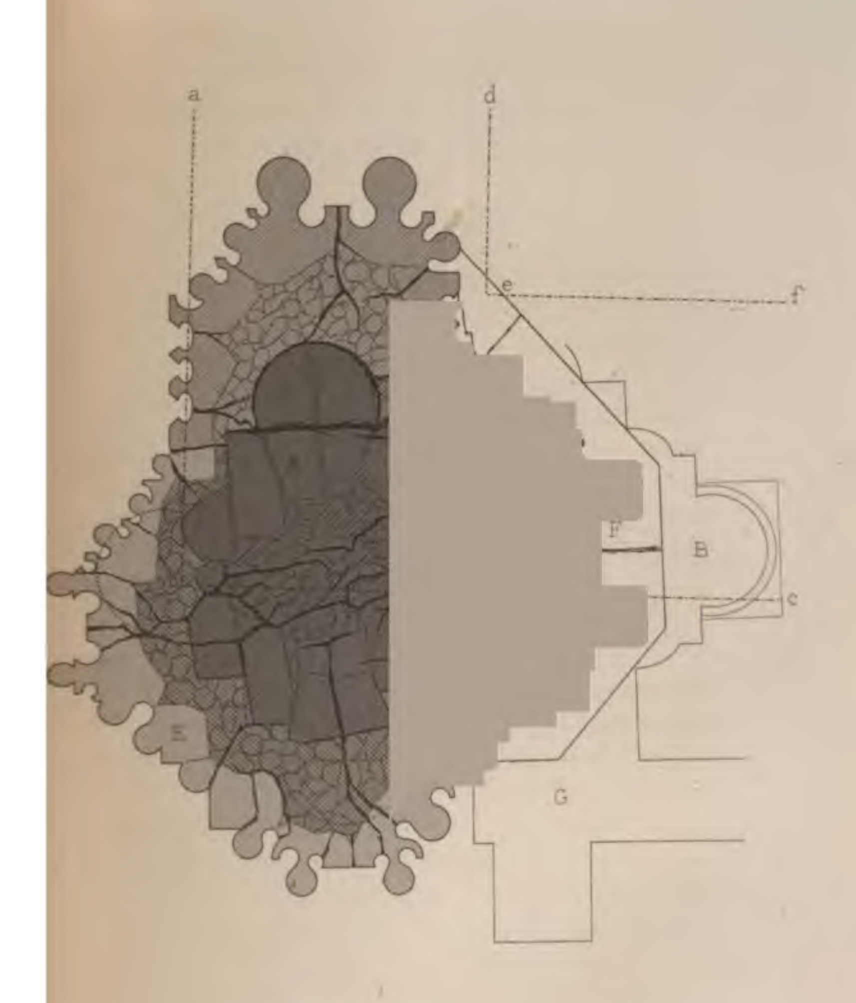
Il est un point cependant qui doit être développé, car il peut encore préoccuper les personnes qui n'ont pas vu sans déplaisir la condamnation de la tour et la suppression de la coupole ancienne, c'est que le fait seul d'avoir pu conserver la tour du patriarche semble avoir rendu indiscutable la nécessité même de l'opération, et qu'en conséquence le résultat semble avoir donné raison à l'opposition cette fois victorieuse. Sans doute, diront-elles, le monument est devenu méconnaissable, mais enfin *il existe!* Nous répondrons : ignore-t-on à quel prix? Il est nécessaire de le dire plus au long et de compléter ce que nous avons exposé plus haut (p. 24). Il a fallu mutiler l'appareil ancien des piliers en employant dans les parties neuves de gros blocs de pierre, système rejeté par les architectes normands pendant tout le moyen âge, mais commandé ici, a-t-on dit, par les besoins et pour l'accomplissement de la tentative; les assises établies au XIII[e] siècle ne régnaient pas avec celles du XIV[e], ce qui indiquait, avec d'autres particularités, l'histoire de la construction des piliers; par suite, on a fait régner ces assises sur toute leur largeur; on n'eût pas procédé ainsi dans le cas d'une reconstruction, puisque les six enveloppes de pierre et de blocages successifs et entourant le noyau, cause principale de la ruine, auraient été remplacées, tout en respectant les déliaisons apparentes, par un simple et unique massif en pierre, capable de supporter les plus lourdes charges (1).

(1) Nous avons pensé qu'il serait intéressant de mettre sous les yeux du lecteur le plan de l'un des piliers du transept, celui du nord-ouest,

CATHÉDRALE DE BAYEUX

PLAN DU PILIER NORD-OUEST (Transept)

Echelle de 0.025 p.m.



A _ Pilier du XIe Siècle

B _ Pilier du XIIe Siècle, détruit au XIIIe

C _ Enveloppe du XIIIe Siècle

D _ Partie du XIVe Siècle

E _ Réparation du XVIIIe Siècle

F _ Socle du XIIIe Siècle

G _ Jubé de 1700, démoli en 1851

V. Ruprich-Robert del. Imp. Lemercier

La disposition, dans le sens vertical, de certains faisceaux de colonnettes d'époques différentes, reproduite sur les parements, n'aurait pas nui à la solidité de l'ouvrage à cause de la grande section que présentent les piliers.

La pierre d'Aubigny, relativement très-blanche, a remplacé la pierre d'Orival dont la nuance est plus jaune, ce qui est du plus fâcheux aspect. Dans une reconstruction générale, cette dernière, suffisamment résistante, eût été employée, et l'on eût évité ce mauvais effet. De remarquables culs-de-lampe, ornés de

le plus anciennement compromis, et tel qu'il était en 1854. Voir la planche annexée.)

On peut remarquer, en A, le premier point d'appui remontant au XI[e] siècle, et entièrement dissimulé par des adjonctions successives. Il ne devait pas, à cette époque, former l'angle d'un transept; c'est ce qui peut expliquer la partie B faite au XII[e] siècle et destinée à porter une tour centrale dont les traces existent encore. Cette dernière partie B fut détruite et remplacée, au XIII[e] siècle, par la chemise C E et son socle F, dont la grande élévation ne peut se justifier que par la présence d'un premier jubé. En D, le revêtement fut modifié lors de la construction du transept, au XIV[e] siècle. Enfin le côté E des parties du XIII[e] siècle, étant déjà lézardé, depuis longtemps sans doute, des réparations furent faites sur ce point, il y a une centaine d'années, selon les formes existant alors.

On remarquera encore, sur notre dessin, le plan superposé du mur du corps carré de la tour centrale actuelle représenté par les lettres *a b c*, *d e f*, lequel, on le voit, portait dans les plus mauvaises conditions sur le pilier écrasé.

Devant un pareil *procès-verbal* de l'état de ces constructions, nous croyons qu'il ne viendra à personne l'idée, qui, cependant, a surgi à l'époque où se déroulaient les événements que nous avons retracés, que l'Architecte diocésain ait été l'auteur quasi-responsable de cette situation.

belles sculptures, et recevant gracieusement le porte-à-faux des colonnettes supérieures en vue de laisser passer un système de stalles continu, ont été sacrifiés, et cela pour donner sans doute plus d'assiette aux travaux neufs ; mais une simple reconstruction n'aurait pas exigé des transformations de ce genre. Le plan du pilier, nous l'avons dit, fut modifié ; les pans coupés, supportant les bases des colonnettes qu'on a placées plus bas, supprimés ; il en fut de même des restes de colonnes B (planche annexée), du XII[e] siècle, bâties en même temps que les piliers de la nef et que nous avions découvertes ; ces restes n'ont pas été tracés sur les plans présentés comme exacts de l'ouvrage publié par M. Flachat. C'est là une très-grande lacune. Ils appartenaient à la tour du XII[e] siècle dont on voit quelques fragments conservés dans le corps carré du XIV[e] siècle, et n'avaient aucun rapport avec le point d'appui roman du XI[e], retrouvé plus tard dans l'intérieur des gros piliers (1).

(1) Nous donnerons quelques explications sur la forme des premiers piliers romans retrouvés dans l'intérieur des autres pendant leur démolition. L'ouvrage de M. Flachat reproduit ces dispositions qui indiquent deux étages de chapiteaux, et par conséquent deux étages d'arcades appartenant au bas côté et au triforium placé au-dessus ; il y avait sans doute un pilier dans l'axe du transept actuel, qui n'est qu'une modification de l'église primitive, nous l'avons dit. Quant au style des chapiteaux déposés aujourd'hui dans le petit musée au nord de la Cathédrale, que nous avons établi en 1850, ainsi que l'indique l'inventaire dressé par nous et dont le Ministre nous accusait réception le 20 août 1856, ils offrent un intérêt considérable au point de vue de l'Histoire de la Cathédrale de Bayeux et de l'Architecture normande en général. Ce sont, en effet, nous le croyons, de rares exemples de l'ornementation importée, au temps du roi Guillaume, par Lanfranc. Si l'on trouve dans les édifices de Normandie beaucoup de plans

La tour du patriarche n'a pas été plus respectée ; on l'a réparée *en grand*, pour ne pas dire totalement rhabillée en dedans et en dehors. Elle a été surmontée, je l'ai dit, d'étages superposés, fantaisistes et d'un style inconnu, lorsque toutes les précautions avaient été prises, pendant la dépose, par l'architecte, en numérotant même les pierres et en dessinant tous les détails, pour arriver, s'il l'avait fallu, à une fidèle et consciencieuse reproduction.

Les eaux pluviales, contrairement au principe si raisonnable de cette époque, qui veut que le constructeur les rejette au plus tôt à l'extérieur, sont ramenées dans l'édifice, passent dans des solives en fer creux avant d'être expulsées définitivement, etc. Voilà ce qui a été fait au nom de la conservation du monument et de la science archéologique, et le *cicerone*, qui conduit le touriste, n'a pas manqué, pendant nombre d'années, de raconter tout autrement, c'est-à-dire comme on les lui a rapportées, les péripéties de cette histoire. Viennent aujourd'hui, s'il était possible, les artistes locaux du moyen âge au nom desquels Bayeux a combattu ! Quelle serait leur impression devant cette œuvre des *conservateurs* de la tour centrale de 1856 à 1859 ?... Et quelle doit être également aujourd'hui la surprise des personnes désintéressées qui ont pris connaissance de certains écrits publiés à ce sujet ? Nous ne passerons

d'églises empruntés à l'art de la Lombardie, on y trouve beaucoup moins d'exemples d'ornements inspirés de cet art. Une partie de l'église de Rucqueville, située dans l'arrondissement de Bayeux, semble être, par sa construction et son style étrangers à la contrée, contemporaine de la première Cathédrale de Bayeux.

pas sous silence le principal d'entre eux, celui qui, après tant de violents débats, a dû, par sa spécialité, avoir naturellement le plus de crédit. Il est intitulé : *Cathédrale de Bayeux. Reprise en sous-œuvre de la tour centrale*, par M. E. Flachat, 1861.

Les auteurs de ce livre débutent ainsi (p. 5) : « Depuis, en effet, qu'une faveur presque générale « succède, pour nos Cathédrales gothiques, au dédain « de trois siècles, on se préoccupe avec raison de l'état « de dégradation de la plupart d'entre elles... » ; et page 6 : « Malgré quelques essais louables, tout le « monde convient de la difficulté, sinon de l'impossibi- « lité, de remplacer les Cathédrales gothiques par des « monuments de même valeur. On comprend mieux « maintenant l'immense travail qu'elles ont coûté et « combien il a fallu de science et de goût pour les « élever. Quelque coûteuse, d'ailleurs, que soit une « restauration, *elle le sera toujours moins qu'une recon- « struction*, même faite économiquement ; et si, par de « grands sacrifices, on remplace l'édifice détruit par un « autre digne de lui être comparé, on ne peut donner à « celui-ci la valeur historique du premier, ni faire re- « vivre les nombreux souvenirs qui se rattachent à sa « longue existence. *On ne saurait trop respecter les tra- « vaux de ceux qui nous ont précédé; il faut se garder « non-seulement de les détruire sans nécessité, mais encore « de les modifier trop légèrement*, alors même qu'ils cho- « quent le goût dominant de l'époque. En consacrant « leur travail à l'érection d'un monument, les généra- « tions successives n'ont pas eu seulement en vue la « satisfaction d'un besoin présent, elles ont voulu con- « tinuer l'œuvre de leurs aïeux et ont été soutenues par

« l'espérance que leurs créations dureraient plusieurs « siècles et attesteraient à leurs descendants la puis- « sance, la richesse et la foi religieuse de la cité, aussi « bien que le talent et l'habileté de l'ouvrier..... » Et plus loin encore (p. 8) : « L'évêque et son clergé, la « municipalité, toutes les classes rivalisèrent de zèle « pour empêcher cette ruine ; ce sont leurs efforts et « leurs sacrifices qui, avec le concours de l'Administra- « tion supérieure, ont conservé la Cathédrale intacte... *(sic).* »

Les conditions particulières de conservation dans laquelle se trouve aujourd'hui la tour centrale ont donc suffi pour donner satisfaction à la science archéologique, telle que l'entendaient ceux qui l'ont *restaurée.*

Voici d'abord, il faut le dire, une singulière découverte : « On se préoccupe avec raison de l'état de dégradation, « etc... » Les architectes diocésains et des monuments historiques n'y avaient pas songé, paraît-il, quoique depuis plus de quarante ans ils s'évertuent sans cesse à défendre notre art national contre les ingénieurs qui en font disparaître tous les jours de merveilleux exemples. Pour n'en citer que deux, de véritable actualité, la magnifique Porte-de-Brest, à Dinan, vient d'être rasée sans autre nécessité que de redresser une route qui n'en avait guère besoin, et les fortifications du Mont-St-Michel sont sacrifiées à l'établissement d'une digue dont on ne peut démontrer l'utilité.

« On comprend mieux maintenant le mérite de nos « anciens monuments..... » Qui donc l'a le plus fait comprendre, ce mérite, si ce n'est l'auteur du *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, par ce livre

impérissable, et qui a donné son avis, on l'a vu, dans la grosse question de la tour centrale?

« Il faut se garder, non-seulement de détruire, mais « de modifier..... » Ne croirait-on pas entendre des architectes donner de bons conseils à des ingénieurs?

« La Cathédrale est intacte..... » Nous n'inventons rien. Ce dernier mot y est tout au long. Ne clôt-il pas admirablement cette discussion?

Arrivant aux explications techniques, il est dit que « les cintres placés sous la coupole avaient été posés « sur un sol de remblais et ne portaient rien du poids « de la tour. » Rien de plus inexact : les deux poteaux extrêmes des fermes de ces cintres reposaient sur les empattements des piliers; ils portaient donc la tour, puisqu'il est dit ailleurs, dans l'ouvrage que nous citons, que « rien n'indiquait que les fondations aient cédé »; et Viollet-le-Duc ne s'est-il pas prononcé à cet égard : « Il n'est pas vrai, dit-il, que les étais ne portent pas, « les étais ne portent que trop. » D'ailleurs, il ne faut pas oublier de dire que les grands cintres faits à la hâte n'avaient pour objet que de prévenir une catastrophe et non de servir à la reprise en sous-œuvre (Lettre ministérielle du 5 janvier 1854).

Il faut pourtant bien constater qu'il y a ici un changement de rôle, que les ingénieurs sont absolument impropres, par leur genre d'études, à restaurer nos monuments historiques; qu'ils ne peuvent que les dénaturer en ce qui est de la question d'art, et qu'enfin on ne pourra jamais faire croire que les hommes signalés ici comme vandales par la presse locale, journaux, pamphlets et brochures, seraient MM. Viollet-le-Duc, Duban, César Daly, Léonce Reynaud, Mérimée,

Vaudoyer, etc. M. Lebas lui-même, l'ingénieur de la marine, qui, devant nous, déclara les étaiements fort solides, fit un projet de reprise en sous-œuvre, mais ne voulut pas prendre la responsabilité de son exécution. Vandale aussi, sans doute ! L'avenir aura-t-il à se féliciter de cette satisfaction donnée à l'opinion publique un jour entraînée dans un courant auquel il a fallu obéir ? Quand l'homme a cru trouver une voie vraie et qu'il y est lancé en toute confiance, quelle que soit cette voie, il n'admet guère la contradiction. Faut-il croire qu'il se soit rencontré chez ceux qui ont dirigé l'opposition dans cette affaire assez d'aveuglement pour sacrifier, en définitive, à un succès éphémère le monument qui avait été, de leur part, l'objet de l'admiration la plus passionnée.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. E. de ROBILLARD de BEAUREPAIRE

Secrétaire

Monsieur le Directeur,
Monseigneur,
Messieurs,

Le rapport qu'aux termes de vos statuts je dois vous présenter se bornera, cette année, à quelques brèves

indications. Ce n'est pas que l'activité de notre Société ne soit ralentie ; mais, après le discours si nourri de faits et si important pour l'histoire architecturale de notre pays, que vous venez d'entendre, je tiens à ne pas abuser de votre patience et je veux me borner aux détails les plus essentiels.

L'année dernière, je vous avais parlé de l'allée *des fées* si heureusement dégagée par les soins de M. le comte de Contades. Je puis ajouter, aujourd'hui, que nous avons entre les mains un dessin fort exact de ce monument mégalithique et une note de M. le comte de Rougé relative à une agglomération du même genre, située à St-Symphorien et qui présente avec celle de la Bertinière la plus étroite analogie. Nous aurons, d'ailleurs, à vous rendre compte prochainement de fouilles exécutées au mois de septembre dernier par M. Georges Coqueret, qui ont révélé, au lieu de la Pierre, commune de Prulay, l'existence d'un groupe important de dolmens cachés au milieu des bois et des broussailles. Sous l'un d'eux, à une faible profondeur, M. Coqueret a recueilli des silex éclatés, des débris d'un vase à deux anses, et des fragments en assez grand nombre d'une poterie grossière, mal cuite et façonnée à la main.

Il convient de rapprocher de ces découvertes la note de M. Cotard sur les silex taillés du camp de Banville, le mémoire de M. Capitan, interne des hôpitaux de Paris, sur la classification des silex taillés et éclatés, et surtout la communication de M. Deslongchamps relative aux débris, de nature très-variée, extraits par lui des falaises de Luc et de St-Aubin. Les constatations faites par le savant professeur, avec la compé-

tence spéciale que vous lui connaissez, ont, au double point de vue de la géologie et de l'archéologie, la plus haute portée.

Les recherches du conservateur dévoué de notre musée, M. Lavalley-Duperroux, ont eu trait principalement à des découvertes de monnaies françaises et romaines et surtout au petit trésor de Frénouville composé exclusivement d'objets de la période gallo-romaine. Grâce aux notes très-détaillées, rédigées par M. Lavalley à notre intention, notre Bulletin conservera le souvenir de ces trouvailles si curieuses au point de vue de l'histoire locale.

Les communications de notre infatigable confrère, M. le docteur Pépin, ont porté sur les objets les plus divers : un sceau du Mont-Saint-Michel, une inscription de la cloche de l'hospice Saint-Louis, une inscription de l'église de Langrune, une sculpture en bois fort originale provenant du département de la Manche, toute une série, enfin, de poteries sorties du sol de Jort, si fécond en antiquités gauloises et romaines. Les notes précises de M. Pépin étaient accompagnées de dessins ou d'estampages qui en augmentaient la valeur.

Un grand nombre d'ouvrages ont été offerts cette année à la Société par des associations ou par des particuliers : le Bulletin bibliographique vous a fait connaître la plupart de ceux qui concernent notre province. Vous avez en outre entendu avec intérêt une note de M. Steenstrup à propos des relations de Cahaignes avec son ancien élève Christophe Dibwad, médecin distingué de Danemark, et des rapports consciencieux et fort étudiés, de M. Desdevises du Dézert,

sur l'histoire de l'abbaye de St-Riquier et de M. Eugène Chatel, sur le magnifique ouvrage de M. Demay. C'est encore à M. Chatel que vous devez une esquisse piquante des procédés singuliers de recrutement militaire employés par l'administration au XVIIIe siècle.

A l'une de vos dernières séances, M. Chénel a bien voulu mettre à votre disposition un manuscrit de sa bibliothèque, contenant quelques particularités curieuses de l'histoire intérieure de la ville de Caen, dans les derniers siècles. Votre Secrétaire vous a présenté un rapport à ce sujet ; plus tard, il vous a entretenu des vicissitudes d'un sceau de l'abbaye de Cordillon, des tombeaux en briques émaillées, de la maison dite de *la Tête de mort* et du logis présumé de Cahaignes.

Par une singularité bizarre, cette année, à plusieurs reprises, votre attention a été appelée sur une de nos grandes illustrations caennaises, nous voulons parler de l'évêque d'Avranches, Daniel Huet.

Le premier de tous, M. Gasté vous a donné lecture, en l'accompagnant d'un commentaire instructif, d'une longue procédure instrumentée à la requête de notre savant compatriote.

M. le vicomte de Blangy, quelques jours plus tard, vous adressait des lettres patentes révélant un détail de sa vie ignoré jusque-là et dont vous allez, dans quelques instants, pouvoir apprécier l'intérêt.

Enfin, à notre séance du mois d'août, l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, analysait devant vous les registres des comptes tenus par le prélat, au jour le jour, pendant plus de cinquante ans, avec l'exactitude méticuleuse qui était un des traits de son caractère. Ce document, nous

en avons l'espoir, sera prochainement utilisé et jettera le plus grand jour non-seulement sur la tenue de maison de Huet, sur son caractère, sur ses dépenses, mais encore sur les habitudes générales de la société élégante du XVIIe siècle.

Un mot, maintenant, sur l'état de nos publications :

Vous allez recevoir, aujourd'hui même, le t. Xe de notre Bulletin.

Le mois prochain, nous vous remettrons le 1er fascicule du t. XIe. J'espère aussi que, dans un délai très-rapproché, nous pourrons vous distribuer un nouveau volume de nos Mémoires in-4°. L'anonyme de Caen, dont vous avez confié l'impression aux soins de notre savant archiviste M. Chatel, touche en effet à sa fin et, d'un autre côté, grâce à la subvention que M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu nous accorder, nous allons préparer, sans délai, l'édition du journal de Gilles de Gouberville, document important, impatiemment réclamé par nos sociétaires et dont la lecture, nous en sommes convaincu, répondra à leur attente.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons admis, parmi nous, comme membres titulaires résidants ou non résidants, M. le comte Christian de Vigneral, conseiller général du département de l'Orne ; MM. Tavigny, ancien magistrat à Bayeux ; Dumaine, curé-doyen de Tourouvre ; Néron, propriétaire et bibliophile à Pierrefitte-en-Auge ; Le Jolis de Villiers et Charles du Plessis, propriétaires, à Caen ; Moncoq, curé de St-Ouen ; Huet, vicaire de St-Étienne ; de Gruchy William, juré-justicier à la Cour royale de Jersey, qui vient de réimprimer, avec un grand luxe typogra-

phique, l'ancienne coutume de Normandie ; le docteur Elliot Hoskins, de Guernesey, auquel *Charles second dans les Iles* a valu une grande et légitime réputation ; enfin, M. Mériel, de Falaise, auteur d'estimables monographies sur des communes et des établissements religieux de son arrondissement.

Ce sont là, Messieurs, de bonnes, d'excellentes recrues que nous nous félicitons de voir entrer dans nos rangs et dont nous attendons le meilleur et le plus utile concours. Nous aurons d'autant plus à y faire appel que, dans cette même période, nous avons éprouvé des pertes nombreuses et exceptionnellement douloureuses : nommer MM. Paulin Paris, Peter Burke, Guerrier, de Valroger,Semichon, Decorde, Floquet, c'est vous en indiquer suffisamment la gravité et l'étendue.

M. *Paulin Paris*, membre de l'Institut, qui ouvre cette liste funèbre, ne se rattachait pas d'une manière spéciale à la Normandie. Il n'est pas né dans notre province, il ne l'a jamais habitée et les travaux si variés qui ont illustré son nom, depuis *Maître Renart et Isengrin son compère* jusqu'aux *Romans de la Table-Ronde*, ne sont pas relatifs à notre région ; mais c'était l'un des chefs les plus sympathiques et les plus autorisés de ce groupe de pionniers persévérants qui ont étudié à ses différents points de vue, l'époque si originale de notre histoire que l'on appelle le moyen âge. A ce titre, il nous appartenait véritablement. Aussi, dès 1832, sous les auspices de M. de Caumont, son ami, il entrait dans notre Société comme correspondant ; en 1869, vous l'appeliez à votre tête comme directeur.

Je ne saurais, vous le comprenez, avoir la prétention de faire revivre devant vous la physionomie de

ce médiéviste éminent, qui unissait aux qualités sérieuses du savant la courtoisie et les manières distinguées de l'homme du monde ; mais je vous demande, à son occasion, la permission de rappeler ici, brièvement, un souvenir qui m'est personnel. En 1865, les hasards d'une carrière judiciaire, qui n'a jamais compté beaucoup d'incidents notables, m'avaient amené, comme substitut du procureur général, à Bourges, dans la ville de Charles VII, dans la vieille capitale des Bituriges. Or, dans la pièce du palais de justice affectée aux substituts, se trouvait un bas-relief singulier, bien fait pour piquer leur curiosité. Le sculpteur du XV[e] siècle y avait représenté une dame, un jeune cavalier séparés l'un de l'autre par un étang et un personnage vénérable, couronne en tête, caché dans les branches d'un pommier. Une tradition du pays s'obstinait à voir dans ces trois figures Jacques Cœur, Agnès Sorel et Charles VII. Pour quiconque avait étudié le chapiteau de l'église St-Pierre de Caen et quelques autres monuments du même genre, cette explication fantaisiste, qui traînait dans tous les *Guides*, était absolument inadmissible. Je crus donc devoir protester et je soutins devant les *Antiquaires du Centre* que le bas-relief du palais représentait non une scène de la vie réelle, mais un épisode quelconque de l'une de nos grandes compositions romanesques. Ce n'était là qu'une affirmation conjecturale ; il appartenait à M. Paulin Paris d'en faire une vérité. Saisi de la question par notre président, M. Hiver de Beauvoir, le docte académicien n'eut qu'à fouiller dans ses souvenirs pour trouver l'interprétation qui nous faisait défaut.

Charles VII, Agnès Sorel, Jacques Cœur sont désor-

mais hors de cause et, pour tout le monde, le chapiteau représente aujourd'hui une des scènes du Roman de Tristan.

En 1869, dans cette enceinte, M. Paulin Paris rappelait encore devant vous cette piquante découverte, avec une abondance de détails et de rapprochements ingénieux qui attestait, une fois de plus, la grâce de son esprit, toujours jeune, la sûreté et l'étendue de son érudition.

M. *Peter Burke,* magistrat à Londres, avait été, lui aussi, directeur de notre Compagnie. Le *Sergeant at Law* était un ancien élève de notre Lycée de Caen, il lui avait conservé le meilleur et le plus fidèle souvenir; et, en 1869, il tenait à consigner, dans le discours d'ouverture qu'il vous adressait, l'expression de son attachement pour la France et de sa reconnaissance pour le proviseur qui avait été, à Caen, le guide et l'ami de sa jeunesse.

« C'est un tribut personnel, disait-il, de respect et « de piété filiale que je désire rendre ici à la mémoire « de monseigneur Daniel, au Proviseur, qui fut le « guide et l'ami de ma jeunesse, à l'Inspecteur général, « auquel je dédiai le seul ouvrage que j'aie jamais « essayé d'écrire en français, à l'Évêque, qui ne cessa « d'être mon correspondant jusqu'à l'époque de la « fatale maladie qui l'emporta. »

M. Burke était un antiquaire de la bonne école; on peut le constater, au soin religieux avec lequel, dans le seul opuscule de lui que nous connaissions, il étudie et décrit les moindres vestiges du passé, le sarcophage du roi Étienne à Faversham, la bordure

de pierres usées qui entourait la châsse de Thomas Becket à Cantorbéry !!! Comment, d'ailleurs, un normand lirait-il, sans une émotion patriotique, les lignes suivantes :

« Du vieux tertre du jardin public de Cantorbéry, « le voyageur a une première et belle vue de la cathé- « drale, du château, du monastère St-Augustin et de « l'église St-Martin. En l'examinant de plus près, la « ville frappera quiconque arrive de Caen, comme « elle m'a frappé moi-même par sa remarquable ressem- « blance avec cette grande cité normande. De fait, la « Normandie semble respirer et vivre non-seulement « dans la glorieuse cathédrale de Cantorbéry, mais « dans chaque rue, dans chaque édifice, dans chaque « souvenir du lieu. »

Quelques lignes plus loin, il hasarde une remarque dont notre éminent Directeur, pour lequel l'architecture normande n'a point de secret, est particulièrement à même d'apprécier la valeur.

« En entrant dans la cathédrale, écrit M. Burke, « je fus tout d'abord saisi par la ressemblance de « l'intérieur avec celui de St-Étienne de Caen. Sans « doute, Lanfranc prit le plan de sa cathédrale sur « l'abbaye qu'il avait quittée et qu'il aimait tant. « M. Bouet, dont je reçois à l'instant l'ouvrage, a les « mêmes vues que moi sur la ressemblance frappante « des deux édifices. »

Cette dissertation archéologique, que nous ne pouvions passer sous silence, se clôt par les paroles suivantes, d'une saveur toute britannique, dans lesquelles la fierté se mêle à la tristesse.

« Aucun monument, aucune tablette, aucune inscrip-

« tion en mémoire de Lanfranc ou de Thomas Becket « ne peut se voir aujourd'hui dans leur propre cathé- « drale ; mais ils sont les premiers dont le visiteur s'in- « forme et entend parler, *car ils ont ce qui ne peut leur « être ôté, la vitalité impérissable de la renommée.* »

M. Guernier, né à Vire, en 1820, et décédé au mois de juillet dernier, était le fils d'un peintre bien connu auquel nous devons le portrait de Chênedollé, qui décore la salle des séances de l'Académie.

Charles Guernier, notre confrère, suivit la même carrière que son père. Élève de Paul Delaroche, ami de Daubigny, de Corot, de Flandrin, de Gérôme et de Cabanel, camarade d'enfance d'Edmond Legrain, il était venu se fixer à Vire, à la fin de l'année 1845. Il s'y consacra avec un dévouement exemplaire aux labeurs du professorat ; les succès qu'il obtint dans cette voie avaient attiré votre attention et vous l'aviez admis dans votre Compagnie, comme membre titulaire non résidant, le 6 septembre 1879.

M. Guernier prisait, avant tout, la netteté de la ligne, la pureté et la perfection de la forme ; aussi, aux yeux de juges éclairés, ses dessins tracés d'une main sûre et légère, animés d'un sentiment juste toujours, parfois délicat ou malicieux, sont-ils préférables à ses peintures correctes, solides, mais manquant un peu d'éclat et de profondeur. Peintre estimable, dessinateur habile et délié, M. Guernier était en outre un collectionneur d'un goût exercé : méprisant les objets de pacotille et découvrant, avec un flair merveilleux, les beaux meubles, les tableaux de maîtres, les céramiques des bonnes époques, il avait réussi à se composer une

collection remarquable. Suivant le désir exprimé par le défunt et grâce à des arrangements pris avec sa famille, ces objets, intéressants au point de vue de l'art et de l'histoire locale, ne seront pas dispersés : ils appartiennent, dès à présent, à la ville de Vire qui tiendra à honneur de leur donner une place de choix dans son musée.

Né Avranches, en 1808, *M. de Valroger*, *François-Lucien*, professeur d'histoire du droit à la faculté de Paris, avait été, de 1837 à 1850, professeur de Code civil à la faculté de Caen et avocat occupé au barreau de la Cour.

Depuis longtemps membre de la Compagnie, M. de Valroger en devint président en 1848. Il prononça, en cette qualité, à la séance publique du mois d'août, un discours sur l'organisation et le rôle des Etats généraux en Normandie, qui fut alors très-remarqué.

Dès cette époque, les théories le préoccupaient plus que la pratique et, quittant l'interprétation littérale des lois, ses idées se portaient volontiers vers l'étude des origines du droit, de son histoire et de ses transformations. Aussi, personne ne fut-il surpris de le voir briguer la chaire d'histoire du droit qui venait d'être créée à Paris. Notre compatriote l'obtint, après le concours le plus brillant, au mois d'août 1850.

D'un abord froid et réservé, d'habitudes généralement silencieuses, M. de Valroger était au fond un homme de cœur et de fortes convictions, cachant, sous un masque impassible, une fermeté et une énergie remarquables. C'était aussi un travailleur infatigable que le désir irréalisable du mieux et du complet a

seul empêché de donner toute sa mesure. Nous avons toutefois de lui deux volumes qui lui font grandement honneur, et qui occupent une place distinguée dans les productions trop rares de l'érudition juridique française.

Le dernier, publié chez Didier, en 1879, est particulièrement remarquable. D'une lecture fort attachante, passant en revue une infinité d'idées et de civilisations, il aboutit, après une longue et minutieuse enquête, à un jugement définitif fortement motivé et auquel il me paraît difficile de ne pas souscrire.

« Tout, dans notre droit, écrit M. de Valroger, s'ex-« plique sans qu'il soit besoin de remonter jusqu'aux « Celtes. Tout au plus, peut-on découvrir quelques « atomes d'éléments celtiques dans le droit comme dans « la langue ; d'où il semble logique de conclure que « l'époque celtique n'est pas le vrai commencement du « droit français et qu'elle n'en est que la préface. »

Au moment de sa mort, M. de Valroger avait sous presse un second volume où, reprenant avec plus d'étendue une idée qu'il avait déjà indiquée, il se proposait de résoudre des problèmes juridiques non moins ardus et non moins importants.

Nous souhaitons vivement que ce volume consacré à la Gaule romaine et qui est le complément, disons mieux, la contre-partie du premier, soit prochainement publié et vienne enfin nous livrer, dans son entier et avec les développements qu'elle comporte, la pensée définitive du laborieux et savant professeur.

M. Louis-Ernest Semichon, dont la mort nous a été annoncée il y a quelques semaines à peine, était né à Neufchatel-en-Bray, le 10 août 1813 : il était entré

dans notre Société en 1875 ; il faisait également partie de la Société des Antiquaires de France et de la plupart des sociétés savantes de Normandie.

Avocat, comme l'avaient été son père et son grand-père, — pendant nombre d'années conseiller-général de la Seine-Inférieure, — plus tard, inspecteur des établissements hospitaliers du département et des enfants assistés, M. Semichon, sans négliger les recherches relatives aux monuments, était plus porté, par goût, vers l'étude des institutions.

Au cours de 1857, il marqua sa place dans la grande érudition en publiant un ouvrage sur la *Paix et la Trêve de Dieu* qui mettait en évidence l'action civilisatrice de l'Église et qui obtint, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une mention très-honorable. Les *Réformes de Louis XVI*, un vol. in.-8°, furent accueillies avec une égale faveur; enfin *l'Histoire des Enfants assistés*, qui parut chez Plon en 1880, mit le sceau à la réputation de l'auteur. Nous avons dit, ailleurs, ce que nous pensions de ce dernier ouvrage, auquel le projet du rétablissement des tours est venu donner une incontestable actualité (1). Nous n'avons rien à changer à nos appréciations. C'est l'œuvre d'un philanthrope éclairé, d'un chrétien convaincu, d'un administrateur habile et expérimenté.

L'Histoire de la ville d'Aumale (2 vol. in-8°) peut être considérée comme le chef-d'œuvre de M. Semichon, et, à coup sûr, comme l'une des meilleures monographies consacrées aux villes de province. A première vue, l'on pourrait croire que nous avons affaire à un travail pure-

(1) Cf. *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 506.

ment archéologique ; ce serait là une grave erreur. Dès le début, sous l'antiquaire, nous retrouvons le légiste et l'administrateur, dans cette introduction développée où se déroule le tableau animé d'une petite ville, au moyen âge et sous l'ancien régime, avec ses institutions multiples, sa vie intime, ses relations extérieures.

M. l'abbé Decorde, compatriote et contemporain de M. Semichon, devait le précéder de quelques mois dans la tombe. Archéologue et curieux beaucoup plus qu'historien, au sens vrai du mot, le curé de Bures appartenait à l'école de M. de Caumont et de l'abbé Cochet. Si l'on met de côté quelques productions d'un intérêt général, *La Croix, études archéologiques sur le crucifiement*, — *Dictionnaire du culte catholique et recherches sur l'institution de ses fêtes et l'origine des vêtements sacerdotaux*, il faut reconnaître que le plus souvent il a fait exclusivement porter ses investigations sur le pays de Bray qui était son lieu d'origine et qu'il n'a jamais quitté. Le terrain sans doute est limité ; mais comme il s'y meut à l'aise et quelle abondance de renseignements et d'observations ! L'abbé Decorde débuta, en 1846, par une notice sur Bures intitulée : *Un coin de la Normandie* ; puis vinrent successivement les essais historiques sur les cantons de Neufchâtel, de Blangy, de Londinières, de Forges-les-Eaux et, en 1877, l'histoire des cinq communes d'Aliermont. Rien n'échappe à ses regards, tout attire et sollicite sa curiosité perpétuellement en éveil ; au besoin, il recueille des statistiques commerciales et il ne néglige pas même le fait divers. En 1850, il s'occupe des anciennes verreries ; deux ans après, il con-

sacre une longue biographie à un curé d'Aumale, versificateur habile du siècle dernier; en 1877, enfin, il traite, avec une rare compétence, du pavage des églises dans sa circonscription, ou bien encore nous raconte, dans ses plus minces détails, avec l'exactitude d'un chroniqueur judiciaire, un crime effroyable qui, vers 1826, mit tout le pays en révolution. La langue vulgaire ne devait pas longtemps échapper à l'attention d'un chercheur de cette trempe; pendant plusieurs années, cédant aux conseils de MM. du Méril et Auguste Le Prevost, notre confrère recueillit patiemment les locutions caractéristiques, les proverbes, les dictons populaires et, grâce à lui, le patois du pays de Bray eut enfin son dictionnaire. L'ouvrage parut chez Le Brument, en 1852, et fut rapidement épuisé. Très-versé dans les matières archéologiques, M. le curé de Bures ne redoutait pas plus qu'un autre la polémique; son humeur était même militante et sa discussion serrée ne manquait pas d'une certaine vigueur, surtout quand il s'agissait de défendre, contre des esprits légers, le pays de Bray, ses grands hommes et ses antiquités. Il y parut dans la lutte qu'il soutint avec M. Fallue à propos des tombeaux de la vallée d'Eaulne et dans les critiques acérées, en partie justifiées, il faut le reconnaître, qu'il dirigea contre le même écrivain sous ce titre malicieux : *Petites remarques sur un grand ouvrage intitulé : Histoire métropolitaine de Rouen, par Léon Fallue.*

En dehors de ces discussions archéologiques, qui comportent toujours certaines ardeurs chez les antiquaires qui ont le feu sacré, M. Decorde était le plus doux, le plus obligeant et le meilleur des hommes.

Les membres de l'Association normande, pour lesquels il avait écrit des *Considérations sur l'utilité des oiseaux en agriculture*, et dont il fréquentait assidûment les séances, le tenaient en très-haute estime. Ils l'avaient même nommé leur aumônier ordinaire, désignation familière et affectueuse qui ne lui imposa pas de trop lourdes charges et qui ne reçut jamais, est-il besoin de le dire, aucune consécration officielle.

M. Amable Floquet, qui a été notre Directeur en 1842, et que nous avons eu la douleur de perdre au mois d'août dernier, était encore plus connu dans le monde savant. On peut même dire que, parmi les hommes qui ont honoré la Normandie à notre époque, dans les recherches d'érudition, notre regretté confrère occupe incontestablement un des premiers rangs.

Né à Rouen en 1797, longtemps greffier en chef de la Cour royale, M. Floquet fut affilié à notre Compagnie le 10 novembre 1837. Il venait de publier, avec un succès éclatant, l'histoire du privilège de St-Romain, en vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivrait, tous les ans, un meurtrier, le jour de l'Ascension.

« Naguère, écrit M. Floquet dans sa préface, on « accourait en foule, de tous les points de la Normandie, « des provinces voisines et même de l'étranger, ad- « mirer chaque année, à Rouen, le spectacle le plus « extraordinaire et le plus touchant ; on venait voir « un meurtrier arraché à l'échafaud traverser les « rues, couronné de fleurs, heureux de sa liberté « recouvrée, heureux de vivre après avoir vu la mort « de si près. En vertu d'un privilège unique en France, « le chapitre de Rouen l'avait choisi parmi les autres

« prisonniers, avait demandé qu'il lui fût livré ; les
« magistrats le lui avaient laissé emmener et l'infor-
« tuné recevait d'une corporation la grâce inespérée que
« le Roi de France lui avait refusée, même le vendredi-
« saint, ce grand jour d'indulgence et de pardon. »

Au XVIIIe siècle, le jurisconsulte Froland et l'avocat Delaville avaient eu l'intention d'écrire l'histoire de ce droit de grâce qui fonctionna régulièrement jusqu'à la Révolution. Nous ne saurions indiquer les raisons qui les firent l'un et l'autre renoncer à leur projet; mais nous ne regrettons pas, outre mesure, la résolution à laquelle ils se sont arrêtés. Avant 1789, les corps judiciaires et ecclésiastiques gardaient leurs archives avec un soin sévère et jaloux ; la publicité, pratiquée d'une façon si large à notre époque, n'était alors ni dans les habitudes, ni dans les mœurs, et nous doutons fort que Froland et Delaville eussent pu obtenir communication des registres du Parlement, des délibérations du Chapitre et des dossiers criminels qui ont été, en 1835, mis sans difficulté à l'entière disposition de M. Floquet.

Cette publication, si remarquée, n'était que le prélude d'une autre plus importante ; dès cette époque, notre confrère méditait cette histoire magistrale du Parlement de Normandie, qui éclaire nos annales d'un jour si précieux et dont les sept volumes assurèrent immédiatement à leur auteur la plus légitime notoriété. Cet immense travail, qui part de l'établissement de l'Échiquier pour ne s'arrêter qu'au 30 septembre 1790, date de la mort de l'institution, obtint de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le grand prix Gobert, et valut plus tard à M. Floquet

le titre de correspondant national de l'Institut. Il serait superflu d'essayer d'analyser ici une œuvre de cette valeur, que tous les érudits normands connaissent et qui occupe une place d'honneur dans toutes les bibliothèques : nous nous contenterons d'observer que les évènements, méthodiquement classés, s'y succèdent avec ordre, sans confusion, et que l'écrivain a presque toujours su tirer un excellent parti des matériaux innombrables confiés à sa garde. Nous sera-t-il permis d'ajouter qu'en contact, par ses fonctions, avec la magistrature actuelle, comme il l'était, par ses études, avec la magistrature du passé, M. Floquet a su concevoir de l'esprit général des corps judiciaires, de ce qui constitue l'essence de la justice et des causes réelles de la défaveur qui trop souvent, sous l'ancien régime, atteignit ceux qui l'administrèrent, une appréciation raisonnée, équitable et d'une vérité saisissante. Tout est à lire et à méditer dans le dernier chapitre, du 7e volume, consacré à la chûte définitive des parlements et aux divers incidents qui marquèrent l'application des lois et décrets prononçant leur suppression.

En même temps qu'il achevait l'histoire du Parlement, M. Floquet nous donnait, comme une sorte d'appendice, le *Diaire*, ou *Journal* du voyage du chancelier Séguier dans notre province après la sédition des Nu-Pieds, en 1639.

Ce registre, qui paraît être l'œuvre d'un maître des requêtes, à la suite du chancelier, nommé François de Verthamont, se réfère à l'un des épisodes les plus sombres et les plus douloureux de notre histoire. On y voit une répression à outrance, le cours régulier de la justice interrompu, le Parlement interdit et un Chan-

celier de France, commandant en chef de l'armée avec l'effrayant pouvoir d'envoyer à l'échafaud, sur un ordre verbal, sans les voir, sans les entendre, les individus pris les armes à la main ou compromis dans la rébellion. Il est inutile d'insister sur l'intérêt d'un pareil document, édité avec un soin scrupuleux et suivi de pièces justificatives qui en précisent la portée.

Entre temps et pour se distraire de ses rudes labeurs, M. Floquet composa sur la Normandie des œuvres plus légères consacrées à ces petits faits étranges, bizarres ou piquants que l'on a nommés, avec assez de raison, les miettes de l'histoire et qui ne manquent souvent ni de saveur, ni d'originalité. Parmi ces anecdotes normandes, nous citerons : *Les Conards*, *la Harelle de Rouen*, *la Basoche*, *les Carosses*, *la Boise St-Nicaise*, *un Dîner du Chapitre*, *le Sang damné*, *l'Aveugle d'Argenteuil* et surtout *le Mot d'ordre*, *le Procès*, *la Normande*.

Dans le *Mot d'ordre*, il s'agit de la prétention de la femme du gouverneur militaire qui voulait donner le mot de passe aux capitaines et gens de guerre à l'exclusion du premier président ; le *Procès* est le récit, un peu agrémenté, de l'interminable discussion à laquelle donna lieu un nid de pie dont la propriété était litigieuse entre deux voisins ; enfin, l'anecdote de la *Normande* nous montre Louis XI, de peu endurante mémoire, aux prises avec ses bons bourgeois de Rouen. La chose en valait la peine. Le roi, pour récompenser un vieux capitaine de sa suite, avait songé à lui donner en mariage une demoiselle Estiennette, fille d'un riche marchand de la ville. La promise, qui n'avait pas été consultée, résistait et en définitive, sur les observations des bour-

geois, la prétention royale ne fut pas maintenue par cette raison décisive qu'une clause spéciale de la *Charte aux Normands* octroyait aux Rouennaises le privilège fort enviable de ne jamais être mariées contre leur gré.

Devons-nous le dire, ces bluettes spirituellement enlevées, malgré le succès qui les accueillit, peut-être même à cause de ce succès, inquiétèrent la conscience timorée de M. Floquet ; sa probité littéraire et son bon renom lui semblèrent en péril, et, pour calmer ses scrupules, il inséra dans la préface des *Anecdotes normandes* les lignes suivantes :

« Par suite de circonstances difficiles à expliquer, « nous dit-il, je me trouve avoir écrit une dizaine de « petits récits que je n'ai point eu la sagesse de garder « pour moi seul, et auxquels je souhaite bonne chance « auprès des amis de nos souvenirs normands. Le « fond est sérieux; mais on ne doit pas chercher dans « tous cette vérité rigoureuse, cette vérité de mot à « mot, première condition de l'histoire, son essence, ce « sans quoi elle n'est pas vérité que j'ai toujours, pour « ma part, scrupuleusement respectée dans mes autres « ouvrages. »

Après la publication de l'histoire du Parlement, M. Floquet céda le greffe de la cour de Rouen et sembla se désintéresser de l'étude de notre province. Ses efforts, ses recherches se portèrent d'un autre côté. Épris depuis longtemps du siècle de Louis XIV et des productions des grands maîtres de la chaire chrétienne, il s'appliqua sans trève et sans relâche, avec une ardeur que l'âge ne refroidit jamais, à reconstituer dans ses détails les plus minutieux la vie intime, politique et sacerdotale du plus grand d'entre eux, de Bossuet.

Cette passion de notre confrère pour l'illustre évêque de Meaux datait déjà de loin. En 1827, lorsqu'il débutait dans la vie littéraire, il publia son *Éloge ;* plus tard il nous donna : la *Logique pour l'éducation du Dauphin* (Paris, 1828); une *Dissertation sur Bossuet, inspiré par les Livres saints* (Rouen, 1830). — *Histoire de la Bible de Bossuet, Sa première thèse. — Notice sur le petit concile, une Lettre inédite sur la mort d'Henriette d'Angleterre* (1839-1840).

Ces articles, ces impressions de peu d'étendue n'ont, il est vrai, qu'une valeur de curiosité ; mais elles préparaient et annonçaient l'œuvre d'ensemble qui parut chez Didot, en 1855, sous le titre d'*Etudes sur la vie de Bossuet, jusqu'à son entrée en fonctions comme précepteur du Dauphin.* Ces trois volumes, où se pressent les faits les plus curieux et les moins connus, présentent la vie du grand orateur chrétien sous un jour nouveau et éminemment frappant. Malgré les surcharges d'un style compliqué et absolument dépourvu de simplicité, les informations recueillies et groupées par M. Floquet, au prix de déplacements sans nombre et de labeurs persévérants, ont une si sérieuse valeur que l'ouvrage n'a pas encore vieilli et sera toujours utilement consulté. Un critique des plus compétents, M. Nisard, en a jugé ainsi, et en 1856 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres confirmait cette appréciation en accordant à M. Floquet le second prix Gobert. Nous ne saurions esquisser ici, en quelques lignes, le plan général d'une composition de ce genre; nous voudrions seulement faire saisir la nature vraie des sentiments de l'écrivain, en indiquant par une très-courte citation les impressions profondes sous l'empire desquelles il a composé

son travail. Certes, quand il s'occupait de l'histoire du Parlement de Normandie, M. Floquet s'était attaché, avec une certaine verve, à faire ressortir les grands types de magistrats qu'il rencontrait sur son chemin, et il a même trouvé pour les peindre des traits animés et chaleureux. Mais, en présence de Bossuet, sa situation est bien différente : l'admiration que lui inspire le modèle qu'il doit reproduire sur la toile ne connaît pas de bornes et, à côté de l'érudit consciencieux que nous connaissions, nous découvrons un lyrique que nous ne soupçonnions pas. Peut-être pourrait-on trouver, au point de vue du récit historique, qu'il y a ici excès; mais la passion qui emporte notre confrère est si sincère, si élevée, si généreuse, que l'on aurait, ce me semble, mauvaise grâce à la lui reprocher, d'autant que les sentiments auxquels il obéit n'ont jamais porté le moindre dommage *à la vérité rigoureuse et de mot à mot* qu'il recherche toujours. Au reste, cet état d'esprit auquel nous faisons allusion, il n'a pas essayé, un seul instant, de le dissimuler à son lecteur.

« Pouvait-il m'être permis de parler de Bossuet, écrit-il » au début de sa préface, après l'ouvrage où le cardinal de « Bausset a célébré cette grande mémoire, sans protester « d'abord de ma vénération pour l'illustre biographe, et « dire hautement tout ce que je lui dois. Avoir le premier « raconté tant d'actions notables, rapporté tant de mémo- « rables paroles, fait revivre enfin un grand pontife, « mal connu jusque-là, c'est là sans doute un signalé « service rendu à qui sont chères la religion, les lettres, « l'histoire. Et comment pourrai-je m'en taire, mon admi- « ration pour le grand pontife s'étant par là accrue à ce « point, que, *sans pouvoir m'en défendre*, je vouai dès lors

« tout mon temps à des recherches sur sa vie et à l'étude « attentive de ses ouvrages. »

Un peu plus loin, dans la relation qu'il nous a laissée de l'ouverture du tombeau de l'évêque de Meaux, à laquelle, en 1856, sur l'invitation de Mgr Allou, il avait assisté, ses paroles sont encore plus vives et plus significatives :

« A mon retour de Meaux, écrit-il, où je viens de « passer dans la cathédrale de Bossuet la journée du « 14 novembre et celle du 15, je me sens pressé de dire « ici ce qu'il m'a été donné d'y voir, le cœur en proie « à mille sentiments divers que vainement je tenterais « d'exprimer.

« Dans son cercueil ouvert depuis peu d'instants, la « tête, la tête révérée du grand évêque, majestueuse, « rayonnante et telle, à bien peu de choses près, que « Rigaud la sut peindre à Germigny ; cette bouche inspi- « rée prête encore, ce semble, à proférer quelques- « unes de ces fortes paroles dont elle avait reçu de « Dieu le secret... des prêtres, des laïques en petit « nombre s'empressant auprès du prélat endormi et « bientôt, sur un signe du vénérable et pieux succes- « seur de Bossuet, visiblement ému lui-même, tous « tombant à genoux et récitant à haute voix un *De* « *profundis* plus solennel et plus saisissant qu'aucun de « ceux dont jamais ait retenti la basilique de St-Denis « aux obsèques des Rois.

« Voir Bossuet, combien, dans le monde au loin, depuis « 1704 avaient, en leur âme, envié cette douceur au « grand siècle, et combien encore, dans la suite des temps, « s'affligeront de n'avoir pu saisir une occasion ines- « pérée telle qu'elle s'est offerte à moi, il y a deux jours. »

Je m'arrête sur ces lignes où éclate le cri de la passion la plus vraie et la plus touchante. Ces effusions attendries sorties du cœur de notre compatriote, dans un moment d'abandon, révèlent tout à la fois les convictions religieuses auxquelles il resta toujours fidèle et le culte enthousiaste qu'il avait voué à la mémoire d'un des plus grands génies qui aient illustré la France.

Le disciple aujourd'hui est allé rejoindre le maître.

Au mois d'août dernier, M. Floquet s'est éteint dans son château de Formentin, à l'âge de 85 ans.

M. Floquet était le doyen des membres correspondants de l'Institut de France; il était l'un des plus anciens de nos membres titulaires.

Il a honoré notre province par la dignité de sa vie et par des œuvres considérables qui ne périront pas.

J'ai cru, Messieurs, répondre à vos sentiments, en venant rendre à cet homme de bien et à cet historien éminent un public et solennel hommage.

DANIEL HUET

ET

PIERRE DANIEL HUET

HÉRAUTS D'ARMES DE L'ÉCURIE DU ROY

Par M. le vicomte DE BLANGY

Les différentes pièces que nous publions à la suite de cette courte notice sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la famille de Pierre Daniel Huet. Aucun des biographes du savant évêque n'en a eu connaissance, et

il y a quelque présomption pour que, toute sa vie, le prélat lui-même ait ignoré leur existence.

La première de ces pièces est un brevet daté du 10 décembre 1593, nommant Daniel Huet, le père du futur évêque d'Avranches, à l'état et office de héraut d'armes de l'écurie du roy du titre de Bourbon. Cette pièce sur parchemin a été octroyée à Vernon par Henry IV, dont elle porte la signature autographe; le sceau en a été arraché.

Une note marginale mentionne que Daniel Huet prêta le serment de l'état et office de héraut d'armes de France entre les mains de Mgr de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre du roy et grand écuyer de France, le 12 du même mois.

La seconde pièce que nous publions est une procuration sur parchemin, du père de Huet, pour remettre entre les mains de Sa Majesté la résignation de l'état et office de héraut d'armes de l'écurie du roy, avec prière de vouloir bien nommer audit office son fils Pierre Daniel Huet. Cette procuration est du 5 novembre 1633; le nom du mandataire est resté en blanc. Toutefois, elle ne resta pas sans effet; car la troisième pièce est un brevet de Louis XIII pour retenir Pierre Daniel Huet, celui qui devait un jour occuper le siège d'Avranches, en l'état et charge de héraut d'armes de l'écurie du roy, vacante par la pure et simple démission de son père. Cette pièce porte la signature autographe de Louis XIII et le sceau aux armes de France. Elle est du 18 février 1634; Huet, qui était né le 8 février 1630, venait d'avoir quatre ans.

Mais le sort ne devait pas tarder à déjouer la prévoyance paternelle. Huet, en effet, dut perdre son père,

sinon avant, du moins fort peu de temps après sa nomination à la charge de héraut d'armes de l'écurie du roy, puisque cette nomination est du 18 février 1634, et que, dans le *Huetiana*, l'évêque d'Avranches, en parlant de sa mère, dit : « Je la perdis à l'âge « *de six ans* (1) »; et dans ses Mémoires, à propos de la mort de son père, il ajoute : « Alors la tutelle et l'administration « de nos biens fut donnée à notre mère, qui géra l'une « et l'autre avec sagesse pendant *trois ans* (2). »

Si l'on se reporte à la procuration citée plus haut, il est facile de concevoir les raisons qui déterminèrent le père de Huet à charger un de ses amis, allant en cour, d'user de son influence auprès du roy afin d'obtenir pour son fils aîné la survivance de sa charge de héraut d'armes. Se voyant déjà vieux et sentant sa fin prochaine, il désirait avant de mourir voir son fils en possession de cet office que lui-même avait rempli pendant plus de quarante années.

La faveur du roi, comme nous l'avons vu, ne se fit pas attendre; puisque la procuration est du 5 novembre 1633 et que la nomination de Huet par Louis XIII est du 18 février 1634. Mais, par une vraie fatalité, Isabeau Pillin (3) ne survécut que trois ans à son mari. Elle fut moissonnée par la mort avant d'avoir accompli sa quarantième année (4) et emporta dans le tombeau les projets qu'elle avait formés, avec son époux, pour l'avenir du jeune Huet.

(1) Huetiana, 1re édit., p. 320.

(2) Mémoires de D. Huet. — Trad. par Ch. Nisart. — Liv. I, p. 5.

(3) La mère de l'évêque d'Avranches se nommait Pillon ou Pillin de Bertouville. [Huet, par A. de Gournay.]

(4) Mémoires de D. Huet. — Trad. par Ch. Nisard. — Liv. I, p. 6.

C'est alors que survint cette tutelle de parents peu soucieux de recueillir leur pupille et de défendre ses intérêts. Huet, dans ses Mémoires, ne laisse pas d'en parler avec une certaine amertume ; il attribue, et non sans raison, à la négligence de ses tuteurs successifs la perte de ses titres et de ses papiers de famille (1).

Il est bien évident que, si Huet eût eu connaissance des pièces que nous publions, assurément il n'eût pas manqué de mentionner dans ses Mémoires qu'il avait été, dès son âge le plus tendre, l'objet des bontés royales, et de nous apprendre les raisons qui l'avaient déterminé à dédaigner l'office qu'avait rempli son père auprès de Henry IV et de Louis XIII.

On ne peut supposer, d'un autre côté, que Mgr Huet eût à dessein gardé le silence sur cet office que son père avait occupé sous deux règnes, soit parce que cette charge n'était pas à ses yeux assez relevée, soit parce que c'était là l'origine des priviléges et exemptions de noblesse de sa famille.

Un fait curieux à noter cependant ; son père était trésorier général provincial de l'extraordinaire des guerres en Normandie, et Huet n'en fait mention nulle part, que je sache, dans ses Mémoires ou dans le *Huetiana*. De même, son père était conseiller du roy et secrétaire ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et il n'en parle pas plus que de la charge de héraut d'armes.

Maintenant, examinons quelles étaient les obligations de cette charge de héraut d'armes de l'écurie du roy. Les hérauts d'armes, au nombre de seize, étaient sous le commandement du grand écuyer de France ; ils por-

(1) Mémoires de D. Huet.—Trad. par Ch. Nisard.—Liv. III, p. 121.

taient chacun le nom d'une province : *Bourgogne*, *Normandie*, *Dauphiné*, *Bretagne*..... Ils assistaient à toutes les solennités guerrières ; il n'y avait pas de tournoi, de combat en champ clos, d'entrée du souverain en quelque ville que les hérauts d'armes n'y eussent leur place marquée. Ils portaient, dit Palliot, comme le roy d'armes, une cotte de velours violet cramoisi, ornée devant et derrière de trois grandes fleurs de lis ; les extrémités de ladite cotte bordées seulement d'un galon d'or et d'une frange de même d'où pendaient de chaque côté deux grosses houppes ; le collet fermé avec des cordons d'or et de soie cramoisie violette ; sur les demi-manches étaient brodés le nom et les armes de la province qu'ils représentaient (1).

Peut-être objectera-t-on qu'encore bien que Huet n'eût pas entre les mains les deux brevets qu'un hasard nous a fait découvrir, il était impossible qu'il n'eût jamais vu les riches costumes de cérémonie dont son père était revêtu dans l'exercice de sa charge ; costumes qui avaient dû frapper son imagination et qu'il avait été sans doute à même de voir encore dans son enfance.

Eh bien ! le passage suivant du *Huetiana* va nous montrer que la présence de ces costumes d'apparat avait été pour le savant évêque un problème qu'il n'avait pu résoudre qu'imparfaitement. En effet, l'évêque d'Avranches, se plaisant à citer les récits qu'il a entendus de la bouche des vieillards contemporains et amis de son père, dit : « J'ai appris d'eux que mon père « fit à Rouen dans sa première jeunesse une fameuse « mascarade à cheval, en forme de carrousel ; dont j'ai

(1) P. Palliot. — *La vraye et parfaite science des Armoiries*, p. 385.

« vu les habits longtemps après sa mort; magnifiques à
« la vérité, et en si grande quantité que, les voyant,
« je ne pouvois m'empêcher de penser, avec tout le
« respect que je dois à sa mémoire, que cette dépense
« eût été bien plus utilement employée, s'il s'en fût servi
« pour contribuer à l'établissement de sa famille... » (1)

Quelle était donc cette fameuse mascarade en forme de carrousel ? Ne serait-ce pas, par hasard, l'entrée de Henry IV, à Rouen, le mercredi 16e jour d'octobre, l'an 1596. Car c'était au temps de la jeunesse du père de Huet, et il y avait déjà trois ans qu'il occupait l'office de héraut d'armes de l'écurie du roy. Représentant particulièrement la province de Normandie, il dut figurer à l'entrée d'Henry IV à Rouen ; ce qui expliquerait tout naturellement cette grande magnificence de costumes. Huet, plus tard, faisant appel à ses souvenirs d'enfance, se demande pourquoi son père s'était mis en frais d'un tel luxe d'habits, et il l'aurait volontiers qualifié de folle dépense sans le respect qu'il portait à sa mémoire.

Mais nous avons une autre preuve de la présence de Daniel Huet dans le cortège royal, lors de la fameuse entrée d'Henry IV à Rouen. Un récit du temps fait par un témoin oculaire, en nous donnant la description des fêtes qui eurent lieu en cette occasion, vient rendre le fait patent et changer, pour ainsi dire, toute conjecture en certitude. Ce récit est emprunté au « Discours de la « joyeuse et triomphante entrée de très-haut, très-« puissant et très-magnanime prince, Henry IIII de ce « nom, très-chrestien, roy de France et de Navarre,

(1) *Huetiana*, 1re édit., p. 318.

« faicte en sa ville de Rouën....., le mercredy saizieme « jour d'octobre cIↄ. Iↄ. xcvi. Avec l'ordre et somptueuses « magnificences d'icelle, et les portraicts et figures de « tous les spectacles et autres choses y représentez... »

Nous en extrayons le passage suivant :

« Les Suisses de la garde du roy, vestuz et accoustrez « à leur mode des trois couleurs de Sa Majesté, avec « leurs armes ordinaires, fifres et tambours.

« Lesquels furent suivis par les trompettes de Sa « Majesté, bravement équippez avec leurs banderoles « des couleurs et armoiries du roy.

« *Après eux vindrent les rois d'armes et heraux, avec « leurs cottes et masses d'armes.*

« Et subsecutivement marchoient plusieurs gentils-« hommes, barons, comtes, capitaines et autres sei-« gneurs en grand nombre, tous en leur rang et ordre, « fort bien montez et accommodez. »

. . . .

Est-ce assez significatif? « *Après eux vindrent les rois « d'armes et hérauх, avec leurs cottes et masses d'armes.* » N'est-il pas de toute évidence que celui qui devait figurer le premier entre tous dans le cortège royal était le héraut d'armes sur la manche duquel brillait écrit en lettres d'or le nom de la province de Normandie, c'est-à-dire Daniel Huet qui, pour concourir aux somptueuses magnificences déployées en l'honneur du roy, lors de sa joyeuse entrée dans sa bonne ville de Rouen, avait revêtu ces brillants costumes dont parle Mgr d'Avranches, dans le *Huetiana.*

Ces pièces que nous venons de signaler à l'attention de MM. les Antiquaires et qui ont certainement leur importance au point de vue historique font partie d'un petit dossier, que nous avons entre les mains, concernant Huet et sa famille. Parmi les pièces de ce dossier, il en est encore une que nous joindrons aux précédentes; d'abord à cause des détails curieux et intéressants qu'elle contient, ensuite parce qu'on peut y puiser quelques éclaircissements à l'endroit d'une généalogie de Huet, consignée dans un mémoire manuscrit sur l'origine de quelques familles caennaises. Ce mémoire, qui faisait jadis partie de la collection de l'avocat de Quens et qui aujourd'hui est catalogué parmi les manuscrits de la bibliothèque de Caen, sous le nº 19, est rempli d'anecdotes plus ou moins contestables. Ces anecdotes, paraît-il, avaient été recueillies par M. de Chamillard, intendant de la généralité de Caen, lors de sa recherche de 1666 (1).

La pièce dont il s'agit est un contrat passé à Caen, le 29 avril 1615, par lequel « noble homme Daniel Huet, « conseiller du roy et secrétaire ordinaire de la chambre « de Sa Majesté » donne et aumône « au curé, cinq « prêtres, deux cœurets et au custos de l'église parois- « siale de St-Jean de Caen » la somme de six livres tournois de rente pour être employées à la célébration de douze *Libera*, *De Profundis* et oraisons ordinaires pour les Trépassés, tous les premiers dimanches de chaque mois de l'année pour le repos de l'âme d'Antoinette Poussin, sa mère, et détail à noter : le curé,

(1) G. Lavalley.—*Catalogue des manuscrits de la Biblioth. municip. de Caen*, p. 13.

ainsi que les cinq prenants, cœurets et custos étaient tenus d'aller chanter ces *Libera* « sur la tombe et fosse « de dam[lle] Antoinette Poussin, mère dudit Huet, « laquelle est inhumée devant son banc qui est contre « la porte des balustres, dans l'aile de vers St-Pierre à « main droite en sortant du *cœur.* » Toutes les clauses et conditions de ce contrat sont spécifiées avec un soin méticuleux. Ainsi, des cinq prêtres, trois devaient être « chappés des ornements mortuaires » et les autres devaient être seulement revêtus de leur surplis. Tous devaient avoir en main « une petite chandelle de cire » à l'exception des deux cœurets qui devaient porter « devant les dits prêtres, les deux cierges ardents » qui avaient servi à dire la grande messe.

Lors du trépas du donateur, ces *Libera* devaient se chanter pendant six dimanches sur sa sépulture, et les six autres dimanches sur celle de ladite Poussin. Mais dès l'année suivante, le 27 septembre 1616, sans qu'on en dise le motif, ce contrat fut « dissolu » (*sic*) moyennant la fondation de deux obits.

Huet, dans ses Mémoires, nous fait un récit assez circonstancié des derniers moments de son aïeule. Toute sa vie, elle avait, nous dit-il, fait profession de calvinisme; mais à son lit de mort, obéissant aux prières de son fils qui, lui-même, avait fait sa soumission à l'Église catholique d'après les conseils éclairés et les exhortations d'un pieux jésuite, le Père Jean Gonthier, elle abjura ces doctrines. Le Père jésuite éprouva un tel contentement de cette conversion, due aux instances de son disciple que, de concert avec ses amis, il composa des vers grecs, latins et français à la louange des vertus de ladite Antoinette Poussin : « Le tout, ajoute le prélat,

« par ordre de mon père, fut gravé sur une table de « marbre pour en conserver le souvenir à perpétuité « et placé sur le tombeau de la défunte, qu'il avait fait « construire dans l'église St-Jean de Caen. Il fit égale- « ment construire dans cette même église, pour soi et « sa postérité, une chapelle entourée d'une balus- « trade élégante, ornée de peintures et de sculpture..., « et dotée chaque année d'un revenu fixe (1). »

Dans ce revenu fixe figuraient évidemment les six livres tournois aumônées en 1615. Il n'existe plus dans l'église St-Jean aucune trace des inscriptions citées plus haut; mais il est facile de retrouver la chapelle dans laquelle le père de Huet avait pris soin d'édifier un caveau funéraire pour lui et les siens, et où eût dû reposer l'évêque d'Avranches, selon les vœux paternels.

Cette chapelle est évidemment celle consacrée jadis à sainte Barbe, et où furent déposés, au commencement de ce siècle, dans les circonstances que rapporte l'abbé De La Rue en ses mémoires, les restes de Jean de Bernières et de sa sœur Jourdaine de Bernières.

Voici maintenant le texte des quatre pièces que nous avons mentionnées dans ce travail :

I.

« De par le Roy.

« Grande scuyer de France, et vous, controlleurs et re-receveurs de nostre escurie, salut. Sçavoir vous faisons que pour le bon et agréable rapport qui faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé Daniel Huet, et de ses sens, sufisance, loyauté, preudhommie, expérience et

(1) Mémoires de D. Huet. — Trad. par Ch. Nisard, p. 3 et 4.

bonne dilligence, Icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, ayant esgard mesme aux bons et recommandables services qu'il nous a faicts et continue chacun jour, avons ce jourdhuy retenu et retenons par ces présentes lettres signées de nostre main, en l'estat et office de hérault d'armes de nostre escurie, du titre de Bourbon, auquel n'a encores esté pourveu depuis nostre advenement à la Couronne pour audit estat doresnavent nous y servir par ledit Huet et en jouyr et user par le dit s^{r} aux honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, exemptions, privilleges, gaiges, droitz, fruitcs, proufficlz, revenus et esmolumens acoustumez et au dit estat et office appartenant telz et semblables que les ont et prennent nos autres officiers de semblable estat et retenue. Mandons, en outre, à vous dits receveurs de nostre dite escurie qu'ilz chacun en l'année de nostre exercice vous aiez à paier, bailler et délivrer comptant doresnavant par chacun an audit Huet ses gaiges et droitz audit office appartenant et en rapportant par vous ces présentes ou copie d'icelles deument collationnées pour une fois seullement avec quictance dudit Huet sur ce sufisante, nous voullons iceulx gaiges estre passez et allouez en la despence de vos comptes par nos amez et feaulx les gens de nos comptes ausquels nous mandons ainsi le faire sans dificulté. Car tel est notre plaisir. Donné à Vernon, soubz le scel de notre secret, le xe jour de décembre l'an de grâce mil cinq cens quatre-vingt-treize et de nostre regne le cinq^{me}.

Par le roy : HENRY.

Sceau enlevé.

RUZÉ.

« Aujourd'hui XIIe décembre quinze cens quatre-vingt treize, Daniel Huet cy dessus nommé a faict et presté serment de l'estat et office de hérault d'armes de France de l'escurie du roy, du tiltre de Bourbon, entre les mains de Mgr de Bellegarde, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et grand escuyer de France, moy son conseiller secrétaire soubz signé présent.

« BLONDEAU. »

II.

« A tous ceux qui ces lettres verront Thomas Morant, chevalier, seigneur et baron de Mesnil-Garnier et de Courseulles, cons^{er} du Roy ordinaire en son conseil d'estat et finances et garde hérédital des sceaux des obligations de la viconté de Caen, salut. Sçavoir faisons que par devant Mathieu De La Londe et Michel Le Sueur, son adjoint, tabellions royaux du dict Caen, fut présent noble homme, maître Daniel Huet, hérault d'armes de l'escurie du Roy, du tiltre de Bourbon, lequel a constitué et establi son procureur général et spécial. . . . .

Auquel il donne pouvoir de, pour luy et en son nom, résigner son dict estat et office de hérault d'armes entre les mains du Roy nostre sire, pour, soubs le bon plaisir de Sa Majesté et de Monseigneur le grand escuyer de France, vertir et tourner au nom, prouffict et bénéfice de Pierre-Daniel Huet, fils dudit Daniel Huet et non d'autre, promectant avoir agréable ce qui sera par son dict procureur géré et négotié vertu de la présente sur l'obligation de tous ses biens et héritages. En tesmoignage de ce, ces lettres sont scellées dudit scel sauf autr droict. Ce fut faict et passé au dict Caen, le s

avant midy, cinqième jour de novembre mil six cens trente trois présent maître Bertrand Rouxel, bourgeois de Caen, et Pierre Onfroi, du dit Caen tesmoins qui ont avecques ledit s[r] constituant signé à la minute de la présente.

De La Londe. Le Sueur.

Scellé le 7 j[r] de novembre 1633. [Scel.]

III.

« De par le Roy.

« Grand escuyer de France, et vous, controlleurs et receveurs de nostre escurie, salut. Sçavoir faisons que pour le bon et louable raport qui fait nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé Pierre-Daniel Huet et de ses sens suffisance, loiauté, prudhommie, experience et bonne dilligence, à icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons ce jourd'huy retenu et retenons par ces présentes signées de nostre main en l'estat et charge de herault d'armes, de nostre escurie, du tiltre de Bourbon, vaccante à présent par la pure et simple démission que Daniel Huet, son père, dernier possesseur d'icelluy, en a faite en noz mains par sa procuration cy-attachée, pour aud' estat et charge, doresnavant, nous y servir par ledit Huet fils, et en jouir et user aux honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminances, franchises, libertez, exemptions, privilleges, gages, droitz, fruitz, proffitz, revenus et esmolumens accoutumez et audit estat et charge appartenans, tels et semblables dont en a jouy ledit Huet, père, et dont jouissent noz autres officiers de semblable estat et retenue. Sy voullons et vous mandons que dudit

Huet, fils, pris et reçeu le serment en tel cas requis et accoustumé, vous ceste présente nostre retenue enregistrez ou faictes enregistrer ès registres papiers, et escrits de notre d. escurie avec noz autres officiers de semblable qualité et retenue, et d'icelluy ensemble desdits honneurs auctoritez, prérogatives, prééminances, franchises, libertez, exemptions, privilleges, gaiges, droitz, fruitz, proffitz, revenus et esmoluments dessus dits le facent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement et à luy obéir et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra, ès choses touchant et concernant ledit estat et retenue. Mandons en outre à vous dits receveurs de nostre dite escurie, qu'ils, chacun en l'année de vostre exercice, vous ayez a paier, bailler et dellivrer comptant doresnavant, par chacun an audit Huet, fils, les gaiges et droitz audit office appartenant, et en rapportant par vous ces présentes ou copie d'icelles duement collatioonnée pour une fois seullement avec quittance dudit Huet fils, sur ce suffisante, nous voullons iceulx gaiges et droitz estre passez et allouez en la despence de voz comptes par nos amez et féaulx con[ers] les gens de nos dits comptes, ausquels mandons ainsi le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. Donné à St-Germain-en-Laye, soubz le scel de nostre secret le XVIII[e] jour de février, l'an de grâce mil six cens trente-quatre (1).

LOUIS.

Par le Roy,

DE LOMENIE.

(1) Nous avons fait reproduire cette pièce concernant Mgr Huet, par le procédé d'héliogravure Dujardin.

IV.

Du 29 avril 1615.

« A tous ceux qui ces lettres verront Pierre de Bernières, escuyer, conseiller du roy et garde héréditai des sceaux des obligations de la vicomté de Caen, sallut. Savoir faisons que, par devant Nicollas Rogue et Gilles Potier, son adjoint, tabellions royaux au dit Caen, fut présent noble homme *Daniel Huet*, *conseiller du roy et secrétaire ordinaire de la chambre de Sa Majesté*, désirant le sallut de son âme et de ses amis trespassés, mu de dévotion, sans aucune contrainte, recongneult et confessa avoir *donné et aumosné au curé*, *cinq prêtres*, *deux cœurets et au custos de l'église paroissialle de St-Jean de Caen*, à ce présents, vénérables personnes messire Guillaume Leguay, prêtre, curé dudit lieu, Philippe de Castillon et Nicolas Morin, tant pour eux que pour les autres prêtres prenans d'icelle esglise, c'est assavoir la somme *de 6 livres tournois de rente*, *pour estre employées à la célébration de 12 Libera*, *De Profundis et oraisons ordinaires pour les trépassés*, *tous les premiers dimanches de chacun mois de l'année* que le dit curé, 5 prenans, cœurets et custos seront tenus d'aller dire *sur la fosse et tumbe de dam^lle Anthoinette Poussin*, *mère du dit Huet*, laquelle est inhumée devant son banc qui est contre la porte des ballustres, dans l'aisle devers St-Pierre, à main droicte, en sortant du cœur, du nombre desquels prêtres il y en aura trois qui seront chappés des ornemens mortuaires et les autres leurs surplis, et tous

ensemble auront en main chacun une petite chandelle de cire ; les deux cœurels porteront devant les dits prêtres les deux cierges ardents qui auront servy à dire la grand messe, et le custos portera la Croix et l'eau béniste pour asperger, et ce par chacun desdits douze dimanches après la célébration de la grande messe paroissialle, et laquelle somme sera départye, assavoir : aus dicts 6 prenans, chacun 12 sols ; aux cœurets, 12 sols pour tous, et au custos, 12 sols, le tout par an et le surplus montant 24 sols sera payé par la commune des dits prêtres au trésor de la dite esglise par chacun an, pour satisfaire au debris des aornemens et à l'achapt des dits cierges et chandelles, qu'il sera tenu fournir pour l'effet de ce que dessus, premier paiement commencera du jourdhuy en ung an et ainsy d'an en an à ladvenir, par ce que aussy le dit sieur curé d'icelle parroisse sera tenu de dire à son prosne, le dimanche que la cérimonye se devra faire, qu'à la fin de la messe se dira le *Libera* et *De Profundis* pour la dite Poussin 2 et *après le trépas du dit s^r Huet en sera dit par* 6 *dimanches sur sa sépulture et les autres* 6 *sur celle de la dite Poussin*, par ce qu'en cas qu'aucun des dits prêtres manquast et n'assistast audit service sans cause légitime, ce qui lui reviendroict pour le dit temps ira au proffict et bénéfice des espectans, s'yl y en a, ayant servy en la place des défaillans. A ce présents Me Henry Sevin, conseiller assesseur en la viconté du dit Caen, et Jacques Le Petit, bourgeois du dict Caen, trésoriers de la dite esglise de St-Jean, avec le dit s^r Huet, lesquels ont eu agréable ce que dessus et ce submettent de faire fournir par le dit trésor les choses dessus dictes pour la célébration du dict service par chacun des dicts dimanches, par ce que aussy a esté accordé

au dit s[r] Huet ou ses héritiers de pouvoir amortir toutes fois et quantes la dite rente de 6 livres par le prix et somme de quatre-vingt-dix livres, dont y en aura pour le trésor 18 livres et le surplus sera pour la dite commune, pour à quoy faire et entretenir et acomplir les dites partyes en obligeront, assavoir les dicts curé et prêtres, pour eux et leurs successeurs, tous leurs biens et revenus de leur commune, les dits trésoriers, les biens et revenus du dit trésor, et le dict s[r] Huet, tous ses biens meubles et héritages présents et advenir, le tout à prendre et vendre d'office de justice, sans procès. En témoignage de ce, ces lettres sont seellées du dict seel à la rellation des dits tabellions. Ce fut faict et passé au dict Caen, le merquedy avant midy, 29[e] jour d'avril 1615, présents Jean Crestien et Charles Meurdrac, du dit Caen, témoingts qui ont, avec les dites partyes et tabellions, signé à la minute de ce présent.

ROGUE. POTIER.

Ce contrat a été dissolu le 27 septembre 1616, moyennant la fondation de deux obits; la minute a été émargée.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 2 décembre 1881. — Présidence de M. de Brécourt, vice-président.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Ruprich-Robert, directeur, demandant que la séance publique soit fixée au jeudi 8 de ce mois.

Cette date ayant été acceptée par le Conseil d'administration, les convocations d'usage ont été faites et il a été décidé que la séance aurait lieu dans la grande salle de l'École de droit et que, par suite de l'état de maladie du Président de la Société, M. Bayeux, il n'y aurait pas de banquet cette année.

Ces résolutions sont unanimement approuvées par les membres présents.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle, relative à la publication du journal du sire de Gouberville, arrêtée depuis longtemps en principe sur sa proposition ; 2° d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique allouant, tant pour cette impression que pour l'impression du Registre de l'officialité de Cerisy, une subvention de 1,500 fr.

Des remerciements seront adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique. La publication du journal du

sire de Gouberville sera incessamment commencée sur la copie faite par M. l'abbé Tollemer et mise à la disposition du Secrétaire, par M. Léopold Delisle.

L'ordre du jour appelle le vote au scrutin sur les candidatures de MM. Amédée Mériel, propriétaire à Falaise, et Elliot Hoskins, homme de lettres à Guernesey.

Ces Messieurs, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres titulaires non résidants de la Société.

M. Joly donne lecture d'une note fort intéressante, relative à certaines sculptures du portail des libraires de la cathédrale de Rouen. Dans ce travail, le savant doyen de la Faculté des lettres s'efforce d'établir que deux médaillons, qui jusqu'ici n'ont pas reçu d'explication satisfaisante, représentent : l'un, une scène empruntée au théâtre latin ; l'autre, un épisode de la vie de sainte Marguerite.

M. Deslongchamps rend compte de découvertes faites par lui, tout récemment, sur la côte de Luc et de Langrune.

Ces constatations, d'une très-haute valeur au double point de vue de la géologie et de l'archéologie, seront exposées dans une note détaillée qui prendra place dans un de nos prochains Bulletins.

Séance du 9 décembre — Présidence de M. Ruprich-Robert.

M. le Directeur, au début de la séance, remercie ses Confrères de l'accueil qu'ils ont bien voulu lui faire, et les assure de tout son dévouement.

Le Secrétaire annonce qu'à la prochaine réunion la Société aura à voter sur les candidatures de MM. Dubourg, juge au tribunal civil, et Capitan, interne des hôpitaux de Paris, présentés : l'un, comme membre titulaire résidant ; et l'autre, comme correspondant.

Il est ensuite procédé au renouvellement intégral du Bureau. Par suite des scrutins successifs qui ont eu lieu, sont nommés :

Directeur de la Société, M. Siméon Luce ;
Président, M. de Brécourt ;
Vice-président, M. du Plessis, conseiller à la Cour ;
Secrétaire, M. de Beaurepaire ;
Vice-secrétaire, M. Le Hardy ;
Trésorier, M. Charles Hettier ;
Conservateur du Musée, M. Lavalley-Duperroux ;
Bibliothécaire, M. Émile Travers ;
Membres du Conseil d'administration, MM. Joly, Travers, Guillouard, Cauvet, Chatel.

Séance du 6 janvier. — Présidence de M. de Brécourt.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des séances des 2, 8 et 9 décembre dernier, M. de Brécourt remercie ses Confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'appelant à la présidence cette année : il espère que, grâce à la bienveillance de la Société et à l'appui cordial du Vice-Président, il ne restera pas trop au-dessous de la tâche qui lui a été confiée.

L'allocution de M. de Brécourt est accueillie par des marques unanimes d'approbation.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Siméon

Luce qui accepte les fonctions de directeur de la Compagnie pour 1882.

M. Tessier, professeur d'histoire à la Faculté, fait connaître que, forcé, pour raison de santé, de quitter momentanément la ville de Caen, il ne pourra, à son grand regret, assister aux réunions de la Société cette année : il prie ses Confrères de vouloir bien excuser son absence et de le considérer toujours comme un des leurs.

Le Secrétaire communique une lettre de M. l'abbé Porée, inspecteur de la Société française d'Archéologie et curé de Bournainville, relative au projet d'élever à Bernay un buste à Auguste Le Prevost.

Cette lettre est ainsi conçue :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

« La ville de Bernay, qui s'honore, à juste titre, d'avoir vu naître Auguste Le Prevost, ne s'est point encore entièrement acquittée de la dette dont elle est redevable à la mémoire de cet illustre savant.

« Il est vrai que, dès 1863, une plaque de marbre commémorative était placée, par les soins de l'Association normande, sur la maison où il naquit le 3 juin 1787. Récemment encore, la municipalité a donné son nom à la rue qu'il a longtemps habitée ; mais, ni à la bibliothèque, ni au musée, il n'existe à Bernay rien qui rappelle les traits de Le Prevost et consacre sa mémoire. »

« Plusieurs amis des lettres, qui ont le culte des souvenirs, ont songé à combler cette lacune et se proposent d'entreprendre cette œuvre de reconnaissance

bien entendue, qui ne peut manquer de rencontrer les sympathies des Sociétés scientifiques et littéraires de la Normandie.

« Au mois de décembre prochain, le projet d'ériger, à Bernay, un buste en bronze à Auguste Le Prevost sera présenté à la Société libre d'Agriculture, Arts, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure (section de Bernay). Les sentiments que j'ai entendu exprimer par son honorable président, M. le duc de Broglie, et par un certain nombre de ses membres ne me laissent aucun doute sur l'accueil favorable qui sera fait à cette proposition.

« Je crois donc interpréter à l'avance les sentiments de notre section de Bernay en vous demandant, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien, lors de votre prochaine séance administrative, donner communication de cette lettre. Le nom de Le Prevost n'appartient pas seulement à Bernay, mais à toute la Normandie ; et je pense que la Société des Antiquaires, dont il fut presque l'un des fondateurs, tiendra à honneur de concourir pour sa part à l'œuvre que nous voulons entreprendre.

« Lorsque les bases du projet auront été arrêtées par la section de Bernay, une demande vous sera faite officiellement par la Commission qui sera nommée. Aujourd'hui je ne demande que votre adhésion, en principe, à notre projet, afin de la transmettre à mes collègues, dont le désir serait de limiter les souscriptions aux sociétés savantes de Normandie et aux amis de Le Prevost.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Porée,

« Curé de Bournainville. »

La Société des Antiquaires, délibérant sur cette communication, décide qu'elle s'associera à l'hommage que la section de Bernay se propose de rendre à la mémoire d'Auguste Le Prévost, et qu'elle fixera ultérieurement le chiffre de sa souscription.

Le Secrétaire est chargé d'écrire en ce sens à M. le Curé de Bournainville.

M. Guillouard reçoit la parole et lit une réfutation de certaines idées exposées récemment par M. Glasson, et relatives à l'origine de la clameur de Haro en Normandie.

La dissertation de M. Guillouard donne lieu à un échange d'observations entre M. Cauvet et M. Émile Travers.

M. Tirard signale, à St-Pierre-du-Regard, la découverte d'une aire antique, avec poteries informes et silex taillés.

Il est ensuite donné lecture par le Secrétaire d'une note de M. Bréart sur l'inventaire, dressé en 1790 par Nicolas Lion et Nicolas Coudre La Coudrais, des objets mobiliers existant alors à l'abbaye du Val-Richer et à la collégiale de Croissanville. Malgré la sécheresse de ces documents officiels, on peut encore y glaner certains détails qui ne sont pas sans importance pour l'histoire locale.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de M. Dubourg, juge au tribunal civil, présenté comme membre titulaire résidant, et de M. Capitan, interne des hôpitaux de Paris, présenté comme membre correspondant.

Ces Messieurs, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres de la Société.

Séance du 3 février 1882. — Présidence de M. de Brécourt.

Le Secrétaire signale, dans le volume de 1869 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, une très-curieuse étude sur les croix de plomb, dites croix de bénédiction, par M. Bélisaire Ledain.

« Depuis la rédaction, dit-il, de la note que nous avons publiée dans ce Bulletin sur les fouilles du Mont-Saint-Michel, des croix de plomb analogues à celles qui ont été recueillies dans les tombes des abbés Martin et Robert de Torigni ont été signalées à Saint-Severin et à Airvault.

« La croix d'Airvault a été découverte à la suite de fouilles entreprises par la Société des Antiquaires de l'Ouest, sous l'habile direction du P. de La Croix. Voici d'ailleurs comment M. Ledain s'exprime à ce sujet :

« Un objet d'un intérêt historique incontestable, celui qui a été le résultat vraiment important de cette fouille, fut recueilli dans le tombeau, sur la poitrine du squelette. C'est une petite plaque de plomb, portant, d'un côté, une croix de Malte en relief, et, de l'autre côté, une inscription également en relief. L'inscription est formée de trois mots disposés sur trois lignes, en lettres capitales et onciales. On y lit :

PETR'.
PRIM.
ABBAS.

« Petrus Primus Abbas (Ce Pierre, premier abbé d'Airvault, Petrus a salubri fonte, Pierre de saine fontaine,

mourut le 7 août 1112). Quant à la plaque de plomb de Saint-Severin, elle a été signalée et décrite par M. l'abbé Aubert, dans le Bulletin Monumental de l'année 1879, p. 224.

Avis est donné de la mort de M. le docteur Olive, de Bayeux, l'un des plus anciens membres de la Compagnie. M. Georges Villers a bien voulu se charger de représenter la Société aux obsèques de ce regretté confrère.

Le Secrétaire fait connaître la découverte récente, qui a eu lieu dans l'église de Vaucelles, de fresques qui couvrent entièrement les voûtes des deux dernières travées du chœur.

Ces peintures d'une excellente facture représentent sur la première voûte de la travée les quatorze patrons de la confrérie Saint-Michel groupés autour du saint archange, quinzième patron, lequel occupe la clef de voûte.

La clef de voûte de la seconde travée nous offre l'image de la sainte Trinité. Dans les huit médaillons qui l'entourent, on reconnait les quatre évangélistes et leurs attributs.

Tous ces médaillons sont accompagnés de rinceaux d'une grande élégance, dans le genre de ceux que l'on peut admirer aux voûtes de l'abside de St-Pierre. Ces peintures paraissent avoir été exécutées dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

A l'appui de cette communication, M. de Beaurepaire fait passer sous les yeux de ses confrères de magnifiques calques exécutés avec un soin remarquable par M. Chifflé, sous la direction de MM. Francis et Aimé Jacquier.

La Société vote des remerciements à MM. Jacquier et à M. Chifflé; elle accorde en outre une allocation de

cent francs à M. le Curé de Vaucelles pour aider à la restauration ou tout au moins à la conservation de cet intéressant spécimen de notre art national.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. Félix Bénoît, ancien magistrat, présenté comme membre titulaire résidant par M. Joly et par le Secrétaire.

M. Benoît, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la Société.

L'heure avancée fait renvoyer à la séance prochaine une lecture de M. Charles Hettier sur l'émigration française à Jersey.

Séance du 3 mars. — Présidence de M. de Brécourt.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, le Secrétaire annonce à la Société la mort de M. l'abbé Laffetay et de M. de Duranville.

M. de Duranville a publié un très-grand nombre de notices estimées relatives à l'histoire et à l'archéologie normandes: M. l'abbé Laffetay, dont les relations avec la Société des Antiquaires ont toujours été très-suivies, s'est fait connaître du monde savant par ses recherches sur la tapisserie de la reine Mathilde et surtout par sa grande histoire du diocèse de Bayeux.

La Société décide que l'expression des regrets que lui cause la mort de ces deux membres titulaires sera consignée au procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire fait connaître que, sur l'avis conforme de son directeur, M. Palustre, la Société française d'Archéologie a accordé à M. le Curé de Vaucelles une somme de 200 francs, pour aider à la restauration des fresques découvertes dans son église: il rend ensuite

compte, au nom de M. de Brécourt et en son nom, de la visite qu'ils ont faite, il y a quelques jours, à l'église de Périers, pour y examiner des peintures murales du même genre qui leur avaient été signalées.

Les principaux fragments de ces fresques ont trait à deux miracles de saint Ouen.

Le premier fragment nous montre le saint exorcisant une possédée.

Le second nous le représente rendant l'usage de la main à un meunier frappé de paralysie pour avoir transgressé la loi du repos dominical.

Les personnages qui figurent dans cette dernière scène sont bien groupés ; les détails des vêtements sont curieux ; les physionomies sont expressives.

M. le curé de Mathieu se propose de faire relever par M. Blanchin ces anciennes peintures, et d'en adresser un calque à la Société.

Le même membre fournit quelques renseignements sur une importante découverte de monnaies d'or françaises et étrangères qui vient d'avoir lieu dans les anciens bâtiments de l'hôtel du Cheval-Blanc, dont la démolition s'achève en ce moment.

Cet hôtel, dont certaines parties portent la date de 1562, a été dessiné par MM. Tesnières, Bouet et Pépin ; il doit surtout sa célébrité au séjour qu'y fit Louis XIII au moment du siège de Caen.

Les pièces d'or qui y ont été découvertes étaient au nombre de quarante-deux, d'une valeur totale d'environ 800 francs. — Elles comprenaient : 1° des pistoles et demi-pistoles d'Espagne ; — la pistole d'Espagne était du poids de 5 deniers six grains pour 10 livres ; — 2° des louis du poids de deux deniers quinze grains pour

100 sols ; — 3° de doubles louis du poids de 5 deniers six grains pour 10 livres ; — 4° des Jacobus d'Angleterre, pesant 7 deniers vingt grains pour 13 livres.

Les pistoles d'Espagne ont beaucoup circulé et ne comportent pas de description.

Les louis et doubles louis sont à fleur de coin. Ils représentent Louis XIII couronné de lauriers, avec la légende : LUD. XIII. D. G. FR. ET NAV. REX. 1640. — au revers, croix couronnée cantonnée de fleurs de lis, avec la légende : CHRS. REGN. VINC. IMP.

Quelques pièces sont aux millésimes de 1641, 1642, 1643.

Les pièces qui lui ont été présentées étaient marquées de la lettre A, ce qui indique qu'elles sortaient de l'atelier monétaire de Paris.

Les Jacobus d'Angleterre étaient au nombre de deux, d'une excellente conservation.

Ces curieuses pièces de monnaie nous offrent le roi Jacques, couronne en tête, tenant d'une main le sceptre, et, de l'autre, le globe surmonté de la croix. La légende, entre deux cercles perlés, est ainsi conçue : JACOBUS D. G. MAG. BRIT. FRAN. ET HIB. REX ; — au revers, l'écusson surmonté de la couronne royale ; à droite et à gauche, les lettres I. R. ; et tout autour : FACIAM EOS IN GENTEM UNAM.

Sur la proposition de l'un de ses membres, la Société décide l'acquisition, pour son musée, d'une de ces pièces d'or par le prix de 50 francs.

M. Chatel donne lecture, au nom de M. de Neuville, d'une note étendue relative à certaines opinions émises, dans son mémoire sur les Invasions normandes, par M. Steenstrup. La note de M. de Neuville est l'objet de

quelques réserves de la part de MM. Guillouard et Émile Travers.

Séance du 5 mai 1882. — Présidence de M. de Brécourt.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Secrétaire signale, parmi les livres offerts, diverses brochures de MM. Mériel et Chaumelin, un fascicule de l'inventaire sommaire des archives de la Seine-Inférieure, le 54ᵉ volume de l'Annuaire du département de la Manche, à la rédaction duquel préside toujours notre laborieux et zélé confrère, M. Travers.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Le Héricher faisant connaître que la restauration du tableau d'Écoville est en bonne voie et sera prochainement terminée, et de deux lettres de M. Dumaine, curé-doyen de Tourouvre, relatives aux découvertes faites sur l'emplacement antique reconnu l'année dernière à Villiers et qui nous a fourni, entr'autres choses, des fragments de marbre, des poteries et une mosaïque curieuse dont nous avons malheureusement à regretter la destruction.

M. l'abbé Dumaine attire particulièrement l'attention sur un groupe de trois sépultures mises récemment au jour; les corps ont été retrouvés en place avec tous leurs ossements, la tête reposant sur la poitrine. Des clous à grosse tête rencontrés au milieu de ces débris humains font supposer qu'avant d'être confiés à la terre les corps avaient été placés dans des cercueils. On n'a recueilli aucune pièce de monnaie près des squelettes.

M. Domaine a pu aussi reconnaître la présence d'une large voie, encaissée à plus d'un mètre d'épaisseur au moyen d'un fort blocage de quartz pressé dans un bain de ciment et surmonté de plusieurs couches de minerai à l'état naturel.

On a recueilli sur différents points, aux abords de la voie, un certain nombre de bronzes du Bas-Empire à peu près frustes.

M. Coqueret reçoit la parole et rend compte des fouilles qu'il a fait exécuter aux vacances dernières aux environs de Laigle, au lieu dit la Pierre (dans la commune de Prulay). Ces fouilles ont mis à découvert une sorte d'allée couverte qui n'a pu encore être qu'imparfaitement déblayée.

Dans l'intérieur, à une profondeur de plus d'un mètre, M. Coqueret a recueilli des fragments de poteries dont quelques-unes paraissent façonnées à la main et ont été imparfaitement cuites à l'air libre, et deux fragments de silex sur la destination desquels il n'entend pas se prononcer.

Il se propose, d'ailleurs, de continuer les fouilles aux vacances prochaines, et il tiendra la Société au courant des résultats qu'elles pourront produire. La Société remercie M. Coqueret des détails qu'il a bien voulu lui donner sur cette intéressante découverte.

L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin pour l'élection de MM. Gallois, Chaumelin et de Grandclos, présentés comme membres titulaires.

Ces Messieurs, ayant obtenu le nombre voulu de suffrages, sont proclamés membres de la Société.

Séance du 2 juin 1882.—Présidence de M. de Brécourt.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé au vote sur la présentation de MM. Semichon, inspecteur des finances, demeurant à Paris, et Félix, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, président de la Société des Bibliophiles rouennais.

Ces Messieurs, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, sont proclamés membres de la Société.

M. le Président entretient ses Confrères des monuments de la ville de Gisors qu'il a eu tout récemment l'occasion de visiter. Il appelle particulièrement leur attention sur une sculpture funéraire qui a quelques points d'analogie, au moins comme inspiration générale, avec les décorations de la maison dite de la Tête-de-Mort à Caen, et avec le manoir du Fay d'Yvetot décrit par M. Beaucousin.

La communication de M. le Président est accueillie avec un vif sentiment d'intérêt.

M. Gasté fait connaître qu'il a, pour quelques semaines, en sa possession un manuscrit de noëls virois ayant appartenu à M. Le Pelletier. Après avoir été acheté par le libraire Claudin, ce recueil est entré à la Bibliothèque Nationale, et c'est par suite d'un prêt régulier qu'il est aujourd'hui entre les mains de notre confrère.

M. Gasté, qui n'a pas encore eu le temps de l'étudier d'une manière complète, indique, dès à présent, que le recueil ne paraît pas mériter les honneurs de l'impression, mais qu'il renferme un bon nombre de détails précieux pour l'histoire locale.

M. Gasté se propose d'ailleurs de revenir sur ce sujet à la prochaine séance.

M. Émile Travers informe la Compagnie qu'un cachet d'oculiste conservé dans son musée vient d'être l'objet d'un examen approfondi de la part de M. Héron de Villefosse. M. Travers donne ensuite lecture des principaux passages de ce remarquable travail. Le mémoire de M. de Villefosse est orné de gravures qui reproduisent, sous toutes leurs faces et avec une rigoureuse exactitude, les divers cachets qui s'y trouvent décrits et expliqués.

Le Secrétaire donne lecture d'une note relative à la prochaine mise en vente d'un troisième exemplaire de l'*Horace* imprimé à Caen en 1480.

Cette note est ainsi conçue :

« Tout le monde sait que le premier livre imprimé en Normandie est un petit volume de quarante feuillets intitulé :

« *Incipiunt epistolæ Horacii*, qui parut à Caen par les soins de Jacques Durandus et de Gilles Quijoue, le 6 juin 1880.

« Impressum Cadomi per magistros Jacobum Duran-
« dus et Egidium Quijoue. Anno domini millesimo
« quadringentesimo octogesimo, mense Junio, die vero
« sexta ejusdem mensis. »

« Pour fêter le quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans notre province qui date, en réalité, d la publication de ce petit volume, la Société des Antiquaires a même organisé, il y a deux ans, une exposition bibliographique qui n'a pas été sans éclat, et dont on n'a pas encore complètement perdu le souvenir.

« Jusqu'ici on ne connaissait que deux exemplaires de

ce rarissime volume. Le premier, sur vélin, est conservé précieusement dans la bibliothèque de lord Spencer à Londres; le second, sur papier, est l'un des joyaux de la Bibliothèque Nationale à Paris. Il figure dans les vitrines de l'exposition permanente de la galerie Mazarin et entra dans les collections de notre grand établissement scientifique, lors de la vente Hibbert, en 1829.

« D'après les renseignements qui m'ont été communiqués par M. Léopold Delisle, il existe un troisième exemplaire du même ouvrage. Il est sur vélin, comme l'exemplaire de la collection Spencer, et se trouve inscrit dans le catalogue de la bibliothèque Sunderland sous le n° 1515. Dans le courant de ce mois, cette collection célèbre sera mise aux enchères et tous les volumes qui la composent seront dispersés.

« La place de cet *Horace*, par lequel débuta l'imprimerie, serait tout naturellement indiquée dans la bibliothèque de la ville de Caen. Malheureusement le volume atteindra un prix fort élevé et la ville ne consentirait certainement pas à voter les fonds nécessaires à une acquisition de ce genre; nous nous bornerons, en conséquence, à exprimer nos regrets et à signaler ce troisième exemplaire de l'Horace de 1480 aux savants et aux bibliophiles. »

La séance est terminée par une lecture du même membre sur le dernier ouvrage de M. de Valroger : *Les Celtes et la Gaule celtique.*

Séance du 7 juillet 1882.—Présidence de M. de Brécourt.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale :

1° Une *Etude sur les instruments de musique au moyen âge*, de M. Émile Travers ;

2° Deux volumes, de M. Johannes Steenstrup, membre correspondant étranger, intitulés : *Danelag-Danske og Norske Riger pan de Brehiske oer Danevældens tidsaler.*

M. l'abbé Moncoq, curé de Saint-Ouen, fait hommage d'un recueil renfermant 85 spécimens de gravures en taille douce sorties de l'officine de Picard, graveur et marchand d'estampes populaires et religieuses.

Des remercîments sont votés à M. l'abbé Moncoq pour sa gracieuse attention.

Il est ensuite donné lecture, par le Secrétaire, d'une pièce de vers extraite d'un registre de la fin du XVIe siècle et d'une sentence du lieutenant particulier civil et criminel aux bailliage et siège présidial de Caen, du 3 juin 1661.

Le registre où se trouve la pièce de vers est un registre qui a trait à la nomination des collecteurs des tailles pour la commune de Monts-en-Bessin. Il a été communiqué par M. Gasté, depuis il a été déposé par lui aux Archives départementales du Calvados.

Sans valeur poétique, les lignes versifiées de ce manuscrit méritent cependant d'être recueillies ; elles forment, en effet, et c'est là leur sérieux intérêt, une sorte de chanson qui se rapporte évidemment aux vexations dont furent l'objet certaines personnes se prétendant nobles, au moment d'une des recherches ordonnées par le gouvernement. Le texte de cette pièce, établi par M. Chatel, est ainsi conçu :

L'on ne voit rien que d'là noblesse
Le long de ces chemins,

Chargés de saqs et remuant sans cesse
Tous leurs vieux parchemins,
Disant : Voicy de voir comme
Je suis gentilhomme, moy je suis gentilhomme.

Ils n'avoient pas achevé de produire,
Qu'un . . . . . de Roissiaux ?
Ne cherchant rien qu'occasion de leur nuire,
Dist je m'inscrips en faux ;
De ces contracts la grosse me rebute,
J'en veux la minute, moy j'en veux la minute.

Qu'il paie, lors répond l'un de ces drôles,
Les pièces qu'il nous fault ;
Fournissez-nous un nombre de pistolles
Et qui ne soyent pas fausses,
Et je vous fais, moyennant cette somme,
Antien gentilhomme, moy antien gentilhomme.

Car jamais rien ne fut de si pénible
Que de les présenter ;
Car si les ras ou quelque autre vermine
En ont peu desjeuner,
Ou si le feu les a réduits en cendre,
On puisse les prendre, moy on puisse les prendre (1).

Nous ne saurions dire si cette chanson, inspirée par des circonstances passagères a été fort répandue ; mais la structure du dernier vers de chaque couplet, qui rappelle, à s'y méprendre, le refrain si connu :

Je suis la trompeuse moi, je suis la trompeuse : :

(1) Des recherches ultérieures de M. Eugène Chatel donnent lieu de penser que cette chanson serait l'œuvre de Pierre de Sallens, curé de Monts-en-Bessin : il est au moins certain qu'elle est de son écriture.

met absolument hors de doute le caractère chantant de la composition.

La sentence relative au papegai, communiquée avec une extrême obligeance par M. Simon, de Vaucelles, constate que, sous l'administration de Louis de Gron, sieur de La Chappelle, capitaine de la compagnie des bourgeois de cette ville, « tirans à l'oyseau ou papegay », de véritables désordres s'étaient produits « contre la bienséance, honneur et respect deu à Dieu et à l'Église. » La chose était d'autant plus grave que le sieur de La Chappelle était protestant, ainsi qu'un grand nombre des bourgeois de la compagnie du papegai. Le texte de la sentence indique, d'ailleurs, suffisamment la nature des désordres que la justice eut à réprimer.

« Devant nous Jean Blondel, escuyer, sieur et chastelain de Tilly, conseiller du Roy et lieutenant particulier civil et criminel au bailliage et siège présidial de Caen, le vendredy troisième jour de juin mil six cens soixante et un.

« Entre vénérable personne, maître Germain Guillebert, prestre, bachelier en théologie, conservateur des privilèges apostoliques de l'Université de Caen, et curé de Saint-Étienne dudit Caen ayant, vertu de nostre ordonnance du trentième jour de may dernier, donnée sur la requeste par luy à nous présentée le dit jour et à l'adjonction du procureur du roy, fait convenir Louis de Gron, escuyer, sieur de La Chappelle, capitaine de la compagnie des bourgeois de cette ville, tirans à l'oyseau ou papeguay pour luy voir faire deffences et aux bourgeois de la dite compagnie de tirer contre les murs de la dite église de Saint-Étienne, jardin dudit

sieur curé et murs de ladite ville contigus et joutans ladite église : comme aussi que deffences leur soient faites de tirer et faire battre le tambour pendant la célébration du service divin, messe paroissiale et vespres, présent ledit sieur curé en personne, et par Coquerel, son procureur, d'une part ; et ledit sieur de La Chappelle sur ce poursuivy, présent, et par Guenot, son procureur, d'autre. Après que ledit sieur curé a remonstré que ledit sieur de La Chappelle a fait battre le tambour pendant le service divin, ce qui porte un grand trouble lors dudit service, et que plusieurs desdits bourgeois tirent contre les murs de ladite église et ceux de la ville, et ceux du jardin dudit sieur curé, adjacent et joignant ladite église, ce qui est non-seulement contre la bienséance honneur et respect deu à Dieu et à l'église, mais apporte grand dommage ausdits murs et en gaste l'embellissement comme il apparoist par le procez-verbal qui en a été dressé par Gilles Blascher, sergeant, du vingtième jour dudit mois de may, faisant foy qu'au premier et second pilier de l'arc-boutant des voutes du chœur de ladite église, du côté des fortifications de la ville, il a esté tiré de nouveau douze coups qui ont fait des éclats et escarres dans lesdits piliers, et qu'il a esté tiré contre la porte du jardin dudit sieur curé plusieurs autres coups aussi d'armes à feu dont il y en a trois qui traversent la ventaille de ladite porte et qui sont faits de nouveau ; à joindre que par accident quelques particuliers en peuvent être blessez tant en ladite église qu'au dehors, et que plusieurs personnes sont par ce moyen distraits du service divin, et que mesme iceux bourgeois commencent leurs exercices environ le temps qu'on commence les vespres, ce qui est contre les con-

stitutions ecclésiastiques et les ordonnances ; estant aussi considérable qu'un grand nombre des bourgeois de ladite compagnie font profession de la religion prétendue réformée, ainsi que ledit sieur de La Chappelle, leur capitaine. Pourquoy ledit sieur curé a soustenu que deffences doivent être faites audit sieur de La Chappelle et bourgeois de ladite compagnie de tirer à l'oyseau ou papeguay pendant le service divin, faire battre le tambour et tirer en aucun temps tant contre les murs de ladite église que ceux de la ville et jardin dudit sieur curé, à peine de telle amende qu'il plaira à justice ordonner, et qu'à cette fin la présente soit leue, publiée et affichée aux carrefours et lieux publics de cette ville. Sur quoy les parties ouyes, ensemble le procureur du Roy parlant par Jerveois, advocat de Sa Majesté : nous avons, par l'advis des conseillers du Roy audit siège, deffendu audit sieur de La Chappelle et bourgeois de ladite compagnie du papeguay et tous autres de tirer contre les murs de ladite église Saint-Étienne, et contre les murs de la ville et jardin du sieur curé, et de tirer audit papeguay aux jours de feste et dimanche qu'après la célébration du divin service, à peine de vingt livres d'amende. Et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, ordonné que la présente sentence sera publiée et affichée par les carrefours et autres lieux publics de cette ville. Si donnons en mandement au premier huissier ou sergeant royal dudit bailliage ce présent exécuter deüement, instance dudit sieur curé de St-Étienne.

« Fait comme dessus.

« *Signé :* Meurdrac.

« Controllé et scellé le 3 juin 1661. »

Au bas, on lit : « Le quatrième jour de juin 1661, la présente sentence a été publiée et affichée par les carrefours et lieux publics de cette ville, instance dudit sieur curé de St-Étienne, afin que personne n'en ignore par moy Michel Germant, sergeant royal à Caen, soussigné.

« *Signé :* GERMANT. »

M. Gasté complète les renseignements qu'il avait donnés à la précédente séance sur le manuscrit de noëls virois provenant de la bibliothèque de M. Le Pelletier. M. Gasté promet de rédiger sur ce sujet une note détaillée pour être insérée au Bulletin.

M. Chatel communique une série de documents d'une réelle valeur relatifs à l'histoire de l'Université de Caen. Il se propose de revenir prochainement sur cet important sujet.

Séance du 4 août 1882.—Présidence de M. de Brécourt.

Parmi les ouvrages offerts, le Secrétaire signale :

Bibliothèque ornaise. Essai de Bibliographie cantonale, par MM. Jules Appert et comte de Contades.

Les Courses de chevaux à Caen, par M. de Formigny de La Londe.

Il donne lecture de la circulaire ministérielle relative aux questions qui seront traitées en 1883 au Congrès des Sociétés savantes, et communique deux lettres, l'une de M. de La Sicotière par laquelle l'honorable sénateur annonce l'envoi prochain d'une note sur la mosaïque de Mortagne, l'autre de M. le comte de Toustain renfermant quelques détails sur une découverte

de substructions antiques dans la rue Laitière, à Bayeux.

La même membre fait connaître que les bustes des quatre Saisons, pièces capitales de la céramique rouennaise, viennent de rentrer en France par suite de l'acquisition intelligente faite en Angleterre de ces quatre bustes par l'administration du Louvre. Il profite de cette occasion pour signaler un curieux document à l'aide duquel M. Gaston Le Breton, le savant conservateur du musée céramique de Rouen, a pu attribuer à Masseot-Abaquesne les magnifiques carrelages du château de la Bêtie-en-Forez.

La séance est terminée par une note de M. Eugène Chatel sur l'organisation et la suppression définitive de la corporation des Brements.

NOTES ET COMMUNICATIONS

Inventaires de l'abbaye du Val-Richer et de la collégiale de Croissanville, dressés en 1790.

En exécution de la loi du 2 novembre 1789, les religieux du Val-Richer et les chanoines de Croissanville donnèrent à leur municipalité la déclaration des biens et des revenus de ces bénéfices. Plus tard, quand il s'agit d'aliéner les biens nationaux, les comités d'aliénation prirent des mesures particulières en vue de la conservation des effets mobiliers des ci-devant maisons religieuses. L'une de ces mesures fut l'apposition des scellés. On nomma des commissaires pour mettre à exécution cette disposition. En ce qui concerne l'abbaye du Val-Richer et la collégiale de Croissanville, le choix des administrateurs composant le directoire du département du Calvados se porta sur deux bourgeois d'Honfleur : Nicolas Lion et Nicolas Coudre-Lacoudrais. Le premier a laissé dans ses papiers de famille (1) un dossier relatif à la mission qu'il remplit. C'est des pièces dont il se compose que nous tirons les éléments de la

(1) Ils appartiennent aujourd'hui à l'hospice de Honfleur.

présente note. Mais, avant de passer à l'examen de ces documents, il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaissance avec les commissaires mis ainsi en mouvement, et d'indiquer par quelques mots le motif qui les désigna au choix des administrateurs départementaux.

Nicolas-Thibaut Lion de Saint-Thibaut, ou plus simplement Nicolas-Thibaut Lion, était né à Honfleur, en 1725 ; il appartenait à une famille de marchands établie dans cette ville au XVII[e] siècle. Son père y dirigeait une importante maison d'armements dont la prospérité fut compromise pendant la guerre de Sept-Ans. Nicolas Lion s'était alors fait marin. Il effectua plusieurs voyages à la côte d'Angole. Puis il navigua comme capitaine en second sur le *Maréchal de Lowendhal*, navire armé au Havre par la Compagnie des Indes pour le Cap-Français, côte de St-Domingue. Ce voyage à St-Domingue devait avoir l'influence la plus heureuse et la plus inespérée sur l'avenir de Nicolas Lion de Saint-Thibaut et sur celui de ses sœurs. Un assez grand nombre de familles honfleuraises vivaient sur des plantations des quartiers de Nippes, de Jacmel et du Petit-Goave. L'une d'elles était alliée aux Lion de Saint-Thibaut, et Nicolas Lion rencontra près de ses parents l'accueil le plus affectueux. Quelques années après, il devait en recueillir l'importante succession. — Il avait été échevin en 1771 et 1774. La Révolution le trouva en possession d'une belle fortune acquise dans le commerce maritime. Député-électeur à Rouen en 1789, il était devenu administrateur du district de Pont-l'Evêque en 1790. En 1794, il fut l'une des 41 personnes de ce district arrêtées par ordre du Comité de

sûreté générale et détenues à Paris jusqu'au 9 thermidor.

Un autre personnage autour duquel se rangeait, à Honfleur, tout le parti des nouvelles doctrines était Nicolas Coudre-Lacoudrais. Il était né en 1746 d'une famille d'humble origine, fixée dans cette ville en 1685, et que le trafic de la côte de Guinée avait enrichie. Il avait créé trois maisons de commerce : la 1re à Honfleur, la 2e à Mortagne, la 3e au Havre. Elles prospérèrent pendant dix années. Mais les évènements de St-Domingue devaient amener leur ruine. A l'époque de la Révolution, Nicolas Lacoudrais était le chef d'une famille distinguée, amie du travail et de l'épargne, qui devait donner à la marine des officiers supérieurs et un commissaire général.

Voilà les deux commissaires désignés par les administrateurs du Calvados. Maintenant, si l'on nous demande pour quel motif on vint chercher à Honfleur deux armateurs, bourgeois honnêtes et instruits, mais dont la renommée n'avait pas dépassé l'ombre de leur clocher, la réponse est facile. M. Michel de Lacroix, sieur de Saint-Michel, ancien avocat au Parlement de Rouen, ancien maire de Honfleur de 1776 à 1790, venait d'être appelé à l'administration du département du Calvados. Il était le beau-frère de Nicolas Lion. Par sa protection, ce dernier se trouva bientôt revêtu de fonctions publiques à l'exercice desquelles il apporta sa connaissance des affaires, un esprit ferme et honnête sinon brillant. « J'ai vu la Révolution, écrivait-il à son « beau-frère M. Mahé de Berdoüaré, comme tous les « hommes raisonnables devoient la voir. Je n'ai jamais « pu rien comprendre à la conduite des autres, sinon

« que l'orgueil et les vices qu'il enfante les ont tous « aveuglés. Que de reproches ils ont à se faire ! En « vérité, je ne puis concevoir comment une Constitution « aussi belle et faite pour le bonheur de tous les « hommes a trouvé autant d'ennemis. Néanmoins, je « ne doute pas que toute l'Europe n'en vienne à adopter « nos mêmes principes ; ils sont sûrs et saints et rien « ne pourra jamais prévaloir contre. Je vous l'ai « dit dès le commencement et je n'ai pas varié « là-dessus (1). »

Au mois de décembre 1790, Nicolas Lion et Nicolas Lacoudrais s'acheminèrent vers l'abbaye du Val-Richer. Ils étaient porteurs d'instructions données par les comités. L'article 1er prescrivait la nécessité de mettre sous le scellé les effets mobiliers des maisons abandonnées par les religieux qui les habitaient et d'opérer le recensement de ces effets. Par l'article II, ils étaient autorisés à délivrer aux religieux encore résidants les effets mobiliers nécessaires à leur usage journalier. Enfin, ils devaient assurer la conservation de tous les objets d'un grand prix, et leurs soins devaient être particulièrement donnés aux bibliothèques pour empêcher leur dilapidation.

Le 3 décembre, les commissaires accompagnés du maire de la commune de St-Ouen, — lequel, soit dit en passant, était le propre fermier de l'abbaye, — frappèrent à la porte du Val-Richer, instruisirent de leur mission les six religieux qui composaient toute la communauté et procédèrent à la rédaction du procès-verbal.

(1) Lettre du 12 nivôse an II (1er janvier 1794).

L'inventaire pénètre en premier lieu dans la sacristie où se trouvent la crosse abbatiale en bois, des objets en argent servant au culte, des ornements et des vêtements. Il passe ensuite dans l'église, se transporte dans la bibliothèque où 3,400 volumes environ sont renfermés et sur la porte de laquelle le scellé est apposé.

Les commissaires poursuivent leur marche et montent au clocher où sept cloches sont placées. Ils descendent dans le grenier et ils y trouvent une grosse horloge avec une cloche pour les heures. Cette opération finie, ils procèdent à la visite des cellules. L'ameublement en est des plus simples : un lit, des chaises, de mauvais fauteuils de paille, des rideaux en siamoise usée, un prie-dieu et une petite table. Quant à la garde-robe des religieux, l'inventaire n'en parle pas. Sans doute qu'elle était digne de l'ameublement.

Nous arrivons à l'appartement du prieur, puis aux chambres des hôtes. Le luxe du mobilier n'y est pas plus apparent. Toutefois, l'inventaire constate la présence de tapisseries de haute lisse ; et dans le logis entier on trouve vingt-sept tableaux.

Les armoires ne sont pas mieux garnies ; elles ne renferment que quarante-huit paires de draps de toute dimension, onze douzaines de serviettes, dix-sept draps et dix doubliers. Maigre trousseau qui eût fait sourire de pitié un herbager aisé plutôt qu'opulent de la Vallée-d'Auge ! Du linge on passe à l'argenterie, et les tiroirs des buffets ou bahuts ne renferment que vingt-deux couverts en argent et une douzaine de cuillères à café. Après avoir marché toute la maison, visité le cellier et la buanderie, les commissaires ne trouvèrent plus rien à répertorier et arrêtèrent leur procès-verbal.

Cette première partie de leur mission étant remplie, Nicolas Lion et Nicolas Lacoudrais se rendirent à Croissanville. Ils trouvèrent réunis extraordinairement en chapitre les trois chanoines qui y résidaient. Le mobilier de la collégiale leur parut de valeur assez mince pour qu'ils ne jugeassent point à propos d'en faire le recensement. L'inutilité de l'apposition des scellés leur parut également démontrée.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au mois de juin 1791. A ce moment, les administrateurs du département, par lettre du 21 juin, autorisèrent la vente des effets de la maison du Val-Richer, en séparant avec soin tous les livres, manuscrits, tableaux, pierres précieuses, ornements, pièces d'argenterie, etc. La vente eut lieu le mois suivant, et, à la même époque, Nicolas Lion, assisté de M. Moisant, bibliothécaire, dressa un état des livres de la bibliothèque.

En continuant d'analyser les pièces du dossier formé par Nicolas Lion, il nous reste encore des informations à recueillir. On y apprend entr'autres choses ce que devinrent, en partie, les ornements d'église, quel chemin prirent les objets en argent, le chartrier et les cloches. Dix paroisses, ou plutôt dix municipalités se partagèrent les ornements et le mobilier de l'église, savoir : Méry-Corbon, Auvillers, St-Oüen, La Roque-Baignard, Rumesnil, St-Aubin-Lébisai, Grandoüet, Montreuil, Bonnebosc et St-Julien (1). Les huit cloches de l'abbaye du Val-Richer furent transportées à Lisieux; mais on en avait échangé deux avec Méry-Corbon, deux

(1) La pièce porte bien St-Julien, mais il faut peut-être lire St-Jouin.

avec St-Aubin et une avec St-Julien. Elles furent pesées au poids de l'hôtel de la Messagerie chez M[me] veuve Lefebvre, au faubourg de St-Désir, laquelle prit charge de les faire parvenir à l'hôtel des Monnaies, à Rouen. Nous rappellerons que l'article 1[er] de la loi du 29 août 1791 assignait cette destination aux vases, meubles et ustensiles en cuivre et en bronze provenant des communautés, églises et paroisses supprimées. Quant aux objets en argent, ils furent rapportés au district de Pont-l'Évêque, et c'est là de plus qu'un feudiste du nom de Pupin remit les archives du Val-Richer, le 15 juin 1792.

CH. BRÉARD.

I.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ EN L'ABBAŸE DU VAL-RICHER LES 3, 4 ET 5 DÉCEMBRE 1790.

Ce jourd'huy trois décembre mil sept cent quatre vingt-dix, nous Nicolas Coudre-Lacoudrais, négociant de la ville d'Honfleur et Nicolas Thibault Lion, membre du directoire du district de Pont-l'Evêque, commissaires nommés par les administrateurs composant le directoire du département du Calvados, en conséquence des lettres à nous écrites de Caen, le huit novembre dernier, nous sommes rendus en l'abbaÿe du Val-Richer, où accompagnés de M. Boudard, maire de la paroisse de St-Oüen-le-Paingt, y avons été reçus par Dom Jacques Châtellain, prieur, par Dom André Druenc, sous-prieur, Dom Martin Constantin, Dom Jean Gerardin,

Dom Du Temple et Dom Du Barri, procureur de ladite maison, et après les avoir instruits de notre mission et repris l'inventaire qui a été dressé le 6 may dernier, tant par ledit sieur Boudard, maire, que par les autres officiers municipaux, des effets mobiliers de ladite maison et en ayant fait le recensement, nous avons trouvé :

1° *Dans la sacristie :* La crosse abbatiale en bois doré. *Un soleil en argent. *Une croix d'argent et son bâton, idem. *Six calices d'argent et leurs pataines. *Une croix d'autel en argent vermeillé. *Un encensoir en argent et sa navette, idem. *Un bénitier et son guipillon en argent. *Un plat d'argent et les deux burettes, idem, vermeillées. *Une petite jatte d'argent et ses deux burettes, idem. *Deux chandeliers d'argent pour acolytes. Une croix. Un bénitier. Un chandelier et une lampe en cuivre (1).

2° Huit chappes dont une à deux faces brodées en or et argent. Un drap mortuaire. Dix-huit chasubles. Six dalmatiques. Quatre voiles huméraires. Trente-sept devants d'autel. Quarante-sept aubes. Trente-un amis. Trois surplis. Trois dito pour les choristes. Cinquante nappes d'autel. Cinquante-un corporaux. Quatre-vingt-douze purificatoires. Quarante-six lavabo. Trente-huit palmes. Sept missels. Six ceintures d'aubes.

Et après avoir délivré pour le service de l'église aux dits sieurs religieux : un calice d'argent avec sa pataine, une croix en cuivre, un chandelier et un bénitier de même métal, quatre chasubles, avec leurs étolles et

(1) Les objets marqués d'un astérisque furent rapportés au directoire du district de Pont-l'Évêque par les sieurs Lion et Boudard.

manipules, six devant d'autel, trois nappes d'autel, six aubes, six amis, les six ceintures, un surplis et un dito pour le choriste, douze purificatoires, douze lavabo, quatre palmes et deux missels, nous avons fait transporter le surplus dans la sacristie de haut que nous avons fermée à la clef de laquelle nous nous sommes saisis.

Nous avons ensuite été *dans l'église* et avons trouvé au maître-autel, étant accompagnés de deux religieux le Saint-Ciboire en argent dans le tabernacle, six grands chandeliers et une croix de cuivre, six chandeliers en bois, quarante tableaux, non compris celui de la contretable. Une table en chesne [servant] de crédence; et dans le tabernacle était aussi le vase aux saintes huiles lequel est en étain. Douze livres de chœur et un orgue. Et nous avons laissé l'église dans cet état.

De là, nous nous sommes transportés à la *Bibliothèque* dans laquelle nous avons trouvé par apperçu environ trois mille quatre cents volumes dont les collections nous ont paru en grande partie incomplettes. Et vû qu'il ne s'en est point trouvé de catalogue, nous nous sommes dispensés d'en faire à cause de la longue opération dans laquelle cela nous aurait entraînés, et tandis qu'un de nous est resté dans la dite bibliothèque, l'autre a descendu dans les salles de bas pour en faire retirer les tableaux et cartes dont les premiers sont au nombre de vingt-sept et les autres au nombre de neuf: une glace à quadre doré d'environ deux pieds et demi de haut sur deux pieds environ de largeur et un miroir convexe, lesquels objets nous avons fait porter dans ladite bibliothèque, sur la porte de laquelle après l'avoir fermée nous avons apposé le scellé au cachet

imprimé sur le présent procès-verbal (1), lequel cachet nous servira pendant tout le cours de notre opération. Et nous nous sommes saisis de ladite clef.

Nous avons ensuite monté au *clocher*, où nous avons trouvé sept cloches, y compris une démontée ; de là, descendus dans le grenier, nous y avons trouvé une horloge avec une cloche pour les heures, le tout renfermé dans une petite tour dont nous avons donné la clef audit sieur Boudard, qui a promis d'en prendre soin.

Cette opération finie, nous avons procédé à la visite des cellules des six religieux, et y avons trouvé ce qui suit :

Dans la première du dortoir occupée par Dom Gerardin, tapissée en papier, avec un alcôve garni d'un bois de lit, une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, deux couvertures de laine mauvaises, une courte-pointe et deux rideaux en mauvaise siamoise, deux mauvais fauteüils et huit chaises de paille, un prie-Dieu, une table de nuit, une commode, un vieux rideau et une petite table à tiroir, deux chenets, une pelle et une pince : le tout laissé à la disposition dudit sieur Gerardin ainsi que la troisième cellule que nous avons trouvée tapissée de damas, avec un bois de lit en alcôve, deux mauvais petits rideaux en siamoise, une paillasse, quatre chaises et un fauteüil en paille, un prie-Dieu, une mauvaise table, deux chenets, une pelle et une pince, comme objets nécessaires à son usage personnel et journalier.

(1) Le cachet porte les lettres L et T entrelacées ; il est surmonté d'une couronne de comte.

Dans la seconde cellule occupée par Dom Du Temple, laquelle est sans tapisserie, garnie d'un bois de lit affiché ayant une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe et deux mauvais rideaux de siamoise, un mauvais fauteüil de tapisserie, trois chaises et un fauteüil de paille, un prie-Dieu, et deux mauvaises petites tables, deux chenets, une pelle et une pince, le tout laissé à la disposition.

Dans la quatrième cellule occupée par Dom Constantin, sans tapisserie, garnie d'un lit en alcôve, couvert d'une paillasse, trois mauvais matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe et trois mauvais petits rideaux en siamoise, une petite table ronde, un bureau en chesne fermant à clef, un prie-Dieu, six chaises et un mauvais fauteüil en paille, une commode et une petite armoire en chesne, deux chenets, une pelle et une pince, pareillement laissée à la disposition.

Dans la cinquième cellule occupée par Dom Druesne, lambrissée et garnie d'un lit en alcôve, d'un bois de lit à roulettes, une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe de siamoise, l'alcôve garnie en indienne et de deux rideaux pareils, deux fauteüils et huit chaises en paille, deux chenets, une pelle, une pince, un bureau en chesne avec tiroirs fermant à clef; et dans un cabinet à côté de l'alcôve s'est trouvé un petit alcôve en bois de chesne avec armoire y attenantes et deux mauvais rideaux de siamoise, laissées de même à la disposition dudit sieur religieux.

Dans la sixième cellule occupée par Dom Du Barri,

un alcôve garni d'un bois de lit à roulettes, deux sommiers de crin, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe de camelot rayé ainsi que les deux rideaux et tour d'alcôve, un bureau peint, une table de nuit, une petite table, quatre fautcüils et neuf chaises en paille, un feu garni, et dans un cabinet à côté un buffet et un bureau (à tiroir), le tout laissé de même à la disposition.

Nous nous sommes ensuite transportés dans l'appartement de M. le Prieur, dans lequel s'est trouvé une petite table, une fontaine de fayence, un alcôve ayant un lit à roulettes garni d'un sommier de crin, deux matelas, un lit de plume, une couverture de laine, un traversin, une courte-pointe, deux rideaux de camelot cramoisy, uni, ainsi que le tour de l'alcôve, deux chenets, une pince et une pelle, une table de nuit, deux petites tables, un fauteüil et six chaises de paille; sur la cheminée de la dite chambre à coucher est un petit trumeau affiché. Cette chambre est précédée de deux appartemens; l'un en formait la bibliothèque dont il a en notre présence rapporté les livres à la bibliothèque avant que nous procédassions au scellé cy-dessus énoncé; et l'autre pièce tapissée en vieille hautte lisse contient une table de marbre et son pied, avec une glace affichée surmontée d'une attique, et douze fauteüils de tapisserie, le tout laissé à la disposition.

Continuant nos opérations, dans la première *chambre des hôtes*, il s'est trouvé une tapisserie en haute lisse, un lit garni de son bois de lit, une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une mauvaise courte-pointe d'indienne avec

un tour de lit en serge bleüe, une table de nuit, une commode en chesne, six chaises et trois fauteüils en paille, un feu et un miroir sur la cheminée, une petite table couverte dans le cabinet dépendant de ladite chambre et un lit garni d'un bois de lit, une paillasse, deux matelas, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe avec un tour de lit en damascé et trois chaises.

Dans la seconde chambre, la première à gauche de l'escalier, une vieille tapisserie en haute lisse, un alcôve dans lequel est un bois de lit garni d'une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe, un tour de lit en siamoise flammée, une table de nuit, trois chaises, une table, un miroir sur la cheminée et un feu, et dans un petit cabinet, un bois de lit.

Dans la troisième chambre non tapissée, nous avons trouvé deux lits composés de chacun un bois de lit, une paillasse, deux matelas, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe, un tour de lit en siamoise rayée et flammée, et l'autre en damascé bleu, et en outre trois matelas, un lit de plume, trois traversins, deux couvertures de laine provenants de lits de domestiques, six fauteüils et un feu; lambrissé à hauteur d'appui.

Dans la quatrième et dernière chambre dudit corridor, un alcôve tapissé en papier, avec un tour de lit verd, l'impériale et dossier en soye idem, et deux vieux rideaux de camelot verd; le lit garni d'un lit à roulettes, une paillasse, deux matelas, un lit de plume, un traversin, une couverture de laine, une courte-pointe, une table de nuit, une autre table et son tapis, deux fau-

teüils, six chaises en paille, un feu, et dans le cabinet un vieux bois de lit.

Nous étant ensuite transportés dans la *cuisine*, nous y avons trouvé deux grandes tables et une moyenne, deux armoires et sur le haut d'une un garde-manger, un pallier de planches ; un tourne-broche en fer, la chaine et la broche, deux gros chenets, la pelle et la pincette.

Ensuite de la cuisine, à côté est un office dans lequel restent deux vieilles armoires en chesne et auprès de cet appartement est une grande salle lambrissée avec un buffet de service affiché.

Nous étant de là transportés dans un appartement au rez-de-chaussée, il s'y est trouvé un lambris en sapin et chesne placé en partie et deux grandes tables à manger. Nous avons apposé sur cet appartement le même scellé.

De là étant passés au *sellier*, nous y avons trouvé quatre grandes tonnes à guichet et trois tonneaux idem, le tout vuide, et nous en avons confié la clef et la garde audit sieur Boudard.

Ensuite dans la salle à droite en entrant, nous avons remarqué une glace sur la cheminée, une autre entre les deux croisées, toutes deux attenantes au lambris, ainsi qu'une tapisserie en vieille haute lisse, une table de marbre et son pied en bois; dans la pièce qui suit il y a un buffet de service enchâssé dans le mur.

Nous avons été de là dans la *buanderie*, qui contient trois tables, deux buffets, deux bois de lit et leurs paillasses, une chaudière d'airain, une cuve en bois, de laquelle pièce nous avons donné la clef audit sieur Boudard.

Nous lui avons pareillement remis celle de la boulangerie, qui renferme une table ronde, un paîtris et une pelle à four en bois.

Dans l'office ci-dessus cité s'est trouvé quarante-huit paires de draps, tant de maître que de domestiques, dont nous avons délivré vingt-quatre paires auxdits sieurs religieux, à raison de quatre paires à chacun; onze douzaines de serviettes, dont nous avons également délivré six douzaines à raison d'une douzaine à chaque religieux. Plus s'est trouvé dix nappes de maître et sept de cuisine avec dix doubliers, lesquels objets restants nous avons déposé dans la deuxième chambre des hôtes, à gauche de l'escalier, avec toute la batterie de cuisine et divers autres meubles de peu de valeur, et avons déposé dans ladite chambre les clefs des trois autres chambres d'hôte cy-devant décrites, et avons apposé le scellé sur la porte de ladite chambre, dont nous avons gardé la clef.

De plus il s'est trouvé dans la salle à manger vingt-deux couverts en argent, quatre cuillères à ragoût, une cuillère à potage et douze cuillères à café, et après en avoir délivré à chacun desdits religieux deux couverts avec chacun une cuillère à café nous avons mis le surplus dans la sacristie de haut que nous avons fermée et sur la porte de laquelle nous avons apposé le scellé, et nous sommes saisis de la clef.

Après avoir marché toute ladite maison nous n'avons vû rien en plus outre à répertorier, pour quoi nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal en présence desdits sieurs religieux et dudit sieur Boudard, lesquels l'ont signé avec nous; lesdits sieurs religieux nous ayant déclaré qu'ils n'entendent prendre aucune

charge de tous les effets généralement quelconques mentionnés au présent, hors ceux que nous leur avons délivrés pour leur usage personnel et journalier, et que chacun d'eux a porté dans sa cellule, de laquelle déclaration nous leur avons accordé acte, ayant chargé ledit sieur maire, ce acceptant, de la garde desdits scellés et confiant le tout à ses bons soins. Fait et arrêté double en l'abbaye du Val-Richer, le 5 décembre 1790.

Fr. CHATELAIN. Fr. DRUESNE.

CONSTANTIN. GERARDIN. DU BARRY. DU TEMPLE.

N. LION. G. BOUDARD, *maire*.

LACOUDRAIS l'aîné.

Cachet en cire rouge.

II.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ EN LA COLLÉGIALE DE CROISSANVILLE LE 6 DÉCEMBRE 1790.

Ce jourd'hui six décembre mil sept cents quatre-ving-dix, nous Nicolas Thibault Lion, membre du Directoire du district de Pontlevesque, et Nicolas Coudre Lacoudrais, négocians de la ville d'Honfleur, commissaires nommés par les administrateurs composant le Directoire du département du Calvados, en conséquence des lettres à nous écrites de Caën le huit novembre dernier, nous sommes rendus à la collégiale de Notre-Dame de Croissanville, diocèse de Bayeux où accompagnés de M. François Borel, maire de ladite paroisse (et de) M. Philippe Prunier, officier municipal, y avons été reçus par M. Jean-François Monpellier,

chanoine et trésorier de ladite collégiale, M. Jacques-Louis-François Méaulle et M. Noël Lemonnier aussi chanoines, lesdits sieurs chanoines assemblés extraordinairement en chapitre et après les avoir instruits de notre mission, lesdits sieurs chanoines nous ont représenté copie de la déclaration qu'ils ont faite le vingt-deux octobre dernier au Directoire du district de Pontlevesque des revenus du mobilier des titres et des charges de ladite collégiale, laquelle déclaration ils avaient précédemment envoyée à l'Assemblée Nationale sous la date du vingt février dernier, de laquelle il résulte qu'il n'y a aucun mobilier qui leur soit inutile n'ayant simplement que l'absolu nécessaire et par conséquent que nous n'avons rien trouvé sur quoi nous soyons dans le cas d'apposer le scellé, lesdits sieurs chanoines étant dans l'intention de faire le service divin comme par le passé conjointement avec M. le curé de ladite paroisse présent à ce procès-verbal, que ledit sieur trésorier nous a déclaré être seul logé sur un petit fonds d'environ une demie vergée, dans trois petites haîtres de maison au rez-de-chaussée, couverte en paille reconstruite à ses propres frais, ladite maison appartenant à ladite collégiale, ainsi que quatre petits bas côtés sous lesquels nous avons vu douze jeunes enfants auxquels ledit sieur trésorier enseigne la langue latine ;

Que M. Méaulle occupe une maison à peu près semblable, laquelle il occupe en qualité de chapelain de Mme veuve Bailleul ;

Que mondit sieur Lemonnier est logé à peu près de même par lad^e^ dame Bailleul et sous le même titre de chapelain, où ces deux Messieurs s'occupent, en outre

du service de l'église, à l'instruction de la jeunesse de la paroisse et des environs, ce que les trois susdits sieurs chanoines font gratis et sans salaires.

Nous nous sommes ensuite transportés à l'église, où nous avons trouvé, accompagnés des personnes cy-dessus énoncés, les vases sacrés et ornemens décrits dans leur susdite déclaration, de nous paraphée *ne varietur*, lesquels objets nécessaires au culte divin appartiennent en commun à la collégiale et à la paroisse, pourquoi nous les leur avons laissé libres.

Lesdits sieurs nous ayant fait l'ouverture d'une armoire affichée dans la sacristie, laquelle sert de chartrier et contient tous les titres de ladite collégiale, nous y avons, de la réquisition desdits sieurs chanoines et en leur présence, ainsi que de celle des soussignés, après l'avoir fermée avec deux clefs, apposé la même empreinte de celle au bas du présent, nous nous sommes saisis desdites clefs, ledit sieur trésorier ayant consenti de rester gardien dudit scellé.

Nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal fait et signé double, dont une expédition remise audit sieur Monpellier, en la susdite collégiale, le six décembre mil sept cents quatre-vingt-dix.

MONTPELLIER,
Che tr.

MÉAULLE.

LEMONNIER.

Ph. PRUNIER,
Officier.

J.-B. DANJOU,
Curé.

N. LION.

BOREL,
Maire.

Cachet.

LACOUDRAIS, l'aîné.

Francs-bouchers de Bayeux, 1480.

Nous publions aujourd'hui un manuscrit donné en 1823 à un sieur Joachim Seigle, de Bayeux, par un nommé Tassin qui lui-même le tenait d'un sieur Philippe, ancien boucher de cette ville. Aujourd'hui, ce petit chartrier est déposé à la bibliothèque publique dudit lieu et catalogué sous le n° 4.

C'est un petit volume, de vingt-deux centimètres et demi de hauteur sur quatorze centimètres et demi de largeur, relié entre deux ais de bois recouvert d'une forte peau jadis de couleur rouge et aujourd'hui presque blanche avec quelques taches rosées ; aux quatre angles et au milieu de chaque plat on remarque les traces de cinq ornements de cuivre ; le plat supérieur porte des traces de deux fermoirs dont il subsiste encore quelques restes au plat inférieur. On y compte 76 folios, dont les quatre premiers, ainsi que les onzième, quatorzième et cinquantième ont disparu : les derniers ne portent pas de numéros, ce qui rend impossible l'évaluation d'une dernière lacune entre le dernier acte transcrit et des formules de prières qui terminent le livre.

Deux charmantes miniatures occupent les versos des folios V et VII. La première représente le roi, vêtu d'une robe rouge, d'un manteau d'azur semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermine, avec collet ou pèlerine de même fourrure. Ce personnage est assis sur un trône surmonté d'un dais et tient un sceptre en la main gauche ; des hommes de loi et des huissiers l'environnent. Dans la seconde, la figure principale est encore celle d'un roi, saint Loys sans contredit, puisque

cette miniature se trouve au commencement des statuts de la confrérie. Une tenture rouge et or fait le fond du dessin : le roi est debout, tenant de la main droite un sceptre et de la gauche un gant rouge. Sept bouchers, revêtus de robes bleues et rouges, sont agenouillés devant lui.

Un certain nombre de folios sont enluminés dans leurs contours : ces ornements, empruntés au règne végétal, sont rehaussés de nombreuses dorures. Tels sont les folios V recto et verso, VII verso, XVII verso, XXV verso, XXIX recto, XXXII verso, XXXIV verso.

Chaque article des statuts commence par une lettre dorée et quelque peu peinte. Des lettres du même genre, mais d'une plus grande proportion se trouvent en tête des différents actes qui composent ce recueil : on en compte jusqu'à huit. Deux autres lettres renfermant des armoiries se trouvent au folio V, aujourd'hui le premier : l'une entoure les armoiries de France, d'azur à trois fleurs de lis; l'autre celles desdits francs-bouchers, d'azur, à la tête de bœuf d'or en chef, et à la marguerite d'or et de gueules en pointe, avec une hache et un couperet d'argent emmanchés d'or à dextre et à senestre.

A partir du folio LVI, les lettres ne sont plus enluminées, mais seulement peintes : on y rencontre tantôt une fleur, tantôt une tête, tantôt deux têtes adossées.

Cette double ornementation n'a rien qui doive nous surprendre, car ce cartulaire est de deux époques distinctes. Témoins deux collationnements que nous y lisons : l'un à la date du 1er octobre 1480, fait par Alain Hardi et Thomas Artur, tabellions royaux en la ville et banlieue de Bayeux ; l'autre à la date du 10 dé-

cembre 1607, fait par Jean Halley, sergent royal en ladite ville et banlieue, à la requête de Michel de Tour, eschevin hérédital des francs-bouchers.

Des 24 actes qui sont contenus dans le manuscrit, 19 appartiennent à la première période et 5 seulement à la seconde. Le plus ancien remonte à l'an 1431, et le plus récent est du 2 août 1593. Quelques-uns sont incomplets, par suite de la disparition de quelques folios.

On peut classer ces actes en 3 catégories : l'une comprenant les statuts de la corporation ; la seconde les lettres, requêtes, mandements, sentences et lettres-patentes confirmant lesdits statuts ; la troisième, composée uniquement des pièces de la dernière période, les sentences de première instance et d'appel d'un procès entre deux bouchers.

Tous ces documents d'un autre âge offrent un grand intérêt, non-seulement pour la ville de Bayeux, mais encore pour tout le pays situé entre les rivières de Vire et d'Orne et les vaulx de Souleuvre, car telle était la juridiction de la corporation des francs-bouchers. Sans parler des noms propres, de l'orthographe (?) d'alors, de l'écriture gothique, l'antiquaire trouvera des matériaux précieux sur les coutumes, la procédure et la jurisprudence du temps. Le document n° 13, émané de Henri, roi de France et d'Angleterre, montre avec quelle sollicitude les grands d'alors subvenaient aux misères et nécessités du pauvre peuple ; et nous rencontrons dans les autres actes les détails les plus curieux sur l'administration intérieure de ces communautés d'artisans, fondées sous l'égide de la religion. Les sentences de première instance et d'appel rendues en 1592 et 1593, entre Michel de Tour, les francs-

bouchers et Jehan Le Roy, établissent d'une façon indiscutable l'hérédité, en ligne masculine seulement, du titre d'échevin des francs-bouchers.

Pluquet a publié les statuts des francs-bouchers; mais, outre que cette brochure est aujourd'hui fort rare, l'auteur s'était contenté de mettre au jour cette seule partie du cartulaire publié aujourd'hui, laissant de côté les vingt-trois autres pièces qui, comme le verra le lecteur, sont dignes de l'attention de l'homme studieux. Nous croyons donc faire œuvre profitable en insérant à leur place ces statuts que peu de personnes connaissent et qui ne méritent pas l'oubli dans lequel ils sont tombés.

E. A.

En lan mil iiij [ct] iiij [xx] cest present liure e chartrier a esté fait par Jehan Leherpeur et Thomas de Tour, escheuins des frans bouchiers de Baïeux.

Par le conseil des escheuins et frans bouchiers de Baïeulx, a esté fait par grande délibéracion, pour le bien, prouffit, honneur et vtilité de la Confrarie Saint Loys de France, fondée en la parroisse de Saint Martin de la Porte audit Baïeux, et auxi pour la police du bien publique, et mesmes pour cognoistre les voyes manières et gouuernement qui doiuent estre en certainnes (choses) obseruées et gardées sur le fait du mestier de boucherie, jouxte les estatus et ordonnances sur ce faictes dancienneté, a esté ordonné que vng chartrier seroit fait, en quel seroient mis et escrips toutes les chartres, lettres, munimens et escriptures seruans en iceluy cas; por quoy ilz ont esté mis et escrips en ce présent chartrier, chascune lettre par ord[r]e, en la forme e manière qui ensuit.

1. Et premièrement, à tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan de Saint Fromond, lieutenant commis de noble homme Jacques de Cleremont, escuier, bailli de Caen, commissaire du Roy nostre sire, salut. Sauoir faisons que au jour duy quinziesme jour de juing, lan mil CCCC cinquante et trois, se comparurent et présentèrent deuant nous, en la cohue et auditoire du Roy nostre sire, les assises de Baïeux séans et par nous tenues, Jehan Leherpeur et Pierre Hue, escheuins des frans bouchiers de la boucherie de Baïeux, Jehan Le Bouchier, leur doien sergant en icelle boucherie, et plusieurs autres jurés et frans bouchiers dicelle boucherie en icelle ville e cité, lesquelz nous présentèrent certaines lettres roiaulx, à eulx ottroiés par le Roy nostre sire, à la conseruation du droit du Roy nostre dit signour, des habitans e demourans en icelle cité et du pais denuiron, et pour la police du bien publique principaument, ensemble certaines lettres de leurs droictures touchans iceulx priuilèges possession e iouissance, des informations et enquestes sur ce faictes et examinées par justice, et auecques ce les status, ordonnances e constitutions fais de long temps sur le fait du mestier de la boucherie et des manières voies et gouuernement que len doit tenir en icelle ordonnance et boucherie, jouxte ce que en vng chartrier est plus a plain fait mention, en nous réquérant lecture dicelles lettres status et ordonnances estre faicte en ces présentes assisses et autres droictures et ordonnances appartenans quilz auoient, obéissant nous informer deuement du contenu en icelles, se mestier estoit, et enseignié ne leussent; desquelles lettres roiaulx mandement et commission la teneur enssuit, desdictes lettres données

du duc de Normendie et aussi dune certaine lettre donnée de Pierres Bosquet, lieutenant général, de Guillême Bosquet, viconte de Baïeux, et dabondant des status et ordonnances, deffenses et constitutions par iceulx escheuins et autres frans bouchiers, borgoys e habitans de Baïeux, le tout deuement scellées, signées et approuuées en scel, signe et escripture. De ladicte lettre de commission la teneur enssuit. Et premièrement.

2. Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, au bailli de Caen, aux vicontes dudit Caen et de Baïeulx, et a tous noz autres justiciers ou officiers ou a leurs lieuxtenans et a chascun deulx sur ce requis, salut. Receue a nous lumble supplication de noz amez, les doien, escheuins, frans bouchiers, sergent et iurez du mestier de boucherie, entre la rivière de Vire et la rivière Dorne et les vaulx de Souleuure, et mesmement des demeurans en la ville et cité de Baïeux, contenant que de tout temps et ancienneté, moien[n]ant certaines grans charges en quoi lesdits supplians sont enuers nous tenus et redebuables, certains beaulx preuilèges, franchises et libertez ont esté donnés et ottroiez ausdis supplians par nos prédécesseurs roys de France, mesmement du temps et par feu le roy saint Loys, iceulx status et preuilèges touchans et regardans principalement la visitation, correction et pugnition des délinquens ou fait dudit mestier, ainsi qu'il est plus aplein contenu et déclarié esdis preuilèges status et ordonnances, pour obuier aux périlz, dangiers et inconuéniens qui pourroient auenir par négligence rapine e auarice de vendre mauuaises chars et autrement, donc pluseurs maulx et dangiers se eussent peu et pourroient ensuuir a tout

le peuple e a la chose publique; et desquelx status preuilèges et franchises lesdis suppllans tant par eulx que par leurs prédécesseurs ont joy e vsé plainement et paisiblement et iusques a ce que les Angloiz, nos anciens ennemis, qui ont tenu et occupé noz pais et duchié de Normendie. Pendant laquelle occupation, e a loccasion des guerres et mauuaise police qui estoit au pais, se sont aucuns dudit mestier efforciez tuer pluseurs bestes morines, malades du mor e de la pommelière et autres maladies, non dignes destre vendues, donc a loccasion de ce se sont eussuuiz et peuent eussuuir pluseurs grans maulx inréparables, et qui plus est, ne veulent aucuns diceulx bouchiers vendans char estre visitez voir leurs bestes boire ou mengier par lesdis escheuins et leur sergent, ainsi qu'il est accoustumé, en voulant tousiours ce perséuérer e continuer contre le bien de la chose publique, e en villipendant e non tenant compte desdiz status e ordonnances, et on grant grief, préiudice et dommage desdis supplians et de tous nos subietz demourans audit pais, et plus seroit, se par nous ny estoit pourueu de nostre remède e prouision de iustice, réquérans humblement iceulx. Pourquoy, nous, ces choses considérées, qui ne voulons telz faultes estre faictes on fait dudit mestier donc telz dongiers e inconueniens se peuuent enssuir, mais voulons les faiseurs estre pugniz e contrains à entretenir lesdis status e ordonnances, vous mandons e a chascun de vous, si comme a lui appartendra, commettons, se mestier est, pour ce que ce concerne tout le peuple demourans en vosd[its] bailliage et vicontez de Caen et de Baïeux, que sil vous appert deuement desdis status ordonnances libertez e franchises desdis

supplians, et que eulx et leurs prédécesseurs en aient joy, et que lesdis status soient au bien prouffit et vtilité du pais, vous iceulx supplians faictez, souffrez et laissiez joir et vser diceulx preuilèges, status, franchises e libertez, ainsi quilz ont faict dancienneté, en contraignant ou faisant contraindre tous ceulx quil appartendra a iceulx garder et entretenir, et ce, par les peines e contraintes en tel cas accoustumées, e autrement, par toutes voies e manières deues et raisonnables, et néant moins informez vous diligaument et secrètement ou faictes informer de e sur lesd[ites] faulses et délictez dessusd[ites] qui par cy deuant ont esté faiz e commis, et ceulx que par lad[ite] information ou autrement deuement vous en trouverez coupables adiournez les, ou faictes adiourner par deuant cellui de vous a qui la congnoissance en deura appartenir pour respondre, pour respondre aus[dis] supplians e a nostre procureur, à telz fins e conclusions que eulx et ch[asc]un deulx voudront prendre et esliere, voier declarer estre encouruz en lamende, et pour procéder en oultre selon raison. Car ainsi nous plaist estre faict, nonobstant quelxco[n]q[u]es lettres subreptices impétrées ou a impétrer à ce contraires. Donné à Paris, le dix[ies]me jour de nouembre, l'an de grâce mil CCCC cinquante et deulx, et n[ost]re règne le xxxj^e. Ainsi signé : par le Conseil, Lecornu.

Manque le folio xj, recto et verso.

3. .....sion et saisine de si long temps quil nest mémoire du contraire, et en vsant de leur d[ic]te possession lesdis frans-bouchiers ou aucuns deulx eussent prins sur Thomas de Beaumont char que il fut trouué vendant es halles de lad[ite] ville, pour aucun souspecon

que il auoient sur la dicte char, laquelle char par le commun des bouchiers veue en la p[rése]nce dudit Thomas; si comme lesdis bouchiers et ledit Thomas venoient chiez le preuost pour faire leur relation sur ce, led[it] Thomas sen fuy e sala rendre en son ordinaire, pour ce quil estoit clerc, auant que il eussent encore rendu le jugement, et fist ledit Thomas faire inhibic[i]on ausdis bouchiers que il ne meissent main en lui en vne grosse peine, et pour ce que ceste chose qui estoit realle touchoit n[ost]re droit, lesdis bouchiers se fussent de ce dolus requéra[n]s auor nostre procureur e conseil; et nonobstant ce que lesdis bouchiers dis[oient] que pour la possession que il auoient eu de si long temps et encores auoient e a eulx appartenoit tant seullement et pour le tout a veoir e jugier lad[ite] char et requéroie[n]t que la congnoissance leur en fut rendue, tu, de ta voulenté non deuem[en]t, commeiz a ce Guill[aum]e Aubin, lequel, lesdiz bouchiers non appellez, non ouyz e non soubzmettans eulx à ce, fist information sur ladicte char, laquelle apportée deuant toy tu as ouuerte et fait lire, sans ouir lesdis bouchiers en leurs raisons qui auecques ne si estoient submis ne ledit Thomas plus, e as jugié e fait jugier lad[ite] information et as assoulz led[it] Thomas de la mauuaistié de la dicte char et co[n]dempné les[dis] bouchiers en ses despens, e auecques ce, par ta force, las fait amender a lattourné desd[its] bouchiers contre sa voulenté, et pour ladicte amende as mis en prison led[it] attourné e lesdiz bouchiers, sur lesquelles choses faictes toutes non deuement, contre raison e coustume, e en empeschant lesd[its] bouchiers non deuement e de nouuel en leur dicte possession si comme il dient,

comme par la coustume du pais quant jugement ne fist sur ce assis e prononcié e[n]tre parties, eulx ou leur dit attourné ne peuent appeller ne mettre gaige plège, mais par voie de complainte e de suppl[i-cati]on peuent e doiuent auoir recours à Nous, leur sommes tenus pouruoir sur ce de remède conuenable si comme il dient, eulx nous ont supplié que nous leur pouruoissions dud[it] remède conuenable. Pourquoy nous te mandons que tu, appellez ceulx qui seront à appeller, se il tappert que il soit ainsi, tout ce que tu trouueras non deuement fait en ceste partie remet e fait remettre à estat deu, e déliure lesd[is] bouchiers de lad[icte] prison, si comme raison sera e a toy appartendra; et se il te vient sur ce aucune doubte ou obscur[i]té laquelle tu ne puisses bonneme[n]t déterminer, adiourne les parties au prochain eschequier à Rouen a aller auant sur ce, si comme raison sera, et certiffie la court de ce que fait auras sur ce. Donné à Paris, le xvj jour de freuier lan .....

Manque le folio xiv, recto et verso.

4. .....ter et voir les chars des bestes aumailles et de toutes autrez bestes qui estoient mises et exposées en vente es foires, marchiés et jours soubz sepmaine en lad[ite] ville et banlieue, pour le nourrissement et gouvernement de corps dom[m]e et de femme, e mesmes sur ceulx qui les vouloient tuer pour vendre, led[it] preuost ou pluseurs desd[its] francs-bouchiers ou leur dit serga[n]t les doiuent voir boire et mengier pour sauoir se elles sont dignes de estre exposées en vente, et se aucu[n] en estoit trouué vendant qui ne fussent dignes de estre exposées en vente, ilz les pouuent prendre e mettre en forfaicture; e le bouchier sur qui

icelle char estoit trouuée le deuoit traîner depuis le premier pas du com[m]encement du moustier de Saint-Martin-de-la-Porte de Baïeux tout au long de la rue de St-Martin et de Saint-Malo, et iusques oultre les sengles de Saint-Patrixe de Baïeux, et faire la fosse a icelle char enfouir et la mettre et couurir de terre en icelle fosse, et si deuoit estre ledit bouchier priué du mestier de boucherie et poier à la préuosté de Baïeux apparten[ant] au Roy nostre sire soixante soulz et vng denier tournois damende; et se on ne pouoit led[it] bouchier trouuer, lad[icte] char deuoit estre trainée par le bourrel ou par autre vil aux despens dud[it] bouchier e leuer icelle amende sur ses biens; et pour ce que samedy derrain passé ils auoient trouué Raoul Brichart, bouchier, vendant vne grant partie de la char dun beuf es halles du marché de Baïeux qui ne auoit point esté visitée par lesd[is] bouchiers, laquelle beste estoit mourue (*ou* morine) e malade de la pom[m]elière, qui nestoit digne de estre mise en vente, ils auoient prins e mis icelle char en forfaicture et co[n]dempné estre trainée par la manière dessusd[icte], et icelle char auoient baillée en garde en lostel de Raoul Trenchie, affin que pugnicion en fut faicte ainsi que dessus est dit, et pour icelle pugnicion faire estoient retournez deuers nous dimence derrain passé, et ces choses nous ont expos[ées], en requérant congié den faire faire la justice e pugnicion au cas apparten[ant], et aussi pour ce que ilz ne pouuoie[n]t recouurer ledit Brichart pour icelle char trainer que il leur fust presté l'exécute[u]r de la haute justice; esquelz frans-bouchiers, preuostz, escheuins et sergent nous auons respondu que sur ce aurions aduis aux gens et Conseil du Roy n[ost]re sire. Pourquoy

ils estoient au iour duy retournez deuers nous pour auoir sur ce responce; et q[ue] sur ce eusmes eu aduis à Allain Maillart, aduocat du Roy n[ost]re dit seigneur, Thomas Lebourg, lieuten[ant], commis de Mons. le bailli de Caen, Jehan Bréart, substitut du procureur du Roy, et a pluseurs bourgoys et conseulz de lad[icte] ville, cest assauoir a Pierres de Montfiquet laisné, Pierres Langloiz, Thomas Lecheualier, Julien Gautier, Noel Lebourgoys, Richart Dellon, Jehan Betton, Estienne Lagoelle, Vincent Maresq, Jehan de Couuert, Pierres Auaisne lesné, Thomas de La Bucaille, Robin Le Bourgoys, Robin Daniel, Pierres Tailleboys, Jehan Regnouart, Guill[aum]e Brabart, Michiel Galochy, Richart Le Conte, Robin Mosque, Michiel Le Terrier, Guill[aum]e Conseil, Symon Gautier, Pierres Turpin, Jehan Petignen, Jehan Henry e pluseurs autres bourgoys et marchans de lad[icte] ville et fausbourgs, et trouué les choses dessus d[ites] estre vraies et que autrefoiz ilz auoient veu le cas aduenir et en faire icelle pugnicion de lad[icte] char, ainssy que dessus est dit, et que il leur apparten[oit], et leur prestasmes pour ce faire l'exécuteur de lad[icte] haulte justice du Roy nostre souverain s[eigneu]r ou autres, mesmes qu'il nous apparut p[ar] rolles et escriptures anciennes qui furent leues en jugement que ilz auoient icelle droicture. Desquelles choses ilz nous requistr[ent] ces l[ett]res, q[ue] ottroiés leur auons pour leur valoir en temps e en lieu ce que raison sera. Donné en lan et jour dessus d[is]. Ainsi signé :

BETTON.

5. En lonneur de Dieu et de sa très glorieuse mère

et de feu saint Louis, feu Roy de France, vne compagnie et frarie fu establie anciennement en la parroisse Saint-Martin-de-la-Porte, dedens la cité de Baïeux, laquelle frarie est et doit estre maintenue par les escheui[n]s et frans-bouchiers de Baïeux, jurés sur le fait du mestier de boucherie, entre la riuière de Vire e la riuière Dorne e les vaulx de Souleuure, e mesmeme[n]t tant pour le bien prouffit honneur et vtilité des demour[ans] en icelle ville et cité, que comme pour le bien de la chose publique et obuier aux périlz, inco[n]uéniens et dangiers qui, par limpérice et ignorance de plusieurs vend[ans] char au détail, vsans dudit mestier, voulans estre maistres, sa[n]s estre examinés ne approuuez par les escheuins ou jurez dud[it] mestier en ce expers et congnoiss[ans], ainsi que a euix compette et appartient par succession de ligne, com[m]e plus a plein peut apparoir par les status et ordonna[n]ces cy-après desclairerez, iceulx escheuins e frans-bouchiers sont subgés maintenir e garder les status et ordonnances de lad[icte] confrarie, esliure e mettre chascun an deux faicturiers, lesquels sont tenus seruir a leur tour rend[re] compte de leurs receptes e mises ausd[its] frères et seurs, lan e jour réuolu. — Ite[m], vn ch[asc]un frère de la confrarie, le jour S[t] Louis, doiuent estre au seruice le jour et feste dud[it] saint e paier ch[asc]un vng denier doffrende ; et se aucun est defaillant, il doit vij d[eniers] damende pour conuertir au luminare et prouffit dicelle confrarie. Iceulx escheuins e fransbouchiers sont subgietz maintenir la kalende, cest assauoir vne lampe seruie duille, et faire ardre ch[asc]une nuyt en portail de léglise Saint-Martin-de-la-Porte de Baïeux, affin que se aucune personne dicelle ville auoit néces-

sité de feu ou clarté que ilz et ch[as]cun en puissent illecques recouurer; et icelle lampe (doit) estre a[l]-lumée aux vigilles e festes saint Martin, tant comme len dit le service. — Ite[m] doit estre mai[n]tenue aux despens de vn ch[asc]un dud[it] mestier vne torche de cire pesante cent liures, laquelle torche est ordonn[ée] ch[asc]un an pour conduire au clarté le précieux corps de n[ost]re S[eigneu]r en procession le jour e feste Sai[n]t-Sacrement. — Ite[m], est deu au Roy nostre s[ir]e, a receuoir par la main du preuost de la ville, treze gallons de tel boire comme est beu en icelle frarie pour ch[asc]une foiz qu'elle siet. — Ite[m], aux trois sergans d'icelle preuosté est deu leur disner auecques les frères e seurs, ou a ch[asc]un deulx gallons de tel boire comme est beu en icelle frarie pour ch[asc]une foiz quelle siet. — Ite[m], vng ch[asc]un frère ou seur dicelle confrarie sont tenus poier au Roy n[ost]re sire, a receuoir par la main du preuost de la ville, a la feste de lascen[sion] ch[asc]un cinq deniers tournois, e poier gambage, et partant sont quittez de toutes coustumes es lieulx e plaices dessus deuisés. — Ite[m] e[st] deu aux escheuins a ch[asc]un deux gallo[n]s de tel boire comme est beu en icelle frarie pour ch[asc]une foiz quel siet. — Ite[m], ch[asc]un frère ou seur doiuent a leur doien sergant ch[asc]un an deux deniers, moictié à Noel e moictié à la saint-Jehan-B[a]p[tis]te, auecques ce la plume e gresses du diner dicelle frarie et vng gallon de boire. — Ite[m], ce aucun frère trespassoit en sentence dexco[m]menge e il neust pas de quoy estre assoubz, les faicturiers sont tenus le faire as-souldre au dessoubz de vingt soulz aux despens de lad[ite] confrarie. — Ite[m], se aucuns frères ou seurs

trespass[oient] de ce siècle, le doien s[er]gant le doit faire sauoir aux frères e seurs, lesquelz frères sont tenus porter le corps du trespassé en léglise, estre au seruice et tineme[n]t, et poier ch[asc]un vng denier doffrende, et se il en deffault nul, ilz deiuent ch[asc]un deffaillant deux deniers d'ame[n]de à la confrarie; e pour le trespassé doiuent les faicturiers faire célébrer deux messes et baillier quatre cierges du luminaire, lesquieulx cierges doiuent ardre tant comme le corps sera sur terre, et doiuent les faictur[iers] faire porter la cloque, le tout aux despens dicelle confrarie, et est deu au doien sergant quartre deniers sur les biens du trespassé. — Ite[m], quant aucun vient pour apprendre ledit mestier en icelle ville, il doit pour son entrée une liure de cire pour emplier loiame[n]t au luminare dicelle frarie. — Ite[m], nul ne peult uendre char en détail en icelle ville et cité quil nait premier serui deux ans auesques maistre dud[it] mestier, et sil est ouurier, juré sur saintes euuangiles, p[rese]ns les dis escheuins et jurés que bien et loiament excersera dudit mestier jouxte e sellon les status e ordonnances dicelle ville et cité, [e] paira pour sa bienuenue et maistrie soixante soulz tournois, lesquels deniers s[er]ont emploiés au prouffit dicelle confrarie — Ite[m], se aucun de la ligne veult venir en dit mestier, pour sa bienuenue et maistrie paiera vingt soulz pour emploier au prouffit dicelle confrarie, et se aucun voul[oit] recuillir les fra[n]chises et il ne vsast du mestier, il sera quicte pour poier du vin auecq[ue]z lesd[is] frères et les deuoirs de la confrarie. — Ite[m], nulle personne dudit mestier ne doit exposer en vente en icelle ville nulle manière de char se elle na esté

mise en machacre dedens la cité, et ne doit nul dud[it] mestier mettre à machacre, pour exposer en vente en icelle ville, nulle char de beste aumaille que p[re]mier icelle beste ne soit visitée veoir boire ou me[n]gier deuant le portail de léglise Saint-Martin ou ailleurs end[icte] cité par lesd[is] escheuins, ou le doien sergant, ou aulcuns diceulx fransbouchiers, et se icelle beste boit ou mengue, elle doit estre escantillonnée en loureille, et doiuent iceulx jurez garder lescantillon pour e affin que eulx en puyss[ent] témoign[er] la vérité ou il appartend[roit], attendu le deu de leur office; et pour icelle visitation s[er]ont tenus poier ausd[is] escheuins dix deniers tournois. — Ite[m], que nulle p[er]sonne expose en vente nulle beste aumaille que il naport[e] la couroie dicelle beste en lad[ite] halle, affin que par les dis jurés elle puisse estre visitée. — Ite[m], nulle p[er]sonne dudit mestier ne doit exposer en vente en foire ou m[ar]chié, en la ville ou cité de Baïeux, char puante ou in[fe]sté par longue garde. Saucun en estoit trouvé saisy, il doit estre contraint par lesd[iz] jurés gettez ou faictez getter icelle char en la riuière; e led[it] malfaict[eur] dudit cas fera amende. — Ite[m], nulle personne dud[it] mestier ne doit exposer en ve[n]te en icelle ville nulle manière de char pour le jour qu'elle est mise en machacre, sinon au jour de foire ou de marchié, et se aucun en est trouué vendant à estal, iceulx jurés peue[nt] icelle char faire porter a lotel dieu aux pouures aux despens dudit malfaicteur. — Ite[m], nulle personne ne doit exposer en vente nulle char bourssouflée, ne char parée de gresse dautruy beste, sur peine damende et faire porter icelles chars a lostel dieu

aux pouures. — Ite[m], nul ne doit achater en vente nulle beste nourrie en hostel de barbier ne de sei-gn[eur], ne en maladerie de lèpre, ne nulle beste en téchié de morsure de loup, sur peine d'amende, de forfaicture et de pugnition corporeille. — Ite[m], nulle p[er]so[n]ne dudit mestier ne doit mettre à machacre ne exposer en vente nulle char de beste aumaille malade on entéchié du laucis qui est dit le mor, ne beste entéchié ou malade de la pom[me]lière, ou beste sans loy qui na point de gresse, ou beste qui de soy se laisse mourir et chiet du tac. Se aucun en est trouvé saisy, et icelle beste nait esté premier que la mettre à machacre, visitée ,et escantillonnée par lesd[is] jurés, celuy sur qui est telle char prinse entéchié daucu[n]es des maladies dessusd[ites] adiugié estre telle par lesd[is] jurés, ledit malfaicteur doit traîner icelle char depuis le premier pas du portal Saint-Martin du long de rue Saint-Malo oultre les sengles Saint-Patrixe, e illecques faire vne fosse pour icelle char enfouir et couurir de terre, ledit malfaicteur priué dud[it] mestier et poier soixa[n]te soulz vng denier tournois damende au Roy nostre sire, a recevoir par la mai[n] du preuost de la ville. Et se iceulx escheuins ou jurez, pour ce faire, ne pouoient recouur[er] led[it] malfacteur, il leur doit estre presté lexécuteur de la haulte justice, et doiuent estre en personnes iceulx jurez jusques a ce que icelle justice soit acomplie, et se aucun estoit deffaillant il deuroit deux soulz damende au prouffit de lad[ite] frarie; et le doit faire sauoir a vng ch[asc[un le doien sergant quant le cas soffre. Toutesuoies sil auenoit que aucuns desd[is] jurez vsant dud[it] mestier fust trouué vendant ou saisy de telle char, il luy doit estre dit vne ou deux fois par

aucun desd[is] jurez que il oste ou faice oster, mette ou face mettre tel char en tel lieu que iamais nen soit nouuelle, et se de ce faire est refusant, la justice en soit faicte comme dessus est dit; et pour icelle faulte forfait sa franchise pour lui e pour ses hoirs. — Ite[m], nulle personne dudit mestier ne doit mettre à machacre nulle beste malade du silc entre cuir et char, ne nulle beste pouruеu quil leur semble que elle soit entéchié de aucune desd[ites] maladies dessusd[ictes] ; et se aucun auoit fait quelque vil office ou escorchié aucunes bestes mourines, il ne doit estre resu ne besoignier dudit mestier. —Ite[m], se nul expose en vente char de porc soubsenié il la doit séparer davec lautre char, e icelle char de porc estaller sans linge, e se nul le fait autrem[en]t il doit icelle char porter ou faire porter a lostel dieu aux pouures, et le doien sergant doit auoir le linge de dessoulz, le tout aux despens du malfacteur. — Ite[m], vug ch[as]un desdiz jurez peuent pre[n]dre e arrester chacune char pourueu que il leur semble quelle ne soit pas suffisante ne digne destre exposée en vente, et premier que icelle char soit déliurée, elle doit estre visitée par lesd[iz jurez. — Ite[m], ch[asc]une femme deschevin ou franc-bouchier peult tenir en veufuage, ainsi que faisoit son mary pour lours que il viuoit, et se elle se marie, sa franchise ne lui doit valloir, et le doien sergant la doit rendre au preuost de la ville comme coustumière; et se le prochain et premier héritier à qui il compette par ligne ne fait requeste des dictes franchises, ses hoirs et successeurs en sont priués et forclos; et my doit nul estre receu, s'il nest de ligne, poier ces droiz et deuores a lad[ite] confrarie, jurer sur sainctes euuangilles que bien et loialment

gardera les status e ordonnances dicelle confrarie, p[rése]ns a ce lesd[is] jurés. — Ite[m], iceulx escheuins e frans-bouchiers doiue[nt] tenir leur chappitre chascune quinzaine, ou plus tôt se le cas soffre; et se aucun est adiourné au chappitre général il ny doit point deffaillir pourueu quil soit entre Vire et Orne; et se aucuns desdiz frères soit en marchandise, il sont tenus prester lun a lautre cinq soulz, et cellui qui les emprunte les doit rendre dedens deux jours, e cil deffault on peut faire vendre de sa char au prix desdiz v s[ols] t[ournois]. — Ite[m], se aucun dudit mestier plaide deuant lesdiz escheuins pour aucune cause touchante le fait du mestier seullement, se cest pour basteure ou pour iniure faicte en la halle de Baïeux, cellui qui enchiet pour iniure, doit deux soulz dame[n]de, se cest pour bateure, il doit dix s[oulz] damende, a emploier au prouffit de la confrarie, et de chascune querelle ausdis escheuins quatre deniers, et des amendes et faultes les peut justicier leur doien sergant. E se aucun va contre les status et ordonnances dessusd[is] on peut le tendre deuers le preuost de la ville comme coustumier, et priuer de la compagnie jusques a ce que du cas ait fait amende aux taux et ordonnance desdiz fréres. Les status et ordonnances cy dessus déclariées furent leues e publiées en jugement deuant nous, Pierres Bosquet, lieutenant général de Guillaume Bosquet, viconte de Baïeux, le xix[e] jour de nouembre lan mil iiij[c] trente et vng; et fut donné congié ausdiz frans-bouchiers et escheuins de jouir de leurs priuilèges e droictures, sellon les ordonna[n]ces dessus escriptes, en tous cas selon icel[les], quant le cas soffrera. Ainsi signé, Betton.

6. Lesquelles lettres status e ordon[n]ances dessus dittes a près ce que eusmes esté informés du co[n]tenu esd[is] lettres roiaulx touchan[t] les droiz, libertez, dignitez, franchises et prérogatives diceulz frans-bouchiers, aussi de la possession e joiassance dicelles droictures, et dabundant q[ue] cestoit chose raisonnable, juste et loialle pour bonne police et gouuernement mettre en ladicte cité, bien requis, e nécessaire estre fait se fait nauoit esté, qui de long t[em]ps a esté ainsy fait, maintenu e gardé, comme les bourgois et habitans dicelle cité nous ont rapporté, tesmoignié et relaté, e de tout le contenu esd[is] lettres roiaulx, en tant que suffire doit ; et furent leues à l'audience de la court notoireme[n]t e publiquement publiées esdittes assises en général ; et ce fait, commandé et enioint iceulz garder, tenir, enterignier e acomplir de point en point sans enfrai[n]dre, jouxte la forme et teneur diceulx status, articles, constitutions e ordonnances cy dessus déclariés, sur la peine donc en iceulx status est faite mentio[n], et affin que les diz status, articles, constitutions et ordonnances fuss[ent] mieulx et plus certainement entérigni[és], entretenus, gardez et acomplis, e que les transgresseurs et deffaillant diceulx soient pugnis par justice jouxte lesd[is] status et ordonnances, selon l'exige[n]ce des cas, et par loppinion des assiste[n]s estant esd[ites] assises, auons donné aud[is] escheuins, frans-bouchiers et jurez puissance de ioir et user de leurs diz preuilèges, fra[n]chises e droictures, sellon les ordonnances dessus escriptes, en tout cas selon icelles ordonnances et status, qua[n]t le cas soffrera et mestier sera.

Si donnons amendement e commission a tous e ch[asc]un des sergans dudit bailliaie [illegible] requé-

rons tous autres en aide de droit, q[ue] ausd[is] escheuins, frans-bouchiers e jurez, ou a leur com[m]is et deputez ne facent ou seuffrent, en excersant lesd[is] offices, estre mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, mais leur obéissent e entendent diligaument; et ces présentes faictes crier et publier ou il appartendra, en leur donnant aide et confort, se mestier est et requis en estes. Le tout fait en la présence de Pierres de Ruppaley, escuier, procureur du Roy n[ost]re s[ir]e au bailliage de Caen, et de Pierres Lengloiz, aduocat dicellui seigneur en lad[icte] viconté, Estienne Lagoelle, substitut, et autres officiers du Roy n[ost]re dit seigneur, et pluseurs autres bourgoiz de lad[icte] ville, c'est assauoir : Richart Bailleul, de Saint-Malo de Baïeux, aagié de soixante et dix ans; Andrieu Jaquet, de lad[icte] parroisse, aagié de soixante ans; Georget de Dieppe, de lad[ite] parroisse, aagié de quarante cinq ans; Robin Daguillon de lad[ite] parroisse, aagié de soixante e dix ans; Jehan Duparc, de lad[ite] parroisse, aagié de soixante e dix ans; Jehan Gocce, dicellui lieu, aagié de cinquante e cinq ans; Pierres Gosselin, de lad[icte] parroisse, aagié de cinquante ans; Louis Fiquet, de lad[ite] parr[oisse], aagié de cinquante cinq ans; Jehan Duhamel, de lad[ite] par[roisse], aagié de quare[n]te cinq ans; Renouf de Gainon, de Saint Saulueur de Baïeux, aagié de soixante ans; Jehan Galloppin, de lad[ite] parr[oisse], aagié de cinqua[n]te ans; Martin Piquot, de Saint-Laurens de Baïeux, aagié de soixante ans; Guillaume Boulart, de lad[ite] parr[oisse], aagié de quarente cinq ans; Jehan Duhamel, de la parr[oisse] Saint-Floisel, aagié de quarente cinq ans; Jehan de

Baïeulx, de lad[ite] parroisse, aagié de quarente cinq ans; Raoul Saussoye, de Saint-Patrixe de Baïeux, aagié de cinquante ans; Colin Le Bourgoys, de lad[ite] parr[oisse] aagié de quarente cinq ans; Jehan Vimarc, de Saint-Lou de Baïeux, aagié de quarente cinq ans. En tesmoing desquelles choses nous auons scellés ces p[rése]ntes du scel donc nous vsons en dit office, et pour greigneur approbation, y auons fait mettre le scel des obligations de la dicte viconté, en lan, jour et assises dessus dictes. Ainsi signé coll[ati]on faicte. Lefeure.

1 page blanche.

7. A tous ceulx qui ces lettres verront Jehan de Foulongne, escuier du Roy nostre sire, garde du scel des obligations de la viconté de Baïeulx, salut. Sauoir faisons que par deuant Alain Hardi et Thomas Artur, tabellions royaulx a Baïeulx, furent présens Jehan Le Herpeur et Pierre Hue, escheui[n]s des frans-bouchiers de la ville et fausbourgs de Baïeulx, e Thomas de Tour, Ernouet e Jehan Drurie, Benest de Vaulx, Guillaume Roisselle, Symon Heuste, Guillaume de Vaulx, Colin de Vaulx, Guillaume Drurie, et tous frans-bouchiers audit lieu de Baïeulx, pour eulx, establissans e faisans fors pour les autrez frans-bouchiers dicellui lieu, désirans augm[en]ter les biens de saincte église, lesqueulx, pour eulx et en dit nom, confessèrent auoir donné e omosné affin de héritage aux prest[r]es et clers deseruans Dieu en leglesie parrochiale Saint-Martin de la Porte dudit lieu de Baïeulx, partans aux obbis dicelle églésie, cest assauoir quinze soulx tourn[ois] de rente que ilz auoient droit dauoir e prendre, aux termes à Baïeulx acoustumés,

par la main de Ernouet Drurie et sa femme, sur tous leurs biens et héritages, par exécut[i]on, et les quieux quinze soulx tourn[ois] de rente iceulx escheuins e frans-bouchiers auoient aquis dicellui Drurie, pour luy et soy establiss[ant] pour sa dicte fem[m]e, ainsy quil est contenu es lettres dicelle acquisicion sur ce faictes et pass[ées] deuant Alain Hardi, tabellio[n] aud[it] Baïeulx, en lan mil iiij^{c} cinquante sept, le xxiij^{e} jour de nouembre, laquelle femme dicellui Drurie auoit du depuis ratiffié ladite vente, ainsy quil est porté par lettres passées deuant Alain Hardi et Thomas Artur, tabellions à Baïeulx, le iij^{e} jour de septembre, lan mil iiij^{c} soixante e quinze, q[ue] lesd[is] escheuins et frans-bouchiers en baillèrent présentement auxd[its] prestres e clers, pour ann[exe]r à ces présentes. Duquel don e omosne dess[us] d[its], lesdis donneurs se dessaisirent présentement, pour eulx (e) en dit nom, e en saisirent lesdis prestres e clers et leurs successeurs affin de héritage par ces présentes, en leur promettant garantir déliurer et deffendre, enuers tous e contre to[us], de leur fait et empeschement seulement. Moienn[ant] lequel don et omosne et auxi la som[m]e de cent soulz tourn[ois], que en ont données et omosnés, comptés et paiés, deuant lesdis tabellions iceulx escheuins et frans-bouchiers audis prestres et clers, et donc ilz se tindrent pour bien paiés et contens, vénérable et discrète personne, mess[ir]e Guillaume Vymarc, prestre, curé dudit lieu de Saint-Martin, Estienne Richart, Pierres Lescurey et Johan Daneelles, tous clers et partans aux obbis dicellui lieu, pour eulx, establis[s]ans et faisans fors pour les autres clers partans aux obbis de lad[icte]

église, promistrent, se submistrent et oblig[èr]ent, pour eulx et leurs successeurs en lad[ite] église, en lonneur e réuérance de Mons[ieur] saint Louis de France, donc la confrarie diceulx frans-bouchiers est fondée danciennelé en ladicte église, dire ou faire dire et cellébrer en icelle église, et auxi affin que iceulx escheuins et frans-bouchiers soient participans aux bienffais, prierres et orezons desdis prestres et clers et leurs successeurs, cest assauoir, la vigile de saint Louis de France, vespres, et le jour dicellui saint, messe à note, et ledit jour saint Louis, vespres des trépassés, et le jour de lendemain, messe de requiem, le tout à note. Et en cas que auc[une] diminuc[i]on vendroit de ladicte rente de quinze soulz tournoys, ou partie dicelle ne fust paiée a iceulx prestres et clers, lesdis prestres et clers ne cessorient pas pourtant a dire et continuer led[it] seruice, et ne pourr[oient] iceulx prestres et clers demandans aux dis escheuins et bouchiers autre fourneture de ladicte rente ne des arrérages qui deubx en s[er]oient, mes seullement pour[roient] p[ré]tend[re] vers eulx, en cas que toute ladicte rente s[er]oit p[er]due, a auoir paiement de la somme de cent soulx tourn[ois], et au dessoubz, a lequipollent de tant que il se deffaudroit de ladicte rente. Et à ce tenir, gar[antir], faire et accomplir de point en point, comme dit est, oblig[èr]ent lesdis escheuins e frans-bouchiers les biens et reuen[ues] de leur d[icte] confrarie, et lesdis prestres e clers les biens et reuen[ues] app[ar]ten[ans] a leurs dis obbis, p[rése]ns et avenir, ou quilz soient, renonchans ch[asc]un en droit soy à tout ce par quoy ilz pour[roient] aller au contraire. Et en cas que le cousteur dicelle

paroisse ne partiroit auxdis obbis, auroit xij d[eniers] tournois pour sa part. Et auxi le curé dicelle église aura du nombre dicelle rente per a deux clers. En tesmoing de ce, ces lettres sont scellées dudit seel, sauf autry droit. Ce fut fait le xxve daoust, lan mil iiij^{c} soixa[n]te saize, tesmoings Jehan Meslier et Estienne Le Viandier. Aprobo, Johan-Drurie, Colin de Vaulx et Guilleb[er]t ne[ueu]. Ainsy signées, A. Hardi, Artur.

8. Es assises de Baïeux, tenues par nous Girard Bureau, escuier, lieuten[ant] général de noble homme mons[eigneur] le bailly de Caen, le vij^{e} jour de juillet, lan mil iiij^{c} lxxvj, se présentèrent en jugement les co[n]silliers et gouuerneur de ladicte ville, et l'escheuin maistre et jurés sur le fait de la boucherie dudit lieu, lesquieulx nous exposèrent et distrent que co[m]bien que, selon les edis e ordonna[n]ces anciennement fays, pour le bien, prouffit, honneur et vtilité des bourgeois et habitans dicelle ville et du bien de la chose publiq[ue], fust deffendu a vng ch[asc]un de quelq[ue] estat ou condic[i]on que il fust, de non achater pour reuendre a regrat enparauant de leure de neuf heurez au matin aucunes viandes, par espicial touchant le fait du mestier de boucherie dudit lieu de Baïeux, néantmai[n]s ces choses, pluse[ur]s des gens diceluy mestier de bouchier achatoient, de jour en jour, pour reuendre à regrat enparaua[n]t dicelle heure de neuf heures, pluseurs derrées et marchandises touchant le fait dudit mestier, qui est[oient] direttem[en]t allé contre lesdis édis et ordonnances anciens, et en grant préiudence du bien de la chose publiq[ue], requer[ans] estre en ce mis prouis[ion]. Porquoy, après que eusmes sur ce eu conseil et admis aux assiste[n]s de la court, nous, par

loppinion et conseil des aduocas et procur[eu]r du Roy n[ost]re s[ir]e, et des consilliers et gouuerneur de ladicte ville, feismes crier et publier notorem[ent et publiquement a laudience desd[ictes] assises que nul de cy en auant ne achetast enparauant dicelle heure de neuf heures, pour reuendre à regrat, viandes ou chars, par espicial touchant le fait dudit mestier de bouch[ie]r, pour les inconueniens qui sen pourroient enss[uir], sur paine damende et forfaire les[dites] derrées et marchandises. Et fut donné en mandement et com[m]ission a ch[asc]un des serge[n]s dudit baylliage et aux escheuins et jurés dicelle boucherie ceste présente ordonna[n]ce et desclaration garder e entretenir, joux[te] et selon ce que dit est, et contraind[re] les délinquans a icelles entretenir par les termes et moyens que cy dessus déclaré par toutes voyes deues. Donné en l'an, jour et assises dessus dittes. Ainsi signé, J. Costart.

9. L'an de grâce mil iiij[e] soixante et vnze, le dixiesme jour de septembre, deuant nous, Martin Lemaire, escuier, lieuten[ant] général du viconte de Baïeux, se présentèrent en jugement Pierre Le Caué, substitu[t] du procure[u]r du Roy n[ost]re s[ir]e en la dicte viconté, Jehan Leherpeur, maistre escheuin e garde du mestier de bouchyer, en la ville et viconté dudit lieu de Baïeux, et Thomas de Tour factur[ier] de la confrarie Saint-Loys de Fra[n]ce, establie en léglise parroissial Saint-Martin-de-la-Porte dudit lieu de Baïeux, lesquels distrent et exposèrent en jugement, en la présence de Laurens Bénard, que combien que, par les estatus e ordonna[n]ces piéçà et dantiennelé fays par les progéniteurs du Roy n[ost]re s[ir]e touchant le fait dudit mestier, il fust et eust esté prohibé e deff

que nul ne se ingerast ou entremeist de vendre chair a détail en la ville e forsbours dudit lieu de Baieux que premier il neust s[er]ui le temps, paié le tribut contenu et descl[ari]é esd[is] status e ordonna[n]ces, e fait et acomply le contenu en icelles qui en la p[résen]ce dudit Laurens furent veues e leues en jugement, sur les paines contenues esd[is] status et ordonn[ances], et nonobstant icelui Benard, en allant direttem[en]t contr[e] la tene[u]r desdis status e ordonn[ances], aussi par attemptat, sans auoir fait ne acomply les choses en quoy il estoit subget, mis de son auct[orit]é plus[eu]rs bestes a machacre et la chair dicelles exposé en vendre, en quoy ilz disoient que il auoit grandement attempté, offencé et mesprins, prétendant v[er]s lui, sil confessoit quil en fist amende a justice, pour y auoir tieux droiz et int[er]estz que au cas app[ar]ten[oit], denyé ou mis en doubte, ilz le vouloient deum[ent] prouuer et enssaignier à icelui. Laurens Bénard, après quil oult veu auecquez son co[n]seil lesdis status et ordonn[ances], dist que sur ce ne vouloit sousteair aucun procès et fist amende à justice des entreprinses ou faultes par lui fet[t]es ou co[m]mises a lencontre dicelles ordonn[ances], et en oultre gaiga et obéy garder e entretenir f[er]mement de point en point iceulx status e ordonn[ances] selon leur forme et teneur, et faire e paier tout ce en quoy il est subget et tenu p[ar] icelles. Par quoy après que par nous il oult esté prohibé et deffendu audit Benard et tous aultres en général non attempter ne aucune chose entreprendre co[n]tre lesd[is] status e ordon-n[ances], icelles parties sen allèrent sans assign[acion] de jour e hors de procès. Desquelles choses iceulx sub-

stitu, escheuin et jurés dudit mestier nous requistrent cest memore qui leur fut octroyé pour leur valloir e seruir en temps e lieu ce quil app[ar]tend[ra]. Et fut donné en ma[n]dement e [com]mis[sion] a tous e a ch[asc]un des serge[n]s de lad[ite] viconté iceulx status e ordonn[ances] entretenir e mettre a ex[ecuci]on deue, selon leur forme e teneur, et a ce faire contraindre icelui Benard e tous aultres quil appartend[ra] par toutes voyes deues. Donné en l'an e jour dessud[is]. Ainsi signé, J. Dudoit.

10. Le mardi iij° jour de féurier (mil) iiij° lv, deuant nous, Guillaume Rat, viconte de Baieux, dénonchié a esté à justice par Jehan Leherpeur, escheuin des frans-bouchers de Baïeux, que en jour dier, enu[ir]on trois heures après midy, il se transporta en la halle de la bo[u]cherie dudit lieu de Baïeux, pour voir e visiter se, en icelle halle, il auoit aucune chair no[n] digne destre exposée en vente, à laquelle visitation fais[ant], il auoit trouué la fem[m]e de E[r]nouet Drurie, bouchier, saisie dun quartier et vne hangue de mouton, laquelle, pour ce que icelle lui sembloit estre de beste mourinouze et non digne destre vendue, il auoit prinse e arrestée, e icelle mise en garde jusques au jour duy au matin, auquel jour e heure, il a icelle chair monstrée à Symon de Tour, Jehan Muriel, Thomas Gigault, Colin de Vaulx, Rogier Le Frère, Jehan Lebouchier, frans-bouchiers, pour voir e visiter se icelle chair estoit digne destre vendue ou non. Par lesquels frans-bouchiers, tous acordablement, après qu'ilz ont esté par nous sur ce prins par serment, nous a esté rapporté que icelle chair nest digne destre vend[ue] ne exposée en vente e que icelle est de beste morinouze. Ledit Drurie apré-

hendé pour le cas dess[us]d[it], cognoissant icellui, a fait amende et obey jetter en lieux remotz et inhabitans lad[ite] chair, cognoissa[n]t icelle non digne destre vendue, laquelle p[ou]r ce faire lui fut baillié, en la p[résc]nce dudit Herpeur, escheuin dess[us] nom[m]é; laquelle am[ende] est et appartient, veu les ordonn[ances] et estatus aux[diz] bouchiers, au preuost dudit Baïeux. Ainsi signé dun paragreffe.

11. A noble homme mons[eigneur] le bailli de Caen ou son lieuten[ant], Rollant Fossart, sergent ordin[aire] du Roy n[ost]re S[ir]e en la ville et banlieue de Baïeux, honneur et réuérence auecq[ue]z tout[e] obéissan[ce]. Plaise vous sauor que de la partie de Ernouet Drurie me a esté p[rese]ntée certaine clamour de dolléan[ce] en fourme co[m]mune, donn[ée] de honnor[abl]e ho[mm]e Rogier de la Vallette n[ost]re lieutenant général, le vij^e jour de cest p[rése]nt moys de décembre, requis lexplaict[ier], e baillier plaiges dicelle p[ri]s[on] cest assauoir Guillemme Hauart et Henry Rallart donc je suis content; icelle dolléan[ce] obtenue sur Guillemme Rat, viconte de Baïeux et à linstan[ce] du p[ro]cureur du Roy n[ost]re dit s[eigneu]r ou son subtitu, de Jehan Leherpeur et Pierres Hue es nons q[ui]l se portent, par vertu de laq[ue]lle jay déliuré e mis hors des prisons du Roy n[ost]re d[it] s[eigneu]r ledit Ernouet qui en icelles auoit esté mis audit lieu de Baïeux p[ar] ledit viconte e détenu pour certain[es] faultes, déliez, abus ou offences que len disoit par luy auoir esté co[m]mises en fait de son mestier de franc-bouch[ier], en préiudice des ordonnances de la boucherie dudit lieu de Baïeux e du bien de la chose publique; et auxi ay fait les exploictz et aiornement dicelle don[n]é aux parties pour

co[m]paroir aux proch[aines] assises de Baïeux affin de procéder e faire sur ce que il appartend[ra] de raison. En tesmoing desquelles choses, jay sign[é] ceste présente r[el]a[ti]on et sellée de mon propre scel donc je vse en dit office, cy mis le iiij[e] jour de décembre, lan mil iiij[c] cinquante cinq. Ainsi signé : R. Fossart.

12. A tous ceulx qui ces lettres verront, Guilleme Rat, escuier, viconte de Baïeux, et commissaire du Roy n[ost]re s[ir]e en ceste partie, salut. Com[m]e Ernouet Drurie, du mestier de bouchier, soy disant lun des frans-bouchiers de la boucherie de Baïeux, eust puisnaguaires esté trouué saisi, en la halle dicelle boucherie, de certaine quantité de chars de mouton que l'en disoit estre enthéchié de maladie ou char morineuse non digne de estre exposée en vente, laquelle, veue et visitée par aucuns des frans-bouchiers escheuins ou gardes des ordonn[ances] jà piéçà faictes sur le fait du mestier de la boucherie en lad[ite] ville e viconté de Baïeux, auoit esté trouuée et rapportée telle que dit est, et que icelle char il voulsist oster de lad[ite] halle et mettre en tel lieu que jamais inco[n]uénient nen peust aduenir, en lui deffendant que uendue ne fust a nulle personne quelconq[ue], nom obstant lesquelles choses, ledit Drurie, en perséuérant de mal en pis, ou sa fe[m]me, auroient vendu icelle char ou aucune partie dicelle en allant directement contre les dictes ordonn[ances] et en transgressant icelles, en préiudice de la chose publique; pour laq[ue]lle cause led[it] Drurie eust esté aprochié e pours[uy] par Estienne Lagoelle, substitut en ladite viconté du procureur du Roy n[ost]re s[ir]e en bailliage de Caen pour en faire amende à tel fin q[ue] il appartend[roit], en la

p[résе]nce de Jehan Leherpeur et Perrin Hue, escheuins dicelle boucherie, adiointz ou dénu[n]c[i]ateurs, auecq[ue]z led[it] procureur. Sauoir faisons que es ples de la ville e banlieue de Baïeux, le vendredi xxviij^{e} jour de noue[m]bre, contin[ué]s du jeudi précédent desd[is] ples, lan mil iiij^{c} cinquante et cinq, veues par nous lesdictes ordonn[ances] qui furent leues a laudien[ce] de la court, en la p[résе]nce dudit Drurie, e linformac[i]on sur ce faicte auecq[ue]z la confession dicelluy Drurie prins par s[er]ment a dire vérité sur les choses dessus touchies, et par le conseil oppinion des saiges assiste[n]s e autres notables personnes esta[n]s auxd[is] plaes, pour ce que ledit Drurie ne voulut pas faire amende dudit cas, il fust mis en arrest et enuoié es prisons du Roy n[ost]re d[it] s[eigneur], à la requeste dudit substitud, pour le cas dessus dit, jusq[ue]z ad ce quil en eust fait amende, ou que autrement en fust ordonné. Depuis lesquelles choses ainxi faictes e aduen[ues] au jour duy, iiij^{e} jour [de] décembre, ledit Drurie, estant auxd[ites] prisons et détenu pour le cas dessus touchié, nous a fait requér[ir] en la p[résе]nce dudit substitut, estre receu a faire vne simple amende ciuille e sans priuac[i]on dudit mestier ne forfaicture de sa franchise et preuillège, outre, que desdites pris[ons] il fust eslargy à plèges : sur quoy nous, derechief prins laduis des assistens de la court, et trouué par iceulx q[ue] la requeste dudit Drurie ne luy estoit a octroier se il ne voulloit faire amende dudit cas à tel fin q[ue] il appartend[roit]. Pour quoy, veu loppinion desd[is assistens, mesm[ement] que ledit substitu e conseil du Roy ne se voulloient pas ad ce consentir, e que lesd[is] escheuins nestoient pas p[résе]ns, dit e déclairé fut par nous, viconte dess[us]

d[it] que led[it] Drurie demoreroit encore esd[ites] pris[ons] jusq[ue]z ad ce que autrement en fust ordonné, donc ledit substitu nous a requis ces lettres pour valloir en la matière en lieu et temps, comme il appartend[ra]. En tesm[oing] desquelles choses, nous auons scellé ces présentes du petit scel aux ca[us]es de lad[ite] vicon[té], audit jour duy iiij^e jour de décembre, lan dessus d[ict]. Ainsi signé : Foubert.

13. Copie soubz le petit scel aux causes de la vicontė de Baïeux. Henry, par la grâce de Dieu roy de France et Dengleterre, à tous ceulx qui ces p[rése]ntes l[ett]res verront, salut. Nous auons receu humble supplicac[i]on de Raoulet Brissart, bouchier, a sarge de femme et de trois petis enffans, à p[rése]nt demourant à Baïeux, conten[ant] co[m]me de sa jeunesse po[u]r aprendre a gaignier sa vie honnestement à la paine de son corps ainssy que ch[asc]un doit faire, il se fust mis a aprentis au mestier de boucherie en n[ost]re bonne ville de Paris, tant qu'il lui a esté receu et passé com[m]e expert ondit mestier, et com[m]e tel y a tenu estal, vendu et détallié chair plubliquement par pluseurs années, co[mm]e les autres bouchiers de Paris, sans repreche, e jusquez a deux ans ou e[n]uiro[n], que cuide[n]t mieulx gaengnier e proufiter ailleurs que a n[ost]re dicte ville de Paris e pour ce qu'il y a et afflue grant cantité de bouchiers, il e sa dicte femme sen allèrent demourer au dit lieu de Baïeux ou il auoit aucune congnoissance, et tantost après qu'il y fut arriué, il leua son dit mestier e marchandise de boucherie pour vendre char a détail, co[m]me les autres bouchiers dicelle ville ainssy co[m]me il auoit acoutumé de faire à Paris, et depuis y ait continué son dit mestier et marchandise plubli-



quement et nottorement par lespace de temps dessus dit, en acquérant les pocessio[n]s e saisines avecquez les franchises de bo uchier lui estant esdictes pocessions et saisines e en joissant dicelles sans empeschement, depuis la Saint-Marti[n] derrain passé il ait achetté vng beuf buuant e mengant e de bo[n]ne peusson, il fust tué pour exposer en vente ainssy quil est acoustumé à faire en tel cas, mais tantost après quil oult exposé en vente, vindre[n]t à son estal deux ou trois des bouchiers dicelle ville, lesquelz, sans sergent de justice, prindrent de fait deux ou trois pièces dicellui beuf et les fires trayner par my la ville co[m]me non vallable sellon les ordonn[ances] de ladicte ville e cité, disoit pour ce quil apparoit que dicellui beuf auoit tenu en son vivant a ses costés et que il auoit la po[m]melière, e depuis, de leur auctorité, retournèrent quérir le surplus dicellui beuf e cy firent ce que bon leur sembla, et si deffendirent audit supplia[n]t le vend[r]e e le détaill[e]r de lors en auant, dis[ans] que par les estatus et ordonn[ances] dudit mestier gardés en lad[ite] ville il deuoit auoir perdu ledit mestier jusques a ce que par nous il soit de ce réabilité, et pour doubte, icelluy supp[liant] que dor[es] cy auant il ne soit receu en icelle ville a vendre, détaillier char jusques a ce que par nous il soit de ce réabilité e releué ; par laquelle chose il nous a humblement supplié e requis que, attendu que a Paris qui est la principal ville e le chief de n[ost]re roy[au]me de France, e en la preuosté e vicomté dicelle, len ne deffend point vendre beuf puis il est beuant e menga[n]t et bien gras comme estoit le beuf dess[us] dit, et ny sont deffendues chars cy non celle qui sens, cest assau[oir], char puante, char

sans loy qui est entendue quelle nait point de gresse, chars nourries en maladderis de leppre, char nourrie de poisson, char nourrie en lostel de barbier, char qui a sil, char de beste qui ne boit ne ne mengeust, char de beste qui nest point saingnée, cest assauoir beste qui de soy se laisse mourir, e char de beste qui est morse du lou, et que des ordonn[ances] statuz et franchises de lad[ite] ville de Baïeux, qui sont autres que celles de Paris, il ne sauoit riens e ne luy en auoit riens esté monstré e quil estoit asses nouuellement venu demourer en ladite ville e pouoit pas qua[n]t il achata led[it] beuf congnoistre par dehors sil auoit la po[m]melière ou nom, par quoy il ny a riens de son meffait ou coulpe sy no[n] en tant que il lexposa en vente depuis que il luy fut apparu quil auoit la po[m]melière qua[n]t il lot tué, laquelle chose par les dictes ordonn[ances] status et franchis[es] donc il ne sauoit rien, comme dit est, il ne deuoit pas com[m]e on dit, Nous luy veullons de n[ost]re grace pouruoier sur ce. Pour ce est il, que nous, ces choses consid[érées], non voullans ledit suppl[iant] estre priué pour ce q[ue] dit est de sond[it] mestier ou il sest tousiours bien et doulceme[n]t maintenu e gouuerné à son pouoir, sans aucune repréhenc[i]on, en lonneur e réuérence de ce benoist semadi, veille de Pasq[ue]z, icellui suppl[iant], affin quil peust gaign[ier] la vie de luy, sad[ite] fame e enffans, e demour[er] en lad[ite] ville de Baïeux et y vend[re] e détailli[e]r char co[m]me il faisoit par auant ledit cas quemi, auons relevé e releuons de ce que dit est, e en tant que mestier est, len lui pardonnons en le réabilitant de grâce esp[éci]al par ces pr[ése]ntes à faire et exercer ledit mestier,

vendre e détaillier char co[m]me il faisoit par auant ledit cas quemi. Si donnons en mandement, par ces p[rése]ntes, aux bailli de Caen, viconte dudit lieu de Baïeux et à tous nous aultres justiciers, ou a leurs lieuxten[ans], p[rése]ns e aduenir, e a ch[asc]un deulx, sy co[m]me a luy appartend[ra] que, on cas dess[us] d[it], ilz faichent e laissent led[it] suppl[iant] joir e vser de n[ost]re p[rése]nte grâce, pardon, réabilitac[i]on e octroy, sans luy donn[er] aucun destourbier ou empeschem[en]t co[m]me que ce soit, au contraire lequel se mis y estoit pour ce nous veueillons est[re] osté e mis a plaine déliura[n]ce on p[re]mier estate deu; car ainssy nous plaist il estre fait, de n[ost]re dicte grâce, nonobstant quelxconq[ue]z l[ett]res surreptices e rigeur desdis statuz ou ordonn[ances] dudit mestier à ce contraires. En tesmóing de ce, nous avons fait mettre n[ost]re seel à ces p[rése]ntes, le xixe jour d'avril lan de grâce mil CCCC trente e vng, aua[n]t Pasques, et de n[ost]re règne le dix^{e}. Ainssy signé : Oger, es requestes par nous tenues, esquelles .... Noion e Paris, le chastellain de Beauuais, le p[re]mier p[ré]sident, les seigneurs de Co[ur]celles, Lilliadam, Clamecy e du Mesnil e pluseurs aultres estoient.

14. Es ples de la preuosté de Bayeux, tenus par nous, Thomas Le Ch[eua]l[ie]r, sen[esch]al dudit lieu, le samedi ixe jour de février la[n] mil CCCC liij apret ce que Raoul Bris, Jehan Lebrun et Estienne Ysabel, f[e]rmiers, pour lan derrain passé, de la coustume e ballage des draps e laines vendues en la ville e faubours de Baieux, dugne part, e Jeh[an] Fontaine, d'autre, se furent rep[rése]ntés pour procéd[er] co[m]me ilz deuroient sur le cas dentre eulx qui estoit sur ce que

lesd[is] fermiers auoient jà piécha fait conuenir e ap[ro]uchier ledit Fontaine affin qu'il obésist à leur paier les coustumes e hallages que ilz dis[oient] leur estre deues par ledit Fontaine a ca[us]e e par raison des derrées par luy vendues en temps e es mectes de leur d[icte] fermé, et avecquez ce leur paier les interestz a ce apparten[ant] a cause e par raison desdis coustumes; icellui Fontaine dis[oit] que a paier coustumes, hallages ne interestz il nestoit tenu en aucune manière, pour ce que il disoit estre quite, franc et exent, tant luy que ses semblables, à cause et par raison du mestier de franc-bouchier et de la france-boucherie de la cité e ville de Baieux, par ent[re] Vire et les vaulx de soubz leuure, de nom paier auchunes coustumes ne hallages, co[m]me icellui Fontaine en fist plus applain app[ar]er par lesdis l[ett]res, franchises e libertés sur ce faictes, par mye le double desquelles cest p[rése]nt est annex[é]; desquelles lettres, franchises e libertés icellui Fontaine fit app[ar]oir ausdis fermiers, icelles libertés e franchises deueme[n]t vérifiés et ap[rou]ués aux assises de Baieux, deuant le lieutenant de mons[eigneur] le bailli de Caen tenant icelles assises, lesquelles franchises e libertés dess[us] d[ites] furent bailliés aus d[is] fermiers a voir auecquez leur conseil, et en la p[rése]nce de Robert Dauiel, grant p[re]uost de ladite p[re]uosté de Baieux po[u]r ledit an, au recort duquel lesdis fermiers e preuost, en nom que dessus, ap[rè]s ce q[ue] ils ourent veu e visité lesd[ictes] franchises e libertés de ladicte franche-boucherie de lad[icte] chité et ville de Baieux, distrent q[ue] sur ce ilz ne voulloient plus soustenir aucun procès, et p[rése]nteme[n]t, en recougnoissant lesd[ictes] franchises e libertés dessusd[ites] desd[is]

frans-bouchiers e escheuins de lad[ite] ville e faubourg de Baieux, se désistèrent dudit p[ro]cès promett[ans] lesdis p[re]uost e fermiers q[ue] audit Fontaine ne à ses semblables frans-bouchiers e escheuins de lad[ite] boucherie, ilz, ne lun deulx, ne leur demanderont auchune chose a cause et par raison desd[ites] coustumes e hallages, ta[n]t de temps passé que aduenir, voullans e octrians lesd[is] preuost e fermiers q[ue] desd[ites] franchises e libertés dessusd[ites] led[it] Fontaine co[mm]e franc-bouchier, et les aultres ses semblables, frans-bouchiers e escheuins, jouysent e vusent po[u]r le temps aduenir plainnièreme[n]t et publiqueme[n]t, joux[t]e la forme et teneur desd[ites] franchises sur ce faictes e sauf le droit du Roy n[os]tre s[ir]e en toutes choses. Desquelles choses ledit Fontaine, ta[n]t en son no[m] q[ue] en no[m] desd[is] ault[re]z frans-bouchiers e escheui[n]s, nous requist cest p[rése]nt mémor[ial] q[ue] luy aduons ottrié po[u]r luy valler au temps aduenir ce q[ue] raison deura. Et oultre, pour gregneur ap[ro[bac[i]on et co[n]gneuss[ance], à n[ost]re requeste, y a esté mis le scel des obligac[i]ons de la viconté de Baieux en lan et jour dessusd[is]. Ainsi signé : T. Lecheuallier.

15. A tous ceulx qui ces l[ett]res verront, Estienne Barate, maistre e preuost des frans-bouchiers de la ville et forsbourgs de Baieux, salut. Sauoir faisons que nous e les frans-bouchiers dicelle ville e faubourgs de Baieux, cest assauoir Colas Leherpeur, Richart Auenel, Jehan Le Mesgre, Jourdain Lefauconnier et Thomas Denis e aultres frans-bouchiers de la dicte ville et faubourgs, auons accueillys e receus Raoul Trenchy e sa fe[m]me a cause delle, demourans en la paroisse Saint-Andrieu

de Bayeux, a estre frere e seur de la confrarie desdis frans-bouchiers, et nous ont fait s[er]ment de loyalme[n]t garder e tenir les drois, franchises e libertés de ladicte confrarie, et par ce no[us] voullons que ilz e leurs s[er]uiteurs puissent joyr et vser des libertés, franchises et dignités de ladicte confrarie co[m]me les autres fra[n]s-bouchiers dicelle confrarie, et sy les auons franchis de coustume entre Vire e Ourne, et voulu q[ue] ilz en soient frans e quictes en temps aduenir a cause de lad[i]cte confrarie, et de ce nous ont paié leur vinage et deuoirs de temps passé, e p[ro]mis a paier, po[u]r le temps aduenir, a nous e asdis frères leurs deuoirs co[m]me vng des aultres frères de ladicte confrarie. Donné pour tesmoing de ce soubz le scel de moy, ledit maistre e preuost, duquel je vse endit office le p[re]mier jour de nouembre l'an mil iiij^{c} vingt e trois (ladicte l[ett]re scellée et non signée). — 1 page blanche.

Manque le folio 50 recto et verso.

16. ..... à cause de Jehan Lef[eu]re, son père, Pierres Galiot, a cause de saff[emme], fille dudit Ernouet Drurie, Symon Heuste, a cause de saff[emme], yessue de la ligne de Jehan Le Herpeur, son aieul; Jehan Daniel, a cause de saff[emme], yessue de la ligne Regn[ault] Morin, Guill[aum]e Roxelle, a cause de saff[emme], yessue de la ligne de Huguelin Lerouxel; tous frans-bouchiers; la veufue de Jehan Fontaine, la veufue de Raoul Leherpeur, la veufue de Tho[m]as Lucas, la veufue de Robin de Vaux jouiss[ent] desd[ites] franchises ainsy que faisoient leurs deff[uncts] maris, joux[te] les estatus e ordonnance dicelle ville et cité de Baieux. — 2 pages blanches.



17. Copie. Jehan Artur, escuier, lieutenant g[é]n[ér]al du viconte de Baïeux, a ch[asc]un des sergens de la dicte viconté, et en leur absence, à Jehan Guillemecte à ce par nous co[m]mis, et a ch[asc]un deulx sur ce requis, salut. De la partie de Richart Lebourg[ois], marchant et vsant du mestier de boucherie en ceste ville de Baïeux nous a esté exposé et donné à entendre que en jour de vendredi derrain passé, il se transporta aux halles e m[a]rchié de Tréuières auquel lieu il acheta le no[m]bre de quatre bestes aumailles de Pierres Gosse pour icelles mectre en machacre et icelles exposer en vente en cette dicte ville de Baïeux, du nombre desquelles bestes en a esté aujourduy vne mise en machacre, et a louuerture dicelle beste a esté trouué certaine malladie laquelle on ne pouoit congnoistre par dehors, et pour ce que ledit Bourgois ne loseroit exposer en vente en icelle ville sans en faire plus ample visitacion, et que ledit Gosse soit ad ce appellé pour icelle voier et visiter par les jurés sur ledit mestier, sellon les ordonnances de ladicte ville, nous vous mandons que icellui Gosse vous adiournez bien et deuement à ce quil soit et co[m]paresse en jour de demain, dedens heure de douze heures, pour estre p[rése]nt a icelle visitant, sil voit que bon soit, e infimacion que vienne ou non, il s[er]a procédé par justice jouxte les ordonnances dicelle ville faictes sur le fait dudit mestier. Ce f[ai]ctes et gardes que deffault ny ait, en certiffiant justice de ce que fait en aures affin deue. Donné audit lieu de Baïeux, le merquedy vingt six[ième]e jour de juillet, lan mil quatre cens quatre vingtz. Ainsi signé, Artur.

18. Coppie. Pierres Gosse disigny, lequel, vendredi der-

rain passé, aux halles et marchie de Trévières, recongnult auoir vendu a Richart Lebourgois bouchier, le nombre de quatre bestes aumailles du nombre desquelles led[it] Bourgois en auoit mis lune en machacre laq[ue]lle sestoit trouuée entéchié de certaine maladie et par ce non exposée en vente, et pour icelle beste recongnoistre estre du nombre desdictes quatre bestes auoit fait adiourner ledit Gosse a comparoir au jour duy, deuant mons[eigneur] le vicomte de Baieux ou son lieutenant, lequel Gosse recongnoiss[oit] que il auoit vendu icelle beste qui lui fut présentement rendue, promectant que de la chair dicelle ne fera aucune vente ensemble ne par partie, pour ce que s[ell]ont les ordonnances de la ville de Baieux sur le fait du mestier de boucherie la dicte chair navoient pas gaignié estal, et pour les fraitz et missions enss[uies] à la cause dessus dicte, ledit Gosse les mist a la voullenté et ordonnance de Jehan Leherpeur, promectant tenir e sobliger. Fait le vingt sept[iesm]e jour de juillet, mil quatre cens quatre vingtz. Tesmoings Phelipin Renault et Alain Desmaires. Ainsi signez A. Hardi et dun paragreffe.

19. Collacion faicte aux originaulx des lettres e escriptures escriptes en cest présent liure et chartrier par nous, Alain Hardi et Thomas Artur, tabellions du Roy nostre sire en la ville et banllieue de Bayeux, au jor duy, premier jour doctobre, lan de grâce mil quatre cens quatre vingtz, et ausquelles l[ett]res e escript[ures] ainsi par nous collacionnés auons mis en la fin de ch[asc]une noz parragreffes. Et si auons approuué les ratures e gloses estantes esdictes lettres e escriptures signées de nosdiz paragreffes, ainsi qu'il enssuit : et

premièrement (suit une liste desdites ratures et gloses). Signé, A. Hardi et T. Artur (ces deux signatures sont autographes). — 1 page blanche.

20. Lan mil cinq cens quatre vingtz et douze, le jeudy p[re]mier jo[u]r doctobre, à Baieux, deuant no[us], Thomas Potier, escuier, licen[tié] aux loix, conseiller du roy nostre sire, sieur de Bapaulme et lieutenant g[é]n[é]ral ciuil et criminel en la vicontè dudit Baieux de mons[eigneur] le bailly de Caen. Lecture faicte en jugement du p[ro]cès clos par inue[n]taire au greffe de mo[n]dict sieur le bailly, entre Michel de Tour, franc bouchier, filz et héritier de deffunct Jean de Tour, son père, préte[n]d[a]nt droit à loffice et estat de l'vng des escheuins hérèditaux de Baieux, et en ceste quallité porteur de l[ett]res de rellief, dune part, et maistre Jean Le Roy, filz et héritier de deffu[n]cte Michelle de Tour, sa mère, e aussy héritier de deffu[n]cte Philippine de Tour, sa tante, lesdictes femmes filles et héritières de deffu[n]ct Thomas de Tour, leur père, de de son viua[n]t jouissa[n]t dudit office deschenin et en ceste quallité posséda[n]t à présent ledict office d'escheuin en ladicte boucherie, daultre, et les francz bouchiers desno[m]mez audict proceez de leur part porteurs de l[ett]res de rellief, d'une aultre part, sur quoy lesdictes parties auoient esté ouyes et sestoit ensuyuy sente[n]ces les huict e vingt neufième jo[u]r de januier, lan mil v^{c} iiij^{xx} vij par lesquelles ledict Le Roy auoit esté maintenu en la possession et jouissance dudit office et estat descheuin p[ro]uisoirement, et en bailla[n]t cauptio[n], au p[ré]iudice dudit de Tour e desd[is] francz bouchiers, saouf la questio[n] en principal, sur quoy ilz auoyent esté reglez a escrire e[n]

cayer ordinaire ; Pourquoy led[it] de Tour auoit baillié son propos et po[u]r icelluy sestoit aindé de la coppie desdictes l[ett]res royaulx par luy obtenues le quatorz[iesm]e jo[u]r doctobre mil cinq cens quatre vingtz et sept, le co[n]tenu ausquelles il auoit voulu prouuer de la coppie des lhotz et partages faictz par Thomas et Jean dictz de Tour, frères, de la succession de deffu[n]ct Martin de Tour, leur père, du xv[e] jo[ur] daoust mil iiij[c] lxxviij, contena[n]t comme Pierres Huc, lun des escheuins de ladicte boucherie auoit remis ledict droit d'escheuin entre les mains des francz bouchiers offin di pourvoir au proffit et ho[n]neur dudict estat, attendu que po[u]r son antiquité et descrepitude il ny pouuoit pl[us] vacquer, lesquelz francz bouchiers eslire[n]t Thomas de Tour, l'vng desdictz francz bouchiers pour en jouir luy et ses hoirs masles, par le moyen duquel contract ledit de Tour a soustenu que les femelles sortissantes l'hoirrye dudict Thomas de Tour en estoient exclutes et ny pouuoie[n]t préte[n]dre aulcu[n] droict ; or voulloit led[it] de Tour prouuer que dud[it] Tho[m]as de Tour estoit sorti e yssu Martin de Tour, dud[it] Marti[n] sont sortis Tho[m]as e Jean desquelz, a scauoir dudict Thomas sont sorties Philippine et Michelle, ladicte Philippine marié[e] à Jacq[ue]z Ricte[n]s, et ladicte Michelle a maistre Rogier Le Roy, duquel mariage est sorty m[aistr]e Jean Le Roy possédant ledit estat d'escheuin, et dudict Jean de Tour, frère dudit Tho[m]as sont yssus Jacques à présent décédé et ledit Michel de Tour, pretenda[n]t droict au dict estat d'escheuin, par le moyen de laquelle généalogie ledict de Tour auoit soustenu que co[m]me esta[n]t masle yssu des hoirs masles et suy-

uant l'inten[ci]on dudit contract de lan mil quatre cens soixante et dix huit, il debuoit estre enuoyé e[n] la possession et jouissance dudit estat et office d'escheuin auecques restitu[ci]on de fraictz, despens, dommages et interestz, attendu que ledict Le Roy comme yssu de femelle ny peult préte[n]dre aulcu[n] droit, et que la possession que ledit Rictens auoit eue au nom de la dicte Philippine, sa femme, pe[n]dant le temps de sa minorité ne lui peult préiudicier, veu ses l[ett]res de rellief qui[l] a obtenues dedens les vingt neuf ans de la reception dudict Rictens et dedens lan de la reception dudit Le Roy qui nestoient que vsurpateurs dudict estat, sestant aindé de plusieurs aultres pièces et raiso[n]s me[n]tionnées aud[it] propos par le moyen desquelles il auoit soustenu que la dicte sentence prouisoire donnée à son préiudice debuoit estre rétractée et qu'il debuoit estre envoyé en possession et jouissance dudit estat co[m]me vray et légitime titulaire auecques leffect au cas appartena[n]t; et par lesd[is] francs-bouchiers, de leur part, pour le soustien de leurs lettres baillé propos par lequel ilz se so[n]t aindés desdictes lettres dabtées du dernier jo[u]r d'octobre mil cinq cens quatre vingtz et six, aya[n]tz vo[u]llu prouuer leno[n]cé dicelles, par le moyen desquelles et des pièces produictes par led[it] de Tour, speciallem[ent] dud[it] contract de lan mil iiij[e] lxxviij, par le moyen desquelles pièces ilz ont soustenu que led[it] Le Roy doibt estre éuincé et débouté dudict estat et office d'escheuin et que led[it] Michel de Tour doibt estre enuoyé en la possession et jouissance co[m]me a luy apparte-na[n]t, et en cas que par justice fust trouué que led[it] de Tour ne fust a ce recepuable, ilz debuoient estre

permis a faire élection d'vn dentreeux suyuant leurs statuz et ordonnances po[u]r jouir dudict estat et ainsy lont conclud auecques interestz et despens ; et par led[it] Le Roy baillé respon[ce] ausdicts propos et par icelle remonstré que les dictz de Tour et francz-bouchiers se voulloie[n]t inuestir de sond[it] estat par colusions quilz faisoient ensemble, que ledict estat estoit héréditai et succédé a ses prédessesseurs, au droict desquelz et comme leur héritier, il estoit fondé audict estat et office, que ledict de Tour ny pouuoit prétendre aulcu[n] droit, veu la longue possessio[n] en quoy ses prédécesseurs et luy estoient fondez qui estoient plus que quadragénaire, ai[n]sy quil auoit offert prouuer, pour quoy le dict de Tour sur son action qui estoit simple possessoire ne le pouuoit inquiéter a prése[n]t veu sa longue possession, et ny seruoit de rie[n]s la coppie de coppie d'vng contract de lan mil quatre cens soixante e dix huict, par lequel il estoit porté que ledict droit descheuin auoit esté donné audict Thomas de Tour et a ses hoirs males par lesdicts francz bouchiers, attendu q[ue] lon ne doibt auoir esgard a ladicte coppie po[u]r en tirer vn droict héréditai comme si cestoit un contract en forme p[ro]bante et aute[n]ticque et ainsy l'auoit soustenu, joing que audit Thomas de Tour auquel ledict droit d'escheuin fut donné auoit succédé Martin de Tour son filz, audict Martin Thomas de Tour filz aisné dudit Martin auoit succédé audict estat d'escheuin, auquel Tho[m]as la mère et la tante dudict Le Roy auoient succédé, et ledict Le Roy au droit de ses dictes mère et tante, nestant chose nouuelle que les femmes puissent succéder au dict estat, ne quil soit besoing estre franc bouchier po[ur] y paruenir, veu que ceulx qui

possèdent le segond estat d'escheuin ilz possède[nt] a droit successif et par la succession de femelles, et ne sont et nont esté fra[n]cz bouchiers ny du mestier de bouchier, n'ayantz jamais esté inquiettez e[n] leur droict et possession, comme n'auoit esté le dict Le Roy ny ses prediscesseurs, jusques a présent qu'il auoit voulu rendre justice plus curieusement ausdictz bouchiers que lon nauoit fait po[u]r le passé et leur faire obseruer et maintenir leurs statuz et ordonnances ce qui auoit esté cause du prése[n]t procès, pourquoy ledict Le Roy auoit soustenu, veu ses longues possessions, tant au bénéfice de ses prediscesseurs que de luy, que co[m]me vray titulaire possesseur dudict estat, lesdictes sente[n]ces prouisoires données a son bénéfice debuoient estre co[n]-firmées auecques les interestz et despens; et par leurs réplicques et dupplicques persist[èr]ent à leurs premières raisons et austres raisons portées par icelles, et par leurs élections et co[n]clusio[n]s chacu[n] de soy co[n]-clud en preuue a faire de ses faictz affermez po[u]r joindre auecques leurs droicts; sur la varietté desquelles sestoit ensuyuy se[n]ten[ce], le vingt quatr[iém]e jo[u]r d'octobre mil cinq cens quattre vingtz et vnze, par laquelle les dictes parties auoient esté appoinctées en droit et jugement, pour lequel leur estre rendu ilz auroient clos leurs pièces et escritures chacun de leur part au greffe et le tout distribué à maistre Estienne du Hamel, escuier, licentié aux loix, lieutenant de Monsieur le viconte de Baieux po[u]r en f[er]e son rapport, suyuant l'oppinion duquel et de maistre Guillaume Dauot, escuier, licentié aux loix, conseiller assesseur en ce siège, Richar Malherbe, escuier, licentié aux lois, lieutenant g[é]n[é]ral dud[it] sieur viconte, Jean Le Terrier, conseiller

assesseur, Geruois Vérard, Guillaume Conseil, Guillaume Auaine, escuier, Michel Regnard, Guillaume Fremo[n]d, Pierres Geruois, Guille Dupont, François de Cures, escuier, Jacob Ouenne, Jean du Fresne, Philbert Desterville, escuier, Rémon Adeline, Michel Lefillastre et Tho[m]as Baril, aduocatz, tous vniformes réservé deux, Nous auons dict et ordonné que lesdictes deux sentences provisoires de huict et vingts neufième jo[u]r de janvier mil cinq ce[n]s quatre vingts e sept seront rétractées, et en refformant icelles, suyua[n]t laduis que dessus, veut ledict contract de lan mil quatre cens soixante e dix huict et lettres obtenues par led[it] de Tour et ce qui est porté par led[it] proceez, nous auons icelluy de Tour envoyé en la possession et jouissan[ce] dud[it] office et estat d'escheuin, aux dignitez, proffictz et charges en despe[n]dentz auecques restitu[ci]on des fruicts perceux empeschez perceuoir depuis la significa[ci]on desd[ites] l[ett]res et sans despens; et po[u]r le regard desdicts francz bouchiers enuoyez hors de court et de procès sa[n]s despe[n]s. Et a esté taxé aud[it] du Hamel po[u]r auoir veu ledit proceez, dicelluy faict son rapport, faict et dressé la minutte de ce prése[n]t la somme de vingtz livres t[ournoi]s, et paiées e adua[n]cés par le dict de Tour donc resco[m]pen[se] luy a esté adiugé sur ledit Le Roy. Et donné en mandeme[n]t et co[m]missio[n] à chacun des sergentz de lad[ite] viconté le co[n]tenu en ce présent mettre a deue e entière ex[écuci]on, jouxte sa forme e teneur, ainsi qu'il appartiendra par raison. Donné co[m]me dessus signé, Pielleucet. En marge est escrit: po[u]r ledict de Tour. La minutte signée du juge et du Hamel.

21. Prononcée deuant nous led[it] Pothier, esceiur, lieutena[n]t dessusd[it] auiourd'huy mardy sixième jo[u]r d'octobre, lan mil cinq cens quattre vingtz et douze, en la présence desdictes parties ; de laquelle senten[ce] le dict Le Roy a dict quil ce portoit p[o]ur appella[n]t et assigna[ci]on faicte ausd[ites] parties à comparoir à la court de parleme[n]t de p[rése]nt séant à Caen aux prochains jours ordinaires du bailliage, po[u]r sur ladicte appella[ci]on leur estre faict droict ; de laquelle appella[ci]on poursuiuir et mener affin. Il a esté applégé par Henri Lastelle, ce que led[it] Le Roy et plège ont signé à la minutte de ce présent. Faict comme dessus. Ainsy signé, Pielleué. — 1 page blanche.

22. Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Nauarre, à tous ceulx qui ces présentes l[ett]res verro[n]t, salut. Scauoir faisons que eu la cause dévollutte en n[ost]re court de parlement entre m[aistr]e Jean De Roy, filz e héritier de deffu[n]cte Michelle de Tour, sa mère, et de Philippine de Tour, sa tante, appellant de sentence donnée par le bally de Caen ou son lieutenant à Bayeux, le premier jour d'octobre mil cinq cens quatre vingts e douze, et en principal défendeur, dune part, et Michel de Tour, franc boucher en la ville de Baieulx intimé, et audit principal demandeur po[u]r estre enuoyé en la possession de l'estat et office d'escheuin des francz bouchiers de la boucherie dud[it] Baieux, daultre part ; veu, par nostre d[ite] court : le procéez par escrit dentre lesdictes parties receu en icelles po[u]r jugier ; acte de la réception d'icelluy du dix septième de décembre dernier; sentence dont est appellé dudict premier d'octobre mil cinq cens quatre vingts douze, par laquelle il est dict

que les deux sente[n]ces, des huict e vingts neufième jour de januier mil cinq cens quatre vingts sept, seroient rétractées et en refformant icelles, veu le contract de lan mil quatre cens soixan[te] dix huict e lettres obtenues par ledit de Tour, icelluy de Tour enuoyé en la possession et jouissance dudict office et estat d'eschevin, aux digni[tés], proufits et gaiges en despe[n]dans, auec restitu[ci]on de fruicts perceux et empeschez percepuoir depuis la significa[ci]on desd[ites] l[ett]res et sans despens, et pour le regart desdiz francz bouchiers enuoyez hors de court et de procez, sens despens; aultre sentence donnée par ledit bailly ledit huict[ièm]e ja[n]vier mil cinq cens quatre vinglz sept, par laquelle il est dict que p[ro]uisoirement, et en bailla[n]t cauption, sy faict nauoit esté, ledit Me Jean Le Roy serait maintenu en l'exercice dudict office estat d'escheuin au p[ré]iudice dudict de Tour, lequel pour le soustien de ses dictes l[ett]res apporteroit propos; aultre se[n]tence du vingts neuf[ième] januier audict an, donnée entre led[it] Le Roy, escheuin, et les franz bouchiers dud[it] Baïeux, par laquelle il est dict, veu les l[ett]res obtenues par lesd[is] francz bouchiers et deffense prinse d'icelles, que leurs instances et celle dudit Michel de Tour, sur lenterinement par luy prétendu de ses d[ictes] l[ett]res estoient déclarés joinctes, icelles parties mesmes le substitud de nostre procureur général appoinctez a escrire, la possession tena[n]te au bénéfice dud[it] Le Roy, p[ro]uisoirement, sur quoi ils sont re[n]uoyez procéder aux assises dud[it] Baïeux; l[ettr]es obtenues en la cha[n]cellerie, à Roue[n], par ledict de Tour, le xiiije jour d'octobre mil cinq cens quattre vingts six, po[u]r estre enuoyé en la possession dedict estat d'es-

chevin des francz-bouchiers que tenoit ledit Le Roy; exploit d'icelles; procees verbal de Mᵉ Guillaume Dauol, assesseur aud[it] Baïeux, du viijᵉ juin, m vᶜ iiijˣˣ xj, de la collacion faicte par deuant luy, présence dud[it] Le Roy, des pièces dud[it] de Tour, desquelles il entendoit saider en production à l'enco[n]tre dud[it] Le Roy, entre autres dune coppie dun co[n]tract passé deuant les tabellions de Baïeux, ledit xxviije jour doctobre, m vᶜ lxxviij, contena[n]t co[m]me Pierres Hoe, escheuin desdictz francz bouchiers, po[u]r son antiquité leur avoit faict delaiz de son d[it] estat et offices d'escheuin po[u]r y pouruoir d'homme capable, auquel, suyua[n]t ce, iceulx francz bouchiers auoie[n]t no[m]mé et estably led[it] Tho[m]as de Tour po[u]r en jouyr aux droits et priuillaiges en deppenda[n]tz po[u]r luy e ses hoirs masles, ladicte coppie collatio[n]née par deua[n]t les tabellions de Baieux, le iiijᵉ jo[u]r de noue[m]b[re] m vᶜ iiijˣˣ et six, et trouuée conforme a lad[ite] première coppie colla[ti]onn[ée] sur loriginal produict par Thomas de Tour, le pénultième januier m vᶜ xxxij; un cahier de coppies de plusieurs pièces extraictz tant des statuz que du liure de la conf[r]arie desd[iz] francz bouchiers collationné le dix neuf[ième] januier m vᶜ iiijˣˣ viij; contracts de lhotz faictz entre ledict Tho[m]as de Tour, ayeul maternel dud. Le Roy, dune part, et Jean de Tour, son frère, père dudict Michel, daultre, passé deuant les tabellions de Baieux, le xvᵉ d'aoust m vᶜ xxxj; aultre co[n]tract passé deuant les tabel[lions] dud[it] Baieux, le xxvᵉ d'apuril m vᶜ iiijˣˣ ij, contenant la choisie des partages faictz entre led[it] Michel de Tour et Jean de Tour so[n] frère; acte de la réceptio[n]

dud[it] Michel de Tour a lestat de franc-bouchier aud[it] Baieux, du xij^{e} de noue[m]bre m v^{e} iiij^{xx} ; attesta[ti]on desd[iz] francz-bouchiers du xviij^{e} d'octobre m v^{e} iiij^{xx} six co[m]me ledit Michel de Tour est filz dudit Jean de Tour, icelluy Jean de Tour, filz de Martin, lesquelz co[n]sentent led[it] office deschevin estre conféré au d[it] Michel de Tour ; coppie du[n] contract passé deua[n]t les tabellions de Baieux, le troiesi[esme] jo[u]r d'apuril mil cinq cens soixante cinq ; acte de la reception de Jacques Riquetens par deuant Jea[n] Guillemette a lestat d'escheuin, le tiers jo[u]r d'octobre mil cinq cens cinquante sept ; prise de possession dud[it] Le Roy dud[it] estat d'escheuin, le xxiiij^{e} d'octobre mil cinq cens quattre vingtz cinq ; coppie darrest de nostre d[ite] court donné sur expédient passé entre led[it] Le Roy et Me Jean Le Maigre, le xixe de may mil cinq cens iiij^{xx} vj pour led[it] office d'escheuin ; plussieurs procédeures faictes par deua[n]t led[it] bailly contre lesd[iz] francz bouchiers et le Tour sur la représenta[ci]on des originaux donc ilz auoient produictz les coppies ; deffautz sur eulx obtenuz par led[it] Le Roy au greffe dud[it] bailly ; autres procédeures faictes po[u]r la conserua[ti]on dudict estat d'escheuin et droutz qui en deppe[n]dent tant par ledit Riquetens que led[it] Le Roy ; l[ett]res obtenues par lesd[is] fra[n]cz-bouchiers, le dernier jo[u]r d'octobre mil cinq cens quatre vingtz six pour estre rebuez de la réceptio[n] tant de Jacques Riquetens que dud[it] Le Roy ; escritz desd[ites] parties en propos, respon[ses], replicques et dupliques ; actes dappoinctement en droit du xxiiij^{e} d'octobre mil cinq cens quattre vingtz vnze, pièces nouuelles respectiuement produictes par lesd[is]

Le Roy et de Tour; arrest de nostre d[icte] court du xviij[e] de may mil cinq ce[n]s quattre vingtz traize, par lequelles moye[n]s de faulx baillez par led[it] Le Roy à lencontre de la coppie rep[rese]nté par led[it] de Tour dud[it] co[n]tract du xx[e] d'octobre mil quatre cens lxxviij auroie[n]t esté co[n]uertiz en co[n]tredictz à la dicte coppie, joinct l'extraict du xvj[e] septemb[re] m v[c] xxxij et ordon[nanc]e que lesd[is] contredictz et extraictz seroie[n]t co[m]municquez aud[it] de Tour, da[n]s trois jours, po[u]r y bailler telle co[n]testa[ci]on quil ve[r]roit bien estre, en quoy faisant le dict de Tour auoit esté permis sayder des pièces par luy nouuellement recouuertes me[n]tionnées ta[n]t à sa requeste que acte expédié deua[n]t le co[n]seille[r] co[m]missaire, saouf aud[it] Le Roy, trois jours apprès, a y bailler salua[ti]ons, si faire le voulloit; acte do[n]née par deua[n]t ledit co[n]seiller co[m]missaire du xij[e] jour de may dernier, par lequel l[ett]re auoit esté accordée ausdictes parties des raiso[n]s par eulx playdés sur la productio[n] desd[ites] pièces nouvelles; aultre arrest du xxvj[e] juing dernier par lequel il au[oit] esté ordonné que lesd[ites] parties cloroye[n]t dans led[it] jo[u]r, leurs pièces au greffe de nostre d[icte] court po[u]r leur estre f[aict] droict, et que les aultres pièces nouvelles dont led[it] Le Roy se vouloit dabo[n]da[n]t ayder seroie[n]t mises en sac à part, pour, en jugea[n]t le procès, y auoir tel esgard que de raison; les dictes pièces nouvelles, lesd[is] moye[n]s de faulx conuertis en co[n]tredictz, contesta[ti]on et salua[ti]ons, et tout ce que lesd[ites] parties ont produit et clos par devers nostre d[ite] court par leurs inuentaires attestées par leurs procureurs pour oyr droit; tout considéré, nostre d[icte]

court, par son jugement et arrest, dict, en tant qu'est la restitu[ti]on des fruictz et leuies perceues e empeschées perceuoir par led[it] Le Roy, a quoy il auoit esté co[n]dempné par lad[ite] sentence envers led[it] de Tour, que nostre dicte court a mis et met ladite appella[ti]on et ce dont est appellé au néant, et en refforma[n]t le jugement en ce regard, a déclaré et declare lesdicts fruitz compe[n]sés aux fraictz faitcz par lesd[is] Ricquetens et Le Roy po[u]r ledit office d'escheuin; sortira loutre plus de lad[ite] sentence son plain et entier effect, et sans despens de la cause dappel. Sy donnons en mandement au premier huyssier ou sergent royal sur ce requis ce p[rése]nt arrest, en ta[n]t quil en sera par lui (à) exécuter et que requis en sera de la part dudit de Tour, mettre a deue (e) entière execu[ti]on, selon sa forme et teneur, e tant faire souffrir e y obéir, contraindre tous ceux quil appartie[n]dra et qui po[u]r ce sero[n]t a co[n]traindre par toutes voyes e manières deues et raiso[n]nables et de ce faire lui donno[n]s pouuoir et authorité; mandons à tous nos justiciers, officiers et subiectz à luy en ce faisant obéir. En tesmoing de quoy nous auons fait mettre nostre scel a ses dictes p[rése]ntes. Donné à Caen, en n[ost]re dicte court de parlement, le dernier jour de juillet, lan de grâce mil cinq ce[n]s quattre vingtz traize, et de notre règne le quattreième. Et au dessoubz est escript: Par la court, colla[ci]on faicte; et plus bas est signé: de Boisleueque. Vn paraphe.

23. Jean Halley, sergent royal à Baieux, certiffie que ce lundy segond jo[u]r d'aoust mil cinq cens iiij^{xx} traize, a la requeste de Michel de Tour, escheuin à Baieux, et en vertu de l'arrest de la court du parleme

Norma[n]die, de p[rése]nt scéa[n]te à Caen, en dapte du dernier jo[u]r de juillet (m) v^{c} iiij^{xx} xiij, signé par la court de Boieleuesque, et scellé de deux ceaux de cire jaulne, aux fins dud[it] arrest, il signifie tout le co[n]tenu à Me Jea[n] Le Roy, en son domicille, en parla[n]t à sa perso[n]ne, affin que du tout le co[n]tenu aud[it] arrest il nen pretendet cause d'ignoran[ce], luy déclara[n]t e parla[n]t co[m]me dessus, que en vertu du[dit], je me[t]tois led[it] Michel de To[u]r en la plaine et e[n]tière possessio[n] et jouissan[ce] dud[ict] estat d'escheuin, d'aulta[n]t que en soulloit jouir led[it] Le Roy, deffe[n]dant a toutes perso[n]nes de ne l'empescher au jouisseme[n]t dud[it] estat d'escheuin, sur les paines au cas appartena[n]t; do[n]c jay baillé rella[ci]on et coppie aud[it] Le Roy et rella[ci]on audict requéra[n]t, p[rése]nce de Jean Gouet, Marin Escollant et autres. Signé : Halley, vn paraphe.

24. Collation faicte sur les originaulx escripts en parchemin, en signes e sceaulx, donc les coppies sont cy dessus escriptes, par devant moy, Jean Halley, sergent royal en la ville et banlue de Baïeux, soubz signé, a la requeste e instance de honneste personne Michel de Tour, escheuin hérédital es boucheries de la ville et viconté de Baieux, po[u]r luy valloir et seruir qu'il appartendra en temps et lieu; après lesquelles collations faictes, les orignaulx rendus p[ré]se[n]teme[n]t aud[it] de Tour. Ce qu'il a signé auec moy auiourd'huy x^{e} jour de déce[m]bre, lan de grâce mil six cens e vij.

On lit à la page suivante, mais d'une autre écriture :

Statue des francs
bouchers
de
la
ville de Bayeux
année
1.180.

Et à la suivante :

Donné à Joachim Seigle par le sieur Tassin, cordonnier, en 1823, et ayant été prêté audit Tassin par ledit sieur Philippe, ancien boucher de la ville de Bx.

(Le reste est en blanc).

Et à la suivante, en lettres gothiques, avec initiales enluminées.

... nomen domini benedictum. Ex hoc nunc et usque in seculum.

Or[ati]o.

Protector in te sperancium Deus sine quo nichil est validum, nichil s[an]ct[u]m, multiplica super nos misericordiam tuam, ut, te rectore, te duce, sic transeamus per bona temporalia, ut no[n] amittam[us] eterna. — 1 page blanche.

Forme de faire lectres pour non frans-bouchiers.

25. A tous ceulx qui ces lectres verront, les escheuins et frans bouchiers de Baieux, salut. Savoir faisons que tel, demoura[n]t en tel lieu, a s[er]uy, a prins son mestier de bouchier en la d[i]cte ville, et après veu et visité ouurer et besoignier dudit mestier par les jurés à ce co[m]mis et par eux ra[p]port fait en chappitre desd[i]z frans bouchiers, a esté icelluy tel trouvé suffisant ouurier, a paié ses deuoirs deubz à la confrarie Saint-Loys de

France à cause de son dit mestier de bouch[ie]r, et fait le s[er]ment en tel cas acoustumé, selon les ordonna[n]ces et estatus dicelle ville, et de ce le qui[c]tons. Donné pour tesmoing de ce, soubz le scel donq nous vsons en tieulx et semblables cas, cy mis (le vingt deulx[ièm]e jour d'auril mil cinq centz soixante et cinq). Signé, leschevin.

Et mea tua sunt; eterna post mortem non sunt.

(Lu, transcript et publié par M. E. Anquetil, avocat, à Bayeux, membre titulaire.)

La Mosaïque de Villiers, par M. de La Sicotière.

I.

SITUATION. — DÉCOUVERTE.

Entre la ville de Mortagne (Orne) et le bourg de Villiers (1), à 2,000 mètres environ des dernières maisons de la ville, dont il est séparé par le pittoresque vallon de la petite rivière de Chippe, s'étend un assez vaste plateau. Il a pour limite le chemin de fer de Mortagne à Vimoutiers par Moulins-la-Marche, de l'autre côté duquel, à très-peu de distance, s'élève

(1) Villiers-sous-Mortagne est une petite commune de l'arrondissement de Mortagne. Un Guérin de Villiers figure, en 1195, parmi les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Mortagne. La seigneurie de la paroisse appartenait aux Périer, dont le dernier (de la branche) mourut en 1816 et eut pour héritier les Périer de La Génevraye. L'Eglise, dont la possession fut confirmée, en 1160, par le pape Alexandre III aux Prieur et Religieux de St-Denis de Nogent-le-Rotrou, a été rebâtie aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

la ferme de la Simonnière, qui fut jadis un petit manoir à en juger par sa hauteur, ses gables aigus et la forme de certaines ouvertures. Ce plateau s'appelle *les Meurgers*, nom de lieu assez fréquent dans nos contrées, et qui signifiait jadis amas de pierres (1). On peut conjecturer sans trop de témérité qu'il avait emprunté ce nom à des ruines, à des entassements de pierres considérables sur ce point. Le sol, entièrement arable et dépourvu d'arbres, est constellé de nombreux fragments d'un calcaire très-blanc et très-fin, analogue à la pierre lithographique. La vue est très-étendue du côté de l'ouest, où elle embrasse un horizon de plus de dix lieues, du côté du midi et du côté de l'est. Au nord seulement, le plateau, sans être commandé par des hauteurs prochaines, est de niveau avec le reste de la campagne : situation, comme on le voit, très-découverte et très-avantageuse ; le plateau manque d'eau toutefois et ne pouvait recevoir que celle du ciel.

Jamais les débris romains épars à la surface du sol des Meurgers n'avaient attiré l'attention. Delestang, auteur d'une *Histoire du Perche* en 3 volumes in-4°, et de beaucoup d'autres travaux inédits sur cette province (2), qui, pendant plus de quarante ans, avait habité Mortagne et qui avait noté scrupuleusement tous les faits intéressant le pays qui arrivaient à sa connaissance, n'en

(1) *Murgerium*, *Murger*, *Murgier*, *Murgière*, tas de pierres, *amassum lapidum* (Du Cange, *Glossar.*; — Lacurne de Sainte-Palais, *Dict. hist. de l'anc. langue franç.*).

(2) Il a laissé en outre quelques imprimés. — Tous ses manuscrits font partie de ma bibliothèque.

parle pas. Un de ses oncles avait même été curé de Villiers pendant vingt-deux ans (1755-1777), et il avait eu toutes les occasions possibles d'être exactement renseigné.

Les noms des métairies voisines, Beauvais, le Gros-Chêne, la Fortinière, la Mare, Nonant, Nonantel, le Verger, la Jarretière, n'évoquent aucun souvenir antique. Celui de Mont-Jalain pourrait mériter quelque attention. Celui de la Trésollerie serait-il une corruption du mot la *Trésorerie*, et ce mot rappellerait-il quelque découverte d'anciennes monnaies (1)? Tout cela est vague et trop insignifiant, il faut le dire, pour qu'on puisse s'y arrêter. Le nom même de Villiers n'a pas une grande importance. Il peut venir de *Villa;* mais il peut se rattacher aussi à l'un des nombreux dérivés de ce mot (*Villeriæ*, *Villare*, *Villaris*, etc.) qu'on employait au moyen âge, et le nom de Villiers, comme la terminaison *ville*, est trop commun en France pour caractériser à coup sûr une origine romaine (2).

Il semble que la villa des Meurgers fût isolée d'autres habitations. Non-seulement il n'en existe point de vestiges dans les champs environnants, mais la tranchée assez profondément creusée du chemin de fer qui passe à 150 mètres et dont nous avons pu étudier les talus, absolument neufs, sur une assez grande longueur, ne nous a présenté aucun débris de construction,

(1) Suivant une vieille tradition, il aurait existé un trésor enfoui à La Simonnière.

(2) A 4 kilomètres de la commune de Villiers se trouve celle de Bivilliers; un peu plus loin, Moussonvilliers et Bellavilliers.

d'aqueduc, de chemin, aucun fragment même de poterie, de brique ou d'autres objets travaillés de main d'homme. Le sol est vierge.

Les haches en silex et en porphyre verdâtre trouvées en très-petit nombre sur le territoire de Villiers et sur celui de Loisé, commune adjacente, appartiennent à la civilisation gauloise et n'ont rien de commun avec les antiquités des Meurgers.

La voie romaine, plusieurs fois décrite (1), se dirigeant de Condé-sur-Iton sur Mézières, et de là sur Feings *(Fines)*, la Chapelle-Montligeon *(Mons-legionum)*, Arcisses (où l'on a découvert des antiquités romaines), Bellême (près duquel se trouvent la fontaine de la Herse et le camp du Châtellier), passait à 6 kilomètres au moins des Meurgers, à l'est. Les ruines romaines de Mézières et de la Champinière (sur Tourouvre) en sont à près de 10 kilomètres.

L'autre voie romaine qui, venant de Chandai par les Apres, Soligny et Sainte-Cévonne (où existait un établissement romain important), passait à droite de Mortagne sinon à Mortagne même, que son escarpement devait lui faire éviter, se rapprochait davantage des Meurgers.

Quelques débris romains furent trouvés aux abords de cette ville, à l'entrée de son Hippodrome, lorsqu'on le construisit, il y a une vingtaine d'années ; notamment une jolie petite plaque en bronze représentant un

(1) Vaugeois, *Coup d'œil sur les voies romaines de l'arrondissement de Mortagne*, dans le tome V, 1re série, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* ; — de La Sicotière, *Orne pittoresque*, Introduction ; — etc.

cavalier monté sur un éléphant, qui fait partie de ma collection.

Il y aurait évidemment à chercher sinon des voies, du moins des points, des jalons de raccord entre ces localités et la villa des Meurgers; ses habitants ne pouvaient être isolés de toute communication avec leurs concitoyens romains.

Au mois de décembre 1880, le hasard fit découvrir sur le plateau des Meurgers les fragments d'une mosaïque romaine, intéressante, et d'autres débris antiques; mais la curiosité indiscrète et un peu plus barbare que les Barbares eux-mêmes qui avaient respecté la plus grande partie de cette mosaïque, l'eut bientôt saccagée. L'*Écho de l'Orne* (qui s'imprime à Mortagne) en annonçait en ces termes l'exhumation tout à la fois et la destruction définitive, dans son numéro du jeudi 16 décembre :

« Il n'est bruit à Mortagne que de l'intéressante découverte archéologique qui vient d'être faite dans les environs.

« Dans un champ situé à la Simonnière, commune de Villiers, et que le propriétaire, M. Guimond, voulait faire défoncer davantage, la pioche des terrassiers a mis à découvert, vendredi dernier, au milieu de tuiles et de briques antiques, un morceau d'une incontestable valeur. C'est une mosaïque en trois couleurs, blanc, rouge et noir, d'une longueur d'environ 3m,50 sur une largeur de 3m.

« Malheureusement, elle est presque déjà complètement détruite. A peine s'il reste un lambeau de la bordure et quelques hexagones et losanges du côté ouest. La forme parfaitement géométrique des orne-

ments a permis néanmoins de reconstruire en entier le dessin de cette œuvre d'art. Pourquoi faut-il que nous n'ayons plus l'œuvre elle-même? La pioche des ouvriers d'abord et surtout l'avidité maladroite des curieux ont à peu près anéanti, en deux jours, ce précieux monument de l'art antique, qui eût dû être le premier commencement d'un musée dans notre ville.

« Cette mosaïque, en effet, outre son mérite intrinsèque, est le plus ancien monument historique des environs de Mortagne. Je ne puis considérer comme tels les haches en bronze ou en porphyre, les silex taillés ou polis que l'on trouve de temps en temps dans les champs voisins; leur âge est trop sujet à discussion. Le monument qui nous occupe a plus d'intérêt. Plus curieux par lui-même que la célèbre fontaine de La Herse (1), il a encore sur elle l'avantage d'avoir une date certaine; car on a retrouvé dans le mur qui entourait la mosaïque, une monnaie portant en caractères très-lisibles : IMP. TETRICVS. P. L. AVG. Ce Tetricus fut proclamé empereur à Bordeaux en 268 et fut renversé en 274. La monnaie et la mosaïque de la Simonnière auraient donc 1600 ans!

« Depuis longues années déjà, on découvrait dans les champs appelés Meurgers des traces du séjour de l'homme dans les temps anciens, telles que tuiles,

(1) Nous nous permettrons de faire certaines réserves sur ces deux points. Les belles inscriptions de La Herse nous paraissent bien supérieures comme rareté et comme intérêt à la mosaïque de Villiers. Quant à la monnaie de Tetricus, elle n'indique pas la date certaine de la construction du monument dans les ruines duquel on l'a trouvée; elle prouve seulement que ce monument existait déjà depuis un laps plus ou moins long, au temps de Tetricus.

briques, poteries, pans de murs, etc.; mais les fouilles de la semaine dernière ont mis à jour probablement l'habitation principale. Autant qu'on peut le conjecturer, c'était une villa ou maison de campagne de quelque riche Romain ou Gaulois, qui, séduit par la beauté du site, y avait installé sa demeure, demeure confortable et luxueuse, si l'on en juge d'après ce qui en reste. L'existence d'un petit aqueduc auprès de la mosaïque conduit à penser qu'elle formait le pavé d'une salle de bains. Tout le monde sait quel luxe les Romains déployaient dans leurs thermes, soit publics, soit particuliers. Des fragments de peintures, retrouvés sur les enduits, semblent indiquer que le reste de la salle ne le cédait pas au pavé en richesse.

« A cinquante ou soixante mètres de là, on a retrouvé les ruines de quelques constructions, qui devaient être une dépendance de l'habitation principale, peut-être la demeure des esclaves chargés de cultiver les terrains. On y a rencontré quelques fragments de poteries qui n'ont rien d'artistique, des clous et autres objets en fer plus ou moins oxydé, et un foyer bien déterminé d'environ 1 mètre 20 de large; rien en un mot qui puisse nous donner de grands renseignements.

« Et dire que, maintenant, cette habitation, autrefois princière, n'est plus que ruines, et que le plus luxueux ornement de cette villa, après avoir été pendant 1,600 ans respecté par la charrue qui l'effleurait chaque année, vient d'être détruit en paraissant au jour !...

« A. Richer,

« *Professeur au collège de Mortagne.* »

C'est par cet article (1) et par d'obligeantes communications envoyées directement de Mortagne, notamment par M. l'abbé Richer lui-même, que j'eus connaissance de ces détails. J'étais à Paris. L'œuvre de destruction était d'ailleurs accomplie. Je me bornai sur l'heure à envoyer à la Société des Antiquaires de Normandie une note descriptive, en me promettant bien de visiter l'emplacement de la mosaïque à la première occasion. De retour en Normandie, aux vacances parlementaires de Pâques 1881, j'allai effectivement à Mortagne, et renseigné, guidé par M. l'abbé Richer, dont je ne saurais assez louer l'extrême obligeance et le savoir aussi étendu que modeste, je pus visiter les Meurgers.

Hélas ! il ne restait aucune trace ni de la mosaïque, ni des murs qui l'encadraient, ni des autres constructions signalées par M. l'abbé Richer dans sa lettre. Le propriétaire du terrain avait refusé de céder les restes de la mosaïque, ce qui eût mieux valu pour elle et pour lui. Il ne pouvait cependant s'en constituer en permanence le gardien. Les curieux avaient continué à la grignoter pour ainsi dire miette à miette, jusqu'au dernier morceau ; et lui, mécontent de les voir convertir son champ en promenade publique et s'acharner à visiter les débris des murs, après en avoir arraché ceux de la mosaïque, avait arraché lui-même les dernières pierres, comblé les excavations et passé la charrue

(1) Reproduit dans la *Semaine catholique du diocèse de Séez* (n° du 23 décembre) avec quelques additions (par M. l'abbé Rombault) concernant le règne de Tetricus ; pour partie dans le *Journal d'Alençon* du 18 décembre, et dans d'autres journaux.

sur l'emplacement. A peine est-il indiqué aujourd'hui par une légère dépression du sol. C'est le cas de répéter avec le poëte latin : *Etiam periere ruinæ!*

Toutefois, de nombreux fragments jonchaient encore le sol, trop petits pour qu'on eût pu songer à les enlever. J'ai pu en recueillir un certain nombre, et grâce aux indications de M. l'abbé Richer, à des plans qu'il avait eu le bon esprit de relever peu de jours après la découverte de la mosaïque en étudiant ingénieusement la loi géométrique de sa construction, restituer d'une façon approximative l'ensemble et quelques détails du monument. Nous allons essayer, dans ce Mémoire, d'en donner au moins une esquisse.

II.

ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS.

L'établissement romain de Villiers présentait deux groupes distincts de constructions.

Le premier et le principal, au sud, renfermait des bains et la mosaïque.

Il s'allongeait de l'est à l'ouest; très-irrégulier à l'extérieur, bien que composé de parties correctement rectangulaires; les façades des établissements romains offraient souvent des espèces de redans ou de retraits. Celui-ci, d'ailleurs, n'a pas été découvert dans son entier, et nous ne décrivons que ce que les soubassements des murs ont permis de reconnaître.

Ces murs construits en blocage de pierres calcaires prises sur les lieux, sans trace d'appareil, du moins

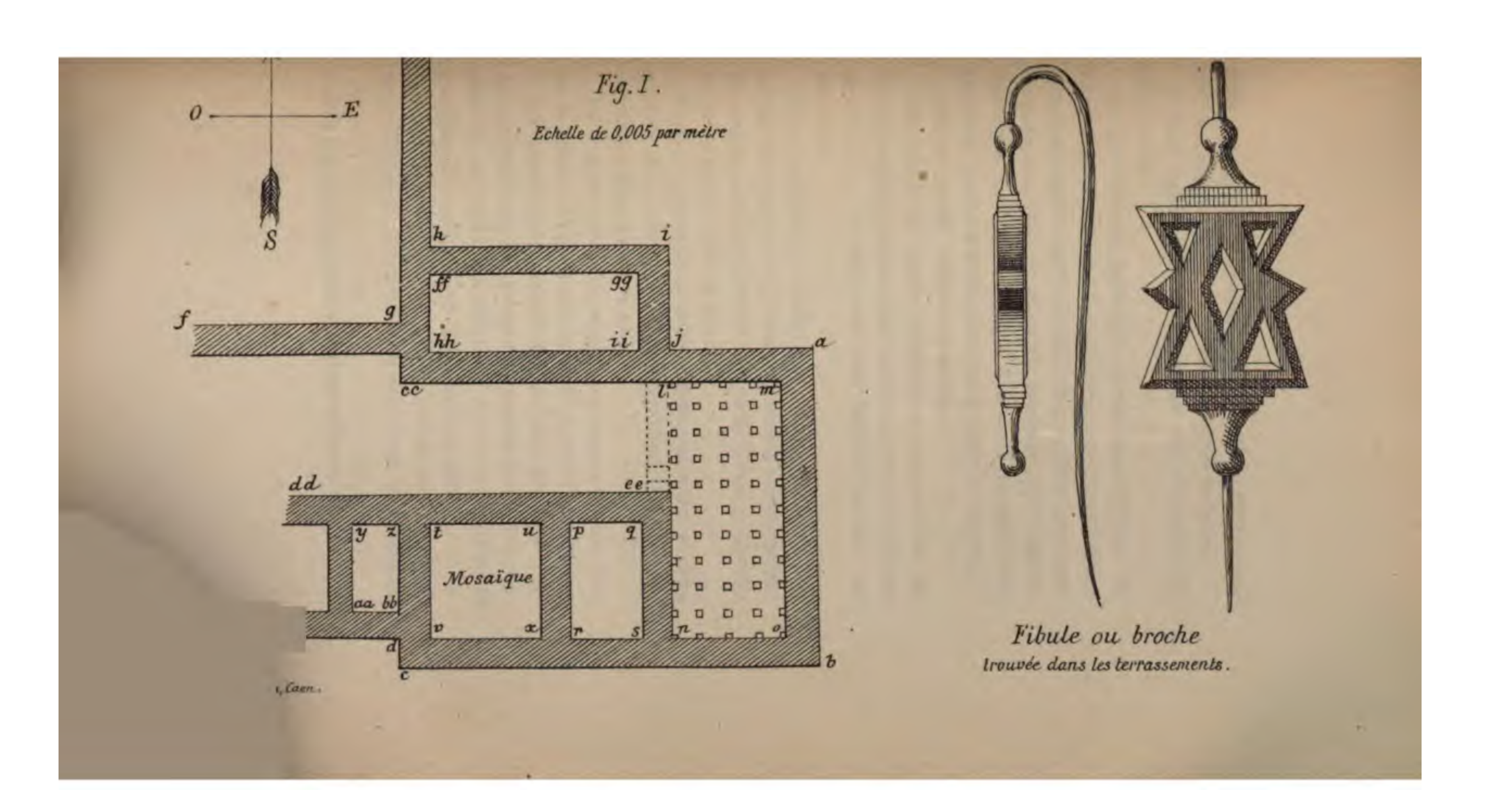


Fig. I.

Echelle de 0,005 par mètre

Fibule ou broche
trouvée dans les terrassements.

dans leur partie inférieure, avaient environ 0,80 centimètres d'épaisseur. Le haut affleurait presque le sol.

A l'est: mur droit de 10 mètres de longueur (1) (*Fig.* I, *a-b*).

Au midi (façade principale probablement): mur de 13 mètres (*b-c*), formant angle droit avec le précédent et se continuant avec un retrait d'un mètre (*c-d*), par un autre mur (*d-e*), dont on n'a retrouvé que 7 mètres de long et qui s'interrompt à l'ouest. Il se continuait plus loin, mais les fouilles en sont restées à ce point.

Côté de l'ouest : détruit en entier.

Côté du nord : murs parallèles à ceux du midi, de même longueur, s'interrompant comme eux vers l'ouest (*f-g-h-i-j-a*). Ils formaient trois saillies les uns sur les autres.

De cette façade, un autre mur, reconnu sur une longueur de 8 mètres (*h-k*), s'avançait vers le second groupe de constructions qu'il devait rejoindre. C'était probablement un simple mur de clôture.

Vers le milieu de ce dernier mur, on a trouvé deux espèces de bornes ou d'assises semblant indiquer une ouverture d'un mètre de large.

De dedans en dedans, ce premier corps mesurait dans sa partie la plus profonde (du midi au nord) 13 mètres.

Il renfermait en partant de l'est, l'hypocauste (*l-m-n-o*) ; une salle plus petite pour les bains froids (*p-q-r-s*) ; celle où se trouvait la mosaïque (*t-u-v-x*) et un autre cabinet plus petit (*y-z-aa-bb*), le tout au midi.

Derrière ces trois dernières pièces et communiquant avec l'hypocauste qui occupait seul toute la profondeur

(1) Ces [illegible]ment approximatives.



du bâtiment, une espèce de large corridor ou de galerie (*cc-dd-ee-f*) sur laquelle elles devaient ouvrir.

De l'autre côté de la galerie, une seule pièce de 2 mètres sur 6 de clair (*ff-gg-hh-ii*).

Le second groupe de constructions, à 40 mètres environ du premier, n'a pu être déterminé dans son pourtour ni dans ses détails. Il est certain qu'il y existait, soit une forge, soit du moins un foyer considérable, à en juger par la quantité de terres noircies par le feu qui se trouvent en cet endroit. Des pierres assez volumineuses en ont été arrachées pour la construction d'une grange. De fréquents morceaux de poteries et de ferrements indiquaient aussi la présence sur ce point d'une habitation d'une certaine importance.

III.

BAINS.

L'hypocauste, avons-nous dit, occupait la pièce au sud-est. Il avait, de dedans en dedans, environ 8 mètres sur 3 (*l-m-p-o*). De petits piliers carrés, formés par 7 briques de 20 centimètres de côté et ayant environ 35 centimètres de hauteur, avaient dû supporter le pavé de la salle supérieure, salle chaude ou *Laconicum*.

La petite salle à côté était sans doute le *tepidarium*, dont parle Vituve, étuve moins chaude que la précédente et en contact avec elle.

La salle renfermant la mosaïque devait être réservée aux bains froids.

Enfin celle qui la suivait pouvait être un vestiaire, un cabinet où l'on se faisait frotter avec de l'huile ou des

parfums, ou tout simplement un lieu de repos où l'on s'arrêtait avant de sortir, pour n'être pas incommodé par un changement subit de température (1).

Le vestibule pour accéder à ces pièces devait servir en même temps de déambulatoire ou promenoir. Il était pavé en stuc blanc, dont quelques fragments restaient encore en place.

De la destination de la salle placée de l'autre côté, nous ne pouvons rien dire.

C'était là, comme on voit, un établissement de bains assez complet et assez raffiné. Il dépasse de beaucoup les exigences en ce genre du goût et du confortable modernes. C'était bien peu de chose, cependant, en regard de ces thermes immenses où les anciens réunissaient tous les éléments d'hygiène, de plaisir et même d'instruction, et qu'Ammien Marcellin compare à des provinces : « *In modum provinciarum extructa lavacra.* »

IV.

MOSAÏQUE.

Nous savons déjà que cette mosaïque avait environ 3 mètres 50 de long sur 3 mètres de large. Elle était recouverte d'une couche de terre d'environ 50 centimètres d'épaisseur.

Le champ était encadré par une bordure composée : 1° d'une bande noire ; 2° d'une bande blanche plus large ; 3° d'une seconde bande noire ; 4° d'une série

(1) Nous empruntons la plupart de ces détails à M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, 3e partie, *Ère gallo-romaine.*

de carrés noirs, sur fond blanc, de 8 centimètres de côté, renfermant chacun de 80 à 90 cubes, disposés en losange et se touchant par les angles (1); 5° d'une nouvelle bande noire; 6° d'une nouvelle bande blanche plus large; 7° d'une dernière bande noire. La largeur totale de cet encadrement était de 27 centimètres.

Le champ intérieur offrait un semis de triangles équilatéraux noirs (c'est-à-dire composés de cubes noirs), de 12 centimètres sur chaque sens et opposés par leur sommet, et de losanges blancs; coupé par neuf bandes de trèfles noirs inscrits dans un hexagone blanc. Cinq de ces bandes avaient chacune six de ces hexagones, séparés entre eux par des losanges blancs et des triangles noirs; les autres n'en avaient que deux, à cause des espèces d'étoiles dont nous allons parler et qui les remplissaient en partie.

Il y avait, en effet, dans ce champ ou semis, quatre rangs, chacun de quatre étoiles ou rosaces renfermées dans un hexagone blanc, liseré de noir et encadré dans une bordure blanche. Diamètre de chacun de ces encadrements, 40 centimètres.

Les étoiles ou rosaces se composaient de six rayons en forme de pétales (ou plutôt pyriformes), s'épanouissant autour d'un cœur arrondi, noir et semé à la base des pétales, de points blancs. Ces pétales étaient rouges, liserés de noir. C'est le seul emploi de la couleur rouge qui se remarquât dans toute la mosaïque.

Un troisième rang d'hexagones encadrés comme ceux-ci, offrait, au lieu d'une rosace dans un champ blanc,

(1) Même disposition dans les carrés servant de bordure à la mosaïque du Vieil Évreux, dont nous parlerons plus loin.







peut-être une ancre noire, ou mieux encore, selon nous, un trident.

Nous disons *peut-être*. Quelque doute existe, en effet, sur la forme exacte de cette figure que M. l'abbé Richer, malheureusement, ne vit pas en place et qu'il n'a pu restituer qu'à force de questions aux ouvriers, de conjectures et de dessins tracés sur leurs indications nécessairement très-vagues. Dans tous les cas, la branche du milieu était certainement moins haute qu'elle ne le paraît dans le dessin (1). (*Fig.* 2).

Tout cet ensemble, malgré la raideur anguleuse des figures géométriques qui dominaient, ne manque pas d'élégance, et l'on doit reconnaître que de la combinaison d'éléments très-simples, l'artiste avait tiré un parti agréable à l'œil, sans présenter de grandes difficultés d'exécution. Des combinaisons semblables ont été souvent employées avec succès, soit dans la peinture des pavés émaillés qui servaient à l'ornement des églises ou des riches appartements, soit dans l'assemblage de ces pavés (2). On ne sait pas assez

(1) L'ancre fut souvent employée sur les monnaies ou les monuments antiques comme signe de commandement ou de victoire maritime, mais non pas, croyons-nous, comme emblème de constance et de fermeté, ainsi qu'elle apparaît dans la symbolique chrétienne.

Le trident, arme de Neptune, se voit sur les monnaies de beaucoup de villes de la Grèce et des colonies grecques. Il caractérise ordinairement des villes maritimes (*Encyclopédie moderne*, *Dict. d'antiquités*, t. V, p. 701).

(2) Nous trouvons un effet assez analogue dans les compartiments des pavés faïencés formant mosaïque, découverts à Calleville (Eure) vers 1823, et qui fixèrent avec raison l'attention des antiquaires. — Décrits par A. Le Prévost, *Arch. normandes*, t. I, p. 109, et par Rever, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, 1re série, t. III, p. 178, avec pl-

quelles étonnantes ressources présente ainsi le dessin linéaire ou géométrique pour l'art décoratif, de quelle variété, de quelle richesse de combinaisons sont susceptibles les figures les plus simples, par l'effet des calculs et de la patience du travailleur, quelquefois même d'un heureux hasard (1).

(1) En voici un bien curieux exemple. Dans un *Mémoire sur les combinaisons* inséré, en 1704, dans le Recueil de l'Académie des Sciences, le P. Sébastien Trichet, savant mathématicien, raconte que, pendant un voyage qu'il fit pour visiter le canal d'Orléans, il trouva dans un château des ouvriers employés à la restauration de l'ancien carrelage de couleur et émaillé d'une chapelle. « Les pavés, dit le « P. Trichet, étaient carrés et mi-partis de deux couleurs par une « ligne diagonale », c'est-à-dire que chaque carreau était divisé en deux triangles rectangles, l'un rouge et l'autre jaune. Consulté par les ouvriers sur les combinaisons à obtenir et surtout à varier, ce qui leur semblait difficile, en raison du petit nombre des éléments qui devaient servir à composer leurs dessins, le P. Trichet trouva « qu'il y avait « soixante-quatre manières de ranger ces deux carreaux, qui font « soixante-quatre combinaisons. Cela paraît surprenant, car deux « lettres ou deux chiffres ne se combinent ordinairement que deux « fois, parce qu'ils ne changent de situation que pour être mis l'un « après l'autre dans une ligne, la base restant toujours la même; « mais, dans l'arrangement de deux carreaux, l'un des deux peut « prendre quatre situations différentes, dans chacune desquelles « l'autre carreau peut changer seize fois, ce qui donne les soixante- « quatre combinaisons que nous avons figurées et cotées dans un « tableau dont l'explication est à côté. » Les dessins publiés par le P. Trichet fournissent la preuve convaincante qu'il n'a rien avancé de hasardé sur le chiffre presque extraordinaire de ses combinaisons de deux pavés coupés simplement de deux triangles rouge et jaune. Parmi ces dessins, il en est qui ne sont pas seulement ingénieux, mais très-élégants et parfaitement applicables à l'art du carrelage émaillé (Édouard Fleury, *Étude sur le Pavage émaillé dans le département de l'Aisne*, 1855, in-4°, p. 44-45).

Les petits cubes dont se compose la mosaïque ont un diamètre en général de 5 à 8 millimètres. Les blancs sont en calcaire lithographique fort dur et commun dans le pays; les noirs en schiste bitumineux qui se trouve, non pas dans le pays même, mais à peu de distance; les rouges en terre cuite assez fine. Comme toujours, ils étaient incrustés dans une sorte de mastic et assis sur un ciment de brique pilée.

Le petit aqueduc, dont on a cru reconnaître la trace auprès de la mosaïque, pouvait servir, soit à assécher le sol sur lequel elle reposait, soit à amener l'eau aux bains. Il communiquait avec l'hypocauste.

L'entrée en était fermée à l'aide d'une large tuile carrée d'environ 0,50 centimètres de côté, posée verticalement et munie d'une entaille servant de poignée, comme les couvercles à coulisses de certaines boîtes.

C'est le genre de mosaïque désigné par les savants sous le nom de *pavimentum tessellatum*, parce qu'il se composait de morceaux carrés et semblables à des dés, et non celui qu'ils appellent *vermiculatum* ou pavé imagé et historié (1). Ce dernier devait présenter dans l'exécution beaucoup plus de difficultés que l'autre, et nous avons peine à nous rendre à l'opinion de M. de Caumont, qui en trouve l'exécution plus grossière en général et inférieure; ce ne pourrait être que relatif.

(1) *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, p. 168. — Demmin, *Encyclopédie des Beaux-Arts plastiques*, t. I, p. 500. — Millin, *Dictionnaire des Beaux-Arts*, v° Mosaïque, etc.

V.

LES AUTRES MOSAIQUES.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici en présence d'un spécimen des plus simples et nous dirions presque des plus rudimentaires, d'un art qui fut porté par les anciens et qui l'est encore aujourd'hui, particulièrement à Rome et à Venise, à un incroyable degré de perfection, au double point de vue du choix des matériaux et de la nature des sujets retracés.

Voici des cubes de trois couleurs seulement, de matières aussi communes et aussi grossières que possible; et c'est par centaines, par milliers, qu'il faudrait dénombrer les infinies variétés de couleurs et de nuances que les mosaïstes ont obtenues dans les cubes qu'ils emploient. Ils ont utilisé à cette fin, non-seulement tous les produits minéraux naturels, quelques-uns d'une rareté et d'un prix extrêmes, mais des ciments colorés ou pierres artificielles de toute nuance, et surtout des émaux ou verres opaques dont la gamme est d'une incroyable et pour ainsi dire inépuisable richesse. L'interposition entre une couche de verre de couleur et une autre couche de verre très-pur et très-transparent, de minces feuilles d'or ou d'argent, le tout agglutiné et rendu par une légère fusion, homogène et plus solide que la pierre elle-même, leur a permis de multiplier, d'échauffer, de brillanter à l'infini les nuances de toutes les couleurs et les tons de toutes les nuances. C'est ainsi qu'on a obtenu plus de 20,000 cubes différents de couleur, de nuance et de ton, nous disait l'éminent artiste,

M. Poggesi, qui exécute en ce moment la grande mosaïque de l'abside du Panthéon, sur les dessins de M. Hébert. Il y emploie 2 à 300 cubes différents.

Quant aux sujets, nous n'avons pas à rappeler ici ceux dont l'antiquité nous a légué le souvenir et ceux qui existent encore, considérés comme les chefs-d'œuvre du genre. Nous nous bornons à citer, parmi les antiques : en France, la mosaïque des jeux du cirque, qui se trouve au musée de Lyon ; en Italie, celle qui se trouve au musée Pio-Clémentin, à Rome, et qui représente des scènes de tragédies (d'Euripide probablement) (1). Elle est d'autant plus précieuse que c'est le seul monument antique qui nous offre des scènes tragiques avec le véritable costume dramatique, le seul aussi où l'on voie figurée une scène des pièces satyriques.

On nous pardonnera peut-être de donner ici l'indication sommaire de l'emplacement, du sujet, des couleurs, des matériaux des mosaïques romaines qui ont été découvertes, à notre connaissance, dans un certain périmètre autour de Mortagne. Nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de croire que quelques-unes de ces mosaïques et beaucoup de celles que le temps a détruites ou que la terre cache encore, ont été construites par les mêmes ouvriers. L'usage en était assez rare et le travail trop difficile pour qu'il ne fût pas réservé à des artisans ou à des artistes, comme on

(1) Elle a été décrite par Millin (Paris, Didot, 1829, in-fol. avec 28 planches). Les cubes dont ces planches reproduisent exactement la couleur offrent au moins vingt-cinq à trente nuances différentes. Comme dans certaines tapisseries où les figures sont faites au petit point, tandis que le reste l'est au gros point, les figures et les parties plus délicates sont exécutées en cubes d'une plus petite dimension.

voudra, tout à fait spéciaux, cherchant de l'ouvrage à de grandes distances de leur résidence, ou à des nomades parcourant le pays comme le firent plus tard les statuaires en terre cuite, secondés par la mode courante et patronnés par leurs succès mêmes. Ce n'est qu'exceptionnellement, et pour décorer de remarquables édifices, que des mosaïques pouvaient être envoyées toutes faites de Rome ou de Pouzzoles, le grand atelier, dans les Gaules (1). Celle de Mortagne et la plupart de celles dont nous allons parler, n'étaient pas dans ce cas.

Plus tard, assurément, on arrivera à rapprocher et à relier entre eux les systèmes de dessin et de fabrication qui ont pu présider à ces productions d'origine et d'époque communes.

Forêt de Brotonne. — Mosaïque découverte par M. Charlier et transportée, vers 1840, par les soins de M. Deville, au musée de Rouen, dont elle est un des plus beaux ornements. Elle représente, au centre, Apollon ou Orphée jouant de la lyre et entouré d'animaux d'un bon style ; à l'un des angles, une tête de l'Été ou de Cérès ; les figures correspondantes ont disparu. A l'extérieur, une riche bordure d'enroulements fantaisistes. Cubes en terre cuite de diverses nuances de rouge, noir et blanc ; quelques-uns seulement dans les figures et les accessoires étaient en verre ou en émail (2).

(1) Jules César faisait transporter dans ses expéditions des mosaïques toutes préparées : « *Multi prodiderunt Julium Cæsarem in expeditionibus tessellata et sectilia pavimenta circumtulisse* » (Suétone, *César*, XLVI).

(2) Article de M. Charlier, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, 2e série, t. XI, p. 264.

Cailly près Rouen. — Débris de mosaïques, l'une fort belle, trouvés en 1810 et 1817 (1).

Jublains. — La mosaïque qui y fut découverte en 1776 par le curé Lair-Lamotte, ayant été détruite ou dispersée, nous transcrivons la description qu'en donne Renouard, en faisant bien entendu nos réserves sur les détails qui la terminent et qui nous paraissent fort problématiques : « Carré long de 7m,15 sur 5m,20..... Au milieu de la salle était figuré en marqueterie un aigle déployé. Chaque morceau du carrelage était de 40 à 48 centimètres en carré, et les figures antiques que chaque carreau représentait se correspondaient d'un angle à l'autre de la salle. Les pièces de compartiment avaient environ 2 centimètres carrés (2) et étaient nuancées de couleurs relatives à l'objet qu'on avait voulu représenter. Le fond était jaune, et, sur le tout, il y avait un vernis, une espèce de laitance de faïence tellement solide, qu'elle avait été à l'abri de toute altéra-

(1) De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, p. 170 ;—*Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, p. 34.

(2) Erreur : les cubes ont 6 à 7 millimètres seulement. Le fragment que nous connaissons n'en a que de quatre couleurs, blancs (calcaire), rouges (brique), jaunes (stuc), noirs (lave ?). Il représente un dauphin et se trouve au château de la Francellière. M. de Caumont en a publié un autre où l'on voit, au milieu de figures géométriques, un cœur d'où pend une croix. Avec un peu de bonne volonté, on y verrait un symbole chrétien (Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, 1811, t. I, p. 64 ; — Verger, *Notice sur Jublains*, 1835, p. 7 ; — L. de La Sicotière, *Excursions dans le Maine*, 1841, p. 99 ; — De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, 2e part., p. 169, et Atlas, pl. XXI).

tion. » Une partie des cubes étaient en marbre brun, d'autres en terre cuite très-fine, de couleur rouge.

Lillebonne. — Découverte, en 1870, d'une magnifique mosaïque, une des plus grandes que l'on connaisse, car elle mesure 8^{m},36 de longueur sur 6^{m},80 de largeur, indépendamment d'encadrements rectangulaires et circulaires; elle offre une bordure composée de quatre compartiments consacrés à un sacrifice à Diane et à trois épisodes de la chasse au cerf (le départ, l'affût, la course) et au centre un médaillon de grandeur naturelle, malheureusement mutilé (Apollon et Daphné), avec deux cartouches contenant les noms de l'artiste mosaïste et de son élève. « Cette mosaïque est du IIe siècle; elle procède de deux écoles distinctes, l'une gréco-italienne, l'autre gallo-romaine. Elle ornait un petit temple dédié à Apollon et à Diane (1). » Les cubes, de plus grande dimension dans la bordure générale que dans la mosaïque proprement dite, présentaient une grande variété de couleurs et de nuances.

(1) V. les diverses publications de l'abbé Cochet et la savante *Notice* de M. E. Châtel, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.* t. XXVIII, p. 568, avec planches.

Cette mosaïque a depuis été vendue 23,500 fr. à une dame Merle, de Paris, à charge par elle de la détacher et de l'enlever à ses risques et périls, et cette vente a même donné lieu à un procès de la part de l'ouvrier dont la pioche avait la première, en 1870, atteint et mutilé la mosaïque, mais aussi amené sa mise au jour. Il prétendait qu'elle constituait un *trésor*, dans le sens juridique du mot, et demandait la moitié, non pas seulement des 23,500 fr., prix de la vente, mais d'un chiffre fort supérieur auquel il l'estimait. Il perdit bel et bien son procès, le tribunal du Havre ayant décidé, fort justement selon

Mienne, près Châteaudun (Eure-et-Loir). — En 1834, on découvrit en ce lieu, au milieu de ruines romaines de toute sorte, une mosaïque de 13m,33 de long sur 11m,33 de large, représentant, au centre, des losanges et des oiseaux; au sommet, des génies ailés tenant un médaillon, avec l'indication du nom de l'artiste FERRONIVS; à l'entour, une guirlande formée par des urnes cinéraires dont l'anse était formée par un oiseau funèbre. Les cubes étaient rouges, bleus et jaunes, les premiers en terre cuite (1).

Roullé en Mont-St-Jean (Sarthe). — Mosaïque semi-circulaire de 5m,3 de longueur et de 4m,17 de largeur, offrant dans sa partie supérieure une grande coquille cannelée avec deux dauphins, et au centre un carrelage à six pans; le tout entouré d'une archivolte composée de fleurons et de rinceaux alternés. Cubes jaunes, noirs, rouges, bleus de diverses nuances. Elle fut bientôt détruite, comme celle de la Simonnière, par l'indiscrète et sotte curiosité des visiteurs, malgré les soins que prit M. le vicomte de Dreux-Brezé, sur la propriété duquel elle avait été découverte, en 1844, pour en assurer la conservation (2).

nous, sur les savantes et piquantes conclusions de notre collègue M. Pellerin (22 novembre 1875), que cette mosaïque, dans l'état où elle avait été découverte, était un immeuble et qu'elle appartenait tout entière au propriétaire, maître unique de tout ce qui s'unit et s'incorpore à sa chose (art. 551 et 552 du Code civil). V. une brochure de 7 pages in-8° extraite du *Journal de Bolbec* du 29 novembre 1879.

(1) Doublet de Boisthibault, *La France, Eure-et-Loir*, 1836, in-8°, p. 77.

(2) Décrite par M. L. de La Sicotière dans le *Nouvelliste Alençonnais*

Ste-Marguerite, près Dieppe. — Cubes en terre cuite de plusieurs couleurs (rouge, jaune, blanc, bleu, violet) disposés de manière à figurer des cercles concentriques et d'autres dessins assez simples (1).

Sées. — Mosaïque découverte, vers 1827 sans doute, dans les substructions de la cathédrale, et dont nous n'avons point de description (2).

Serquigny (Eure). — Dés de mosaïque en quartz et en verre colorié (3).

Vieil-Evreux (Eure). — Dans les ruines de cette importante station, M. Rever avait mis à découvert une vaste salle de 24 mètres de longueur sur 12 de largeur, gardant quelques fragments de la mosaïque qui la pavait autrefois. Cette mosaïque offrait beaucoup d'analogie avec la nôtre. Cubes en calcaire

et dans le *Bulletin de l'Alliance des Arts*, 3e année, 1844, p. 182, et par MM. Ch. Drouet et Hucher, dans les *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, 1856, in-8°, p. 239.

(1) De Caumont, *Cours d'Antiq. monum.*, t. II, p. 169; — Féret, *Notice sur Dieppe, Arques et quelques monuments circonvoisins*, 1824, in-8°, p. 3, avec pl.; — Vitet, *Histoire de Dieppe*, 1833, in-8°, t. II, p. 391.

(2) De Caumont, t. II, p. 170, dit que cette mosaïque aurait été décrite; c'est une erreur. Ni les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, ni les *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Sées*, par de Maurey-d'Orville (Sées, Brée, 1829, in-8°) n'en font mention. Un fragment insignifiant s'en trouve au musée de la Société des Antiquaires de Normandie (n° 126).

(3) Catalogue du musée de la Société des Antiquaires de Normandie (132).

blanc, en schiste noir et en schiste bleuâtre. Dessins géométriques en noir sur fond blanc, figurant des labyrinthes, des dents de loup, des losanges, des espèces de mouchetures (1).

Vieux, près Caen. — Les fouilles pratiquées en 1827, dans ce lieu célèbre depuis longtemps par les découvertes d'antiquités romaines que l'on y a faites, pour retrouver une mosaïque dont quelques débris avaient été déjà précédemment mis au jour, exhumèrent, en effet, deux fragments fort mutilés. Le musée des Antiquaires de Normandie les a recueillis. Elle devait être fort simple. C'était une sorte de damier formé par des quadrilatères rouges, noirs et blancs, et entouré d'une double bordure blanche ; les cubes rouges étaient en grès du pays ; il n'y avait pas d'autres couleurs (2).

Nous omettons nécessairement quelques autres mosaïques, voisines de celles de Villiers, découvertes dans le pays.

On peut chercher des points de comparaisons entre elle et celles ci-dessus.

VI.

OBJETS DIVERS.

Quelques objets trouvés, soit auprès de cette mosaïque, soit dans les environs, peuvent aider à en fixer

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, 1re série, t. IV, p. 209 et 527, avec pl.

(2) *Rapport* de M. Deshayes dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, 1re série, t. III, p. 127, avec pl.

la date, en même temps qu'à déterminer l'importance de l'établissement auquel elle appartenait.

1° Une monnaie, moyen bronze, de l'empereur Tetricus, avec cette légende : IMP. TETRICVS. P. L. AVG. On sait que Tetricus, proclamé empereur à Bordeaux en 268, et reconnu par les Gaules et une partie de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, régna pendant six ans avec un certain éclat. « Mais, las des fréquentes mutineries de ses troupes, il se détermina, l'an 273, à se rendre à l'empereur Aurélien. La manière dont il s'y prit ne lui fait pas honneur. Aurélien l'ayant atteint dans les plaines de Châlons, les deux armées en vinrent aux mains. Tandis qu'elles se battaient avec tout l'acharnement imaginable, Tetricus, avec son fils, passe du côté de l'ennemi, laissant ses troupes répandre inutilement leur sang pour un chef qui les a lâchement abandonnées. Il obtint un gouvernement en Italie, où il mourut entre septembre 275 et mars 276 (1). » La monnaie recueillie aux Meurgers n'est pas rare. On dit qu'elle a été trouvée près du mur qui entourait la mosaïque, parmi les terres ou les plâtras, ce qui n'exclurait pas la possibilité que cette mosaïque fût antérieure à Tetricus d'un certain nombre ou même de beaucoup d'années. Trois autres pièces romaines, absolument frustes, ont été trouvées sur d'autres points et ont disparu.

2° Fibule ou broche en bronze, d'un travail élégant, dont la tête présente des ornements assez semblables à deux V romains, ou mieux encore deux triangles entrelacés *tête-bêche*. Les fibules étaient très-communes chez

(1 *Art de vérifier les dates*, édit. de 1818, t. IV, p. 219.

les Romains; hommes et femmes, riches et pauvres, s'en servaient également pour fixer leurs vêtements sur la poitrine, et l'on en trouve souvent dans les sépultures antiques. Beaucoup étaient émaillées (1). L'émaillerie était même un art indigène dans la Gaule. Celle trouvée dans les terrassements, aux Meurgers, avait été certainement émaillée ; les triangles des angles, en vert ; le losange du milieu, en rouge. Une épingle ou ardillon, se détachant d'une petite tête ronde, se recourbait derrière et servait à la fixer. Ce petit bijou, aujourd'hui disparu, avait environ 8 centimètres de hauteur. (Fig. 3.)

Fragments de marbres de diverses couleurs, blancs, gris, rosâtres, noirs. Ils étaient taillés en lames minces et destinées sans doute à servir de revêtement. Quelques-uns de ces fragments, plus épais que les autres, offrent une moulure cylindrique de 5 centimètres de diamètre. Il semble que ces marbres variés aient dû être employés de manière à former une sorte de placage à compartiments, une mosaïque.

4° Innombrables morceaux de ciment ou stuc colorié. Nous avons pu nous-même recueillir sur le lieu des échantillons des couleurs suivantes :

Rouge vif uni ;

Blanc rayé de bandes rouges, les unes étroites, les autres plus larges ; quelques-unes avec un petit listel ou bord de nuance un peu différente ;

Rouge avec dessins verts superposés, probablement des feuillages grossiers ;

Bandes vertes et blanches ;

(1) Abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 269, 364, etc.

Jaunâtre à bandes grises ourlées de listels noirs ;

Violet pâle, rouge vif, blanc, bleu pâle, rouge, avec une sorte de semis vert superposé (feuillage ?) ;

Rose uni ;

Rouge avec dessins jaunes ;

Noir, blanc, vert, lignes alternées ;

Rouge avec bande violette et dessins jaunâtres ou blancs ;

Jaune uni ;

Bleu uni ;

Noir uni.

Toutes ces couleurs ont gardé, après un long séjour en terre et même depuis leur exhumation, un éclat et une vivacité extraordinaires. Avaient-elles été appliquées à chaud, c'est-à-dire détrempées dans l'huile et la cire bouillante, sur le stuc uni et lisse qui recouvrait les murs, ou tout simplement à froid ? Ce dernier procédé est le plus vraisemblable, bien que leur résistance si remarquable pût faire croire à l'emploi du premier.

5° Grande quantité de petits cubes. Ils sont disséminés dans un espace assez restreint, débris sans doute d'un dernier fragment de la mosaïque, détruit à cette même place ; ils sont exclusivement noirs et blancs, preuve que ce fragment appartenait à l'encadrement et non aux parties de l'intérieur où le rouge a été employé.

6° Quelques fragments de fer oxydé, dont la forme primitive est méconnaissable ; on avait précédemment trouvé d'énormes clous de plus de 25 centimètres de longueur à tête ronde et plate, des pattes en forme de T, très-communes dans les ruines romaines, et une charnière en fer.

7° Débris de poteries rouges, grises et noires, ayant appartenu à des vases fort simples ; point de fragments à relief.

8° Innombrables morceaux de briques et de tuiles à rebords. De ces tuiles, quelques-unes ont un petit canal creusé en dedans et le long du rebord, d'autres non.

VII.

CONCLUSION.

Preuve nouvelle du luxe général qui présidait à la décoration de toutes les maisons à la campagne aussi bien qu'à la ville, chez les Gallo-romains, voici une villa isolée, qui ne paraît pas avoir appartenu, à en juger par l'absence de fragments d'architecture de quelque importance, à de riches habitants, et qui était décorée de peintures murales, de mosaïques, de marbres étrangers de différentes variétés. Elle possédait même des bains dans des conditions topographiques où l'établissement en serait, même aujourd'hui, avec toutes les ressources de la science moderne, difficile et coûteux. On sait, d'ailleurs, que des constructions plus modestes encore, des murs en torchis et des plafonds en argile étaient ainsi décorés de peintures (1).

Indépendamment de l'attrait de la curiosité, bien destructrice parfois comme nous l'avons vu, il y a là, même après la disparition de ces ruines, une page intéressante ajoutée à l'histoire de l'art gallo-romain

(1) De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, t. II, p. 178; t. III, p. 510.

dans le Perche et même de la civilisation gallo-romaine en ce pays.

De l'établissement de certaines habitations en rase campagne, en dehors des groupes reconnus jusqu'ici, loin même des voies qui sillonnaient le pays, on peut conclure, ce nous semble, à la sécurité complète dont il jouissait à l'époque où elles furent construites.

De la recherche qui avait présidé à leur décoration et à leur arrangement, à la facilité avec laquelle les ouvriers et même les artistes romains circulaient dans ces provinces éloignées, à l'aisance générale des habitants.

J'étais bien jeune et je commençais, sous la direction de Galeron et de Caumont, mes premiers maîtres, des études archéologiques que d'autres études, d'autres travaux devaient interrompre trop tôt, quand je fis à la Champinière (en Tourouvre) à quelques kilomètres seulement de Villiers, une petite fouille. Ce point déjà exploré par Vaugeois et qui devrait l'être de nouveau plus attentivement, m'offrit, au milieu de débris gallo-romains nombreux, mais sans intérêt, une valve de ces coques *(cardium edule)*, si communes sur le littoral de la Manche et particulièrement dans la baie du Mont-St-Michel où elles nourrissent des populations entières. C'était peu de chose, assurément ; rien peut-être, et sur ce rien mon imagination s'échauffa. Je me dis que ce coquillage, malgré nos moyens de transport plus rapides et plus perfectionnés, n'était plus utilisé dans nos régions trop éloignées de la mer (100 kilomètres environ) ; que, depuis plusieurs siècles probablement, il n'en avait pas paru un seul échantillon sur les marchés de Mortagne ou d'Alençon. Je me demandai

à l'aide de quels procédés de conservation et de transport, les Gallo-romains de notre pays trouvaient moyen de se les procurer et de s'en faire un aliment usuel. Ce problème, si petit, s'élargit d'inductions en inductions dans ma pensée, et devint celui de la civilisation romaine elle-même, des ressources qu'elle savait se créer sur les terres lointaines, du défi qu'elle a jeté sous ce rapport à nos mœurs modernes.

Un peu refroidi par l'âge, je suis moins disposé aujourd'hui à prendre la découverte des Meurgers comme point de départ d'une théorie entière; et pourtant je ne crois pas m'illusionner en la signalant comme une des plus curieuses et des plus intéressantes qui aient été faites dans notre département de l'Orne, depuis plusieurs années.

Note sur deux maisons de la ville de Caen (1).

Tout le monde connaît à Caen la charmante maison Renaissance de la rue de Geôle, qui porte le n° 17. Dès 1846, M. de Caumont appelait sur elle l'attention des archéologues et lui cansacrait quelques lignes dans la *Statistique monumentale* du Calvados :

« Cette maison de la Renaissance, écrivait-il, offre quatre médaillons à figures identiques avec d'autres

(1) Nous avons déjà traité les questions qui font le sujet de cet article dans le *Bulletin monumental*. Nous croyons devoir y revenir dans ce recueil, à raison de l'intérêt qu'elles présentent pour la ville de Caen : nous saisissons cette occasion pour remercier M. Palustre de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu mettre à notre disposition quelques-uns des bois insérés dans ce travail.

qui se rencontrent au manoir des Gendarmes, à Calix, faubourg St-Gilles, ce qui semblerait indiquer qu'elle appartenait au même propriétaire, ou au moins qu'elle a été construite par les mêmes artistes. On lit autour de ces médaillons :

MORS VINCIT PVDICITIAM
AMOR VINCIT MORTEM
PVDICITIA VINCIT AMOREM.

« Mais des lettres ont été renversées par la maladresse des ouvriers, et nous rétablissons les mots comme ils doivent être lus : nous verrons de pareilles interversions dans les légendes des médaillons du manoir de Calix (1). »

Dans son *Guide de Caen*, Trébutien n'a eu garde de l'oublier, mais il ne s'est point attaché à la décrire; il s'est contenté simplement de nous apprendre qu'une tradition fort douteuse désignait cette maison, ornée de médaillons avec inscriptions, comme étant l'habitation du poëte Jean Marot, père de Clément (2).

Dans une publication récente sur la ville de Caen, M. Gaston Lavalley a rencontré aussi, sur sa route, la maison de la rue de Geôle ; mais il n'a rien ajouté à ce que nous avaient appris à ce sujet ses deux devanciers, MM. de Caumont et Trebutien (3).

Cet élégant édifice mérite pourtant mieux que ces

(1) *Statistique monumentale*, t. I, p. 45.

(2) *Caen, précis de son histoire et de ses monuments*, 2e édition, p. 108.

(3) *Caen, son histoire et ses monuments*, p. 124.

indications sommaires. Originairement il se composait d'un rez-de-chaussée et de deux étages surmontés d'une lucarne ornée à fronton triangulaire. Mais depuis bien longtemps ce gracieux couronnement a disparu pour faire place à un troisième étage en colombage de l'effet le plus déplaisant.

Le rez-de-chaussée, aujourd'hui à usage de boutique, a subi, de son côté, une transformation non moins regrettable. La large baie qui l'éclaire n'a aucun caractère ancien et s'est évidemment substituée à des ouvertures d'une physionomie différente. Malgré toutes ces mutilations, la façade, décorée de pilastres, avec corniches à entablement, a conservé, en grande partie, son caractère primitif. On y remarque notamment une délicieuse porte d'entrée, dont le linteau nous offre, au milieu d'enroulements du dessin le plus pur, un singe



jouant avec un dauphin. Les médaillons, mentionnés brièvement par tous les archéologues, nous paraissent, en outre, appeler quelques observations. Ils sont au nombre de quatre, et consistent en deux têtes d'homme et deux têtes de femme, disposées, à chaque étage, de manière qu'une tête d'homme ait pour vis-à-vis une tête de femme. Dans ces sculptures, de même qu'à l'hôtel du Bourgtheroulde, dont l'ornementation a été si bien interprétée par le savant directeur de la

Société française, M. Palustre, nous retrouvons une reproduction sommaire ou tout au moins un souvenir des célèbres *Triomphes de Pétrarque* (1).

« Après avoir triomphé de l'homme dans sa jeunesse, écrit M. Palustre, l'*Amour*, suivant le poëte, est subjugué par la *Raison*, qui nous est dépeinte sous le nom de *Chasteté;* puis vient la *Mort*, qui anéantit tout notre être, en sorte qu'il ne resterait rien de nous, si la *Renommée* ne sauvait notre nom de l'oubli. Mais le *Temps* lui-même dévore les plus grands souvenirs, et tout disparaît devant l'*Éternité de Dieu*, qui est notre dernière espérance (2). »

L'artiste normand ne s'est pas élevé à ces hauteurs métaphysiques, et des six scènes que comprend la conception du poëte italien, il n'en a retenu que quatre, qu'il a rendues avec une simplicité quelque peu énigmatique en sculptant quatre têtes plus ou moins allégoriques, autour desquelles se déroulent les légendes suivantes :

Tête d'homme à gauche, en bas, en regardant l'édifice :

AMOR VINCIT MVNDVM.

Tête de femme à droite, en bas :

PVDICICIA VINCIT AMOREM.

(1) Ces *Triomphes de Pétrarque* semblent avoir été très-populaires en France à la fin du XV[e] et au début du XVI[e] siècle. Notre confrère, M. Joly, nous signale à ce propos, une sorte de *réduction* en six rondeaux de ces mêmes *Triomphes* par « Maître François Robertet, secrétaire du roi et de Mgr de Bourbon et receveur de Forestz. » V. *Poésies inédites des XV[e] et XVI[e] siècles*, par A. Joly, Lyon, Scheuring, 1867.

(2) V. *Rouen illustré, l'hôtel du Bourgtheroulde*, par Léon Palustre, p. 88. — *Revue de Marseille et de Provence*, année 1876.

Tête d'homme à droite, en haut :

AMOR VINCIT PVDICICIAM.

Tête de femme à gauche, en haut :

FAMA VINCIT MORTEM.

Le sculpteur, comme on le voit, a négligé les deux derniers triomphes, le triomphe du Temps :

TEMPVS VINCIT FAMAM.

Et le triomphe de la Divinité :

ETERNITAS SEV DIVINITAS OMNIA VINCIT.

Les têtes d'homme, un peu endommagées par l'action de l'air, sont casquées ; les têtes de femme, traitées avec une délicatesse infinie et beaucoup mieux conservées, portent des coiffures du temps, à la fois gracieuses et originales.

M. de Caumont a remarqué avec beaucoup de raison l'analogie frappante qui existe entre les figures de la rue de Geôle et quelques-unes de celles qui décorent, dans un faubourg de Caen, à Calix, le manoir de Gérard de Nollent, connu sous le nom de *la maison des Gendarmes*. Pour être complet, il est peut-être bon d'ajouter que, sur ce dernier monument, n'apparaissent nominativement que trois triomphes reproduisant, avec une légère variante, les triomphes du poëte italien. Ce sont, dans l'ordre rationnel :

Le triomphe de la Chasteté ou de la Pudeur sur l'Amour :

PVDICICIA VINCIT AMOREM.

Le triomphe de la Mort sur la Pudeur :

MORS VINCIT PVDICICIAM.

Le triomphe de l'Amour sur la Mort :

AMOR VINCIT MORTEM.

Le médaillon entouré de la première devise : « *Pudicicia vincit Amorem*, représente une femme vue de profil et respirant le parfum d'une fleur. »

Les deux autres médaillons nous offrent des têtes d'homme ; l'une d'elles est casquée.

Par une autre analogie, sur beaucoup d'édifices de la ville de Caen, on retrouve cette ornementation formée de l'alternance de ronds et de losanges qui s'étale, du haut en bas, sur tous les pilastres de la maison de la rue de Geôle.

Quel était maintenant le propriétaire de ce logis et quel est l'architecte qui l'a bâti ? Questions graves et délicates restées fort obscures jusqu'ici, et que nous nous croyons aujourd'hui à même de résoudre.

Dans les *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, publiés chez Le Bas, en 1607, Jacques de Cahaignes a consacré une notice tout entière à trois architectes de sa cité natale, Hector Sohier, Blaise Le Prestre et Abel, son fils. L'un des derniers ouvrages d'Abel était une maison qui intéressait d'autant plus notre auteur, qu'elle était devenue sa propriété et qu'elle avait été construite aux frais de son père. Voici, au surplus, comment il s'exprime à ce sujet (1) :

(1) *Éloges des citoyens de la ville de Caen*. Première centurie par Jacques de Cahaignes..... Traduction d'un curieux.... P. 96.

Le texte latin est ainsi conçu : Nec silendum mihi est illud architec-

« Je ne dois pas passer sous silence ce morceau d'architecture qui décore la porte de ma modeste demeure. D'après Remy Rosel, c'est moins à la composition des matériaux qu'à l'art avec lequel ils sont travaillés qu'elle doit sa supériorité sur tout ce qui existe à Caen de ce genre. Cette façade, d'ordre dorique, bien symétriquement coordonnée, fut construite aux frais de mon père, sous la direction d'Abel Le Prestre, fils de Blaise. Ce fut son dernier ouvrage, car il mourut après l'avoir terminé; mais les dernières œuvres des plus grands artistes sont en général les meilleures. »

Nous ne connaissons pas la date du décès d'Abel Le Prestre, nous savons seulement que le père de Jacques de Cahaignes, qui possédait déjà un *manoir fleuri* à Matthieu, et qui avait fait élever une maison du même genre dans la ville de Caen, mourut le 15 septembre 1563.

La maison n° 17 de la rue de Geôle a tous les caractères de l'architecture du temps de François Ier, et, après y avoir longuement réfléchi, nous n'hésitons pas à y reconnaître la maison patrimoniale de Jacques de Cahaignes, bâtie par Abel Le Prestre dans le style grec, et décrite avec tant de chaleur dans les *Éloges des illustres citoyens de Caen*. Cette modeste demeure, avec

turæ opificium quod primum limen domunculæ meæ honestat non quidem materiei sed artificii ratione, inter ea quæ Cadomi prostant, judicio Remigi Roselli, architecti Parisiensis, excellentissimum, quod patris mei sumptu, et Abelis Præsbiterii filii Blasii, secundum ordinationem doricam, cum justa symetriarum proportione fuit extructum. Idque postremum fuit Abelis opus. Eo namque absoluto discessit e vita. Sunt autem optima optimorum artificum quæ ultima.

Elogiorum civium Cadomensium, centuria prima, Cadomi, 1609, t. XXII.

ses belles devises empruntées au divin Pétrarque, convenait de tout point à un bourgeois et à un membre de la docte université. Ces raisons ne seraient toutefois que de bien faibles indices pour justifier l'attribution que nous mettons en avant.

Mais voici qui nous paraît décisif. Cette demeure exiguë, *domuncula*, et d'une ornementation si caractéristique, se trouve dans la rue de Geôle, anciennement rue *Cattehoule*, à quelques pas d'une venelle désignée aujourd'hui sous le nom de *Venelle-Bons-Amis*. Or, c'est dans cette rue Catteboule, dont la configuration a peu changé, et à une très-faible distance de la venelle dont il s'agit, qu'habitait précisément Jacques de Cahaignes. Ce détail qui, dans la question qui nous occupe, est un trait de lumière, a été consigné dans le 28ᵉ Registre des délibérations de la ville de Caen. Nous y voyons, en effet, à la date de 1588, une réclamation contre la malpropreté de la venelle du *Fort-Quatrans*, autrement dite *Venelle-Bons-Amis*, réclamation qui se comprend d'autant mieux que cette venelle donnait accès à une fontaine et à un lavoir. Or, cette supplique est présentée « au nom de Jacques de Cahaignes et de plusieurs riverains de la *venelle du Fort-Quatrans*, tendante de la rue Cattehoule à la rue des Teinturiers (1). »

M. le vicomte de Blangy, auquel nous devons la connaissance de ce document, en a très-justement conclu que le célèbre professeur de médecine demeurait dans le quartier. Nous croyons que l'on peut aller plus loin et que ces indications, rapprochées des considérations

(1) *Éloges des citoyens de la ville de Caen.* Traduction d'un curieux. (Note de la p. 96.)

que nous avons développées, permettent d'affirmer que la maison rue de Geôle, n° 17, est bien la maison bâtie par Abel Le Prestre pour Pierre de Cahaignes, et habitée plus tard par Jacques de Cahaignes, son fils. Il y a là plus qu'un intérêt de curiosité ; au point de vue de l'histoire de l'architecture de la Renaissance en Basse-Normandie, la constatation a une réelle importance.

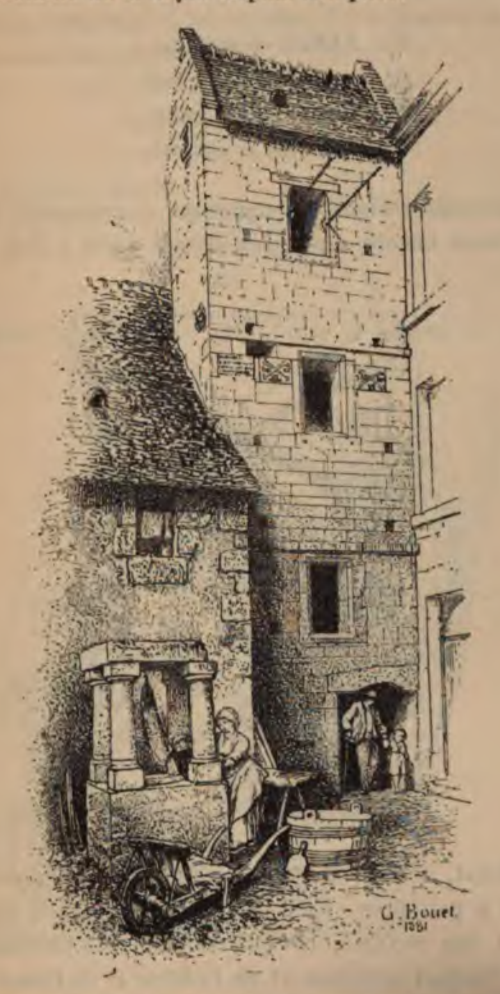
La seconde maison sur laquelle nous voulons appeler l'attention n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune description. Cachée au fond de la cour d'une maison de chétive apparence, elle avait échappé aux regards, lorsqu'il y a quelques années elle fut indiquée à M. Bouet par M. Baron, membre de la Société française. Au mois de novembre dernier, nous eûmes l'occasion de la visiter avec M. Bouet, et tous deux nous fûmes extrêmement frappés des détails caractéristiques de son ornementation.

Cette maison, qui n'est guère qu'un pavillon à deux étages, occupe le fond de la cour du n° 16 de la rue des Capucins. Elle prend jour de ce côté à chaque étage

Lan. xxxij. Ceste fenestre
Fut puys le bas Jusques au hault
Faicte et assise par ung prestre
Le trentiesme Jour du moys daoult

par une seule fenêtre ; un puits à colonnes, d'un effet assez pittoresque, est creusé à l'angle de la cour. L'ex-

cellent dessin de M. Bouet permet de se rendre compte de l'ensemble de la façon la plus complète.



A la hauteur de la fenêtre du premier étage, sur la

pierre d'angle, vers le couchant, on lit, en belles lettres gothiques :

> L'an XXXII. Ceste fenestre
> Fut puys le bas jusques en hault
> Faicte et assise par ung prestre
> Le trentiesme jour du mois dault.

Quelques vestiges des signes qui complétaient la date se voient encore au-dessus de ces mots : l'an XXXII.





M. Bouet, à l'aide d'une forte lunette, a cru distinguer un v à peu près effacé. S'il en était ainsi, il faudrait lire : l'an MVXXXII, ce qui concorderait parfaitement avec l'aspect extérieur et de l'édifice et de l'inscription elle-même. A droite et à gauche de la fenêtre, sur deux

pierres d'égales dimensions, on aperçoit, en outre, des femurs en sautoir, avec l'inscription suivante : *Hoc est speculum hominis*, et les initiales G B disposées ainsi, sur la première pierre :

HOC EST
G.

sur la deuxième pierre :

SPECLM HOIS
B.

Le plus léger examen révèle que la fenêtre du pre-



mier étage, dont la date est fixée avec tant de soin par

l'inscription, n'était pas à l'origine dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Elle a subi des remaniements considérables qui en ont dénaturé le caractère. Nous serions, pour notre part, assez porté à penser qu'elle avait été revêtue dans toutes ses parties d'ornements funèbres que l'on a plus tard fait disparaitre.

Les femurs en sautoir que nous avons signalés sur la façade ne sont pas, d'ailleurs, isolés. Le pignon ouest, dans sa partie supérieure, a conservé un médaillon fort curieux qui doit en être rapproché. Il représente, au centre d'un encadrement formé de quatre nœuds de draperies, une tête de mort rendue avec un soin particulier (voir page précédente).

Nous en aurions fini avec cette maison originale, si nous ne devions encore relever, du côté du jardin, sur le linteau d'une des fenêtres, une autre inscription, incomplète peut-être, mais, en tous cas, de date plus récente.

Voici en quels termes elle est libellée :

TITANIS AUREI CURRUS PER
MERIDIEM PATEFACIAM HORAM
SED MORTIS AVIDÆ...?

Cette légende, dont le sens se laisse deviner, devait accompagner un cadran solaire. Elle appartient certainement à la catégorie des devises horaires dont M. le baron de Rivière nous a offert récemment, dans le *Bulletin monumental*, une si intéressante monographie (1).

(1) *Inscriptions et devises horaires*, par M. le baron de Rivière. *Bulletin monumental*, 1877, p. 246, 461; 1878, p. 609.—*Anthologie*

Les emblèmes funéraires, prodigués avec tant d'abondance dans les livres de prières, dans les décorations intérieures et extérieures des églises (1), dans les chapelles, dans les chapes, dans les chasubles, apparaissent beaucoup plus rarement sur les édifices particuliers. Cependant la maison de la rue des Capucins, à Caen, n'est pas, à beaucoup près, la seule de son espèce. Sans sortir de la Normandie, on peut citer, à côté d'elle, le logis du Fay d'Yvetot, dont les deux cheminées ont été si consciencieusement étudiées et décrites par M. Beaucousin.

La première de ces cheminées nous offre, dans d'élégants médaillons, trois têtes d'homme avec cette inscription :

L'AN DE GRACE MV^{CC} ET III LE XVe IOR FURENT
CES CHEMINÉES ET LES FIST FAIRE ROBEURT BEURY.
PRIEZ DIEU POR LES TRÉPASSÉS.

Sur la seconde, on peut reconnaître, d'un côté, une crucifixion, et, de l'autre, une tête de mort sur un os décharné. Tout au tour, on lit :

PENSEZ A LA MORT.
MOURIR CONVIENT,
PEU EN SOUVIENT,
SOUVENT ADVIENT (2).

gnomonique ou *Recueil des inscriptions solaires du département de l'Isère*, par Gustave Vallier.

(1) Le musée de la Société des Antiquaires de Normandie possède une très-curieuse chasuble de ce genre.

(2) Tous ces renseignements nous ont été communiqués par M. Beaucousin ; nous le prions de recevoir l'expression de notre gratitude.

Le bourgeois d'Yvetot, Robert Beury, qui fit élever, en 1503, ces étranges constructions, et le prêtre de Caen, qui fit sculpter, en 1532, la fenêtre de la maison de la rue des Capucins, obéissaient, en définitive, à la même inspiration. Sous l'empire de la pensée de la mort, ils appliquèrent l'un et l'autre, à la décoration de leur habitation privée, les ornements habituels des chapelles funéraires, des ossuaires et des livres liturgiques. L'idée était plus originale que séduisante; elle ne paraît pas avoir fait beaucoup d'adeptes. Les maisons de Caen et d'Yvetot n'en sont pas moins intéressantes, et elles méritaient de sortir de l'oubli dans lequel on les avait laissées jusqu'ici, ne fût-ce qu'à titre de singularités architecturales.

Un passage de saint Bernard, à propos d'un portail de la cathédrale de Rouen, par M. A. Joly.

On sait comment l'Église, au moyen âge, conviait tous les arts à la décoration de ses édifices. Si, à une certaine date et dans certaines contrées, et pour ainsi dire sous une certaine latitude achitecturale, quelques-uns de ses monuments, comme l'abbaye de Saint-Étienne ou de Sainte-Trinité à Caen, se présentent à nous sous une forme austère où l'architecture s'est réservé toute ou presque toute la place, le plus souvent l'architecture et la sculpture s'unissent et rivalisent de richesse pour la décoration des cathédrales et surtout de leurs portails. Que l'édifice soit roman ou ogival, qu'il soit en France ou en Italie, à Paris, à Reims, à Chartres, à Vézelay, à Auxerre, à Bourges ou à Orviéto, l'artiste, avec une prodigalité sans bornes, en a couvert de sculptures toutes les parties. Chacun d'eux est comme

un immense musée. La sculpture ne s'est pas contentée de dresser le long de leurs pieds-droits tout un monde de pierre, d'y ranger en ligne toute une armée de saints faisant cortège au Christ ou à la Vierge, de suspendre à leurs voussures, dans leurs plans successifs, sous des dais magnifiquement ouvragés, toute la milice du christianisme, la longue suite des saints, des confesseurs, des martyrs, des évêques, des princes qui ont servi l'Église, et toute la cour céleste, anges, archanges, dominations, anges musiciens chantant la gloire de Dieu comme dans un encadrement fameux du séraphique fra Beato Angelico à Florence. Elle y a joint une série de tableaux où sont retracées en un détail infini et l'Écriture sainte et aussi quelquefois toutes les histoires que sait le moyen âge. Les soubassements eux-mêmes en sont parfois ainsi couverts jusqu'au sol. Et là ils affectent une forme particulière. A chacune des avancées du portail correspond une série de lignes perpendiculaires que viennent couper des lignes horizontales : cela donne autant de petits cadres dont chacun sera rempli par un sujet particulier ; leur réunion formera un vaste ensemble, où sera racontée aux yeux une immense histoire. Ici ce sera l'année tout entière, les signes du zodiaque indiquant les mois, avec la série de leurs occupations. A Chartres, l'artiste nous offre des représentations allégoriques, les vertus opposées aux vices ; sur un autre point, il figure les arts libéraux. Et au-dessous de chacune de ces images allégoriques, il a placé l'image d'un personnage réel, le représentant le plus illustre de cet art. « L'esprit encyclopédique, remarque Viollet-Leduc, dominait à cette date, et dans les grands monuments sacrés, tels que les

cathédrales, on cherchait à résumer toutes les connaissances de l'époque. » La foule trouvait là un enseignement élémentaire. Ainsi, chaque portail était comme un livre gigantesque, tout grand ouvert, et où les fidèles pouvaient lire sur la pierre comme un résumé du savoir humain et se familiariser avec la science. Peut-être aussi le sculpteur saisissait-il l'occasion d'y faire parade de ses connaissances, étalage de ses lectures. Ailleurs, c'est l'histoire de la religion presque entière. A Auxerre, c'est l'Ancien-Testament. A Chartres, sur les piliers des grandes baies du portail méridional, c'est la série des martyrs empruntés aux grandes litanies de la cathédrale. A Rouen (1), sur les ébrasements du portail méridional de la cathédrale ou portail de la Calende, une vaste histoire est racontée. Il y a là comme une longue illustration de la Bible sur le pilier du centre et les ébrasements, et de quelques pieuses légendes sur des piliers en saillie. Traduite par la gravure, cette histoire formerait un énorme volume. Tous les longs piliers quadrangulaires, qui portent les statues qui décorent le portail, sont sur cinq rangs dans le sens de la hauteur (2), décorés d'une suite de médaillons en bas-relief, encadrés dans des quadrilobes jointifs (3) dont la forme se retrouve à peu près la même sur beaucoup de portails, à Notre-Dame de Noyon, à Auxerre, etc. Ces médaillons

(1) Sur l'histoire de la cathédrale de Rouen. V. M. l'abbé J. Loth. *La cathédrale de Rouen*, Rouen, Fleury, éditeur, 1879.

(2) Sans compter un petit tableau encadré dans l'ogive du sommet, et à l'exception des piliers qui terminent l'ébrasement et qui comptent chacun douze sujets.

(3) Sortes de losanges accompagnés sur chaque face de quatre lobes demi-circulaires.

reproduisent une même histoire, dont les divers détails se suivent sur une ligne longitudinale se continuant du premier au deuxième rang, du deuxième au troisième. En comptant les médaillons encadrés dans les ogives, il n'y en a pas moins de deux cent soixante-quatre. On y reconnaît aisément l'histoire de Jacob sur l'ébrasement de gauche et celle de Joseph sur l'ébrasement de droite. On retrouve à gauche la lutte de Jacob avec l'ange, l'échelle de Jacob, Jacob gardant les troupeaux de son beau-père, etc.; à droite, les songes des Pharaons, etc., etc.

Sur la face antérieure de l'une des avancées du portail, à gauche, on voit retracée, en une suite de vingt tableaux qui se suivent quatre par quatre sur cinq rangs en hauteur, une légende qui rappelle l'histoire du bon et du mauvais riche, de ce contraste que le moyen âge traduisait par la moralité du *Bien advisé* et du *Mal advisé.* A partir du quatrième rang et dans les huit derniers médaillons qui s'y trouvent sculptés, on voit le pécheur expirant et son âme recueillie par deux démons; on voit cette âme précipitée dans l'enfer, figuré ici, comme dans les Mystères, par une gueule immense. On voit des serviteurs pillant et se disputant tous les biens du défunt, et cette fortune acquise par la pratique du mal dispersée par le vol. Ici l'un d'eux enlève des vêtements de la perche sur laquelle, d'après le *Roman de la Rose* et d'autres textes du moyen âge, on les suspendait et on les étendait pendant la nuit et qui constituait à une certaine date la garde-robe de nos ancêtres :

Les robes et les pennes grises
Sont lores *à la perche* mises
Toute la nuit pendans à l'air.
(*Roman de la Rose*, v. 9205-207.)

. . . . qu'il cherche
Dedans sa *huche* ou à sa *perche*.

(*Id.*, v. 14372.)

pendant que deux autres s'arrachent le vêtement qu'ils ont déjà détaché. Dans un autre médaillon, ils dépouillent le lit. Plus loin, l'un d'eux essaie d'enlever à un autre une valise qu'il emporte sur ses épaules (1). Dans le suivant, ils enlèvent les sacs d'argent enfermés dans un bahut, la *huche* dont parlait tout à l'heure le *Roman de la Rose*. Dans le dernier, deux d'entre eux se disputent une bourse.

Mais ailleurs, à côté de ces figurations sérieuses, la fantaisie de l'artiste paraît s'être donné libre carrière. Le développement de son thème semble n'obéir à aucune loi. On dirait qu'il a voulu uniquement et avant tout sortir des routes battues.

La cathédrale de Rouen nous offre un des plus curieux spécimens de ces étrangetés. On ne saurait imaginer un contraste plus frappant que celui que présente la décoration des soubassements des deux grands portails, aux extrémités de ses transepts. Nous avons dit ce qu'était celle du *Portail de la Calende*. Tout autre est le caractère du *Portail des Libraires*, placé à l'extrémité opposée. On retrouve il est vrai dans le premier rang de ses médaillons toute une suite de sujets empruntés à la Bible, les premières pages de la Genèse, la Création, l'histoire d'Adam et d'Ève.

(1) Voir comme échantillon de ces représentations la figure I, p. 578, que nous empruntons aux *Sculptures grotesques et symboliques* de M. J. Adeline. Rouen, Augé, 1882.

Dans d'autres tableaux encore, sans s'astreindre à des représentations religieuses, le sculpteur traite des sujets sérieux. On y voit une femme qui pourrait être la Musique, châtiant un enfant à genoux, son élève sans doute ; ailleurs, une figure très-élégante qui est peut-être l'ange gardien ou l'ange qui accompagnait Tobie dans son voyage, abritant un jeune homme sous un pan de son manteau, etc.

Mais dans la plupart, l'artiste semble obéir uniquement à son caprice.

Parfois, il traduit avec la plus grande liberté et sans aucun ordre apparent ses souvenirs les plus divers, réunissant à plaisir les deux antiquités païenne et biblique, y mêlant des souvenirs du moyen âge. Ici, c'est le lai d'Aristote ; ailleurs, à ce qu'il semble, la fable du lion amoureux, ce qui n'est à certains égards qu'une variante du même thème, une autre forme des triomphes de l'Amour, la force domptée par lui comme la philosophie. Dans un autre médaillon, on voit Hercule tuant le lion de Némée, dont, par une attention ingénue de l'artiste pour le rendre plus reconnaissable, il porte déjà par avance la dépouille sur la tête et sur les épaules ; non loin de là, c'est, d'après un souvenir de l'Écriture (que rappellera plus tard Bossuet), David luttant avec un ours. (Y a-t-il là une idée morale, et dans ces victoires des héros antiques sur des bêtes féroces faut-il voir une image du chrétien vainqueur de ses passions ?)

Dans beaucoup d'autres il semble qu'il ait uniquement voulu s'amuser à triompher de quelques difficultés de métier, à inscrire une figure humaine exactement dans les divers lobes de ses cadres, comme

des enfants placent au hasard cinq points sur une feuille de papier, avec l'obligation de faire passer une figure par ces cinq points. Il impose ainsi à des personnages humains les attitudes, les poses et les flexions les plus bizarres.

Quelquefois encore, il accolera deux figures l'une à l'autre, de façon à ce que, selon que l'on change de point de vue, elles échangent une partie de leurs corps, et le haut de l'une prend les membres inférieurs de l'autre, formant ainsi quatre personnages différents avec deux corps seulement.

Il est enfin un ordre d'inventions fantastiques qu'il affectionne surtout. Cela rappelle tout à fait ces imaginations étranges de l'antiquité qui semblent le souvenir ou plutôt le rêve de quelque création antérieure à la nôtre, où l'homme aurait été plus profondément engagé dans les liens de la matière, où sa parenté avec les animaux aurait été plus étroite et se serait marquée d'une façon toute matérielle par l'union des deux natures humaine et bestiale, expression frappante de ce qu'il y a d'animalité en l'homme. C'est ainsi que l'Égypte nous présente ses sphinx à tête humaine sur un corps de lionne, symbole de la puissance royale, ses divinités chez lesquelles, au contraire, un corps humain s'unit à une tête d'animal comme la déesse à tête de lionne ou de chatte qu'on adorait à Bubastis sous les noms de Bast ou de Seket, comme les Anubis, etc., que l'antiquité classique a ses Centaures, ses Egipans, ses Chimères, ses Harpies, ses Sirènes et le peuple des Cynocéphales (1).

(1) C'est là une des raisons qui font qu'on a pu reconnaître ici

Le moyen âge recueille précieusement ces inventions, d'autant mieux que ses voyageurs assurent avoir vu des exemplaires de quelques-unes et qu'ils se plaisaient à y ajouter encore. Souvent aussi, il en fait des symboles. Il y voit une image saisissante des côtés les plus bas de notre nature, de ses brutalités, des violences et des emportements de la chair, de l'humanité ramenée par là au niveau et à la forme des animaux. La Renaissance les prodigue dans ses décors. Cette fusion de l'homme et de l'animal, cette figuration bizarre donnée à l'éternel problème, à la lutte des deux natures qui sont en nous, de la bête et de l'âme, du corps et de l'esprit, a tenté de tous les temps bien des poëtes et des artistes. Combien de fois n'a-t-on pas représenté des Centaures! Dans ces derniers temps, un peintre amoureux de son art, et qui se plaisait à en méditer les problèmes, paraît avoir été obsédé par celui-ci. Dans l'exposition de son œuvre faite après sa mort, on voyait abonder Centaures et Centauresses. Il y a là une satisfaction donnée à la passion de certains hommes et de certaines races pour tout ce qui touche au cheval. C'est aussi pour l'artiste une occasion de dessiner des mouvements hardis et fiers et violemment contrastés, de développer une certaine matérialité énergique, de réunir et d'opposer dans une seule figure les ressources de mouvements et de lignes des deux natures, de dessiner, de

quelques souvenirs des Métamorphoses d'Ovide; en effet, avec leurs perpétuels échanges entre l'humanité et la nature bestiale ou végétale, elles devaient tenter les artistes qui se complaisaient à ces étranges représentations.

jeter vivement des lignes originales, tourmentées, plus accentuées que celles que donnerait la seule nature humaine.

La poésie s'en empare aussi. André Chénier se plaît à raconter le festin des Centaures et des Lapithes. Dans une pièce intitulée le *Centaure*, et beaucoup trop vantée par Sainte-Beuve, Maurice de Guérin a voulu exprimer sous cette forme l'ivresse de la vie ou plutôt de la végétation, la joie de se sentir vivre, le rêve panthéistique et ultranaturaliste d'une existence qui n'aurait rien d'intellectuel ni de vraiment humain, d'une vie animale ou végétative qui va se perdre et se confondre dans la vie universelle.

Le sculpteur de Rouen s'est complu en ces imaginations. On dirait un souvenir et un développement de ces vers de Virgile, dans le VI[e] livre, de l'Énéide :

> Multaque præterea variarum monstra ferarum,
> Centauri *in foribus* stabulant. . . . .
> . . . . Scyllæque biformes, etc.

C'est aux portes, en effet, qu'il les place.

Il a brodé ce thème en cent manières. Aux monstres déjà si divers et si complexes de la mythologie grecque, il a ajouté des légions de monstres plus étranges encore. On y voit des hommes avec des têtes d'animal, de cheval, de chien, de porc, de veau; un sonneur de clochettes, comme on en voit à la tête des processions, mais ayant ici avec un corps humain une tête de bouc, des bustes et des têtes d'homme et de femme sur un corps de quadrupède ou d'oiseau (1); il s'amuse à compliquer

(1) Ailleurs encore, sous cette même forme qui allie l'homme à

encore les inventions antiques comme dans cette jolie Centauresse à ailes de chauve-souris, qui joue d'une sorte de théorbe. On dirait qu'il veut épuiser toutes les combinaisons que la fantaisie peut tirer de cette union. Dans la partie du quadrupède, parfois les membres antérieurs sont humains, les membres postérieurs appartiennent à l'animal, ou l'on voit l'arrangement inverse. Ainsi, dans cette figure largement drapée, assise dans une pose méditative, la pose d'un philosophe qui se recueille, soutenant de l'une de ses mains un grouin énorme, le corps et les membres antérieurs sont d'un homme; mais, sous les plis savamment disposés de la robe, on entrevoit les pieds et la queue d'un porc. Ailleurs, c'est un être complètement nu, sauf une paire de souliers, ayant le corps et les membres d'un homme, la tête seulement et la queue d'un chien. Ailleurs, c'est un Centaure, avec une belle tête barbue de vieillard, sous un large capuchon, toute la partie postérieure agenouillée; les pieds chaussés sont d'un homme, mais ornés d'une queue de cheval relevée en panache, les membres de devant qui se cabrent violemment sont d'un cheval. Ailleurs, ce sont des animaux tout absorbés dans une occupation purement humaine, dans une parodie impertinente des arts les plus humains. Une des plus connues entre ces figures, une des plus heureusement posées, des plus finement exécutées, des plus vraies dans leur invraisemblable composition, est une

l'animal, on voit un jongleur à corps de quadrupède jouant de la viole pour faire danser un petit chien. Dans d'autres médaillons, on en voit d'autres sous une forme toute humaine, se livrant à divers exercices de leur profession.

sorte de Centaure où le porc a pris la place du cheval, ayant les quatre pieds et le corps d'un porc, un buste humain surmonté d'une tête de porc coiffée d'un capuchon, des bras et des mains jouant d'une sorte de violon avec une conviction, une maëstria et un doigté tout à fait magistral. Car il est à remarquer qu'il y a dans tout cela un étonnant talent d'exécution, que les attitudes sont singulièrement variées, originales et fières, hardiment dessinées, les figures ingénieusement et largement drapées.

Ce sont des rêves fantastiques ; Téniers ou Callot, dans leurs Tentations, n'ont rien inventé de plus étrange. Peut-être est-il bon de rappeler à ce propos cette passion de travestissements qui s'était emparée de la France à cette date, cette fureur de divertissements où le grotesque dominait, où l'on prodiguait les représentations d'hommes sauvages, où, comme l'a remarqué M. Renan (*État des arts au XIVe siècle*), on semblait prendre plaisir à ramener l'homme à la bête. Comme ajoute le même écrivain, « il semblait que la démence du souverain eût un contre-coup sur les habitudes de la nation », et on pourrait ajouter et sur son état mental et ses habitudes d'intelligence.

La présence de ces représentations avait déjà surpris et choqué même quelques-uns des hommes du moyen-âge. On a souvent cité un passage des œuvres de saint Bernard où il les condamnait expressément par avance. On nous permettra de le reproduire une fois de plus, parce qu'on l'a toujours cité incomplètement et qu'on a, par cela même, altéré la pensée du saint. Celle-ci s'applique non à l'architecture religieuse en général, mais à l'architecture monacale.

Saint Bernard, en effet (v. *Œuvres*, p. 539, etc. Apologia ad Guillelmum sancti Theodorici abbatem), proclame expressément qu'il doit y avoir deux architectures, l'architecture épiscopale et l'architecture monacale, lesquelles répondant à des besoins différents doivent présenter des conditions différentes. L'architecture épiscopale s'adressant à la masse des fidèles, a le droit de faire la part de ces esprits encore enfantins et grossiers. Il est pour elle des concessions nécessaires; et les évêques sont tout excusés s'ils y consentent. « Comme ils ont à satisfaire, dit le saint abbé, les sages et les non sages, les savants et les ignorants : illi sapientibus et insipientibus debitores cum sint, ils excitent par une ornementation corporelle, ne pouvant le faire par une ornementation qui ne s'adresse qu'à l'esprit, la dévotion de ce peuple encore engagé dans la chair : Carnalis populi devotionem quia spiritualibus non possunt, carnalibus excitant ornamentis.

Mais les moines qui ont renoncé aux choses du monde, qui ont fait vœu de se soustraire à la tyrannie de la chair, doivent-ils recourir à de pareils moyens? Que veulent-ils par là? Est-ce conquérir l'admiration des sots? ou, parce que nous sommes confondus parmi les gentils, avons-nous appris leurs œuvres et nous asservissons-nous encore à leur sculpture? An, quoniam commixti sumus inter gentes, forte didicimus opera eorum et servimus adhuc sculptilibus eorum? Ou bien est-ce, dit saint Bernard, avec une franchise hardie, qui ne craignait pas de mettre le doigt sur toutes les plaies, et qui fait de lui à certains égards un ancêtre de la Réforme, est-ce le fait de la cupidité des moines, une flatterie aux faiblesses de la foule pour provoquer et

stimuler ses offrandes? Inde accenduntur homines ad offerendum? Qu'est-ce, ajoute-t-il, que toutes ces représentations ont à faire dans les cloîtres, en présence des frères occupés à lire? Ici nous devons citer le texte même, renonçant à traduire cette langue, qui se complait dans un cliquetis de mots dont saint Augustin déjà avait offert les premiers exemples, que reproduisaient trop bien les hommes du XII[e] siècle : « In claustris coram legentibus patribus quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam deformis formositas, ac formosa deformitas? A quoi bon ces singes immondes? ces lions farouches? ces centaures monstrueux? et ces êtres demi-humains? et ces tigres tachetés? et ces chevaliers combattants? et ces chasseurs qui jouent de la trompe? Vous verriez ici plusieurs corps réunis sous une seule tête et là plusieurs têtes sur un seul corps. Ici, l'on voit un quadrupède avec une queue de serpent et là un poisson avec une tête de quadrupède. Là, c'est un animal dont la moitié antérieure représente un cheval et le reste une chèvre; là, c'est un animal cornu terminé par une moitié de cheval (ibi cornutum animal equum gestat posterius). Enfin, on voit apparaître de toutes parts une si grande et si étonnante diversité de formes qu'on aime mieux lire sur les marbres que sur les manuscrits et passer ses journées entières à admirer ces choses qu'à méditer la loi de Dieu. »

On voit que le texte de saint Bernard, cité en son ensemble, est curieux à bien des titres.

Il semble, bien qu'écrit plus de deux siècles à l'avance, viser et décrire expressément nos soubassements.

On y voit quelle puissance d'attraction exerçaient ces spectacles sur les imaginations ingénues du temps,

puisqu'elles allaient jusqu'à détourner des reclus de leurs pieuses méditations.

Mais surtout ce texte contient la réponse à notre question. Pour saint Bernard, ces sculptures n'ont aucun sens mystérieux.

Ces riches ornementations des églises, qui, tout à l'heure, nous semblaient souvent médiocrement religieuses, sont regardées en effet par lui comme de simples concessions faites aux faiblesses de la foule, à son insuffisance religieuse, à sa curiosité et à ses instincts grossiers.

Et il y a ici un fait moral intéressant à noter, et qui se reproduira plusieurs fois dans l'histoire du christianisme : c'est l'inégalité dans l'égalité chrétienne ; un peuple élu dans le sein du peuple chrétien, une aristocratie dans la grande démocratie chrétienne ; d'un côté, les hommes de la voie étroite et âpre qui mène aux sommets et au salut, et de l'autre, la foule qui reste dans la plaine. Tel sera, au XVIII[e] siècle, le jansénisme dont un des premiers dogmes sera celui du petit nombre des élus.

Ce n'est pas du reste une aristocratie comme celle de la terre, elle n'est point de naissance, elle n'est point fermée ; nul n'en est exclu, on peut se l'ouvrir soi-même. Quoique à vrai dire, d'après les idées du jansénisme qui en cela même et en dépit de tous ses mérites moraux est bien une hérésie, ce soit aussi une aristocratie de naissance, puisque Dieu, par la Grâce (la doctrine de la Grâce sans les œuvres), désigne lui-même à l'avance ses élus, sans tenir compte de leurs mérites.

On voit avec quel dédain saint Bernard traite cette

seconde moitié, cette moitié inférieure, cette plèbe de la nation chrétienne, et comme, en fait de religion, il la réduit à la portion congrue. Il doit lui suffire d'un christianisme grossier, non pas seulement épaissi, comme disait Mme de Sévigné de ceux qui raffinaient trop la dévotion, « je veux qu'on m'épaississe un peu la religion » ; mais un christianisme tout à fait matérialisé et traduit en grossières images.

L'artiste qui semble avoir reproduit le passage même de saint Bernard sur les portails de Rouen a-t-il en effet, en sculptant ces médaillons, obéi, comme semble l'indiquer le saint, à une pure fantaisie ? Faut-il penser qu'il n'y a là qu'un jeu ou même parfois une débauche d'imagination ?

Et pourtant ce qui se peut admettre d'un dessin, d'une pensée rapidement jetée sur le papier, se comprend difficilement d'une œuvre lentement écrite sur la pierre, qui laisse à l'artiste tout le temps de la réflexion et du repentir.

D'ailleurs, malgré le texte et les distinctions du saint, et quelque liberté que l'Église ait pu laisser à l'artiste agréé par elle, on a peine à admettre que, dépositaire d'un enseignement divin, si sévère gardienne de ses dogmes, ayant toujours veillé avec un soin si jaloux, si naturellement jaloux, sur tous les plus petits détails de son culte, sur toutes les manifestations extérieures de la foi, elle se soit si complaisamment désintéressée d'une ornementation qui allait à tout jamais faire corps avec l'édifice, s'incarner en lui, se présenter éternellement aux yeux des fidèles, et cela non pas dans un endroit retiré où il faudrait l'aller chercher volontairement, mais sur le passage de tous, appelant

leurs regards chaque fois qu'ils se rendraient à ses offices.

Devons-nous donc croire qu'il y avait là pour les contemporains un sens mystérieux qui nous échappe, et que ce n'était, comme Rabelais le prétendait de son livre, que l'enveloppe bouffonne et fantastique de quelque mystérieuse instruction ? L'artiste a-t-il caché sous les libres caprices de son ciseau quelque vague pensée panthéistique ? Est-ce la traduction symbolique de quelque profonde conception dont il a emporté le secret ?

Ou bien, serait-ce que le soubassement, à cause de sa position même, était considéré par l'Église comme un champ d'ordre inférieur qu'on pouvait abandonner à la fantaisie des artistes, et comme le propre théâtre de cette part de joyeusetés qu'elle tolérait en mère complaisante, de la part à faire aux faiblesses de l'humaine nature, à ce besoin de gaîté auquel elle avait fait une place en certains de ses offices ?

En tout cas, l'œuvre a souvent sollicité en vain la curiosité et semble échapper à toute interprétation complète.

Pour ma part, je n'ai pas aujourd'hui la prétention de chercher à commenter ce livre de pierre si étrange et d'inspiration probablement si diverse. J'ai voulu seulement en signaler la curieuse physionomie. Ceux qui voudront essayer de résoudre le problème en trouveront quelques éléments dans les petites figures si soigneusement reproduites dans le livre de M. Adeline.

Pendant que nous sommes à la cathédrale de Rouen, je voudrais, ce qui est chose facile, trouver un nom à une figure que M. J. Adeline a laissée anonyme. Il la

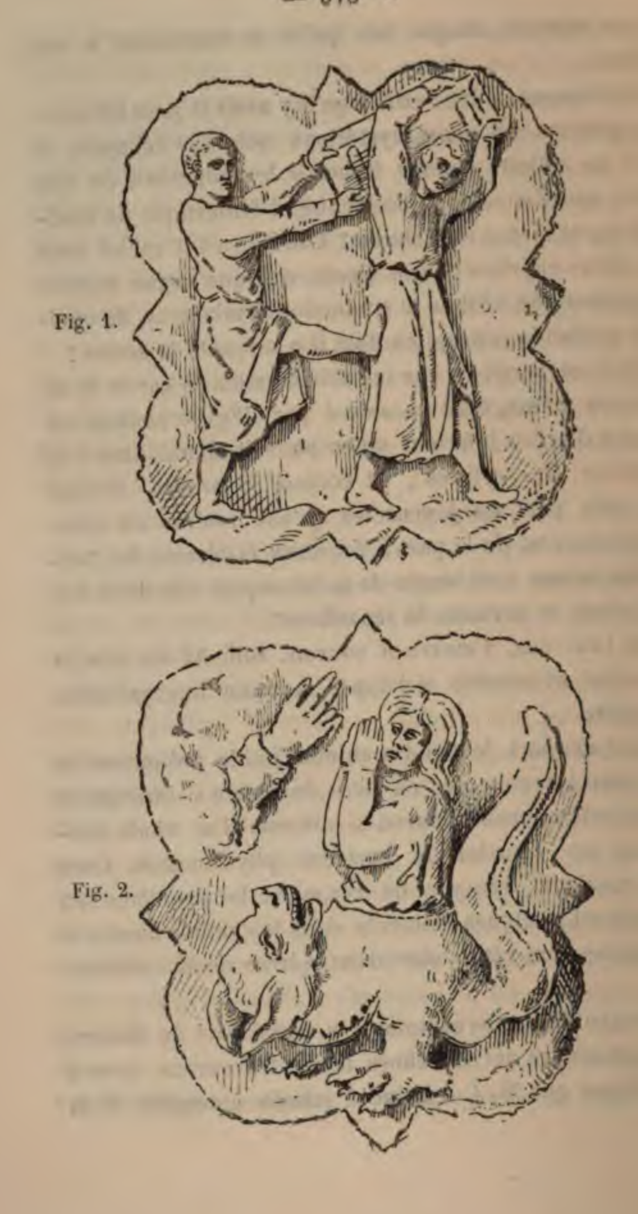


Fig. 1.

Fig. 2.

désigne ainsi : LXXIX « Figure, les mains jointes, délivrée, sur l'intervention d'une main bénissante sortant d'un nuage, d'un monstre dans lequel elle disparaît jusqu'à mi-corps (1). »

Cette figure n'est évidemment autre que la « petite sainte Marguerite » sortant du ventre déchiré du dragon qui l'a dévorée, comme le raconte la légende versifiée par Wace et reproduite tant de fois au moyen âge par les trouvères comme par les sculpteurs, les peintres et les miniaturistes (2).

(1) Voir ci-contre la figure 2.

(2) Voir notre travail sur cette légende, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* tome XXX, et Vieweg, Paris, 1879, in-8°.

BIBLIOGRAPHIE ET NOUVELLES DIVERSES.

Revue bibliographique.

L'auteur de la chanson de Roland était-il normand, par M. Gaston Paris ; — *Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine*, par Ch. Lebreton ; — *De Paris à Sybaris*; *Guillaume IX, dit le Troubadour*; *Adam, mystère du XIIe siècle*, par M. Léon Palustre ; — *Les faux Louis XVII*, par M. Léon de La Sicotière ; — *Notice sur la paroisse Saint-Julien de Caen*, par le Dr J. Pépin ; — *Les Sculptures grotesques et symboliques*, par J. Adeline ; — *Œuvres de Henri d'Andeli*, trouvère normand du XIIIe siècle, publiées avec introduction, variantes, notes et glossaires, par A. Héron ; — *La relation des funérailles de l'amiral de Villars*, publiées avec une introduction et un appendice, par G. Le Bouteiller; — *Notice sur J.-J.-A. Le Veau*, graveur normand; — *Gustave Morin et son Œuvre;* — *La Lithographie à Rouen*, par Jules Hédou.

Les discussions qui se sont élevées récemment à propos de l'origine de la *Chanson de Roland* ont pour nous un intérêt trop direct pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant.

Tout le monde sait qu'il y a quelques années, M. Léon Gautier émit l'opinion que l'auteur de ce poëme d'une

si haute valeur devait appartenir à l'Avranchin. Cette manière de voir a soulevé, il est vrai, quelques contestations; mais, dans ces derniers temps, elle a recueilli de graves et sérieuses adhésions. En première ligne, nous devons citer celle de M. Suchier.

Comme dans le Normand commun déjà au XII[e] siècle, « *i* de *e*+*i* était indentique à *i* de *i*, la séparation « sévère de *E*+*i* et de *i* (et aussi de *o*+*i* et de *ui*), « dans les assonances du Roland, indique comme sa « patrie la région normande méridionale, et puisque le « saint du Mont-Saint-Michel joue dans le Roland un « rôle si prééminent, Gautier doit avoir raison quand il « place la composition du Roland dans la contrée « voisine de ce célèbre monastère. La chanson de « Roland, qui est l'original des copies et des traduc- « tions conservées, semble donc avoir été composée « dans le sud de la Normandie, sous le règne de « Henri I[er] (1). »

L'opinion d'un des érudits les plus compétents en pareille matière, M. Gaston Paris, ne s'éloigne pas très sensiblement de celle de M. Suchier. « D'après les « recherches de M. Schulzke, il paraît bien établi, nous « dit-il, que le produit de *e*+*i* n'est séparé de *i*, le « produit de *o*+*i* n'est séparé de *ui*, que dans deux « textes du XII[e] siècle, le *Romanz du Mont-Saint-Michel*, « de Guillaume de Saint-Pair, et le *Livre des manières*, « d'Étienne de Fougères, évêque de Rennes. Cette « observation tend à assigner la *Chanson de Roland* à « la région de ces deux textes, c'est-à-dire soit à « l'Avranchin, soit plutôt à la Bretagne-gallo, à la

(1) *Romania*, t. XI, p. 407.

« marche de Bretagne. » Il ajoute en note : « Il y aurait « d'ailleurs quelques réserves à faire sur l'importance « du rôle joué par saint Michel dans le Roland, impor- « tance que M. Gautier a signalée. Ainsi le rôle de « psycopompe est communément dévolu à saint Michel « dans les croyances du moyen âge, et la Saint-Michel « est une fête si importante qu'aujourd'hui encore, « dans beaucoup de régions de la France et de l'Eu- « rope, elle sert comme Pâques et Noël à fixer, pour « les paiements, les locations, un des termes de l'année. « Mais la mention de saint Michel du Péril a certaine- « ment une signification locale. »

Nous devons ajouter que la région d'Avranches à Dol et Fougères, cette marche mi-partie bretonne, mi-partie normande, qu'a si bien décrite M. Siméon Luce dans la *Jeunesse de Du Guesclin*, présente un aspect à peu près uniforme. Langue, costume, usages, traditions, chansons populaires se confondent ou ne diffèrent que par des nuances, en sorte qu'il paraît difficile, d'après les caractères linguistiques seuls, d'assigner à une composition littéraire ancienne, comme lieu de provenance, une partie quelconque de cette contrée à l'exclusion des autres. Constatons toutefois, non à titre d'argument, mais à titre de curiosité, que le grand empereur avait laissé de vivaces souvenirs dans l'Avranchin et qu'il joue, à raison vraisemblablement de cette situation, un rôle inattendu dans les chartes fausses de l'église Saint-Gervais d'Avranches.

L'*Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine*, moine du XII[e] siècle, par M. Ch. Lebreton, est en grande partie la reproduction d'une brochure publiée à Rouen

chez Cagniard, en 1867. Dans le volume d'aujourd'hui, notre laborieux confrère a fait plus qu'améliorer et refondre la biographie qu'il avait écrite antérieurement, il y a ajouté une analyse critique des ouvrages de Robert : l'*Exposition sur le Cantique des Cantiques* et la *Lettre aux moines de Saint-Michel-du-Mont*. A la suite de cette analyse, M. Le Breton, frappé de la haute valeur du dernier document qui, en même temps qu'il témoigne de la sollicitude de l'abbé pour ses moines, nous fait pénétrer dans l'intérieur doux et calme d'une abbaye au XII[e] siècle, a cru devoir nous en donner, en appendice, une traduction. On peut juger des sentiments que le vénérable religieux a inspirés à son historien par les lignes suivantes :

« Nous nous sommes arrêté dans notre travail d'ana- « lyste, écrit M. Le Breton, pour entreprendre celui de « traducteur. Servirons-nous mieux ainsi la cause du « vieux moine? C'est notre désir. Du moins, en lui « laissant tout son bien, on ne nous accusera pas « d'avoir fait un mauvais choix, mis dans l'ombre cer- « tains traits essentiels, tiré parti d'une circonstance au « détriment de telle autre. Mais ne nous reprochera-t-on « pas d'enlever au style de Robert sa physionomie « particulière et le charme qui lui est propre. Le « traducteur, on le sait, n'égale jamais son modèle; « que de nuances s'effacent en passant d'une langue « dans une autre! Mais nous ferons tous nos efforts « pour que notre phrase se rapproche du texte, trop « heureux si notre exactitude à laquelle nous sacrifierons « volontiers l'élégance peut donner une idée du genre « d'écrire tout à la fois facile et savant, ingénieux et « discret de Robert de Tombelaine. »

Cette nouvelle publication, dans laquelle se rencontrent des détails précieux sur l'école littéraire d'Avranches, fait honneur à M. Le Breton. Elle ne laisserait, à notre sens, rien à désirer si, à côté de la traduction, on avait placé le texte latin primitif. Sans doute, la lettre de Robert aux moines du Mont-Saint-Michel a été insérée au tome X des *Annales bénédictines*, d'après un manuscrit du cardinal Ottoboni, provenant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen ; mais elle présente un tel intérêt qu'elle eût mérité d'être reproduite de nouveau en original.

En 1863, à une époque où M. Palustre ne songeait guère à devenir directeur de la Société française d'archéologie, il publia, sous le titre de ***Paris à Sybaris***, des études artistiques et littéraires sur Rome et l'Italie méridionale, qui contenaient de justes et très-vives revendications en faveur de l'art français. Ces appréciations qui rompaient en visière avec les préjugés courants et qui furent à ce moment très-remarquées, nous les retrouvons aujourd'hui, fortifiées par l'étude des textes et par l'observation des monuments, dans l'ouvrage splendide consacré à la Renaissance, dont huit livraisons ont déjà été livrées au public. Quand les fascicules relatifs à la Normandie auront paru, nous aurons à revenir sur cette œuvre importante ; en attendant, nous pouvons dire que les descriptions et les jugements dont elle se compose dénotent, comme le remarquait autrefois M. Victor Fournel à propos d'un autre livre, un esprit indépendant et lettré, critique délicat et difficile, ayant le goût des libres aperçus et détestant par dessus tout les enthousiasmes de commande, les banalités et les conventions. Dans ces derniers temps, M. Palustre nous

a donné deux autres volumes d'un genre absolument différent : l'*Histoire de Guillaume IX, dit le Troubadour*, et *Adam, mystère du XIIe siècle*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours.

Du premier nous ne voulons retenir qu'une chose, c'est que l'auteur n'a pas oublié ses préoccupations archéologiques habituelles. La biographie de tous les personnages qu'il rencontre sur son chemin est certainement de sa part l'objet de consciencieuses investigations ; mais c'est à l'antiquaire voyageur que nous devons ces vues générales du pays, ces descriptions de villes, de châteaux et de monuments qui abondent dans l'ouvrage et lui donnent un cachet particulier.

Le *Mystère d'Adam* est conçu dans un autre ordre d'idées et se rattache plus directement à notre province. Tous les érudits normands connaissent en effet ce drame curieux, publié pour la première fois par M. Luzarche, et dont M. Palustre nous offre une nouvelle édition. En entreprenant ce travail, le directeur de la Société française d'archéologie s'est proposé de substituer *un texte critique* aux leçons fautives et corrompues de la copie conservée à Tours, et d'après laquelle a été faite l'édition de M. Luzarche ; il a voulu de plus le rendre accessible à tous, en l'accompagnant d'une traduction aussi fidèle et aussi littérale que possible. Il serait difficile d'apprécier ici la valeur du texte reconstitué ainsi par M. Palustre, par voie d'induction, et sans comparaison possible avec d'autres manuscrits. Pour bien en juger, il faudrait avoir sous les yeux les versions rejetées d'une part, et de l'autre celles qui les ont remplacées.

Nous sommes plus à l'aise en ce qui concerne la traduction, et nous n'hésitons pas à penser que l'essai

tenté par M. Palustre mérit
les médiévistes. Ce mode
le labeur le plus pénible et
étendue, et une certaine sou
tient pas à tous, est le seul
à l'esprit scientifique de notr
temps faire entrer les compo
le courant de la grande publ
par la traduction de la *Chan*
et par les *Épopées françaiss*
indice sérieux que l'on ne
croyons-nous que des éditio
du texte établi de la façon la
rait une traduction de ce r
les esprits l'influence la plus
sive. Ce résultat vaut bien le
travail qu'une pareille entre

En publiant le texte du *M*
tion et glossaire, M. Palustre
duction dans laquelle il a
suivantes : Quelle est la pr
est son auteur ? Est-il établi
rencontre, ait été rempli par

Sur tous ces points, l'opini
assez sensiblement de celle d
archéologue estime en effet,
tère d'Adam a dû être compos
des villes du littoral, telle qu
il rejette l'attribution qui en
suffisants, à Wace, et il con
dû être rempli, non par une
ou un jeune enfant. Son rais

point, s'appuie sur des observations déjà présentées par M. Marius Sepet, et nous semble absolument sans réplique :

« Si le rôle d'Ève, comme le veut M. Luzarche, eût « été rempli par une femme, il faudrait renoncer à voir « dans les mystères, au moins à leur origine, de véri- « tables offices, dont les acteurs étaient des célébrants. « Or, tout ce que nous connaissons aujourd'hui des « anciens textes rattache de plus en plus le théâtre de « nos ancêtres à leur culte. D'ailleurs, les exemples ne « nous manquent pas, et M. Marius Sepet se charge de « nous les fournir.

« Dans le drame des *Pasteurs* de Rouen, dit-il, ce sont « deux prêtres en dalmatique *duo præsbiteri dalmaticati* « qui représentent les femmes assistant aux couches « de Marie, *obstetrices :* dans le drame du *Sépulcre*, « représenté dans le même diocèse, le rôle des saintes « femmes est joué par trois chanoines, vêtus de dalmati- « ques et d'amicts : *Tres diaconi canonici induti dalmaticis* « *et amictis ad similitudinem mulierum...* Dans les mys- « tères semi-lithurgiques, il semble bien qu'il n'en a pas « été autrement. C'est ainsi que dans un mystère de la « *Résurrection* de Tours, assez développé déjà pour « qu'on puisse le qualifier de la sorte, ce sont trois « jeunes gens ou trois jeunes clercs qui représentent les « *trois Marie*, *tres parvi vel clerici qui debent esse* « *Mariæ...* Si donc, dans un mystère aussi ancien que « le drame d'Adam, dans un mystère si proche « encore des origines du théâtre et qui commence à « peine à s'émanciper des règles de la liturgie, « on trouvait un rôle de femme représenté par une « femme, ce serait une très-éclatante exception à un

« principe qui résulte de tous les faits étudiés jus-
« qu'ici (1). »

La question des *Faux Louis XVII*, que vient de reprendre d'une façon si complète et si décisive notre ancien directeur, M. de La Sicotière, ne paraît guère, à première vue, rentrer dans le cercle de nos études provinciales, et cependant, quand on y regarde de près, il s'y trouve certains détails qui se rattachent à la Normandie et que nous devons recueillir.

Nous ne parlons pas du rôle capital prêté au général de Frotté, — affirmation mensongère qui est la clef de voûte de presque tous les systèmes qui se sont produits, — mais en dehors de ce fait, nous devons rappeler que Mathurin Bruneau, immortalisé par Béranger, fut condamné par le tribunal correctionnel de Rouen et alla terminer son odyssée dans les cachots du Mont-Saint-Michel.

« C'était, en somme, un personnage grossier, igno-
« rant et effronté, qui, de sa prison à Rouen, avait
« réussi à recruter une petite légion de partisans fana-
« tiques et généreux. Dans le nombre figurent l'abbé
« Matouillé, de Lisieux; de Foulques, ancien lieutenant
« d'infanterie, qui fut l'ambassadeur de Bruneau auprès
« de la duchesse d'Angoulême pour lui demander une
« entrevue avec son prétendu frère ; la dame Dumont,
« marchande de toiles à Rouen ; la dame Morin, femme
« d'un employé de la même ville ; Moutier, banquier
« à Fécamp. Le Chandelier de Pierreville, ancien chef

(1) *Adam.* Introduction, p. VII-VIII. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. IV, p. 265.

« de la division de Mortagne dans la chouannerie, se « laissa lui-même gagner un instant à cette mystifi- « cation. »

L'un des successeurs de Bruneau, le baron de Richemond, dont le premier factum est du mois de juillet 1831, compta au nombre de ses défenseurs les plus dévoués un avocat bien connu, rédacteur en chef du journal *L'Inflexible*, et appartenant par son origine à la Basse-Normandie.

Il convient aussi de remarquer que beaucoup de partisans du prophète Vintras furent également séduits par les imposteurs qui essayèrent tour à tour de se faire passer pour Louis XVII.

C'en est assez, à coup sûr, pour donner à la brochure si piquante de M. de La Sicotière, indépendamment de sa portée générale, un intérêt normand que nous tenions à signaler.

Singulière vanité des choses humaines ! Après un si long espace de temps écoulé, après tant de fraudes dévoilées, tant de mensonges démontrés, tant de basses spéculations mises en évidence, tant d'honorables rétractations, on pouvait croire la question des *Faux Louis XVII* enterrée, et peut-être en lisant le travail de M. de La Sicotière, si nourri de faits, d'aperçus nouveaux, de détails ignorés ou peu connus, plus d'un lecteur se sera-t-il demandé à quoi bon tant d'investigations patientes, tant de rapprochements ingénieux, tant de témoignages et tant de citations pour combattre une fable irrémédiablement discréditée. A notre sens, la démonstration n'était pas inutile, et aujourd'hui nous ne voudrions pas affirmer qu'elle ait encore produit tous ses fruits. Voici, en effet, qu'à propos de la démolition

des Tuileries, la légende d
convaincus de mensonge
sans trop de défaveur, dans
blicité :

« M. Charles Garnier, arc
« de la surveillance des fo
« de nombreuses lettres rela
« d'un trésor enfoui dans l
« Révolution.

« Une de ces lettres est si
« un certain point, mérite
« Adalbert de Bourbon, offic
« à La Haye.

« Le prince Adalbert de B
« tendu horloger Naundor
« France et fils de l'infortun
« que si la déclaration du p
« elle donnerait une certai
« tions de son père et ramè
« discussion le fait, imagina
« selon les autres, de l'évasi
« prison du Temple (1). »

La *Notice sur la paroisse*
plus important travail de ce
M. le docteur Pépin, et il se r
cupation du détail minutieux
de la *Notice sur Saint-Ouen*
de signaler.

L'histoire de l'église Saint-

(1) *Figaro*, 22 décembre 1882.

jusqu'à nos jours, forme l'objet principal de la brochure. En lisant les pages qui y sont consacrées, il est impossible de ne pas être frappé de la part considérable prise à la transformation complète de l'édifice par le curé de la paroisse, M. Legrand.

Dans cette œuvre de restauration, qui a embrassé non-seulement les murs extérieurs de l'église, la tracerie des fenêtres, la réfection de la tour, mais encore tous les détails de l'ornementation et du mobilier; vitraux, carrelages, orgue, chaire à prêcher, banc d'œuvre, fonts baptismaux, toujours et partout on retrouve l'initiative généreuse, dévouée et intelligente de M. Legrand. Tout récemment, elle s'est encore révélée par l'érection d'un autel, d'un style excellent et d'une exécution irréprochable, sorti des ateliers de MM. Jacquier. Avec ses fines ciselures, ses colonnettes de marbre et ses ornements en bronze doré qui relèvent les teintes un peu froides de la pierre, il complète de la façon la plus heureuse l'ensemble de la décoration intérieure.

Jusqu'à une époque assez récente, la paroisse Saint-Julien, à raison peut-être de sa position excentrique, avait conservé des usages particuliers que M. Pépin n'a eu garde de passer sous silence.

A la fin du XVI[e] siècle, on lâchait encore dans l'église une colombe pendant l'office de la Pentecôte, et par des ouvertures pratiquées à la voûte on lançait sur les assistants des étoupes enflammées et des fleurs de sept espèces différentes, pour figurer tout à la fois les langues de feu et les sept dons du Saint-Esprit.

En 1654 seulement, on cessa de distribuer aux paroissiens de petites chandelles le jour de la fête patronale; enfin l'usage de la crécelle pour convoquer

les fidèles aux offices pendant les derniers jours de la Semaine Sainte a persisté encore plus longtemps. On peut même dire qu'il n'a disparu définitivement qu'en 1870.

Ajoutons qu'au XVIIe siècle les pèlerins du Mont-St-Michel faisaient chaque année le pain bénit à St-Julien. Le journal d'un habitant de la paroisse, cité par M. Pépin, l'exprime en effet en ces termes :

« Le jour St-Michel, il y avait une grande messe « chantée pour les pèlerins. Ceux-ci étaient revêtus « d'un grand cordon bleu céleste porté en sautoir pré« sentant au bas un nœud et supportant une coquille « d'argent. Ils étaient recouverts d'un chapeau à la « militaire, orné d'une cocarde de plusieurs couleurs. « Ils étaient en outre armés d'une pique en fer-blanc « doré, dont le manche était peint couleur bleu « céleste. Ils élisaient avant de partir un roi qui les « conduisait et un aumônier. Ils avaient deux drapeaux. « Le cortège était précédé d'un tambour.

M. Pépin a eu bien soin de rappeler que les exercices du Papeguay eurent lieu pendant quelque temps dans les fossés St-Julien, et que les Puys de Palinods se tinrent à l'origine sur la circonscription de la paroisse, dans le couvent des RR. PP. Cordeliers.

Cet établissement ne pouvait manquer d'être, de la part de notre confrère, l'objet d'une attention toute spéciale. Il le méritait à bien des titres. C'est là, en effet, que l'Université tenait ses assemblées solennelles ; c'est là que siégea le Parlement de Normandie pendant son séjour à Caen ; c'est là encore que le tribunal de l'élection rendit ses jugements jusqu'en 1790.

De toutes les merveilles qu'il renfermait, bien peu sont arrivées jusqu'à nous. — La *Résurrection de Lazare*,

figurée en grands personnages, fut mise en morceaux par les protestants en 1562; quant aux magnifiques verrières que l'on y admirait et dont l'une avait été donnée par Henri IV, elles durent être détruites au moment de la Révolution. — Une partie de la bibliothèque des religieux, si bien mise en ordre par le P. Martin, a été recueillie par la ville de Caen et fait partie aujourd'hui de la Bibliothèque municipale.

Après avoir décrit l'ancien couvent des Cordeliers et l'établissement des Bénédictines qui en a pris la place, M. Pépin a consacré quelques lignes aux anciens fiefs de la paroisse St-Julien, aux rues, aux cimetières, au jardin des plantes et à quelques hôtels particuliers.

Les Sculptures grotesques et symboliques, publiées à Rouen, chez Augé, par M. Jules Adeline, ont droit à une mention dans un recueil voué spécialement aux recherches archéologiques.

Le volume est précédé d'une préface de Champfleury que ses études sur la caricature dans l'antiquité avaient merveilleusement préparé à goûter et à comprendre les imaginations satiriques et bouffonnes du moyen âge. Une introduction de Champfleury, à quelque point de vue que l'on se place, est toujours une bonne fortune pour le lecteur. On peut ne pas partager sur tous les points les sentiments du spirituel critique, mais il y a plaisir et profit à parcourir ses doctes et ingénieuses élucubrations. Pour notre part, dans le volume qui nous occupe en ce moment, nous aurions bien quelques réserves à faire sur certains aperçus relatifs au caractère de l'architecture gothique où se retrouve l'influence d'idées fort contestables mises en

honneur autrefois par Violet-Leduc. Nous ne voulons pas insister et nous préférons citer un passage parfait de tout point sur le mouvement archéologique en Normandie dans la première moitié de ce siècle. Le témoignage autorisé de Champfleury est un honneur pour nos maîtres et nos devanciers, et c'est un devoir pour nous de le recueillir.

« La Normandie, nous dit-il, fut, dès les premières « années de ce siècle, un foyer archéologique naturel ; « les nombreux monuments qui couvrent son sol ne « devaient-ils pas faire naître chez les érudits le désir « d'en étudier l'histoire.

« On ne vit pas impunément, en face de ces hardies « constructions, projetant de grandes ombres et enve- « loppées au déclin du jour dans des ombres plus « mystérieuses, sans que l'esprit n'en perçoive des « impressions d'admiration et de réflexion, et si l'indif- « férent qui prête le moins d'attention à ces merveilles « architecturales n'en reçoit pas moins des visions « inconscientes, combien durent être frappés ceux à qui « l'histoire locale était familière, et qui retrouvaient « dans les archives des renseignements relatifs à la « construction de ces monuments.

« C'est ce qui mit le crayon aux mains d'artistes plus « épris des souvenirs du passé que des choses de leur « temps, et c'est pourquoi. M. Langlois, par la commu- « nication intime qu'il entretenait avec l'art de pierre « du moyen âge put vivre, isolé et bizarre, cantonné « dans le vieux Rouen, et cependant être suivi dans ses « travaux par le Paris attentif aux recherches du « dehors et par l'Angleterre s'intéressant aux monu- « ments d'un sol que jadis elle avait conquis.

« Vient plus tard un homme qui entreprit une véri-
« table croisade en faveur de l'architecture. Riche et
« pouvant libéralement disposer d'une partie de sa
« fortune, il créa un groupe et fut suivi par quelques
« hommes intelligents dans cette association normande,
« qui eut sa raison d'être et son action particulière de
« 1830 à 1860.

« Les recherches archéologiques partirent donc avec
« un ensemble imposant de Rouen et de Caen. Elles se
« modifièrent naturellement ; mais l'étude de la céra-
« mique, qui vint se greffer sur le tronc archéologique,
« fut encore essentiellement normande, Rouen ayant
« eu le privilège de donner naissance au XVI[e] siècle
« à un art rayonnant et vigoureux. »

Ces lignes rapides ne constituent certainement pas un tableau complet du mouvement archéologique normand : pour être juste et exact, il y aurait d'autres directions à signaler et quelques noms à citer à côté de ceux d'Hyacinthe Langlois, d'Arcisse de Caumont et d'André Pottier. L'auteur des *Souffrances du professeur Deltheil*, des *Bourgeois de Molinchard*, de *Madame Eugénio* et du *Violon de faïence* n'a voulu que nous donner une esquisse, mais il l'a tracée d'une main sûre et avec une telle netteté de contours, qu'elle se grave naturellement dans l'eprit.

M. Jules Adeline, architecte et dessinateur, s'est efforcé de marcher sur les traces d'Hyacinthe Langlois. Après s'être attaqué aux vieilles maisons de Rouen, il nous offre aujourd'hui une collection de cent vignettes de sculptures grotesques et symboliques empruntées pour la plus grande partie aux stalles en bois et aux portails de la cathédrale de Rouen, et qui toutes font parfaitement valoir son burin fin et exercé.

Quand il publiait ses curieux essais sur les stalles de la cathédrale de Rouen et sur la calligraphie du moyen âge, Hyacinthe Langlois, après avoir exprimé l'admiration que lui inspirait le splendide portail septentrional de l'église métropolitaine, manifestait clairement l'intention de dessiner plus tard la série de ces créations étranges, aussi remarquables par leur apparente bizarrerie que par la perfection remarquable de leur exécution.

« La publication iconologique de cette admirable » tératologie, disait Langlois, formerait une suite très-« belle aux *Stalles*, mais cette idée n'est pour moi qu'un « rêve favori dont je n'ose espérer la réalisation. »

Il semble que M. Adeline se soit inspiré de ces paroles et qu'il ait voulu combler l'un des *desiderata* de l'œuvre de son devancier.

Beaucoup des détails qui figurent dans les *Sculptures grotesques* sont empruntés en effet au portail des Libraires, si bien apprécié par Hyacinthe Langlois.

Sans faire preuve de trop de présomption, nous pouvons espérer que cette monographie normande en enfantera d'autres et provoquera ainsi de piquants rapprochements et de profitables comparaisons.

L'ouvrage est terminé par une bibliographie ou catalogue alphabétique des principaux ouvrages ayant trait au symbolisme et à la sculpture du moyen âge. Cet appendice d'une utilité incontestable comprend plus de trois cents numéros.

La haute distinction accordée tout récemment à la publication des œuvres du trouvère normand, Henri d'Andeli, par M. Héron, révèle à suffire la valeur du volume édité par la Société de Bibliophiles rouennais.

Il était difficile de trouver un sujet plus intéressant et de le traiter avec plus de science et de goût. Quelle que soit la valeur des hypothèses émises sur Henri d'Andeli, par M. l'abbé De La Rue, par Hyacinthe Langlois, par M. Paul Meyer et par M. Héron lui-même, on doit tenir pour constant, d'une part, qu'il était d'église et, d'autre part, qu'il appartenait à la Normandie. On peut aussi conjecturer, d'après certains passages de ses œuvres, qu'il dut vivre assez longtemps à Paris. En dehors de ces indications nous ne savons rien sur cet écrivain, l'un des plus délicats et des plus ingénieux de son temps.

L'obscurité à peu près complète, en ce qui concerne les évènements de leur vie, est le lot de la plupart des trouvères. — Leur nom, voilà d'ordinaire ce que l'on sait d'eux, mais comme le remarque justement M. Héron :

« Les œuvres que nous connaissons de Henri d'Andeli. « le *Lai d'Aristote*, la *Bataille des vins*, le *Dit du chancelier Philippe* et la *Bataille des VII Arts*, suffisent « bien à la gloire de l'humble clerc, de l'aimable « poëte qui oubliait, sans doute, les ennuis et les « fatigues d'une vie consacrée à de plus austères « travaux par la composition de ces pièces gracieuses « et légères (1). »

Sans méconnaître le mérite de la *Bataille des Vins*, du *Dit du chancelier Philippe* et de la *Bataille des VII Arts*, nous considérons le *Lai d'Aristote* comme la production la plus originale et la plus piquante de notre poëte. Son succès fut d'ailleurs considérable, et

(1) Introduction, p. XXVII.

il est attesté par les œuvres de sculpture assez nombreuses qui nous ont été conservées et qui se sont appliquées à en reproduire certains détails caractéristiques.

Le *Lai d'Aristote* est-il une imitation plus ou moins éloignée du conte arabe le *Visir sellé et bridé?* — A-t-il, au contraire, une origine purement occidentale ?—Questions embarrassantes sur lesquelles les érudits ne sont pas d'accord et que nous ne saurions avoir la prétention de résoudre en quelques lignes. La chose, d'ailleurs, importe peu et nous aimons mieux dresser avec M. Héron la statistique des représentations sculptées connues aujourd'hui de la scène capitale du *Lai d'Aristote*.

La plus ancienne peut-être est celle que nous voyons figurée sur un dyptique en ivoire du XIII[e] siècle, dont le P. Montfaucon a donné le dessin dans son *Antiquité expliquée*. La face de ce dyptique est partagée en deux compartiments : dans l'un la jeune indienne, *en pure chemise*, cueille des fleurs et tourne coquettement la tête du côté du philosophe, qui, coiffé d'un bonnet doctoral, la regarde avec admiration : c'est la tentation. Le second compartiment pourrait être intitulé la chute : la jeune fille y est représentée chevauchant Aristote ; de la main droite elle tient un fouet, de la gauche la bride dont le mors est placé dans la bouche du grave personnage. Alexandre, accompagné d'un de ses courtisans, apparait debout sur une tour carrée et contemple cet étrange spectacle.

Le chapiteau de l'église St-Pierre de Caen se borne à nous présenter l'Indienne, le fouet en main et le corsage échancré, chevauchant le philosophe grec. La sculpture est de la fin du XIII[e] siècle.

Mêmes détails sur l'une des consoles de l'église primatiale St-Jean de Lyon, qui appartient au XIVe siècle et qui est signalée par M. de Guilhermy, comme une merveille d'élégance, de finesse et de naïveté.

Rouen nous offre non pas *une* mais *deux* représentations de notre fabliau. La première, décrite pour la première fois par Hyacinthe Langlois, se trouve sur la miséricorde d'une des stalles placées dans le chœur, grâce à la munificence du cardinal d'Estouteville, de 1457 à 1467. — La seconde, dessinée par M. J. Adeline, dans les *Sculptures grotesques et symboliques*, se rencontre sur un médaillon du portail de la Calende, appartenant à peu près à la même époque. Ajoutons qu'on retrouvait encore le même sujet sur l'un des pilastres de la chapelle élevée sous Louis XII par le cardinal Georges d'Amboise, à son château de Gaillon. Ce pilastre orne aujourd'hui une des cours de l'école des Beaux-Arts à Paris.

L'exposition des Arts appliqués à l'Industrie, qui a eu lieu en 1880, nous a montré, sur deux aquamaniles en cuivre jaune, fabriqués au XIVe siècle, la reproduction de la même scène, telle que l'avaient comprise les sculpteurs de l'église St-Pierre de Caen, de la cathédrale de Rouen et de la chapelle de Gaillon.

Cette liste est-elle complète ? Nous ne le pensons pas et nous sommes porté à croire avec M. Champfleury que le *lai d'Aristote*, devenu essentiellement populaire, a inspiré beaucoup d'autres artistes du XIVe siècle et de la renaissance.

Avant de quitter M. Héron, constatons que ce n'est pas seulement sur le chapiteau de St-Pierre de Caen que nous voyons la mésaventure du *doux poëte Virgile*,

figurée à côté de l'humiliation du grave philosophe Aristote.

La même juxtaposition se voyait autrefois sur les stalles de la cathédrale de Rouen. Du reste, le côté moral de ces représentations, qui avaient pour but de mettre les hommes en garde contre l'influence désastreuse du sexe féminin est parfaitement révélée par le huitain suivant :

Par femme fut Adam deçeu
Et Virgile moquez en fut,
Ypocratte en fut enerbez,
Samson le fort déshonoré.
David en fit faust jugement
Et Sallomon fault testament,
Femme chevaulchat Aristote ;
Il n'est rien que femme n'assotte.

La Relation des funérailles de l'amiral Villars, faites à Rouen le 5 septembre 1595, se recommande à nous moins par sa valeur littéraire que par son intérêt historique. Le vaillant partisan qui soutint en Normandie la cause de la Ligue avec tant d'énergie et de succès, et qui se fit acheter si cher par Henri IV lors de la pacification, ne devait pas jouir longtemps des pensions, des charges et des honneurs dont il avait été comblé. Le 24 juillet 1595, en tentant d'introduire de vive force un secours dans Doullens assiégé par les Espagnols, il fut fait prisonnier et traîtreusement assassiné.

La relation raconte en quelques lignes cet événement extraordinaire ; elle s'occupe ensuite des fastueuses funérailles qui furent faites au grand amiral, et en note avec un scrupule infini tous les détails essentiels.

La réimpression de cette plaquette fort rare, qui atteignait dans les ventes des prix élevés, avait été confiée à M. Le Bouteiller. Notre confrère s'est acquitté avec un plein succès de cette tâche délicate.

Il a fait précéder *La Relation* d'une introduction historique et bibliographique, qui renferme sur le grand amiral et sur le livret dont nous nous occupons, les renseignements les plus circonstanciés. Pour être aussi complet que possible, M. Le Bouteiller a joint au texte, édité pour la première fois chez Richard L'Allemand, un extrait du manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, fonds Martainville. Y/90; *l'Ordre tenu à l'inhumation du deffunct s^r^ admiral depuys les Célestins jusques à Nostre-Dame*, d'après une pièce originale conservée aux archives départementales de la Seine-Inférieure; enfin, deux extraits assez courts, tirés, l'un des registres des délibérations de la ville, l'autre des registres capitulaires du chapitre de la cathédrale. Enrichie de ces appendices, la Relation, qui participe tout à la fois du sermon, du récit historique et du procès-verbal, constitue un document d'une valeur sérieuse et d'une lecture fort agréable. L'exécution typographique est très-satisfaisante. En somme, ce petit volume fait honneur à son éditeur et à la Société rouennaise de bibliophiles.

Les publications de M. Jules Hédou sont du domaine plutôt de la Société des Beaux-Arts que de la Société des Antiquaires; nous tenons pourtant à les mentionner ici, parce que leur auteur nous donne un exemple que nous voudrions voir suivi en Basse-Normandie.

La notice sur le graveur J.-J. Le Veau signale à l'attention publique un graveur habile trop oublié aujour-

d'hui. M. Hédou ne surfait pas le talent de l'artiste dont il retrace la vie. Il remarque, en effet, que, par suite d'une éducation première insuffisante, Le Vean n'osa jamais aborder le portrait, bien qu'il ait gravé avec un véritable succès des tableaux de genre dans lesquels les personnages avaient une importance capitale. Ces réserves faites, M. Hédou restitue à ce modeste dessinateur la place honorable à laquelle il a droit et le venge victorieusement de l'oubli de M. le baron Portalis, qui, par une étrange inadvertance, ne cite pas même son nom dans les deux volumes relatifs aux livres illustrés du siècle dernier.

Le volume élégant intitulé : *Gustave Morin et son Œuvre* nous offre, avec le portrait très-réussi du maître, un catalogue exact et détaillé de son œuvre. Cette nomenclature des productions d'un des artistes les plus aimés du public normand, malgré la sècheresse inhérente à ces sortes d'indications, offre au point de vue de l'art un véritable intérêt.

L'*Histoire de la lithographie à Rouen* est un très-curieux chapitre, qui ne sera pas refait, de l'histoire de cette invention dans notre province. M. Hédouin ne se contente pas d'établir que la priorité de l'introduction de ce procédé à Rouen appartient à M. Périaux, il apprécie avec une compétence remarquable les œuvres laissées par les artistes qui se sont exercés à Rouen dans ce genre depuis Brevière, Lecarpentier, Hyacinthe Langlois, Descamps, Parelle, jusqu'à Morin, Bellangé, Dumée, Polyclès Langlois, Vauclin, Delacluze.

A l'occasion de l'exposition typographique, organisée par les soins de notre Société en 1880, nous nous rappelons que M. Paul Drouet nous présenta une esquisse

de l'histoire de l'introduction de la lithographie à Caen, à l'appui de laquelle il nous soumit d'intéressants spécimens des essais qui furent alors tentés. Nous souhaitons que la brochure de M. Hédou stimule le zèle de notre confrère et le détermine à publier un travail pour lequel il a réuni d'instructifs et précieux documents.

E. DE BEAUREPAIRE.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. — Documents inédits. Tome IX. Histoire de St-Riquier (1er vol.).

Le premier volume de l'histoire de St-Riquier, que la Société des Antiquaires de Picardie a justement admis dans la collection de ses Mémoires, n'a pas moins de 568 pages in-4°, avec 40 pages d'introduction, et ne conduit les annales de la célèbre abbaye qu'à la fin du XIIIe siècle (1299). Il serait déraisonnable d'entreprendre, dans un simple compte-rendu, l'analyse d'une œuvre de cette étendue, qui touche à peu près à tout, et dépasse sensiblement les limites d'une monographie. D'ailleurs, nous sommes avertis : l'auteur, M. l'abbé Hénocque, doyen du chapitre d'Amiens, ne comprend la vie d'un saint que dans le langage mystique des habitants du cloître (p. 28); il s'élève fréquemment contre les temps modernes, et oppose volontiers, en matière de servage, l'imprévoyance des philosophes qui affranchissent, à la sagesse de l'église qui retient; il ne cache pas ses préférences; il n'omet aucun prodige, sauf à dire quelques pages plus loin qu'il est loisible de ne pas y croire. Comme nous tenons à lui rendre la justice qu'il mérite, et que sur ce point nous pourrions ne

pas nous entendre, nous aimons mieux nous placer sur un autre terrain.

Les premiers siècles manquent de documents; le peu que l'on possède est loin d'être incontestable, et il ne semble pas que l'auteur en ait tiré, du moins jusqu'à Charlemagne, tout le parti possible. On lira avec fruit, même après tant d'histoires du grand règne, la vie abbatiale de saint Angilbert, qui ne manque pas de couleur dans sa prolixité. L'invasion normande n'est pas suffisamment rendue ; la géographie historique fait complètement défaut, quand elle eût été absolument nécessaire. De même, il paraît impossible d'accepter ce que l'auteur dit de Hugues Capet. Après les beaux travaux de Sismondi, de Michelet, et surtout d'Ernest Mourin, le jugement de M. Hénocque, sur le fondateur de la dynastie capétienne, est évidemment entaché d'optimisme : il eût fallu, pour s'éclairer, sortir quelque peu de l'enceinte du couvent.

Il y aurait à faire sur ce qui suit beaucoup d'autres réserves, et ce qui paraît manquer surtout dans le corps de l'ouvrage, c'est la vie et l'unité. Tout est pris à la file des temps, abbé par abbé, semé de dissertations qui ont quelquefois de l'intérêt, mais dont les conclusions auraient le plus souvent suffi : en fin de compte, l'esprit n'est point satisfait et l'impression reste confuse.

Ce que l'on peut louer sans restriction, c'est la grande quantité des détails utiles, qui permettent de reconstituer la splendeur de ce grand monastère, ses bâtiments, ses revenus, son personnel, ses vastes domaines ; c'est la longue liste des droits et redevances, des privilèges ; ce sont les luttes, tantôt féodales, tantôt communales ;

c'est encore la peinture fidèle de la vie active des abbés à une certaine époque, et leur rôle vraiment considérable dans leur province ou dans le royaume, soit qu'ils jouissent, comme envoyés, de la faveur du roi, soit qu'ils agissent comme défenseurs des intérêts monastiques qui leur sont confiés. La description du monastère à différentes époques, l'inventaire si curieux, si complet, de son immense trésor, les prétentions rivales des seigneurs de La Ferté, les exigences souvent tyranniques des comtes de Ponthieu et des comtes de Saint-Pol, les usurpations faites par Hugues Capet et ses successeurs dans l'intérêt de la défense nationale, les procès soutenus contre la commune de St-Riquier pendant de longues années, tout cela ne peut être négligé dans l'histoire de la province, ou même dans l'histoire générale des Capétiens directs. C'est une mine abondante de faits bien groupés, quelquefois nouveaux, dont la portée n'est pas toujours complètement saisie, mais dont la source est au bout de la ligne. Le volume suivant, quoiqu'il doive peindre une époque plus rapprochée, n'aura pas moins de valeur, car les temps seront mieux connus, et l'auteur sera moins gêné dans sa marche, ayant moins de prodiges à raconter.

Finissons par ce joli trait de la vie de saint Riquier. Le pieux abbé, qui s'élevait avec force contre les danses et les jeux du solstice (feux St-Jean), et qui appelait les étrennes « les pratiques ridicules ou criminelles des calendes de janvier », prenait un jour congé du comte Adalbaud. Déjà à cheval, il tenait sur sa selle le jeune fils du comte, pour l'embrasser, quand le cheval se mit à courir à travers la plaine, emportant l'homme de Dieu et son précieux fardeau. La mère et

les proches parents poussaient de grands cris. Mais le bras qui avait soutenu saint Pierre sur les flots intervint soudain, et l'enfant tomba doucement à terre « comme un petit oiseau, soutenu dans sa chûte par ses ailes éployées. » Ainsi le saint apôtre fut délivré de ses craintes, mais il ne consentit plus à faire ses courses à cheval; il prit « un âne très-paisible », et ne voulut plus se servir d'autre monture.

D. du D.

La grotte à stalactites de Maizet.

Le vendredi 6 octobre dernier, nous fûmes prévenus par M. Le Cavelier qu'une découverte qui pouvait intéresser l'archéologie avait eu lieu récemment dans la commune de Maizet.

Le lundi 9, nous nous rendîmes sur les lieux, et voici en somme le résumé des renseignements et des constatations auxquelles nous pûmes arriver.

Le 20 septembre 1882, deux ouvriers carriers, les sieurs Casimir Dubreuil et Jean Lenault, étaient occupés à extraire de la pierre à chaux, lorsqu'ils s'aperçurent de l'existence au-dessous d'eux d'une cavité d'une certaine importance. Ils introduisirent dans le trou qu'ils avaient pratiqué des pétards de mine dont l'explosion leur permit de reconnaître l'étendue du souterrain, et après avoir élargi l'ouverture, ils se décidèrent eux-mêmes à y pénétrer. Les sieurs Lenault et Dubreuil furent en ce moment éblouis du spectacle qu'ils avaient sous les yeux. La cavité à l'entrée de laquelle ils se trouvaient mesurait 6 mètres de long sur 4 de large. La hauteur moyenne pouvait en être fixée à 1 mètre 80; mais cet

espace assez circonscrit était recouvert d'une couche épaisse de stalagmites; des stalactites plus ou moins compliqués étaient suspendus à la voûte recouverte d'une sorte de glaçure brillante. Ces cristaux fragiles, que l'explosion des pétards de mine avait déjà endommagés, ont été malheureusement détruits ou enlevés par les habitants du village dans les jours qui ont suivi la découverte.

La grotte de Maizet semblait, au premier abord, ne présenter d'intérêt qu'au point de vue de l'histoire naturelle ; mais certains détails donnés par M. Le Cavelier nous parurent appeler quelques vérifications au point de vue archéologique. Sous les stalagmites, en effet, apparaissaient des indices certains du passage ou du séjour plus ou moins prolongé de l'homme qu'il n'était pas permis de négliger. C'est dans ce but que nous nous sommes rendus à Maizet, et bien que les investigations n'aient abouti qu'à d'assez minces résultats, nous croyons devoir les soumettre à la Société des Antiquaires.

La grotte de Maizet est située dans une pièce de terre, dite de l'Ormelée, appartenant à M. Bruno-Niquet, maire de Ste-Honorine-du-Fay : elle confine à deux excavations du même genre et il est vraisemblable que des sondages exécutés aux environs en feraient découvrir beaucoup d'autres. Ces excavations ont dû être creusées, pour l'extraction du sable, à une date que nous ne saurions indiquer.

La voûte de ces excavations est formée par une couche pierreuse, composée d'un agglomérat de galets, placée immédiatement au-dessous de la couche végétale. C'est en filtrant entre ces pierres que l'eau,

chargée de substances calcaires, a donné naissance aux cristaux dont nous avons parlé !

La grotte, reconnue par les sieurs Dubreuil et Lenault le 20 septembre, a été explorée avec soin par ces ouvriers et voici ce qu'ils ont découvert. Dans l'angle du fond, à droite, après avoir enlevé un morceau de stalagmites pesant environ 50 kilog., d'une épaisseur moyenne de 50 centimètres, ils ont mis à nu le sol primitif, et là ils ont reconnu la présence d'un foyer, — révélé par des quantités considérables de cendre, de charbons, de matières sableuses et de pierres noircies ou rougies par le feu. — Les cendres, les charbons, les pierres calcinées étaient incrustées dans les cristaux.

Au même endroit on a retrouvé sous nos yeux, le 9 octobre, indépendamment de cendres et de charbons, une grande brique faîtière portant des traces de feu et un fragment de cristal calcaire avec lequel faisaient corps une autre brique de forme plate et d'une moins grande épaisseur.

Le 20 septembre les ouvriers en remuant les cendres du foyer avaient recueilli cinq ou six petites pièces en cuivre de forme circulaire, de très-petite dimension et ayant à peine l'épaisseur de nos anciens *liards*. Une septième fut découverte sous nos yeux le 9 octobre.

Bien que fort altérées par l'action du feu, ces pièces ont été reconnues pour être des mailles ou maillons de Charles VIII.

La présence de ces monnaies établit que l'obstruction de la cavité de Maizet et la formation des cristaux qui la remplissaient, sont de date assez récente et ne remonteraient pas au-delà de la seconde moitié du XVIe siècle.

E. DE B.

Les Thermes de la rue Laitière, à Bayeux. Lettre de M. Doucet à M. le Secrétaire des Antiquaires de Normandie.

Dans le courant du mois d'août dernier des fouilles nécessitées pour la construction, à Bayeux, dans la rue Laitière, d'un hôtel des Postes et Télégraphes, amenèrent la mise au jour de substructions antiques dont rien ne pouvait faire soupçonner l'existence. Grâce à l'intervention de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bayeux, à la générosité de diverses personnes en tête desquelles il convient de citer M. le baron Gérard et M. le comte de Toustain, et aux efforts personnels et persistants de M. Doucet, banquier à Bayeux, et de notre confrère M. Georges Villers, le déblaiement de ces ruines a été fait d'une manière rationnelle et méthodique sous la direction de l'architecte de la ville et l'on peut aujourd'hui se rendre un compte exact de la forme et de l'importance de cet établissement. Voici au surplus la lettre qui nous a été adressée à ce sujet par M. Doucet.

Bayeux, 14 octobre 1882.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

« Les fouilles nécessitées pour la construction, à Bayeux, de l'Hôtel des Postes et Télégraphes, ont révélé l'existence de substructions antiques complètement ignorées.

« Quelques membres de la Société Littéraire de Bayeux, désirant s'assurer à quel genre d'édifices ces ruines avaient appartenu, ont fait entre eux une collecte au moyen de laquelle une fouille de 240 mètres cubes a été pratiquée.



« Cette fouille a permis de constater qu'il y avait là un balnéaire romain.

« En effet, on a découvert la *piscina natatilis*, ou *frigida lavatio*. Cette pièce, arrondie par l'une de ses extrémités, était droite sur ses côtés et présentait à son autre extrémité, droite aussi, trois degrés au moyen desquels on descendait dans l'eau ; elle était revêtue de larges plaques de pierre dure paraissant provenir de Secqueville-en-Bessin, et pavée avec les mêmes pierres.

« Dans la partie circulaire, et traversant le mur très-épais qui la formait, se trouvaient plusieurs conduits carrés, en poterie, destinés probablement à y amener l'eau, et un conduit en plomb, composé de deux tuyaux incrustés l'un dans l'autre et séparés par une couche de béton, servant à vider la piscine, dont il conduisait l'eau dans une rigole rectangulaire qui se trouvait en contre-bas en dehors du mur circulaire.

« Sur l'un des côtés de cette piscine, une cavité pratiquée dans l'épaisseur du mur semble indiquer l'emplacement d'une baignoire (*labra*).

« En arrière du gradin supérieur, et séparée de lui par une rigole carrée d'environ vingt centimètres de côté, se trouve un mur renfermant quatre cheminées, placées à 60, 70 et 53 centimètres l'une de l'autre; l'une de ces cheminées, dont les conduits étaient formés par des tuyaux carrés en terre cuite, superposés les uns aux autres, a conservé ses pieds droits, ce qui indique que c'étaient bien des cheminées et non des conduites de chaleur comme on en trouve souvent dans les murs de ces sortes d'édifices.

Au-dessous de l'aire fort épaisse de l'appartement où se trouvaient ces cheminées, appartement dont les parois

étaient revêtues de briques creuses, et qui pourrait bien être la *concamerata sudatio*, on a rencontré l'*hypocaustum*, dont on a dégagé et mis à nu une partie des piles.

« Comme vous le savez, l'*hypocaustum* des bains romains se composait d'une grande quantité de piles en briques d'environ vingt centimètres de côté sur 30, 40, 50 de hauteur, laissant entre elles un espace vide d'environ 40 centimètres et formant des galeries dans lesquelles circulaient les flammes et la chaleur, produites par un fourneau creusé dans la paroi du mur qui entourait l'*hypocaustum* (on a aussi retrouvé et dégagé ce fourneau, qui est en parfait état de conservation).

« Ces piles servaient de support à de larges et épaisses briques recouvertes par l'aire de l'appartement, qui se trouvait au-dessus de *l'hypocaustum* et qui était chauffé par lui.

« Dans une autre partie des fouilles, on a trouvé un second fourneau, servant à chauffer des galeries dont la construction diffère sensiblement de celle que je viens de décrire ; elles sont composées de piles faites avec des petites briques plates s'avançant l'une sur l'autre, par en haut et par en bas, en forme d'encorbellement, de façon à présenter une ouverture ovoïdale.

« On n'a pu mesurer la longueur de ces piles que d'un côté seulement, elle était de $1^{m},15$; elles formaient donc plutôt des galeries chauffées, ou des conduites de chaleur, qu'un *hypocaustum* proprement dit.

« Les matériaux employés pour la construction des murailles étaient de trois sortes : la brique, le moellon et un ciment d'une excessive dureté, fait avec de la chaux vive et de la brique pilée ; ce ciment servait aussi à fabriquer les aires, il devait être employé excessive-

ment liquide, car toutes les petites parcelles de briques sont restées à la surface supérieure de ces aires, tandis que les gros morceaux ont été entraînés par leur pesanteur dans la partie inférieure.

« Aujourd'hui, vous le voyez, le travail de fouilles est terminé, les constructions sont dégagées et les antiquaires se préoccupent à juste titre du sort de ces curieux débris; il serait bien désirable qu'ils fussent conservés, et il suffirait pour cela d'une somme de 1,150 francs.....

« Malheureusement, l'argent manque, c'est pourquoi je m'adresse à vous pour vous prier de demander à l'État, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie et au nom de la Société pour la conservation des monuments, un secours, pour empêcher la perte complète de ces antiques vestiges, car si on n'obtient pas ce secours, on aura la douleur de voir rejeter sur eux la terre et les gravats dont on a eu tant de mal à les dégager.

« DOUCET. »

Nous avons l'espoir que les désirs exprimés par M. Doucet seront pris en sérieuse considération, et que les thermes de la rue Laitière de Bayeux seront conservés.

Découverte numismatique à Frénouville.

Le 6 avril dernier, des ouvriers creusaient le sol pour extraire de la terre dans la propriété de M. Marguerie à Frénouville, quand leur pioche rencontra un vase en terre noire auquel ils ne firent aucune attention. Leur intérêt se porta sur les nombreuses pièces qu'il renfermait et ils

s'empressèrent d'en frotter quelques-unes pour en connaître le métal. Cette trouvaille fut remise à M. le Maire en l'absence de M. Marguerie.

M. le Maire me les a confiées pour les examiner, et je m'empresse de vous communiquer l'inventaire que j'en ai dressé. Bien que ma compétence soit loin d'être complète, vous pouvez vous en rapporter à ce que je vais vous en dire, car j'ai fait vérifier mon travail par deux numismates auxquels on peut accorder toute confiance.

Le petit trésor se composait de deux anneaux en argent, l'un ayant la forme d'un octogone, l'autre d'une bague chevalière avec une cornaline gravée pour chaton; son empreinte que vous avez sous les yeux représente un Mercure.

Les monnaies comprennent quatre pièces en billon, un Septime-Sévère, un Antonin Caracalla et deux Geta. Viennent ensuite 107 grands bronzes, savoir : 6 Vespasien, 3 Trajan, 17 Hadrien, 1 Œilius Cæsar, 22 Antonius, 8 Faustina Senior, 16 Marc-Aurèle, 9 Faustina Junior, 1 Lucius Vérus, 5 Lucilla Augusta, 14 Commode, 3 Séverus Alexander, 1 Maximinus et une pièce trop fruste pour être classée.

L'état de conservation de ces médailles est assez mauvais et elles ne présentent pas de raretés; en somme, la découverte a peu de valeur, elle est cependant à signaler, puisqu'elle a été faite dans le voisinage d'une borne milliaire.

La période que ces monnaies représente commence à Trajan, qui fut proclamé empereur en 98, et finit à Maximin, qui mourut en 238. Par conséquent, ce trésor a probablement été caché vers la moitié du IIIe siècl

On peut signaler comme un peu plus intéressantes que les autres les pièces suivantes : d'abord les quatre pièces en billon dont la conservation est complète ; parmi les grands bronzes, quelques pièces d'Hadrien qui ne sont pas trop usées et dont une est assez bien conservée comme face et revers, quoique la légende soit en partie usée ; trois belles pièces d'Antonin, une pièce de Faustine mère avec le revers Æternitas, quatre Marc-Aurèle en bon état de conservation ; le revers de l'une de ces pièces est moins commun que les autres, il représente un trophée avec deux captifs. Faustine jeune ne fournit qu'une pièce à noter, malgré son mauvais état, à cause de la distinction de son type.

Viennent ensuite une Lucile, deux Commode et deux Alexandre Sévère ; le reste n'a que la valeur du vieux bronze.

La Société ne saurait trop remercier M. le Maire de Frénouville du service qu'il a rendu aux études historiques en empêchant la dispersion de ces pièces et en nous en confiant l'analyse ; d'un autre côté, les ouvriers qui ont trouvé ce trésor méritent à bon droit une récompense pour avoir porté leur trouvaille à M. le Maire, au lieu de la faire disparaître comme cela a lieu malheureusement trop souvent ; ils ont donné un bon exemple que l'on ne saurait trop encourager.

A.-G. Lavalley-Duperroux.

Découverte numismatique à Caen, rue de Vaucelles.

Au mois de juin 1880, on a trouvé plusieurs pièces d'or dans une maison que M. Gost faisait démolir rue de

Vaucelles; elles ont été partagées par moitié entre le propriétaire et les ouvriers, qui ont vendu leur lot à M. Gaychar, 57 *bis*, rue de Falaise. Les six pièces qui m'ont été communiquées sont : d'abord quatre Louis XIII portant les dates de 1615 — 1633 — 1639 et 1640 ; de face, elles présentent l'écu de France couronné et l'inscription : LUDOVICUS XIII D. G. FRAN. ET NAVA. REX ; au revers, une croix avec enroulements, avec la légende : CHRISTUS. REGNAT. VINCIT ET IMP., puis la date. La lettre A au centre de la croix montre que trois de ces pièces ont été frappées à Paris. La quatrième, portant la lettre B, sort de l'hôtel des monnaies de Rouen.

La cinquième pièce est un Louis XIV ; elle offre la même face que les pièces précédentes avec la légende suivante : LUDOVICUS XIIII D. G. FRANC. ET NAV. REX. La lettre X placée sous l'écu indique que cette pièce a été frappée à Amiens. Au revers, on voit la croix et la légende CHRISTUS. REGNAT. VINCIT. ET IMP. 1646. Les pièces portant les dates de 1633 — 1639 et 1646 sont dans un bel état de conservation et ont quelque valeur; les deux autres sont détériorées.

La sixième pièce, sans aucune valeur, est une pièce du Mexique.

Le poids des pièces françaises est de 16 grammes ; la pièce du Mexique pèse 6 grammes et demi. Il est toujours bon de prendre note de semblables découvertes ; celle-ci nous touche cependant moins qu'une autre, parce que nous en possédons de semblables dans la collection du Musée.

A.-G. LAVALLEY-DUPERROUX.

Les « Quatre Saisons » en faïence de Rouen, du musée du Louvre.

Nous empruntons à un travail de M. Gaston Le Breton les détails qui suivent :

« Les quatre bustes avec leurs gaînes qui symbolisent les saisons, achetés récemment pour le Louvre à la vente du duc d'Hamilton, sont assurément, avec les sphères peintes par Pierre Chapelle, du musée de Rouen, les pièces les plus remarquables de la céramique rouennaise au XVIIIe siècle.

« Les vêtements des personnages et les gaînes décorés de fleurs et de dessins polychromes dans le style rocaille, sont d'une très-grande richesse d'ornementation.

« Le catalogue de la vente attribue ces pièces au faïencier rouennais, Le Vavasseur. Cette manière de voir ne semble pas admissible à M. Le Breton qui, s'appuyant sur un inventaire manuscrit, conservé aux archives de la Seine-Inférieure, n'hésite pas à en faire honneur à Nicolas Fouquay, successeur des Poterat et dont l'établissement était situé rue de Pré, au faubourg St-Sever.

« Fouquay était né à Paris sur la paroisse Saint-Barthélemy le 27 novembre 1686. Il était fils de Julien Fouquay, commissaire d'artillerie et de Marie d'Esy. Ce n'était pas un faïencier ordinaire que ce Nicolas Fouquay. En plus de son titre nobiliaire d'écuyer, tout indiquait chez lui un homme appartenant à la classe élevée de la société. Il possédait même une instruction soignée, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte

par l'inventaire de son mobilier et de ses livres conservé dans les archives de la Seine-Inférieure. Il cultivait, du reste, la musique et parlait l'italien.

« Fouquay mourut le lundi 24 mai 1742. L'inventaire dressé après son décès fut commencé le 26 juin et terminé le 16 juillet suivant.

« Le 28 juin, parmi les meubles qui composaient son cabinet figurent, inscrites sous le n° 23, les *Saisons* acquises par le Louvre. « Item cinq grands bustes avec leurs pieds d'estaux aussi de faïence. » On sait que le cinquième buste, mentionné ici dans l'inventaire de Fouquay, appartenait également au duc d'Hamilton, qui l'offrit au Kensington-Muséum où il se trouve actuellement catalogué sous la désignation de *Buste d'Apollon*.

« A l'époque ou Nicolas Fouquay acquit l'établissement de Madeleine de Laval, veuve de Louis Poterat de Saint-Étienne, c'est-à-dire le 16 mars 1720, la fabrication des faïences rouennaises en était encore au décor rayonnant composé de lambrequins, de pendentifs, de guirlandes et de broderies. Les peintres rouennais avaient subi précédemment l'influence nivernaise et s'étaient inspirés également des types hollandais-chinois. Le style rocaille devait apparaître plus tard et jusqu'à la fin de la Régence il ne peut en être question.

« Germain Bosfrand fut un des promoteurs de ce nouveau style qui ne commença guère à se répandre que de 1730 à 1740. Il fallut bien quelque temps pour qu'il pénétrât en province. Ceci nous conduit vers les dernières années de la vie de Fouquay, de 1740 à 1742, époque à laquelle les cinq bustes en faïence

durent être exécutés. — Il pourrait même se faire qu'ils aient été décorés par un artiste nommé Leleu, qui travaillait chez Fouquay en 1742.

« Les bustes restèrent entre les mains des successeurs plus ou moins immédiats de Fouquay jusqu'en 1847.— Après avoir été proposés inutilement au musée de Sèvres et au musée de peinture de Rouen, ils furent achetés par des marchands d'antiquités et revendus par eux pour le prix minime de 7,000 fr. au duc d'Hamilton. Il était à désirer que ces magnifiques pièces revinssent en France et prissent place au Louvre, dans le grand musée de nos gloires nationales. »

Les carrelages du château de La Batie.

L'étude des céramiques normandes, inaugurée par le regretté M. André Pottier, fait tous les jours de nouveaux et très-sérieux progrès.

Parmi les découvertes les plus intéressantes, nous devons tout particulièrement signaler l'attribution à l'atelier d'Abaquesne du splendide carrelage entré récemment dans les collections du Louvre, et provenant de la chapelle du château de La Batie, dans le Forez.

Laissons ici parler l'auteur de cette découverte, le savant et consciencieux conservateur du musée céramique de Rouen, M. Gaston Le Breton :

« Certaines conjectures, nous dit-il, avaient amené M. André Pottier à attribuer au célèbre potier rouennais Masséot Abaquesne le pavage du château d'Ecouen, exécuté pour le connétable Anne de Montmorency; ce pavage portait, en effet, la mention : *A Rouen*, 1542.

« Plusieurs documents, découverts plus tard par M. Gosselin, dans les archives de l'ancien tabellionage du Palais de Justice de Rouen, vinrent confirmer l'attribution de M. Pottier.

« Un fragment de ce pavage, provenant du château d'Ecouen, a été donné au Musée céramique de Rouen, par M. Lejeune, architecte de la Légion d'Honneur. Il contient le chiffre du connétable Anne de Bourbon, entouré par deux phylactères portant la légende : *A planos*.

« Deux mains gantelées et armées accompagnent ce chiffre. Sur l'une des épées on lit : *à Rouen*, et sur l'autre : 1542.

« D'autres fragments ayant la même provenance existent également aux musées du Louvre, de Sèvres, de Cluny et dans plusieurs autres collections.

« Enfin, les deux panneaux principaux de ce pavage appartiennent à Mgr le duc d'Aumale. Ils représentent Mucius Scœvola et Curtius. »

Quant au carrelage de La Batie, voici comment il est décrit par M. Le Breton :

« Ce carrelage, offert au musée du Louvre par M. Beurdeley, est en faïence à émail stannifère, décoré de chimères à corps de feuillages, alternant avec des cariatides ailées, qui sont reliées entre elles par des rinceaux et des draperies supportant des trophées d'armes et des branches d'olivier.

« Au centre, dans un cartouche surmonté par des Amours, on lit la date de 1537. Sur les côtés, deux femmes placées sous des vignes repliées en arceaux, symbolisent, par les attributs qu'elles portent, la Justice et la Foi.

« Les couleurs employées sont le jaune d'antimoine, le violet de manganèse, le vert de cuivre et le bleu. Cet ensemble décoratif dénote, au premier aspect, une influence italienne et rappelle les élégantes compositions de Jean d'Udine.

« Si l'on vient ensuite à étudier les détails, on s'aperçoit qu'un goût tout français a présidé à l'exécution des figures et de certains accessoires. »

« Le château de La Batie appartenait, dès 1331, à la famille d'Urfé. Le grand-père d'Honoré d'Urfé, l'auteur célèbre du roman *l'Astrée*, était Claude d'Urfé, gouverneur des enfants de France sous Henri II. Ce personnage, qui était un homme de goût, avait fait décorer son château de La Batie de statues et d'objets d'art de toutes sortes, dans le goût de l'époque. En 1548, il fit construire la chapelle dont l'autel était précédé par le carrelage qui nous occupe. On pourrait remarquer tout d'abord que ce carrelage, de quinze ans plus récent que le carrelage d'Ecouen, le rappelle singulièrement par son aspect général, par la teinte du biscuit et par ses colorations. Mais il y a quelque chose de plus décisif. Un des documents relatifs à Masséot Abaquesne, publié par M. Gosselin, nous le montre en relations d'affaires avec le sieur d'Urfé, gouverneur de Monseigneur le Dauphin, précisément pour la livraison des carreaux esmaillés, à la date même de 1557, que nous avons vue inscrite sur le carrelage de La Batie. Voici le texte de la mention du registre de tabellionnage :

« *Le 22 septembre* 1557, Abaquesne donne quittance « à André Rageau, secrétaire des finances du Roi, d'une « somme de 559 livres tournois, pour la façon et four- « niture de certain nombre de carreaux de terre

« esmaillée qu'il avoit cy-devant entreprise de faire et
« parfaire pour le sieur Durfé, comme gouverneur de
« Monseigneur le Dauphin, selon les pourtraicts et
« devises que ledit Durfé lui avoit baillés à cette fin, en
« ce compris 12 livres tournois pour son rembours de
« semblable somme qu'il a payée pour la façon des
« casses des bois et nattes où a esté mis et enchâssé
« ledit carreau. »

Le livre de Marco Polo.

Tout récemment, le célèbre explorateur des mers du Nord, M. A. E. Nordenskiold, a publié une remarquable reproduction héliographique d'un manuscrit de la relation de Marc Pol conservé précieusement à la bibliothèque royale de Stockholm. L'histoire des vicissitudes de ce manuscrit racontée par M. Léopold Delisle constate qu'à un certain moment ce curieux spécimen de la calligraphie du XIV[e] siècle, dont la valeur est d'ailleurs considérable, au point de vue historique, faisait partie d'une collection normande.

« Le rouleau de parchemin, écrit M. Léopold Delisle à M. Nordenskiold, sur lequel Gilles Malet, premier garde de la librairie du Louvre, a relevé le titre des ouvrages confiés à ses soins, nous apprend que le roi Charles V possédait cinq copies du livre de Marc Pol.

« L'un d'eux, n° 317, est ainsi décrit par les commissaires chargés de vérifier l'état de la librairie en 1411.

« 317. Item Marcus Paulus, non enluminé, escript en françois, de lettre de forme, commençant au II fueillet *Vocata* (faute de copie pour Bocata) *moult grant* et ou

derrenier *ilec dist il*, couvert de cuir blanc, a deux fermouers de laton. »

« Le dernier de ces trois exemplaires est incontestablement le manuscrit dont vous allez nous donner une reproduction héliographique. En effet, votre manuscrit de Stockholm nous offre les mots : *Bocata moult grant* au commencement du second feuillet, et les mots : *iluec dist qu'il* au commencement du dernier. Or, pour peu qu'on soit initié aux habitudes des anciens copistes, on ne saurait admettre que deux copies d'un même ouvrage aient été faites page pour page et ligne pour ligne. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer qu'il n'y a jamais eu qu'un manuscrit du XIVe siècle dans lequel le texte de Marc Pol se présente avec les mots : *Boccata moult grant* au haut de la troisième page, et avec les mots : *Iluec dist qu'il* au haut de l'avant-dernière. Il faut en conclure que l'article 317 de l'inventaire de 1411 s'applique au manuscrit de Stockholm.

« Ce même manuscrit se retrouva à la librairie royale du Louvre lors des recolements qui furent faits en 1413 et 1424 ; nous en perdons la trace après cette dernière date. Tout porte à croire qu'il partagea le sort de beaucoup de volumes de la librairie du Louvre qui devinrent alors la propriété du duc de Bedford et qui furent dispersés en France et en Angleterre.

« *Vers le commencement du XVIe siècle, le manuscrit de Marc Pol, dont j'essaie de suivre les vicissitudes, se trouvait en Normandie, dans une petite ville peuplée de marchands et de marins. Cela résulte d'une note ajoutée à la fin du volume et ainsi conçue : « Pour Symon de Solier, demorant à Honnefleur.* » Telle était la forme ordinaire du nom de la ville d'Honfleur.

« Un siècle plus tard, le même volume fut recueilli par Pierre Petau. C'était l'un des joyaux du trésor bibliographique qu'acheta la reine Christine et qui est passé presque tout entier dans les collections du Vatican. Toutefois, le Marc Pol se trouva compris dans la partie de ce trésor qui échut à la bibliothèque royale de Stockholm. »

(Lettre de M. Léopold Delisle à M. Nordenskiold).

Un nouveau cours à l'École des Chartes et une thèse sur l'Université de Caen.

M. Siméon Luce, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, pour cette année, vient d'être nommé membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur à l'École des Chartes.

Le cours, de création nouvelle, confié à notre savant compatriote, est consacré à l'étude des sources de l'histoire de France. Nous applaudissons de grand cœur à la création du cours, et à la nomination du professeur.

M. Amédée de Bourmont, notre confrère, avait pris pour sujet de sa thèse : l'Université de Caen, de 1432 à 1521, depuis sa fondation par Henri VI, jusqu'à sa réforme par François Ier.

Nous ne saurions juger de ce travail important par les positions qui seules ont été imprimées ; mais nous pouvons dire qu'il touche à une infinité de points délicats et qu'il atteste des études approfondies.

Après la soutenance de cette thèse, M. Amédée de Bourmont a été classé avec le n° 1 parmi les élèves sortants de l'École des Chartes.

Tapisseries du musée de Saint-Lo.

M. Jules Guiffrey signale au musée de Saint-Lo l'exis-

tence de huit panneaux de la tapisserie des *Amours de Gombaud et de Macé*, fameuse au XVI[e] et au XVII[e] siècle et dont il est question dans *l'Avare* de Molière. Les légendes qui accompagnaient cette histoire galante et dont nous avons récemment vu un spécimen sur les quais, étaient d'un style assez leste pour effaroucher les convenances qui dominaient la société où fleurirent les Précieuses. C'est sans doute la cause qui fit disparaître de la circulation les tapisseries dont Harpagon cherche à tirer parti. Il y a une vingtaine d'années qu'un mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie a déjà rapproché les tapisseries en question de la pièce de Molière (Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions).

Société archéologique de l'Orne.

Une nouvelle Société archéologique vient de se fonder à Alençon sous les auspices de plusieurs notabilités du département, en tête desquelles nous citerons : MM. le marquis de Chennevières, ancien directeur des Beaux-Arts ; Léon de La Sicotière, sénateur ; Duval, archiviste de l'Orne ; le comte Gérard de Contades ; Gustave Le Vavasseur, etc.

La première réunion publique de la nouvelle Société a eu lieu le 26 octobre dernier sous la présidence de M. de La Sicotière, ayant à sa droite M. le Préfet de l'Orne, et à sa gauche M. le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Un public nombreux et sympathique avait répondu à l'appel qui lui avait été adressé.

L'ordre du jour était ainsi composé :

1° Discours de M. de La Sicotière, président : La poésie et la légende populaire dans l'Orne, à propos de *Marie Anson* ou la *Dame du parc d'Alençon* ;

2° Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année, par M. G. Le Vavasseur, secrétaire général ;

3° L'art et l'industrie préhistorique dans le Perche, par M. l'abbé Godet ;

4° Un chapitre de l'histoire du Point d'Alençon (1669-1685), par M. Louis Duval.

5° Le Prieuré de La Ferté-Macé, par M. le comte Gérard de Contades.

6° Verneuil pendant la Fronde, par M. Hyppolyte Sauvage.

7° Légende normande en vers, par M. G. Le Vavasseur.

La Société historique et archéologique de l'Orne paraît appelée à exercer une heureuse influence dans le département.

Programme du Congrès de la Sorbonne en 1883.

Paris, le 27 juillet 1882.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les Délégués des Sociétés savantes, que j'avais l'honneur de présider, j'émettais le vœu que chaque société voulût bien, en vue du Congrès de 1883, me faire connaître les questions qu'elle jugerait digne d'être signalées à l'attention des savants de France. Cet appel a été entendu, et, de toutes parts, me sont arrivées des propositions qui viennent d'être soumises à l'examen du Comité des travaux historiques.

Cette haute assemblée, à laquelle j'avais réservé le droit d'indiquer elle-même certaines recherches intéressantes à faire en histoire, archéologie ou philologie, n'a point eu à user de ce privilège. Elle a borné son travail à un simple choix, choix souvent difficile en raison de l'intérêt des questions proposées; elle a dû en réserver un grand nombre qui seront certainement à l'ordre du jour des prochains congrès, adopter de préférence celles qui lui ont paru présenter un intérêt plus immédiat, quelquefois en généraliser les termes, mais je suis heureux de constater ici que le programme rédigé par elle et que j'ai l'honneur de vous adresser est uniquement dû à l'initiative de vos compagnies.

J'ai, dès maintenant, la certitude que les différents points de ce programme seront, l'an prochain, l'objet de communications analogues ou contradictoires, que vos études préalables auront pour conséquence de faire naître des discussions au sein des séances, que l'intérêt des découvertes locales faites par les sociétés savantes sous l'unité d'impulsion qu'elles se donnent elles-mêmes se généralisera dans ces débats, et que le caractère et tous les avantages d'un véritable congrès seront, dès lors, acquis à votre réunion.

Vous remarquerez, Monsieur le Président, qu'aucune question ne figure encore à la section des sciences morales et politiques que j'ai promis de créer et de faire représenter à la Sorbonne en 1883. Cette partie du programme n'est pas prête, mais je n'ai pas voulu qu'elle fût une cause de retard dans l'envoi des questions intéressant les autres sections.

Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien donner à ces instructions et au

programme qui les accompagne toute la publicité désirable, et en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : JULES FERRY.

1. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIV[e] siècle ; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestration des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François I[er] (1448-1521). — Faire connaître, par les documents, dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales

à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte ?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire

que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires ; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVI[e] siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XII[e] siècle ?

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en

s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle.

TABLE DES MATIÈRES.

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03970 3536